



HAL
open science

Essor des recettes en devises et intervention de l'Etat : le syndrome rentier : approches dans le cas égyptien

Marie-France Vernier

► **To cite this version:**

Marie-France Vernier. Essor des recettes en devises et intervention de l'Etat : le syndrome rentier : approches dans le cas égyptien. Economies et finances. Université Paris-Nord - Paris XIII, 1999. Français. NNT : 1999PA131010 . tel-01024133

HAL Id: tel-01024133

<https://theses.hal.science/tel-01024133>

Submitted on 15 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dr de l'Autour = Chera Sigaud
20/5/99

BIBLIOTHÈQUE URBAMA
C.N.R.S. Université de TOURS
U.M.R. 6592

Université Paris XIII
U. F. R. de Sciences Economiques et de Gestion

T-1380

Essor des recettes en devises et intervention de
l'Etat : le syndrome rentier.
Approches dans le cas égyptien

THESE

pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13
Discipline : Sciences Economiques

présentée et soutenue publiquement par :
Marie - France VERNIER HAMDI

le 13 janvier 1999

Directeur de thèse :
Monsieur le Professeur **Pierre Salama**

CNRS-UNIVERSITÉ DE TOURS
M.S.H. "VILLES ET TERRITOIRES"
UMS 1835
BP 60449
33, allée Ferdinand de Lesseps
37204 TOURS Cedex 03

Jury :
Monsieur **Michel Chatelus**, Professeur d'Economie, I. E. P. Grenoble
Monsieur **Bruno Lautier**, Professeur de Sociologie, IEDES - Université Paris I
Monsieur **Albert Marouani**, Professeur d'Economie, Université Nice-Sofia Antipolis
Monsieur **El Mouhoub Mouhoud**, Professeur d'Economie, Université Paris XIII
Monsieur **Pierre Salama**, Professeur d'Economie, Université Paris XIII

Remerciement

Je dois adresser de nombreux remerciements.

D'abord, Pierre SALAMA, pour sa confiance et ses conseils.

Cette recherche a bénéficié du soutien de plusieurs institutions tant en France qu'en Egypte :

- Le Ministère des Affaires Etrangères, Département Formation des Français à l'Etranger (Bourse franco-égyptienne et Bourse Lavoisier)
- Le CEDEJ (Centre d'Etude et de Documentation Economique et Juridique) au Caire
- Université du Caire - Faculté d'Economie
- Chancellerie des Universités de Paris (Bourse Aguirre Basualdo)
- CEDI - Université Paris XIII
- GREITD - Université Paris XIII

Je remercie également les membres du CEDEJ, du CEDI, du GREITD, de EMMA (Economie de la Méditerranée et du Monde Arabe) et de URBAMA (Centre d'Etude et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe - Université de Tours) ainsi que les économistes égyptiens pour leur précieux conseils et encouragements.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement mon mari et ma famille qui m'ont soutenu tout au long de cette recherche en Egypte et en France.

A mon mari,
A mes parents,

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| <i>Introduction générale</i> | 9 |
| PREMIÈRE PARTIE : CROISSANCE ET RECETTES EN DEVISES | 17 |
| Chapitre I : Les recettes en devises dans le cas égyptien | 19 |
| 1. Des recettes en devises peu diversifiées, facteur de fragilité | 19 |
| 2. L'aide étrangère : un transfert net positif jusqu'en 1989 | 31 |
| 3. Le pétrole et le Canal de Suez : des activités renforçant l'intervention de l'État | 56 |
| 4. Les remises des travailleurs : des flux de devises peu contrôlés par les autorités | 78 |
| Chapitre II : Le syndrome hollandais : enjeux et limites | 99 |
| 1. Le syndrome hollandais : un ajustement ... douloureux ?..... | 101 |
| 2. Politique économique et syndrome hollandais | 127 |
| 3. Pertinence des modèles du syndrome hollandais en question | 142 |
| Chapitre III : Économie rentière et État rentier : une analyse élargie des effets de la rente pétrolière sur les structures économiques, sociales et politiques | 159 |
| 1. Economie rentière : éléments d'une définition | 161 |
| 2. Economie rentière : les effets ambigus des ressources exogènes sur le développement | 178 |
| 3. L'Etat rentier : l'Etat source exclusive du pouvoir économique et politique ?..... | 206 |

| | |
|--|------------|
| <u>DEUXIÈME PARTIE: UNE INTERVENTION DE L'ÉTAT SUBORDONNÉE</u> | 235 |
| <u>AUX FLUCTUATIONS DES RESSOURCES EXOGÈNES</u> | |
| Chapitre IV : Les ressources exogènes consacrent un rôle de l'État | 239 |
| 1. L'Etat en Égypte | 240 |
| 2. Une fiscalité typique des économies rentières | 245 |
| 3. Des dépenses qui préservent la puissance de l'État : l'emploi, les subventions et les investissements publics | 259 |
| 4. Le secteur public : pilier de la politique des prix, des subventions et de l'emploi | 288 |
| Chapitre V : Les transformations des économies rentières : les leçons du cas égyptien..... | 319 |
| 1. 1974- 1986 : Les années de richesse | 321 |
| 2. 1986-1995 : Les nouvelles formes d'intervention de l'État | 366 |
| | |
| <i>Conclusion générale</i> | 399 |
| Bibliographie | 405 |
| Table des matières | 424 |

Introduction générale

Un des principaux problèmes rencontrés par les pays en développement est celui de l'insuffisance chronique en devises. Cette pénurie nuit à l'activité tant des secteurs public que privé. Entre 1973 et 1985, certaines économies ont bénéficié de la hausse des prix du pétrole. Pour les producteurs importants, le commerce extérieur a présenté des excédents records dans un premier temps. Pour les petits, le déficit commercial a reculé et parfois disparu. Seulement, cette aubaine n'a été que temporaire. En 1986, les prix du pétrole, exprimés en termes constants, retrouvent le niveau de 1978.

Sur la période 1974 - 1986, les recettes en devises élevées soutiennent la croissance et favorisent une intervention forte de l'État dans les pays pétroliers, notamment de l'OPEP. Par conséquent, le retournement de 1986 entraîne une baisse de l'activité économique et une modification de l'intervention publique. Jusque là, l'État pouvait dominer la production, l'investissement et le marché de l'emploi. Depuis 1986, son champ d'action recule. Deux cas de figure se présentent. La diminution des recettes pétrolières pénalise l'État, il doit réviser sa politique. Dans l'autre cas, lorsque la croissance des recettes pétrolières a été accompagnée par celle de la dette externe, des réformes structurelles sont entamées sous la pression des bailleurs de fonds. La transition entre un mode de régulation par l'État et un mode de régulation par le marché paraît inévitable. De ce fait, le retournement de 1986 montre que ces économies sont vulnérables car elles dépendent fortement de financements externes.

Ces cas de figure sont intéressants : une des principales contraintes de la croissance, à savoir la pénurie en devises, est temporairement levée. Ces flux financiers suffisent-ils pour autant à stimuler l'économie ? La croissance sur la base de la rente pétrolière est-elle possible ? Quelle est alors la capacité de l'État à promouvoir la croissance ? Adoptera-t-il une nouvelle stratégie dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture afin de soutenir et élargir leur production ? Cette situation n'est pas originale dans l'Histoire. Rappelons que l'or des conquistadores alimentait directement les caisses de l'État espagnol. Seulement, cette expérience s'est avérée dramatique pour cette économie : l'afflux d'or encourageant les dépenses et non l'offre locale.

Notre analyse porte sur les économies où l'action publique a bénéficié de 1973 à 1985 d'apports substantiels en devises, liés au pétrole ou non. Nous faisons deux hypothèses :

- C'est l'État qui assure le développement du marché dans les pays que nous étudions. Il a un rôle social : son intervention dans les domaines de la santé et de l'éducation doit être comprise comme un moyen d'accompagner l'extension des échanges marchands¹. D'ailleurs, N. Stern reconnaît cette influence : « Le problème ne devrait pas être compris comme celui d'un choix simple. Il n'y a pas de doute, cependant, que l'on accorde un rôle très large ou très petit au marché selon l'importance des problèmes posés par le marché ou par la planification ... »². La question est donc de définir le degré d'intervention de l'État compte tenu des spécificités de l'économie étudiée. L'État a un rôle économique : il produit les biens et services que le secteur privé ne peut pas toujours prendre en charge, du moins dans un premier temps. L'entrepreneur public donne, par exemple, l'impulsion initiale quand la taille du marché local est insuffisante pour stimuler des investissements privés.

- Deuxième hypothèse, dans ces pays, comme l'État canalise les entrées de devises, les modalités de ses dépenses sont déterminantes sur la croissance et le développement. De 1973 à 1985, la hausse de la rente pétrolière renforce l'action publique. En d'autres termes, son influence et non les mécanismes marchands explique les transformations de l'économie. L'intervention de l'État évolue compte tenu des fluctuations des recettes en devises car elles déterminent ses moyens budgétaires. Par ailleurs, la légitimité politique peut se confondre avec la capacité à dépenser. Enfin, comme l'augmentation des recettes est temporaire, leur retournement remet en cause la politique publique.

La présente étude se veut un essai d'interprétation de l'impact des recettes en devises - recettes variant à la hausse et à la baisse - sur une économie en développement lorsque l'État est l'acteur principal. Notre hypothèse centrale est que les fluctuations des apports externes déterminent l'action publique du fait de l'influence de l'État sur l'économie (hypothèse 1) et de l'impact positif des recettes en devises sur cette intervention (hypothèse 2). Par conséquent, les mécanismes étatiques peuvent dominer les mécanismes de marché. Cette question reste d'actualité puisque dans de nombreux pays, l'État peut capter et même s'approprier l'essentiel des recettes externes. Elle ouvre donc une réflexion sur les économies en développement telles que l'Indonésie, l'Iran, l'Algérie ou la Malaisie, où l'intervention publique est substantielle et qui ont connu une croissance temporaire de leurs recettes en devises.

¹ K. Polanyi, 1983.

² N. Stern, 1989, p. 621. L'expression originale est « The problem should not be viewed as one of a simple choice. There is no doubt however, that whether one sees a very large or a very small role for the market depends on how one judges the seriousness of the problems with markets and planning ... ».

L'analyse économique étudie ce problème à travers deux théories : celle du syndrome hollandais et celle des économies rentières, que nous discuterons sur plusieurs chapitres théoriques.

- le modèle du syndrome hollandais (W. M. Corden, M. Bruno et J. Sachs, R. Dornbush, R. G. Gregory, J. P. Neary, S. van Wijnbergen) s'inscrit dans le paradigme néo-classique. Les effets des recettes en devises sont interprétés à travers les mécanismes de marché. Les ressources locales en main-d'œuvre et en capital se déplacent entre les secteurs économiques selon leur degré de mobilité et leur répartition, la demande interne est stimulée par la hausse du revenu national. Les prix internes varient. L'évolution des prix relatifs est le principal indice du syndrome hollandais. Il se caractérise, généralement³, par un recul de l'industrie. Il pose alors le problème du devenir de l'économie une fois que les apports externes diminuent.

- la théorie des économies rentières analyse l'impact des recettes en devises en insistant sur le rôle de l'État. Ces études (H. Mahdavy, H. Katouzian, puis A. Sid Ahmed, M. Chatelus, H. Beblawi, G. Luciani) concernent principalement les pays producteurs de pétrole du Golfe persique. L'État - qualifié de rentier - capte et redistribue les recettes en devises. Son influence sur l'économie s'étend à cause d'une industrialisation parfois substantielle et d'une politique de bien-être. Il conforte alors sa légitimité politique. Son action économique est au service d'un objectif politique. Les déplacements de main-d'œuvre et de capital sont, ici, d'abord déterminés par la politique publique.

Ces analyses diffèrent quant à leur interprétation de l'influence publique. La première retient l'hypothèse que le mouvement des ressources sur les marchés du travail, du capital et des biens et le mouvement des prix expliquent les transformations de l'économie. Le rôle de l'État est réduit. Dans la seconde analyse, l'État utilise les recettes externes pour renforcer son pouvoir politique. Leurs effets doivent être interprétés à travers sa politique.

Pour éclairer ce problème théorique, l'Égypte est intéressante car originale. Elle ne présente pas le niveau d'industrialisation de l'Angleterre, de la Norvège et de la Hollande, traditionnellement désignées dans les études sur le syndrome hollandais. Mais elle est loin des archétypes des économies rentières que sont les pays du Golfe persique (où le pétrole surgit dans des économies très peu diversifiées, peu industrialisées initialement).

L'exemple de l'Égypte se justifie pour trois raisons :

³ Nous employons le terme généralement car cette évolution est observée sous certaines hypothèses. Nous y revenons plus bas.

Premièrement, l'impact des recettes en devises est une question importante : elles fluctuent fortement entre 1974 et 1996 et peuvent représenter jusqu'à 40 % du PIB. Leur progression de 1974 à 1980 est imputable à une nouvelle stratégie économique et politique basée sur l'ouverture à l'aide publique, la technologie et les capitaux étrangers d'une part, et au secteur privé local, d'autre part. L'Égypte rompt alors avec deux décennies de gestion centralisée et d'affirmation de l'indépendance économique (les nationalisations et la construction du Haut-Barrage d'Assouan ⁴ en sont une illustration). En 1974, l'Ouverture économique inaugure une dépendance aux financements externes, elle est motivée par la faiblesse de la croissance. Celle-ci résulte des deux guerres de 1967 et 1973 et aussi de l'épuisement d'un mode de croissance autocentré, reposant sur l'industrie lourde. En 1974, une nouvelle intégration avec l'économie mondiale est donc introduite. La progression des apports en devises est symptomatique.

Deuxièmement, l'économie égyptienne est très centralisée au moment de l'essor des recettes en devises. L'intervention de l'État, renforcée entre 1956 et 1970, est substantielle. Le secteur privé, jusqu'en 1974 est marginalisé : les nationalisations, les contrôles des prix, des salaires limitent son activité. Les devises vont-elles renforcer l'action de l'État ?

Troisièmement, le niveau d'industrialisation. En 1975, le secteur manufacturier représente 12.6 % du PIB. L'Égypte se situe entre le groupe des pays très industrialisés tels que la Colombie (24 %), le Mexique (22 %) et l'Argentine (28 %) et le groupe des pays moins industrialisés tels que l'Indonésie (8.5 %) et l'Algérie (6 %) ⁵. L'Égypte est toutefois le pays le plus industrialisé de la région arabe à cette date. La question est alors celle des effets sur l'industrie des apports externes.

Pour interpréter les conséquences des apports externes, nous avons adopté une démarche en deux étapes. Dans une première partie, nous évaluerons les recettes en devises de l'économie égyptienne puis nous étudierons les théories sur les effets des apports externes sur la croissance (Partie I). Dans une deuxième partie, nous analyserons la stratégie de l'État compte tenu des fluctuations de ces apports (Partie II), à partir du cas de l'Égypte.

Croissance et recettes en devises (Partie I) :

Dans le cas égyptien, les recettes externes sont l'aide étrangère ⁶, les recettes pétrolières, celle du transit par le Canal de Suez et les remises des travailleurs émigrés (Chapitre I). Au total, elles

⁴ Les nationalisations datent de 1956 et 1961, la construction du Haut-Barrage, commencé en 1960, est achevée en 1971.

⁵ « Industrie et développement dans le monde », ONUDI.

⁶ Plus précisément, le transfert net de la dette telle que le définit la Banque mondiale. Il est positif de 1974 à 1985.

représentent entre 10 et 40 % du PIB entre 1974 et 1983. En 1994, elles dépassent à peine 16 % du PIB. Elles atteignent jusqu'à 80 % des dépenses de la balance des transactions courantes.

Le volume de ces ressources est faible si on le compare aux autres économies pétrolières. Cependant, il reste considérable. D'autre part, parmi ces flux, seules les remises des travailleurs émigrés se diffusent largement en direction du secteur privé.

Enfin, ces flux dépendent en grande partie du volume de la rente pétrolière arabe. En effet, les producteurs importants ont fortement soutenu les économies arabes moins riches en pétrole : emploi de leur main-d'œuvre, prêts et dons publics, investissements directs. La rente pétrolière est donc redistribuée à l'Égypte sous la forme d'aide, de rémunérations aux travailleurs émigrés. Elle bénéficie dans le même temps de l'intensification du trafic en marchandises et en pétrole sur le Canal de Suez.

Selon le modèle du syndrome hollandais (Chapitre II), l'essor des apports externes est un choc qui modifie la répartition des ressources entre les secteurs des biens non échangeables (ou secteur abrité, non concurrentiel) et celui des biens échangeables (exposé à la concurrence). Ce secteur est lui-même subdivisé en un secteur en essor (celui qui connaît le « boom ») et un secteur en retard. L'évolution des différents secteurs est déterminée par leurs intensités capitalistiques, le degré de mobilité des facteurs de production et la demande. Nous sommes dans un cadre néo-classique avec des hypothèses de concurrence pure et parfaite.

Généralement, le recul du secteur en retard (industrie et agriculture) s'appuie sur les trois hypothèses suivantes : le secteur en croissance est le plus capitaliste, le travail est mobile et le capital spécifique. La hausse du taux de change réel⁷ est le mécanisme central de cette redistribution. L'appréciation réelle est mesurée ici par la hausse du rapport des prix internes aux prix externes. Plusieurs politiques économiques sont proposées afin de réduire les effets négatifs sur le secteur en retard. Mais elles ne pourront pas durablement empêcher l'économie de s'ajuster au choc initial.

La théorie des économies rentières s'intéresse davantage à l'action de l'Etat (Chapitre III). Centrée sur les économies pétrolières arabe et iranienne, elle montre que lorsqu'il est le récepteur direct des revenus externes - appelés rentes - ces économies tendent vers des configurations particulières : secteur public dominant, relations clientélistes. Au terme de rente, nous avons préféré celui de ressources exogènes qui nous permet d'élargir notre champ d'analyse. Leur principale caractéristique est de peu mobiliser les facteurs de production locaux et de représenter une source substantielle de devises. Outre la rente pétrolière, nous pouvons ainsi étudier l'impact

⁷ Coté au certain.

des recettes du transit commercial, des remises des travailleurs émigrés, des dons étrangers. Les économies rentières sont originales car elles dépendent alors de revenus qu'elles contrôlent peu. L'action de l'État est alors renforcée : il subventionne l'industrie, crée des entreprises, soutient la consommation, investit dans les infrastructures, etc. La nouvelle stratégie est basée sur un interventionnisme étendu. Le processus rentier consiste non seulement en une transformation de l'économie mais également en un élargissement du rôle de l'État.

La stratégie de l'État : une intervention subordonnée aux fluctuations des ressources exogènes (Partie II)

Les ressources exogènes consacrent certaines actions de l'État quand il est le premier récepteur (Chapitre IV) car ses interventions dans les domaines de l'emploi, de la production et de l'investissement sont renforcées. L'État rentier est un cas particulier des économies rentières. L'hypothèse centrale est que le pouvoir des États rentiers dépend de leur capacité à dépenser, il est donc soumis au volume des apports externes.

Nous examinerons en particulier le cas égyptien. La légitimité de l'État est consolidée jusqu'en 1986 : les apports en devises liés au pétrole et au Canal de Suez alimentent le budget et l'aide étrangère participe aux investissements publics en infrastructure. La fiscalité est limitée. La politique distributive est alors globalement élargie car l'influence publique sur les investissements, la production et la consommation est renforcée. Par contre, la politique industrielle est réduite : il s'agit davantage d'un laisser-aller en faveur du secteur privé. Depuis 1986, le volume restreint des recettes en devises le conduit à réviser son intervention. Les bases de sa politique s'étiolent : embauches stabilisées, subventions limitées, autonomie croissante des entreprises publiques.

Les effets des ressources exogènes sur l'économie sont inégaux selon les secteurs (Chapitre V). Notre analyse est centrée sur les activités industrielles et agricoles. Les effets positifs sur l'industrie sont réduits, seul le secteur privé est dynamique. L'agriculture est pénalisée par une politique des prix défavorables jusqu'en 1985. Le retournement de 1986 entraîne une nouvelle forme d'intervention de l'État.

Plus généralement, l'État rentier ne peut plus subsister avec la baisse des moyens budgétaires et les réformes structurelles. La configuration des relations entre l'État et l'économie change. Son pouvoir ne repose plus sur sa capacité à dépenser. Néanmoins cette adaptation est lente du fait des résistances au changement au sein même de l'État.

Enfin, cette recherche est une interrogation sur trois thèmes principaux : le rôle de l'État dans une économie en développement, l'impact des recettes en devises et la gestion publique de ces apports. Notre réponse n'est pas qu'économique, car l'action publique est à la fois économique et politique. La croissance des recettes en devises met en lumière les aspects politiques de la gestion publique. Elle est l'occasion pour des États ambitieux, mais dont la politique fiscale est insuffisamment développée, d'étendre leur pouvoir.

PREMIÈRE PARTIE :

Croissance et recettes en devises

Chapitre I : Les recettes en devises dans le cas égyptien

Chapitre II : Le syndrome hollandais : enjeux et limites

**Chapitre III : Économie rentière et État rentier :
une analyse élargie des effets de la rente
pétrolière sur les structures économiques,
sociales et politiques**

Première partie : Croissance et recettes en devises

Au milieu des années 1970, la stratégie politique et économique égyptienne est profondément bouleversée. Le président Sadate ouvre l'économie aux échanges extérieurs (marchandises, migrations du travail, services et capitaux) après une longue période de relative fermeture. Par ailleurs, la signature des accords de *Camp David* lui permet d'exploiter le pétrole du Sinaï et d'ouvrir de nouveau le Canal de Suez. Les effets sont saisissants : les recettes en devises augmentent de 2 % en 1973, à 6 % en 1974 à 40 % en 1981. Depuis, elles ont diminué, mais elles représentent encore 10 % du PIB en 1994.

Pour saisir les conséquences de l'essor des recettes en devises sur une économie, nous disposons de deux types d'analyse : le modèle du syndrome hollandais et la littérature sur les économies rentières. Elles ont en commun de s'intéresser au court et au long terme.

Cependant, leur schéma analytique est profondément différent. En effet :

- le modèle du syndrome hollandais se situe dans le cadre de l'équilibre général en économie ouverte. Il privilégie les mécanismes de marché : ce sont donc les effets d'allocation de ressources et le mouvement des prix relatifs qui sont déterminants. Dans le cas des économies industrialisées, le recul de l'industrie est probable. Toute une série de politiques, privilégiant la demande et l'offre, doivent empêcher cette régression.
- Par contre, la littérature sur les économies rentières est plus empirique. Centrée sur les économies arabes pétrolières, elle privilégie l'effet de la diffusion centralisée des recettes pétrolières. C'est alors le mode d'utilisation des devises par l'État et non les effets sur les marchés des biens et des facteurs qui sont explicatifs.

Les critères d'analyse sont donc différents. Sont-ils alors complémentaires ou contradictoires ? Le cas de l'Égypte nous permet d'apprécier la portée théorique de ces deux schémas.

Dès lors, est-ce que les mécanismes présentés par le modèle du syndrome hollandais restent pertinents : les effets du marché primant sur l'influence publique ? Ou bien la littérature sur les économies rentières est plus intéressante car elle intègre le rôle de l'État ?

Chapitre I : Les recettes en devises dans le cas égyptien

Introduction : une croissance limitée aux années 1974-1985

A compter de 1974, les recettes en devises augmentent : l'aide étrangère (transferts publics et prêts), les recettes pétrolières et celles du Canal de Suez et les remises des travailleurs. Le tourisme est exclu puisque ce n'est que tardivement qu'il devient un poste important de la balance des transactions courantes.

Les transferts des travailleurs et les recettes pétrolières sont les plus volumineux. Ces quatre postes ont représenté jusqu'à 40 % du PIB en 1982. Nous verrons au cours de ce chapitre qu'ils peuvent être qualifiés de ressources exogènes¹. Enfin, ces flux ont surtout alimenté le budget de l'État, sauf les remises des travailleurs.

Une rapide présentation de la balance des paiements égyptienne montrera l'importance des ressources exogènes pour l'économie (1). Nous distinguerons alors :

- l'aide étrangère qui est traditionnellement conçue comme un moyen de soutenir la transition vers la croissance (2),
- les recettes liées au pétrole et au transit par le Canal de Suez, activités gérées par des entités publiques (3),
- puis les transferts de fonds des travailleurs égyptiens qui participent à la redistribution de la rente pétrolière arabe (4).

1. Des recettes en devises peu diversifiées, facteur de fragilité

Pour comprendre l'impact des ressources exogènes, il faut voir que les autres sources en devises sont très insuffisantes. Sous le terme ressources exogènes, nous désignons : le transfert net de la

¹ Les ressources exogènes sont des recettes en devises que l'économie bénéficiaire ne contrôle pas ou peu et par ailleurs qui ne sont pas liées à une activité productive sur le territoire ou qui dépendent d'une activité enclavée. Nous reviendrons sur cette définition dans le chapitre III.

dette, les recettes pétrolières et celles du transit par le Canal de Suez et les remises des travailleurs émigrés.

Les autres sources de devises - les exportations de marchandises hors pétrole et le tourisme - sont insuffisamment développées.

Les échanges extérieurs de l'économie égyptienne sont déséquilibrés : les recettes sont limitées (réduites à quelques postes et dépendantes de facteurs externes) et les dépenses en croissance très rapide (plus variées, souvent incompressibles, déterminées par la demande interne). Les ressources exogènes quoique importantes n'ont pas empêché le déficit des transactions courantes.

L'objet de cette première section est donc de préciser en quoi les ressources exogènes ont eu un impact très fort sur l'économie : l'idée centrale est qu'elles constituent globalement la première source de devises. Elles desserrent alors la contrainte externe et consolide l'intervention publique en élargissant les recettes budgétaires.

La configuration actuelle des échanges reflète la stratégie économique et politique inaugurée en 1974. La décennie précédente a été marquée par deux guerres et surtout l'affaiblissement d'un mode de croissance fondé sur un interventionnisme étatique très fort. Le taux de croissance annuel du PIB à prix constant a ainsi diminué de 6,1 % à 2,9 % entre 1960/61 - 1965/66 et 1966 - 1971. Au sortir de la guerre de 1973, le pays est ruiné, un financement externe était donc indispensable. L'année 1974 est une rupture. La nouvelle stratégie, l'*Infitah* (Encadré 1), est fondée sur l'ouverture aux capitaux extérieurs. Les autorités espèrent alors un relâchement de la contrainte en devises. En même temps, en accordant plus de place au secteur privé, local ou étranger, elle rompt complètement avec la politique économique nassérienne ².

Seulement, cette stratégie a échoué puisqu'elle n'a pas permis le rééquilibrage des échanges extérieurs. Les effets de l'*Infitah* sur la balance des paiements sont triples : une dégradation des échanges commerciaux (1.1), une croissance insuffisante des recettes d'invisibles (1.2) et des investissements directs (1.3).

² Nous reviendrons sur la politique nassérienne au cours du chapitre 4. Elle se caractérise par une forte réduction du poids économique du secteur privé en faveur du secteur public.

L'Infitah doit se comprendre comme une volonté économique et politique d'ouverture. Elle s'inscrit dans le cadre d'une libéralisation économique interne et du changement d'alliances avec les États étrangers. Ce dernier se fonde sur le rapprochement égypto-américain et le désir d'attirer l'aide et les investissements des pays arabes du Golfe³. Le nouveau cadre doit donc promouvoir un développement laissant plus de place à l'initiative privée et au financement étranger.

Une loi est votée en ce sens dès 1971 mais c'est surtout la loi 43 du 9 juin 1974, qui marque une rupture. Elle suit le Document d'octobre présenté par A. El Sadate par lequel il demande la révision des orientations et des politiques économiques précédentes qui n'ont pas conduit au développement économique recherché⁴. La loi 43 encourage les investisseurs à investir dans tous les secteurs d'activité, sous réserve qu'ils obtiennent l'accord du GAFI (General Authority for Investment). Les autorités vont donc créer une zone libre (avec exonération fiscale et douanière) et proposer plusieurs avantages. On retiendra : une protection complète vis-à-vis des nationalisations et séquestrations, la libre importation par les entreprises conjointes (avec capitaux étrangers) des biens d'équipement, une exemption fiscale pour 5 ans. Les importations des entreprises privées et des individus sont facilitées et de nouvelles réglementations douanières sont prises. Enfin, le commerce extérieur, jusqu'alors sous monopole public, est ouvert au secteur privé.

1.1 Le déséquilibre structurel du commerce extérieur

La vulnérabilité externe de cette économie, à l'instar de nombreux pays en développement, repose sur sa trop forte spécialisation à l'exportation et sa faible capacité d'influence des marchés internationaux. La faiblesse de ses exportations la place finalement en marge des mouvements mondiaux de marchandises, comme le sont souvent les économies dites les moins avancées⁵. Elle est donc mal insérée dans les échanges internationaux de marchandises. Ses exportations n'ont donc jamais couvert les importations. Et les autres recettes de la balance des transactions courantes restent également insuffisantes.

L'ouverture aux échanges extérieurs entraîne un déficit commercial (1.1.1). La faible diversification des partenaires commerciaux reflète une insertion maladroite dans les échanges internationaux (1.1.2).

³ A. Dessouki, 1991, p. 271.

⁴ M. Zaalouk, 1989, p. 83.

⁵ En 1990, les exportations et les importations égyptiennes représentaient respectivement 0,09 % et 0,3 % des exportations et des importations mondiales. Dans le cas turc, ces ratios s'élevaient respectivement à 0,4 % et 0,3%, dans le cas sud-coréen, à 2 % et 2 %. Banque mondiale, 1990.

1.1.1 L'Infitah a creusé le déficit commercial

Dans les années 60, la politique protectionniste des autorités égyptiennes visait à consolider l'industrie et à répondre en premier lieu à la demande interne. Selon L. Blin, la politique industrielle en privilégiant le marché local, s'est alors détournée « d'une logique de rentabilité, de qualité, de productivité et de compétitivité tournée vers l'extérieur, ce qui a contribué à creuser le déficit commercial »⁶. L'*Infitah* n'a pas amélioré les performances externes de l'industrie égyptienne ; au contraire elle a surtout ouvert les portes à l'importation sans encourager les exportations.

L'*Infitah* a donc creusé le déficit commercial. Entre 1970 et 1974, il est inférieur à 4 % du PIB. Il a ensuite augmenté variant entre 10 % à 16 % jusqu'au début des années 80 (Tableau 1). On assiste donc à une chute du taux de couverture de 70 % en 1973 à 40 % en 1975. La hausse des exportations pétrolières permettra une remontée à 50 % de 1980 à 1984.

Tableau 1 : Indicateurs sur le commerce extérieur (moyenne annuelle)

| | 1970-1973 | 1974-1980 | 1981-1985 | 1986-1990 | 1991-1995 |
|-----|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| DEF | -3,9 | -11,5 | -14,7 | -13,9 | -12,9 |
| DO | 24,3 | 31,9 | 39,5 | 28,6 | 29,7 |
| TC | 72,5 | 46,5 | 45,6 | 35,6 | 39,6 |

Source: Importations (FAB) et exportations (FAB), Balance of Payments Statistical Yearbook, F.M.I.
PIB : nos propres calculs à partir des données de International Financial Statistics, F.M.I..

Note : DEF : déficit commercial/ PIB

DO : degré d'ouverture = (exportations + importations) / PIB

TC : taux de couverture = Exportations/ Importations

Les importations se sont élevées pour répondre tant à la consommation qu'aux investissements, notamment sous la forme d'intrants nécessaires aux entreprises⁷ et aux projets sous la loi 43 (avec capitaux étrangers). L'ouverture économique entraîne donc une formidable accélération des importations en volume, aggravée par la hausse des prix à l'importation. Aujourd'hui, elles reposent surtout sur les produits agro-alimentaires et les biens d'équipement (Tableau 2) car la production agricole est insuffisante et la demande de l'industrie locale en intrants importés forte.

⁶ Voir Revue Égypte Monde Arabe, 1992-1993, p. 453. Nous reviendrons dans le chapitre 5 sur la gestion publique de l'activité industrielle.

⁷ Voir Abdel-Fadil Mahmoud et Roussillon Alain, 1990, p. 8.

Tableau 2 : Structure des importations, classées selon les secteurs de la C.T.C.I., Classification Type du Commerce International (pourcentage, moyenne annuelle)

| | 1970-1973 | 1974-1980 | 1981-1985 | 1986-1990 | 1991-1995 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Aliments et animaux vivants | 19,28 | 24,51 | 24,77 | 24,27 | 22,27 |
| Boissons et tabac | 2,68 | 1,99 | 1,86 | 1,31 | 1,58 |
| Matières premières, sauf pétrole | 10,04 | 7,13 | 5,29 | 7,16 | 8,52 |
| Matières minérales, pétrole | 6,00 | 2,87 | 4,30 | 2,86 | 1,60 |
| Animaux, huile végétales et aliments gras | 4,74 | 4,06 | 2,40 | 2,94 | 2,67 |
| Produits chimiques | 14,10 | 10,68 | 8,21 | 11,81 | 13,09 |
| Biens manufacturés de base | 15,81 | 17,23 | 20,96 | 20,75 | 19,57 |
| Machine, transport et équipement | 25,67 | 28,89 | 29,33 | 25,92 | 27,02 |
| Divers produits manufacturés | 1,67 | 2,62 | 2,86 | 3,28 | 3,67 |
| Marchandises, non classées ailleurs. | | 0,03 | 0,04 | 0,02 | 0,00 |

Source : nos calculs à partir de

« Economic Bulletin », B.N.E.

1992-1995 : Annuaire statistique du commerce international, vol. 1, O.N.U.

Les exportations sont peu volumineuses et peu diversifiées. Les autorités n'ont encouragé que les exportations de coton puis de pétrole. La priorité est d'approvisionner le marché intérieur, la production locale est donc détournée des marchés étrangers. On peut qualifier cette stratégie d'anti-exportatrice quant aux marchandises. Le problème est que les exportations de services (Canal de Suez et plus tard le tourisme) et de main-d'œuvre si elles sont importantes sont insuffisantes.

L'Égypte exporte surtout du pétrole, des textiles et des produits agricoles (Tableau 3). Nous verrons que la production manufacturière égyptienne est concentrée sur les produits textiles et l'industrie alimentaire. Le pétrole représente, en moyenne, plus de la moitié des exportations totales. Les recettes ont augmenté au début des années 80, puis ont chuté, avec la baisse des prix des matières premières en 1986. L'atrophie des exportations non-pétrolières rend l'économie très sensible aux variations des prix et de la demande en produits pétroliers.

Tableau 3 : Structure des exportations, classées selon les secteurs de la C.T.C.I., Classification Type du Commerce International (pourcentage, moyenne annuelle)

| | 1970-1973 | 1974-1980 | 1981-1985 | 1986-1990 | 1991-1995 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Aliments et animaux vivants | 18,53 | 13,40 | 6,92 | 9,02 | 7,97 |
| Boissons et tabac | 1,16 | 1,07 | 0,32 | 0,07 | 0,16 |
| Matières premières, sauf pétrole | 46,62 | 31,54 | 15,61 | 11,69 | 2,85 |
| Matières minérales, pétrole | 7,43 | 28,70 | 61,97 | 37,42 | 53,96 |
| Animaux, huile végétales et aliments gras | 0,02 | 0,01 | 0,00 | 0,01 | 0,05 |
| Produits chimiques | 2,08 | 2,62 | 1,67 | 2,84 | 4,54 |
| Biens manufacturés de base | 18,69 | 17,27 | 12,22 | 33,65 | 21,86 |
| Machine, transport et équipement | 0,67 | 0,53 | 0,02 | 0,32 | 1,25 |
| Divers produits manufacturés | 4,80 | 4,87 | 1,27 | 4,95 | 7,34 |
| Marchandises, non classées ailleurs. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : nos calculs à partir de B.N.E., « Economic Bulletin », divers numéros.

L'*Infitah* a donc accéléré les importations sans soutenir les exportations. Les premiers résultats sont donc une extraversion croissante de l'économie comme en témoigne l'élévation du degré d'ouverture. Cet indicateur s'élève en effet de 26 % en 1970, à 37 % en 1974 à près de 50 % en 1980. Il semble ensuite se stabiliser autour de 40 % (Tableau 1).

Enfin, l'élimination progressive des droits de douanes demandée à la fois par les accords du GATT et le programme d'ajustement structurel peut avoir des effets négatifs sur la structure du commerce extérieur égyptien.

1.1.2 L'Europe et les États-Unis : principaux partenaires commerciaux et premiers créanciers de l'Égypte

Le commerce extérieur est tourné essentiellement vers l'Europe et les États-Unis qui sont également ses principaux créanciers. Les importations égyptiennes essentiellement des États-Unis (16 %), de l'Allemagne (10 %), de la France (8 %) et de l'Italie (6,5 %) entre 1974 et 1995⁸. Les premiers partenaires à l'exportation sont l'Italie (15 %), l'ex-URSS (10 %) et Israël (7 %), les États-Unis (6 %) et la France (5 %)⁹.

Le développement des échanges avec l'Europe et les États-Unis doit être imputé aux protocoles financiers. Dans le cas d'un protocole avec un créancier, un crédit est accordé à l'Égypte qui s'engage à l'utiliser pour couvrir des importations en provenance de ce créancier. Le choix des fournisseurs est donc partiellement déterminé par l'origine des prêteurs.

⁸ Nos calculs à partir des données du « Direction of Trade Statistics Yearbook », F.M.I..

⁹ Nos calculs à partir des données du « Direction of Trade Statistics Yearbook », F.M.I..

Les échanges commerciaux égyptiens sont typiques des pays en développement : elle exporte surtout des matières premières vers les pays du Nord et importe des biens transformés. Même le secteur textile, qui est la deuxième marchandise exportée après le pétrole écoule surtout des biens faiblement transformés (coton brut et fil de coton). Les exportations marchandes sont peu diversifiées et peu transformées. L'accès aux marchés étrangers est donc difficile car la concurrence sur ce type de produit est forte. La différenciation se faisant sur les prix (notamment les exportations agricoles).

Le commerce avec le Proche-Orient demeure embryonnaire : 4 % des importations égyptiennes et 22 % des exportations. L'Égypte est le plus petit contributeur aux échanges commerciaux dans la région. Ses premiers clients régionaux sont Israël et l'Arabie Saoudite. Les relations commerciales avec Israël concernent exclusivement le pétrole. Ses premiers fournisseurs régionaux sont la Turquie et l'Arabie Saoudite. Les relations régionales reposent essentiellement sur les migrations du travail et l'aide des pays arabes. Pourtant, l'Égypte dispose dans les années 1980 d'une grande industrie relativement à ses voisins arabes. Elle aurait pu y écouler une partie de sa production.

La faiblesse des exportations égyptiennes vers le Moyen-Orient n'est que le reflet de ses difficultés générales à exporter. En outre, les appareils productifs du Moyen-Orient ne sont pas complémentaires. Leurs échanges commerciaux sont orientés vers l'Union européenne (18 % des exportations régionales en 1992 et 32 % des importations), suivie des États-Unis (18 % et 12 % respectivement) et du Japon (12 % et 22 % respectivement)¹⁰. Leurs relations commerciales se limitent à un, deux ou trois partenaires au plus et le pétrole constitue le principal produit d'échange. Les importations inter-régionales des pays du Moyen-Orient représentent moins de 10 % de leurs importations totales en 1991.

1.2 Des recettes d'invisibles insuffisantes

Les principales sources de recettes en devises de l'économie sont, outre le pétrole, d'une part les invisibles (les transferts privés et publics sans contrepartie, le tourisme et le transit par le Canal de Suez) et d'autre part, les investissements directs.

Les recettes externes sont souvent liées à la conjoncture des économies pétrolières. Comme la Syrie et la Jordanie, l'Égypte est affectée par les aléas de l'activité des riches états voisins. Les années 70 et le début des années 80 ont été celles d'une élévation record de la richesse pétrolière régionale et de la croissance économique dans l'ensemble du Moyen-Orient. Ces trois pays ont

¹⁰ ESCWA, 1992.

alors bénéficié d'une forte demande en main-d'œuvre et d'une aide financière considérable, notamment sous la forme de dons.

Dans le cas égyptien, les invisibles sont dominés par les transferts sans contrepartie : dons et envois de fonds des travailleurs, le transit par le Canal de Suez et plus récemment le tourisme. Les trois premiers postes seront largement développés dans la suite de ce chapitre.

Ces flux ont en commun de constituer une source substantielle de devises à compter de la deuxième moitié des années 1970. Les migrations du travail s'accélérent parce que, d'une part les autorités égyptiennes ouvrent la frontière aux travailleurs désireux d'émigrer et d'autre part, l'activité pétrolière s'intensifie dans la région et élève la demande en main-d'œuvre. L'augmentation des dons publics reflète le soutien de la communauté internationale (notamment les États-Unis) à la nouvelle insertion de l'Égypte sur le marché mondial. L'*Infitah* est une ouverture à la fois économique et politique aux nations occidentales (Encadré 1). Enfin, le transit par le Canal de Suez est permis après la signature des accords de Camp David. Le trafic reprend en 1976.

Nouvelle source de devises depuis la moitié des années 1980, le tourisme demeure une activité encore instable. Elle est déterminée par le climat politique égyptien et régional et les conditions de séjours dans les pays voisins et donc concurrents. Bien que les revenus soient aléatoires, le secteur touristique est celui qui, au cours de la dernière décennie, a connu la croissance la plus rapide. Les années 1991 et 1993 ont été difficiles parce que le conflit du Golfe, puis la vague d'attentats terroristes avaient éloigné les visiteurs, notamment occidentaux. La reprise, timide en 1994, est devenue franche dès 1995. Ce secteur occuperait indirectement et directement près de 2 millions d'égyptiens ¹¹. En fait, ce secteur est promis à une forte croissance puisque le nombre de touristes en 1995 a atteint 3,1 millions ¹².

Finalement, le pétrole, les transferts publics et privés, le Canal de Suez et le tourisme n'ont jamais couvert les dépenses de l'économie égyptienne. Soumises à des contraintes politiques et à la conjoncture économique des pays du Golfe, ces recettes demeurent instables, les facteurs externes sont déterminants.

1.3 Les investissements directs : les effets limités de la politique d'ouverture

L'*Infitah* a eu un succès relatif auprès des investisseurs étrangers. La participation des investissements étrangers était souhaitée afin d'alléger la contrainte en devises, seulement elle a

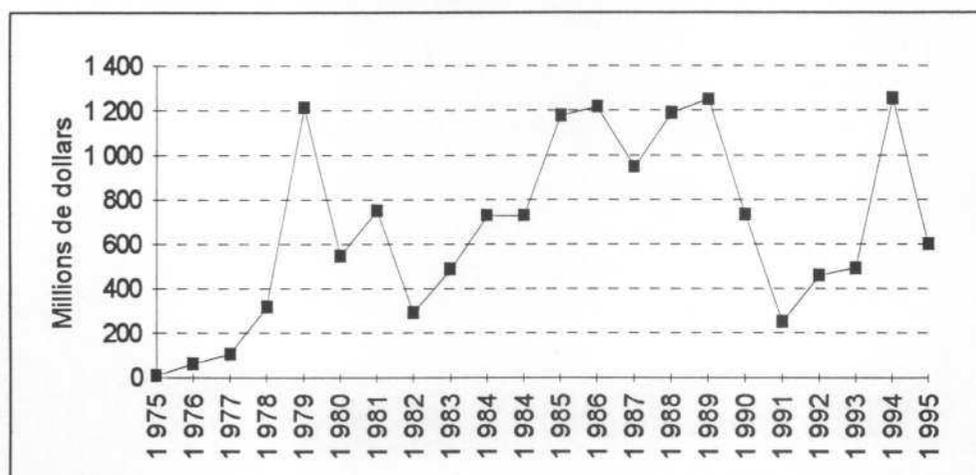
¹¹ Estimation présentée par Bruno Cabrillac, 1994, p. 85.

¹² Chronique économique, Revue Égypte / Monde Arabe, p. 558, n°27-28.

été irrégulière. Les investissements directs s'effectuent pour prendre durablement une part active dans la conduite d'une entreprise, dans une logique productive le plus souvent sous la forme de prise de participation. Ces investissements peuvent donc constituer un puissant facteur de décollage économique, comme on le voit pour les nouveaux pays industriels d'Asie du Sud Est et d'Amérique Latine.

Avec l'*Infitah*, l'Égypte a connu un fort flux d'investissements étrangers au début des années 80. Ces capitaux se sont réduits à la fin de la décennie aux alentours de 1 milliard de dollars et ont chuté de plus de moitié au début des années 90. Pendant les années 80, l'Égypte a donc bénéficié de la croissance générale des flux d'investissements, notamment en direction des pays en développement. C'est durant la deuxième moitié des années 1980, que la contribution des investissements directs au solde courant est significative. En fait, lorsque les prêts à long terme ont diminué, les investissements directs se sont élevés. L'apport en devise est ainsi une aubaine en compensant totalement ou partiellement le déficit des transactions courantes, en 1979-1980 et entre 1985 et 1989, périodes où les tensions sur la balance des paiements sont les plus vives (Graphique 1).

Graphique 1 : Investissements directs en Égypte



Source : Balance of Payments Statistical Yearbook, F.M.I.

En 1990, les flux investissements directs dans le monde diminuent comme ceux à destination de l'Égypte. Or, la baisse des programmes d'investissement dans le monde concerne moins les pays en développement que les pays de l'OCDE. En 1993, selon les données de la Banque mondiale¹³ l'Égypte se trouve au vingtième rang parmi les pays en développement recevant les investissements directs, avec un montant net de 493 millions de dollars. Or, en 1990, l'Égypte se

¹³ Rapport sur le développement dans le monde, 1995.

trouvait en 9^{ème} position parmi pays récepteurs d'investissements directs, avec peu moins de un milliard de dollars. Est-ce que l'Égypte n'est plus une économie attractive pour les entreprises étrangères ?

Les investissements étrangers (hormis dans le secteur pétrolier) sont réglementés en Égypte par une loi particulière : la loi 43, axe essentiel de l'*Infitah*. Malgré un cadre législatif encourageant, l'économie a attiré un volume limité d'investissements directs étranger. Nous analyserons plus précisément les conséquences de l'*Infitah* sur les investissements au cours du chapitre 4. On peut d'ores et déjà souligner que ses effets limités sur le capital étranger montre que la stratégie libérale égyptienne a peu séduit. Nous avons vu au cours du chapitre précédent que l'essor des ressources exogènes conforte le plus souvent l'action de l'État, on l'observera dans le cas égyptien. L'activité du secteur privé dépend alors des autorités. Les investisseurs étrangers sont alors timides.

Les investissements étrangers se dirigent en premier lieu vers le secteur pétrolier. Nous verrons au cours de la section suivante qu'ils sont la première source de financement de l'activité pétrolière.

Les données de H. Handoussa (Tableau 4) permettent d'estimer la participation étrangère aux investissements soumis à la loi 43¹⁴. Elle atteint 50 %. A titre de comparaison, selon H. Handoussa l'ensemble des projets autorisé par la loi 43, capitaux égyptiens et étrangers confondus, jusqu'en juin 1988, a représenté plus de 10 % des investissements fixes totaux.

En 1978 comme en 1988, les capitaux non - égyptiens se dirigent en priorité vers l'industrie manufacturière, le tourisme et la finance, notamment les compagnies d'investissement. En distinguant, l'industrie manufacturière et l'agriculture des autres activités, on se rend compte que ces secteurs attirent moins de la moitié des capitaux étrangers. Généralement, les capitaux soumis à la loi 43 se dirigent à 40 % vers ces deux secteurs entre 1980 et 1993¹⁵. Les secteurs productifs seraient donc légèrement défavorisés tant au niveau des capitaux totaux que celui des capitaux étrangers.

¹⁴ Les données sur l'investissement soumis à la loi 43 sont difficiles à obtenir. Les seules sources sont celles publiées dans la revue économique par la Banque Nationale d'Égypte. Cependant, elles sont plus agrégées que celles publiées par H. Handoussa et sans précision quant à la nationalité des investisseurs.

¹⁵ Selon la revue économique de Banque Nationale d'Égypte.

Tableau 4 : Répartition des projets autorisés par le GAFI. (Montant annuel du capital autorisé, millions de LE)

| | Capitaux égyptiens et étrangers | | | | Capitaux étrangers | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----|-------|-----|--------------------|-----|------|-----|
| | 1978 | | 1988 | | 1978 | | 1988 | |
| Montant total de capital autorisé | 1678 | | 7245 | | 769 | | 2308 | |
| Industrie manufacturière dont | 438 | 26% | 2 791 | 39% | 175 | 23% | 787 | 34% |
| - chimie | 82 | 5% | 596 | 8% | 38 | 5% | 191 | 8% |
| - matériaux de construction | 86 | 5% | 644 | 9% | 16 | 2% | 144 | 4% |
| - Ingénierie | 88 | 5% | 430 | 6% | 49 | 6% | 133 | 6% |
| - textiles | 106 | 6% | 298 | 4% | 40 | 5% | 94 | 4% |
| Tourisme | 371 | 22% | 841 | 12% | 201 | 26% | 373 | 16% |
| Finance dont | 314 | 19% | 2 127 | 29% | 146 | 19% | 785 | 34% |
| - Compagnies d'investissement | 184 | 11% | 1 436 | 20% | 90 | 12% | 614 | 27% |
| - Banques | 130 | 8% | 691 | 10% | 56 | 7% | 171 | 7% |
| Logement | 216 | 13% | 554 | 8% | 50 | 7% | 49 | 2% |
| Services | 194 | 12% | 409 | 6% | 150 | 20% | 164 | 7% |
| Agriculture | 107 | 6% | 353 | 5% | 32 | 4% | 93 | 4% |
| Autres | 145 | 9% | 523 | 7% | 77 | 10% | 150 | 6% |

Sources : H. Handoussa, 1990, p. 179.

Les échanges inscrits sur la balance des transactions courantes reposent sur quatre postes : le pétrole, le transit par le Canal de Suez, l'aide internationale (sous forme de dons) et les envois de fonds des travailleurs et plus récemment, le tourisme. Ils sont donc peu diversifiés. Or, ces flux si ils sont substantiels ne suffisent pas à couvrir la demande interne.

Les autres sources de financement sont alors les investissements directs et les prêts internationaux. L'*Infitah* n'a pas permis de générer un flux régulier de devises sous forme d'investissement étranger. Nous nous interrogerons sur l'échec de cette stratégie au cours du chapitre 4. En revanche, l'Égypte a bénéficié de prêts publics et financé le déficit de ses échanges. Cependant, elle n'a pas su rembourser ses prêts. Le financement de cette économie dépend donc de recettes externes qui nous le verrons sont instables et irrégulières. Comme elles sont insuffisantes, l'aide internationale est devenue indispensable.

On peut alors faire trois conclusions.

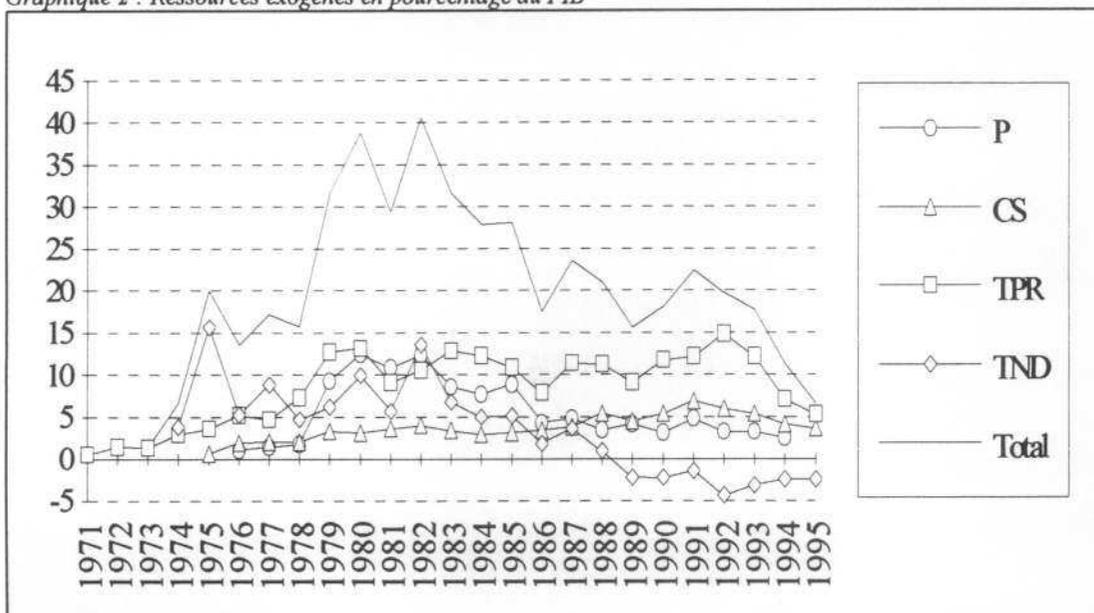
Premièrement, l'économie égyptienne est entrée dans un cercle vicieux. La croissance des sources de devises à compter de 1974 a stimulé la consommation interne. Seulement, les dépenses ont rapidement dépassé les recettes externes. L'aide internationale avec les autres sources de devises

a permis d'entretenir un déficit. L'économie s'est ainsi trouvée en cessation de paiement en 1987 et en 1990.

Deuxièmement, les trois premiers postes des transactions courantes ont surtout bénéficié aux autorités, soutenant par une très forte intervention de l'Etat. On peut alors comprendre comment malgré une libéralisation annoncée en 1974, il domine toujours l'activité économique.

Enfin, les ressources exogènes ont un effet global substantiel : elles représentent jusqu'à 40 % du PIB au début des années 1980 (Graphique 2). Cependant, nous verrons qu'il convient de distinguer cet effet - volume, qui temporairement desserre la contrainte en devises et élève la demande interne, des effets différenciés de chaque poste.

Graphique 2 : Ressources exogènes en pourcentage du PIB



Source : nos calculs à partir de

- « Balance of Payments Statistical Yearbook » (Canal de Suez, Transferts privés), « Rapport », F.M.I. 1988 et 1992, (pétrole)
- « International Financial Statistics » (PIB et taux de change), F.M.I.,
- « World Debt Tables », Banque mondiale (Transfert net de la dette).

Note :

- P : pétrole
- CS : Canal de Suez
- TPR : transferts privés
- TND : transferts net de la dette

L'objet de ce premier chapitre est d'analyser chacune de ces sources en devises. Nous verrons pourquoi ils peuvent être considérés comme des ressources exogènes. Les autorités ne contrôlent pas ou partiellement leur volume. La vulnérabilité de l'économie égyptienne repose sur l'insuffisance de sources externes de financement plus stables et moins dépendantes de la conjoncture internationale.

2. L'aide étrangère : un transfert net positif jusqu'en 1989

Traditionnellement, l'aide étrangère est conçue comme un moyen de soutenir la croissance voire le développement d'une économie en desserrant la contrainte sur l'épargne interne. Seulement, dans le cas égyptien, elle présente une double caractéristique : une valeur économique et une valeur politique :

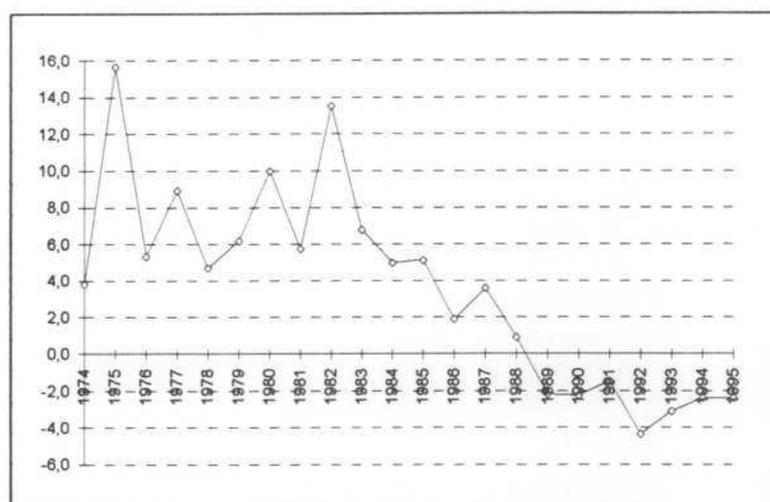
- une valeur économique car elle soutient la transition vers la croissance en élevant les capacités de financement de l'économie. A court terme, elle est également un moyen d'alléger la contrainte en devises et éventuellement de financer le budget de l'Etat.

- une valeur politique car elle un instrument des relations internationales. Des raisons politiques et stratégiques expliquent alors le soutien accordé à un pays. Il s'agit par exemple d'éviter l'effondrement d'une économie qui déstabiliserait toute une région. L'aide reflète dans ce cas l'intensité des relations entre des Etats.

Pour l'Egypte, l'aide étrangère a été une source régulière de devises, indépendante de l'activité économique interne. Elle est parfois qualifiée de rente géopolitique¹⁶ : cette expression montre que l'aide est moins accordée pour des raisons économiques que pour des raisons politiques. Elle a ainsi bénéficié d'un transfert net positif au titre de la dette entre 1974 et 1989. Le graphique ci-dessous montre ces apports en devises sont assez irrégulier. Cependant, on distingue deux périodes : 1974 - 1983 : le TND est compris entre 6 et 16 % du PIB et les années 1984-1995 : il diminue rapidement et devient négatif. La seconde partie des années 1980 est très difficile : l'aide comme les recettes pétrolières ont alors fortement reculé. Les années « d'aubaine » sont passées.

¹⁶ B. Cabrillac 1992-93, p. 16.

Graphique 3 : Transfert Net de la dette en pourcentage du PIB



Source : nos calculs à partir de « World Debt Tables », Banque mondiale, et de Statistiques Financières Internationales, F.M.I..

Après avoir étudié les liens entre aide et développement (2.1), nous allons montrer que cette aide est une aubaine dans le cas égyptien (2.2), renouvelée tous les ans malgré un endettement croissant. Nous pourrions alors la considérer comme une composante des ressources exogènes.

2.1 Aide étrangère et développement

Les effets de l'aide peuvent difficilement être isolés de ceux des autres flux externes. Néanmoins, du point de vue théorique, elle doit permettre de lever certaines rigidités structurelles propres au pays en voie de développement.

2.1.1 Définitions

La définition de l'aide étrangère est multiple. On peut retenir les dons ou l'aide publique au développement ou l'addition des deux. A cette approche additive, on peut préférer l'approche résiduelle. P. Guillaumont désigne ainsi, « ce dont le pays a effectivement disposé dans cette période, en sus de ce qu'il pouvait acquérir au moyen de ses ressources propres »¹⁷. Il considère, globalement, le déficit des échanges de biens et services qui révèle le volume de l'apport extérieur. Aussi, les autres mouvements de capitaux tels que les investissements directs et les investissements de portefeuille sont-ils inclus. Or, nous nous intéressons à l'aide internationale en tant que moyens financiers mis à la disposition d'un pays par des Etats, des organisations internationales et des banques. La définition de P. Guillaumont nous semble trop globale.

¹⁷ Voir P. Guillaumont, 1966, pp. 994-995.

Nous avons choisi l'approche additive : la somme des dons et prêts en provenance d'Etats, d'organisations internationales et les banques reçus par l'Egypte. Les données publiées par la Banque mondiale (World Debt Tables) constituent donc notre référence.

2.1.2 L'aide étrangère : favorable à la croissance ?

Une partie de la littérature s'est focalisée sur le lien aide-croissance. Nous avons retenu deux groupes d'auteurs : H. B. Chenery et A. S. Strout d'une part (a), D. Kessler et D. Strauss-Kahn d'autre part (b). Leurs écrits reflètent le débat sur les effets de l'aide sur la croissance.

2.1.2. a L'épargne externe est complémentaire de l'épargne interne

H. B. Chenery et A. S. Strout analysent le rôle de l'aide pendant la période de transition vers le développement. L'idée centrale est que les capitaux extérieurs peuvent soutenir l'élévation du PIB en renforçant les financements internes et surtout en réduisant les contraintes structurelles : faiblesse des qualifications, de l'épargne intérieure et des recettes d'exportation. « En allégeant ces contraintes, l'aide étrangère peut entraîner une utilisation plus complète des ressources intérieures et par là-même, accélérer la croissance »¹⁸. L'aide élève en fait le montant des ressources disponibles dans l'économie et lui permet de stimuler les facteurs favorables à la croissance. Lorsque le soutien externe diminue, les ressources internes doivent être suffisantes pour poursuivre la croissance. L'aide est donc un financement temporaire.

Les auteurs vont construire un modèle permettant de déterminer les conditions de passage à une croissance soutenue. Ils distinguent 3 périodes. Première période : la croissance est limitée par l'investissement : la capacité d'absorption d'un investissement est déterminée par l'offre d'intrants, notamment les qualifications. La croissance de la production s'accélère et celle de l'investissement est stable. Deuxième période : cette première phase s'achève lorsque l'investissement permet d'atteindre le taux-cible de croissance. Le PNB et l'investissement croissent alors à un taux constant, l'aide extérieure est fixée par l'écart entre le taux d'épargne et le taux d'investissement. Troisième période : la croissance est limitée par le commerce extérieur. « Le tassement des entrées de capitaux impose que les exportations croissent plus vite que les importations »¹⁹. Les apports externes permis par le commerce extérieur prennent le relais de l'aide étrangère.

¹⁸ L'aide étrangère concerne ici les entrées de ressources externes, les dons publics et les prêts qui dépassent cinq ans. Les investissements privés sont exclus. L'aide étrangère renvoie au fait que « les gouvernements des pays prêteurs et emprunteurs ont pris la décision de procéder au transfert d'un volume donné de ressources », H.B. Chenery et A.S. Strout, pp. 368-369, 1981.

¹⁹ H.B. Chenery et A.S. Strout, p. 379, 1981.

Selon cette approche, l'aide est une contribution nette à la croissance²⁰. Elle est complémentaire de l'épargne puisqu'elle élève le volume des capitaux disponibles pour financer la croissance. Dès lors, une stratégie basée sur l'endettement permet d'abord d'atteindre un taux de croissance auto-entretenu, puis le passage d'une situation de besoin de financement à celle de capacité de financement qui autorise finalement le désendettement²¹.

2.1.2. b L'épargne externe se substitue de l'épargne interne

L'apport externe, comprenant l'aide au sens strict ou l'ensemble des capitaux externes, peut décourager l'épargne interne. L'épargne externe ne s'ajoute pas à l'épargne interne mais se substitue à celle-ci. D. Kessler et D. Strauss-Kahn proposent 4 explications à cette substitution. 1/ L'aide peut-être orientée vers la consommation. 2/ En desserrant la contrainte interne de financement, l'aide peut encourager une gestion plus laxiste de l'économie. 3/ Les capitaux étrangers se dirigent vers les secteurs les plus rentables et évincent l'épargne. 4/ Enfin, la consommation s'élève avec la hausse du revenu disponible (revenu interne + afflux de capitaux extérieurs) et l'épargne interne (revenu - consommation) diminue.

Finalement, selon D. Kessler et D. Strauss-Kahn la causalité entre l'aide et l'épargne s'avère floue puisqu'on ne peut pas choisir l'hypothèse de substituabilité plutôt que celle de complémentarité avec certitude. L'incertitude sur les effets des apports de capitaux est basée sur un constat empirique, les études disponibles présentent des résultats contradictoires, mais elle reflète des faiblesses théoriques :

- la définition et la mesure des flux. La plupart des études agrègent les apports extérieurs. Or, les effets des capitaux publics et privés peuvent être différents et leur origine également (prêts commerciaux, variations de réserves de change, investissements privés).
- l'épargne est calculé comme un résidu : la différence entre les flux de capitaux et l'investissement brut. Or, les flux de capitaux ne sont pas nécessairement affectés à l'investissement. L'aide alimentaire en est un exemple.
- Le comportement d'épargne n'est pas spécifié. Les études ne présentent alors que des descriptions statistiques des liens entre épargne et capitaux extérieurs.

Si on retient les deux formulations suivantes :

²⁰ D'autres études ont été faites dans le même sens au cours des années 60, voir à ce sujet, D. Kessler et Strauss-D. Kahn, 1984, pp. 270-271.

²¹ P. Guillaumont, 1986, tome 3, p. 299.

1/ l'épargne est déterminée par la politique du gouvernement. L'aide permet alors d'atteindre les objectifs de croissance en réduisant l'effort intérieur.

2/ l'épargne est pour partie fonction des opportunités d'investissement. Les capitaux alors investis ne sont plus disponibles pour l'épargne intérieure.

alors selon G. F. Papanek ²², une entrée de capitaux entraînera une chute de l'épargne intérieure. Par contre, d'autres hypothèses sur la fonction d'épargne la liaison épargne - flux de capitaux extérieurs peut être positives. Si l'investissement est une fonction des biens capitaux que le pays a la capacité à importer, l'aide crée alors des opportunités d'investissement. De même, si l'épargne est une fonction de taux de croissance, alors l'aide en accélérant la croissance, développe dans un premier temps l'épargne.

- le sens de la causalité est incertain. La faible épargne peut expliquer l'afflux de capitaux. Mais ces deux variables peuvent être déterminées par un même ensemble de variables.

Dans le cas argentin, J. Morrisset montre que l'aide peut être détournée de son objectif initial. L'aide étrangère ou plus largement les ressources externes ne financent plus l'activité interne, mais servent à des placements à l'étranger. Cette fuite peut prendre des proportions alarmantes ²³ (Encadré 2). Son analyse montre que tous les capitaux extérieurs n'ont pas les mêmes effets. Il critique les modèles de croissance qui retiennent comme hypothèse qu'il n'existe qu'un seul type d'épargne : le capital physique. Cette approche nous permet d'insister sur un point : le lien entre aide et croissance paraît se relâcher d'autant plus qu'une petite partie des ressources externes est canalisée vers des utilisations productives.

²² G. F. Papanek cité par D. Kessler et Strauss- D. Kahn, 1984.

-« The effect of Aid and Other Ressources Transfers on Savings and Growth in Less Developing Countries » Economic Journal, septembre 1992,

- « Aid, Foreign Private Investment, Savings and Growth in Less Developing Countries » Journal of Political Economy, janvier 1973,

²³ Les capitaux exportés représenterait 69 % du PIB argentin, 67 % au Mexique. Voir P. Artus et M. Debonneuil, 1990, p. 212.

J. Morisset remet en cause la contribution des ressources étrangères à la croissance grâce au financement de l'investissement et analyse comment l'aide peut être détournée de son objectif initial. Les agents économiques ne sont pas confrontés à un choix unique entre la consommation et l'investissement mais simultanément face à un choix entre la consommation et l'épargne et un choix de portefeuille. Selon lui, l'épargne peut prendre trois formes : l'épargne financière, l'épargne détenue sous forme de monnaie ou d'actifs étrangers²⁴ et l'épargne réelle.

Les flux de capitaux étrangers peuvent :

- financer directement ou indirectement des investissements productifs si ils prennent la forme de capital physique ou de capital financier.
- ne pas financer d'investissement si ils sont utilisés pour acquérir de la monnaie ou des actifs étrangers.

A partir du cas de l'Argentine (1960-1981), il établit 2 relations intéressantes. 1/ L'entrée brute de capitaux étrangers est positivement liée à l'épargne sous forme de dépôts et sous forme de monnaie étrangère. 2/ le flux de dette externe entraîne une modification de la composition du portefeuille plutôt qu'une hausse de la consommation.

Aussi, les ressources externes auraient-elles peu contribué au financement des investissements. D'une part, sous la forme de monnaie étrangère, l'épargne n'est pas disponible pour le pays. D'autre part, sous la forme de dépôts, l'épargne n'a pas pu être utilisée de façon productive puisque en Argentine, le système financier ne peut pas jouer son rôle de pourvoyeur de fonds pour les investisseurs domestiques²⁵.

Les liens entre l'aide et l'épargne sont multiples voire contradictoires. On retiendra que l'aide peut être accordée en raison de la faiblesse du taux d'épargne. Elle peut aussi modifier la distribution des revenus et donc la part dévolue à l'épargne. Enfin, ces deux variables sont elles-mêmes déterminées par des variables exogènes telles que des facteurs politiques et l'évolution des termes de l'échange.

²⁴ Il s'agit de la fuite des capitaux. Il la mesure selon la définition de la Banque mondiale : excédent du flux de la dette externe totale et des investissements directs étrangers sur le déficit de la balance en opérations courantes cumulé avec l'accroissement des réserves. Morisset J., 1989, p. 603.

²⁵ L'auteur se réfère à une étude de la Banque mondiale selon laquelle la majorité des placements financiers sont spéculatifs (à très court terme) dans le cas argentin. Voir Morisset J., 1989, p. 613.

Le lien entre l'aide et la croissance est moins discuté. La capacité de l'aide à générer une croissance durable est difficile à établir et les études empiriques présentent des résultats divergents²⁶. Cependant, l'objectif de croissance dépend avant tout de la capacité du pays à mobiliser en épargne une part suffisante des surplus de revenus. L'aide externe en autorisant un taux marginal d'épargne supérieur au taux moyen, doit stimuler la production sur une longue période. Cette épargne supplémentaire permet de financer les investissements et plus tard de promouvoir une croissance auto-entretenu. P. Guillaumont confronte cette hypothèse théorique à la réalité. Il conclut que « Celle-ci (l'aide) peut-être diversement efficace, mais il est difficile de ne pas constater que la plupart des pays qui sans être exportateurs de pétrole ont connu une croissance rapide, ont bénéficié, au moins pendant une certaine période, d'apports de capitaux importants »²⁷.

2.1.3 Aide étrangère et endettement.

L'aide étrangère est temporaire et doit fournir une impulsion à la croissance. Or, elle peut au contraire nourrir le cercle vicieux de l'endettement. Dans le cas des pays latino-américains, P. Salama explique la croissance de la dette externe par des facteurs externes et internes. Nous verrons qu'en Egypte, seule une partie de cette analyse s'avère pertinente.

2.1.3. a Facteurs externes favorables à la croissance de la dette

Parmi les facteurs externes, on distingue le rôle des marchés financiers internationaux et celui du dollar. Premier élément explicatif, l'extension du système des changes flexibles a déstabilisé les économies. Les pays en développement en cas de déficit ou de menace sur leur monnaie peuvent plus facilement recourir à des financements internationaux, ils sont alors fragilisés par les variations des taux de changes. Ouverts sur l'extérieur, ils doivent alors bénéficier de la venue d'investisseurs internationaux. Ces derniers, quand ils s'installent, peuvent au contraire déstabiliser le marché en favorisant la financiarisation. Finalement, l'ouverture aux marchés financiers internationaux fragilise l'économie.

Deuxième facteur explicatif de l'endettement : la modification du circuit du dollar. D'une part, au cours des années 1980, la croissance de la demande de dollar a été nourrie par celle du volume des échanges malgré son recul dans les transactions financières internationales. D'autre part, les Etats-Unis, autrefois fournisseurs de capitaux, sont devenus récepteurs. Or, à la même époque, on constate que les pays en développement ne reçoivent plus du reste du monde mais sont devenus pourvoyeurs de capitaux : le transfert net de la dette devient négatif. La gestion de la dette devient difficile pour une partie des pays en développement dès le début des années 1980.

²⁶ Voir Guillaumont P., 1986, tome 3, pp. 298-307.

²⁷ Voir Guillaumont P., 1986, tome 3, p. 307.

Le cas égyptien diffère de celui des économies latino-américaines. L'ouverture du marché financier et la modification du circuit du dollar n'ont pas eu le même impact pour quatre raisons. 1/ L'insertion de l'Égypte sur le marché financier international est très faible. Les prêts accordés à l'Égypte sont rarement d'origine privée. 2/ La modification du circuit du dollar ne touche l'Égypte qu'à compter de 1989. Elle devient alors exportatrice nette de capitaux. 3/ Le marché financier égyptien est inexistant jusqu'en 1991 et 4/ Jusqu'en 1987, le cours de la livre était fixé arbitrairement par la Banque centrale et plusieurs taux de change étaient en vigueur selon la nature des transactions. Depuis, les taux de change ont été unifiés et la Livre dévaluée progressivement. Les variations de change ont donc eu moins d'impact dans le cas égyptien. Le marché interne était protégé par le contrôle des changes.

Il nous semble que la dette a pu s'élever parce que les créanciers étaient des États. Ce sont alors les facteurs politiques et stratégiques qui ont permis la persistance des prêts alors que l'Égypte ne pouvait pas faire face au remboursement de ses échéances.

2.1.3. b Facteurs internes favorables à la croissance de la dette

Au niveau interne, la croissance de la dette s'explique par la fuite des capitaux, les politiques économiques des pays endettés, le régime d'accumulation et l'autonomie de la dette. La fuite des capitaux ou substitution de monnaies ne précède pas mais suit la crise économique. Ce sont les contraintes financières et la nature de l'insertion dans l'économie mondiale des pays latino-américains qui conduisent à une crise, qui à son tour entraîne « un éclatement des fonctions de la monnaie ».

Les gouvernements ont également une responsabilité dans l'aggravation de l'endettement : la surévaluation de la monnaie et le niveau élevé des taux d'intérêt internes ont encouragé les emprunts des entreprises à l'étranger et les dépôts en devises au sein du système bancaire.

En Égypte, la monnaie nationale a longtemps été surévaluée du fait de la fixation autoritaire du taux de change par la Banque centrale. Par ailleurs, les taux d'intérêt locaux étaient également contrôlés et très faibles. Les dépôts en devises ont donc été encouragés par le différentiel de taux d'intérêt. Ils ont constitué entre 46 et 53 % de la quasi-monnaie selon les définitions du F.M.I. entre 1987 et 1991. Ce pourcentage a chuté à 32 % au lendemain de la libéralisation financière en 1992²⁸.

²⁸ Données calculées à partir des « Statistiques Financières Internationales » du F.M.I.

Troisième facteur explicatif proposé par P. Salama : le type de régime d'accumulation. Dans le cas d'un régime d'accumulation excluant²⁹, la propension à épargner est insuffisante et la demande de biens d'équipement importés des classes moyennes est forte. L'économie a donc besoin de devises et a recours à l'emprunt. Dans le cas des régimes d'accumulation centrés sur l'essor de l'industrie pétrochimique, les importations en biens intermédiaires augmentent pour répondre aux besoins de l'industrialisation. Dernier facteur, la dette elle-même, lorsque les nouveaux emprunts sont utilisés pour le service de la dette, elle « s'autonomise du secteur productif »³⁰.

Dans le cas égyptien, le régime d'accumulation a été modifié par l'*Infitah*. Les industries de biens de consommation se sont développées (surtout dans le secteur privé) et l'industrie pétrochimique s'est développée avec la reprise de l'activité pétrolière. Les entreprises conjointes se sont multipliées. Au total, la demande en biens intermédiaires a crû et le déficit commercial creusé. D'autant plus que l'ouverture aux importations a encouragé l'achat de bien de consommation finale. Comme par ailleurs, les recettes des transactions courantes sont restées insuffisantes, l'endettement s'est élevé régulièrement jusqu'à la fin des années 80.

Aussi, les conditions dans lesquelles la dette s'est accélérée diffèrent-elles du cas latino-américain : les prêts sont surtout publics et la politique en matière de taux d'intérêt, de taux de change et de commerce extérieur est particulière.

Nous allons donc poursuivre en insistant sur les spécificités du cas égyptien. Nous verrons ainsi que l'aide peut être considérée comme un apport net en devises. Elle a alors nourri les tendances consuméristes.

2.2 L'aide étrangère : une aubaine dans le cas égyptien

Pendant quinze ans, l'aide étrangère a entraîné un transfert positif en faveur de l'Égypte, dont le gouvernement central est le premier bénéficiaire. Les négociations sur la dette au début des années 90 témoignent d'un traitement exceptionnel du cas égyptien.

Quand le Mexique s'est déclaré en août 1982 en cessation de paiement, il a inauguré une crise financière internationale. L'ensemble des pays en voie de développement, surtout latino-américains ont alors effectué des transferts nets de capitaux négatifs au titre du service de la

²⁹ Le régime d'accumulation excluant est centré sur le dynamisme des biens de consommation durable. Il est qualifié d'excluant car l'inégalité de revenu est très prononcée et une majorité de la population est exclue des bénéfices de la croissance. Voir Salama P. , 1989, p. 45.

³⁰ Voir Salama P. , 1989, p. 49.

dette. Par contre l’Egypte a pu emprunter plus qu’elle ne pouvait rembourser jusqu’en 1987, date d’un premier programme d’ajustement structurel.

Par ailleurs, l’aide étrangère place l’Egypte dans le circuit de l’assistance internationale, et notamment celle accordée par les riches Etats pétroliers. Elle s’insère ainsi dans le réseau de la rente arabe. L’aide est partie intégrante de la politique d’ouverture de 1974. L’Egypte quitte alors la sphère d’influence soviétique pour s’insérer dans le circuit de l’aide occidentale. Ce revirement lui permet d’accéder à de nouveaux prêts et dons et d’alléger sa contrainte en devises. Dans ce sens, elle est une aubaine, temporaire puisqu’il y a remboursement.

Comme nous l’avons évoqué plus haut les effets de l’aide sur la croissance et le développement sont incertains. Les apports externes de capitaux peuvent desserrer les contraintes structurelles en s’ajoutant à l’épargne interne comme ils peuvent au contraire se substituer à celle-ci. Le cas égyptien montre que l’aide étrangère et les autres sources de devises sont une condition nécessaire mais pas suffisante à la croissance.

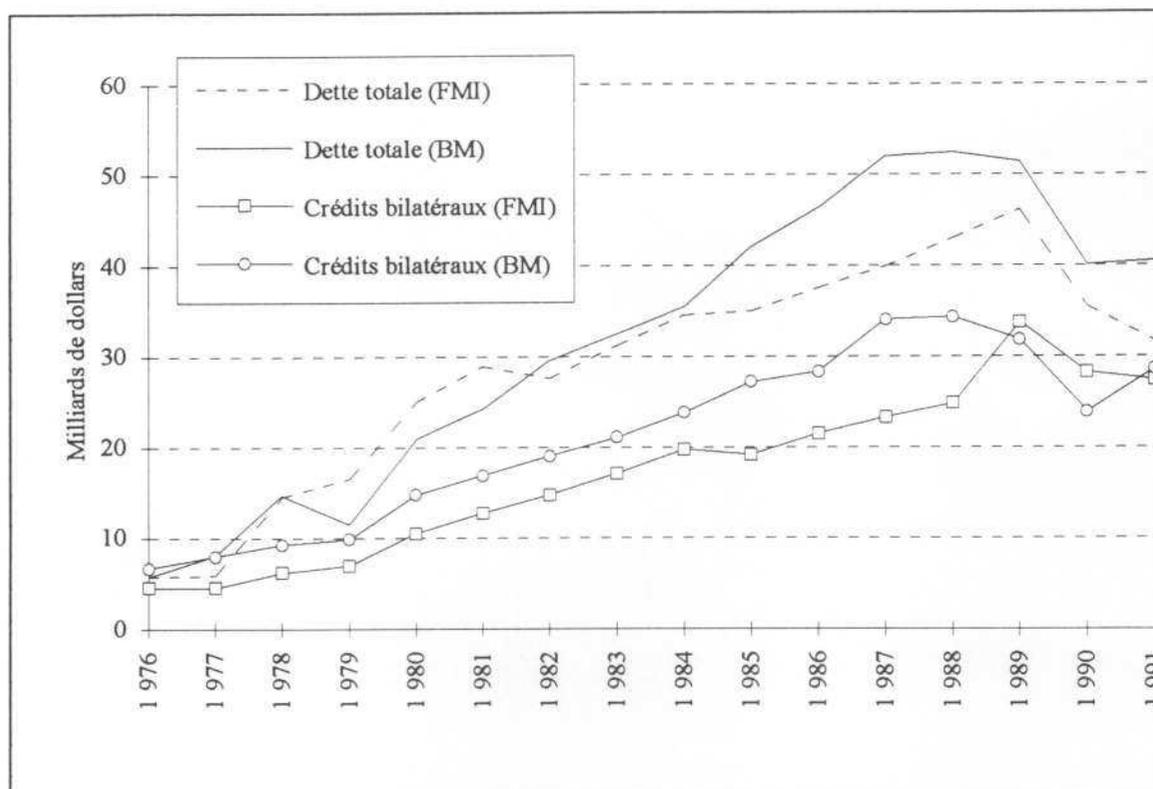
Les prêts accordés à l’Egypte sont essentiellement publics, ce qui explique leur régularité (2.2.1). Nous analyserons les relations l’Egypte avec deux de ses créanciers : les Etats-Unis et les pays arabes (2.2.2). Avant de poursuivre, il est nécessaire d’insister sur la difficulté à obtenir des données sur l’aide étrangère (Encadré 3). Elles sont donc approximatives.

Encadré 3 : la dette externe : une estimation difficile.

L’évaluation de l’aide annuelle et de la dette est délicate. Les sources d’information sont difficiles d’accès et parfois contradictoires. Nous disposons d’une part de données publiques : celles de la Banque mondiale sur la dette, « World Debt Tables » et celles du Fonds Monétaire sur la balance des paiements (Balance of Payments Statistical Yearbook). D’autre part, ces deux institutions rédigent régulièrement un rapport complet sur l’Egypte dont la diffusion est restreinte puisque le gouvernement interdit sa libre circulation. Le Fonds Monétaire International publie « Arab Republic of Egypt, Economic Memorandum » et la Banque mondiale « Country Economic Memorandum ».

Nous avons donc privilégié ces études confidentielles lorsqu’elles ont été à notre disposition. Notre analyse se fonde sur ces sources, que les publications officielles viennent compléter. Aussi, la réalité est davantage ce que l’on peut voir que ce qui est. Le graphique ci-dessous témoigne des écarts statistiques.

Graphique 4 : Comparaison des données sur la dette



Source : Arab Republic of Egypt, Economic Memorandum, F.M.I., diverses années.
« World Debt Tables », Banque mondiale, diverses années.

Note : A compter de 1980, les données du F.M.I. se basent sur l'année fiscale commençant le 1^{er} juillet.

2.2.1 Des crédits qui conduisent à l'endettement

Les crédits publics, essentiellement en direction du gouvernement, ont entraîné un endettement croissant (a). Ils sont orientés principalement vers les infrastructures (b) Une rapide chronique de l'aide accordée à l'Egypte témoigne de la prégnance des facteurs politiques (c).

2.2.1. a Des crédits essentiellement publics.

La dette externe égyptienne est dominée par des encours publics et sous garantie publique et les crédits bilatéraux. Elle est essentiellement à moyen et long termes et se concentre dans les infrastructures.

Les prêts accordés à l'Egypte sont essentiellement sous forme bilatérale, contrairement aux autres pays en voie de développement (Tableau 5). L'importance de ces crédits reflète une relation particulière entre l'Egypte et ses créanciers. Les négociations sur la dette, en particulier lors des rééchelonnements sont plus aisés auprès des Etats que des banques. Que les créanciers soient des Etats explique probablement que l'apport de crédit à l'Egypte n'ait baissé que dans la deuxième moitié des années 1980, alors que l'ensemble des pays en développement assiste à leur raréfaction dès 1982.

Tableau 5 : Composante de la dette externe, 1976-1990/91 (moyenne annuelle)

| | 1976-79 | 1980/81-1985/86 | 1986/87-1990/91 |
|----------------------------------|---------|-----------------|-----------------|
| Dette publique et garantie à MLT | 85,2 | 83,9 | 91,2 |
| Crédits commerciaux | 8,9 | 18,4 | 10,6 |
| Crédits multilatéraux | 16,2 | 14,6 | 11,9 |
| ...BM | 0,6 | 2,5 | 2,4 |
| ...IDA | 0,8 | 2,0 | 1,9 |
| ...GODE | 5,6 | 7,5 | 4,1 |
| ...FMI (trust Fund) | 0,3 | 0,6 | 0,1 |
| ... Autre | 1,3 | 0,6 | 1,9 |
| Crédits bilatéraux | 60,0 | 50,9 | 68,7 |
| Dette à court terme | 14,8 | 16,1 | 8,1 |
| Dette privée non garantie | | | 0,7 |
| Dette totale | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : nos calculs à partir de « Arab Republic of Egypt, Economic Memorandum », F.M.I., diverses années.

Note : GODE : Gulf Organization for the Development of Egypt.
 IDA : International Development Agency.
 La dette militaire est exclue.

Par ailleurs, dans le cas égyptien, le débiteur et le créancier sont publics. Le gouvernement central est le premier des débiteurs, devant la Banque centrale et les sociétés publiques (Tableau 6). La part du secteur privé est minime, autour de 3 %. Que la dette soit contractée entre Etats implique un déterminisme politique très fort sur l'évolution de la dette. L'aide renforce donc l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Tableau 6 : Répartition de la dette de long terme, par type de débiteurs

| | 1 980 | 1 982 | 1 983 | 1 984 | 1 985 | 1 986 | 1 987 | 1 988 | 1 989 | 1 990 | 1 991 |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Gouvernement central | 54,4 | 61,0 | 62,7 | 65,7 | 66,3 | 64,7 | 67,0 | 67,4 | 64,3 | 59,1 | 66,1 |
| Etat et collectivités locales | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Banque centrale | 14,6 | 10,1 | 9,2 | 8,0 | 6,3 | 6,1 | 6,0 | 6,0 | 7,9 | 2,6 | 2,3 |
| Banque officielle de développement | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,7 | 0,6 |
| Entreprises publiques | 28,6 | 26,1 | 24,7 | 23,2 | 23,9 | 25,3 | 23,3 | 23,0 | 24,5 | 34,4 | 28,1 |
| Secteur privé | 1,6 | 2,0 | 2,5 | 2,3 | 2,6 | 3,0 | 2,7 | 2,7 | 2,6 | 3,0 | 2,6 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : World Debt Tables, diverses années.

Note : ces données ne sont plus disponibles depuis 1991.

Depuis la fin des années 1970, l'endettement à court terme³¹ s'est réduit de près de 30 % à moins de 2 % en fin de période. L'Egypte a toujours bénéficié d'un soutien substantiel des gouvernements étrangers.

³¹ Selon nos statistiques, l'endettement à court terme désigne les engagements à court terme auprès du système bancaire, *i.e.* la dette privée.

2.2.1. b Des crédits orientés vers les infrastructures

Les crédits reçus par l'Égypte pendant les années 1980 se sont concentrés dans les infrastructures. En revanche, les secteurs productifs ne reçoivent que de 7 % à 17 % des nouveaux crédits.

Le débat posé sur les apports de capitaux est alors moins l'effet de substitution que la diminution ou le renforcement de l'effort public dans les infrastructures. Nous verrons dans les chapitres suivants que les investissements publics ont globalement diminué dès 1980, sauf dans ce domaine. Les dépenses inscrites au budget sont alors le montant des crédits étrangers.

L'assistance financière et l'expertise de la communauté internationale ont soutenu de vastes projets tels que le réseau téléphonique égyptien, les égouts du Grand Caire et le métro du Caire³². Le gouvernement de H. Moubarak a insisté dans ses discours sur la nécessité des crédits étrangers pour financer les investissements dans les infrastructures, domaine oublié à l'époque nassérienne. Les secteurs du transport, de la communication et de l'énergie³³ représentent entre le quart et la moitié des versements de crédits à long terme entre 1980 et 1990 (). L'aide militaire est également très volumineuse, elle représenterait près du quart de la dette totale³⁴. Il nous semble qu'elle explique l'importance de la catégorie « autre » de ce tableau.

Tableau 7 : Répartition des versements de crédits, long terme, 1980-1991. (en pourcentage)

| | 1 980 | 1 982 | 1 983 | 1 984 | 1 985 | 1 986 | 1 987 | 1 988 | 1 989 | 1 990 | 1 991 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Agriculture | 0,5 | 1,1 | 1,3 | 0,7 | 0,8 | 0,4 | 0,3 | 0,6 | 1,0 | 2,9 | 1,8 |
| Soutien à la balance des paiements | 12,9 | 8,3 | 3,9 | 13,3 | 2,2 | 11,0 | 17,4 | 7,4 | 4,3 | 1,3 | 0,7 |
| Communication | 1,3 | 4,0 | 5,9 | 4,2 | 2,8 | 4,2 | 4,6 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 0,5 |
| Education | 1,6 | 0,5 | 0,7 | 1,0 | 1,0 | 1,2 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 3,4 | 1,4 |
| Energie | 10,4 | 11,1 | 17,3 | 15,7 | 9,6 | 9,2 | 11,8 | 15,8 | 22,1 | 24,7 | 24,1 |
| Industrie et commerce | 3,0 | 1,6 | 2,8 | 2,5 | 2,6 | 1,7 | 1,4 | 2,0 | 1,5 | 0,4 | 1,0 |
| Industrie manufacturière | 7,4 | 13,2 | 11,4 | 11,4 | 12,1 | 17,7 | 10,2 | 12,8 | 6,9 | 16,3 | 7,9 |
| Services sociaux | 3,7 | 4,7 | 6,1 | 5,0 | 8,4 | 5,6 | 4,4 | 2,5 | 3,3 | 2,2 | 1,8 |
| Transport | 17,3 | 12,7 | 11,3 | 9,5 | 11,3 | 11,8 | 18,4 | 14,7 | 9,8 | 17,7 | 25,0 |
| Autres | 42,0 | 42,6 | 39,3 | 36,8 | 49,2 | 37,2 | 31,1 | 41,9 | 48,7 | 29,6 | 35,9 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Part des versements de long terme sur les versements totaux | 94 | 95 | 93 | 98 | 92 | 90 | 85 | 94 | 94 | 95 | 90 |

Source : Nos propres calculs à partir des données de « World Debt Tables », diverses années.

Note : ces données ne sont plus disponibles depuis 1991.

³² D. Butter, 1989, p. 127.

³³ Le secteur de l'énergie comprend notamment l'électricité, secteur en pleine expansion.

³⁴ D. Butter, 1989, p. 126.

Certains auteurs, J. Morrisset cité plus haut dans le cas argentin et H. Handoussa dans le cas égyptien, ont critiqué une orientation de l'aide peu favorable aux secteurs productifs. Ils ne retiennent pas l'hypothèse selon laquelle les apports de capitaux peuvent s'ajouter à une épargne interne insuffisante. C'est tout le débat posé par D. Kessler et D. Strauss-Kahn. L'aide publique à l'Égypte vient se substituer ou compléter l'épargne locale. Selon H. B. Chenery et A. S. Strout l'aide promet la croissance en levant les contraintes structurelles. Il s'agit d'alléger les obstacles structurels à une croissance autonome. Or les infrastructures facilitent l'activité économique et à ce titre participe à une meilleure utilisation des ressources disponibles.

La critique sur la définition des flux désignés comme apports de capitaux peut être réitérée : en Égypte, une partie des crédits consiste en protocole financier. L'Égypte n'est donc pas libre d'affecter ces crédits. Sa politique en matière d'investissement est partiellement déterminée par ses créanciers.

La réponse dans le cas égyptien est difficile. D'une part il est difficile d'isoler les effets de l'aide des autres sources de devises et d'autre part que la gestion par les autorités des apports externes de financements revêt un rôle essentiel.

2.2.1. c 1974-1991 : une aide régulière mais un endettement croissant.

L'Égypte accède à des prêts à plus long terme avec l'ouverture économique. Aussi, devient-elle importatrice nette de capitaux alors qu'elle était exportatrice nette jusqu'en 1974³⁵. Ces mouvements financiers ne se renverseront qu'à la fin des années 1980 (Tableau 8).

Tableau 8 : Dettes : mouvements financiers, 1974 - 1995, en moyenne annuelle, millions de dollars courants

| | 1974-79 | 1980-85 | 1986-91 | 1992-95 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Déboursements | 2103 | 3723 | 2605 | 1089 |
| Remboursement du principal | 646 | 987 | 1491 | 1097 |
| Flux net | 1457 | 2736 | 1114 | -190 |
| Paielement d'intérêts (à long terme) | 229 | 772 | 1027 | 1131 |
| Transfert net | 1228 | 1964 | 87 | -1481 |

Source : World Debt Tables, Banque mondiale, diverses années.

En valeur réelle, la dette a pratiquement doublé entre 1978 et 1985/86. Elle se stabilise jusqu'en 1989/90, veille du rééchelonnement avec la baisse des nouveaux apports de crédits³⁶.

i) 1974-1980/81 : l'embellie financière

En 1975, le montant de l'aide reçue dépasse les amortissements versés de plus de 2 milliards de dollars³⁷. L'Égypte peut alors rembourser ses dettes à court terme³⁸. Selon la Banque mondiale,

³⁵ Selon H. Handoussa, 1987, p. 28.

³⁶ Notre estimation à partir des données du F.M.I.

³⁷ « World Debt Tables », Banque mondiale.

de 1975 à 1979, inclus, le flux net de la dette atteint en moyenne 1,5 milliard de dollars³⁹. Quant au transfert net, il serait légèrement inférieur à 1,3 milliard de dollars jusqu'au début des années 1980.

ii) 1980/81 : durcissement des conditions d'emprunt.

A compter de 1980, le niveau élevé des versements augmente le flux et le transfert nets de la dette, malgré la hausse remarquable des intérêts versés et dans une moindre mesure des amortissements. Le transfert net de la dette atteint pratiquement 2 milliards de dollars.

Les conditions des nouveaux prêts sont durcies pour l'ensemble des pays en développement à cette époque. Les taux d'intérêt réels passent alors de 0,97 % en 1974-1979 à 5,85 % en 1980-1989⁴⁰. Dans le cas égyptien, les taux d'intérêt réels demandés par les créanciers officiels s'élèvent de 3,5 % en 1980 à 7,7 % en 1983. Ils diminuent ensuite, notamment à compter de 1988 à 3,3 %⁴¹. De même, la part des dons (dans la dette totale) est réduite de 36,7 % en 1980 à 19,5 % en 1981, 16,3 % en 1982 et 7 % en 1983. Elle remontera à une moyenne de 20 % entre 1984 et 1989⁴².

Les nouvelles conditions d'emprunt expliquent la progression du service de la dette les années suivantes. Par conséquent, vers 1985, l'embellie financière permise par l'aide et les ressources exogènes cesse. L'élévation des intérêts versés provoque celle du service de la dette. Ce dernier représente en 1983/84 près du tiers des recettes des transactions courantes, et près de la moitié en 1985/86 (Tableau 19). Or, entre 1980 et 1986, les recettes courantes varient très peu. La hausse des intérêts a donc un effet négatif « réel » sur le solde courant : ils constituent un prélèvement de plus en plus important sur les recettes courantes.

³⁸ L'aide publique prend notamment la forme de les prêts au comptant et les dépôts auprès de la Banque Centrale en 1975 et en 1977-1978.

³⁹ Ces données sont fournies à titre indicatif puisqu'elles ne peuvent pas être comparées avec celles publiées par le Fonds Monétaire International.

⁴⁰ Le taux d'intérêt réel est obtenu en déflatant le taux interbancaire moyen des eurodollars à Londres (LIBOR) par le déflateur du PIB américain, Banque mondiale, 1985.

⁴¹ Nous avons calculé les taux d'intérêts réels selon la méthode de la Banque mondiale à partir des taux d'intérêt nominaux présentés dans les World Bank Tables. Nous avons utilisé le déflateur du PIB américain (1980=100).

⁴² World Bank Tables.

Tableau 9 : Service de la dette / exportations de biens et services, 1974 - 1991/92, en pourcentage.

| 1974 | 1976 | 1978 | 80/81 | 82/83 | 84/85 | 85/86 | 86/87 | 87/88 | 88/89 | 89/90 | 90/91 | 91/92 |
|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 21,8 | 16,4 | 18,8 | 24,0 | 30,1 | 36,6 | 48,2 | 30,6 | 17,4 | 43,7 | 46,3 | 17,7 | 19,5 |

Source : de 1974 à 1978, H Handoussa, 1987, p. 50, de 1979 à 1991/92, rapport annuel FMI, diverses années.

Note : les transferts privés sont inclus dans les exportations de biens et services

En 1985, l’Egypte appartient au groupe des pays pour lequel le service de la dette est le plus élevé. En 1980, classée selon le service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services, l’Egypte est en 17^{ème} position (sur un total de 40 pays à revenu intermédiaire), avec un ratio de 20,8 %. En 1985, la situation s’est détériorée, celui-ci a augmenté à 33,6 %. Elle figure alors parmi les neuf pays à revenu intermédiaire (sur un total de 35), pour lesquels ce pourcentage est au moins égal à 30 % en 1985⁴³.

iii) 1986 : la cessation de paiement

Le transfert net de la dette chute brutalement de 2 milliards de dollars jusqu’en 1985 à un peu plus de 600 millions de 1986 à 1988.

La structure de la balance des capitaux⁴⁴ et les données de la Banque mondiale (Tableau 8) montrent la diminution des crédits vers 1985. La baisse des tirages et la croissance rapide du service de la dette, expliquent que les arriérés de paiement du principal et des intérêts s’accumulent. En 1986, ils atteignent près de 9 milliards de dollars⁴⁵. En mai 1987, un accord de rééchelonnement est signé avec les créanciers du Club de Paris. Le stock de la dette augmente, compte tenu du rééchelonnement, de près de 3 milliards de dollars en juin 87 et atteint alors 32,7 milliards.

Cette année-là, selon « le rapport sur le développement dans le monde » elle figure parmi les 10 pays les plus endettés avec la Pologne et la Turquie. L’Egypte présente des similitudes avec l’Amérique latine. Comme eux, entre 1978 et 1985/86, le ratio de la dette totale rapporté aux recettes courantes s’élève entre 200 % et 374 %⁴⁶. En revanche, les autres pays endettés présentent des pourcentages très inférieurs sur la même période (en dessous de 150 %). Or, les économies latino-américaines connaissent des transferts nets négatifs au début des années 1980 contrairement à l’Egypte qui ne sera dans la même situation qu’en 1989. En d’autres termes, la situation financière est aussi mauvaise dans les deux cas. Mais elle bénéficie de versements

⁴³ « Rapport sur le développement dans le monde », Banque mondiale, diverses années.

⁴⁴ « Balance of Payments Statistical Yearbook », F.M.I.

⁴⁵ Selon la publication de la Banque mondiale, « World Debt Tables ».

⁴⁶ Voir à ce sujet, Banque des Règlements Internationaux, 1985, p. 4.

suffisamment importants pour maintenir un transfert net positif. Notre hypothèse est les créanciers sont essentiellement publics n'ont pas les mêmes contraintes que les créanciers privés.

iv) 1989 : transfert net de la dette négatif

En 1989, il y a une sortie nette de ressources au titre du remboursement de la dette. Un premier rééchelonnement est accordé en 1987, le service de la dette totale diminue alors de moitié : de 4,7 milliards de dollars en juin 1986 à 2,2 milliards en moyenne de juin 1987 à juin 1991. Il ne représente plus que 17 % des recettes des transactions courantes l'année suivant l'accord. Seulement, l'amélioration permise par la signature de l'accord n'est que temporaire. Les arriérés de paiements s'amoncellent jusqu'en 1990. En effet, les tirages ne couvrent pas le paiement du service de la dette et le solde de la balance des transactions courantes, hormis en 1987, demeure déficitaire. Dès 1988, le service de la dette progresse, notamment sur les emprunts à long terme. Le transfert net, très faible en 1986, est négatif en 1989. De juin 1987 à juin 1990, la dette externe exprimée en terme réel stagne⁴⁷. Elle est cessation de paiement en 1990 : les arriérés s'élèvent alors à 11,4 milliards de dollars le 1^{er} juillet 1990⁴⁸. Un nouveau rééchelonnement est accordé et une partie de la dette annulée. Elle diminue par conséquent de 46 milliards de dollars en juin 1990 à 32,2 milliards en juin 1991. Le service de la dette, rapporté aux recettes courantes, est réduit de 46 % à 18 % entre juin 1990 et juin 1991.

Entre 1991 et 1996, la suppression de la première et deuxième tranches de la dette représente 21 milliards de dollars. Ce traitement de la dette est exceptionnel et est souvent associé aux conséquences de la guerre du Golfe. En d'autres termes, ce sont alors des facteurs politiques, et non économiques, qui expliquent la réduction de la dette. La Banque mondiale évalue la dette à 42 milliards de dollars, dont la dette à long terme publique ou sous garantie publique à 37,7 milliards.

2.2.2 Des relations privilégiées avec ses créanciers ?

A l'image de l'Égypte sous Mohamed Ali, les relations extérieures de l'Égypte sont aujourd'hui marquées par une dépendance financière forte. Au siècle dernier, l'endettement externe avait alors permis aux créanciers d'intervenir directement dans la gestion de l'économie nationale⁴⁹.

Il nous a semblé important de préciser les relations entre l'Égypte et ses créanciers car elles sont déterminées par des facteurs politiques. L'aide n'est donc pas uniquement un instrument de soutien d'une économie vers la croissance. Un historique récent des relations entre l'Égypte et ses

⁴⁷ Les données publiées par la Banque mondiale témoignent d'une stagnation de la dette due jusqu'en 1989.

⁴⁸ Égypte / Monde Arabe, n°12-13, p. 427.

⁴⁹ Sur la dette égyptienne au 19^{ème} siècle, voir Landes David S, 1993.

créanciers depuis 1960 montre que ces flux de devises dépendent plus de la conjoncture politique que de la conjoncture économique.

2.2.2. a Une aide déterminées par la conjoncture politique

De 1959 à 1966, l'aide est d'origine soviétique et occidentale. Entre 1967 et 1972, les pays de l'Est et les Etats arabes soutiennent l'Egypte, elle reçoit également des crédits commerciaux de l'OCDE. L'Union soviétique fournit près de 220 millions de dollars par an, de 1965 à 1977. Les Etats voisins soutiennent l'Egypte qui reste en conflit ouvert ou latent avec Israël et lui verse près 240 millions de dollars par an de 1967 à 1973. Au lendemain de la guerre de 1973, leur aide annuelle progresse à plus de un milliard de dollars par an.

En 1974, l'*Infitah* de Anouar El Sadate sort l'Egypte du giron soviétique et la place dans le camp occidental. Le support financier des pays européens et nord-américains est immédiat et relaye l'aide soviétique, il atteint 650 millions de dollars par an sur cette période. L'impulsion nécessaire à la reprise de la croissance est donc trouvée à l'extérieur, sur la base d'un financement massif, d'origine publique et à long terme.

En 1979, la signature des accords de Camp David sonne le glas de l'aide arabe jusqu'à la fin des années 1980. L'aide occidentale, notamment américaine, progresse alors à 3,1 milliards de dollars par an jusqu'en 1988. Les Etats-Unis se sont engagés dans la signature des accords de Camp David à soutenir financièrement Israël et l'Egypte. A compter de 1989, les relations avec les Etats arabes s'améliorent et leurs prêts reprennent. Les premiers créditeurs de l'Egypte sont alors les Etats-Unis, la France, la République Fédérale d'Allemagne, le Japon, le Koweït et l'Arabie Saoudite.

Le soutien financier à l'Egypte n'a jamais cessé. Ainsi, lorsque les remboursements des prêts se sont avérés difficiles, les transferts officiels ont relayé les crédits. Entre 1983 et 1989, les dons officiels atteignent près de 900 millions de dollars par an alors que le montant des nouveaux crédits diminue. Enfin, en 1990, 1991 et 1992, les annulations de dettes⁵⁰ accordées à l'Egypte témoignent de la flexibilité de ses principaux créanciers.

Tableau 10 : Transferts publics, 1970-1995 (moyenne annuelle, millions de dollars)

| 1970-1973 | 1974-79 | 1980-85 | 1986-91 | 1992-95 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|
| 374 | 553 | 481 | 1 605 | 1 246 |

Source : Nos calculs à partir de « Balance of Payments Statistical Yearbook », FMI, diverses années

⁵⁰ Les annulations de dettes sont enregistrées sur la ligne « transferts officiels », de la balance des paiements. Elles expliquent le formidable excédent des transactions courantes enregistrées entre 1990 et 1992.

Depuis le milieu des années 1970, les Etats-Unis sont les premiers créanciers du Caire, suivis ensuite par l'Europe et les pays arabes. Entre 1975 et 1990, sur les 32 milliards de dollars d'aide reçue, 15 milliards sont d'origine américaine, 8 milliards viennent d'Europe et 3 milliards des Etats arabes ⁵¹.

2.2.2. b L'aide américaine

Au début des années 1990, l'Egypte est le premier pays récepteur de l'aide des Etats-Unis après Israël. La Turquie, les Philippines et le Pakistan, alliés américains ⁵² ne reçoivent pas ce traitement de faveur.

Cette aide est dominée par trois composantes : Economic Support Fund (ESF), la « Public Law 80 » et l'aide militaire (Tableau 11). La première est prioritairement destinée à l'aide-projet, au transfert au comptant et au financement des importations américaines. Elle représente 75 % de l'aide totale et prend la forme de dons à hauteur de 79 % (entre 1974 et 1990). La seconde fournit des denrées agricoles en surplus à d'autres pays, à des conditions concessionnelles, contre un remboursement en monnaie locale. W. B. Quandt estime que près de 60 % de ce programme est un don ⁵³. Enfin, l'aide militaire correspond à 44 % de l'aide totale versée à l'Egypte entre 1979 et 1990. Les dons atteindraient, en 1990, 66 % de cette aide militaire

Tableau 11 : Répartition de l'aide civile américaine, 1975-1992.

| | Millions de dollars courants | en pourcentage |
|----------------------------|------------------------------|----------------|
| Aide projet | 8 000 | 49 |
| Transfert en liquide | 1 400 | 8,6 |
| Aide à l'exportation | 3 400 | 21 |
| PL 80 (produits agricoles) | 3 400 | 21 |
| Aide civile totale | 16 200 | 100 |

Source : Le Progrès égyptien, 20/04/92.

La mission de l'US AID en Egypte, qui gère l'aide-projet américaine depuis 1975, est la principale au monde, ce qui accrédite l'hypothèse que l'Egypte tient une place particulière dans la politique étrangère américaine. Selon H. Handoussa ⁵⁴, le versement des sommes allouées pour l'aide-projet est conditionné à des réalisations préalables : la plupart de ces aides est liée à des investissements de long terme dans les infrastructures. Jusqu'en 1982, la part de l'aide non-versée

⁵¹ Egypte / Monde Arabe, n°10, « Chronique Economique », p. 184.

⁵² W.B. Quandt insiste sur les liens de la Turquie et des Philippines qui fournissent des bases militaires aux Etats-Unis et sont moins aidés financièrement que l'Egypte. Il en déduit que la position privilégiée de l'Egypte repose sur la relation triangulaire Etats-Unis - Egypte - Israël. W. B. Quandt, 1990, p. 10.

⁵³ W. B. Quandt, 1990, p. 41.

⁵⁴ H Handoussa, 1987, p. 52.

sur celle allouée atteignait 86 %. Près d'un projet sur dix était donc mené à terme. En fin 1986, ce ratio avait diminué à 33 %.

i) Une aide est peu dirigée vers les secteurs productifs.

L'aide-projet américaine, à l'instar de l'ensemble des crédits reçus par l'Égypte, est peu dirigée vers les secteurs productifs. Elle s'est concentrée sur les infrastructures, sous la forme d'investissements à long terme. Elle représente 17 % de l'aide-projet totale jusqu'au milieu des années 1980. Par contre, sur la même période, la part de l'aide à l'industrie a baissé de 40 % à 4 %. Les secteurs bénéficiaires de l'aide sont essentiellement ceux de l'eau et des égouts, de l'électricité, les transports et communications, et les infrastructures au niveau des administrations locales (tableau 21).

Tableau 12 : Répartition de l'aide-projet américaine, 1975 - 1991

| | <i>millions de dollars</i> | <i>en pourcentage</i> |
|---------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Infrastructure | 2 479 | 34,7 |
| Energie | 1 334 | 18,7 |
| Industrie | 531 | 7,4 |
| Service | 1 027 | 14,4 |
| Collectivités locales | 861 | 12 |
| Aide-projet totale | 7 150 | 100 |

Source : Égypte / Monde Arabe, n°11, pp. 239-240.

H. Handoussa critique les choix américains. Stimulée par l'ouverture économique et la croissance de ses revenus externes, l'Égypte a connu une forte croissance de sa population, du revenu réel et de la consommation. D'une part, elle déplore la lenteur avec laquelle l'aide destinée au secteur privé a été allouée. Bien que le premier prêt accordé à l'industrie privée date de 1976, son versement n'a été achevé qu'en 1980. D'autre part, l'aide américaine n'aurait pas permis une amélioration notable de l'emploi, de la production et des exportations en choisissant les infrastructures aux dépens des secteurs productifs. Le soutien américain aurait ignoré les spécificités et les besoins de l'économie égyptienne. Cependant, on doit souligner que l'Égypte, sortant de la guerre de 1973, avait besoin d'être soutenue pour reconstruire, établir de nouvelles voies de communication, les installations sanitaires et électriques. Le débat sur l'orientation de l'aide reste posé.

ii) Une aide militaire substantielle

Le volume de l'aide militaire accordée à l'Égypte montre que les aspects économiques n'expliquent que partiellement les relations avec les États-Unis, premiers créanciers au titre de l'aide militaire. En juin 1987, la dette militaire totale est estimée à 8,5 milliards de dollars, soit

21 % de la dette totale (40 milliards de dollars)⁵⁵. La Banque mondiale considère même que l'aide militaire serait maintenue. Ainsi, jusqu'en 1997, l'aide publique au développement serait stable autour de 2,1 à 2,3 milliards de dollars, dont 1,3 milliard de dollars consacré à la défense. D. Butter explique que l'ampleur de l'aide militaire reflète l'autonomie de l'armée en Egypte. Elle dirige de nombreuses industries, orientées essentiellement vers la production militaire. Elle a même réalisé des recettes en devises en exportant du matériel militaire, en particulier vers l'Irak⁵⁶.

A la fin des années 1970, l'aide militaire des Etats-Unis était comparable au volume de leur aide économique (1 milliard de dollars). Entre 1989 et 1992, sur une aide totale annuelle de 2,5 milliards de dollars en moyenne, 1,3 milliard est une aide militaire⁵⁷. H Handoussa s'intéresse au coût des achats d'armements par l'Egypte. D'une part, la moitié de la dette militaire est due aux Etats-Unis avec un intérêt fixe de 12 à 14 %, *i.e.* aux conditions des banques commerciales et avec de fortes pénalités en cas de retard⁵⁸. De plus, le remboursement n'est attendu qu'au bout de 30 ans, or, la durée du prêt renchérit le service de la dette. Elle estime alors le montant agrégé des intérêts, durant la période de grâce, à 10 milliards de dollars⁵⁹. « Finalement, on peut s'interroger sur la nécessité de payer le service d'une dette militaire de 4,5 milliards de dollars, avec un intérêt annuel de 650 millions alors que la paix est à l'ordre du jour »⁶⁰. La question de l'orientation de l'aide est posée avec encore plus d'acuité dans le cas présent. Si les infrastructures facilitent les mouvements des hommes et des marchandises et soutiennent ainsi l'activité économique, que penser de l'aide militaire ?

En juin 1988, sur les 11,7 milliards de dollars dus aux Etats-Unis, près de 6 milliards correspondaient à l'aide militaire. Selon le département américain de la Défense, en juin 1990, le remboursement du principal sur la dette due aux Etats-Unis comprenait 700 millions de dollars au titre de l'aide militaire et 350 millions au titre de l'aide économique. Ainsi, en 1990, en l'absence de rééchelonnement, l'Egypte devait leur verser près d'un milliard de dollars, soit équivalent au montant de l'aide économique américaine.

Les Etats-Unis, premiers créanciers de l'Egypte, ont soutenu le retournement politique et économique opéré en 1974. Le bénéficiaire voit ainsi couronnée son ouverture à l'Occident et au

⁵⁵ Donnée de la Banque mondiale, 1988.

⁵⁶ D. Butter, 1989, p., 133.

⁵⁷ Il s'agit des engagements d'aide et non des versements, Egypte / Monde Arabe, n°11, p. 240.

⁵⁸ D. Butter, 1989, p. 126.

⁵⁹ H Handoussa, 1987, p. 56.

⁶⁰ H Handoussa, 1987, p. 56.

libéralisme économique. Malgré ses difficultés de paiement ⁶¹, le congrès américain n'a jamais interrompu cette assistance. Le donateur semble s'installer durablement dans le champ politique et économique égyptien, ce qui lui permet probablement d'asseoir son rôle dans le monde arabe.

2.2.2. c L'aide arabe : l'insertion dans un réseau régional

En 1967, alors que l'aide occidentale a pratiquement cessé et que l'Égypte ne bénéficie que de l'assistance des pays de l'Est, l'accord de Khartoum permet à l'Égypte de recevoir un financement arabe. En 1973, leur aide est institutionnalisée par la création d'une organisation spécifique. Les États arabes soutiennent alors un pays en guerre contre Israël. D'autre part, enrichis par la hausse des prix de l'or noir, ils peuvent sans difficulté soutenir les pays arabes en développement. C'est ainsi que de 1973 à 1984, ils constituent, au niveau international, le second groupe des pays donateurs d'aide concessionnelle après le comité d'aide au développement ⁶². En part de PNB, ils sont même les plus généreux.

i) L'Égypte, premier bénéficiaire de l'aide arabe

L'aide arabe à l'Égypte est donc institutionnalisée par la création de la GODE (Gulf Organization for the Development of Egypt). Créée en avril 1976, cette organisation doit soutenir les plans de développement égyptiens en finançant des projets d'investissement et la balance des paiements ⁶³. Cette aide sera suspendue en 1979 après la signature des accords de Camp David.

De 1973 à 1978, Le Caire a perçu plus de 1,5 milliard de dollars par an, suivi ensuite par la Syrie et la Jordanie avec près de 500 millions de dollars. L'Égypte a connu un véritable traitement de faveur de la part de ses voisins si on compare les volumes de crédits. Par contre, exprimé en part de PNB, sur les quinze pays arabes bénéficiaires de l'aide arabe, l'Égypte se situe en cinquième position après la Jordanie, la Mauritanie, le Bahreïn et la République Démocratique et Populaire du Yémen. Tant le volume des crédits octroyés que la part de l'aide dans le PNB reflètent l'intensité des liens entre les États arabes jusqu'à sa marginalisation en 1979 ⁶⁴. L'Égypte est aussi le premier bénéficiaire arabe des remises des travailleurs émigrés dans cette région, suivie ensuite par le Maroc et le Yémen du Nord. La signature des accords de Camp David sonne le glas de l'aide arabe jusqu'à la fin des années 1980. Cependant, un relais confortable sera assuré par les pays de l'OCDE, notamment par les États-Unis. L'aide

⁶¹ Et aussi des raisons d'ordre politique qui peuvent conduire à une remise en cause de l'aide, voir M. Galloux, « Chronique économique », *Égypte / Monde Arabe*, n°22, p. 222.

⁶² L'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, les Pays Bas, la Nouvelle Zélande, la Norvège, la Suède, la Suisse, le Royaume Uni et les États-Unis.

⁶³ Les pays fondateurs sont le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis.

⁶⁴ De 1979 à 1989, l'aide arabe à l'Égypte n'est que de 23 millions de dollars par an. Voir P. Van Den Boogarden, 1991.

occidentale progressera à 3,1 milliards de dollars par an jusqu'en 1988. En 1989, l'activité de la GODE reprend ⁶⁵.

ii) L'insertion dans le réseau de la rente pétrolière arabe

L'aide arabe place l'Égypte dans un réseau régional. De façon globale, une partie des recettes pétrolières perçues par ces États se diffuse dans la région sous la forme d'aides et de remises des travailleurs émigrés. Les donateurs les plus généreux sont l'Arabie saoudite et le Koweït. Les États recevant ces flux financiers dépendent donc, à leur tour, des revenus pétroliers circulant dans la région. Entre 1973 et 1989, l'aide officielle nette versée par les pays et les organisations arabes aux pays arabes a atteint pratiquement 55 milliards de dollars, soit 61 % de leur aide totale ⁶⁶. Ces flux financiers circulant au sein de la région ne signifient pas pour autant une intégration financière. Il ne s'agit que d'une redistribution partielle par les pays du Golfe de leur richesse vers les pays arabes plus pauvres. Bien que les tentatives d'intégration aient été nombreuses, elles n'ont pas abouti.

Les relations inter-régionales sont très dépendantes des aléas politiques et par conséquent fragiles. L'intégration ne semble se réaliser que par les mouvements des hommes et des capitaux. Les flux de marchandises demeurent quant à eux très faibles : les importations inter-régionales du Moyen-Orient restent inférieures à 10 % de leurs importations totales. L'économie arabe est fragmentée parce que chaque pays est davantage intégré au marché mondial qu'à la région auquel il appartient.

Au niveau égyptien, se placer dans le réseau où circule l'aide arabe est un atout économique. La réflexion de John Waterbury, en 1978, selon laquelle l'unité arabe et/ou l'intégration économique est une nécessité pour l'Égypte et non un choix politique, est toujours d'actualité ⁶⁷. Le rapprochement entre les pays arabes renforce les éléments les plus faibles économiquement tels que l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. Ces deux derniers ont bénéficié des accords de la conférence de Bagdad, en 1979, selon lesquels une aide de 30 milliards de dollars, sur dix ans, devait être accordée aux pays à la frontière d'Israël. En 1979-1981, les dons arabes culminent à 31 % du PNB jordanien, 11 % du PNB syrien ⁶⁸.

⁶⁵ Le remboursement des crédits accordés à l'Égypte entre 1976 et 1978 a été annulé, en mai 1991, la GODE lui accorde un don de 300 millions de dollars. Voir Van Den Boogarden, 1991.

⁶⁶ Voir Van Den Boogarden, 1991, p. 72.

⁶⁷ J. Waterbury, 1978.

⁶⁸ Lavy V. et Sheffer E, 1991, p. 18.

Les aides américaine et arabe témoignent des enjeux politiques, stratégiques et économiques que l’Egypte représente. L’aide européenne répond aux mêmes critères : aider une économie qui constitue un marché potentiel considérable et participer à la stabilisation politique et stratégique d’une région fragilisée par la pauvreté d’une partie de sa population. De plus, l’Afrique du nord est un voisin géographique de l’Europe. L’Egypte est ainsi devenu un des premiers bénéficiaires de l’assistance internationale. Les accords euro-méditerranéens de partenariat devraient la rapprocher du sud de l’Europe.

Du point de vue arabe, l’aide et, comme nous le verrons, les remises des travailleurs s’inscrivent dans le circuit de la redistribution de la rente pétrolière que nous présenterons dans le chapitre III.

2.3 Conclusion

L’étude de H. B. Chenery et A. S. Strout souligne que l’aide peut stimuler une croissance durable en levant les rigidités initiales. A cette conception, nous avons opposé l’analyse de D. Kessler et D. Strauss-Kahn, l’aide peut-être sans effet dès lors qu’elle se substitue à l’épargne interne. L’aide publique a privilégié les infrastructures. Nous verrons qu’elle a relayé les investissements publics, en déclin depuis 1980.

Le cas égyptien est original : la dette est essentiellement publique, ce qui reflète la faible insertion de cette économie aux marchés financiers internationaux. Par ailleurs, l’Etat ou les entreprises publiques ont longtemps été les premiers récepteurs de l’aide étrangère. Globalement, l’Etat est le premier bénéficiaire de ces flux de devises, à l’instar des économies rentières.

Par conséquent, les causes de l’endettement notées en Amérique latine n’apparaissent ici que partiellement. Les premiers facteurs nous semblent être : la politique économique et le régime d’accumulation induit par l’Infitah. Ces deux aspects sont liés. Ils nous conduisent à réfléchir sur la gestion macroéconomique de l’aide étrangère et des autres sources de devises car ces flux de devises n’ont pas suffi à stimuler la croissance.

L’aide égyptienne a une valeur non seulement économique mais aussi politique et stratégique. Si le soutien des créanciers américain, arabe et européens a permis de réduire le déficit de la balance des transactions courantes, il est aussi lié à l’Histoire politique récente du Moyen-Orient. L’aide est largement déterminée par les relations qu’entretient l’Egypte avec ses créanciers.

Notre hypothèse est donc qu’entre 1974 et 1989, l’aide peut être qualifiée de ressources exogènes pour trois raisons :

- le transfert net de la dette est positif sur cette période.

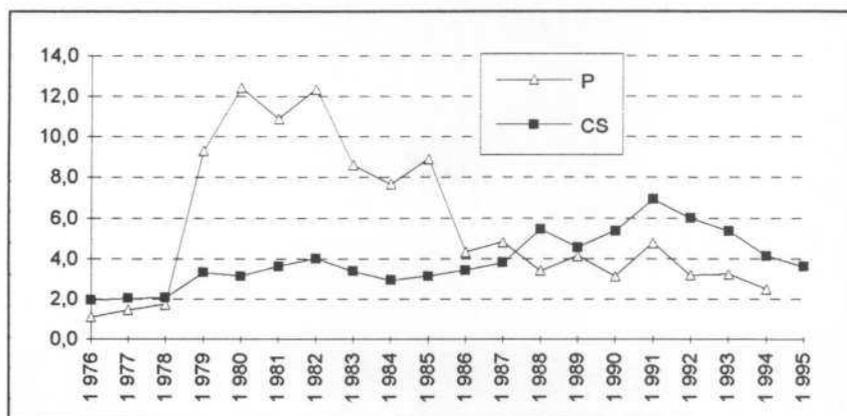
- Le volume de ses flux sont déterminés par les créanciers. Le changement de politique en 1974 explique l'afflux de devises mais dans le même temps, les conditions des prêts sont déterminées par les prêteurs.
- Ces apports en devises ne sont pas liés i.e. il ne résulte pas d'une activité productive. De plus, ils ont été destinés aux infrastructures.

3. Le pétrole et le Canal de Suez : des activités renforçant l'intervention de l'État dans l'économie

Pendant les années 1980, les recettes pétrolières ont fortement reculé après avoir culminé à 12 % du PIB. Le transit par le Canal de Suez quoique stable a engendré des recettes croissantes grâce la politique tarifaire. L'exploitation pétrolière et le transit par le Canal de Suez sont des activités largement autonomes du reste de l'économie parce qu'elles emploient une faible part de la population active et occupent peu de capital local. D'autre part, elles n'ont pas généré suffisamment en amont.

Encore une fois, l'État égyptien est le premier récepteur de ces flux de devises. Elles participent ainsi à la centralisation de l'activité économique.

Graphique 5 : Recettes en devises liées au pétrole et au Canal de Suez en pourcentage du PIB



Source : nos calculs à partir des données de « Balance of Payments Statistical Yearbook » et de « Statistiques Financières Internationales », F.M.I.

Note : P : Recettes pétrolières
CS : Recettes du transit par le Canal de Suez

Nous verrons dans un premier temps que les contraintes externes déterminent le niveau de ces recettes (3.1). Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à l'Etat, premier bénéficiaire de ces flux de devises (3.2).

3.1 Des activités déterminées par la conjoncture internationale

3.1.1 Le pétrole : les enjeux d'une politique pétrolière attractive

Le pétrole est une ressource naturelle épuisable. Depuis 1974, l'Égypte a su en tirer un volume considérable de devises, seulement les gisements devraient être taris d'ici dix ans. La petite taille des réserves pétrolières, le niveau élevé de la consommation, la politique des prix sont les principaux traits de l'activité pétrolière (a). Elles expliquent le caractère offensif de la politique minière (b). Enfin, nous analyserons l'impact du pétrole sur l'industrie (c).

3.1.1. a Le pétrole égyptien : petite production et forte consommation

L'Égypte est le premier pays ayant exploité le pétrole dans la région. La production et l'exploitation commerciale y commencent dès 1911. Elle précède donc l'Iran (1913), l'Irak (1927), le Bahreïn (1932) et l'Arabie Séoudite (1936) de même que les gros producteurs africains tels que le Nigeria (1958), l'Algérie (1956) et la Libye (1961). Toutefois, la production égyptienne est aujourd'hui faible, elle représente moins de 2% de l'offre mondiale sur les deux dernières décennies. L'Égypte est le quatrième producteur africain, après le Nigeria, la Libye et l'Algérie⁶⁹. A compter de 1979, le pétrole égyptien constitue environ 14 % de la production du continent.

C'est en 1973, après la guerre israélo-arabe, que la production s'élève avec la reprise de l'exploitation dans la région du Golfe de Suez et de la Mer rouge⁷⁰ et la récupération progressive des gisements du Sinaï. En 1976, elle devient exportatrice nette de pétrole. Les principaux sites de production se trouvent dans la région du Golfe de Suez (80 % de la production de brut en 1994). En 1982 et 1983, la découverte de gisement dans le désert occidental, dont les coûts d'exploitation sont peu élevés, a accéléré la production. Cependant, les réserves prouvées restent limitées. En 1995, elles représentent 9,6 fois la production annuelle. Par conséquent, il faut anticiper la fin de l'ère pétrolière d'ici dix ans⁷¹. L'Égypte pourrait rapidement être importatrice nette puisque l'EGPC (Egyptian General Petroleum Company, Encadré 4) reverse une part du pétrole produit aux compagnies pétrolières en vertu des accords de partage de la production.

⁶⁹ En 1994, l'Égypte a produit 46,5 millions de tonnes de pétrole, l'Algérie 55,7, la Libye 67,6 et le Nigeria 93,1. La même année la production des pays de l'OPEP atteint 1 313 millions de tonnes. Voir « Pétrole », 1995.

⁷⁰ La production dans cette région, qui contient les plus importants gisements a été arrêtée pendant 6 mois à compter de la guerre d'Octobre 1973.

⁷¹ La Banque mondiale, citée par la publication « Arab Oil and Gas Directory », attend une baisse de la production dès 1997 à 37 millions de tonnes.

L'*Egyptian General Petroleum Company* (EGPC) et la *Suez Canal Authority* (SCA), entités du secteur public gèrent, respectivement, l'activité pétrolière et le trafic par le Canal de Suez. Ce sont des autorités publiques comme le *General Authority for Supply Commodities* (GASC), les coopératives de construction et les entreprises de service public. Ce sont des agences du gouvernement chargées de fournir un service public selon des principes commerciaux. Elles ont moins d'indépendance opérationnelle que les entreprises publiques et sont sujettes à des contrôles des prix. Enfin, les autorités (au nombre de 56) sont généralement antérieures aux années 1950 alors que les entreprises résultent des nationalisations des années 1960.

Le pétrole produit se répartit donc entre la part allouée aux sociétés pétrolières et celle destinées à l'Égypte (Tableau 13). Les premières reçoivent près du tiers de la production totale qu'elles exportent ou vendent sur place. La part allouée aux compagnies est fonction des niveaux d'exploration et des mises en production. Or, pour maintenir ou élever le niveau de production, des techniques nouvelles sont utilisées stimulant une hausse des dépenses d'exploitation, et donc de la fraction de la production reversée aux sociétés. L'Égypte exporte du pétrole brut et raffine la partie restante pour répondre à la demande interne. Cependant celle-ci est très élevée : 40 % de la production totale entre 1982/83 et 1991/92⁷². sur la période. Par conséquent, le volume de la production égyptienne dévolu à l'exportation ne représente plus que 20 % de la production. La demande interne a longtemps été stimulée par les faibles prix de vente des dérivés pétroliers pour soutenir la consommation des ménages et des entreprises.

Tableau 13 : Répartition de la production entre l'EGPC et les compagnies pétrolières en pourcentage

| | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 | 1991/92 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Part Égypte | 80,0 | 78,5 | 75,7 | 72,1 | 67,7 | 70,4 | 67,6 | 68,9 | 71,8 | 67,8 |
| Exporté | 31,0 | 31,5 | 26,5 | 25,6 | .. | 22,3 | 20,0 | 18,9 | 22,0 | 20,8 |
| Raffiné | 49,9 | 46,8 | 46,7 | 47,9 | .. | 46,8 | 47,1 | 49,5 | 49,8 | 47,0 |
| Variation des stocks | -0,9 | 0,3 | 2,5 | -1,4 | .. | 1,3 | 0,5 | 0,5 | 0,0 | 0,0 |
| Part compagnies étrangères | 20,0 | 21,5 | 24,3 | 27,9 | 32,3 | 29,6 | 32,4 | 31,1 | 28,2 | 32,2 |

Source : Nos calculs à partir de F.M.I. (1988 et 1992) et de la revue « Pétrole »

Note : La part de la compagnie comprend les coûts de recouvrement et sa part dans la production

Il convient de considérer la politique globale de redistribution. L'énergie (essence et électricité) et les biens dits de première nécessité (farine, pain, huile notamment) sont subventionnés. L'éventail des subventions s'élargissant avec la hausse des recettes budgétaires. Le marché interne a donc

⁷² Nos calculs à partir des rapports du F.M.I.

été isolé des mouvements des prix sur le marché international du pétrole⁷³. Les entreprises publiques produisant de l'aluminium, de ciment, d'engrais et d'électricité semblent les premières utilisatrices de produits pétroliers. Toutefois, la consommation interne a récemment diminué. D'une part, la libéralisation progressive des prix a commencé en 1991. Par ailleurs, cette politique de rattrapage s'accompagne d'une politique de substitution du gaz au pétrole. C'est une alternative, un moyen de contrecarrer l'effet de la baisse de la production de pétrole sur la consommation locale et les recettes à l'exportation. Le gaz naturel pourrait être exporté. Seulement, son transport est plus cher et plus difficile que celui du pétrole. Il est généralement employé pour la consommation interne.

3.1.1. b Une politique pétrolière offensive

L'Égypte est donc un vendeur moyen sur le plan international en raison de la faiblesse de ses réserves et de sa production. Elle appartient au groupe des pays en développement, petit producteur de pétrole et n'appartenant pas à l'OPEP⁷⁴. Généralement, ces économies ont en commun de ne posséder ni le capital ni la technologie nécessaires au secteur pétrolier, la première priorité est donc d'attirer les investissements⁷⁵. Leur politique pétrolière intègre la petite taille de leurs richesses géologiques. Dans la course auprès des multinationales du pétrole, l'Égypte est en concurrence avec les autres pays producteurs. Elle s'est donc attachée à maximiser la production en offrant le plus d'avantages aux sociétés pétrolières. Incapable de financer par elle-même les investissements nécessaires à cette activité, elle a promu une large ouverture aux capitaux et une politique contractuelle attrayante. L'attractivité des conditions d'exploitations sur le territoire égyptien nous semble la première raison du succès auprès des investisseurs étrangers.

Toute l'activité pétrolière dépend de l'EGPC (Encadré 4), autorité qui dépend du ministère du pétrole, chargé de la production et de la distribution. Presque la totalité de l'exploration et de l'exploitation est entreprise à travers des associations entre l'EGPC et des sociétés pétrolières le plus souvent étrangères. Depuis 1973, des accords de partage de la production, qui remplacent les anciens accords de participation (Encadré 5) caractérisent la politique dans ce domaine. Cette nouvelle politique avantage les entreprises étrangères. Les anciens contrats ne leur permettaient de récupérer que 25 % de la production après le paiement des impôts et des royalties⁷⁶ (ou

⁷³ En 1988, le F.M.I. estimait que le prix moyen pondéré des dérivés pétroliers ne représentait que 34 % du prix de vente de ces mêmes produits dans les raffineries de l'Europe du Sud. (F.M.I., 1988). En 1992, il considérait que la moyenne pondérée des prix intérieurs atteignait 80 % de leur équivalents que le marché international, au taux de change courant (F.M.I., 1992).

⁷⁴ Ce groupe comprend notamment l'Argentine, la Colombie, l'Équateur, le Mexique, le Gabon, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie.

⁷⁵ Au sujet de la stratégie pétrolière des pays en développement, petit producteur de pétrole, n'appartenant pas à l'OPEP, lire Jon Mc Lin, 1986.

⁷⁶ Selon Abou Senna, 1992.

redevances). Les sociétés pétrolières ont donc une autonomie relative puisqu'elles opèrent sous le contrôle étroit de l'Autorité égyptienne.

Encadré 5 : Les différents types de contrats en Égypte

Les contrats de participation : la compagnie pétrolière prend les frais d'exploration en charge jusqu'à la découverte d'un gisement et verse des royalties (ou redevances) à l'Etat. A ce moment-là, le partenaire et l'EGPC créent une entreprise conjointe et partagent alors les coûts d'exploration et de développement. Les coûts d'exploration supportés dans un premier temps par la société pétrolière sont récupérés après la découverte. Les profits sont distribués sous la forme de parts dans la production pétrolière.

Les contrats de partage de production : les modalités du contrat sont assez proches de celles du premier type de contrat. Seulement, après la création de l'entreprise conjointe, les conditions de la distribution de la production sont différentes. Le partenaire étranger conserve 40 % de la production totale, ce qui lui permet de récupérer ses dépenses initiales. Les 60 % restant se partagent à raison de 20 % pour le partenaire étranger et 80 % pour l'EGPC. Celle-ci prend en charge la totalité des impôts sur le bénéfice⁷⁷. Ce deuxième type de contrat offre plus de bénéfices à la compagnie pétrolière.

La politique pétrolière est donc très dynamique comme en témoigne la multiplication par près de deux du nombre de puits pétroliers exploités entre 1979 et 1990. L'Égypte est ainsi en phase avec le rythme observé au Proche-Orient mais beaucoup plus active que ses voisins africains⁷⁸. La production de pétrole brut a augmenté de 46 % en volume sur la même période alors que la production mondiale a connu de fortes variations⁷⁹. En 1995, 136 accords de prospections étaient en cours avec 20 compagnies internationales⁸⁰. L'Égypte a ainsi attiré un très grand nombre de « minors » ainsi que 5 « majors » (Mobil, Chevron, Shell, Texaco et British Petroleum).

⁷⁷ Sur les différents types de contrats appliqués généralement dans le domaine pétrolier, on lira Nicolas Jacquet et Françoise Nicolas, 1991, pp. 29-30.

⁷⁸ Entre 1979 et 1990, le nombre de puits pétroliers productifs est passé de 34 à 60 en Égypte, de 318 à 550 au Proche-Orient, de 393 à 247 en Afrique. D'après les données publiées par « Pétrole », 1991 et 1980.

⁷⁹ Entre 1979 et 1990, la production égyptienne de pétrole brute s'élève régulièrement de 30 à 44 MT alors que la production mondiale diminue de 1979 à 1985 de 3 190 MT à 2 775 MT puis s'élève atteignant 3 187 MT en 1990. D'après les données publiées dans « Pétrole » 1995 et 1980.

⁸⁰ Selon la chronique économique de la Revue Égypte / Monde Arabe, n°25, p. 226.

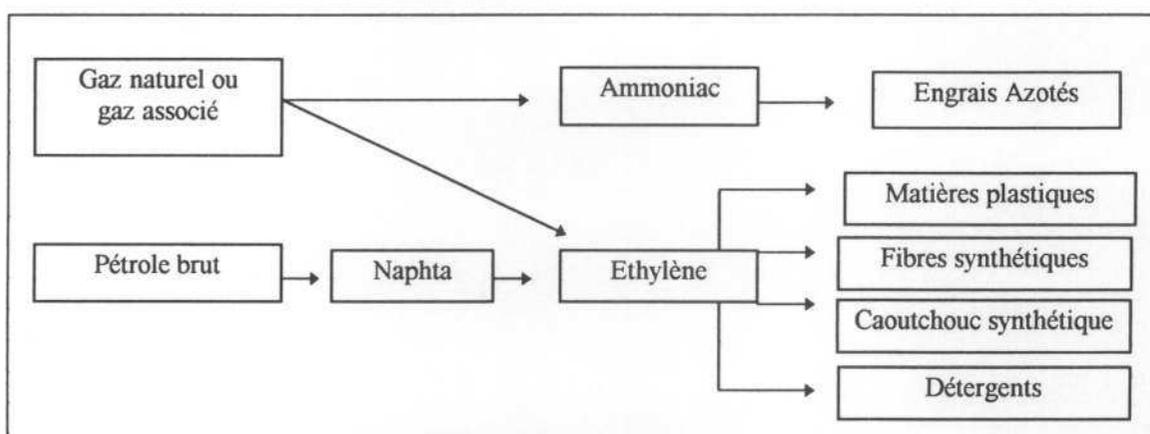
3.1.1. c Les activités en amont du secteur pétrolier

La transformation des hydrocarbures est peu développée en Égypte. Elle exporte surtout des produits pétroliers peu élaborés : naphta, huile de soute. Ces dérivés représentent 31 % des exportations pétrolières totales à la fin des années 1980.

Les raffineries égyptiennes sont de configurations simples avec peu de capacités secondaires de traitement pour transformer le fuel lourd en distillats et pour augmenter l'indice d'octane. L'Égypte exporte donc du fuel lourd et du naphta et importe du kérosène pour l'aviation et du gas oil.

Les hydrocarbures constituent les matières de base de toute l'activité pétrochimique : on peut reprendre le schéma suivant :

Figure 1 : Hydrocarbure et industrie pétrochimique



Source : J. M. Chevalier, P. Barbet et L. Benzoni, 1986, p. 248.

La croissance de la production d'hydrocarbures aurait pu approvisionner une partie de l'industrie chimique. Or, les données disponibles montrent un faible impact. Afin d'évaluer cette influence, on peut observer la structure du secteur chimique au sens large. (Tableau 14). L'industrie pétrochimique en elle-même contribue à moins de 4 % de la valeur ajoutée manufacturière. La participation des raffineries croît en fin de période. L'effort public est renforcé depuis 1990. Les « autres produits chimiques » sont relativement importants. Cela reflète l'impact de la production de médicaments. En terme d'investissement, ces trois activités dominent. La pétrochimie est alors en tête.

D'après ces données, l'essor de la production pétrolière n'a pas été accompagné par une progression des industries en amont. Le volume de la consommation locale et des exportations n'a peut être pas encouragé ces activités. L'État aurait privilégié la demande interne et les devises immédiatement disponibles grâce à l'exportation de produits brut. Nous pouvons questionner la stratégie publique : pourquoi la croissance de la production n'a pas été accompagné par une

politique industrielle ? Plus largement, il convient de s'interroger sur la gestion publique des recettes en devises : pétrole, Canal de Suez mais aussi aide et remises des travailleurs émigrés, question au coeur de notre recherche. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

Tableau 14 : Structure de l'industrie chimique, au sens large : valeur ajoutée et investissement

| | Valeur ajoutée | | | FBCF | | |
|-------------------------------------|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 1974-79 | 1980-86 | 1987-92 | 1974-79 | 1980-86 | 1987-92 |
| 351 Pétrochimie | 3 | 4.8 | 4.3 | 15.6 | 7.6 | 13.4 |
| 352 Autres produits chimiques | 6.2 | 7 | 5.8 | 4.8 | 5 | 3.9 |
| 353 Raffineries de pétrole | 2.3 | 2.2 | 16.7 | 3.7 | 7.9 | 12.7 |
| 354 Dérivés du pétrole et charbon | 2.5 | 1.9 | 0.9 | 1.6 | 1 | 0.7 |
| 355 Industrie du caoutchouc | 1.2 | 0.7 | 0.3 | 1.4 | 0.6 | 1.4 |
| 356 Ouvrages en matières plastiques | 1.2 | 1.1 | 1.7 | 1 | 0.5 | 0.2 |
| 35 | 16.4 | 17.7 | 29.7 | 28.1 | 22.6 | 32.3 |

Source : Nos calculs à partir des données de l'ONUDI

Note : Les détails de la nomenclature sont présentés en annexe de ce chapitre.

3.1.1. d Conclusion

Le niveau des recettes pétrolières est déterminé par une politique privilégiant la maximisation de l'exploitation pétrolière compte tenu d'une pénurie en capitaux. Seulement, nous avons constaté que la demande interne réduit le volume de pétrole exportable. En subventionnant la consommation intérieure de produits pétroliers, l'Etat a finalement gêné la hausse des exportations. J. Mc Lin constate que dans les pays en développement, petit producteur de pétrole, il est difficile d'avoir une stratégie pétrolière à long terme⁸¹. On observe généralement un gaspillage ou, du moins, une mauvaise utilisation du secteur pétrolier. Sa petite taille par rapport à celle de l'économie et celle de la population ne permettent pas d'envisager une gestion des ressources pétrolières sur une longue période. Les gros producteurs règlent leur niveau de production pour permettre à leur économie d'absorber les recettes pétrolières sans distorsions économiques et sociales (cas de la Norvège et du Koweït). Au contraire, les petits producteurs, soucieux d'encourager la venue d'investissements étrangers, ne peuvent pas moduler leur niveau d'exploration et de production⁸². Or, avant 10 ans, la production égyptienne sera inférieure à la consommation interne.

⁸¹ J. Mc Lin, 1986.

⁸² J. Mc Lin, 1986, p. 46.

3.1.2 Le canal de Suez : un transit à son maximum.

Les deux canaux maritimes les plus importants au monde sont ceux de Suez et de Panama. Cependant, comparé selon le volume de leur trafic celui du Canal de Suez est le plus important. En 1991, le premier a transporté 272 millions de tonnes (MT) contre 9 MT pour le second. Le Canal de Suez est également un aspect central de l'Histoire économique et politique de l'Égypte contemporaine. Dès sa construction, au siècle dernier, il a entraîné un endettement de l'économie⁸³. L'Etat égyptien a dû supporter une large proportion des financements nécessaires aux travaux en achetant les actions qui n'avaient pas été vendues auprès des actionnaires français. Près d'un siècle après son inauguration, le Canal a de nouveau cristallisé l'attention en 1956. Défiant les puissances coloniales et recherchant l'indépendance économique et politique, G. A. Nasser décide de sa nationalisation. Elle doit lui permettre de financer la construction du barrage géant d'Assouan, destiné à accroître les ressources énergétiques du pays et surtout à étendre largement les zones irriguées⁸⁴. Enfin, le Canal est de nouveau fermé en 1967 et 1975 : une première fois entre octobre 1956 et avril 1957 et une seconde fois entre juin 1967 et juin 1975. Aujourd'hui, le Canal est à l'origine de l'activité de toute une région, notamment dans les trois villes de Ismaïlia, Port-Saïd et Suez. Seulement, il semble que le volume des recettes est davantage déterminé par des facteurs externes (a) que par la politique de l'Autorité du Canal de Suez (b).

3.1.2. a *Des contraintes externes importantes*

Les recettes du transit par le Canal de Suez dépendent surtout des contraintes propres au commerce mondial en général et au commerce maritime en particulier (i). Elles sont également tributaires de deux autres facteurs. D'une part, les oléoducs régionaux et la route par le Cap de Bonne Espérance exerce une concurrence (ii). Par ailleurs, le volume transporté varie avec la conjoncture économique des pays importateurs ou exportateurs de marchandises circulant par le Canal (iii).

i) L'impact du commerce maritime international

Le transit par le Canal de Suez constitue pour le transporteur une économie de distance et de temps. Il a donc un rôle non négligeable dans le commerce maritime⁸⁵ (Tableau 15).

⁸³ Le Canal est ouvert à la circulation maritime depuis le 17 novembre 1869. A propos de l'endettement de l'Égypte vis-à-vis de la France et l'Angleterre au 19^{ème} siècle, lire Landes David S., 1993.

⁸⁴ P. Milza, 1981, pp. 16-17.

⁸⁵ La Banque Nationale d'Égypte cite à ce sujet une étude réalisée à l'occasion de la Conférence des Nations-Unies en octobre 1973, selon laquelle la perte pour la communauté internationale liée à la fermeture du Canal de Suez est estimée à plus de 1 700 millions de dollars par an. Revue de Banque Nationale d'Égypte, 1980.

Tableau 15 : Economies de distance permises par le Canal de Suez

| Origine | Destination | Distance en kilomètre | | |
|------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------|-----------|
| | | Autour de l'Afrique (1) | Par le Canal (2) | (2) / (1) |
| Rotterdam (Pays - Bas) | Bombay (Inde) | 17 458 | 10 196 | 58 % |
| Le Pirée (Grèce) | Jeddah (Arabie Séoudite) | 18 359 | 2 124 | 12 % |
| New York (Etats-Unis) | Singapour | 20 000 | 16 362 | 82 % |

Source : Revue du Canal de Suez, 1992.

Le volume des marchandises transitant par le Canal de Suez dépend fortement des aléas du commerce international et régional. On distingue traditionnellement deux types de produit : le pétrole et les marchandises sèches (comme les céréales, le ciment, les engrais et les biens transformés). Le premier est important au niveau régional puisque le Moyen-Orient regroupe les plus gros producteurs mondiaux d'or noir. Or, le pétrole exporté par ces Etats, à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord peut transiter par le Canal.

Selon les données disponibles, le rôle tenu par le Canal dans le commerce moyen-oriental diminue. La part du pétrole et de ses produits dérivés dans le volume des marchandises transportés par le Canal de Suez du sud vers le nord baisse. Le maximum a été atteint en 1986 avec plus de 40 % du trafic de marchandises (Tableau 17). Aujourd'hui, ce pourcentage a diminué de moitié. Le pétrole brut transporté (35 % des marchandises à destination du nord) est essentiellement destiné à l'approvisionnement des raffineries en Méditerranée, notamment en Italie, Turquie et Sicile. La baisse de la part du pétrole s'explique par l'importance des gros cargos dans la flotte pétrolière mondiale. Leur taille ne leur permet pas d'emprunter le Canal. En revanche, le trafic de marchandises sèches augmente régulièrement en volume. (Tableau 16)

Tableau 16: Trafic de marchandises (millions de tonnes et en pourcentage)

| | 1 976 | 1 978 | 1 980 | 1 982 | 1 984 | 1 986 | 1 988 | 1 990 | 1 992 | 1 994 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Nord-Sud (MT) | 45 633 | 80 182 | 89 729 | 106 588 | 109 491 | 96 104 | 119 093 | 116 836 | 122 505 | 147 083 |
| Produits pétroliers (%) | 8 | 6 | 15.6 | 19.1 | 10.1 | 13.3 | 13.3 | 11.8 | 9.7 | 6.3 |
| - Pétrole brut | 1 | 0.8 | 2.8 | 5.9 | 1.8 | 3.3 | 2.3 | 2.8 | 1.3 | 0.5 |
| - Produits finis | 7.6 | 5.2 | 12.7 | 13.1 | 8.3 | 10 | 10.9 | 9 | 8.4 | 5.8 |
| autres | 91 | 91.4 | 84.4 | 80.9 | 89.9 | 86.7 | 86.7 | 94.1 | 90.2 | 93.7 |
| Sud-Nord (MT) | 72 020 | 69 597 | 86 547 | 124 805 | 154 237 | 165 048 | 140 401 | 155 045 | 152 522 | 142 872 |
| Produits pétroliers (%) | 41.4 | 40.7 | 32.9 | 50.6 | 56.1 | 55.8 | 40.6 | 42.4 | 46.7 | 35.1 |
| - Pétrole brut | 33.2 | 30.2 | 22 | 39.3 | 41.6 | 39.6 | 24.9 | 27 | 33.1 | 23.8 |
| - Produits finis | 8.2 | 10.6 | 10.8 | 11.3 | 14.5 | 16.2 | 15.7 | 15.4 | 13.6 | 11.2 |
| autres | 58.5 | 59.2 | 67 | 49.4 | 43.9 | 44.1 | 59.3 | 57.6 | 53.3 | 64.9 |
| Total (MT) | 117 653 | 149 779 | 176 276 | 231 393 | 263 728 | 261 152 | 259 494 | 271 881 | 275 027 | 289 955 |

Source : Revue annuelle, SCA.

Note : MT : millions de tonnes

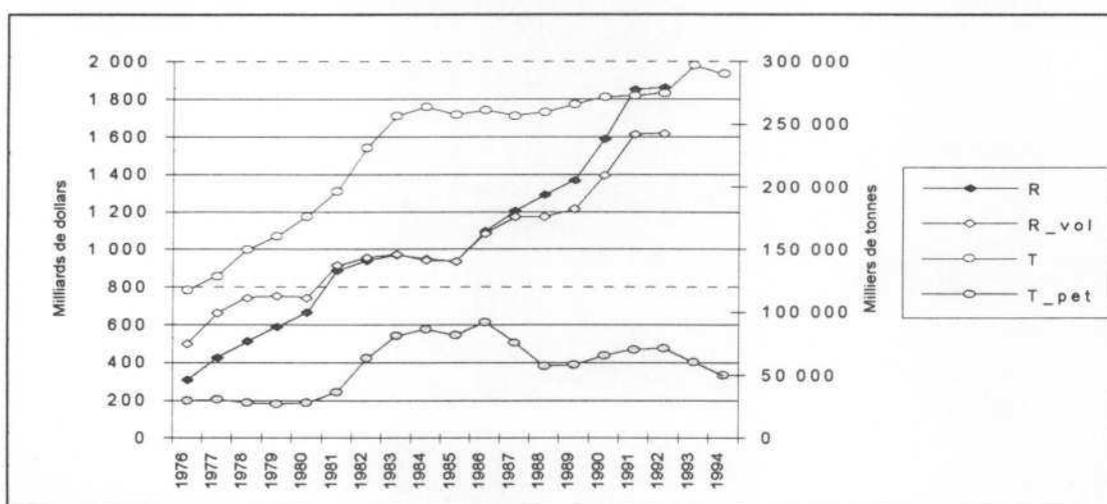
Tableau 17: Part des produits pétroliers dans le trafic de marchandises (Moyenne annuelle)

| Total | 1976-79 | 1980-85 | 1986-91 | 1992-94 |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|
| Total | 25 | 33,3 | 31,7 | 25 |
| Du sud vers le nord | 40 | 48,3 | 45,6 | 41 |

Source : Nos calculs à partir de la Revue annuelle de SCA.

Si on compare l'évolution du commerce maritime mondial et du trafic par le Canal de Suez, on voit que le transit par le Canal a été très dynamique à sa réouverture en 1975 et cela jusqu'en 1982-1983. Le nombre moyen de bâtiments transitant par le Canal de Suez est stable depuis 1986⁸⁶. De même, le volume du transit s'est stabilisé (Graphique 6) alors que celui du commerce maritime et du commerce mondial demeure croissant. Le Canal ne semble pas profiter de la hausse des échanges mondiaux.

Graphique 6 : Recettes et volume du trafic par le Canal de Suez



Source : Recettes en dollars, BOPSY, données sur le trafic, Revue annuelle, SCA

Les recettes en dollars sont déflatées par l'indice des prix à l'exportation des Etats-Unis, « International Financial Statistics », FMI.

Note : R : recettes en dollars courants
 R_vol : recettes déflatées, prix de 1985
 T : trafic en millions de tonnes
 T_pet : trafic en produits pétroliers

ii) La concurrence internationale

Le Canal supporte une double concurrence : les oléoducs qui transportent plus facilement et de façon moins onéreuse le pétrole et la Route par le Cap de Bonne Espérance. Pendant les années 1980, les oléoducs transnationaux, qui reliaient les pays du Golfe et la Méditerranée, généralement fermés, n'ont pas gêné le trafic par le Canal. La pacification des relations régionales, en permettant la réouverture des oléoducs, pourrait le réduire. Par ailleurs, l'oléoduc

⁸⁶ Revue annuelle de la SCA.

Sumed semble détourner une partie de la clientèle du Canal. Avec une capacité portée de 80 MT à 120 MT depuis 1994, il exerce une concurrence considérable. De 1986 à 1994, le volume de pétrole et de ses dérivés transportés par le Canal du sud vers le nord a baissé de 92 MT à 50 MT (tableau 26). Longtemps considéré comme complémentaire de l'activité du Canal, l'oléoduc Sumed deviendrait trop important aujourd'hui (Encadré 6). Enfin, les transporteurs voulant relier l'Asie à l'Europe ou l'Amérique du Nord peuvent opter pour la Route du Cap de Bonne Espérance. Le temps de voyage est allongé mais une baisse du prix du fioul peut redresser l'avantage comparatif de la Route du Cap. Pour cela, la Suez Canal Authority (SCA) a développé une politique des tarifs très attractive, notamment vis-à-vis des plus gros navires. Nous y reviendrons plus bas.

Encadré 6 : L'oléoduc SUMED: concurrence ou complémentarité ?

L'oléoduc SUMED complète le Canal de Suez en permettant le transport du pétrole entre le Golfe Arabe et la Méditerranée. Il est long de 320 km et consiste en deux conduites parallèles. Sa fonction est complémentaire de celle du Canal de Suez. En effet, il permet aux pétroliers trop gros pour emprunter le Canal de se décharger en totalité ou partiellement dans le Golfe Arabe, au sud du Canal. Ensuite, soit ils se rechargent au nord soit ils confient à de plus petits pétroliers le transport du pétrole vers les marchés d'Europe ou d'ailleurs. Des navires trop chargés pour passer par le Canal peuvent donc se délester et utiliser le Canal. Seulement, le SUMED peut devenir un sérieux concurrent pour le Canal de Suez. En effet, depuis 1994, ses capacités de transport ont augmenté de 80 MT à 120 MT de pétrole par an. Le danger pour celui-ci est que les cargos déchargent complètement leurs marchandises dans l'oléoduc et ne transitent plus par le Canal. D'autres bâtiments se placent à la sortie de l'oléoduc à Alexandrie et amènent la marchandise à destination.

L'*Arab Petroleum Pipeline Company*, possédée à 50 % par l'Égypte et à 50 % par 4 États du Golfe gère l'oléoduc Sumed. Enfin, Les recettes revenant à l'Égypte sont intégrées à celle de l'EGPC.

iii) L'influence de l'activité économique régionale

La conjoncture des économies desservies par le Canal influence le trafic par le Canal. En effet, durant le boom pétrolier du début des années 1980, les mouvements de marchandises ont été intensifiés, notamment dans le sens sud-nord. Ainsi, le Canal semble bénéficier directement de la hausse des exportations d'énergie par les pays du Golfe. Entre 1978 et 1984, les exportations

d'énergie par les pays du Golfe sont très élevées ⁸⁷. La part du pétrole transporté du sud vers le nord augmente. Or, à compter de 1986, quand leur vente de pétrole diminue, la part de cette marchandise dans le trafic sud-nord décline. Dans le même temps, le niveau élevé des recettes pétrolières perçues par les pays arabes exportateurs a stimulé les importations de ces économies. L'intensité du trafic sur le Canal est donc liée à l'activité des économies du Golfe.

3.1.2. b Une politique tarifaire attractive

De même que dans le cas pétrolier, le transit est géré par une Autorité publique : la Suez Canal Authority (SCA) (Encadré 4). Les travaux pratiqués et la politique tarifaire de la SCA influencent moins le volume des marchandises qui transitent que le niveau des recettes.

Pour permettre le passage des énormes pétroliers, la SCA a réalisé des travaux d'élargissement et d'approfondissement à deux reprises : en 1980 et au début des années 1990. Il s'agit d'attirer les gros navires qui traditionnellement préfèrent la route du Cap. La première phase d'élargissement, réalisée en 1980, a rendu possible le passage des navires jusqu'à 150 000 tpl ⁸⁸ en charge (contre 50 à 60 000 avant) et 370 000 tpl lège ⁸⁹ (contre 230 000 avant). Ces travaux ont élargi le Canal de 160 mètres et élevé la profondeur de 4,5 mètres. Le tonnage moyen des navires a augmenté nettement de 1981 à 1985. Les travaux ont continué jusqu'en 1994. Ils autorisent le passage de navire en charge jusqu'à 180 000 tpl, avec une profondeur supplémentaire de 0,91 mètre. Un prêt concessionnel de 1,3 milliard de dollars accordé par le Japon, la Banque mondiale, l'US AID Programme et quelques fonds arabes de développement ⁹⁰ a permis le financement des travaux.

Outre ces travaux, les autorités ont relevé régulièrement le barème des droits de passage. Cependant, toujours pour attirer les gros cargos, elles ont accentué leur dégressivité : elles diminuent les droits pour les tranches de tonnages les plus élevées. Par ailleurs, la SCA propose un nouveau service permettant aux pétroliers de décharger une partie de leurs marchandises sur de plus petits navires. Finalement, elle a réussi à contrecarrer la stabilisation du trafic en volume, les recettes, stables de 1982 à 1986, ont depuis régulièrement augmenté (Graphique 6).

⁸⁷ Au sujet de l'évolution de l'activité économique des pays du Golfe, lire N. Kousnetzoff, V. Levet et F. Peltrault, 1993.

⁸⁸ Tpl signifie poids en lourd

⁸⁹ Lège signifie à vide ou incomplètement chargé.

⁹⁰ Banque Nationale d'Egypte, 1980.

Le bilan est mitigé. Il est clair que les recettes ont crû régulièrement en terme réel, sur l'ensemble de la période. Seulement, cela semble davantage le résultat de la hausse des tarifs que de la croissance du trafic en volume et du nombre de navires. L'effet-prix a été accentué entre 1985 et 1987, en 1990 et en 1991, années où le D.T.S. s'est apprécié par rapport au dollar (les tarifs du transit sont fixés en D. T. S.).

Le trafic par Canal de Suez est une source de revenu stable. La politique tarifaire et les travaux d'agrandissement des capacités de transport ont permis d'augmenter les recettes en devises au-delà de la hausse du trafic en volume. Cette caractéristique est importante à souligner. Les autres postes de la balance des transactions courantes : les exportations pétrolières, le tourisme et les remises des travailleurs émigrés présentent de fortes variations. Au contraire, les recettes du Canal augmentent régulièrement jusqu'au début des années 1990.

3.2 L'État : premier destinataire des recettes liées au pétrole et au Canal de Suez

L'Etat est alors un acteur de premier plan dans la gestion des recettes en devises. Après une évaluation de l'impact de ces activités sur l'économie (3.2.1), nous étudierons l'impact des politiques fiscale (3.2.2) et cambiaire (3.2.3).

3.2.1 Des recettes visibles au niveau macroéconomique

Dans le chapitre III, nous analyserons le terme de ressource exogène. On peut d'ores et déjà le présenter. Il désigne des flux de devises qui présentent deux caractéristiques :

1. L'économie bénéficiaire ne contrôle pas ou peu ces recettes. Elle subit donc les variations d'une poste parfois essentiel de la balance des paiements, c'est donc un facteur de fragilité.
2. Ces revenus ne sont pas liés à une activité productive sur le territoire (le transit commercial) ou ils dépendent d'une activité enclavée (comme le pétrole).

3.2.1. a Le cas du pétrole

L'activité pétrolière constitue une enclave. En effet, le secteur pétrolier utilise peu la main-d'œuvre et le capital d'origine locale. Entre 1977 et 1992/93, le personnel employé dans cette activité représente moins de 0,5 % de la population active totale⁹¹. Quant aux investissements, ils sont essentiellement financés par les compagnies étrangères. Entre 1981 et 1993, celles-ci ont supporté entre 60 et 80 % des dépenses totales du secteur (Tableau 18). Cependant, les

⁹¹ Selon les données de la Banque Nationale d'Egypte. Revue annuelle, divers numéros.

exportations pétrolières sont le troisième poste de la balance des transactions courantes après les transferts publics et privés. Elles ont ainsi apporté à l'économie entre 1 et 3 milliards de dollars par an entre 1980 et 1992.

La contribution du pétrole au PIB est assez variable (Tableau 19). La forte chute à la fin des années 1980 reflète probablement...

Tableau 18: Répartition en pourcentage des dépenses pétrolières

| | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| EGPC et compagnies du secteur public | | | | | | | | | | |
| Exploitation et production | 11,30 | 7,29 | 10,77 | 10,61 | 9,58 | 10,10 | 8,82 | 7,40 | 9,24 | 13,50 |
| Raffinage et transformation | 12,29 | 8,05 | 10,60 | 13,50 | 16,54 | 17,31 | 5,04 | 4,12 | 3,77 | 9,29 |
| Transport et distribution | 10,96 | 7,99 | 12,40 | 11,98 | 13,02 | 12,69 | 8,43 | 7,79 | 10,20 | 12,12 |
| Total | 34,55 | 23,33 | 33,77 | 36,09 | 39,15 | 40,10 | 22,29 | 19,31 | 23,21 | 34,91 |
| Partenaire étranger | | | | | | | | | | |
| Investissement d'exploitation | 43,85 | 27,09 | 26,26 | 22,14 | 21,70 | 24,42 | 33,24 | 32,60 | 24,18 | 22,60 |
| Inv. de développement | 21,59 | 49,59 | 39,97 | 41,77 | 39,15 | 35,48 | 44,47 | 48,09 | 52,61 | 42,50 |
| Total | 65,45 | 76,67 | 66,23 | 63,91 | 60,85 | 59,90 | 77,71 | 80,69 | 76,79 | 65,09 |
| Grand Total | 100 |

Source : Nos calculs à partir de « Annual Review », EGPC.

Tableau 19 : Part des secteurs du pétrole et du Canal de Suez dans le PIB, à prix constant.

| | Au prix de 1981/82 | | | Au prix de 1986/87 | | | | Au prix de 1991/92 | | | |
|----------------------------|--------------------|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|--------------------|-------|-------|-------|
| | 81/82 | 83/84 | 85/86 | 86/87 | 86/87 | 88/89 | 90/91 | 91/92 | 91/92 | 92/93 | 93/94 |
| Pétrole | 13,2 | 14,8 | 14,0 | 13,9 | 3,8 | 3,9 | 3,7 | 3,2 | 9,9 | 10,1 | 9,8 |
| Transport et communication | 10,5 | 10,4 | 10,3 | 10,5 | 8,3 | 9,6 | 9,9 | 8,1 | 11,3 | 11 | 11,2 |
| dont Canal de Suez | 3,1 | | | 2,4 | 1,7 | | | 1,6 | 4,7 | 4,3 | 4,4 |

Source : Rapport annuel de la Banque Centrale d'Egypte, divers numéros.

Finalement, le pétrole génère des recettes substantielles et participe largement à la création de la valeur ajoutée alors qu'il occupe une faible part de la main-d'œuvre et demande un faible financement interne. Ses revenus à l'exportation peuvent donc être assimilés à des ressources exogènes.

3.2.1. b Le cas du Canal de Suez

Comme dans le cas du pétrole, nous avons observé que les facteurs externes conditionnent largement le dynamisme de Canal de Suez.

Cette activité est intéressante car sa contribution à la balance des paiements est substantielle : près de un demi-milliard de dollars en moyenne annuelle entre 1975 et 1980, puis 1,2 milliard jusqu'en 1992. En fin de période, les recettes en devises frôlent 2 milliards de dollars. Seulement,

nous avons vu précédemment qu'il s'agit probablement d'un montant maximum. Par contre, la participation du Canal de Suez au PIB paraît relativement faible (Tableau 19) comparée à celle du secteur pétrolier.

Comme dans le cas du pétrole et pour des raisons similaires, les recettes en devises apportées par le Canal de Suez peuvent être considérées comme des ressources exogènes.

Ces revenus résultent d'une activité relativement enclavée. Le transit par le Canal de Suez occupe peu de main-d'œuvre locale directement. Entre 1970 et 1992/93, le personnel employé par le secteur « transport et communication » représente en moyenne 4,5 % de la population active totale⁹². D'autre part, les investissements publics consacrés à ce secteur sont peu importants. Selon les données de la Banque centrale, ils représentent moins de 2 % de l'investissement brut fixe total entre 1982/83 et 1991/92.

Mais des investissements considérables ont été nécessaires au financement des travaux effectués pendant les années 80 mais ils ont été permis par un prêt concessionnel. Le capital est donc étranger mais nous devrions considérer la main-d'œuvre employée à l'élargissement du Canal. Il apparaît nettement que le Canal de Suez a une valeur internationale. Sa construction a été le fruit d'une décision européenne et égyptienne. Aujourd'hui, son maintien en état repose sur l'aide internationale. Cette activité participe relativement peu aux marchés locaux du travail et du capital.

Le transit par le Canal de Suez est important étant donné son apport en devises. Du fait de la faible participation aux marchés locaux du travail et du capital, nous qualifions ces recettes de ressources exogènes.

3.2.2 L'appropriation par l'Etat d'une partie des recettes

Dans les deux cas, une partie des recettes est prélevée par l'Etat selon trois modalités : les impôts sur les sociétés, les transferts de profits et la politique cambiale. A l'instar des économies rentières, l'Etat est le premier bénéficiaire des ressources exogènes.

3.2.2 a Le cas pétrolier

i) Le surplus pétrolier : pertinence du concept

Dans le chapitre III, nous reviendrons sur le concept de surplus pétrolier. Sous ce terme, J.M Chevalier et alii désignent les prélèvements monétaires effectués par les offreurs : Etats et compagnies pétrolières. Le surplus pétrolier est constitué des rentes associées à l'exploitation

⁹² Selon les données de la Banque Nationale d'Egypte. Revue annuelle, divers numéros

pétrolière. Dans le cas présent, il est difficile de définir avec certitude l'existence de rente (a), toutefois le montant du surplus pétrolier témoignerait pour leur existence (b).

a) Rente différentielle et rente absolue

L'Égypte appartient au groupe des producteurs où les coûts sont élevés. Cela s'explique notamment par la petite taille des gisements pétroliers. Le prix du pétrole brut sur le marché spot variait en 1993, date de l'estimation des coûts par T. Stauffer, entre 14,5 dollars/barils (pétrole Iranien lourd) et 18,6 dollars/barils (pétrole Louisiana Léger)⁹³. Ces informations semblent montrer que l'Égypte bénéficie d'une rente différentielle réduite. En effet, les coûts de production sont compris en 10 et 15 dollars/barils et sont légèrement inférieurs au prix de vente. Mais il est difficile de l'affirmer en l'absence de données plus précises. L'estimation des coûts de production est délicate (Encadré 7).

Encadré 7 : Estimation des coûts de production

Selon T. Stauffer, les coûts de production doivent refléter les dépenses d'exploration et de développement et inclure un taux réel de retour de 15. Ces coûts diffèrent du calcul traditionnel qui rapporte les dépenses en dollars aux réserves découvertes. Ici, l'effet-temps et un objectif de rentabilité est retenu. Finalement, les coûts sont plus élevés. Deux composantes sont exclues, d'une part les coûts d'opération puisqu'ils sont difficiles à estimer et d'autre part les impôts. Selon T. Stauffer, « les impôts sont souvent établis afin de combler la différence entre le prix et les coûts totaux *i.e.* pour permettre au gouvernement de capter toute rente économique »⁹⁴.

Coûts de production : les membres de l'OPEP et des non-membres :

| | Moins de 2 dollars/baril | Moins de 5 dollars/baril | Moins de 10 dollars/baril | Moins de 15 dollars/baril | Plus de 15 dollars/baril |
|--------|---|--|--|-------------------------------------|--|
| OPEP | Irak Iran Arabie Séoudite Koweït | Libye Venezuela Abu Dhabi (ADPC) | Nigeria Indonésie Abu Dhabi (ADMA) | Gabon | Abu Dhabi (Autres) |
| Autres | | Mexique Malaisie Oman | Russie Alaska (North Slope) | Egypte Royaume Uni (Mer du Nord) | Norvège Etats Unis (offshore, Lower 48) |

Source : T. Stauffer (1994) et International Energy Agency (1995).
Note : Les coûts de production reflètent les dépenses liées à l'augmentation de la capacité de production de 1 baril supplémentaire.

⁹³ Données de International Energy Agency, 1996.

⁹⁴ T. Stauffer, 1994, p. 105.

Sur la base des données disponibles l'Égypte appartient au groupe de pays dont les coûts de production sont relativement élevés. Si le prix est supérieur à 15 \$ le baril, elle bénéficie d'une rente différentielle. Si on se réfère au prix spot du brut arabe léger, le prix courant est supérieur à 15 \$ de 1979 à 1985 et de 1989 à 1992⁹⁵. Le pétrole générerait donc une rente différentielle sur ces périodes, elle aurait particulièrement élevée au début des années 1980.

D'autre part, nous pouvons reprendre le concept de rente absolue proposé par K. Marx⁹⁶. La détention d'une ressource naturelle, non reproductible, permet au propriétaire d'exiger un revenu en sus de la rente différentielle⁹⁷. Seulement, nous avons vu que la politique pétrolière est fondée sur l'attractivité des conditions d'exploration et d'exploitation. Pour élever les avantages financiers proposés aux compagnies étrangères, l'EGPC (et donc l'État) doit réduire ce type de prélèvement.

Notre conclusion est donc, compte tenu des données disponibles, que le pétrole égyptien génère une rente différentielle, élevée au début des années 1980 et depuis réduite. Notre critère d'analyse est le prix spot du brut arabe léger : sous 15 \$ la rente disparaît. Par ailleurs, la rente absolue est probable mais limitée au vu de la politique pétrolière.

b) La surplus pétrolier

L'État peut chaque année récupérer une partie des recettes. Cela montre que les conditions d'exploitation sont suffisamment bonnes pour permettre à l'État de faire un prélèvement. Il semble donc qu'un surplus pétrolier existe, mais il est difficile de préciser son origine en l'absence de données plus complètes. En élevant la production, la politique pétrolière très active a permis de maximiser le surplus capté par l'État.

L'État en tant que représentant des propriétaires des gisements peut légitimement prélever des impôts et des transferts de profits sur les résultats de l'EGPC. La fiscalité est donc un instrument d'appropriation d'une partie des recettes. Le second instrument est la politique cambiaire.

ii) Les modalités d'appropriation directe du surplus

Pour attirer les sociétés étrangères, l'Égypte a dû offrir des conditions d'exploration et d'exploitation favorables à ces dernières. Le pays producteur doit proposer plus de bénéfices pour un même coût que les autres pays producteurs⁹⁸. Pour augmenter les capacités de production, les autorités ont donc accordé des avantages aux entreprises prêtes à investir en

⁹⁵ Rapport, Comité Interprofessionnel du Pétrole, 1993.

⁹⁶ Voir chapitre III.

⁹⁷ Voir chapitre III.

⁹⁸ Lire à ce sujet, Hayek Peggy Françoise, 1979, p. 142.

Egypte. Dans un sens, une partie du surplus est laissée aux sociétés pétrolières. Le surplus approprié par l'Etat est donc une partie du surplus total.

Nous avons calculé la somme des transferts de profits et des impôts sur les profits versés par l'EGPC à l'Etat. Le surplus prélevé par l'Etat sur l'activité pétrolière suit les aléas de cette industrie. Il baisse de 1,6 en 1981/1982, à 1,1 milliard de LE en 1986/87, puis s'élève en fin de période à près de 7,6 milliards. Cette contribution est importante puisqu'elle représente jusqu'à 20 % des recettes du gouvernement central (Tableau 20).

Tableau 20 : Contribution de l'activité pétrolière et du transit par le Canal de Suez au budget du gouvernement central, en pourcentage des recettes centrales

| | 1979 | 80/81 | 81/82 | 82/83 | 83/84 | 84/85 | 85/86 | 86/87 | 87/88 | 88/89 | 89/90 | 90/91 | 91/92 | 92/93 |
|---|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes centrales | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Recettes fiscales | 77 | 62 | 69 | 67 | 65 | 68 | 67 | 72 | 71 | 73 | 75 | 65 | 67 | 66 |
| dont impôts sur les sociétés et les personnes | 23 | 25 | 25 | 24 | 20 | 23 | 25 | 25 | 24 | 25 | 27 | 27 | 26 | 27 |
| <i>dont EGPC</i> | 4 | 11 | 8 | 9 | 4 | 5 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 | 4 | 7 | 8 |
| <i>dont SCA</i> | 4 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 4 | 5 | 5 |
| <u>Recettes non fiscales</u> | 23 | 32 | 31 | 33 | 35 | 32 | 33 | 28 | 29 | 27 | 25 | 35 | 33 | 34 |
| dont transferts de profits | 16 | 27 | 25 | 26 | 25 | 22 | 24 | 19 | 20 | 19 | 15 | 29 | 25 | 21 |
| <i>dont EGPC</i> | 8 | 21 | 17 | 11 | 13 | 11 | 11 | 8 | 8 | 8 | 5 | 14 | 11 | 10 |
| <i>dont SCA</i> | | | 3 | 4 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 3 | 6 | 8 | 7 |
| Contribution totale de : | | | | | | | | | | | | | | |
| EGPC | 12 | 32 | 25 | 21 | 17 | 15 | 15 | 12 | 11 | 10 | 7 | 17 | 17 | 18 |
| SCA | 4 | 2 | 6 | 6 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 | 5 | 10 | 13 | 13 |

Source : Arab Republic of Egypt, Economic Memorandum, F.M.I., diverses années.

Le volume exporté par l'Egypte est stable sur toute la période (autour de 9 000 tonnes par an) alors que la production totale augmente en volume jusqu'en 1987, puis se stabilise. Cependant, le surplus varie, ce qui doit être associé à deux phénomènes : les mouvements des prix internationaux et du taux de change. L'évolution des prix mondiaux du pétrole explique la hausse (entre 1979 et 1980) puis la diminution (dès 1985) du surplus. Par contre, en fin de période l'élévation du surplus est concomitante à la dévaluation de la Livre face au dollar à compter de 1989. Par conséquent, la contrepartie en monnaie locale des exportations augmente.

C'est donc la variation du prix en LE qui réduit puis élève le surplus prélevé par l'Etat. N'est-ce pas une causalité typique de la rente comme l'exprime les auteurs classiques ? Le prix varie non pas du fait des conditions de production mais du fait des mouvements sur le marché du pétrole ou le marché des changes.

3.2.2. b *Le cas du Canal de Suez*

i) **La rente de monopole : pertinence d'un concept**

Le transit par le Canal de Suez peut être considéré comme un monopole : il a l'exclusivité du transport des marchandises entre le nord de la Mer rouge et le sud de la Mer Méditerranée.

Mais deux raisons viennent contredire cette hypothèse. Premièrement, nous avons déjà souligné la concurrence exercée par la Route du Cap de Bonne Espérance. Elle empêche la *SCA* d'élever de façon arbitraire les tarifs de passage. Le prix du fuel fixe l'avantage comparatif que représente la route du Cap de Bonne Espérance et détermine la marge de manœuvre sur ces prix. Or, un monopole se définit par la possibilité de fixer le prix d'un bien ou d'un service au-delà du coût marginal. Par ailleurs, dans une optique de long terme, nous devrions tenir compte des coûts liés à sa construction au siècle dernier et aux travaux d'élargissement et de d'approfondissement réalisés pendant les années 80.

Par conséquent, le monopole détenu par le Canal de Suez est restreint au commerce maritime international entre la Mer rouge et la Mer Méditerranée sur une période allant de 1976 à aujourd'hui. Cette activité serait donc à l'origine d'une rente de monopole sous des conditions restrictives.

Par contre, comme dans le cas du pétrole, l'Etat prélève une partie des recettes sous la forme d'impôt sur les sociétés et de transfert de profit sur l'activité de la *SCA* qui gère le transit par cette voie. En tant que propriétaire foncier il exige un revenu que l'on peut qualifier de rente absolue. Il est le propriétaire du territoire sur lequel est construit le Canal de Suez. Il revendique un droit d'utilisation du sol.

ii) **L'appropriation de la rente par l'Etat.**

Le montant de la rente prélevé par l'Etat sous la forme d'impôts et de transferts de profits est présenté dans l'annexe statistique. Il s'élève de 127 à 808 millions de LE entre 1979 et 1989/90. Il croît fortement en fin de période et dépasse 5 millions de LE en 1992/93. Les montants sont bien inférieurs à ceux liés à l'activité pétrolière (Tableau 20).

Cette croissance régulière des revenus de l'Etat prélevé sur la *SCA* peut s'expliquer par la croissance des recettes en termes réels. Or, nous avons précisé plus haut que cela résulte davantage de la hausse des tarifs du transit que de celle du volume du trafic. Par ailleurs, en fin de période, la très forte augmentation de ces revenus peut s'expliquer par la dévaluation de la LE. Elle a permis d'accroître la contrepartie en monnaie locale des recettes fixées en D.T.S.

3.2.3 **La politique cambiaire**

La politique cambiaire est intéressante car elle un instrument indirect d'appropriation du surplus.

Le régime de taux de change multiple est un mécanisme qui revient en fait à un ensemble de taxes et de subventions. La politique cambiaire est un mécanisme redistributif. Elle favorise certaines opérations (importations de biens alimentaires par exemple) et en pénalise d'autres. Elle sera étudiée plus longuement dans le chapitre V.

Le taux de change utilisé pour l'achat des devises obtenues par l'EGPC et *la SCA* a longtemps pénalisé ces activités. En effet, entre 1981 et 1991, le taux de change officiel de la Banque centrale appliqué au secteur public est supérieur aux autres taux de change (celui des banques commerciales et du marché parallèle). La Banque centrale a ainsi acheté des devises à l'EGPC et à *la SCA* à un taux inférieur à celui des autres marchés. Leurs recettes à l'exportation, exprimées en Livres, sont ainsi sous-estimées. Par contre, les devises achetées auprès de la Banque centrale, en particulier pour l'importation des biens alimentaires, sont peu « chères » relativement au marché parallèle. Par conséquent, la taxation opérée sur le secteur pétrolier permet de subventionner les importations de marchandises.

Encadré 8: Les taux de change en Egypte :

Le taux de change principal correspond au taux officiel fixe de la Banque centrale jusqu'à la fin de décembre 1978; au taux de change unifié de janvier 1979 à la fin de juillet 1981; et par la suite, au taux établi par la Banque centrale.

Le taux de change secondaire correspond au taux de change sur le marché parallèle jusqu'à la fin de décembre 1978; au taux acheteur officiel d'incitation établi par les autorités qui est appliqué aux opérations de change par les banques agréées d'août 1981 à la fin de décembre 1984; et au taux comportant une prime et fixé par les banques agréées de janvier 1985 à la fin juin 1986, le taux flexible convenu des banques commerciales de juillet 1986 à mars 1988, et le taux du nouveau marché bancaire par la suite⁹⁹.

Nous avons estimé les conséquences de la surévaluation du taux de change de la Banque Centrale d'Egypte par rapport au taux de change secondaire (Encadré 8). Les détails sont présentés ci-dessus, sur la période 1981-1991 pendant laquelle le taux de change de la Banque centrale est fixe alors que celui du marché parallèle est libre. L'écart entre ces taux entraîne un manque à gagner pour l'EGPC et *la SCA*. Dans le cas pétrolier, les recettes en Livres seraient donc réduites pour un montant atteignant jusqu'à 1,9 milliards de Livres en 1988/89. Dans le cas du Canal de

⁹⁹ International Financial Statistics, F.M.I.

Suez, cette forme de taxation par l'Etat représenterait entre 117 millions de dollars et 2,1 milliards de dollars pendant des années 1980.

Tableau 21: Estimation de l'effet de la surévaluation de la LE sur les recettes pétrolières

| | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes en dollars | 2734 | 2468 | 2640 | 2589 | 2017 | 1225 | 1385 | 1148 | 1229 | 1971 |
| Taux de change principal | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 1,1 | 2 |
| Taux de change secondaire | 0,8317 | 0,8317 | 0,8317 | 0,8317 | 1,33 | 1,36 | 1,87 | 2,3529 | 2,558 | 2,8736 |
| Conversion en LE | | | | | | | | | | |
| Au taux de change principal (A) | 1 914 | 1 728 | 1 848 | 1 812 | 1 412 | 858 | 970 | 804 | 1 352 | 3 942 |
| Au taux de change secondaire (B) | 2 274 | 2 053 | 2 196 | 2 153 | 2 683 | 1 666 | 2 590 | 2 701 | 3 144 | 5 664 |
| Ecart (B) -(A) | 360 | 325 | 348 | 341 | 1 271 | 809 | 1 620 | 1 898 | 1 792 | 1 722 |

Source : Recettes en dollars: « Egypte / Monde Arabe » (1981/82) ; F.M.I., Rapport 1988 et 1992 (1982/83 -1991/92).

Taux de change : International Financial Statistics, F.M.I.

Note : Taux de change : voir *infra*

Tableau 22: Estimation de l'effet de la surévaluation de la LE sur les recettes du transit par le Canal de Suez

| | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Recettes en dollars | 311 | 427 | 513 | 589 | 664 | 888 | 940 | 970 | 950 | 935 | 1098 | 1206 | 1292 | 1370 | 1589 |
| Taux de change principal | 0,39 | 0,39 | 0,39 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 0,70 | 1,10 | 2,00 |
| Taux de change secondaire | 0,70 | 0,70 | 0,70 | | | 0,83 | 0,83 | 0,83 | 0,83 | 1,33 | 1,36 | 1,87 | 2,35 | 2,56 | 2,87 |
| Conversion en LE | | | | | | | | | | | | | | | |
| Au taux de change principal (A) | 122 | 167 | 201 | 412 | 465 | 622 | 658 | 679 | 665 | 655 | 769 | 844 | 904 | 1507 | 3178 |
| Au taux de change secondaire (B) | 217 | 299 | 359 | | | 738 | 781 | 806 | 790 | 1244 | 1493 | 2 55 | 3040 | 3 04 | 4566 |
| Ecart (B) -(A) | 96 | 132 | 158 | | | 117 | 124 | 128 | 125 | 589 | 725 | 1411 | 2136 | 1997 | 1388 |

Source : Recettes en dollars (Balance of Payments Statistical Yearbook),

Taux de change : International Financial Statistics; F.M.I.

Note : Taux de change : voir *infra*

Soulignons que ces données demeurent une indication approximative mais elles permettent d'estimer les conséquences d'une politique cambiale défavorable à ces deux secteurs. Cette diminution des recettes en monnaie locale de l'EGPC et de la SCA représentent un manque à gagner.

3.3 Conclusion

L'activité pétrolière et le transit du Canal de Suez génèrent des flux de devises que l'on qualifiera de ressources exogènes. La gestion du secteur pétrolier repose sur des avantages financiers proposés aux investisseurs. Dans le cas du Canal de Suez, une politique tarifaire dégressive est appliquée. Dans les deux cas l'influence externe est très forte. Les variations des prix sur le marché pétrolier pour le premier et les mouvements du commerce maritime et la conjoncture économique régionale pour le second sont déterminants. Elle Enfin, ces secteurs participent peu aux marchés locaux du travail et du capital.

La continuité de ces flux est incertaine : les réserves pétrolières sont limitées et le Canal de Suez affronte une très forte concurrence. Le bénéficiaire ne contrôle pas ou peu ces revenus. Or, aujourd'hui, malgré une gestion offensive de ces deux secteurs (avantages proposés aux investisseurs dans le domaine pétrolier et une politique tarifaire attractive pour le Canal de Suez), les recettes générées sont stables.

Le contrôle public sur ces activités est très fort. Les autorités peuvent alors récupérer un surplus sous la forme d'impôt et de transferts de profit. Le niveau des coûts de production en Egypte permet de supposer que cette activité génère une rente différentielle et une rente absolue. Mais nos informations restent insuffisantes pour l'affirmer.

Dans le cas du Canal de Suez, l'Etat s'approprie une partie des recettes du transit : une rente absolue selon les modalités observées dans le cas pétrolier.

Ces deux activités nous ont semblé d'autant plus utiles à analyser qu'une partie de leur recette est captée par l'Etat, d'une part par le jeu des instruments budgétaires (impôts et transferts de profits), d'autre part au moyen d'une politique cambiaire particulière.

Ces activités participent directement au financement du budget de l'Etat (instruments budgétaires) et indirectement par l'intermédiaire de la Banque centrale (politique cambiaire). Leur importance dans le budget montre qu'elles ont un rôle semblable au pétrole dans les économies rentières analysées dans le chapitre III.

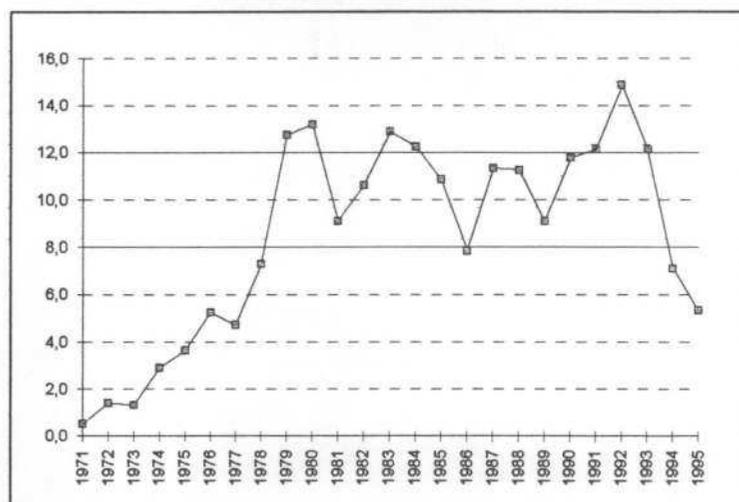
Nous allons maintenant aborder le quatrième poste de la balance des paiements générateurs d'un montant régulier de devises depuis la fin des années 1970. Cependant, contrairement aux trois cas précédents, l'Etat n'est pas le premier récepteur de ces flux financiers.

4. Les remises des travailleurs: des flux de devises peu contrôlés par les autorités

Les remises des travailleurs émigrés constituent le quatrième poste de la balance des paiements pourvoyeurs d'un montant substantiel de devises. Seulement, l'Etat n'en est pas le premier bénéficiaire. En effet, les travailleurs émigrés diffusent à l'ensemble de l'économie leur épargne en la dépensant pour consommer ou investir dans de petites entreprises.

Les remises sont donc la contrepartie du travail des égyptiens à l'étranger. Elles sont avant tout constituées de salaires. Elles apparaissent comme une forme de redistribution de la rente pétrolière régionale. Si leur volume est fonction de la capacité de l'Egypte à produire, à former une main-d'œuvre, il est également défini par la très forte demande en travail provenant des Etats producteurs de pétrole. L'Egypte, comme la Jordanie et la Syrie, a donc pu profiter de l'aubaine pétrolière. Le volume des transferts est ainsi lié au montant de la rente pétrolière régionale.

Graphique 7 : transferts privés en pourcentage du PIB



Source : nos calculs à partir des données de « Balance of Payments Statistical Yearbook », et de « International Financial Statistics » F.M.I.

A compter de 1974, l'Egypte va pouvoir profiter de la croissance de l'activité économique régionale. Elle est permise par la captation par les Etats arabes de la rente pétrolière, avant entre les mains des compagnies pétrolières. Les migrations du travail constituent un phénomène original car elles sont inter-arabes, intra-régionales et entre des pays en développement. Les uns disposent d'une force de travail substantielle et sont pauvres en ressources financières, les autres sont riches en or noir mais dépourvus de main-d'œuvre.

Ces transferts sont ainsi le résultat d'un double processus : d'une part, la hausse de l'activité économique des pays pétroliers permise par l'élévation de la part de la rente pétrolière qu'ils captent, à compter de 1973 (3.1) et, d'autre part, la volonté de l'Etat égyptien d'exporter sa force de travail (3.2). Enfin, nous nous intéresserons à la diffusion des remises des travailleurs dans l'économie (3.3).

Par conséquent, ils peuvent être considérés comme des ressources exogènes car ils sont largement déterminés par la demande des pays pétroliers et ne résultent pas d'une activité sur le territoire égyptien.

4.1 Les effets de la rente pétrolière arabe

Les transferts de fonds des travailleurs émigrés sont largement déterminés par la conjoncture économique des économies pétrolières arabes. Ces flux sont donc peu contrôlés par l'Égypte.

La rente différentielle est la première composante de la rente pétrolière régionale (4.1.1). dès 1986, la rente a baissé, la richesse en or noir est donc temporaire (4.1.2).

4.1.1 Origine de la rente régionale

Au Moyen-Orient, l'exploitation pétrolière dégage un surplus substantiel. Il est la somme de plusieurs types de rentes, que nous présenterons dans le chapitre III : rente différentielle, rente de position, rente de qualité et rente de rareté. Nous verrons également que les pays de l'OPEP bénéficient de la rente pétrolière la plus élevée et qu'elle est surtout composée d'une rente différentielle. Les producteurs de Moyen-Orient appartiennent à l'OPEP. On considèrera donc que ces données s'appliquent à ces pays.

Tableau 23 : Composantes de la rente pétrolière par région productrice

| | <i>Amérique du Nord</i> | <i>Europe de l'Ouest</i> | <i>OPEP</i> | <i>Autres</i> |
|-----------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------|---------------|
| Rente de rareté | 10 481 | 2 103 | 14 990 | 6 036 |
| Rente différentielle de fertilité | 10 322 | 0 | 69 302 | 19 311 |
| Rente de qualité | 6 477 | 3 544 | 13 069 | 6 554 |
| Rente de position | 1 581 | 453 | 0 | 837 |
| Somme | 32 861 | 6 100 | 97 361 | 32 738 |

Source : Amundsen, 1991, pp. 205 - 207.

Note Sur les définitions des termes, voir chapitre III.

Le surplus pétrolier est mesuré « par la différence entre les prix de vente d'une énergie au consommateur final et le coût moyen total supporté (profit normal inclus) pour extraire,

transporter, transformer et distribuer cette même énergie »¹⁰⁰. Ce surplus se répartit entre les offreurs : Etats exportateurs, compagnies pétrolières et Etats importateurs.

La répartition de la rente est le résultat du rapport de force entre les acteurs de la scène pétrolière¹⁰¹. On peut en faire un historique succinct. Au début des années 1970, le marché du pétrole change. Le déséquilibre entre l'offre et la demande s'accroît, l'industrie pétrolière passe d'une phase de coûts décroissants à une phase de coûts croissants et les tensions sur le marché énergétique américain s'intensifient. L'OPEP peut alors augmenter ses prix. En 1973, les membres de l'organisation décident une hausse des prix pétroliers. Elle permet l'appropriation par ceux-ci de l'essentiel de la rente pétrolière. Le deuxième choc pétrolier entraîne une nouvelle élévation des prix, encore décidée par l'OPEP. Elle est motivée par la dégradation de leur balance des transactions courantes. Les pays producteurs détiennent alors un pouvoir de monopole. Dès 1981, le marché est excédentaire. Les prix officiels fixés par l'OPEP sont de moins en moins appliqués, les prix spots, plus faibles, deviennent directeurs. Finalement, le marché se révèle plus fort que l'OPEP : en 1986, les prix officiels sont abandonnés, les cours du pétrole chutent. Depuis, le marché demeure instable. Il reste soumis aux aléas politiques et militaires régionaux comme les événements de la guerre du Golfe en témoignent. Aujourd'hui, la baisse des prix pétroliers a permis une ré-appropriation de la rente pétrolière par les Etats consommateurs. La baisse des prix du brut n'a toutefois pas été totalement transmise au consommateur final puisque les Etats importateurs ont relevé les taxes sur les produits pétroliers.

Pour les Etats producteurs, la période faste de la rente est celle des années 1974 - 1986. Les migrations régionales seront alors très importantes. L'Egypte sera le premier pays à bénéficier de la demande de travail dans les pays du Golfe. Avant d'analyser comment l'Egypte a su profiter de cette aubaine, nous allons étudier l'impact sur les riches Etats arabes de la hausse de leur part dans la rente pétrolière.

4.1.2 La rente pétrolière : des effets incertains et une richesse temporaire

Les deux chocs pétroliers ont entraîné des excédents courants substantiels mais l'effet sera de courte durée. Si on s'arrête au pays du Golfe membres de l'OPEP¹⁰², le solde courant total devient négatif dès 1983. Les exportations d'énergie en volume et en valeur sont maximales entre 1980 et 1981. Après, c'est la chute. Le problème pour ces économies exportatrices de matières premières est la croissance de leur dépendance à l'importation de biens manufacturés et de services permise par la hausse des recettes pétrolières.

¹⁰⁰ P. Barbet et alii, 1986, p. 191.

¹⁰¹ Sur l'historique du marché pétrolier, lire P. Barbet et alii, 1986, et P. Jacquet et F. Nicolas, 1991.

¹⁰² Les pays du Golfe comprennent l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït, les Emirats arabes unis et le Qatar.

Le retournement des prix pétroliers au début des années 1980 met en lumière l'insuffisant développement des activités non énergétiques de ces pays. Dans le chapitre III, nous constaterons l'échec des stratégies de développement des pays arabes exportateurs de pétrole à diversifier leur économie. Le secteur minier, exprimé en part du PIB en volume, a diminué, entre 1974 et 1985, de 70 % à 30 %. Seulement, la part du secteur des biens échangeables est resté stable et celle secteur abrité s'est élevé de 20 % à 50 %¹⁰³. Par conséquent, les exportations non-pétrolières compensent difficilement la baisse des exportations pétrolières. Ces dernières ne représentent pas plus de 3 des exportations totales des pays du Golfe en 1990.

Ces économies que nous avons considérées comme l'archétype des économies rentières, présentent les caractéristiques du modèle du « développement sans croissance »¹⁰⁴. La consommation est supérieure à la production locale. Les capacités productives demeurent insatisfaisantes puisque finalement les rémunérations dépendent du niveau de la rente et de son mode de répartition et non des résultats de la production et de la productivité.

Lorsque la croissance des économies du Golfe a été vive, le taux d'activité de la population local est resté très bas. La main-d'œuvre autochtone reste faiblement qualifiée. Aussi, les Etats producteurs ont-ils fait appel à la main-d'œuvre régionale. Seulement, cette demande commencera à se réduire au lendemain du contre-choc pétrolier. Les habitants des pays du Golfe ont alors bénéficié de la rente pétrolière non pas sous la forme d'emploi mais sous la forme de transferts, d'accès au soin et à l'éducation. L'Etat a alors redistribué la rente à sa population, asseyant par là même sa légitimité. Comme nous le verrons dans le chapitre III, il est un Etat allocataire. La stabilité économique et politique de ce système de relations repose sur la distribution par l'Etat de privilèges et de transferts.

4.2 Migrations du travail et politique économique

La politique de l'Etat égyptien concernant les migrations du travail est relativement libérale. Les mouvements de la main-d'œuvre ont été rapidement facilités mais la gestion financière est plus rigoureuse.

Comprendre le volume des transferts rapatriés en Egypte conduit à analyser les déterminants de l'émigration. Les remises des travailleurs se définissent comme l'argent et les biens, envoyés dans la famille, dans le pays d'origine, par les individus travaillant loin de leur domicile familial¹⁰⁵. Il ne s'agit donc pas de l'émigration définitive, généralement vers les pays occidentaux mais de

¹⁰³ Le secteur abrité désigne les batiments et travaux publics et les services. Voir N. Kousnetzoff, V. Levet et F. Peltrault, 1993, p. 49.

¹⁰⁴ A.Sid Ahmed, 1989, pp. 436 et 437.

¹⁰⁵ Définition proposée par Richards H Adams Jr, 1991.

l'émigration temporaire, le plus souvent vers les pays du Golfe. Les transferts enregistrés résultent donc d'un processus complexe : travailler et épargner. Ils comprennent essentiellement les rapatriements effectués par des égyptiens séjournant et travaillant momentanément à l'étranger. La mesure exacte de l'effet sur la balance des paiements de l'émigration vers les pays arabes est impossible (Encadré 9).

Les migrations du travail permettent à l'Égypte de profiter d'une conjoncture économique favorable (4.2.1) et de réduire la contrainte en devises (4.2.2). Cependant, la politique publique est ambiguë : elle laisse partir la main-d'œuvre mais ne facilite pas pour autant les transferts de fonds vers l'Égypte (4.2.3).

Encadré 9 : Evaluer les effets monétaires des migrations du travail

Si l'émigration est à l'origine de ces mouvements financiers, elle recouvre malheureusement, un phénomène bien plus large et complexe que ne le laisse supposer les montants inscrits sur la balance des paiements. L'émigration donne lieu à deux types d'opérations financières : sa conversion sur les circuits officiels ou sur les marchés parallèles (par définition difficilement mesurable) et la constitution d'une épargne dans le pays de destination. La réalité prend alors deux formes selon que la conversion se réalise sur le marché officiel ou sur le circuit parallèle. Dans le cas de transactions auprès du système bancaire, le montant des transferts privés est inscrit sur la balance des paiements. Par contre, si cette opération s'effectue sur le marché parallèle ou si l'épargne demeure hors du territoire national, elle n'y est pas enregistrée.

4.2.1 Exporter la main-d'œuvre pour profiter de la croissance économique régionale

En 1973, avec la multiplication par 10 des prix du pétrole, les pays producteurs vont entamer des plans de développement ambitieux¹⁰⁶. Compte tenu du faible volume de la population locale, ce nouveau type d'accumulation demande d'importer la main-d'œuvre étrangère. Seulement, dès 1981, avec la baisse des prix du pétrole et de sa demande globale, l'immigration dans le Golfe commence à baisser. Les migrations augmentent jusqu'en 1985 (a) et elle décline (b).

4.2.1. a 1973-1985 : forte croissance des migrations

Traditionnellement, depuis la seconde guerre mondiale, des libanais, des égyptiens et des palestiniens qualifiés travaillaient dans les riches états de la région. Le boom de l'or noir modifie la nature des migrations régionales en créant un nouveau flux de travailleurs semi-qualifiés ou

¹⁰⁶ Selon A. Richards et P. L. Martin, 1983, l'Arabie séoudite a ainsi dépensé 180 milliards de dollars de 1975 à 1980 et la Libye, 39,9 milliards de dollars de 1973 à 1980.

non-qualifiés. La demande de travail est alors double. D'une part, ces états ont besoin de personnels qualifiés dans l'enseignement, mais aussi de technocrates capables de superviser les vastes plans de développement. D'autre part, une main-d'œuvre moins qualifiée est nécessaire dans les domaines de la construction et des services essentiellement ¹⁰⁷. Les pays d'accueil se caractérisent par le faible taux d'activité de leur population locale pour deux raisons. La première est le manque de qualification des habitants. Le seconde résulte du choix de l'Etat en faveur des subventions pour le logement, des soins médicaux, de l'éducation et des autres services. En 1985, les travailleurs étrangers représentent entre 80 % et 88 % de la population active totale en Arabie saoudite, au Koweït, aux Emirats Arabes Unis et à Oman ¹⁰⁸.

L'Egypte va indirectement bénéficier de l'essor économique régional, lié à la croissance de la rente pétrolière accaparée par les pays producteurs de pétrole. La demande de travail s'élève et s'adresse en priorité aux égyptiens réputés pour leur qualification. Les employeurs proposent des rémunérations élevées. Les écarts de salaires sont de 1 à 7 pour un ouvrier qualifié dans la construction entre un emploi en Egypte et un emploi en Arabie saoudite et de 1 à 15 pour un ingénieur ! (Tableau 24). Le niveau élevé de bien-être des pays arabes pétroliers attire les travailleurs migrants égyptiens. L'aggravation de la crise économique et surtout la perspective du chômage alimentent les incitations à l'émigration.

Tableau 24: Salaire moyen mensuel en Egypte, Jordanie et en Arabie séoudite, en 1980 (dollars).

| | <i>Egypte</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Arabie séoudite</i> |
|---------------------------------------|---------------|-----------------|------------------------|
| Ouvrier qualifié dans la construction | 40 | 160 | 300 |
| Ingénieur | 120 | 540 | 1800 |

Source : P. Fargues, 1985, p. 77.

L'Egypte sera dès le milieu des années 70 le premier exportateur de main-d'œuvre à destination du Moyen-Orient. Aussi est-elle de 1973 à 1989 le premier pays arabe récepteur de transferts privés devant le Yémen, le Maroc, l'Algérie et la Jordanie (Tableau 25).

Tableau 25 : Montant total des transferts privés reçus de 1973 à 1989 par les principaux pays arabes exportateurs de main-d'œuvre (milliers de dollars).

| <i>Egypte</i> | <i>Maroc</i> | <i>Rép. du Yémen</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Tunisie</i> | <i>Yémen du Sud</i> | <i>Algérie</i> | <i>Syrie</i> |
|---------------|--------------|----------------------|-----------------|----------------|---------------------|----------------|--------------|
| 38 848 | 14 640 | 10 837 | 10 142 | 4 875 | 4 654 | 4 648 | 4 536 |

Source : Pierre van den Boogaerde, 1991.

¹⁰⁷ On considère que le tiers des 500 000 égyptiens estimés être en Arabie saoudite travaillent dans la construction, à la fin des années 70. A. Richards et P. L. Martin, 1983.

Selon, l'enquête du Conseil national de la Population ¹⁰⁹ (CNP), entre 1974 et 1984, environ un quart de la population active, soit 2.8 millions de travailleurs égyptiens ont émigré. Cependant, ce phénomène date surtout de la décennie des années 80, 70 des enquêtés ont quitté l'Égypte entre 1980 et 1985. En octobre 1987, le CAPMAS ¹¹⁰ estime que 1,6 millions d'égyptiens à l'étranger se trouvent dans les pays du Golfe ¹¹¹. Cette donnée reste approximative. Les écarts statistiques quant aux estimations sur le nombre de travailleurs émigrés égyptiens sont remarquables (Tableau 26). La population active émigrée aurait représentée de 10 à 18 % de la population active totale (en Égypte et émigrée).

Tableau 26 : Estimations sur le nombre d'égyptiens à l'étranger (milliers).

| Source | Année | Total | Actif | en % de la population active * |
|--|-------------|-------|-------|--------------------------------|
| P. Fargues, données du CAPMAS | 1 976 | 1 425 | | |
| P. Fargues, données du CAPMAS | 1 982 | 2 962 | 2 658 | 18 |
| N.Zibani, D.Bouchez, données du CNP | 1974 à 1984 | 1 969 | 1 583 | |
| N.Zibani, D.Bouchez, données du CNP | 1 985 | 1 474 | 1 210 | 9.1 |
| N.Zibani, D.Bouchez, données du CAPMAS | 1 987 | | 1 964 | 13.6 |

Note : * notre calcul à partir des données sur la population active de la Banque Nationale d'Égypte. La population active comprend celle sur le territoire égyptien et à l'étranger.

4.2.1. b 1985 : baisse des mouvements migratoires

Les opinions sont contradictoires quant à l'épuisement des migrations égyptiennes vers le Moyen-Orient. Dès 1980, la demande régionale de travail se réduit avec la baisse du prix du pétrole et l'aggravation de la crise des économies pétrolières. N. Zibani et D. Bouchez (en 1990) estiment difficile à partir des enquêtes du CNP et du CAPMAS de déceler un retour massif et définitif des émigrés à partir de 1984. Par contre, N. Fergany (en 1992) considère que la période 1985-1987 correspond à une migration nette vers l'Égypte. De façon générale, les retours augmentent régulièrement jusqu'en 1979, puis s'intensifient de 1980 à 1982 et se stabilisent jusqu'en 1985 ¹¹².

¹⁰⁹ Présenté par N Zibani et D Bouchez, 1990. Le CNP est un organisme égyptien.

¹¹⁰ Données présentées par N Zibani et D Bouchez, 1990. Le CAPMAS est la Central Agency for Mobilisation and Statistics.

¹¹¹ Le nombre total d'égyptiens à l'étranger est alors de 1 964 000.

¹¹² Selon Nader Fergany, 1991, p. 218.

Les effets de la guerre du Golfe ont été très durs pour les égyptiens expatriés. On estime à 390 000 ¹¹³, le nombre d'égyptiens, qui pendant la crise, ont quitté l'Irak, la Jordanie et le Koweït pour regagner l'Égypte. Ce retour précipité n'a pas permis aux égyptiens de ramener leurs biens personnels et le « fruit » de leurs économies, parmi eux ceux de retour d'Irak ont été le plus durement affectés. L'Irak et la Jordanie sont dorénavant rayés de la carte des pays d'accueil : le premier, en raison des destructions provoquées par la guerre et le blocus et le second, par la perte de ses marchés d'exportations, des transferts financiers et des sources d'aide au niveau régional.

Depuis 1990, les conditions de l'émigration se sont détériorées. Le Koweït a réduit ses capacités d'accueil vis-à-vis des ressortissants arabes et favorise la main-d'œuvre non arabe. Dans l'ensemble des états du Conseil de Coopération du Golfe ¹¹⁴ (CCG), la politique migratoire s'est durcie : la durée de l'expatriation est réduite, la main-d'œuvre étrangère isolée et les émigrés non-arabes privilégiés. Ainsi, l'ESCWA ¹¹⁵ estime que la part des émigrés arabes dans la force de travail totale en 1990 dans les pays du CCG variait entre 30 et 35 %. En 1975, ce pourcentage atteignait 70 % ¹¹⁶. La main-d'œuvre asiatique est moins rémunérée ¹¹⁷, voyage généralement seule et ne s'installe pas définitivement dans le pays d'accueil. Enfin, la guerre du Golfe a entraîné un retour massif des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine (Encadré 10).

4.2.2 Les migrations permettent avant tout de desserrer la contrainte externe

L'apport en devises résultant des transferts de la force de travail émigrée égyptienne est substantiel. A ce titre, les mouvements migratoires participent pleinement à la stratégie d'ouverture économique aux capitaux étrangers de 1974. Les envois de fonds par les travailleurs représentent plus de la moitié du déficit de la balance des transactions courantes hors transferts sans contrepartie entre 1978 et 1990 (Tableau 27). Néanmoins, ces flux demeurent insuffisants pour résorber ce déficit.

¹¹³ Estimation présentée par le rapport de l'ESCWA de 1993.

¹¹⁴ Le Conseil de Coopération du Golfe comprend l'Arabie séoudite, le Koweït, Oman, les Emirats Arabes Unis, le Qatar et le Bahreïn.

¹¹⁵ ESCWA est un organisme des Nations Unies, Economic and Social Commission for Western Asia.

¹¹⁶ Données présentées dans le texte de la Conférence "La migration internationale en Égypte et dans le Monde arabe", 2-4 novembre 1992, Le Caire, Organisé par Organisation des Migrations Internationales.

¹¹⁷ L'ESCWA précise qu'en 1989 un travailleur arabe en Arabie séoudite était payé en moyenne trois fois plus qu'un travailleur asiatique. (Id).

Tableau 27 : Remises des travailleurs et solde de la balance des transactions courantes (en pourcentage).

| | 1969-1973 | 1974-1979 | 1980-1985 | 1986-1991 | 1992-1995 |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Remises / importations totales | 5,3 | 21,8 | 33,1 | 35,8 | 45,7 |
| Remises / déficit commercial | 16,2 | 36,1 | 58,2 | 52,0 | 71,9 |
| Remises / BTC hors transferts | 12,6 | 39,5 | 63,5 | 68,2 | 119,6 |

Source : calculé à partir de Balance of Payments Statistical Yearbook, Fonds Monétaire International, diverses années.

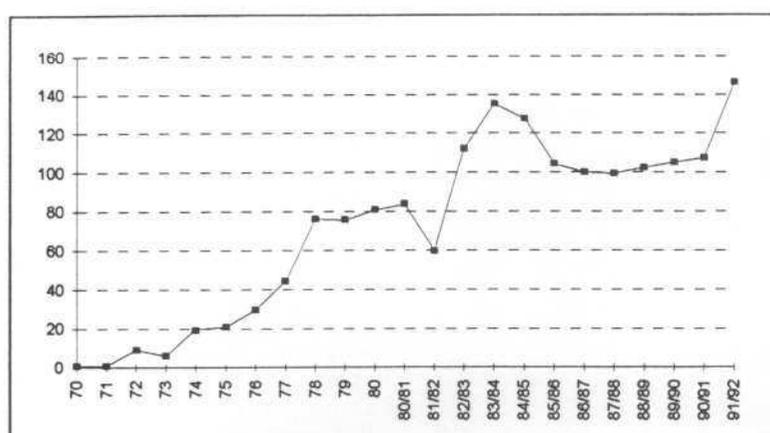
Note : BTC : balance des transactions courantes

Les données sur le volume des remises des travailleurs émigrés indiquent une corrélation étroite avec la conjoncture économique des pays producteurs de pétrole et les changements dans la politique migratoire et économique égyptienne entre 1970 et 1991/92 (Graphique 8).

Jusqu'au début des années 80, la demande de travail des états pétroliers et l'offre de main-d'œuvre égyptienne s'élèvent. En 1978, la croissance des transferts se réduit, la demande de travail a probablement atteint son maximum. En 1981/82, nous sommes dans la première année du deuxième choc pétrolier. La production de l'OPEP, à son sommet en 1980, entame une baisse qui ne s'achèvera qu'en 1985. La diminution brutale des envois de fonds peut s'expliquer par la préférence des égyptiens pour une épargne en devises ou, peut-être, la baisse temporaire du nombre de travailleurs. Le volume des remises rapatriées s'élève cependant jusqu'en 1984/85. Cette période est celle où le nombre d'égyptiens expatriés est maximal selon l'enquête du CNP.

A partir de 1983/84, les envois de fonds se réduisent puis se stabilisent. La chute de la rente pétrolière commence. Les riches états pétroliers entrent en crise, l'activité économique y est donc réduite. La demande de travail adressée aux arabes diminue en faveur des asiatiques. Par ailleurs, en 1987, la livre égyptienne est dévaluée ce qui entraîne une légère hausse des mouvements de fonds. Pendant la deuxième moitié des années 80, les ressources financières externes transitent essentiellement sur les comptes en devises ou sur le marché parallèle. La faiblesse des taux d'intérêt détourne l'épargne des dépôts en livre. Des sociétés financières se multiplient alors qui profitent des écarts de taux de change entre les marchés : les Sociétés islamiques de placement de fonds et les Banques dites islamiques. De par leur réseau de banques dans la région et dans le monde, elles attirent l'épargne des travailleurs résidant à l'étranger.

Graphique 8 : Remises des travailleurs émigrés, en volume (100 = 1986/87)



Source : nos calculs à partir de :

- « Rapport annuel » Banque Centrale d’Egypte et Rapport, F.M.I. (Remises)
- « World Debt Tables », Banque mondiale, (Indice des prix à l’importation en dollars, base 100 en 1986/87)

La remontée de 1990/91 reflète les effets de la libéralisation financière de l’économie égyptienne. La dévaluation de 1991 et la libéralisation des taux d’intérêt ont ravivé la confiance dans la monnaie égyptienne. On assiste par conséquent à un très fort mouvement de rapatriement des capitaux placés à l’étranger. Seulement, ils ne sont pas nécessairement la contrepartie du travail des égyptiens à l’étranger. Nous nous retrouvons face aux difficultés d’estimation déjà évoquées.

4.2.3 La gestion par l’Etat : un encouragement partiel des migrations

La position de l’Etat égyptien vis-à-vis de l’émigration est ambiguë. D’une part, il laisse partir sa population désireuse de travailler à l’étranger (a). Cependant, la faiblesse des taux d’intérêt (b) et des taux de change (c) décourage le transfert de l’épargne des expatriés vers le système bancaire égyptien.

4.2.3. a 1970 : l’expatriation est permise

Le début des années 70 est un changement dans le politique migratoire égyptienne. Depuis 1971, l’expatriation est considérée comme un droit inaliénable alors que sous le régime nassérien les mouvements de personne étaient limités. Les migrations deviennent significatives à partir de 1973. L’Egypte profite alors de la croissance de la demande de travail des pays producteurs de pétrole.

Pourtant, si les migrations sont contemporaines de la politique de l’*Infitah*, elles ne s’intègrent pas directement à la politique d’ouverture instituée. Elles y participent en allégeant la contrainte en devises. Pour N. Zibani et D. Bouchez, il ne s’agit par d’une véritable stratégie migratoire mais plutôt une série de mesures prises successivement, au coup par coup¹¹⁸. Elles permettent à

¹¹⁸ Voir N. Zibani et D. Bouchez, 1985, p. 132.

l'Etat d'alléger la contrainte en devise sur la balance des paiements. Dès 1971, il encourage le départ des travailleurs en facilitant l'obtention du passeport. Il abolit le visa de sorti au début 1974 ¹¹⁹. Les remises ont alors remplacé les recettes du coton (brut et transformé) en tant que première source de revenu.

Les autorités ne semblent jamais contrôler les mouvements des personnes alors que le départ de certains groupe de travailleurs entraîne des pénuries sectorielles de main-d'œuvre sur le marché du travail égyptien. Comme pour l'ensemble des pays exportateurs de main-d'œuvre, la politique migratoire est laxiste. N. Fergany cite les difficultés rencontrées par les égyptiens travaillant à l'étranger, notamment en Irak, en Libye, en Jordanie. Il critique alors l'absence de politique crédible et de mécanismes efficaces en matière de protection des droits des travailleurs émigrés à l'étranger.

4.2.3. b La politique monétaire : un libéralisme restreint

L'évolution de la politique monétaire témoigne d'une gestion au fur et à mesure des avantages liés aux migrations. Les émigrés ont eu rapidement la possibilité de posséder un compte en devise et l'importation de marchandises par les émigrés a été exemptée de taxes douanières jusqu'à concurrence de 5000 LE. Mais aucune politique monétaire globale ne paraît envisagée pour capter durablement cette épargne.

La dualité du régime de change montre que la circulation dans les circuits officiels des devises des travailleurs émigrés n'a pas été une priorité. A côté du taux de change officiel, il existe un taux de change appliqué aux transactions des émigrés est régulièrement réajusté pour attirer les devises passant par le marché parallèle. Les autorités ont par exemple instauré un taux de change dit d'encouragement pour capter une plus grande partie de l'épargne constituée à l'étranger. Le taux de change officiel depuis 1976 est supérieur à celui du marché noir, malgré des diminutions régulières du premier pour rattraper le second. De même, si les taux d'intérêt sur les transactions en devises sont libres, ceux sur la livre égyptienne sont fixés par la Banque Centrale. Les taux d'intérêt restent généralement faibles, ceux sur les dépôts varient entre 2-4 en 1975 et 5-13 en 1987.

Pendant les années 80, les autorités ont adopté jusqu'à quatre taux de change ¹²⁰ : un taux de la Banque centrale, réservé essentiellement aux opérations de l'administration centrale; un taux des banques commerciales, déprécié, réservé aux opérations des entreprises publiques; un taux du marché libre, encore plus déprécié, pour les opérations du secteur privé et un « taux des devises

¹¹⁹ Ikram Khalid, 1980, p. 348.

¹²⁰ M. El Erian, 1994, p. 30.

personnelles » auquel les résidents possédant des ressources pouvaient importer des biens pour leur usage propre (notamment les devises des égyptiens émigrés).

Finalement, compte tenu de l'insuffisance des taux de change offert sur le marché officiel et de la différence de rendement entre les placements en livres et en devises, les détenteurs d'épargne en monnaies étrangères sont peu incités à convertir leurs avoirs. Pendant les années 80, la part des dépôts en devises dans la quasi-monnaie est considérable. Ils ont représenté jusqu'à 53 % de la quasi-monnaie (Tableau 28).

Tableau 28 : Part des devises dans la masse monétaire totale, 1980-1995 (en pourcentage).

| | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Monnaie (M1) | 13 | 13 | 14 | 15 | 15 | 17 | 18 | 21 | 22 | 25 | 31 | 39 | 33 | 32 | 26 | 26 |
| Quasi-monnaie | 42 | 43 | 44 | 40 | 34 | 33 | 41 | 46 | 50 | 52 | 53 | 51 | 32 | 26 | 28 | 27 |
| Masse monétaire totale | 23 | 26 | 28 | 27 | 25 | 25 | 31 | 36 | 40 | 43 | 46 | 48 | 32 | 28 | 28 | 27 |

Source : « International Financial Statistics », F.M.I.

Par conséquent, les travailleurs émigrés sont les premiers découragés par la faiblesse des taux d'intérêt et des taux de change. Les montants enregistrés sur la balance des paiements ne constituent donc qu'une partie des économies réalisées à l'étranger ¹²¹. Aussi, l'effet de la dévaluation en 1987 et de la libéralisation financière en 1991 est-il d'élever le volume des transferts privés. En contrepartie, l'Etat laisse progressivement le taux de change officiel suivre celui du marché parallèle. Il perd une de ses prérogatives : orienter arbitrairement les flux financiers.

4.2.3. c Le système des importations sans transferts de devises.

Élément important de la politique cambiaire, le système des importations sans transferts de devises est équivoque. Ce système, institué en 1973, permet au secteur privé d'importer des marchandises sans faire de conversion. Elles sont la contrepartie des importations financées par les comptes bancaires en devises. Elles comprennent donc les achats de marchandises à l'étranger par tout individu (ou entreprise) détenteur d'un compte en devises. Les importations en biens

¹²¹ Citant un article de El Ahram, A. Roussillon présente une étude montrant que les devises captées par le Banque centrale ne constituent qu'une partie de l'ensemble des revenus des travailleurs émigrés. Selon l'exemple cité, en 1981, le revenu des égyptiens employés à l'étranger s'élève à 5 660 millions de LE, sur ce montant 3 169 millions de LE constituent l'épargne des expatriés. En fait, seulement 591 millions de LE ont alors transité par les circuits bancaires, ou encore 19 % de l'épargne constituée. Les 2 568 millions restant ont été drainés par les banques étrangères et le système des importations sans transferts de devises. Voir Roussillon A., 1985, pp. 159-160.

intermédiaires et en matières premières des entreprises conjointes créées sous la loi 43 sont également enregistrées au sein des transferts privés sans contrepartie.

Entre 1975 et 1980, le volume des importations transitant par le système « sans transferts de devises », donc financé par les remises des travailleurs émigrés passe de 10 à 33 % du montant global des importations (Tableau 29). En 1978, le tiers de celles-ci auraient été consacrées à des biens de luxe ¹²² selon une étude du ministère du Plan citée par M. Abdel Fadil. Nos propres données, qui ne commencent qu'en 1979, confirment l'importance prise par les importations sans transferts de devises, sans atteindre les valeurs rapportées par M. Abdel Fadil. A partir de 1982/83, elles représentent entre le cinquième et le tiers des importations totales.

Tableau 29 : Importations sans transferts de devises, importations totales et remises des travailleurs émigrés (millions de dollars).

| | 1976-1980 | 1981/82-1985/86 | 1986/87-1991/92 | 1992/93-1993/94 |
|-----------------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|
| ITD/ remises | 56,02 | 75,51 | 66,33 | 61,07 |
| ITD/Imp totales | 14,80 | 23,26 | 22,74 | |

Source : Remises des travailleurs : rapports annuels de la Banque Centrale d'Égypte et du Fonds Monétaire International (1976-1986/87)

Importations libres et importations totales : rapports annuels du Fonds Monétaire International.

Note ITD : Importations sans transferts de devises

Par ailleurs, elles comprennent essentiellement des biens intermédiaires (). Par conséquent, ces importations sont liées aux dépenses d'investissements des émigrés ou d'entreprises privées. Ce système reflète l'activité du secteur privé égyptien. Quant aux entreprises conjointes, elles représentent le quart des importations sans transferts de devises jusqu'en 86/87 ¹²³.

Tableau 30 : Composition des importations sans transferts de devises, en pourcentage.

| | 1980 | 1980/81 | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 |
|-------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| BC | 16 | 21 | 15 | 24 | 30 | 24 | 36 | 45 | 27 | 28 | 30 | 29 | 31 | 28 | 29 |
| BI | 44 | 46 | 46 | 46 | 47 | 49 | 44 | 32 | 54 | 51 | 52 | 50 | 49 | 48 | 45 |
| BE | 40 | 32 | 38 | 29 | 22 | 27 | 20 | 21 | 19 | 20 | 18 | 20 | 20 | 24 | 26 |
| MP | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : données du Fonds Monétaire International, rapport annuel (1979/80 - 1985/86)

Rapport annuel de la Banque Centrale d'Égypte

Note Les données de 86/87 sont une estimation

.. : donnée non disponible.

BC : Biens de consommation ; BI : B intermédiaires

BE : biens d'équipement et MP : Matières premières

¹²² Etude citée par Abdel Fadil Mahmoud. 1985, p. 519.

¹²³ Des données détaillées concernant les importations des entreprises conjointes ne sont pas disponibles au-delà de cette date.

Le système des importations sans transfert de devises est un espace de transaction indépendant des activités commerciales du secteur public et des administrations centrales. Les banques égyptiennes sont ainsi dispensées de fournir des devises au secteur privé. Il permet à l'Etat de conserver les ressources en devises dont il a besoin. En fait, ce système existe depuis 1947 et n'a été appliqué que de temps en temps jusqu'en 1974 ¹²⁴. Le secteur privé peut mobiliser la plus grande part des économies constituées à l'étranger. Mais l'Etat n'exerce aucun contrôle sur ces achats de marchandises. Aussi, peut-on penser que cela a encouragé la dégradation de la balance commerciale. Mais dans un contexte marqué par la rareté des devises, cette libéralité vis-à-vis du secteur privé permet surtout à l'Etat de disposer « librement » des devises détenues par le système bancaire. L'existence de deux marchés des devises reflète les priorités de l'Etat égyptien. Nous analyserons plus précisément la politique des taux de change au cours de la deuxième partie. Nous retiendrons que l'Etat a alors séparé les flux de devises selon la nature de l'opérateur : d'un côté les transactions du secteur privé à un taux déprécié et de l'autre, celle du secteur public à un taux majoré. Il semble donc que la priorité ait été l'accès aux devises pour les transactions du secteur public.

L'épargne des émigrés est devenue une épargne en nature, alimentant le déficit de la balance commerciale car ces importations n'ont connu aucune restriction. Enfin, la surévaluation des taux de change par rapport au marché parallèle et le faible niveau des taux d'intérêt sur les dépôts en Livres ont éloigné une partie de l'épargne des travailleurs émigrés des circuits financiers officiels.

La gestion par l'Etat des envois des travailleurs émigrés est double voire équivoque : d'un côté les envois de fonds des travailleurs sont encouragés par le système des transactions sans transferts de devises mais de l'autre côté le taux de change appliqué au secteur privé demeure sous le contrôle de la Banque centrale qui l'a diminué régulièrement afin d'attirer ces devises.

4.3 Les remises des travailleurs : un effet diffus dans l'économie

Contrairement aux autres composantes des ressources exogènes, les transferts des travailleurs égyptiens n'alimentent les circuits liés à l'Etat mais sont diffusés dans le secteur privé, directement.

Les migrations concernent plutôt des travailleurs non qualifiés (3.3.1), vers les États du CCG (3.3.2). On distinguera les sur le marché du travail (3.3.3) et les investissements en Égypte (3.3.4).

¹²⁴ Voir AL Antary S., 1993, p. 36.

4.3.1 Une migration de travailleurs non qualifiés

Jusqu'en 1979-80, les migrations ont d'abord concerné les citoyens. Par la suite, les populations agricoles ont répondu au besoin en main-d'œuvre des grandes villes égyptiennes et mêmes irakiennes.

Les résultats de l'étude du CNP ¹²⁵ en 1985 révèlent l'importance des personnes non-diplômées parmi la population émigrée. L'émigration draine principalement des jeunes adultes de sexe masculin (96 % des travailleurs émigrés sont des hommes, contre 86 % de la population active non-émigrée), en âge de travailler (l'âge moyen des émigrés est de 32 ans, contre 37 parmi les non-émigrés) et en âge d'être productifs. Les non-diplômés constituent l'essentiel des émigrés. Le pourcentage des illettrés et des personnes sachant seulement lire ou écrire varie entre 54 % des émigrés en 1985, selon le CNP, et 43 % des émigrés en 1987, selon le CAPMAS ¹²⁶.

Au début des années 90, N Fergany dresse un bilan global. Les émigrants égyptiens ont été en majorité des travailleurs non qualifiés au niveau de compétence faible malgré la sélectivité des migrations. Le mouvement migratoire ne constitue pas une exportation de cerveaux mais davantage une exportation de bras. Par conséquent, les rémunérations obtenues correspondent au bas de l'échelle des salaires. Enfin, les travailleurs migrants appartiennent à une catégorie de population au revenu modeste. Les couches sociales favorisées ont moins besoin de migrer puisque soit leurs intérêts économiques sont bien établis, soit elles ont su profiter de la prospérité liée à l'*Infitah*.

4.3.2 Les Etats riches du Conseil de Coopération du Golfe : première destination des migrations du travail.

Les Etats riches du Conseil de Coopération du Golfe ont été les destinations préférées des égyptiens, notamment des classes favorisées. L'Arabie saoudite a été la première destination jusqu'en 1980, date à laquelle le mouvement vers l'Irak est devenu majoritaire. Les premiers pays de destination sont, en 1985, l'Irak, suivi par l'Arabie saoudite, le Koweït et la Jordanie. La durée moyenne du séjour est de deux ans.

Alors que les pays riches contrôlent strictement l'accès et le travail, l'Irak a adopté une politique de libre accès et de non-discrimination entre arabes et irakiens. Cette politique a été appliquée notamment aux égyptiens semi-qualifiés et non qualifiés auxquels les pays du CCG n'offraient pas d'emploi. Dans les années 80, l'Irak est devenu le premier pays d'accueil des migrants égyptiens. Les conditions de séjour n'y ont jamais été faciles. Cette situation a empiré avec les restrictions sur le change qui ont réduit et retardé les transferts des rémunérations des travailleurs

¹²⁵ Présenté par N Zibani et D Bouchez, 1990.

¹²⁶ Données présentées par N Zibani et D Bouchez, 1990.

égyptiens. Le Jordanie a également importé de la main-d'œuvre. Jusqu'au début des années 80, elle a connu une période de prospérité financière. Manquant de main-d'œuvre, elle a alors largement ouvert ces portes à une émigration égyptienne, semblable à celle se trouvant en Irak. La Jordanie s'est trouvée, dès 1979, dans une situation atypique, elle a importé de la force de travail tout en étant exportatrice de main-d'œuvre ¹²⁷.

4.3.3 Des effets contradictoires sur le marché du travail

L'évaluation en volume de l'émigration égyptienne est un exercice difficile. Malgré l'ampleur du phénomène, on constate l'absence de données fiables jusqu'à la publication des enquêtes du CNP (en 1985) et du CAPMAS (en 1987). Comme nous l'avons précisé plus haut, l'émigration concerne essentiellement les années 80.

L'Etat a trouvé dans l'émigration des égyptiens un moyen d'alléger son intervention sur le marché du travail, marché de plus en plus tendu en raison de la croissance démographique. Les estimations divergent, les travailleurs émigrés auraient représenté entre 10 et 18 % de la population active totale pendant les années 80 (Tableau 26, p. 84). Dans le même temps, le taux de chômage, inférieur à 5 % en 1975, s'est élevé considérablement. Au milieu des années 80, il était estimé entre 11,7 % et 14,7 % selon L. El Khawega ¹²⁸.

En réduisant l'offre de travail, l'exportation de la main-d'œuvre aurait pu alléger les tensions sur le marché de l'emploi. Au contraire, les migrations régionales ont participé à sa dégradation au cours des années 80. Il présente trois caractéristiques notables : 1/ Un sous-emploi évident dans le secteur public, 2/ Un chômage élevé, et 3/ L'existence de pénuries de main-d'œuvre technique, chez les cadres et les ouvriers.

On peut proposer deux explications. D'une part, depuis la promulgation des lois socialistes de 1962, l'Etat a garanti l'emploi des diplômés et des conscrits jusqu'en 1982, date à laquelle il réduit brusquement ses embauches. D'autre part, le système éducatif favorise les formations supérieures générales aux dépens des formations professionnelles et techniques. Les migrations ont révélé le déficit en formations techniques puisque la demande des pays importateurs de main-d'œuvre concerne surtout ces domaines.

Le secteur de la construction est révélateur des tensions rencontrées sur le marché du travail suite aux migrations internationales. Effectivement, ce secteur a connu des pénuries en raison de l'attraction exercée sur la main-d'œuvre par le marché du Moyen-Orient. Les salaires réels ont

¹²⁷ En 1987, les émigrés jordaniens étaient estimés à 330 000 et les immigrants en Jordanie à 120 000. Voir Bichara Khader, 1991, p. 18.

¹²⁸ L'auteur se base sur deux enquêtes. L'estimation la plus faible (11,7 %) provient des enquêtes de la force de travail par échantillons du CAPMAS de 1987. L'estimation la plus élevée (14,7 %) est établie selon les données de Recensement de la Population de 1986. Voir selon L. El Khawega 1990.

alors augmenté de 1973 jusqu'en 1980. Dès 1985, le retour des travailleurs émigrés a par contre gonflé l'offre de travail ¹²⁹, le salaire réel est devenu en 1987 inférieur à son niveau de 1974. L'ensemble des secteurs connaît d'ailleurs une baisse des salaires réels en 1985-87.

Dans la deuxième moitié des années 80, plusieurs facteurs ont contribué à la croissance du chômage. On notera notamment la récession économique et le retour net des travailleurs migrants, lié au ralentissement de l'activité dans le pays d'accueil et aux retours forcés à la fin de la guerre entre l'Iran et l'Irak.

Le problème actuel est le manque de création d'emploi. H. Handoussa estime qu'une croissance de l'emploi de 5,2 % , par an, dans les secteurs de l'industrie, la construction et des services non gouvernementaux est nécessaire absorber la hausse de la population active par an pendant la décennie 1990 et résorber le chômage ¹³⁰. Elle présente cette évaluation sous les hypothèses suivantes : 1/ la population active devrait augmenter annuellement de 2,4 % pendant les années 1990, 2/ la croissance de l'emploi agricole sera nulle et dans les services publics de 1.5 % ¹³¹.

Sa conclusion est pessimiste. Elle estime que même une croissance annuelle du PIB de 4 à 5 %, ne générerait une croissance de la demande d'emploi que de 1 à 2 %. Cette analyse date de 1991. En juin 1996, la Banque centrale estimait le taux de chômage à 9.4 %.

4.3.4 Une épargne favorisant les dépenses de consommation et de logement

Il est difficile de préciser quels sont les effets sur l'activité économique des émigrations. Nous avons cité plus haut la hausse des achats de biens intermédiaires à l'étranger sous le système des importations sans transferts de devises. Toutefois, nous pouvons également évoquer deux études qui révèlent que les remises ont surtout permis des dépenses de consommation et de logement et encourager le secteur de la construction.

Les devises accumulées au cours des migrations servent le plus souvent à la consommation : biens de consommation durable et logement. Ainsi l'étude de R. Adams montre, à partir d'une enquête réalisée dans trois villages du gouvernorat de Minya ¹³², que les remises des travailleurs permettent aux familles non pas de consommer davantage, mais le plus souvent de construire ou améliorer leur habitat et d'investir dans l'achat de terre. Il s'agit souvent de faire face à certaines obligations sociales (mariage notamment).

¹²⁹ Voir R. Assaad, 1991.

¹³⁰ Voir H. Handoussa, p. 9, 1991.

¹³¹ Nous reviendrons dans le chapitre V sur les performances des secteurs industriels et agricoles. Dans l'agriculture, la mécanisation a augmenté et a réduit la demande en main-d'œuvre dans les années 1980.

¹³² L'enquête date de 1986-87, elle a été réalisée auprès de 148 familles. Minya est une province rurale située à 250 km au sud du Caire. Voir Richards H. Adams, Jr, 1991.

Les migrations, en permettant l'accès à un revenu supplémentaire, stimulent la petite propriété privée. Elles autorisent donc une accumulation privée et peuvent constituer le vecteur d'une redistribution partielle de richesses. L'étude de G. Meyer est à cet égard révélatrice¹³³. Il est difficile de distinguer l'effet de *l'Infitah* de celui des migrations sur l'accélération de la croissance des petites industries dans le Grand Caire depuis la fin des années 70. Cependant, l'auteur constate que dans les villes nouvelles la croissance du secteur des matériaux de construction est associée aux retours des travailleurs émigrés. Plus précisément, c'est le premier secteur où le financement de l'entreprise est réalisé en partie sur les remises. Les usines situées dans les villes nouvelles sont souvent établies sous la loi 43, concernant les investissements arabes étrangers et les zones libres. Dans ces zones industrielles, « certaines aides pouvaient être accordées pour des projets dont une part du capital était souscrit en devises étrangères. De telles réglementations tendaient, en particulier, à canaliser le capital rapporté par les égyptiens de retour vers des investissements productifs »¹³⁴.

Il semble que l'émigration est facteur de mobilité professionnelle. Les secteurs de l'agriculture et des services sont assez stables tandis que les anciens émigrés, ayant quitté leur secteur d'origine, ont une nette préférence pour le commerce ou les transports. Ils peuvent alors constituer une petite entreprise selon l'analyse présentée par N. Fergany¹³⁵.

En contrepartie des transferts de revenus vers l'Égypte, il faut considérer les transferts d'invisible vers le pays d'accueil. P. Fargues souligne que la force de travail y est rémunérée selon son activité productive sans que les coûts de fabrication (la formation de la main-d'œuvre) et les coûts de reproduction ne soient pris en charge¹³⁶. Le travailleur émigré est le plus souvent seul. Enfin, la législation du travail des pays du Golfe ne couvre pas les transferts sociaux. Aussi, la retraite, les allocations familiales et les frais de maladie sont-ils au frais de l'individu qui doit les verser dans le pays d'origine.

4.4 Conclusion

Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont constitué une source stable de devises entre 1973 et la fin des années 80. Ces flux financiers sont la contrepartie d'un travail effectué à l'étranger déterminé par la demande des économies pétrolières. Ils peuvent être donc qualifiés de ressources exogènes : le contrôle de l'économie bénéficiaire est faible et ces devises ne sont pas liés à une activité productive sur le territoire.

¹³³ Meyer G., 1991.

¹³⁴ Meyer G., 1991.

¹³⁵ Fergany N., 1991 pp. 235-239.

¹³⁶ Fargues P., 1985, p. 90.

Dans une perspective régionale, ils sont un axe de la redistribution de la rente pétrolière moyen-orientale. L’Egypte a profité d’une conjoncture extrêmement favorable de 1973 à 1985 mais la baisse de la demande de travail adressée aux égyptiens ne permet plus d’espérer une reprise des émigrations égyptiennes. La principale caractéristique des migrations du travail est que leur volume dépend de la demande du (ou des) pays hôte (s).

Contrairement aux autres ressources exogènes, ces flux ont peu transité par les circuits étatiques. La politique monétaire n’a pas permis de les canaliser durablement dans les circuits officiels. Ce sont donc le marché parallèle des devises (suscité par le contrôle des changes) et le système des importations sans transfert de devises qui ont bénéficié des transferts des travailleurs. Leur effets sont donc diffus. Deux études ont par ailleurs révélé que les remises ont surtout permis des dépenses de consommation et de logement et encouragé le secteur de la construction.

5. Conclusion du chapitre

Depuis 1974, l'économie égyptienne a bénéficié de l'essor de ressources exogènes : l'aide étrangère (plus précisément le transfert net de la dette), les recettes pétrolières et celle du transit par le Canal de Suez et les remises des travailleurs émigrés.

Ces flux restent irréguliers et peu contrôlés par les autorités égyptiennes. Hormis les remises des travailleurs, l'État en est le premier bénéficiaire. Avec l'*Infitah*, l'économie égyptienne est devenue dépendante de flux peu contrôlables.

L'aide étrangère a été régulière malgré des difficultés de remboursement vers le milieu des années 80. Elle a entraîné une dette croissante, dont le service ponctionne les recettes des transactions courantes. L'aide est à la fois un soutien à la balance des paiements, mais également un élément de la stabilisation des relations moyen-orientales. Elle reste aléatoire puisqu'elle dépend des choix des créanciers.

Les recettes pétrolières et celle du transit par le Canal de Suez entraîne une faible mobilisation des facteurs de production locaux. Le pétrole est une activité temporaire. Les réserves pétrolières sont réduites et leur exploitation dépend des investissements étrangers. Une politique attractive auprès des capitaux externes a permis à l'Égypte de produire suffisamment pour dégager un surplus exportable. Seulement, les gisements devraient être taris d'ici 10 ans. Le volume du transit par le Canal de Suez stagne depuis la fin des années 80 malgré la croissance du commerce international de marchandise. La politique tarifaire de l'Autorité du Canal de Suez a permis de contrecarrer temporairement l'effet de la stagnation du transit sur les recettes.

Les remises des travailleurs émigrés sont tributaires de la demande de travail des pays producteurs de pétrole. L'Égypte s'est inséré délibérément dans le circuit arabe de la rente pétrolière en exportant une partie de sa population active. La diminution de l'activité économique des pays arabes producteurs de pétrole et leur préférence pour une main-d'œuvre asiatique entraîne le déclin des migrations égyptiennes vers ce pays. La libéralisation financière de 1991 a permis de stimuler temporairement l'épargne des égyptiens déposés à l'étranger.

Chapitre II : Le syndrome hollandais : enjeux et limites

« Nous nous devons de noter également que le simple fait de déplacer des ressources de l'industrie vers les ressources naturelles n'est pas nécessairement mauvais, en dépit de tout un folklore qui part du principe que l'expansion industrielle est, pour une raison ou pour une autre, l'élément clé de la prospérité. Mais que ce soit bon ou mauvais, c'est, en fait, très probablement, un effet secondaire de la conquête de nouvelles ressources naturelles »¹

Introduction

Le modèle dit du « syndrome hollandais »² constitue une grille d'analyse courante de l'impact de l'augmentation des recettes en devises. Il est fondé sur les hypothèses néoclassiques. L'influence de l'État sur les marchés des biens, des capitaux et de l'emploi est réduite. Tout se passe selon les règles du marché, dans le respect des hypothèses de la concurrence pure et parfaite. Notre propos est alors d'étudier la capacité de ce modèle à expliquer les transformations récentes de l'Égypte.

Les premiers articles sur le syndrome hollandais apparaissent suite aux modifications observées dans le cas hollandais. L'expression est datée de 1977 quand elle apparaît dans un article de « The Economist »³. Il se réfère aux effets néfastes de la découverte de gaz naturel sur le secteur manufacturier hollandais dans les années 1960. Le syndrome hollandais désigne traditionnellement la chute de la production et de l'emploi dans le secteur des biens échangeables (industrie et agriculture), à travers un mécanisme clef : la hausse du taux de change réel. L'appréciation réelle est mesurée ici par la hausse des prix internes par rapport aux prix

¹ Lindert, P. H. , 1991, p. 134.

² L'expression anglaise est « Dutch Disease ». Le terme maladie est impropre puisqu'il renvoie à une dégradation alors que nous verrons qu'il s'agit davantage d'un ajustement à un choc externe.

³ « The Economist », 1977, p. 82.

externes⁴. Cette grille d'analyse a été étendue aux cas norvégien et anglais lors de la hausse de leur exportations pétrolières permises par celle du prix de l'énergie.

Notre intérêt pour les études théoriques et empiriques dites du syndrome hollandais repose sur son utilisation extensive dans le cas des pays industrialisés et en développement qui connaissent un essor soudain de leur recettes à l'exportation⁵. Cette littérature est également citée en référence au sujet de l'Égypte sur la période 1974-1985 (J. B. de Macedo, 1982, A. Richards et J. Waterbury, 1990, H. Handoussa, 1991, A. Richards, 1991 et R. Assaad et S. Commander, 1994). Le recul de l'agriculture et de l'industrie et l'essor des services seraient imputables à la croissance des secteurs du pétrole et du Canal de Suez et aux transferts des travailleurs. Par contre, l'évolution du taux de change réel est plus controversée du fait des contrôles publics.

L'objet de ce chapitre est donc de saisir la portée explicative du syndrome hollandais. Pour cela, nous nous intéressons à ses fondements théoriques. Nous proposons ensuite d'étudier les politiques macroéconomiques présentées afin de réduire les conséquences négatives sur le secteur des biens échangeables. Ces politiques sont révélatrices du rôle concédé à l'Etat.

Cependant, l'application du modèle du syndrome hollandais est limitée parce qu'il reste éloigné des réalités tant des pays industrialisés que des pays en développement. En effet, l'influence de l'État est réduite et les hypothèses sur la subdivision proposée des activités internes, la flexibilité des prix et des taux de change sont difficiles à vérifier.

Nous présenterons donc le modèle du syndrome hollandais (1) puis les politiques macroéconomiques proposées (2) et enfin une série de critiques internes au modèle et sur les hypothèses (3).

⁴ Le taux de change est donc au certain. À une hausse du taux de change correspond une appréciation réelle de la monnaie et une perte de compétitivité.

⁵ Le modèle du syndrome hollandais a ainsi été appliqué aux cas de la Norvège, de l'Angleterre, du Cameroun, du Nigeria, de l'Égypte, de la Colombie, des pays du Golfe persique.

1. Le syndrome hollandais : un ajustement ... douloureux ?

Pour S. Edwards et S. van Wijnbergen, l'impact initial du syndrome hollandais est « bénéfique et conduit à une amélioration au sens de Pareto pour l'économie dans son ensemble »⁶. Ces transformations sont un ajustement de l'économie à une élévation du revenu d'un secteur tourné vers le commerce international. Nous commencerons par une présentation des hypothèses communes à l'ensemble des écrits sur ce modèle.

Notre approche est progressive. Nous présenterons d'abord les hypothèses (1.1) puis le modèle de référence, celui de l'économie dépendante de R. Dornbush (1.2). Nous verrons ensuite des auteurs plus récents, W. M. Corden et J. P. Neary (C) puis M. Bruno et J. Sachs (1.3) qui tiennent compte du degré de mobilité des facteurs de production.

1.1 Les hypothèses

Les analyses sur le syndrome hollandais se fondent sur un modèle d'équilibre général. Nous sommes dans une petite économie produisant trois biens. Nous présentons ici 6 hypothèses centrales. Nous discuterons de leur pertinence dans la section 3.

Hypothèse 1

L'originalité de l'analyse repose sur la distinction entre les biens non échangeables et les biens échangeables selon qu'ils échappent ou non à la concurrence internationale. Le premier analyste semble être J. Cairnes selon R. Dornbush et W. M. Corden⁷. Différents modèles reprennent ce concept : le modèle australien (présenté ici) et le modèle scandinave⁸.

Deux biens sont échangés sur le marché international. Ils sont produits par les secteurs dits des biens échangeables⁹ (secteur E). Leur prix, fixé au niveau mondial, est donc exogène au modèle. Ces biens peuvent donc être exportés en cas de surplus ou importés dans le cas contraire. Un premier secteur (le secteur E1 ou SE1) connaît une croissance soudaine (*the booming sector*).

⁶ S. Edwards et S. van Wijnbergen, 1989, p. 1485.

⁷ J. Cairnes « The Australian Episode », *Frazer's Magazine*, réimprimé in F. W. Taussig (ed.), *Selected Reading In International Trade and Tariff Problems*, New York, Ginn and Company, 1921, cité par R. Dornbush 1980 et W. M. Corden, 1984.

⁸ Ce sont notamment les articles de R. G. Gregory, « Some implications of the growth of the mineral sector », *Australian Journal of Agricultural Economics*, n°20, pp. 71-91, 1976 et de M. Michaely, 1981, qui reprend R. G. Gregory.

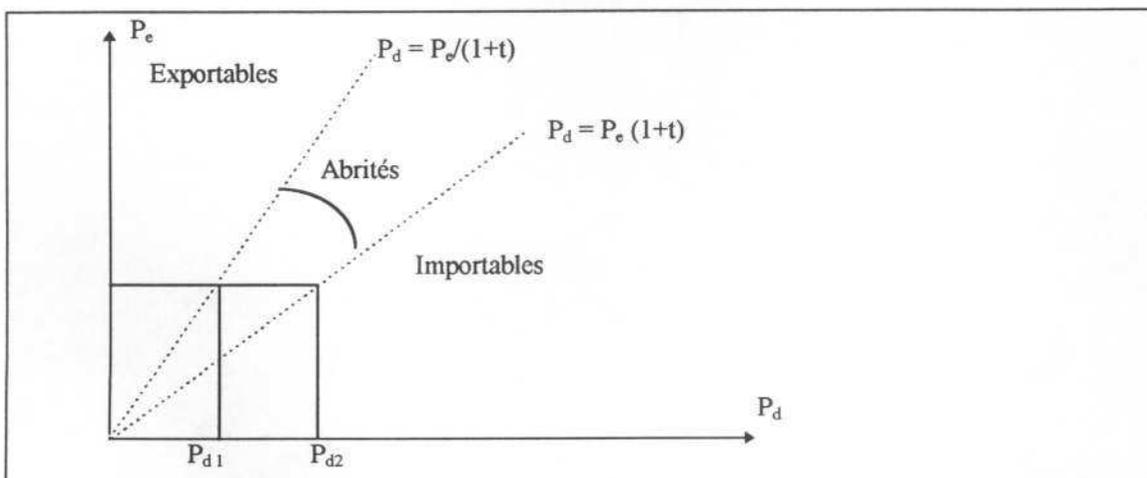
⁹ L'expression originelle est « *traded goods* ». On peut la traduire par biens échangeables, biens échangés ou encore concurrencés.

Trois cas peuvent être retenus : 1) Une amélioration, technique, neutre au sens de Hicks, survenant en une seule fois et limitée au pays étudié. 2) La découverte de nouvelles ressources, élevant l'offre de facteurs propres à SE1. 3) La production de SE1 est uniquement destinée à l'exportation et bénéficie de la hausse exogène des prix de sa marchandise sur le marché mondial relativement aux prix à l'importation. Il s'agit souvent du secteur énergétique (pétrole, gaz naturel). Le deuxième secteur (le secteur E2 ou SE2) n'est pas en croissance. Il est parfois appelé secteur en retard. Il désigne généralement l'industrie manufacturière.

Le troisième secteur (le secteur N ou SN) produit des biens non échangeables¹⁰ : sa production est réservée au marché intérieur. Son prix est flexible et s'ajuste pour permettre l'équilibre entre l'offre et la demande internes. Il est donc déterminé uniquement par les coûts et la demande internes. Certaines activités bénéficient d'une protection douanière, de monopole et leur production peut n'être destinée qu'au marché intérieur. Certains biens manufacturés que l'on pourrait qualifier d'échangeables s'avèrent donc des biens non échangeables car ils ne peuvent pas être mis en concurrence avec une production étrangère.

Un bien non échangeable ne peut donc pas être exporté ou importé car son prix se trouve sous le seuil où il devient intéressant d'importer et au dessus du seuil où il devient intéressant d'exporter. On peut s'appuyer sur une représentation graphique (Figure 1).

Figure 1 : Biens échangeables et des biens non échangeables



Note : P_e : prix mondiaux
 P_d : prix domestiques
 t : coûts d'intermédiation ou de transaction extérieure ou intérieure.

Source : D'après V. Geronimi, 1988, Figure 1.

Le prix des biens non échangeables ou encore abrité est donc compris dans l'intervalle $[P_{d1}, P_{d2}]$.

Les prix intérieurs (P_d) sont donc déterminés comme suit :

¹⁰ L'expression originelle est « non traded goods ». On peut la traduire par biens non échangeables, non échangé ou abrités.

Bien importable : $P_d = P_e / (1+t)$

Avec $t =$ coûts de transaction extérieure ou intérieure

$P_e =$ prix mondiaux

Bien exportable : $P_d = P_e (1+t)$

Donc, les prix des biens non échangeables peuvent être ainsi définis

$$: \quad P_e (1+t) < P < P_e / (1+t)$$

Au delà de $P_e (1+t)$ il est préférable d'importer

Sous $P_e / (1+t)$, il est intéressant d'exporter.

Hypothèse 3

Tous les biens sont destinés à la consommation finale. Cette hypothèse est très réductrice. Elle ne permet donc pas, par exemple, d'analyser les effets de la croissance du secteur pétrolier quand le pétrole est transformé sur place.

Hypothèse 4

Le modèle est réel : il ne fait intervenir que la formation de la demande, des revenus et de la production. Les évolutions dans le domaine monétaire sont ignorées ¹¹.

Hypothèse 5

Seul les prix relatifs sont déterminés. La production nationale est toujours égale aux dépenses. Donc, le commerce est dans son ensemble équilibré.

Hypothèse 6

Enfin, les marchés des facteurs et des biens sont concurrentiels. Ainsi, les salaires réels sont parfaitement flexibles et permettent, dans un cadre néo-classique, le plein emploi du travail. Autrement dit, le travail est parfaitement mobile entre les secteurs. Quant au capital, suivant les auteurs, son degré de mobilité entre les secteurs et au niveau international varie.

Enfin, on définit le taux de change réel comme le rapport des prix des biens non échangeables à celui des biens échangeables. Son élévation traduit celle du rapport des prix relatifs.

¹¹ L'essentiel de la littérature porte sur des modèles réels. Nous présenterons dans la troisième section de ce chapitre un modèle intégrant les variables monétaires.

1.2 Le modèle de l'économie dépendante

L'essor soudain des recettes dans le secteur des biens échangeables entraîne un ajustement interne des ressources analysé par R. Dornbush dès 1974. Son analyse est dans la lignée de celle de W. E. G. Salter et T. Swan¹². L'économie est donc subdivisée en deux secteurs uniquement.

Parmi les biens échangeables, W. E. G. Salter distingue les exportables, dont l'excédent de la production sur la consommation est exporté, et les importables, le déficit est alors importé. Il explique les équilibres interne et externe sur le marché des biens selon le modèle d'équilibre général. Cette distinction n'est pas reprise par R. Dornbush.

On étudiera successivement l'offre (1.2.1), la demande (1.2.2) et l'équilibre interne et externe de l'économie (1.2.3).

1.2.1 Offre

Le capital est spécifique aux secteurs. L'offre totale de travail (L) est donnée. La demande de travail dans chaque secteur est fonction de l'état de la technologie, du stock de capital (K) et du salaire - produit. Le salaire - produit est le salaire mesuré en terme de la production de chaque secteur. L'équilibre sur le marché du travail est donc tel que :

$$(1) \quad L_E(W/P_E, K_E) + L_N(W/P_N, K_N) = L$$

Avec W le salaire nominal, P_E et P_N les prix des biens échangeables et des biens non échangeables, K_i le stock de capital du secteur i . Le capital est fixe et les rendements sont décroissants. Par conséquent, la demande de travail est une fonction décroissante du salaire - produit.

Le salaire d'équilibre, nominal, est fonction des prix et du stock de capital. Il est déterminé par les conditions d'équilibre sur le marché du travail :

$$(2) \quad W = W(P_N, P_E, K_i)$$

Il est une fonction linéaire des prix de la production. A capital et productivité donnée, on a :

$$(3) \quad W = \gamma P_N + (1 - \gamma)P_E = P_E - \gamma(P_E - P_N)$$

Avec « \wedge » pour variation en pourcentage. Un changement dans le taux de salaire d'équilibre est égal au changement dans le prix des biens non échangeables ajusté par celui des prix relatifs des biens échangeables aux biens non échangeables.

¹² R. Dornbush se réfère à W. E. G. Salter (1959) que nous étudions plus bas et à T. W. Swan « Longer Run Problems of the Balance of Payments », A.N.Z.A.A.S Paper 1955.

On en déduit le salaire - produit dans chaque secteur :

- le salaire en terme de biens échangeables :

$$(4) \quad \hat{W} - \hat{P}_E = -\gamma(\hat{P}_E - \hat{P}_N)$$

- le salaire en terme de biens non échangeables :

$$(5) \quad \hat{W} - \hat{P}_N = (1 - \gamma)(\hat{P}_E - \hat{P}_N)$$

Ces relations sont très importantes pour la suite de notre analyse car elles expliqueront la modification des salaires due à celle des prix relatifs. Une hausse des prix des biens échangeables diminue le salaire d'équilibre exprimé en termes de biens échangeables et l'élève, exprimé en termes de biens non échangeables. Pour une offre de travail fixée, cela conduit à un mouvement du travail du secteur E vers le secteur N. Par conséquent, la production du secteur N augmentera et celle du secteur E diminuera.

La production de chaque secteur est fonction du prix relatif ($\pi = P_E/P_N$) :

$$(6) \quad Y_E = Y_E(\pi)$$

$$(7) \quad Y_N = Y_N(\pi)$$

La production de biens échangeables est une fonction croissante du prix relatif des biens échangeables. La production de biens non échangeables est une fonction décroissante de ce rapport. Les conditions d'équilibre de l'offre sont déterminées et donc la courbe de transformation entre les deux types de biens. Cette courbe présente les productions respectives de chaque secteur associées à chaque niveau de prix relatifs.

1.2.2 La demande

Les demandes respectives pour les biens E et N sont fonction du prix relatif (π) et des dépenses réelles (R), mesurées en termes de biens non échangeables.

La demande pour chaque type de biens est donc :

$$(8) \quad D_N = D_N(\pi, R)$$

$$(9) \quad D_E = D_E(\pi, R)$$

L'élévation des dépenses réelles augmente les deux demandes. L'effet des prix relatifs est antagonique. Une hausse des prix relatifs des biens échangeables, R donné, limite la demande D_E en raison de l'effet de substitution (la demande se déplace vers les biens N) et de l'effet revenu (le

revenu, réel, en terme de biens non échangeables, diminue). L'effet sur la demande D_N est plus incertain. L'effet de substitution l'élève alors que l'effet revenu la réduit.

La dépense réelle est ainsi définie :

$$(10) \quad E \equiv D_N + \pi D_E$$

1.2.3 Equilibre interne et externe

L'équilibre interne et externe de l'économie est représenté dans un graphique revenu - prix relatifs.

La courbe YY (Figure 2) tracée à partir de la courbe de transformation représente la production de biens échangeables associée à chaque niveau de prix relatifs. La production est donc ainsi définie :

$$(11) \quad Y \equiv Y_N + \pi Y_E$$

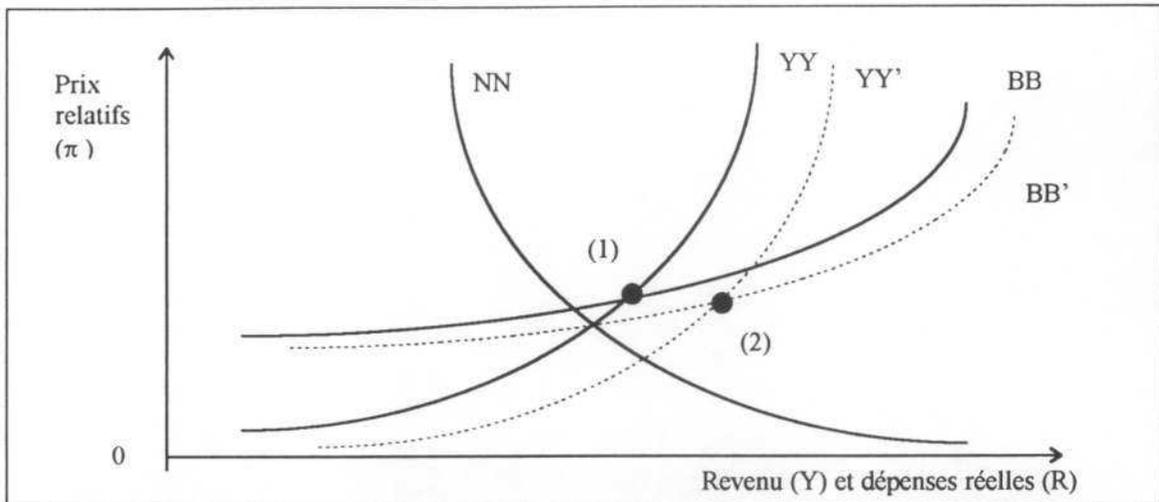
L'équilibre externe de l'économie est représenté par la courbe BB. Une hausse des prix relatifs des biens non échangeables réduit la demande mais élève l'offre de biens échangeables et conduit à un excédent commercial. L'équation est donc :

$$(12) \quad Y_E(\pi) = D_E(\pi, R)$$

Enfin, l'équilibre sur le marché des biens non échangeables est représenté par la courbe NN. En faisant l'hypothèse que l'effet de substitution domine l'effet revenu, la droite est descendante. Une baisse du prix relatif des biens échangeables entraîne une offre excédentaire de la production : la demande en biens non échangeables est réduite (effet de substitution) et la demande globale est réduite (effet revenu). L'équation est donc :

$$(13) \quad Y_N(\pi) = D_N(\pi, R)$$

Figure 2 : Equilibre de l'économie, selon R. Dornbush.



D'après : R. Dornbush, 1980, p. 101.

Cette analyse est doublement intéressante. D'une part, en distinguant les biens échangeables des biens non échangeables, ce modèle permet d'analyser les liens entre équilibres interne et externe de l'économie. D'autre part, il met en exergue le rôle clef des prix relatifs des biens échangeables. La variation de ce rapport conduit à modification de salaire d'équilibre et donc de la production respective de chaque secteur.

Suivons l'exemple de R. Dornbush en étudiant les conséquences d'un transfert reçu par l'économie. La courbe YY se déplace vers la droite (YY') avec l'élévation du revenu, du montant du transfert.

La courbe BB ne représente plus l'équilibre commercial mais l'équilibre des transactions courantes. Au prix initial, la demande supplémentaire permise par le transfert se porte sur les biens non échangeables. Sur le marché de ces biens, les prix s'élèvent afin de permettre l'équilibre (loi des rendements décroissants). Une partie de la demande (compte tenu de m , la propension à dépenser des biens échangeables) se porte alors sur les biens échangeables et conduit à un déficit commercial équivalent au transfert. La courbe BB se déplace donc vers le bas (BB') de $1/m$ fois le montant du transfert.

Au nouvel équilibre (2), le prix relatif des biens échangeables diminue et les dépenses réelles ont augmenté pour maintenir l'équilibre interne et externe.

Seulement, W. E. G Salter précise que cette analyse concerne les effets à long terme. Effectivement, à court terme, les productions des deux secteurs sont déterminées par les conditions de production du moment c'est-à-dire pendant la période. Les courbes de transformation sont alors à angle droit. A court terme, l'offre réagira peu aux changements du rapport des prix contrairement à la demande qui s'ajuste.

1.3 Le modèle présenté par W. M. Corden et J. P. Neary : les effets de la croissance du secteur E1 compte tenu du degré de mobilité du capital

Afin d'intégrer les réactions de l'offre à l'essor des recettes en devises, des modèles où la mobilité du capital entre les secteurs varie sont proposés par W. M. Corden et J. P. Neary¹³. Ils découpent le secteur E en deux sous-secteurs : on distingue le secteur en croissance (E1) et le secteur en retard (E2). Trois cas de figure se présentent : seul le travail est mobile (1.3.1), le capital est mobile entre deux secteurs (1.3.2) et le capital est mobile entre les trois secteurs (1.3.3).

Le principal objet de cette analyse est de comprendre les conséquences de l'essor du secteur E sur le secteur manufacturier. Elle concerne les pays industrialisés (Australie, Hollande, Grande-Bretagne, Hollande) et quelques pays membres de l'OPEP. Les publications de W. M. Corden (1981a, 1981b) sont souvent ciblées sur le cas britannique. Le débat est important car il importe de savoir si la Grande-Bretagne connaîtra une désindustrialisation du fait du pétrole de la Mer du Nord.

1.3.1 Effets de la croissance soudaine du secteur E quand le travail est le seul facteur mobile

Les hypothèses sont identiques à celles du modèle de l'économie dépendante. Toutefois, le secteur E est subdivisé. Nous présenterons l'équilibre initial (a), puis les incidences de l'essor du secteur E1 sur les marchés du travail et des biens (b). On va alors distinguer deux mouvements : l'effet ressource et l'effet dépense.

1.3.1. a L'équilibre initial

L'économie est donc subdivisée en 3 secteurs. Chaque secteur emploie un facteur spécifique - ici le capital - et un facteur mobile entre les secteurs - le travail. L'équilibre sur le marché du travail est déterminé par le rapport des prix relatifs (π) défini sur le marché des biens.

i) Le marché du travail

Le fonctionnement du marché du travail est déterminé par des conditions identiques au modèle de l'économie dépendante. Il y a plein emploi des facteurs. On introduit le progrès technique (δ) qui sera à l'origine de la croissance du secteur E1. La demande de travail dans ce secteur dépend du taux de salaire, du stock de capital et du progrès technique. L'équation (1) devient :

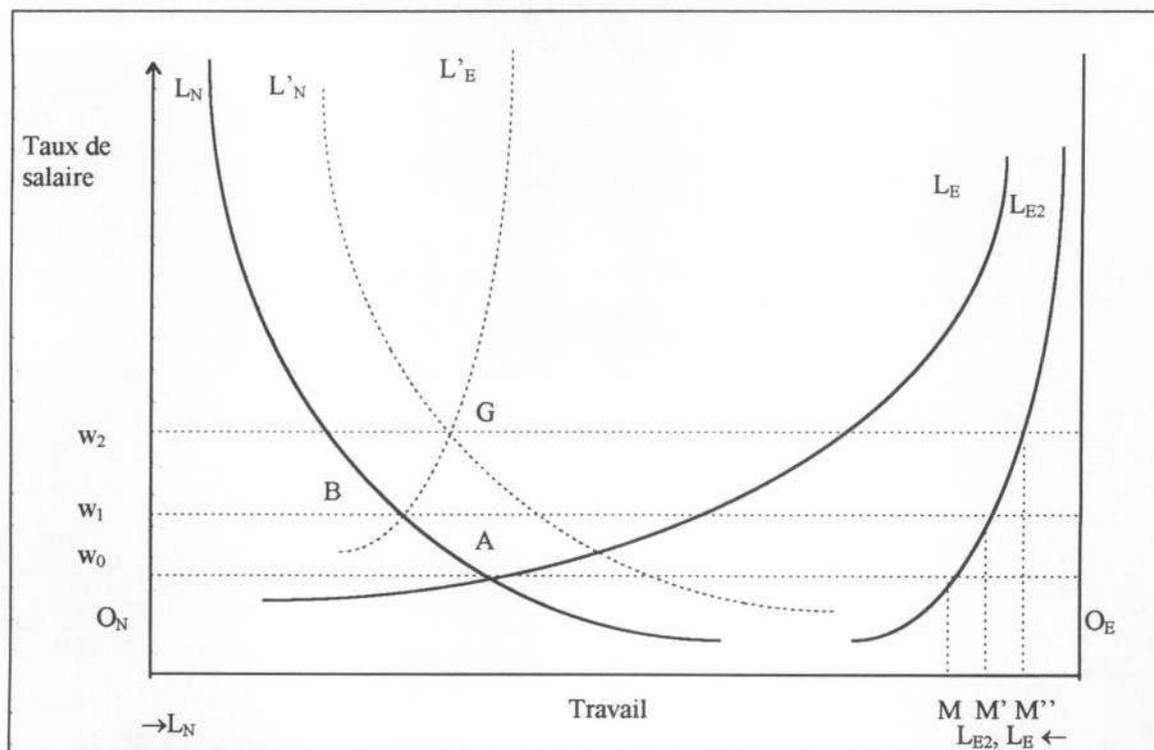
$$(14) \quad L_{E1}(W/P_{E1}, K_{E1}, \delta) + L_{E2}(W/P_{E2}, K_{E2}) + L_N(W/P_N, K_N) = L$$

¹³ W. M. Corden et J. P. Neary, 1982.

Graphiquement, sur l'axe vertical, on observe le taux de salaire, mesuré en terme de biens échangeables du secteur E2 (Figure 3). La production de biens E2 est considérée comme un numéraire, les prix des facteurs sont donc mesurés en terme de biens E2.

L'offre total de travail se lit sur l'axe horizontal, $O_N O_E$. Le travail employé dans le secteur N est lu à partir de la gauche du graphique. À partir de la droite, donc de O_E , se trouve le travail employé dans le secteur des biens échangeables. Comme nous l'avons vu plus haut, la demande de travail est une fonction décroissante du taux de salaire. Aussi, la demande du secteur E2 est-elle lue sur la courbe L_{E2} , à laquelle on ajoute la demande de travail du secteur E1 pour lire la courbe de demande de travail des secteurs échangeables : la courbe L_E . La courbe L_N désigne la demande de travail du secteur N, au prix initial de ses biens. Leur prix est déterminé sur le marché interne des biens alors que le prix des biens échangeables est exogène.

Figure 3 : Effet de la croissance soudaine du secteur E1 sur le marché du travail



D'après W. M. Corden et J. P. Neary, 1982.

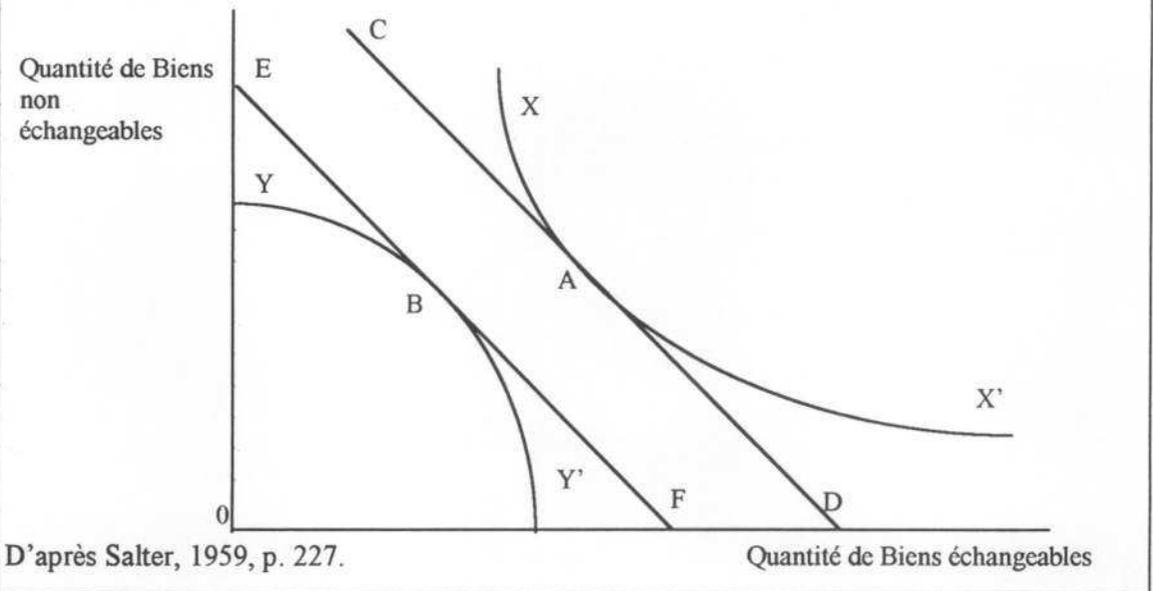
ii) Le marché des biens

Cette présentation doit donc être complétée par un second schéma afin de déterminer le prix des biens N, et donc la rentabilité de ce secteur et la position de la courbe L_N . Sur un graphique, inspiré du Diagramme de W. E. Salter (Encadré 1), où les axes représentent les productions maximales en biens E et N¹⁴, on définit la courbe des possibilités de production TS (Figure 4, p. 113).

¹⁴ On notera que les axes sont inversés par rapport au diagramme de W. E. G. Salter.

Le Diagramme de W. E. Salter explique le choix des agents selon les contraintes traditionnelles. L'originalité de l'analyse est de diviser les biens en biens non échangeables et biens échangeables. Les consommateurs établissent leurs préférences (XX') puis leur consommation selon leurs contraintes budgétaires (CD), l'équilibre du consommateur est en A (Figure ci-dessous). Les producteurs déterminent des combinaisons de production (YY') puis leur production selon leurs contraintes de coûts (EF), l'équilibre du producteur est en B. L'économie est en équilibre lorsque les points A et B sont confondus.

Le diagramme de Salter :



Il convient de souligner que les auteurs représentent l'équilibre général sous des hypothèses fortes. Les comportements des producteurs sont agrégés. La contrainte globale de production est ST. De même, la courbe d'indifférence collective est I_0 . Les auteurs font l'hypothèse que la répartition des revenus peut modifier les courbes de demande. La généralisation de tels comportements repose sur l'hypothèse que les comportements individuels peuvent être agrégés.

L'égalisation de l'offre et de la demande de biens N permet de déterminer le prix de ces biens et donc le salaire, sous l'hypothèse que le marché des biens non échangeables reste en l'équilibre. Rappelons que l'offre est déterminée par les prix relatifs (équation 7) et que la demande en biens non échangeables est fonction du prix relatif et de la dépense réelle (équation 8) :

(7) $Y_N = Y_N(\pi)$

(8) $D_N = D_N(\pi, R)$

De l'égalisation de ces deux équations, on déduit le rapport des prix relatifs (π). Sur la figure, l'équilibre sur le marché, « a », est au point de tangence avec la plus haute courbe d'indifférence I_0 . Le prix des biens N est alors fixé par la pente de la tangente au point « a ». Le taux de change réel est donc déterminé puisque le prix des biens échangeables est exogène.

Dans leur modèle, W. M. Corden et J. P. Neary introduisent le progrès technique (δ). Il sera à l'origine de l'essor du secteur E1. L'équation déterminant la production dans le secteur des biens échangeables (équation 6) peut être réécrite :

$$(15) \quad Y_{E1} = Y_{E1}(\pi, \delta)$$

$$(16) \quad Y_{E2} = Y_{E2}(\pi)$$

Ainsi, sur le marché des biens, le prix des biens N est à l'origine en « a ». P_N étant fixé, on en déduit W , d'après l'équation 2. La répartition des productions entre les biens E et les biens N est alors établie. On peut alors déterminer l'équilibre de plein-emploi sur le marché du travail en A, au taux de salaire w_0 (Figure 3), au point où se rencontrent les courbes L_N et L_E .

1.3.1. b Effets de la croissance soudaine du secteur E1 sur la production et les prix relatifs

L'essor soudain du secteur E1 est lié au progrès technique¹⁵ (δ). Il a deux effets : l'effet ressource et l'effet dépense. **L'effet ressource** désigne l'élévation du produit marginal des facteurs mobiles (ici le travail) due à l'essor du secteur E1. En effet, ce dernier attire les ressources des autres secteurs et entraîne un ajustement dans le reste de l'économie, par la variation du taux de change réel. **L'effet dépense** concerne les dépenses supplémentaires en biens non échangeables et en biens échangeables permises par la hausse du revenu réel occasionnée par la croissance du secteur E1.

i) L'effet ressource

L'effet ressource est étudié en deux temps : à taux de change réel constant puis variable.

Nous raisonnons dans une première étape à taux de change réel constant. L'élasticité des revenus à la demande est fixée à zéro afin d'éliminer l'effet dépense. Dans le cas où une partie des capitaux du secteur E1 sont envoyés à l'étranger, l'effet ressource domine. L'effet dépense sera d'autant plus faible que la part du revenu supplémentaire restant sur le territoire national est réduite.

¹⁵ Le progrès technique est neutre au sens de Hicks. Il permet une hausse de la production et une baisse des coûts aux prix initiaux des facteurs.

La demande de travail dans E1 réagit positivement à la hausse de δ (équation 14). L'effet du progrès technique est ici identique à une élévation des prix de E1. Le travail se déplace donc vers la production de biens pour lesquels il y a le progrès technique. Rappelons qu'il y a plein emploi des facteurs de production. La hausse de la demande de travail en E1 entraîne celle du salaire. Dans les autres secteurs, la demande de travail recule.

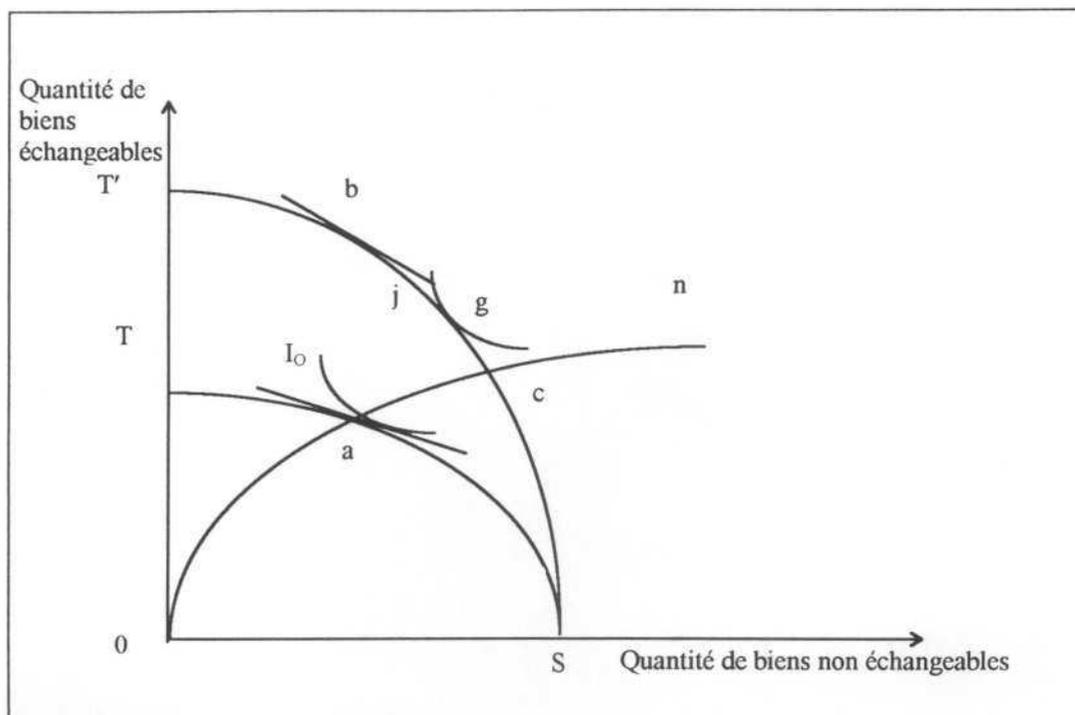
Graphiquement, sur le marché du travail, (Figure 3), la courbe de demande agrégée L_E se déplace vers le haut en L'_E . Le nouvel équilibre est en « B ». Le taux de salaire s'est élevé de w_0 à w_1 . A taux de change constant, le travail quitte les secteurs E2 et N. Le secteur E2 comprend généralement les secteurs productifs : industrie et agriculture. La chute de l'emploi dans E2 est donc appelée désindustrialisation directe, dans le cas des pays industrialisés.

Graphiquement, (Figure 4), sur le marché des biens, la courbe revenu-consommation (O_n) est verticale et passe par les points « a » et « j », l'élasticité - revenu étant posée nulle. La croissance soudaine du secteur E1 élève les capacités de production en biens E1. La courbe des possibilités de production se déplace vers le haut de TS vers T'S et l'équilibre de « a » à « b ». La production de biens N chute. Le prix relatif des biens non échangeables par rapport aux biens échangeables est constant : la pente de la tangente au point d'équilibre « b » est inchangée.

Dans une deuxième étape, au taux de change initial, l'effet ressource conduit donc une demande excédentaire de bien N (baisse de la production de ce secteur). Le sentier des équilibres du consommateur croise la nouvelle courbe de transformation, T'S, en « j ». La demande est en « j » alors que l'offre est déterminée au point « b ». Cet excédent de la demande conduit à une hausse du prix des biens N pour restaurer l'équilibre : il y a élévation du taux de change réel. L'équilibre se trouvera entre les points « b » et « j ». La production de ces biens est plus faible qu'avant le choc.

Finalement, la hausse des prix relatifs résulte de la baisse de la production de N, liée au déplacement du facteur travail.

Figure 4 : Effet de la croissance soudaine du secteur E1 sur le marché des biens



D'après W. M. Corden et J. P. Neary, 1982.

ii) L'effet dépense

Cet effet désigne la hausse des dépenses en biens N. Le progrès technique élève le revenu national et donc les dépenses réelles (équations 8 et 9). La hausse de P_N conduit à d'autres ajustements. L'importance de cet effet est liée positivement à la propension marginale à consommer ces biens. La demande est uniquement satisfaite par la production locale alors qu'un accroissement des importations peut répondre à l'élévation de la demande en biens échangeables.

Lorsque le secteur en essor emploie peu de ressources communes aux autres secteurs, alors cet effet est minime. A l'extrême, ce secteur est enclavé *i.e.* il ne partage alors aucun facteur avec le reste de l'économie, l'effet ressource est nul. L'enclave permet notamment de définir le secteur pétrolier, souvent extraverti dans les pays exportateurs de pétrole. Il emploie peu la main-d'œuvre locale et les capitaux sont d'origine étrangère.

Graphiquement, lorsque l'effet ressource est nul, sur le marché du travail, les courbes L_{E2} et L_{E1} sont confondues (Figure 3). Sur le marché des biens (Figure 4), la courbe des possibilités de production s'élève de TS en T'S suite au choc sur le secteur E1. Le nouvel équilibre se trouve exactement au dessus de « a », en « j » : la production de biens échangeables augmente tandis que celle de biens non échangeables est inchangée.

La croissance du revenu élève la demande en biens N. A taux de change fixe, elle se déplace le long de la courbe de revenu-consommation (On) et rencontre T'S en « c ». La demande est donc

supérieure à l'offre. Par conséquent, le rétablissement de l'équilibre implique une élévation du taux de change. Le nouvel équilibre se trouvera entre les point « j » et « c ». La production en biens N augmente.

La hausse des dépenses, du fait des revenus, conduit à une hausse des prix relatifs et de la production en biens N.

iii) Des conséquences antagoniques sur la production

L'action concomitante de l'effet dépense et de l'effet ressource entraîne une hausse du prix relatif des biens N. En revanche, leurs conséquences sur leur production sont antagoniques. L'effet ressource réduit la production par rapport à la situation initiale tandis que l'effet dépense l'augmente. L'effet sur la production des biens E2 est quant à lui certain. La hausse du prix des biens N stimule la demande de travail de ce secteur. La courbe se déplace vers le haut en L'_N . Le nouvel équilibre est alors en G, avec un taux de salaire plus élevé, en w_2 . Par conséquent, l'emploi dans le secteur E2 est réduit de $O_T M'$ à $O_T M''$. Outre la première désindustrialisation directe, présentée plus haut, où l'emploi dans le secteur E2 diminue de $O_T M$ à $O_T M'$, sa chute en $O_T M''$ constitue une désindustrialisation indirecte (dans le cas des pays industrialisés).

Finalement, puisque le capital est spécifique à chaque secteur, la baisse de l'emploi dans le secteur E2 conduit à celle de sa production. On peut synthétiser ces résultats dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Effets de la croissance soudaine du secteur E1 sur la production et les prix.

| Effet ressource | Effet dépense | Effets cumulés |
|---|---|--|
| $w \uparrow$ et $P_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ et $X_N \downarrow$ | $P_N \uparrow$ $X_{E2} \uparrow$ et $X_N \uparrow$ | $P_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ mais X_N indéterminé |

avec : X_i : production du secteur i
 P_i : prix du secteur i.

L'effet ressource désigne les mouvements des facteurs de production (ici, le travail) vers le secteur en croissance. L'effet dépense consiste en un déplacement des dépenses en faveur du secteur des biens non échangeables. Finalement, l'essor du secteur E1 entraîne donc une élévation du taux de change réel. Le secteur en retard (E2) est, quant à lui, doublement pénalisé. Il est touché par une désindustrialisation (dans le cas des pays industrialisés) à la fois directe (effet ressource) et indirecte (effet dépense).

1.3.2 Le modèle paradoxal : effet de la croissance soudaine du secteur E1 quand le capital est mobile entre deux secteurs

W. M. Corden et J. P. Neary lèvent partiellement la seconde hypothèse en permettant les mouvements de capitaux entre les secteurs E2 et N. La mobilité partielle du capital permet à l'offre de s'adapter au choc lié au secteur E1. Celui-ci ne partage que le travail avec les autres secteurs. Les rendements d'échelle sont constants. Ce modèle est dit paradoxal puisque les résultats de l'effet ressource et de l'effet dépense sont contradictoires, le premier pouvant même conduire à la croissance du secteur en retard.

Après avoir présenté la situation avant le choc (a), nous étudierons l'effet ressource (b) et l'effet dépense (c). Nous verrons que ces effets peuvent dans un cas sur deux pénaliser le secteur en retard (d).

1.3.2. a *La situation avant le choc*

Les secteurs E2 et N se partagent donc le capital et le travail. Ils forment alors une mini-économie au sens de Heckscher-Ohlin. Ils disposent d'une offre de travail égale à l'offre totale moins le travail employé dans le secteur E1. Nous sommes alors dans une économie à deux facteurs qui respecte les conditions du théorème de Stolper-Samuelson (Encadré 2). Dès lors les intensités capitalistiques des secteurs E2 et N occupent un rôle essentiel car elles expliquent les conséquences de l'effet ressource et de l'effet dépense sur les productions, les prix et la rémunération du travail et du capital.

Encadré 2 : Le théorème de Stolper-Samuelson

Sous certaines conditions (la mobilité et le plein emploi des facteurs de production, la concurrence sur les marchés et des rendements d'échelle constants), il existe une relation unique entre le taux de salaire d'équilibre et le prix des biens N (ces prix sont mesurés en termes de biens échangeables). Cette relation est fonction de la technologie utilisée dans ces deux secteurs et non de la croissance soudaine du secteur E1. Selon le théorème de Stolper-Samuelson, une augmentation du prix du bien donne lieu à une augmentation de la rétribution réelle du facteur le plus intensif utilisé dans le processus de production du bien en question.

1.3.2. b *L'effet ressource :*

Au taux de salaire initial, la croissance soudaine du secteur E1 entraîne un déplacement du travail des secteurs E2 et N vers le secteur E1. Aussi, la mini-économie constituée des secteurs E2 et N emploie-t-elle moins de main-d'œuvre. Dans ce cas, le théorème de Rybczynski (Encadré 3) montre qu'à prix constant, le secteur le plus intensif en capital augmente sa production alors que

celui intensif en travail décline. Ici, le secteur E2 est intensif en capital et sa production augmentera. Par contre, la production du secteur N faiblit. A demande inchangée en biens N, le prix de ces biens augmente. Ici, le secteur N est relativement intensif en travail, le salaire d'équilibre croît donc avec le prix de ce secteur conformément au théorème Stolper-Samuelson (Encadré 2). Dans cette mini-économie, la baisse de la production de biens N est associée à celle du secteur N. Dans un pays industrialisé, le résultat est alors une pro-industrialisation (case I du Tableau 2, p. 118).

Encadré 3 : Le théorème de Rybczynski

Plusieurs hypothèses doivent être respectées. Parmi elles, on retiendra :

- nous sommes dans le cas d'une économie fermée, à deux facteurs de production, X et Y, parfaitement divisibles, mobiles et substituables.

- nous distinguons deux industries, pour chacune, la fonction de production homogène, de degré 1 et linéaire. Elles produisent deux biens, L et K. L'industrie K est plus intensive en X.

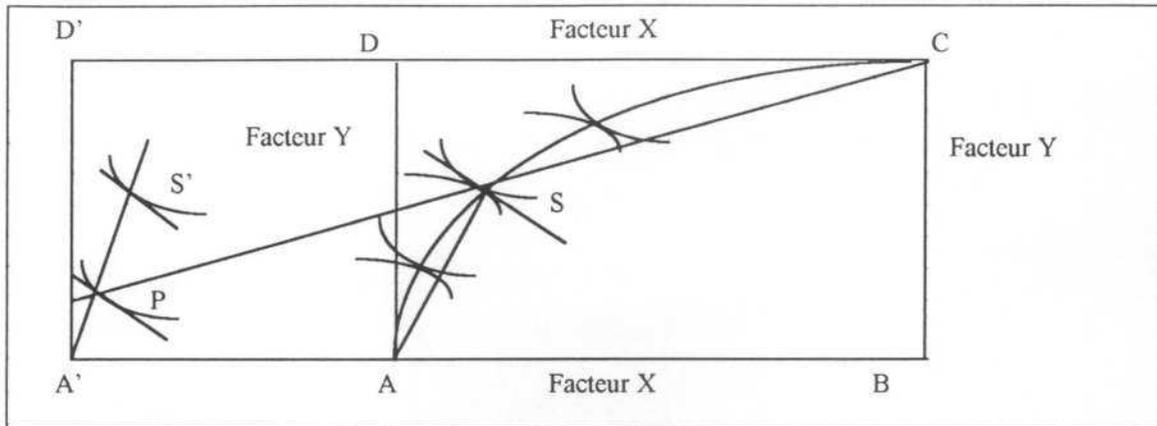
Dans ce cas, la hausse de la quantité d'un facteur de production (ici X) aura des effets inégaux sur la production de L et K. Le taux marginal de substitution est inchangé et les prix sont constants. Alors l'industrie la plus intensive en X (K) verra sa production croître (l'emploi de X et Y augmentent), alors que celle de l'industrie L diminue (l'emploi de X et Y recule).

Graphiquement, (Figure 5) l'auteur utilise un diagramme en boîte, dont les côtés représentent les quantités des facteurs X et Y. Pour le secteur L, l'isoquante est lue à partir de l'origine en A. Pour le secteur K, l'isoquante est lue à partir de C. Ce secteur est plus intensif en K, la courbe de contrat (AC) est donc convexe, vers D. En chaque point, les taux marginaux de substitution technique des producteurs (TMS) sont égaux. L'équilibre se trouve sur cette courbe. L'équilibre (S) sera au point de rencontre des TMS des producteurs et du taux marginal de substitution des biens des consommateurs. Les fonctions de production sont linéaires, les distances AS et SC mesurent respectivement les productions des secteurs L et K.

L'élévation de la quantité de facteur X est représentée par une extension de BA à BA'. La nouvelle boîte de production est A'BCD'. Le nouvel équilibre est en P tel qu'il se trouve sur le nouveau sentier d'expansion de l'industrie L (A'S') et celui de l'industrie K (CP). Les distances A'P et CP mesurent respectivement les productions des secteurs L et K. La production du secteur L a reculé de façon absolue, celle de K a augmenté.

Source : T. M. Rybczynski, 1955, p. 336-37.

Figure 5 : Théorème de Rybczynski, illustration graphique



Source : T. M. Rybczynski, 1955, p. 337.

Dans le cas inverse, où le secteur E2 est relativement intensif en travail, (case II), la production de ce secteur diminue (théorème de Rybczynski). La production du secteur N augmente, son prix diminue ainsi que le salaire d'équilibre (théorème Stolper-Samuelson). Ici, au déclin du secteur E2 (la désindustrialisation) est alors associée une baisse du prix relatif des biens non échangeables aux biens échangeables. Le taux de change réel diminue. Le rentabilité du capital, mobile entre les deux secteurs, est identique dans les secteurs E2 et N.

Le secteur E1 bénéficie du déplacement de l'emploi en sa faveur. Donc, la rentabilité du capital y augmente et celle des deux autres secteurs diminue (R_{E2N}).

1.3.2. c L'effet dépense

L'effet dépense stimule la demande en biens N et, par conséquent, leur production et leur prix. La production du secteur N est réduite quelle que soit son intensité capitaliste. Toutefois, la hausse des prix des services entraîne celle des salaires si les services sont intensifs en travail (théorème de Stolper-Samuelson). La rentabilité du capital dans les secteurs E2 et N diminue alors avec la hausse du salaire (case III).

1.3.2. d Des effets antagoniques mais un recul probable du secteur en retard

Dans le cas où le secteur E2 est intensif en capital, les deux effets sont antagoniques sur la production, mais identiques sur les prix des services et le salaire. Le prix des services et donc le taux de change réel augmentent.

Les deux effets de la croissance soudaine du secteur 1 peuvent être présentés dans un tableau synthétique :

Tableau 2 : Effets de la croissance soudaine du secteur 1 lorsque le capital est mobile entre les secteurs 2 et 3.

| Intensité relative en capital des secteurs E2 et N | Effet ressource | Effet dépense | Effets cumulés |
|--|---|--|--|
| $K_{E2} > K_N$ | I. $X_N \downarrow$ $X_{E2} \uparrow$ $P_N \uparrow$ $w \uparrow$ $R_{E2N} \downarrow$ | III. $X_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ $P_N \uparrow$ $w \uparrow$ $R_{E2N} \downarrow$ | $X_N ?$ $X_{E2} ?$ $w \uparrow$ $R_{E2N} \downarrow$ $P_N \uparrow$ |
| $K_{E2} < K_N$ | II. $X_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ $P_N \downarrow$ $w \uparrow$ $R_{E2N} \downarrow$ | IV. $X_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ $P_N \uparrow$ $w \downarrow$ $R_{E2N} \uparrow$ | $X_N \uparrow$ $X_{E2} \downarrow$ $w ?$ $R_{E2N} ?$ $P_N ?$ |

avec : K_i : Ratio du capital au travail dans le secteur i.
 X_i : production du secteur i
 R_{E2N} : rente sur le capital utilisé dans les secteurs E2 et N

Encore une fois, les résultats des deux effets peuvent être contradictoires. Cependant, dans un cas sur deux, le modèle prévoit un recul du secteur en retard. Afin de connaître l'effet global, il convient de définir quel effet domine : le déplacement du travail vers le secteur en croissance (effet ressource) ou bien la hausse des dépenses en biens non échangeables permises par cet essor (effet dépense). En d'autres termes, il est nécessaire de préciser comment la hausse du revenu réel est diffusée dans l'économie pour déterminer quel est l'effet qui l'emporte.

Nous verrons que dans les pays en développement en général, l'État est le premier bénéficiaire de la hausse du revenu réel. Par conséquent, sa politique de dépense, notamment ses choix en matière de redistribution détermine l'effet sur l'ensemble de l'économie.

1.3.3 Effet de la croissance soudaine du secteur E1 quand le capital est mobile entre les trois secteurs

La mobilité intersectorielle du capital amène les auteurs à poser des hypothèses supplémentaires. Ils considèrent que les rendements d'échelle sont constants. La mobilité interne du capital et du travail est totale. Aussi, les conditions du théorème de l'égalisation des prix des facteurs sont-elles vérifiées. Le nombre de secteurs est égal au nombre de prix endogènes (prix des biens N, rémunération du travail et du capital) et les prix des biens N sont uniquement déterminés par la technologie et le prix des biens échangeables. Ils sont donc indépendants de la dotation en facteurs et de la forme de la demande.

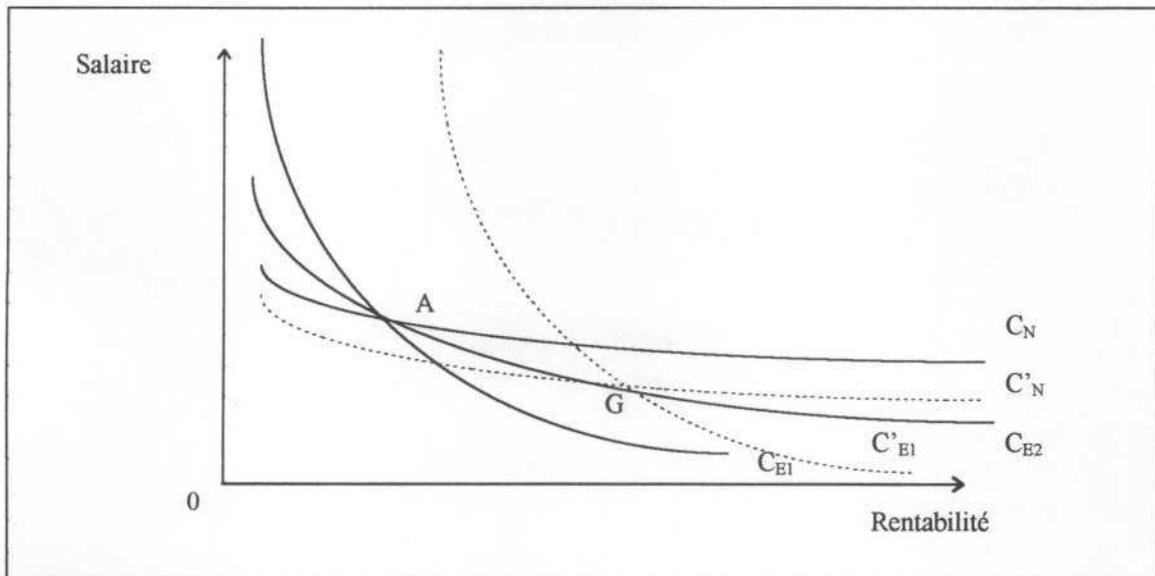
Les courbes de coûts unitaires sont représentées graphiquement dans le cas où l'intensité capitalistique est la plus élevée dans SE1 suivie par celles de SE2 et de SN. Cette analyse est toujours fondée sur le cas britannique. SE1 est donc le secteur pétrolier. L'essor du secteur le plus intensif en capital va diminuer le salaire réel.

On distinguera les résultats de l'effet - ressource sur les prix et les salaires (a) et la production (b) et l'effet dépense (c).

1.3.3. a L'effet ressource : effet sur les prix et les salaires

Graphiquement (Figure 6), les courbes de coûts unitaires de chaque secteur se rencontrent en A avant la croissance du secteur E1. La pente de la tangente à une courbe correspond au ratio du capital au travail de chaque secteur. L'essor des revenus du secteur E1 déplace la courbe de coût C_{E1} vers le haut en C'_{E1} . Ce secteur peut rémunérer davantage le capital et le travail tout en couvrant ses coûts. La courbe de coût du secteur N ne change pas puisque le prix des biens échangeables et l'état de la technologie sont constants. Le nouvel équilibre est atteint en G. La croissance du secteur le plus intensif en capital diminue le salaire réel. La courbe de coût du secteur N (C'_N) se déplace vers le bas et conduit à la baisse du prix des services. Le capital étant mobile la rentabilité est identique entre les trois secteurs.

Figure 6 : Effet de la croissance de E1 sur les courbes de coûts unitaires.



Source : W. M. Corden et J. P. Neary, 1982.

Les intensités capitalistiques de chaque secteur déterminent les variations du salaire réel et du prix des services. On observe une appréciation réelle lorsque le secteur E2 est le secteur le plus intensif (cas 1 du Tableau 3) ou au contraire le moins intensif en capital (cas 4). On peut synthétiser ces résultats dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Effet de la croissance soudaine du secteur E1 sur les prix et les salaires quand le capital est mobile entre les trois secteurs.

| Intensité relative en capital | $K_{E2} > K_N$ | $K_{E2} < K_N$ |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|
| $K_{E2} > K_{E1}$ | (1). $P_N \uparrow w \uparrow$ | (3). $P_N \downarrow w \uparrow$ |
| $K_{E2} < K_{E1}$ | (2). $P_N \downarrow w \downarrow^*$ | (4). $P_N \uparrow w \downarrow$ |

* Cas présenté dans le texte et les figures précédentes.

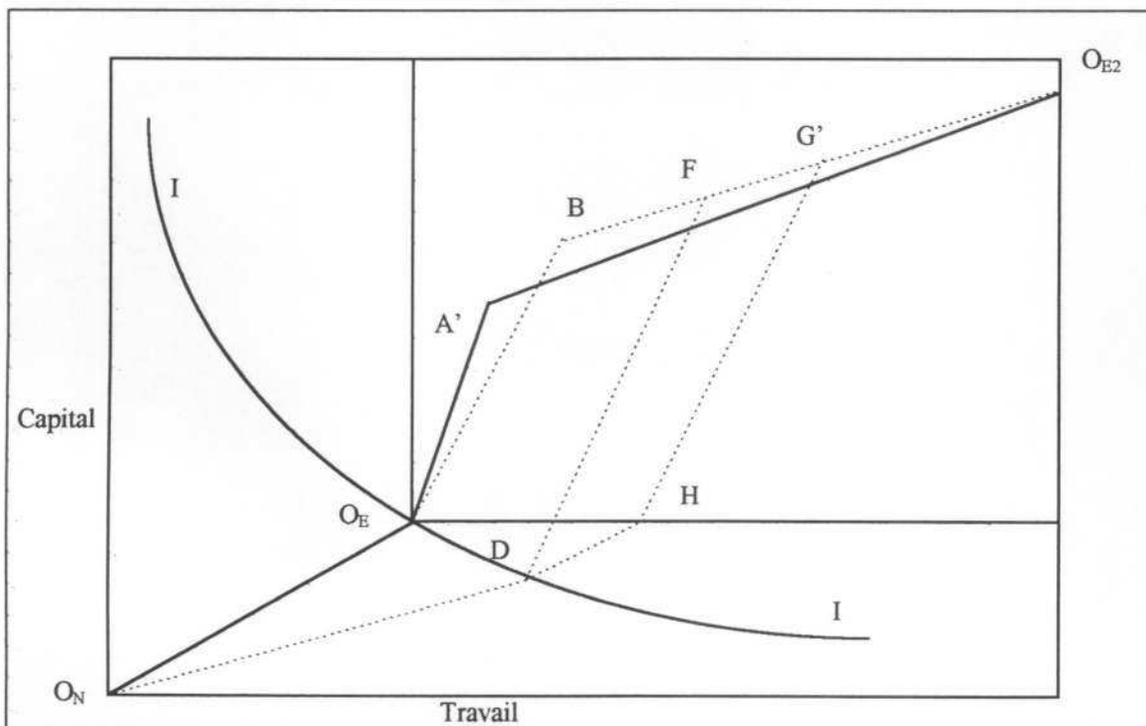
avec : K_i : Ratio du capital au travail dans le secteur i.

La direction des changements des prix, liée à l'effet ressource, est fonction de l'intensité capitaliste des trois secteurs. Dans le cas 1, la hausse des salaires implique celle du prix du secteur N puisque il est relativement intensif en travail. En revanche, dans le cas 4, ce secteur, intensif en capital, ne bénéficie pas de la diminution des salaires et donc leur prix s'élève. Enfin, les répercussions de l'effet dépense sur les prix est nul car ces derniers sont ici endogènes et indépendants de la demande.

1.3.3. b L'effet ressource : conséquence sur la production

Les intensités capitalistes des secteurs présentent 6 configurations. Les effets sur la production sont donc multiples. Pour établir la nouvelle combinaison de production, W. M. Corden et J. P. Neary utilisent le diagramme en boîte d'Edgeworth-Bowley (Figure 7). Les côtés de la boîte représentent les quantités de travail et de capital du pays. L'origine de la fonction de production du secteur E2 est au coin inférieur gauche de la boîte (O_{E2}), le sentier d'expansion est $O_{E2}O_{E1}$. Les sentiers d'expansion des secteurs E1 et N sont respectivement $O_{E1}A'$ et O_NA' . La droite brisée $O_NA'O_{E1}O_{E2}$ est une courbe de transformation, qui indique les différentes combinaisons de biens E1, E2 et N qui peuvent être produites, au vu des dotations en facteurs du pays. A l'équilibre initial, l'utilisation des facteurs dans les secteurs N, E2 et E1 est lue respectivement sur les distances O_NO_{E1} , $O_{E1}A'$ et $O_{E2}A'$.

Figure 7 : Effet - ressource et marché des facteurs.



D'après W. M. Corden et J. P. Neary, 1982.

Les isoquantes (les facteurs sont ici substituables) des secteurs N et E2 sont lues à partir des origines O_N et O_{E2} respectivement. Avant l'essor soudain du secteur E1, l'équilibre de la production du secteur N correspond à l'isoquante II. Lorsque les isoquantes des secteurs N et E1 présentent la même pente que II en O_{E1} , le marché des facteurs est en équilibre.

L'effet ressource entraîne une baisse du salaire réel (dans le cas 2) et par conséquent une substitution du travail au capital dans les trois secteurs. A production de biens N donnée, la réallocation des facteurs entre les secteurs E1 et E2 déplace l'équilibre de A' vers B. Le secteur E1, secteur le plus intensif en capital avant le choc, bénéficie donc de cette nouvelle configuration. Nous appellerons ce premier mouvement CONSÉQUENCE 1 (Tableau 4, p. 122).

Dans la cas où la production de biens N devient également plus intensive en travail (permise par la flexibilité technique dans ce secteur), sa production se déplace le long de II vers D. Le secteur manufacturier pâtit alors d'une plus faible part dans l'utilisation des facteurs, sa production diminue de $O_{E2}B$ à $O_{E2}F$. La désindustrialisation est accentuée. Nous appellerons ce second mouvement CONSÉQUENCE 2 (Tableau 4).

1.3.3. c L'effet dépense

La baisse des prix des biens N et la hausse du revenu national stimulent la demande en biens N et donc leur production. Graphiquement, l'offre se déplace vers la droite en H. La réduction de la production de biens E2 est accentuée, elle diminue de $O_{E2}F$ vers $O_{E2}G'$.

1.3.3. d Effet global : un recul du secteur en retard dans deux cas sur six

Finalement, pour W. M. Corden et J. P. Neary, la probabilité d'une désindustrialisation dans le cas anglais est très forte. Les résultats finaux varient suivant la distribution des intensités capitalistiques entre les 3 secteurs. La conséquence 1 est toujours défavorable au secteur en retard (biens E2). De fait, l'effet ressource élève le rendement du facteur dont l'intensité d'utilisation est plus élevée dans le secteur E1 relativement au secteur E2. Sa production est donc réduite.

Les intensités capitalistiques expliquent les changements du prix des biens N liés à l'effet ressource (Tableau 3) et la relation entre la variation de la production des biens E2 et N. Les effets de la conséquence 2 sont divers. Le secteur E2 produit davantage uniquement dans le cas où l'intensité capitaliste du secteur N est intermédiaire.

L'effet dépense peut élever la production de biens N (cas F et A). Le secteur E2 ne croît seulement si l'intensité capitaliste du secteur E1 est intermédiaire. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Effets de la croissance soudaine du secteur 1 sur les prix des biens 3, les salaires et la production dans le cas où le capital est mobile entre les trois secteurs

| Configuration | $K_{E1} < K_{E2} < K_N$ | $K_{E1} < K_N < K_{E2}$ | $K_{E2} < K_N < K_{E1}$ | $K_{E2} < K_{E1} < K_N$ | $K_N < K_{E1} < K_{E2}$ | $K_N < K_{E2} < K_{E1}$ |
|--|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | A | B | C | D | E | F |
| Effet sur les prix et les salaires (à partir du tableau précédent) | (3). $P_N \downarrow w \uparrow$ (1). $P_N \uparrow w \uparrow$ (4). $P_N \uparrow w \downarrow$ (4). $P_N \uparrow w \downarrow$ (1). $P_N \uparrow w \uparrow$ (2). $P_N \downarrow w \downarrow$ | | | | | |
| Effet sur la production | | | | | | |
| Conséquence 1 | $X_{E2} \downarrow, X_N \uparrow$ | | | | | |
| Conséquence 2 | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \uparrow$ | $X_{E2} \uparrow$ | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \downarrow$ |
| Effet dépense | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} \uparrow$ | $X_{E2} \uparrow$ | $X_{E2} \downarrow$ |
| Effet total sur X_{E2} | $X_{E2} \downarrow$ | $X_{E2} ?$ | $X_{E2} ?$ | $X_{E2} ?$ | $X_{E2} ?$ | $X_{E2} \downarrow$ |

avec : K_i : Ratio du capital au travail dans le secteur i .
 X_i : production du secteur i
 P_N : prix des biens N

En tenant compte des mouvements de capitaux entre les secteurs, les auteurs étendent la période d'étude du syndrome hollandais puisque les capacités de production de l'offre peuvent changer. La probabilité d'un déclin du secteur est déterminée par la répartition du capital entre les secteurs. La chute de la production de biens E2 (la désindustrialisation dans le cas d'un pays industrialisé, notamment l'Angleterre) est certaine uniquement dans les cas A et F (souligné), lorsque l'intensité capitalistique de ce secteur est intermédiaire. Dans les autres cas, l'effet final est incertain.

A moyen terme, le syndrome hollandais n'est donc synonyme de désindustrialisation que dans un cas très précis : dans l'hypothèse où le secteur en retard présente une intensité capitalistique intermédiaire. La distribution des facteurs de production entre les secteurs est déterminante.

Le syndrome hollandais apparaît avant tout comme un ajustement, qui éventuellement peut pénaliser un secteur producteur de biens échangeables.

1.4 Effet de la croissance soudaine du secteur E1 dans le cas de la mobilité internationale du capital

La cadre d'analyse de M. Bruno et J. Sachs¹⁶ se fonde sur la modèle d'Heckcher-Ohlin dans le cas d'une économie ouverte, à deux facteurs. Nous sommes dans le cas extrême de la parfaite

¹⁶ M. Bruno et J. Sachs, 1982.

mobilité des capitaux au niveau mondial. Elle permet d'intégrer les effets du syndrome hollandais à long terme, pour une économie ouverte telle que l'Angleterre en 1980. Un des mécanismes centraux du syndrome hollandais disparaît : la variation des prix relatifs.

1.4.1 Situation avant le choc

Le secteur des biens non échangeables est le plus intensif en capital. Le secteur en croissance - le pétrole - constitue une enclave. Ici, le prix relatif du capital est π_k , le rendement international du capital r^* et le rendement local du capital $r^*\pi_k$. Les rendements à l'échelle sont constants dans la production des biens non échangeables et biens échangeables. Si le rendement du capital est ($r^*\pi_k$) est déterminé alors le prix relatif des biens N par rapport aux biens E (π_N) est fixé et l'économie produit le long de la ligne de Rybczynski (RR). Sur RR, le capital dans les deux secteurs est rémunéré au taux $r^*\pi_k$. Sur le graphique ci-dessous, la ligne C est le sentier des équilibres du consommateur (Figure 8). On y lit les consommations en biens non échangeables et échangeables pour différents niveaux de revenus, à prix donné, π_N . Au départ, en l'absence de pétrole, l'équilibre de l'économie est lu en A. Le revenu national en biens échangeables est donné par la distance OB.

1.4.2 Les effets de la découverte du pétrole : recul de la production de biens échangeables et stabilité des prix relatifs

La découverte de pétrole (secteur E1) élève le revenu d'un montant $P_{E1}Q_{E1}$, soit BD sur la figure. La consommation se déplace en F (lieu de rencontre de la droite de budget et du sentier des équilibres du consommateur). Du fait de la mobilité internationale du capital, les prix relatifs sont inchangés contrairement aux modèles précédents. Dans une économie Heckcher-Ohlin, si la dotation en facteur de production ne varie pas alors les prix ne peuvent pas changer tout comme la rentabilité du capital (elle est fixée au niveau international). Aussi, le nouveau niveau de production nécessaire pour répondre à l'élévation de la consommation est-il lu à la verticale du point F, sur la droite RR. La production de biens N est suffisante tandis que celle de biens E2 diminue et est inférieure à la demande. Par conséquent, l'utilisation des facteurs de production dans le secteur N augmente tandis qu'elle décroît dans le secteur E2. Le déficit en production de bien E2 conduit à une hausse des importations.

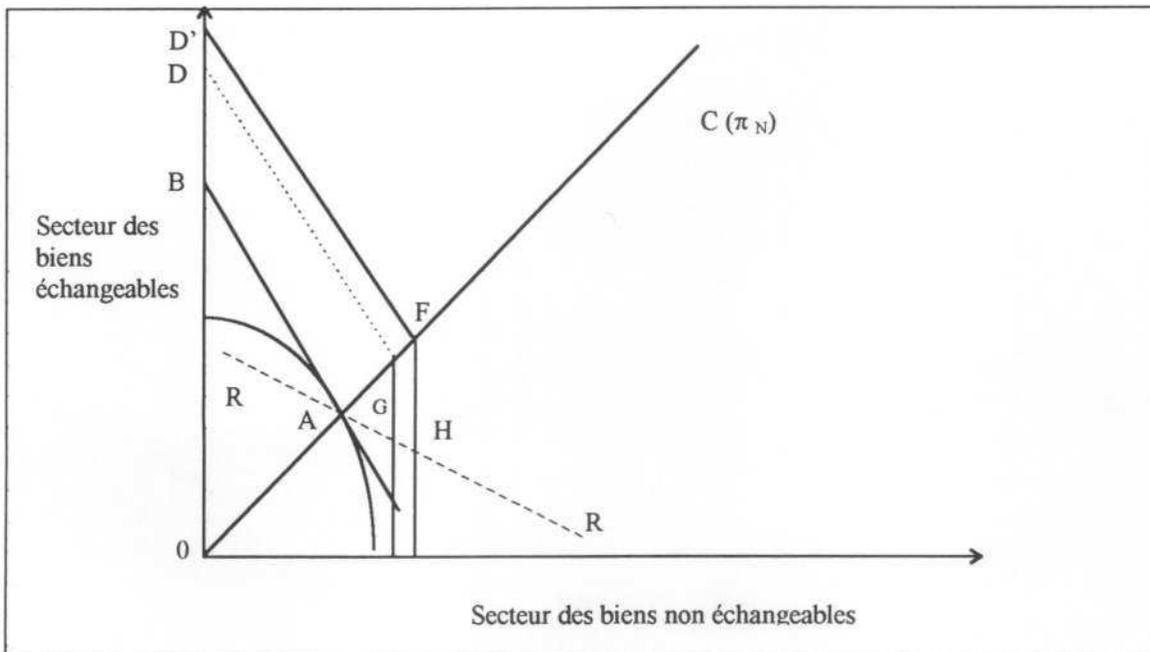
Sous les trois hypothèses suivantes :

- 1) le secteur des biens non échangeables est plus intensif en capital que le secteur des biens échangeables,
- 2) les capitaux sont mobiles au niveau intersectoriel et international,

3) le secteur en croissance est une enclave,

alors la croissance du secteur E1 - ici, la découverte de pétrole - entraîne une diminution de la part du secteur E2 dans la production. La mobilité internationale des capitaux élimine la variation des prix relatifs.

Figure 8 : effet de la croissance du secteur E1 quand le capital est mobile entre les secteurs et au niveau international.



D'après M. Bruno et J. Sachs, 1982.

W. M. Corden considère que ce modèle constitue un cas extrême. Si on admet, la mobilité internationale des capitaux, tout se passe comme si la hausse des prix relatifs était résorbée dans le temps. Durant l'ajustement (jusqu'à ce que l'équilibre en F soit atteint), l'économie connaîtra un déséquilibre de la balance des transactions courantes. La croissance liée à la découverte de pétrole entraîne dans un premier temps un surplus courant. Dès lors, le revenu national devra être modifié pour tenir compte de la position de l'économie concernant ses investissements étrangers. Dans le cas d'un surplus, le revenu peut se déplacer en OD', le niveau de production se déplacera alors jusqu'en H.

Cette analyse est reprise par J. H. Cassing et P. G. Warr¹⁷. Ils montrent alors que les seuls gagnants de l'essor du secteur E1 sont les propriétaires de la ressource nouvellement découverte. Ils précisent également que si une partie de la rémunération du capital importé n'est pas rapatriée, alors la production du secteur E2 ne diminuera pas. Le secteur E1 n'est plus une enclave. La

¹⁷ J. H. Cassing et P. G. Warr, 1984, pp. 310-315.

hausse des revenus, dont les propriétaires du capital de ce secteur bénéficient, permet une hausse des dépenses en biens E2.

1.5 Conclusion

Plusieurs analyses se réfèrent au modèle du syndrome hollandais. On peut les différencier suivant le degré de mobilité des facteurs de production. Le modèle de l'économie dépendante, le plus ancien, présente les effets différenciés sur les secteurs, des transferts reçus par une économie : le déclin du secteur en retard (agriculture ou industrie) et la hausse du taux de change réel.

Nous avons ensuite analysé deux types de modèles : ceux de W. M. Corden et J. P. Neary où le capital n'est mobile que dans l'économie et celui de M. Bruno et J. Sachs, où le capital est mobile au niveau international.

La première série de modèles montre l'influence du salaire et de la rentabilité du capital sur la production et l'emploi. On distingue alors deux mécanismes clef : l'effet ressource et l'effet dépense. L'effet ressource désigne les mouvements des facteurs de production vers le secteur en croissance. L'effet dépense consiste en un déplacement des dépenses en faveur du secteur des biens non échangeables. Pour réduire les conséquences du syndrome hollandais, les autorités peuvent alors cibler leur action sur un de ces deux effets en empêchant les variations des salaires ou / et de la rentabilité (effet ressource) ou en réduisant la hausse de la demande interne (effet dépense). Les prix relatifs jouent un rôle central dans ces mouvements.

Différents cas doivent être considérés. On a constaté que le recul du secteur en retard, souvent associé au syndrome hollandais n'est qu'une éventualité parmi d'autres :

- Si le secteur en croissance est le plus capitalistique, le travail mobile et le capital spécifique, le recul du secteur en retard et la hausse du taux de change réel sont certains.
- Si le capital est mobile entre les secteurs E2 et N, ces deux secteurs constituent une mini-économie Heckscher-Ohlin, les deux effets peuvent avoir des conséquences contradictoires. Cependant, si le secteur E1 est une enclave, alors l'effet ressource domine. Si le secteur N est peu capitalistique, le modèle prévoit une hausse de la production du secteur en retard et un recul du secteur N.
- Si le capital et le travail sont mobiles entre les trois secteurs, compte tenu des intensités capitalistiques, six configurations se présentent. La chute de la production du secteur en retard n'est certaine que dans deux cas sur six.
- Enfin, M. Bruno et J. Sachs introduisent la mobilité internationale du capital. Leur analyse s'inscrit dans le long terme : la mobilité internationale du capital annihile les variations du taux de

change réel. Les rémunérations des facteurs sont inchangées. Dans le cas où le secteur en croissance est un enclave et moins intensif en capital que le secteur N, le secteur en retard décline.

Le syndrome hollandais nous amène à réfléchir sur l'interprétation du déclin probable du secteur en retard (dit secteur E2). L'explication de R. Dornbush s'inscrit dans le cadre du modèle de l'économie dépendante. Le syndrome hollandais est alors une forme de dépendance, économique, vis-à-vis du reste du monde. Ainsi, M. Michaely¹⁸ pour mesurer la dépendance de quelques économies se place dans cette perspective. La dépendance est comprise comme la vulnérabilité à l'arrêt des flux financiers. Les transferts perçus conduisent à une transformation qui fragilise l'économie. Elle serait même déstabilisée dans le sens, où selon M. Michaely, elle dépend de transferts qui peuvent cesser. Le syndrome hollandais est donc entendu comme une maladie.

Au contraire, selon J. J. Nowak, le syndrome hollandais ne constitue pas une transformation « malsaine » de l'économie. Les « modifications structurelles de l'économie sont au contraire généralement souhaitables en tant qu'ajustement optimal, permettant de maximiser le bien-être qu'apporte potentiellement un boum, et ce n'est qu'en présence de certaines distorsions qu'elles sont susceptibles de présenter effectivement un caractère morbide, au moins du point de vue du welfare »¹⁹.

L'analyse de P. H. Lindert est encore plus claire. « Nous nous devons de noter également que le simple fait de déplacer des ressources de l'industrie vers les ressources naturelles n'est pas nécessairement mauvais, en dépit de tout un folklore qui part du principe que l'expansion industrielle est, pour une raison ou pour une autre, l'élément clé de la prospérité. Mais que ce soit bon ou mauvais, c'est, en fait, très probablement, un effet secondaire de la conquête de nouvelles ressources naturelles »²⁰.

Le syndrome hollandais est donc une nouvelle configuration de l'économie suite à la croissance soudaine d'un secteur. Il est interprété comme une adaptation. Mais le problème posé par l'ajustement est le possible recul du secteur en retard. Lorsque la croissance du secteur aura cessé, la question est celle du devenir de l'économie. Les ressources naturelles ne sont pas renouvelables. Dans le cas d'une économie dont la croissance est tributaire d'un seul secteur, son déclin fragilise son insertion dans les échanges internationaux. Aussi, les autorités vont-elles devoir appliquer des politiques capables d'éviter le syndrome hollandais, ce qui est l'objet de la deuxième section. L'intervention de l'État doit permettre de corriger les effets négatifs attendus sur le secteur en retard.

¹⁸ M. Michaely, 1981.

¹⁹ J. J. Nowak, 1992, p. 887.

²⁰ Peter H. Lindert, 1991, p. 134

2. Politique économique et syndrome hollandais.

L'objet de cette section est de présenter les politiques permettant de modifier les conséquences du syndrome hollandais. Ces politiques sont révélatrices du rôle octroyé à l'État. Ici, il corrige ce qui apparaît comme une imperfection : la probable chute du secteur en retard qui fragilise la croissance future de l'économie. L'essor du secteur E1 est en effet temporaire. Les pays développés comme l'Angleterre mais également ceux en développement sont alors vulnérables.

La politique macro-économique ne pourra durablement pas empêcher l'économie de s'ajuster au choc initial. Tout au plus, les autorités réduisent ou reportent dans le temps les effets étudiés dans la section précédente : le déclin du secteur des biens échangeables et l'essor du secteur des biens non échangeables, avec à court terme une élévation du taux de change réel.

L'intervention de l'Etat consiste à réduire les conséquences du syndrome hollandais. Aussi va-t-il soit capter à la source les revenus du secteur en croissance (ce que nous qualifierons de politiques directes, 2.1), soit agir sur la demande (2.2) soit agir sur l'offre (2.2).

2.1 Les politiques directes : la gestion par l'Etat des revenus du secteur en croissance

On distingue deux types de politiques : la stérilisation des devises (2.1.1) et une politique de transferts en faveur de la population (2.1.2).

2.1.1 La stérilisation des devises, par W. M. Corden

La politique la plus radicale permettant d'éviter les transformations de l'économie suite au choc est de mettre de côté les devises gagnées à l'échange international. Cette mesure est possible dans l'hypothèse où le revenu du secteur en croissance est entièrement récupéré par l'Etat sous la forme d'impôt. Nous sommes alors dans le cas de l'impact nul proposé par W. M. Corden²¹. Il s'agit alors de ne changer ni le stock de monnaie, ni les dépenses publiques ou privées ni les bons du Trésor dans les mains du public. Pour cela, un Fonds d'Egalisation des Changes est créé. Il achète des dollars et vend des bons du Trésor pour un montant équivalent aux revenus du secteur en croissance. Dans le même temps, le Trésor achète les bons du Trésor avec les recettes fiscales obtenues sur ce même secteur. Finalement, la demande finale publique ou privée, reste constante. Du moment que l'Etat n'emploie pas ces recettes supplémentaires pour réduire les impôts ou élever ses dépenses, l'impact final est nul.

²¹ W. M. Corden, 1981a, pp. 40-41.

Cette politique brutale est donc une stérilisation des devises. Les effets de la hausse des réserves sont neutralisés. Cependant, on peut s'interroger sur la viabilité à long terme d'une politique où la Banque centrale est amenée à acheter et gonfler ses réserves en devises. Cela nous conduit à une autre gestion des revenus en croissance proposée par M. Bruno et J. Sachs.

2.1.2 Politique de transferts par M. Bruno et J. Sachs

L'Etat capte encore une fois la totalité ou du moins l'essentiel des revenus du secteur en croissance. Seulement, il va redistribuer ses recettes fiscales à la population. Deux politiques alternatives sont alors proposées.

M. Bruno et J. Sachs effectuent des simulations, établies à partir du cas britannique. Nous procéderons en deux temps. Nous présentons les résultats de trois de leurs simulations : 1/ effet de la croissance de la production pétrolière, 2/ effet d'une politique de transferts constants et 3/ d'une politique de transferts courants. Nous pourrions alors comprendre les conséquences de l'application d'une politique redistributive. Ces résultats, bien que spécifiques au cas britannique au début des années 1980, fournissent des indications utiles sur le sens des effets d'une politique redistributive.

Nous rappellerons l'effet de la croissance du secteur sur les prix et la production (a), puis les deux politiques proposées (b).

2.1.2. a Les effets de la croissance du secteur sur les prix et la production

Nous sommes dans le cadre d'analyse vu dans la section précédente : le secteur énergétique en croissance est une enclave. Le secteur des biens non échangeables est intensif en capital. Les auteurs posent la mobilité internationale des capitaux, en plus de la mobilité intersectorielle pour étendre l'analyse au long terme.

La simulation montre que le passage de la non production à la production de pétrole²² élève les termes de l'échange²³ (P_N/P_E) puis les prix relatifs des biens échangeables (E) locaux par rapport aux produits concurrents étrangers (F) (P_E/P_F). Ce deuxième rapport témoigne de la compétitivité - prix de la production locale de biens échangeables par rapport à celle du reste du monde.

A court terme, le secteur des biens non échangeables est stimulé par la hausse des termes de l'échange. Le travail se déplace alors vers ce secteur et les investissements augmentent. L'amélioration des termes de l'échange entraîne celle des salaires réels.

²² Dans cette simulation, les quinze premières années, la production de pétrole dépasse la consommation intérieure de près de 10 %. Les quinze années suivantes, cette production chute de 50 %. Elle diminue alors encore de moitié, pour atteindre 25 % de la production initiale. Enfin, le choc est permanent et non-anticipé.

²³ Ou encore taux de change réel.

A long terme, la compétitivité prix et les salaires réels s'améliorent, et le rapport des prix retrouve son niveau initial comme nous l'avons vu dans la section précédente.

2.1.2. b La redistribution par l'État

La question qui nous intéresse est celle de la redistribution des revenus pétroliers par le gouvernement. En fait, la politique de transfert ne permettra de modifier qu'à court terme la réallocation des ressources entre le secteur des biens échangeables et celui des biens non échangeables.

La hausse des recettes fiscales prélevées sur l'activité pétrolière autorise des transferts vers le secteur privé. L'analyse s'appuie sur la théorie des choix intertemporels. Les ménages connaissent des contraintes budgétaires. La distribution intertemporelle des dépenses de consommation ne dépend donc pas du revenu sur une période mais du taux d'intérêt et de la richesse. Les auteurs précisent ainsi qu'en 1982, il était envisagé que 80 % des revenus pétroliers serait prélevé sous forme d'impôts sur dix ans.

Deux alternatives sont étudiées : une politique de transferts courants et une politique de transferts constants. Dans le premier cas, l'Etat fait des transferts à la population, proportionnels à ses recettes fiscales. Dans le second cas, il accorde sur la période des transferts équivalents aux revenus pétroliers périodiques perpétuels.

Nous avons plus haut présenté l'évolution de la production pétrolière (note 22). Au départ les transferts courants seront plus élevés que les transferts constants. Puis, avec la diminution des revenus pétroliers, la situation s'inverse. En appliquant une politique de transferts constants, l'Etat connaîtra dans un premier temps un surplus budgétaire, il peut alors faire des réserves qu'il utilisera avec la baisse de la production pétrolière. Les effets sur la consommation sont alors étalés dans le temps.

A long terme, la politique de transferts constants est préférable. A court terme, la compétitivité-prix des biens échangeables s'élève (baisse du rapport P_E/P_F) et entraîne la baisse du salaire réel. Les prix relatifs sont réduits (P_N/P_E) et stimulent ainsi la production de biens échangeables. Par contre, à long terme, ces effets sont inversés. Le secteur des biens non échangeables est alors plus important et le secteur des biens échangeables diminue par rapport aux résultats d'une politique de transferts courants. En d'autres termes, les transformations liées au syndrome hollandais ne sont pas modifiées par une politique de transferts constants à long terme.

La nature de la politique de redistribution des revenus pétroliers par les Autorités au secteur privé modifie l'impact du syndrome hollandais sur l'économie à court terme. La politique de transferts constants accentue les effets observés sur les termes de l'échange et les prix relatifs et soutient le

stock de capital. Or, cette politique si elle n'empêche pas la baisse des investissements dans le premier secteur, elle permet une hausse des investissements dans le second par rapport aux résultats d'une politique de transferts courants. Néanmoins, à long terme la baisse des prix relatifs n'est que temporaire de même que l'amélioration de la compétitivité.

2.1.3 Conclusion sur les politiques directes : des effets limités dans le temps

La proposition de W. M. Corden est efficace, seulement personne ne profite de la croissance des revenus externes. Par ailleurs, la stérilisation des devises est-elle soutenable à long terme ? Les politiques macroéconomiques présentées par M. Bruno et J. Sachs sont surtout efficaces à court terme. Seuls les investissements en biens non échangeables seront soutenus.

Au lieu d'agir sur la répartition des revenus supplémentaires permise par la croissance du secteur E1, l'intervention de l'Etat peut se concentrer sur la demande interne.

2.2 Les politiques de demande

En contrôlant la demande interne, il s'agit de réduire les variations de la production des secteurs E2 et N. L'effet dépense est alors moindre. Nous distinguons deux types de politiques macroéconomiques selon leur hypothèse sur la flexibilité des prix et la mobilité du capital : les politiques lorsque le capital est immobile (2.2.1) et lorsqu'il est mobile (2.2.2).

2.2.1 Politiques préconisées quand les prix sont rigides et le capital spécifique.

La conjonction d'une politique monétaire restrictive et de la croissance des revenus du pétrole de la Mer du Nord, dans le cas anglais, a stimulé la réflexion de W. M. Corden sur les conséquences négatives sur le secteur en retard ²⁴.

Nous sommes dans le premier cas d'étude de W. M. Corden et J. P. Neary, présenté plus haut (Page 108 et suivantes). A court terme, le salaire nominal et l'offre nominale de monnaie sont fixes. Les capitaux sont immobiles tant au niveau sectoriel qu'au niveau international. Le travail par contre est mobile entre les secteurs. Cette étude s'inspire des cas de croissance du secteur pétrolier. Cette activité occupe peu de personne et présente les caractéristiques d'une enclave. Dans le cas britannique, l'exploitation pétrolière, outre la croissance des recettes en devises, entraîne à court terme la hausse des investissements étrangers et celle des flux spéculatifs. Afin de réduire l'effet dépense, W. M. Corden propose deux possibilités : le rachat des titres de la dette (a) et une baisse des impôts accompagnée du contrôle de la demande interne (b).

²⁴ Voir W. M. Corden, 1981a, pp. 35-38.

2.2.1. a Rachat des titres de la dette

L'objectif est donc de contrecarrer l'effet dépense lié à la hausse du revenu. Nous sommes dans le cas d'un marché des capitaux parfait où les taux d'intérêt sont stables. Le surplus pétrolier permet le rachat des titres de la dette et en l'absence d'impact sur l'absorption interne, le solde non-pétrolier de la balance des transactions courantes reste équilibré. Aussi, le taux de change reste-il constant. L'effet dépense est ici nul.

Par contre, si les capitaux sont peu mobiles, le marché des capitaux n'est pas parfait. Les sorties de capital seront alors inférieures au surplus pétrolier. Le déficit de la balance des transactions courantes entraînera une appréciation du taux de change. Tant que le public possède des obligations et les vend, les taux d'intérêt baissent et encouragent ainsi les dépenses. Cela conduit éventuellement à une appréciation.

2.2.1. b Baisse des impôts et contrôle de la demande interne

La baisse des impôts en élevant le revenu disponible des ménages empêche également les variations du taux de change sous certaines conditions. Si seules les dépenses en biens échangeables sont encouragées, le déficit non-pétrolier de la balance des transactions courantes est alors égal au surplus pétrolier. Le solde courant est équilibré et le taux de change ne varie pas. De même, le revenu supplémentaire peut être converti en l'achat d'obligations échangeables *i.e.* négociables sur le marché international. Les sorties de capitaux compensent les revenus pétroliers, le taux de change reste stable. Le mécanisme central est finalement que les dépenses supplémentaires concernent des biens et des titres de type biens échangeables. L'équilibre de la balance des transactions courantes ou de la balance des capitaux à court terme stabilise le taux de change.

Dans le cas d'investissements étrangers, nécessaires au financement du secteur en croissance, la situation est un peu différente. Leur impact doit être lié aux conséquences d'une politique monétaire restrictive. On observe alors une hausse du taux de change plus importante. Généralement, ces investissements d'origine étrangère, entraînent des dépenses additionnelles en biens non échangeables. Les flux de capitaux entrants seront supérieurs à la demande supplémentaire en biens échangeables. Au flux de capital correspond un déséquilibre de la balance des transactions courantes. La demande additionnelle en biens échangeables entraîne une appréciation.

Cependant, l'élévation de ces dépenses stimule celle de la demande de monnaie à taux d'intérêt et à un niveau des prix donné. Puisque l'offre de monnaie est fixe, le taux d'intérêt s'élève et décourage l'investissement non pétrolier. Les dépenses s'élèvent donc moins et la dépréciation sera plus forte. Le déséquilibre de la balance des paiements explique le mouvement du taux de

change. Aussi, pour supprimer celui-ci les autorités doivent-elles, comme dans le cas précédent, encourager les dépenses en biens échangeables ou titres afin de résorber l'excédent de la balance des paiements.

Pour réduire l'effet dépense, W. M. Corden propose de d'empêcher les variations de la demande interne selon trois modalités : le surplus pétrolier permet le rachat de la dette interne ou d'obligations internationales ou de biens échangeables. Néanmoins, les investissements induits par la croissance du secteur E1 rendent cette mesure plus difficile à réaliser.

2.2.2 Les politiques préconisées quand le capital est mobile

Nous distinguons deux cas de figures selon que les prix sont flexibles (a) ou visqueux (b).

2.2.2. a Les propositions de W. M. Corden : flexibilité des prix

Nous avons vu que sous l'hypothèse de la mobilité intersectorielle des capitaux, l'essor soudain du secteur E1 conduit à une désindustrialisation et une appréciation réelle uniquement lorsque l'intensité capitalistique du secteur 2 est intermédiaire (Tableau 4, p. 122). Dans ce cas précis, celui de l'économie britannique du début des années 1980 selon W. M. Corden, les autorités devront : soit soutenir le secteur E2 et donc l'emploi, soit empêcher les variations des prix²⁵. Pour cela, elles disposent de deux instruments : la gestion de la demande (i) ou la flexibilité des salaires (ii).

i) Encourager la demande pour soutenir l'emploi

Pour contrecarrer les conséquences négatives sur l'emploi dans le secteur E2, en l'absence de mobilité internationale des capitaux, il faut stimuler la demande. La hausse de la production de biens non échangeables compensera la diminution de celle des biens échangeables. Alors, les prix augmentent dans le premier secteur et baissent dans le second, le taux de change réel (rapport des prix des biens N au bien E) s'élève. Finalement, en soutenant l'emploi, les autorités accentuent les pressions sur le taux de change.

Par ailleurs, l'effet de la hausse des revenus pétroliers sur la demande peut être éliminé en conservant ces devises sur un compte spécial comme dans l'exemple de l'impact nul, cité plus haut. De même, l'essor des exportations pétrolières peut être compensé par une variation équivalente et contraire du solde non pétrolier des transactions courantes.

²⁵ Voir W. M. Corden, 1981a, pp. 41-38.

ii) Réduire la demande pour stabiliser les prix

Afin de stabiliser le rapport des prix, il faut abandonner la politique de soutien de la demande et donc la préservation de l'emploi. Si les dépenses internes sont découragées, notamment en biens non échangeables, le secteur N sera pénalisé. Donc, ni la production, ni les embauches, ni les prix de ce secteur ne s'élèveront. Quant au secteur E2, il sera maintenu. Finalement, en l'absence d'intervention sur le marché des changes, la stabilité de la balance des transactions courantes (la demande interne est constante) fixera le taux de change.

Dans le cas de la mobilité du capital et de l'emploi dans l'économie, les autorités doivent choisir entre deux objectifs exclusifs l'un de l'autre : la stabilité des prix ou le maintien de l'emploi.

2.2.2. b Les propositions de R. K. Eastwood et A. J. Venables : les effets de la viscosité des prix

R. K. Eastwood et A. J. Venables présentent, dans un cadre monétariste inspiré du modèle de Dornbush, des politiques macro-économiques cherchant à contrecarrer la « récession » - expression des auteurs - liée à la croissance soudaine du secteur pétrolier. L'analyse concerne une économie ouverte, avec un taux de change flexible et une parfaite mobilité internationale du capital. Le modèle admet l'hypothèse des anticipations rationnelles. Cependant, à court et moyen termes, il existe une viscosité des prix et des salaires. Aussi, est-ce le change qui va supporter l'essentiel de l'ajustement dans le court terme. Ce modèle sort un peu du cadre des analyses présentées dans la première section. Néanmoins, il met en exergue que la demande interne peut être l'axe d'une politique de lutte contre le syndrome hollandais.

L'économie est initialement en équilibre de long terme. Le modèle montre comment l'économie réagit à la découverte soudaine de pétrole et converge vers un nouvel équilibre de long terme. Ce dernier est caractérisé par des prix de la production intérieure plus élevée et un taux de change plus faible. Ce modèle diffère de celui de M. Bruno et J. Sachs sur deux points : il intègre le marché de la monnaie et la croissance du secteur E1 est permanente. Cette étude reprend le modèle de Dornbush qui intègre les effets d'une vitesse d'ajustement différente sur les marchés des biens et des actifs financiers. Le retour à l'équilibre du marché des biens est à long terme alors que sur le marché des actifs financiers, l'ajustement est immédiat. Les anticipations des agents sur le mouvement du taux de change entraînent un surajustement ²⁶.

Dans l'analyse de R. K. Eastwood et A. J. Venables, la demande ne réagit pas immédiatement à la hausse du revenu pétrolier. L'économie connaîtra à court terme une forte élévation du taux de

²⁶ R. Dornbush, 1976.

change et une récession et donc du chômage associée à une baisse de prix²⁷. Deux objectifs intermédiaires peuvent alors être poursuivis : soit empêcher la baisse du taux de change, soit soutenir la demande dès la première période.

1. Une politique monétaire expansionniste et soutenue se traduit par une hausse des prix de la production interne et une moindre appréciation. Si la croissance monétaire est suffisante, il n'y aura pas récession. L'économie converge vers l'équilibre de long terme et ne connaît donc pas de chômage durant l'ajustement.
2. Une double politique fiscale et monétaire permet également de contrecarrer les conséquences déflationnistes liée à l'élévation du taux de change à court terme. Elle est transitoire. La croissance monétaire permet d'élever les prix internes et le taux de change. Dans le même temps, l'expansion fiscale soutient la demande locale. Par conséquent, à court terme, les prix augmentent et le taux de change baisse. La récession associée à la découverte de pétrole est alors évitée.
3. Une troisième possibilité est de combiner des politiques transitoires et soutenues. Les prix et les quantités, et donc l'emploi, ne varient pas. A long terme, l'économie converge vers un équilibre caractérisé par une forte croissance du taux de change et une absence d'inflation.

L'hypothèse d'une absence de réaction immédiate de la demande conduit à une appréciation et du chômage pendant la période d'ajustement. Il est alors nécessaire d'appliquer des politiques fiscales et monétaires expansionnistes. Les effets négatifs attendus lors de l'ajustement vers l'équilibre de long terme sont réduits.

2.2.3 Conclusion sur les politiques de demande

Quand le capital est immobile, W. M. Corden propose de réduire l'effet dépense afin que le taux de change reste stable. Pour cela, il préconise la conversion des recettes en devises en actifs financiers (rachat de la dette interne ou d'obligation internationale) ou réel (biens échangeables).

Quand le capital est mobile, nous avons vu que les autorités devaient soit soutenir la demande en biens N aux dépens d'une élévation du taux de change réel, soit stabiliser les prix aux dépens de la préservation de l'emploi. Quand les prix sont visqueux, l'économie connaît à court terme une récession et une dépréciation réelle. Des politiques fiscales et monétaires expansionnistes permettent de réduire ces effets.

²⁷ Voir R. K. Eastwood et A. J. Venables, 1982, p. 293.

Au lieu de privilégier la demande afin de réduire l'effet dépense, les Autorités peuvent cibler leur intervention sur l'offre *i.e.* réduire l'effet ressource.

2.3 Les politiques d'offre : la protection du secteur en retard

Dans une optique de moyen et long termes, il s'agit de protéger le secteur des biens échangeables qui a de fortes chances d'être pénalisé par la croissance du secteur E1. Nous avons vu dans la section précédente que le déclin de la production et de l'emploi sont probables. Trois politiques sont proposées : la subvention de la production du secteur des biens échangeables, à partir des taxes perçues sur le secteur en croissance (2.3.1), la protection des taux de change (2.3.2) et la protection directe du secteur en retard (2.3.3).

Ces politiques nous paraissent plus intéressantes car elles visent explicitement à préserver voire stimuler les bases de la croissance. L'objectif est de permettre à terme que le secteur dit en retard (E2) puisse relayer le secteur en croissance (E1) en terme de production, d'emploi et d'exportation. Ce débat concerne autant les pays développés, notamment les cas anglais et norvégiens, que les pays en développement. Pour les seconds la question est peut être moins de préserver le secteur en retard que d'édifier un secteur industriel ou agricole performant. Cette distinction est très importante : les premiers pays disposent d'un tissu productif diversifié au moment de la croissance de E1 alors que dans le second groupe les capacités des secteurs primaires et surtout secondaire sont plus limitées. Les recettes en devises procurées par le secteur E1 deviennent alors un instrument de diversification du tissu productif. Nous reprendrons cette discussion au cours du chapitre III.

2.3.1 La subvention au secteur en retard selon S. van Wijnbergen

S. van Wijnbergen analyse les conséquences du syndrome hollandais sur le phénomène de l'apprentissage sur le tas (« learning by doing »)²⁸. Son étude s'inscrit dans le long terme (a). Il propose deux politiques selon que le marché des capitaux est parfait (b) ou imparfait (c).

2.3.1. a Les effets néfastes sur la croissance à long terme

L'auteur restreint son étude au cas où le choc, l'essor du secteur E1, est temporaire. La question est celle du devenir de l'économie lorsque le niveau élevé des revenus externes cesse. Si les pays industrialisés sont pénalisés par le déclin du secteur en retard, dans le cas des pays en voie de développement, le problème est celui de la diversification de la base exportatrice. Le secteur des biens échangeables est une source potentielle d'avantages comparatifs et de progrès technique.

²⁸ S. van Wijnbergen, 1984a.

Or, dans le cas du syndrome hollandais, le secteur le plus à même de soutenir la croissance et le développement est soumis à un choc négatif. L'auteur semble d'autant plus alarmé que, citant les exemples égyptien, mexicain et indonésien, il retient l'hypothèse que le progrès technique est moins exogène qu'endogène. Le progrès technique est donc déterminé par l'expérience accumulée²⁹. Finalement, le déclin temporaire du secteur en retard peut nuire à la croissance dès lors que l'on considère que ce secteur est source d'apprentissage et de progrès technique. Les « nouvelles théories de la croissance », qui se sont développées durant les années 1980 confirment le rôle de l'apprentissage sur le tas dans l'amélioration des capacités de production³⁰. Soutenir le secteur des biens échangeables s'inscrit dans une optique de long terme.

Pour éviter les conséquences négatives à long terme d'un déclin du secteur en retard, les autorités peuvent subventionner ce dernier. Par conséquent, l'analyse porte sur la relation entre la subvention optimale à cette activité et les revenus pétroliers perçus temporairement. Selon qu'il existe un marché des capitaux parfait ou imparfait, les autorités peuvent ou ne peuvent pas emprunter (ou accumuler des actifs) et donc lisser leurs dépenses dans le temps.

2.3.1. b Cas de marché des capitaux parfaits

Dans le cas de marché des capitaux parfaits, les autorités peuvent lisser leur dépenses dans le temps. En empruntant ou au contraire en accumulant des actifs, elles peuvent fixer un calendrier des dépenses. Cependant, le niveau de la subvention optimale est alors indéterminé. Trois effets interviennent.

1. L'élévation du taux de change réel, à court terme, détourne les ressources du secteur des biens échangeables. Aussi, une élévation de la subvention optimale est-elle nécessaire au maintien de l'apprentissage dans ce secteur. L'effet apprentissage conduit donc à une hausse de cette subvention.

²⁹ Le progrès technique est ici endogène. L'argumentation de S. van Wijnbergen sur le lien entre la croissance et l'accumulation du capital s'appuie sur

- B. Balassa « The purchasing power doctrine : a reappraisal », *Journal of Political Economy*, 1964, vol. 72, pp. 584- 96,

- E. Denison « The Sources of Economic Growth in the United States and the Alternatives before Us, New York, Brookings, 1962,

- et R. Solow « Technical progress and productivity change », *Review of Economics and Statistics*, 1957, vol. 39, pp. 312-20.

Sur le progrès technique : F. Hahn et R. Matthews, « The Theory of Economic Growth : a Survey » London, Macmillan.

³⁰ Actuellement, le processus de croissance est expliqué par l'apprentissage sur le tas mais également par l'éducation et de l'investissement en capital humain et par la recherche et développement. Ce sont plus précisément les externalités qui seraient importante selon les « nouvelles théories de la croissance ». Une externalité étant « une interaction entre individus pour laquelle les participants ne sont pas rémunérés (ou taxés) par le marché », G. Saint Paul, 1996, p. 5.

2. L'élévation des dépenses conduit à une forte appréciation réelle à court terme. Dans la période 2, donc quand la hausse des revenus est achevée, la croissance des dépenses est moindre. Par conséquent, la hausse du taux de change sera alors moins importante. Le coût de l'emprunt s'élève, il est alors préférable de dépenser davantage demain qu'aujourd'hui. Les agents déplaceront leur dépenses vers le long terme (la période 2). Le coût de l'emprunt diminue le montant de la subvention.
3. Troisième effet, le revenu supplémentaire dépensé dans la deuxième période, conduit alors à une élévation du taux de change plus forte sur cette période. L'effet Dépense Direct diminue le montant de la subvention optimale.

La conséquence finale de ces trois effets est indéterminée. Néanmoins, l'auteur soutient qu'une élévation de la subvention pendant la période de haut revenu est préférable. Le déclin du secteur en retard fait perdre à l'économie les gains liés à l'apprentissage (rendement marginal de l'expérience décroissant).

2.3.1. c Cas d'un marché des capitaux imparfait

Un marché des capitaux imparfait semble le plus plausible à l'auteur. Dans ce cas, le pays n'accumule pas d'actifs et son revenu est orienté vers la consommation. Le niveau optimal des subventions est déterminé par une fonction de bien-être liée aux dépenses sur deux périodes. Dans un premier temps (période 1), le syndrome hollandais entraîne une élévation du taux de change réel. La hausse des subventions est alors nécessaire afin de compenser la diminution de l'apprentissage liée à la baisse de la production dans le secteur en retard à court terme. A la période suivante, le déclin de ce secteur sera moins prononcé, voire laissera la place à un gain, à une amélioration du bien-être, comparé à une situation sans subvention. Aussi, l'auteur peut-il conclure que « les subventions déplacent les ressources vers le futur »³¹. Il précise alors que le syndrome hollandais peut alors être qualifié de maladie puisqu'il demande plus de médicaments - des subventions- que dans une situation « normale ».

La conclusion de S. van Wijnbergen est empirique. Il observe que la stratégie de l'accumulation d'actifs est rarement choisie ou encore involontaire. Les conclusions sur la situation en l'absence de choix intertemporels lui semblent alors plus pertinentes. Subventionner, pendant l'essor du secteur E1, le secteur en retard permet de réduire la perte d'apprentissage liée au déclin de ces activités. Le débat sur les conséquences du syndrome hollandais est alors déplacé sur celui de la spécificité du choc dans le cas des pays en voie de développement. L'élargissement de la capacité

³¹ Voir S. van Wijnbergen, 1984a, p. 49.

à exporter est la voie principale porteuse de croissance, or sa croissance est compromise par l'ajustement à l'essor du secteur EI.

2.3.2 La protection des taux de change

W. M. Corden ³² s'inspire ici des cas anglais et japonais. Deux cas se présentent :

1. Si la croissance des recettes en devises résulte de la découverte de pétrole, il s'agit de maintenir le taux de change constant. L'absorption ou consommation interne est alors inchangée puisque les prix ne varient pas. La manne pétrolière entraîne donc un surplus de la balance des paiements ou un moindre déficit. Finalement, en stabilisant le taux de change, la protection de ce secteur conduit à accumuler plus d'actifs financiers qu'en situation normale. Le coût de la stabilité de l'absorption est alors l'accumulation exagérée de réserves ³³. Nous sommes dans le cas de l'impact nul cité plus haut.

2. Si la croissance des recettes en devises résulte de l'essor de la productivité dans le secteur des biens échangeables, alors le prix des biens échangeables diminue. Le prix des biens non-échangeables étant donné, le taux de change devrait augmenter. Nous nous retrouvons dans le cas de la mini-économie Heckscher - Ohlin. Le maintien du rapport des prix implique un déplacement le long de la ligne de Rybczynski où la rentabilité des capitaux est fixe. La protection des taux de change conduit alors à une élévation de la production et donc de l'emploi dans le secteur des biens échangeables. Mais cette mesure présente un coût : au nouvel équilibre, la courbe d'indifférence du consommateur est inférieure à celle constatée en l'absence de protection. L'auteur l'appelle alors coût de la contraction de l'absorption interne ³⁴. La perte en bien-être est mesurée par une diminution de l'utilité des consommateurs.

La protection des taux de change vise à abriter le secteur en retard. Seulement, soit elle conduit à une accumulation exagérée de réserves au prix d'une stabilisation de l'absorption interne soit à une croissance de la production du secteur en retard au prix d'une diminution de l'utilité du consommateur.

2.3.3 La protection ordinaire par les quotas ou les droits de douanes

Une alternative est de protéger directement le secteur en retard soit en élevant les tarifs douaniers soit par le resserrement des quotas. Ces deux mesures permettent d'orienter la demande en biens

³² Dans le cas japonais, l'auteur se réfère au surplus élevé de la balance des transactions courantes en 1977 et 1978. Quant à l'Angleterre, il s'agit toujours des conséquences des recettes pétrolières de la Mer du Nord sur la structure industrielle et la balance des paiements. Voir W. M. Corden, 1981b.

³³ W. M. Corden, 1981a, p. 45.

³⁴ W. M. Corden, 1981b, p. 21.

échangeables vers la production locale³⁵. Les industries produisant des biens importés bénéficient de ce choix. Au contraire, les industries tournées vers l'exportation et le secteur en croissance (le secteur E1) sont pénalisées. Elles sont même doublement touchées par ces mesures. Elles subissent une appréciation réelle plus forte puisque les autres industries du secteur des biens échangeables sont abritées. Elles sont en particulier protégées de l'influence des prix externes. Dans le même temps, les biens importés (ou leur équivalent local) du fait des quotas ou des tarifs sont plus onéreux. Les industries locales supportent donc une perte en ressources : la hausse du coût des importations.

Les autorités provoquent donc une nouvelle répartition des ressources au sein du secteur des biens échangeables uniquement. W. M. Corden constate que la consommation de biens échangeables est modifiée, cette mesure présente un coût celui de la distorsion de la consommation³⁶.

2.3.4 Conclusion sur les politiques d'offre

En protégeant un secteur (ici, le secteur en retard) des effets attendus de la croissance soudaine du secteur E1, les effets positifs probables sur le secteur des biens non échangeables sont réduits. Le recul relatif de la production de biens non échangeables représente un coût. Le secteur des biens échangeables est protégé par des subventions, la politique cambiaire ou douanière. Ces politiques protectionnistes sont légitimées par la nécessité de promouvoir la croissance à long terme.

Pour J. H. Cassing et P. G. Warr³⁷, la pénalité supportée par le secteur des biens non échangeables a des effets sur la distribution des revenus. Les auteurs se placent dans le cas particulier où le secteur des biens échangeables est intensif en travail et le capital est immobile au niveau international³⁸. La croissance soudaine du secteur E1 élève le prix des biens non échangeables par rapport au biens échangeables. La rémunération du capital augmente contrairement à celle du travail. Si la protection élève le prix des biens non échangeables, les propriétaires des capitaux et le revenu réel du travail ne sont pas pénalisés. Par contre, si cette mesure diminue ce prix, alors les conséquences sont négatives. Rappelons que la protection du secteur en retard vise à protéger l'emploi des effets de la croissance soudaine du secteur E1. Or, ici, en voulant protéger le travail, les propriétaires de capitaux vont supporter des pertes. Plus

³⁵ W. E. G. Salter envisage cette solution pour équilibrer la balance des paiements immédiatement dans le cas d'une baisse des prix des exportables provoquant une offre excédentaire de biens échangeables. Voir W. E. G. Salter, 1959, page P.

³⁶ La comparaison porte également sur la durée d'application, le coût de la législation, de la gestion et de l'application de la mesure et la réaction de la communauté internationale. Voir W. M. Corden, 1984, pp. 28-29.

³⁷ J. H. Cassing et P. G. Warr, 1984, pp. 315-317.

³⁸ Configuration C et D du Tableau 4, p. 122.

généralement, « quand la position réelle d'un facteur est maintenue constante par une protection, alors la rémunération réelle de l'autre facteur varie comme le prix de biens non échangeables »³⁹. Un double dilemme se pose : pour soutenir le secteur en retard, faut-il pénaliser les propriétaires du capital et le secteur des biens non échangeables ? Les intérêts de la main-d'œuvre et des entrepreneurs sont contradictoires.

2.4 Conclusion

Nous avons distingué trois séries de politiques : une politique directe, une politique de demande ou encore une politique d'offre. Une politique directe consiste soit à annihiler les effets de l'essor du secteur E1 en stérilisant les devises (cas de l'impact nul) soit à une redistribution par l'Etat des recettes externes qui, finalement, ne fait que déplacer dans le temps les effets attendus du syndrome hollandais.

L'objectif d'une politique de demande est de réduire l'effet dépense. Dans le cas de l'immobilité du capital, le contrôle de la demande interne permet d'éviter la hausse du taux de change. Dans le cas de la mobilité du capital, deux cas de figure se présentent. Si les prix sont flexibles, les autorités doivent choisir entre une politique de stabilité de l'emploi qui élève le taux de change réel et une politique de stabilité des prix qui conduit à abandonner le maintien de l'emploi. Si la demande ne réagit pas immédiatement, les prix sont alors visqueux, les autorités vont pratiquer des politiques monétaires et/ou fiscales expansionnistes pour lutter contre la récession.

Une politique d'offre désigne les mesures de protection du secteur en retard. Les autorités peuvent soit éliminer la variation du taux de change, soit instaurer des quotas ou des droits de douanes. Le soutien au secteur en retard permet de préserver voire stimuler la production de biens qui peuvent être exportés. Par conséquent, cela participe à la diversification de la base exportatrice d'une économie. Seulement, la croissance supplémentaire du secteur des biens non échangeables est limitée.

Ces politiques montrent qu'il n'est pas facile d'empêcher le syndrome hollandais. D'une part, elles supposent que les autorités puissent anticiper correctement la durée et l'impact de la croissance du secteur E1. D'autre part, elles imposent des choix : stabiliser les prix ou préserver l'emploi, subventionner immédiatement ou attendre, privilégier une action sur la demande ou sur l'offre. Par ailleurs, le syndrome hollandais compte tenu de ses effets différenciés entre les secteurs E1, E2 et N divise les entrepreneurs et la main-d'œuvre selon leur secteur d'activité. En d'autres termes, une politique a d'autant plus de chances d'être appliquée qu'elle bénéficie à une population majoritairement représentée au sein de l'Etat. Plus largement, l'essor des revenus d'un

³⁹ J. H. Cassing et P. G. Warr, 1984, p. 317.

secteur peut permettre l'apparition de tensions liées à l'activité des travailleurs et des entrepreneurs. Les modèles du syndrome hollandais que nous avons regroupés ne montrent pas cet aspect.

Dans de nombreux cas l'essor des recettes en devises va profiter à l'État propriétaire (ou le devenant) du secteur en croissance. Ses objectifs, notamment en matière de redistribution expliquent l'effet du choc.

Il convient, après avoir étudié ces modèles et les politiques macroéconomiques qui y sont liées, de discuter sur leurs hypothèses.

3. Pertinence des modèles du syndrome hollandais en question

La critique comprend deux étapes. Nous étudierons les remises en cause que proposent les tenants du syndrome hollandais (3.1), puis nous passerons à la critique de quelques hypothèses du modèle (3.2).

3.1 La remise en cause de certaines hypothèses par les théoriciens du syndrome hollandais.

Nous distinguons deux approches : celles des théoriciens du déséquilibre qui reviennent sur l'hypothèse de l'ajustement instantané des prix (3.1.1) puis sur les études retenant l'absence de véritable concurrence sur le marché des biens (3.1.2).

3.1.1 La théorie du déséquilibre : abandon de l'hypothèse d'un ajustement instantané des prix.

L'étude du syndrome hollandais a été étendue aux modèles de déséquilibre qui lèvent l'hypothèse de la flexibilité des prix. La théorie « néokeynésienne du déséquilibre »⁴⁰ propose d'examiner les hypothèses conduisant à un sous emploi keynésien, ou à une inflation contenue ou encore à une situation de chômage classique. Cette généralisation des théories classique et keynésienne abandonne l'hypothèse d'un ajustement instantané des prix qui caractérise les théories classiques et néoclassiques. Cette approche nous intéresse parce qu'elle permet de réviser quelques hypothèses du syndrome hollandais. Les auteurs peuvent proposer des mesures corrigeant les effets du syndrome hollandais compte tenu du régime vers lequel glisse l'économie à court terme. Par ailleurs, ces articles prennent l'exemple des pays en développement appliquant des barrières douanières élevées tels que l'Egypte.

S. van Wijnbergen, de même que E. Campan et A. Grimaud ont expliqué les transformations récentes de quelques économies exportatrices de pétrole sur la base de cette théorie⁴¹. Ils introduisent donc la rigidité de l'ajustement du salaire réel et du taux de change réel. Par ailleurs, l'effet de la hausse des revenus pétroliers est assimilé à un transfert. Par conséquent, seul l'effet dépense joue. Sachant vers régime tend l'économie, compte tenu de la nature de ses dépenses intérieures et de la structure du marché du travail (a) il est possible de préciser l'effet de quelques politiques économiques (b).

⁴⁰ Expression de P. A. Muet, 1986, p. 157.

⁴¹ Voir S. van Wijnbergen, 1984b et E. Campan et A. Grimaud, 1989.

3.1.1. a *Les effets de la croissance soudaine du secteur E1 sur l'emploi*

La théorie du déséquilibre a pour objectif d'intégrer les effets de la rigidité des prix. Le fonctionnement des marchés des biens, du travail et financier n'est plus concurrentiel (Encadré 4). Trois situations de déséquilibre apparaissent, la réaction de l'économie à l'essor du secteur E1 est déterminée par le régime initial.

Encadré 4 : La théorie du déséquilibre ou d'équilibre avec rationnement

Notre approche sur la théorie du déséquilibre s'appuie sur les publications de J. P. Bénassy (1975), E. Malinvaud (1977) et P. A. Muet (1986). Nous sommes dans un modèle à quatre biens : produits, travail, titres et monnaie et à trois agents (Ménages, Entreprises, Etat). L'investissement est exogène.

L'élément central est l'existence de contraintes pour les agents sur le marché du travail ou le marché des biens. Si nous prenons l'exemple des ménages, il peut y avoir déséquilibre entre l'offre potentielle de travail et la demande potentielle. Les ménages ne peuvent donc pas réaliser leur offre. Ils sont contraints sur le marché du travail et par conséquent dans leurs autres décisions (sur le marché des biens, notamment). Les marchés financiers ne sont pas contraints. La distinction monnaie - titres n'est pas essentielle. Aussi, les agents ne seront-ils contraints que sur le marché des biens ou celui du travail.

Dans cette approche, on définit l'offre ou la demande effective, qui maximise le profit ou la satisfaction de l'agent en tenant compte des contraintes perçues. Par ailleurs, l'offre ou la demande notionnelle désigne l'offre ou la demande qui maximise le profit ou la satisfaction de l'agent en l'absence de contraintes sur les différents marchés.

Les agents peuvent se trouver dans trois situations. Les ménages peuvent ne pas connaître de contraintes, être contraints sur l'offre de travail (chômage involontaire) ou être contraints sur la demande de biens. Dans le deuxième cas, la demande de travail est inférieure à l'offre notionnelle. La consommation devient une fonction du revenu disponible ou encore une fonction du niveau de l'emploi. Dans le troisième cas, l'offre de bien est inférieure à la demande notionnelle. La demande de loisirs est accrue et l'épargne augmente.

Quant aux entreprises, elles peuvent ne pas connaître de contraintes, être contraintes sur le marché des biens ou être contraintes sur le marché du travail. Dans le deuxième cas, la demande est insuffisante. Leur offre de bien est limitée par la demande. La demande de travail est déterminée par cette contrainte et non par la maximisation du profit. Dans le troisième cas, l'offre de bien est limitée par l'offre de travail.

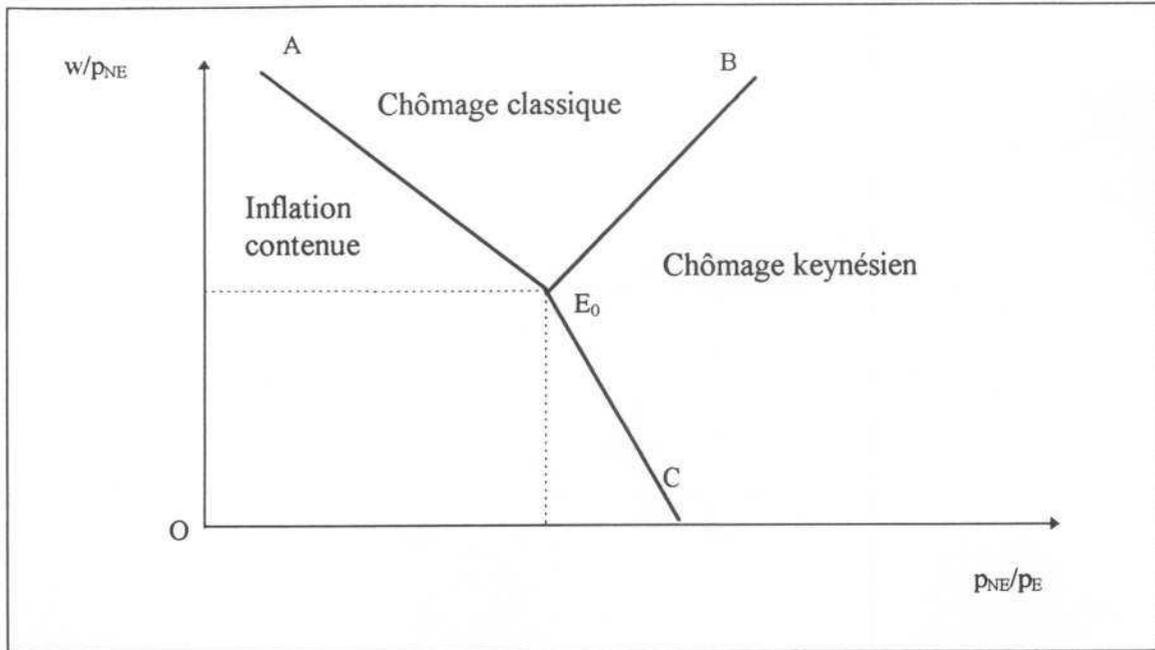
En tenant compte de l'ensemble de ces situations d'excès d'offre et de demande sur les marchés des biens et du travail, quatre régimes apparaissent (Malinvaud, 1977).

| | | |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Marché du Travail : | Excès d'offre | Excès de demande |
| Marché des Biens : | | |
| Excès d'offre | 1/ <u>Chômage keynésien</u> | 3/ <u>X</u> |
| Excès de demande | 2/ <u>Chômage classique</u> | 4/ <u>Inflation contenue</u> |

La situation 3 est impossible. Les entreprises maximisent leur profits. Elles ne peuvent pas connaître à la fois une offre de biens et une demande de travail excédentaires.

Les situations de déséquilibre sont présentées dans un diagramme prix - salaire, avec le prix, p_{NE}/p_E et le salaire w/p_{NE} (Figure 9). La demande globale dépend du niveau général des prix. Le modèle est alors déterminé par la demande autonome, les prix et les salaires. Pour une valeur donnée de la demande autonome, la nature du régime dépend alors du salaire et du prix. Si les prix et les salaires sont élevés, la demande globale est faible par rapport à l'offre notionnelle, il y a alors chômage keynésien. Si les prix sont faibles, l'offre de biens est excédentaire. Un faible salaire, et donc une offre de travail réduite, conduit à une inflation contenue. Enfin, dans une situation de salaire élevé et de prix faible, l'offre notionnelle de bien est réduite et limite la demande de travail des entreprises, l'économie se trouve en chômage classique. En E_0 , les valeurs p_{NE}/p_E et w/p_{NE} équilibrent les marchés des biens et du travail.

Figure 9 : Les trois régimes dans un diagramme p_{NE}/p_E et w/p_{NE} .



Source : E. Campan et A. Grimaud, 1989, p. 825

En situation d'équilibre, lorsque le capital est spécifique à chaque secteur, l'effet dépense conduit à une élévation du taux de change réel et de la production de biens non échangeables (Tableau 1, p. 114).

Quatre hypothèses sont posées :

- 1/ L'offre de travail est fixe. Elle n'est pas modifiée même si les consommateurs sont rationnés sur le marché de biens.
- 2/ Le modèle présente des déséquilibres possibles sur les marchés du travail et des biens non échangeables.
- 3/ Les prévisions sont parfaites
- 4/ Le salaire réel est déterminé selon une courbe de Philips⁴². Le taux de croissance du salaire est fonction des taux d'inflation anticipé pour les biens échangeables et les biens non échangeables, de la part du revenu des ménages consacrés à l'achat de biens échangeables (ψ) et du chômage.

L'effet dépense conduit à un déplacement de la constellation prix-salaire. Le mouvement vers le nouvel équilibre est graduel. Puisque les prix et les salaires sont rigides à court terme, l'économie ne tendra pas vers un équilibre. Les agents seront contraints. La question est alors de définir vers

⁴² Dans l'analyse de E. Campan et A. Grimaud, 1989, pp. 826-827.

quel régime tendra l'économie. Dans un premier temps, il convient de déterminer l'évolution du salaire. Comme dans le modèle l'économie dépendante, le salaire réel exprimé en termes de biens échangeables augmente alors que le salaire réel exprimé en termes de biens non échangeables diminue.

Les salaires sont indexés sur l'indice des prix à la consommation. La hausse du salaire réel en terme de biens échangeables conduit à une sortie de la main-d'œuvre du secteur des biens échangeables. Selon la part des dépenses consacrées aux biens échangeables (ψ), la baisse des salaires réels en terme de biens non échangeables permet ou non l'absorption de la main-d'œuvre et donc le régime vers lequel tend l'économie après le choc.

Deux cas de figure se présentent. Si ψ est élevée, la baisse du salaire réel en terme de biens non échangeables est suffisante pour que le secteur des biens non échangeables absorbe les travailleurs licenciés. L'économie glisse vers une situation d'inflation contenue. Ce déplacement a plus de probabilité de se réaliser quand une faible part du travail est employée dans le secteur des biens échangeables.

En revanche si ψ est faible, la baisse du salaire réel en terme de biens non échangeables n'est pas suffisante. L'augmentation de la demande de travail dans le secteur de biens non échangeables est faible. L'économie glisse vers une situation de chômage classique. Une forte proportion du travail dans le secteur des biens échangeables est un facteur favorable à ce glissement.

La croissance soudaine du secteur E1 fait glisser l'économie d'un équilibre à un autre. A court terme, la rigidité des prix et des salaires déplace l'économie soit vers un régime d'inflation contenue (ψ est fort) soit vers un régime de chômage classique (ψ est faible).

Ainsi, dans des pays se caractérisant par de fortes barrières douanières, l'Egypte notamment, alors ψ (part des dépenses consacrées aux biens échangeables) est faible et l'économie tend vers une situation de chômage classique. L'essor soudain du secteur E1, conduit à un excès d'offre de travail par les ménages et un excès de demande de biens. La production de biens s'explique par la maximisation du profit de l'entreprise, pour une valeur donnée du salaire réel. Par contre, les économies du Golfe Persique, où l'importation de biens de consommation est importante, glisseraient vers le régime d'inflation contenue.

3.1.1. b Les effets de quelques politiques économiques

Après le choc, l'économie converge vers un nouvel équilibre walrasien. A court terme, elle tend soit vers un régime d'inflation contenue soit vers un régime de chômage classique. Etant donné le régime attendu après le choc, on peut analyser les effets de trois politiques d'offre : la dévaluation (i), la subvention au secteur en retard (ii) et la diminution de la fiscalité indirecte (iii).

i) Dévaluer pour lutter contre la hausse des prix intérieurs

Les auteurs considèrent qu'après le choc, le marché du travail est équilibré et le marché des biens non échangeables connaît une demande excédentaire. La dévaluation signifie une baisse du prix relatif des biens non échangeables par rapport aux biens échangeables.

Si la part des dépenses en biens échangeables (ψ) est faible, l'économie glisse vers une situation de chômage classique. La dévaluation entraînera une faible variation du salaire réel. Exprimé en terme de biens non échangeables, le salaire augmente peu et, exprimé en terme de biens échangeables, il diminue. La demande de travail par les entreprises sera excédentaire. La dévaluation conduit à un régime d'inflation contenue. Cette configuration pourrait être appliquée au cas égyptien ⁴³.

Par contre, si ψ est fort, l'économie en situation d'inflation contenue après le choc, glisse vers un régime de chômage classique en raison de la dévaluation. Dans ce cas, le salaire réel exprimé en terme de biens non échangeables s'élève fortement. L'offre de travail des ménages est alors excédentaire.

ii) Subventionner le secteur en retard

La subvention au secteur des biens échangeables en retard empêche une modification de l'offre. Les salaires réels ne sont pas modifiés dans ce secteur. Le maintien de l'équilibre sur le marché du travail requiert que les salaires réels, exprimés en termes de biens non échangeables, ne changent pas. L'élévation du revenu, permise par la croissance soudaine du secteur E1 stimule la demande. Cependant, l'offre est constante. Les prix relatifs vont augmenter davantage qu'en l'absence de subventions. Sur le marché des biens échangeables, la demande entraîne des importations supplémentaires. L'excès de demande sur le marché des biens non échangeables entraîne à court terme une situation d'inflation contenue.

Ici, les subventions au secteur en retard ne semblent pas, du moins à court terme compte tenu des rigidités des prix et des salaires, constituer une amélioration. En effet, du point de vue des échanges extérieurs, il y aurait dégradation de la balance des transactions courantes (non pétrolières). E. Campan et A. Grimaud voient un moyen de lutte contre le syndrome hollandais dans la stabilisation de l'offre de biens échangeables. Ils s'inscrivent dans l'analyse de S. van Wijnbergen datant de 1984 ⁴⁴ développée plus haut.

⁴³ L'Égypte a effectivement appliqué une dévaluation en 1978, au moment de l'essor des recettes en devises. Seulement son effet a été réduit car elle a concerné certaines transactions. La Banque centrale a maintenu un faible taux de change, à l'incertain, jusqu'en 1987 pour les principales transactions. Nous reviendrons sur la politique cambiale dans le chapitre IV.

⁴⁴ Voir S. van Wijnbergen, 1984a.

iii) Réduire la fiscalité indirecte pour réduire le salaire réel (w/p_{NE})

Dans le cas où une situation de chômage classique prévaut après le choc, les autorités peuvent favoriser une baisse du salaire réel (w/p_{NE}) en réduisant la fiscalité indirecte. Les prix des deux types de biens diminuent dans les mêmes proportions. Le salaire réel exprimé en terme de biens non échangeables diminuerait. Le marché du travail passerait d'une situation d'excédent à une situation de déficit. L'économie glisserait alors vers un régime d'inflation contenue.

3.1.1. c Conclusion sur la théorie du déséquilibre

La théorie « néokeynésienne du déséquilibre » est une analyse à la croisée de la théorie néo-classique et de la théorie keynésienne. Les prix et les salaires s'ajustent lentement. Aussi, la convergence vers l'équilibre après un choc n'est-elle pas immédiate. A court terme, il y a déséquilibre. La question est alors celle de la durée du court terme : une année, cinq ans voir dix ans. Or, selon l'expression de B. Guerrien, « les situations de déséquilibres risquent de se perpétuer ⁴⁵ ». D'autre part, ces politiques n'influent que sur le déséquilibre, l'équilibre de long terme vers le quel converge l'économie n'est donc pas modifié.

Malgré ces réserves, cette analyse nous semble beaucoup plus pertinente que les précédentes. En retenant comme hypothèse la rigidité à court terme des prix, elle devient plus réaliste. Nous verrons notamment qu'en Égypte, le contrôle sur les prix et les salaires est resté très fort jusqu'au milieu des années 1980. Sur les marchés des biens, en particulier agricole et industriel, les producteurs ne peuvent pas augmenter leur prix et vont privilégier les productions libres de toutes contraintes publiques.

3.1.2 Le marché ne fonctionne pas de façon concurrentielle avant le choc.

Les conséquences du syndrome hollandais sur le secteur en retard peuvent être perturbées par l'existence de contrôles antérieurs au choc. L'économie ne fonctionne donc pas de façon concurrentielle. Les mouvements de prix, des taux de change et des salaires ne répondent pas uniquement aux influences du marché. Ils ne transmettront pas l'information de manière optimale.

Trois possibilités sont présentées par E. Saint Alary dans un bilan de la littérature sur « la transmission des chocs extérieurs au secteur manufacturier en Afrique subsaharienne » ⁴⁶. Cet article est intéressant puisqu'il aborde les conséquences des contrôles des importations (a) et des devises (b), ce qui concerne l'économie égyptienne durant la période de forte croissance des revenus exogènes. Enfin, nous verrons que l'existence d'un régime de change dual peut encourager les exportations industrielles (c).

⁴⁵ Voir B. Guerrien, 1991, pp. 68-69

⁴⁶ E. Saint Alary, 1991.

3.1.2. a Restriction à l'importation

Dans le cas de restriction à l'importation, le secteur manufacturier est abrité. Il peut ainsi être assimilé à un secteur des biens non échangeables. L'effet dépense ne provoquera pas une croissance des importations mais une élévation de leur prix. L'offre limitée de produits importés bénéficie au secteur des biens manufacturés. Leur prix relatif s'élève et leur production est stimulée. Ce secteur est protégé des effets du syndrome hollandais. Ce cas de figure présente des effets semblables à ceux observés lorsque le secteur en retard est protégé par des subventions. S. van Wijnbergen inscrit cette politique dans le cadre d'une stratégie de soutien de la croissance à long terme. Seulement, un secteur abrité n'affronte plus la concurrence étrangère. Le risque est alors une perte durable de la compétitivité de la production locale. Elle rend difficile la levée des barrières à l'importation dans une période ultérieure. Cette protection ne serait alors efficace qu'à court terme.

3.1.2. b Contrôles des devises et des changes

Dans le cas des contrôles des devises et des changes, la hausse des revenus liée à la croissance soudaine du secteur E1 ne permet pas aux agents de détenir des actifs extérieurs. Les autorités peuvent soit maintenir l'offre (on se rapproche du cas de l'impact nul proposé par W. M. Corden) soit élever l'offre de monnaie compte tenu de la demande. Cet ajustement de l'offre à la demande peut finalement encourager soit les dépenses en biens de consommation soit les dépenses d'investissement. Cependant, étant donné la croissance du revenu, le rendement des investissements diminuera ⁴⁷.

L'élévation de l'offre de monnaie peut encourager les investissements, notamment vers le secteur des biens non échangeables où la production est stimulée. Le secteur en retard est alors pénalisé. Cependant, si le contrôle des devises est accompagné d'un taux de change surévalué, l'afflux de devises permet l'achat d'intrants et de biens en capital rendus moins onéreux grâce à la surévaluation.

Dans le cas égyptien, seul le secteur public bénéficiera de la surévaluation du taux de change jusqu'en 1991. Le secteur privé est relativement pénalisé par la politique cambiaire. Mais il profitera d'apports réguliers en devises, notamment avec la forte croissance des remises des

⁴⁷ En effet, l'auteur se place dans le cas de la mobilité sectorielle mais d'une immobilité internationale des capitaux. Par ailleurs, il pose que l'intensité capitaliste du secteur 2 est intermédiaire et celle du secteur 1 la plus forte (cas 2 du Tableau 3, p. 119). Selon J. H. Cassing et P. G. Warr, la rentabilité du capital varie en sens inverse du changement des prix des biens non échangeables dans cette configuration. Voir J. H. Cassing et P. G. Warr, 1985, pp. 310-311. La configuration retenue par E. Saint Alary correspond au cas A du tableau 1 p. 310.

travailleurs émigrés au début des années 1980 d'une part, et de la possibilité d'importer sans conversion de devises d'autre part ⁴⁸.

3.1.2. c *Contrôle des changes*

Le fonctionnement du marché des devises peut être perturbé par l'existence de plusieurs marchés des changes. Le cas égyptien, à la fin des années 1970, est ainsi présenté par J. B. de Macedo. Son analyse se fonde sur un modèle de portefeuille dans une économie produisant deux types de biens (biens échangeables et non échangeables) conformément au modèle du syndrome hollandais. Il explique ainsi les conséquences de la croissance des exportations pétrolières et de la libéralisation partielle de 1976 sur le taux de change réel et la diversification des actifs monétaires. Dans le cas égyptien, il était alors nécessaire de réduire l'attrait des actifs étrangers et de contrôler la demande intérieure afin de réduire les importations

Deux marchés des changes existent entre 1976 et 1978 ⁴⁹. On distingue le marché officiel par lequel transite notamment les exportations pétrolières et le marché parallèle où peut intervenir le secteur privé. La Livre égyptienne restant inconvertible pour les transactions courantes et les opérations en capital, les autorités monétaires ont toujours dominé le marché. Dans le même temps, les tendances à la hausse du taux de change réel sont associées aux sorties de capitaux et à la détention de devises étrangères par les résidents nationaux. Selon l'auteur, les recettes en devises tendent alors à sortir du marché officiel.

Dans le cas d'une économie exportatrice de pétrole, un régime de change dual et une lente stabilisation sont préférables à un taux de change unifié et une dévaluation. La tendance à la consommation des biens échangeables et à la détention d'actifs étrangers est réduite. En effet, en établissant le marché parallèle en 1976, les autorités ont autorisé des exportations à un taux plus proche du marché informel. En 1978, l'unification et la dévaluation ont, en fait, supprimé la protection dont bénéficiait le secteur manufacturier. Pour cela, J. B. de Macedo se fonde sur deux évolutions. Premièrement, la compétitivité des exportations égyptiennes, par rapport aux Etats-Unis, s'améliore entre 1977 et 1979. Elle est mesurée par la baisse du coût réel unitaire du travail dans le secteur manufacturier égyptien. Elle se dégrade entre 1979 et 1980. Deuxièmement, la part des dépôts en devises dans les banques commerciales dans l'ensemble des dépôts augmente de 1976 à 1979. Avec l'unification, l'auteur estime que la diversification monétaire reprend ⁵⁰.

⁴⁸ Nous reprendrons ce point au cours du chapitre V. Nous verrons que la forte croissance de l'industrie privée est imputable à ces flux de devises. L'effet favorable de la surévaluation de taux de change appliqué aux transactions du secteur public est donc réduit.

⁴⁹ Il y aura jusqu'à quatre marchés entre 1981 et 1990.

⁵⁰ J. B. de Macedo reste très prudent notamment parce que les statistiques bancaires égyptiennes sont peu précises. Voir J. B. de Macedo, 1982, pp. 298-299.

sur la même période. Les données sur l'Irak sont incomplètes, aussi, allons-nous insister sur le cas algérien.

b) L'industrialisation algérienne : l'archétype de l'industrialisation sur la base de la rente pétrolière

L'Algérie est intéressante car elle constitue l'archétype de l'industrialisation sur la base de la rente pétrolière. Au sortir de l'indépendance, la guerre avait dévasté l'économie selon les termes de A. Richards et J. Waterbury⁷¹. Le départ de près d'un million de français qui occupaient l'agriculture moderne, le commerce, les petites industries et les postes au sein du gouvernement est difficile à gérer pour l'économie. A partir de 1965, le développement est sous le contrôle de l'Etat. L'industrialisation, aux dépens de l'agriculture, permettra à l'Algérie de se hisser parmi les économies à revenu intermédiaire. Les moyens et les réseaux de transport se sont améliorés, des industries gazière, pétrolière et sidérurgique ont été édifiées. Mais à la fin des années 1970, des signes de dysfonctionnement apparaissent.

L'économie est sous le contrôle de l'Etat depuis 1966. Le premier plan quadriennal 1969 -1973 est fondé sur l'industrie lourde. L'édification de l'industrie pétrochimique et le financement des importations nécessaires à la sidérurgie et les usines d'assemblage de véhicule reposent tous deux sur le pétrole et le gaz naturel. L'industrialisation démarre grâce aux recettes d'hydrocarbures. Le secteur agricole devait constituer un débouché naturel aux nouvelles industries : engrais, tracteurs, conduite pour l'irrigation.

Au cours du second plan 1974-1978, les prix de pétrole ont quadruplé. Mais les effets de l'industrialisation algérienne sont limités : le secteur agricole ne peut absorber la nouvelle production locale et décline. L'Algérie devient importatrice nette dans le domaine alimentaire. Par conséquent, les entreprises publiques, protégées, en monopole et face à une demande insuffisante fonctionnent à sous-capacité. Les coûts de production augmentent. La productivité du travail diminue⁷². Au début des années 80, le bilan de 10 ans d'industrialisation est négatif. Les industries lourdes n'ont pas eu les effets d'entraînement attendus. Intensive en capital, elles génèrent peu d'emploi. Par ailleurs, les importations de technologies étrangères sous la forme de livraison d'équipement ou de contrats d'achats clés en main demeurent indispensables. Le renouvellement et la modernisation de l'appareil productif entretiennent la dépendance technologique. Pour N. Eftekhari l'industrie dévore la rente⁷³.

⁷¹ A. Richards et J. Waterbury, 1991, p. 252.

⁷² Selon A. Richards et J. Waterbury, la production par travailleur baisse entre 1967 et 1978 dans les hydrocarbures de 2.4 millions de Dinars algériens (DA) à 306 000 et dans le reste de l'industrie de 36 800 à 31 500 DA. A. Richards et J. Waterbury, 1991, p. 260.

⁷³ N. Eftekhari, 1984a, p. 51.

Cet article nous a intéressé parce qu'il montre les atouts d'un régime de change dual. Les exportations pétrolières transitent par un marché officiel, où le taux de change surévalué par rapport au marché des changes informel. L'instauration d'un marché parallèle permet aux exportations manufacturières du secteur privé de bénéficier d'une taux de change plus élevé. Elles sont donc encouragées. Elles bénéficient d'une subvention en quelque sorte. Néanmoins, cette analyse doit être nuancée. Le contrôle des changes s'inscrit dans une politique plus large de contrôle des mouvements financiers et réels. Les exportateurs privés sont découragés par les procédures administratives et la forte protection sur le marché intérieur. La production locale est donc détournée des marchés étrangers. Les exportations du secteur privé sont très limitées (20 % des exportations industrielles totales en moyenne).

3.1.3 Conclusion sur les études révisant les hypothèses du syndrome hollandais

Ces approches tentent de rapprocher le syndrome hollandais de la réalité en revenant sur les hypothèses sur les prix et sur le fonctionnement du marché. La rigidité des prix ne permet pas à l'économie d'être en équilibre. La croissance du secteur E1 déplace l'économie d'un déséquilibre à un autre, à court terme. Les politiques économiques sont alors de court terme. L'absence de véritable concurrence peut protéger le secteur en retard de la croissance du secteur E1 dans le cas où il y a restriction à l'importation et contrôle des changes. Néanmoins, des critiques sur les hypothèses mêmes des modèles du syndrome hollandais nous paraissent nécessaires.

3.2 Critiques de quelques hypothèses

Notre discussion porte sur cinq points : la répartition entre biens échangeables et biens non échangeables (3.2.1), le rôle de l'Etat (3.2.2), la structure et le fonctionnement du marché du travail (3.2.3), l'équilibre initiale des échanges (3.2.4) et la mobilité du capital (3.2.5). Nous revenons ainsi sur le cadre même de l'analyse du syndrome hollandais.

3.2.1 La définition des secteurs

L'évaluation du syndrome hollandais demande de distinguer le secteur des biens échangeables du secteur des biens non échangeables (hypothèse 1). Nous avons souligné cette difficulté en présentant les hypothèses du modèles. La définition des biens échangeables repose sur leur capacité à être échangé sur le commerce international. Ce terme désigne en fait le secteur concurrentiel (ou ouvert) de l'économie, opposé au secteur abrité. En effet, le secteur des biens non échangeables peut comprendre les services mais également les activités protégées par des barrières douanières ou soutenues par des subventions. Le secteur industriel comprend par exemple des produits concurrencés et abrités, selon le degré de protection établi par la politique tarifaire. Ainsi, l'industrie manufacturière égyptienne, isolée des prix mondiaux, s'apparente au secteur N. Par

ailleurs, le découpage de l'économie entre secteurs est lui-même changeant. Dans le cas norvégien, certaines activités industrielles concurrentielles sont devenues des activités protégées⁵¹. V. Géronimi souligne ces difficultés dans les cas du Nigeria et du Cameroun.

Dès lors, les variations du taux de change réel, mesurée par les rapport des prix des biens non échangeables au prix des biens échangeables sont difficiles à appréhender. Ainsi, dans une étude sur le syndrome hollandais dans le cas égyptien, N. Shafik montre la difficulté à obtenir des indices des prix pertinents. D'une part, circonscrire les activités productrices de biens échangeables est difficile⁵². D'autre part, tous les prix ne sont pas disponibles sous forme d'indice. Aussi, est-elle amenée à retenir l'indice des prix au logement comme variable proxy pour les biens non échangeables. Or, elle n'intègre ainsi qu'une partie des activités des biens non échangeables. Nous pensons à une large partie de l'activité industrielle égyptienne qui est, en fait, protégée. Les informations étant incomplètes il devient difficile d'évaluer la réalité du syndrome hollandais.

Nous rejoignons ainsi une des critiques de J. Coussy sur les difficultés d'application du modèle dans le cas africain, en particulier le Nigeria et le Cameroun. Le taux de change réel mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation a augmenté⁵³. Les observateurs ont alors constaté le syndrome hollandais par l'appréciation du taux de change réel. Or, cet indice comprend des biens abrités de la concurrence internationale. Par conséquent, cette élévation ne peut pas être interprétée comme un signe de perte de compétitivité de l'économie.

Ses critiques portent donc sur les difficultés statistiques mais également sur ce que J. Coussy désigne comme « l'ambiguïté des indicateurs de Dutch Disease ». Les effets du syndrome hollandais sur les secteurs ne sont toujours très lisibles. Il cite ainsi la baisse des exportations agricoles au Nigeria « l'indicateur principal et le symbole du DD, (Dutch Disease), est incontestable sur la longue durée : il n'y a pas seulement baisse du niveau relatif mais baisse du niveau absolu depuis l'indépendance »⁵⁴. L'interprétation du déclin des exportations demande des informations supplémentaires. La dynamique économique et sociopolitique de la hiérarchie des revenus a déformé les effets attendus du syndrome hollandais⁵⁵. La baisse de la production

⁵¹ N. Eftekhari cite le cas des industries de l'aluminium, du papier, de l'acier, de la construction navale largement subventionnées après le croissence des exportations d'hydrocarbures. Voir N. Eftekhari, 1984, p. 191.

⁵² Ainsi le prix du carburant n'est pas le même suivant les utilisateurs. Les consommateurs nationaux bénéficient de subventions alors que les entreprises privées, établies sous la loi de 1974 régissant les investissements, paient le même produit aux prix du marché. Voir N. Shafik, 1994, p. 14.

⁵³ J. Coussy précise que « la plupart des utilisateurs étaient contraints d'utiliser (avant l'amélioration des statistiques du F.M.I.) l'indice des prix à la consommation ». J. Coussy, 1991, p. 79.

⁵⁴ Voir J. Coussy, 1991, p. 75.

⁵⁵ Voir J. Coussy, 1991, p. 76.

agricole ne s'explique pas par l'offre d'emploi dans le secteur d'exportation mais par la hausse générale des revenus et des emplois en dehors du secteur agricole. Le syndrome hollandais n'est donc pas le seul élément expliquant le recul du secteur du cacao.

Nous calculerons le taux de change réel, dans le cas égyptien, au cours du chapitre V. Nous verrons si son évolution est révélatrice d'un syndrome hollandais.

3.2.2 Le rôle de l'Etat

Il nous semble essentiel d'accorder une place plus importante à l'Etat. Nous nous appuyons pour cela sur les exemples de la Norvège, du Golfe persique et du Golfe de Guinée.

L'économie norvégienne a connu une forte croissance de ses recettes d'hydrocarbures au début des années 1970. La Norvège est alors un grand pays industriel. Le contrôle public s'étend sur l'ensemble de l'industrie pétrolière. En 1980, N. Eftekhari estime que près de 20 % du PNB norvégien dépend directement de l'activité pétrolière⁵⁶. Pendant les années 1970, le secteur en retard, la compétitivité internationale s'affaiblit, va alors bénéficier des subventions de l'Etat. Dans le même temps, les dépenses de l'Etat augmentent sous la forme de dépenses publiques et de transferts au secteur privé. Les autorités dirigeantes pensent ainsi, grâce cette politique « anti-cyclique » soutenir l'activité industrielle⁵⁷. Il s'agit d'une politique de protection du secteur en retard telle que celle présentée par S. van Wijnbergen accompagnée d'un soutien à la consommation. L'O.C.D.E. critique alors ce choix. Cela a contrarié les mutations structurelles et « n'a guère encouragé le travail et la mobilité⁵⁸ ». La part du secteur protégé dans l'emploi (80 % de l'emploi total en 1982) et la valeur ajoutée (77 % en 1981 contre 69 % en 1970) se sont élevées⁵⁹ tandis que les profits des industries exposées à la concurrence internationale auraient diminué. Le secteur public s'est élargi. En fait, l'économie norvégienne nous paraît être, jusqu'au milieu des années 1980, sous l'influence de deux tendances. D'une part, le syndrome hollandais provoque un déclin du secteur des biens échangeables dit en retard (la désindustrialisation). Ceci constitue un ajustement. Dans le même temps, en soutenant certaines activités, les autorités ont élargi le secteur des biens non échangeables. Le secteur abrité de la concurrence internationale s'est agrandi. Le problème est alors que le soutien aux entreprises se perpétue. L'intervention de l'Etat norvégien s'est accentuée puisqu'il est amené à investir davantage et à prendre en charge des entreprises.

⁵⁶ Voir N. Eftekhari, 1984, p. 186.

⁵⁷ Voir N. Eftekhari, 1984, p. 192.

⁵⁸ Rapport de l'O.C.D.E., cité par N. Eftekhari, 1984, p. 192.

⁵⁹ Extrait de N. Eftekhari, 1984, p. 195.

La transformation de l'économie norvégienne peut être expliquée par le syndrome hollandais. Seulement, ce modèle n'explique pas comment l'Etat participe au processus. Les politiques fondées sur la subvention au secteur en retard ne tiennent pas compte de l'élargissement du rôle de l'Etat. Lors d'une croissance soudaine des revenus externes, il convient de considérer l'Etat comme un acteur au cœur des transformations. La gestion de recettes pétrolières et sa redistribution permettrait aux dirigeants norvégiens d'« atténuer, au travers du champ international, les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion économique et sociale du pays »⁶⁰.

Dans le cas des économies pétrolières, la participation de l'Etat aux modifications de l'économie dans le cas de la croissance des recettes externes est évidente. L'Etat, par ses dépenses budgétaires, exerce une influence immédiate sur les conséquences du syndrome hollandais. Dans le cas des économies pétrolières⁶¹, étudiée par S. Alam⁶², le déplacement des ressources vers le secteur des biens non échangeables est stimulé par le fait que l'essentiel des dépenses du gouvernement est financé par les recettes pétrolières énergétiques et qu'elles concernent souvent la consommation de biens non échangeables. Le cas de l'économie pétrolière est extrême et témoigne du biais lié aux dépenses étatiques. Nous reprendrons plus largement ce point au cours du chapitre suivant.

V. Géronimi dans son étude sur les économies pétrolières du Golfe de Guinée souligne la nécessité d'une réflexion sur l'Etat. En particulier sur « l'affectation des ressources supplémentaires effectuées par celui-ci »⁶³ dans une économie dont les revenus externes connaissent une forte croissance. Dans les modèles du syndrome hollandais appliqués à ces pays, l'Etat diffuse les recettes externes. Cependant, son action est jugée à l'aune de ses capacités à réduire les effets négatifs. Les politiques économiques, étudiées plus haut considèrent l'Etat comme correcteur des imperfections du marché. Dans l'optique néo-classique, l'économie connaît un ajustement d'un équilibre à un autre. Pendant cette période transitoire, la politique économique consiste à maîtriser l'évolution de la demande pour soutenir la production interne ou agir directement sur l'offre afin de préserver la compétitivité, la production et l'emploi.

⁶⁰ Voir N. Eftekhari, 1984, p. 194.

⁶¹ S. Alam définit une économie pétrolière en quatre points. (S. Alam, 1982, p. 205.)

1. Le secteur pétrolier contribue largement au produit national mais il emploie une faible partie de la main-d'œuvre
2. La majeure partie des dépenses du gouvernement est financée par les recettes pétrolières.
3. Le secteur non pétrolier est preneur de prix pour ces importations.
4. Plein emploi des ressources

⁶² S. Alam, 1982.

⁶³ Voir V. Géronimi, 1988, p. 15.

Enfin, lorsque l'Etat capte une part substantielle des recettes à l'exportation à l'origine du syndrome hollandais, il remet en cause le fonctionnement du modèle. Dans le cas colombien, entre 1975 et 1980, les recettes à l'exportation de café ont fortement augmenté. Seulement, c'est le secteur privé et non l'Etat qui s'est approprié ces revenus. Les autorités ont réduit l'absorption interne en pratiquant une politique fiscale et monétaire restrictive. Elles ont également stérilisé les réserves en devises et évité l'élévation du taux de change réel. L'Etat n'a pas profité des recettes externes. Son action s'est alors limitée à contrôler la demande interne sur cette période. Cette gestion du syndrome hollandais par les dirigeants colombiens a alors été citée en exemple ⁶⁴.

3.2.3 Les hypothèses sur le marché du travail

Le marché du travail peut être perturbé d'une part en raison des conditions de fixation des salaires et d'autre part de la faible mobilité du travail.

L'hypothèse 6 pose la flexibilité des prix des facteurs de productions. En Egypte, une grande partie du marché du travail, dans l'agriculture et le secteur informel en particulier, ont un système de salaire flexible. Par contre, la population active employée dans le secteur public ne se trouve dans cette situation. Les employés du secteur public et du gouvernement représentent 34 % de la population active totale en 1993 (CAPMAS, 1993) ⁶⁵. On observe une forte disparité des niveaux des salaires de l'économie.

La mobilité du travail entre les secteurs conduit à l'égalisation des salaires dans l'économie. Or, d'une part, la population employée dans le secteur public est fixée en raison de la sécurité de l'emploi dont ils bénéficient. D'autre part, l'hypothèse de plein emploi des facteurs n'est pas toujours vérifiée. Dans une situation de sous-emploi, souligne A. Sid Ahmed, ni l'effet ressource, ni l'effet dépense ne peuvent jouer dans le moyen terme. Il précise qu'avec l'absorption des travailleurs sous-utilisés dans les secteurs en retard et le secteur des biens non échangeables, l'élévation du taux de change réel est réduite voire annulée ⁶⁶.

3.2.4 L'hypothèse sur l'équilibre des échanges

Il convient également de revenir sur l'hypothèse 5 selon laquelle la balance commerciale ou encore des transactions courantes est équilibrée. Le déficit des transactions courantes caractérise souvent les pays en développement, notamment l'Egypte. L'effet de l'essor du secteur E1 est réduit à une diminution de la contrainte externe. Il faut abandonner une approche globale pour

⁶⁴ Néanmoins, la Colombie a connu des difficultés dans la deuxième moitié des années 1980 liées aux difficultés à poursuivre ces politiques. Les exportations du secteur en retard (*i.e.* hors café) sont notamment très fragilisées. Voir L. Kamas, 1986, p. 1198 et Salomon Kalmanovitz, 1997, miméo GREITD.

⁶⁵ En 1976, le pourcentage est de 27 %. En excluant le secteur agricole, ce chiffre s'élève alors à 51 %, H. Handoussa, 1988.

⁶⁶ Voir A. Sid Ahmed, 1989, p. 44.

une étude plus ciblée sur les agents. Dans le cas égyptien, le secteur public (Etat et entreprises) reste déficitaire mais il pourra élargir sa politique. Le secteur privé, par contre, est en excédent. L'activité industrielle est alors stimulée. Dans le même temps, l'épargne à l'étranger reste élevée.

3.2.5 Le capital : facteur immobile ou mobile

L'essentiel de la littérature sur le syndrome hollandais repose sur une analyse à moyen terme, où le capital est immobile. Nous pouvons, avec A. Sid Ahmed, retenir cette hypothèse puisque les rigidités structurelles caractérisent un grand nombre de pays en développement⁶⁷. A long terme, le capital serait parfaitement mobile. L'intensité capitalistique des trois secteurs détermine alors les résultats du syndrome hollandais. Il convient donc de décomposer les secteurs E2 et N en sous-secteurs car leurs fonctions de production diffèrent. On ne peut donc pas différencier les conséquences pour les secteurs E2 et N de la croissance de secteur E1 car ce niveau est trop agrégé⁶⁸.

Le passage de l'analyse du court terme au long terme pose également un problème d'ordre théorique. Il s'agit de la pertinence du modèle de M. Bruno et J. Sachs basé sur le modèle Heckscher, Ohlin et Samuelson. Reprenons les propos J. P. Neary à propos des modèles à deux biens, deux secteurs. « A court terme, un choc conduira à une réallocation du travail entre les secteurs. Mais le capital est spécifique à chaque secteur, aussi il y aura-t-il des différences de rentabilité entre les deux secteurs. A long terme, le capital se déplacera entre les secteurs en raison des différentiels de rentabilité, conduisant éventuellement (sauf si il y a un autre choc) à un nouvel équilibre de long terme, où la rémunération du capital est identique entre les secteurs »⁶⁹. Si l'hypothèse de la spécificité du capital à court terme semble pertinente à J. P. Neary, l'hypothèse d'une mobilité intersectorielle à long terme lui paraît moins plausible. En effet, à moyen terme, la réallocation du stock de capital dans le secteur en déclin prend la forme d'une diminution du taux de remplacement, coïncidant avec la réorientation des investissements vers le secteur en croissance⁷⁰. Par conséquent, la réallocation n'est pas uniquement un déplacement du stock de capital d'un secteur à l'autre, telle que le suppose le modèle Heckscher, Ohlin et Samuelson. Finalement, le cadre de ce modèle n'est pas pertinent pour comprendre les conséquence d'une croissance du secteur E1.

⁶⁷ Voir A. Sid Ahmed, 1989, p. 44.

⁶⁸ Voir A. Sid Ahmed, 1987, p. 899.

⁶⁹ Voir J. P. Neary, 1978, p 488.

⁷⁰ Voir J. P. Neary, 1978, pp. 508-509.

3.3 Conclusion

Nous avons abordé des critiques de deux ordres : des critiques internes qui restent dans le cadre d'analyse du syndrome hollandais et des critiques externes qui nous ont permis de revenir sur les hypothèses du modèle.

Une première série de critique permet de reformuler certaines hypothèses. Le modèle acquiert une portée plus générale. La théorie du déséquilibre abandonne l'hypothèse d'ajustement instantané des prix. La croissance du secteur E1 se traduira à court terme par le déplacement de l'économie d'un déséquilibre à l'autre. Le nouveau déséquilibre est alors soit un régime l'inflation contenue soit un régime de chômage classique selon la part des dépenses consacrées aux biens échangeables. Les politiques économiques s'entendent alors comme des mesures agissant sur ce nouveau déséquilibre.

Le marché peut ne pas fonctionner de façon concurrentielle avant le choc du fait de l'existence de contrôle sur les prix, le taux de change ou les mouvements de devises. Ces perturbations peuvent réduire les conséquences néfastes de la croissance du secteur E1 sur le secteur en retard. L'existence de plusieurs marchés des changes peut ainsi protéger le secteur manufacturier exportateur.

Les critiques sur les hypothèses du modèle montre le manque de réalisme du modèle initial, en particulier dans le cas des pays en développement. La flexibilité des prix, la mobilité du travail, la nature de l'intervention de l'Etat et le passage du court au long terme constituent les éléments de faiblesse de cette analyse.

4. Conclusion du chapitre

Le modèle du syndrome hollandais ne nous semble pas suffisant pour comprendre l'effet de la croissance soudaine d'un secteur dans le cas des pays en développement, et plus précisément dans celui de l'Égypte.

Dans les pays en développement, notamment africains, les secteurs exportateurs sont les plus souvent gérés par l'État. C'est donc la gestion publique des devises qui détermine l'évolution de l'économie.

En Égypte, l'État occupe un rôle prépondérant dans l'activité économique. La nature de son intervention est héritée de la révolution nassérienne où il prend le contrôle de l'essentiel de l'activité économique. La croissance des revenus externes au milieu des années 70 a donc principalement bénéficié à l'État. Le Canal de Suez est géré par une autorité publique. L'exploitation pétrolière est régie par des accords de partenariat entre une autorité publique et des entreprises étrangères. Enfin, jusqu'au milieu des années 80, l'aide transite essentiellement par l'État. Seules les remises des travailleurs émigrés restent en dehors de la sphère publique.

Au lieu de placer l'État en fin d'analyse comme dans le modèle du syndrome hollandais (il n'intervient que pour atténuer les conséquences du syndrome hollandais, l'État est minimum), il faut le considérer en amont. Nous voulons inverser le cheminement de notre réflexion. Aussi, faut-il s'interroger sur le rôle de l'État, les modalités de son intervention, sa place dans l'activité dans une économie qui perçoit un montant substantiel de recettes en devises. Notre approche se déplace et se centre sur l'État. Notre question est donc : que fait l'État quand dans une économie, les recettes en devises augmentent substantiellement. Elle est l'objet du chapitre suivant.

Chapitre III : Économie rentière et État rentier : une analyse élargie des effets de la rente pétrolière sur les structures économiques, sociales et politiques.

« Le problème fondamental est de savoir si l'effet de blocage était dû au fait que les compagnies pétrolières contrôlaient prix et production, les faisaient varier arbitrairement et ne se préoccupaient aucunement des perspectives de développement (...) ou si par sa nature même la rente minière ou pétrolière récoltée par des Etats sous-développés ne peut conduire qu'à des dépenses ostentatoires ou à une économie de bien-être non productive »¹.

Introduction

Nous abordons une littérature qui analyse les transformations des économies dites rentières. A l'instar des modèles du syndrome hollandais, elle propose une explication des effets de la hausse des revenus en devises sur l'économie. L'approche est profondément différente puisqu'elle ne se fonde pas uniquement sur les mécanismes du marché mais également sur le comportement des agents économiques. En effet, les auteurs examinent souvent le rôle de l'Etat car il décide de l'emploi des recettes externes.

Ces économies ont suscité l'intérêt des économistes mais aussi des politologues et des sociologues parce qu'elles constituent un cas original et paradoxal. Original car ces économies sont devenues soudainement richissimes, l'Espagne et l'Australie sont les rares cas précédents². Paradoxal car malgré la captation d'un montant substantiel de devises elles n'ont pas su parvenir à une croissance autonome, indépendante des sources de financement.

La littérature sur les économies rentières développe plusieurs questions sur les capacités de développement de sources exogènes de revenus. L'existence d'une richesse pétrolière entraîne-t-elle un essor de la consommation aux dépens de la production ? Quelle est la stratégie de

¹ M. Chatelus reprenant E. Teilhac, « Le pétrole dans l'économie du Moyen-Orient », *Economie Appliquée*, 1951, n°3, M. Chatelus, 1976, p. 25.

² Elle bénéficia d'une progression record des apports en métaux précieux entre 1521 et 1590. Cette richesse a été de courte durée et l'économie espagnole entra en déclin dès 1580.

développement des Etats pétroliers ? Est-elle fondée sur l'idée que la rente pétrolière est éternelle ?

Notre analyse se fera en trois temps. Dans une première section, nous délimiterons le champ d'étude de la littérature sur les économies rentières. Dans une deuxième section, nous nous intéresserons aux effets de la croissance des ressources exogènes sur un certain nombre de pays. La puissance financière acquise par l'Etat et son impact sur l'activité économique sera l'objet de la troisième section.

1. Economie rentière : éléments d'une définition

La dynamique des économies rentières est fondée sur l'existence d'une rente généralisée ou de rentes externes. Elles se caractérisent également par l'élargissement du rôle de l'Etat qui s'approprie et redistribue les revenus rentiers. Un des problèmes soulevés par la littérature sur les économies rentières est celui de la nature des revenus externes appelés rente. Nous avons été très intrigués par l'emploi du terme rente à des degrés d'analyse très divers : un pays ou une industrie.

Après avoir défini une économie rentière (1.1), nous analyserons les conceptions de la rente dans les littératures classique, marxiste et néo-classique (1.2) puis dans la littérature sur les économies rentières (1.3).

1.1 Economie rentière : primauté de la circulation sur la production de richesses.

Une première définition de l'économie rentière nous permet de fixer le cadre d'analyse du terme rente. Notre réflexion s'appuie sur un texte de H. Mahdavy qui présente le premier une analyse exhaustive du phénomène rentier et celui de M. Chatelus et Y. Schemeil, plus récent et plus général.

Une économie rentière est généralement définie comme une économie percevant des rentes externes (H. Mahdavy) ou une rente généralisée (M. Chatelus et Y. Schemeil). Ils se réfèrent à des revenus qui répondent à deux critères :

1. Ils ne sont pas contrôlés par l'économie bénéficiaire
2. Ils ne sont pas liés à une activité productive sur le territoire ou ils sont liés à une activité enclavée.

Nous reviendrons plus bas sur cette définition. Il convient dans un premier temps de préciser ce que désigne l'expression économie rentière. M. Chatelus et Y. Schemeil les distinguent des économies de production et les qualifient d'économies d'allocation *i.e.* des économies où la rente circule. Plus précisément elles « apparaissent comme le « type idéal » d'économies d'allocation, dans lesquelles les comportements des individus et des groupes sont déterminés avant tout par le souci de s'approprier une partie de la rente »³. Sont ainsi mises en exergue les caractéristiques des économies pétrolières arabes qui dépendent directement des revenus du pétrole mais

³ M. Chatelus, 1986, p. 660.

également celle des pays indirectement bénéficiaires de la rente à l'instar de l'Égypte, la Jordanie et la Syrie.

On oppose donc deux catégories d'économies : celles qui produisent et celles qui dépensent la rente généralisée. Dans les économies qui dépensent, la circulation et la distribution de la richesse dominant sur la production. L'État capte et redistribue la rente pétrolière devient le centre du circuit de la rente auquel les agents vont tenter d'avoir accès. M. Chatelus et Y. Schemeil placent leur analyse dans un cadre plus large que celui de la théorie des chercheurs de rentes présentée par A. Krueger⁴. En effet, ici il ne s'agit pas d'une rente générée par l'intervention étatique mais de la redistribution par celui-ci d'une rente externe.

A. Sid Ahmed constate également que l'État devient le redistributeur de la rente⁵. Son analyse est plus précise au sujet de l'impact sur le développement. Dans les économies d'exportation à dominante minière, une situation de « croissance dépendante sans développement » apparaît⁶. Le développement sans croissance renvoie à quatre caractéristiques : 1/ le secteur minier soustrait les terres et la main-d'œuvre à l'agriculture, 2/ le salaire y est plus élevé et oblige l'industrie et l'agriculture à accroître le prix d'offre de travail, 3/ le demande se diversifie 4/ les apports en devises croissants stimulent les importations aux dépens de la production locale. Nous développerons cette idée au cours de la seconde section.

La faiblesse de la production pose la question du devenir de l'économie lorsque les rentes externes diminueront. Dans le cas d'une économie pétrolière, l'effet probable de cette attitude est de ne pas préparer l'économie à l'épuisement des réserves. Pour M. Chatelus⁷ « les risques proviennent de la tentation de l'envisager l'avenir qu'en fonction de la stabilisation, de la protection et de la pérennisation de la rente ». Or, la rente pétrolière ne durera que pour un certain nombre de pays.

La question centrale posée par la littérature sur les économies rentières porte donc sur la primauté des activités de circulation sur celles de la production, sur le recul relatif (ou le développement insuffisant) des secteurs productifs et sur le rôle de l'Etat. Nous verrons dans la section suivante que les économies en développement qui ont entamé une industrialisation grâce aux devises fournies par la rente externe n'ont pas réussi à diversifier leur structure économique. Leurs capacités de production sont insuffisamment développées, elles restent dépendantes des revenus

⁴ M. Chatelus et Y. Schemeil se réfèrent à « The Rent-seeking Society », A. Krueger, *American Economic Review*, juin 1974. M. Chatelus et Y. Schemeil, 1984, note 7, p. 264.

⁵ A. Sid Ahmed, 1983, p. 105.

⁶ A. Sid Ahmed, 1983, p. 19.

⁷ M. Chatelus, 1976, p. 25.

rentiers. Dans le cas des économies pétrolières, le pétrole et les activités qui y sont liées (raffinerie, industrie chimique) sont centrales.

Il convient maintenant de préciser ce que sont les rentes dans les théories classiques, marxistes et néo-classique.

1.2 La rente dans les littératures classique, marxiste et néo-classique

Nous voulons dans cette partie exposer quelques principes afin de comprendre l'usage fait de l'expression rente dans la littérature sur les économies rentières. Cette étude n'est donc pas exhaustive. Nous ne reprendrons pas le débat sur l'origine de la valeur mais quelques éléments nécessaires à l'analyse. Notre hypothèse est que cette littérature emploie le terme rente afin de montrer que ces économies dépendent de revenus qui ne sont pas liés à la création de valeur.

Dans la littérature sur les économies rentières, le concept de rente est un instrument d'analyse qui démontre l'incapacité de ces économies à produire. La rente n'est pas la rémunération d'un travail pour les uns (théorie de la rente). Les ressources exogènes ne sont pas la contrepartie d'une activité productive pour les autres (littérature sur les économies rentières). Notre objectif n'est pas de mettre ces deux approches en parallèle car la portée théorique de chacune de ces analyses est différente.

Il nous semble alors nécessaire de comprendre la théorie de la rente chez les classiques, les marxistes et les néoclassiques pour cerner les hypothèses sous-jacente à la théorie des économies rentières.

Le champ d'analyse de la rente est celui de la théorie de la formation des salaires, des prix, et des profits. Plusieurs écoles de pensée s'affrontent sur cette question intrinsèquement liée au débat sur l'origine de la valeur et aux ressources naturelles. Une opposition majeure existe entre d'une part la conception classique et marxiste (1.2.1) et d'autre part la conception néo-classique (1.2.2). Pour les premiers, la rente est un transfert de richesse perçu sous certaines conditions. Pour les seconds, dans le cas des ressources naturelles, la rente est liée à la notion de rareté. Nous verrons comment cette analyse est étendue au cas des économies pétrolières (1.2.3).

1.2.1 Les théories classiques et marxistes : la valeur est déterminée par le travail; la rente est un transfert

Pour définir la rente dans les analyses classiques et marxistes, il est nécessaire de revenir sur la théorie de la valeur. Notre analyse est ici succincte. L'objet est uniquement de voir en quoi la rente se différencie des autres catégories de revenu. Nous allons donc brièvement relever les principales hypothèses nous permettant de définir la rente.

1.2.1. a *Analyse classique*

Les auteurs classiques, au premier rang desquels Ricardo, ont rompu avec les analyses de Quesnay et de Malthus en rejetant l'idée que la nature est à l'origine de la valeur, plus précisément du produit net. Dans le tableau économique de Quesnay seuls les propriétaires fonciers constituent la classe productive car la terre est à l'origine de la rente foncière. Il en est de même pour Malthus. La rente foncière est un « don de la nature » pour les physiocrates.

L'innovation des auteurs classiques porte sur l'idée que ce n'est pas la nature mais l'homme par son travail qui est à la base de la valeur. Elle marque le passage de la Science des richesses à l'Economie politique selon P. Vidonne. La théorie de la valeur - travail naît du fait que la peine et le travail sont rendus nécessaires à la production d'une marchandise⁸. Pour Ricardo, les marchandises ont leur valeur d'échange (acquise sur le marché) déterminée par le travail qui y est incorporé c'est-à-dire la quantité de travail consacrée à la reproduction de marchandises.

Les auteurs classiques veulent déterminer l'origine de la rente foncière. Le cas de l'agriculture est particulier car l'offre de terre est limitée et les terres complètement spécialisées. C'est alors le prix qui détermine la rente, l'analyse de D. Ricardo est importante sur ce point.

Dans l'analyse ricardienne, la rente est un transfert. Ce sont les différentiels de coûts qui permettent aux propriétaires des terres les plus fertiles de percevoir un revenu supplémentaire. Il n'y a donc pas création de richesse mais bien un transfert, permis par les conditions de fixation des prix (sur la terre marginale).

1.2.1. b *Analyse marxiste*

Pour K. Marx, le travail de l'homme sur la marchandise est à l'origine de la valeur, mais il va plus loin et met en avant la notion de plus-value. « La valeur d'une marchandise est égale à la valeur du capital constant qu'elle contient, plus la valeur du capital variable reproduit dans cette marchandise, plus l'accroissement de ce capital variable, la plus value produite »⁹. C'est le capital variable *i.e.* l'homme, qui travaille au-delà du temps nécessaire à sa reproduction. La valeur est ici déterminée lors de l'échange sur le marché comme dans l'approche ricardienne.

Cette analyse nous a intéressé car elle donne trois origines à la rente : la situation de monopole, la propriété foncière et dans le cas des ressources naturelles et de l'agriculture, les différences de productivité. Pour définir la rente, il convient de définir une notion importante celle de surprofit. Le surprofit est la différence entre le profit réalisé dans une branche et le profit moyen dans l'économie. Le surprofit est déterminé par les conditions de production des différentes branches

⁸ P. Vidonne, 1982, p. 202.

⁹ K. Marx, 1976, livre 3, p. 156.

de production et la concurrence entre les capitaux (Encadré 1). Cette situation n'est pas statique. La concurrence entre les capitaux modifie de façon continue le profit réalisé dans telle ou telle branche.

Nous distinguerons la sphère de la production (où est déterminé le prix de production d'une marchandise) de la sphère de la circulation (où est déterminé le prix de marché).

La sphère de la production : la transformation de la valeur en prix de production

Au niveau de chaque entreprise, la valeur moyenne de la marchandise est égale à :

$$VM = C + V + PI$$

avec C : capital constant, V, capital variable et PI : plus-value produite.

Les entreprises produisent dans des conditions différentes : les apports en C et V sont donc variables. On mesure ces écarts par le rapport C/V appelé composition organique du capital. Comme le travail est à l'origine de la plus-value, quand son utilisation augmente ou encore que le taux de mécanisation diminue (le rapport C/V baisse), la plus value liée à chaque marchandise s'élèvera, pour un taux de plus-value (PI/V) identique.

Au niveau d'une branche de production, les entreprises, dont la composition organique du capital est inférieure à la moyenne sont pénalisées : la plus-value extraite lors de la production d'une marchandise est plus élevée que la plus-value moyenne, i.e. la plus-value pour les entreprises produisant une même marchandise. Au niveau de la branche il y a donc des transferts de plus-value vers les entreprises dont la composition organique du capital est supérieure à la moyenne.

Au niveau de toutes les branches, les entreprises sont confrontées aux conditions de production moyenne qui fixent le taux de profit moyen. Les marchandises d'une branche de production sont vendues non pas selon leur valeur moyenne (C + V + PI) mais selon leur prix de production (C + V + Profit moyen).

Avec le profit moyen égal à, pour les capitaux de la branche i, :

$$PRO_m = \sum C_i \times TPRO_m$$

Le taux de profit moyen est déterminé au niveau de toutes les branches :

$$TPRO_m = \frac{\sum PI}{\sum C}$$

Les branches de production qui sont plus mécanisées présentent une composition organique du capital plus élevée que la moyenne. Elles bénéficient de transferts de plus-value positifs. Le profit moyen touché par ces capitalistes sera supérieur à la plus-value produite par leurs ouvriers. Par contre, pour les capitaux de composition organique moyenne, le prix de production coïncide avec la valeur moyenne.

La sphère de circulation : la transformation du prix de production en prix de marché

Dans la sphère de circulation, l'offre rencontre la demande. Le prix de production (PP) détermine le prix de marché (PM). Mais suivant que la demande est égale ou différente de l'offre, le PM est

égal ou différent de PP. Si $PM > PP$, la branche de production reçoit un surprofit, si $PM < PP$ alors la branche de production est pénalisée, il y a sous-profit. PM fluctue autour de PP.

Sous l'effet de la concurrence, les capitaux se déplacent d'une branche à l'autre afin de réaliser un surprofit. Le taux de profit réalisé par chaque branche tend à se rapprocher du taux de profit moyen. Le surprofit résulte de l'écart entre PP et PM, PP étant déterminé par les conditions de production des différentes branches de production et la concurrence entre les capitaux.

Source : K. Marx, 1976 et J. Valier 1982.

Pour notre analyse, il est utile de faire le points sur les situations génératrices de surprofits :

- dans le cas d'un monopole, la mobilité du capital est limité dans une branche. Par conséquent, le profit peut durablement s'écarter du profit moyen dans l'économie. La concurrence des autres capitaux empêchent le rapprochement vers le profit moyen. La différence entre les profits est un surprofit de monopole. A. Smith avait introduit la notion de prix de monopole. Une rente est versée au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter une terre particulière¹⁰. Dans l'analyse de K. Marx, le désir et le pouvoir d'achat des clients entraînent un surprofit. Comme dans l'approche smithienne, le prix de monopole crée la rente.

- dans le cas des ressources naturelles, des surprofits apparaîtront du fait de la productivité variable des gisements (rente différentielle). Nous retrouvons l'analyse ricardienne.

- enfin, la propriété foncière est aussi un obstacle au libre mouvement du capital. Elle élève le prix de marché au-dessus de leur prix de production dans les limites fixées par les conditions générales régnant sur le marché¹¹. La détention d'une ressource naturelle, non reproductible, permet au propriétaire d'exiger un revenu en sus de la rente différentielle. Ce revenu est appelé rente absolue.

Dans le cas de l'agriculture, le propriétaire s'accapare ce surprofit sous la forme de rente foncière. Ces trois situations ne sont pas amenées à durer. Elles permettent à un propriétaire d'un capital, ici la terre, d'accroître anormalement son profit par rapport au profit moyen de l'économie. Le surprofit n'est alors pas lié à la valeur mais à une situation non concurrentielle (monopole ou propriété) et/ou au cas des ressources naturelles (différentiel de fertilité).

¹⁰ « La rente de la terre, considérée comme le prix payé pour l'usage de la terre, est donc naturellement un *prix de monopole*. Il n'est nullement en proportion des améliorations que le propriétaire peut avoir faites sur sa terre, ou de qu'il lui suffirait de prendre pour ne pas perdre, mais bien de ce que le fermier peut consentir à donner » A. Smith, Livre 1, chapitre XI, p.222, (souligné par l'auteur). A. Smith considère alors que cette rente constitue une des parties du prix final. La situation de monopole permet d'imposer un prix supérieur à celui déterminé par des conditions normales de production.

¹¹ K. Marx, 1976, livre III, p. 695.

1.2.1. c *La rente dans le cas des ressources naturelles*

L. Benzoni a développé de nombreux concepts tirés de l'analyse marxiste et les a appliqués à l'étude des ressources naturelles.

Il critique les hypothèses sur les conditions générales de l'offre et le caractère statique de l'analyse. Il propose alors une autre hypothèse de travail en se fondant sur l'analyse de J.M. Chevalier. Il introduit la notion de coût marginal de courte période. « Il démontre qu'en phase de coûts croissants se créent des surprofits au bénéfice des unités de production les plus anciennes ; inversement, en phase de coûts décroissants, ce sont les unités nouvellement installées qui bénéficient de tels surprofits »¹². Au sein d'un secteur de production, la dynamique dépend de la création ou de disparition des surprofits. Les surprofits existent tant que les conditions de production dans un secteur sont différentes, aussi ces surprofits sont-ils considérés comme normaux.

Nous avons vu plus haut que les surprofits apparaissent dans trois situations : monopole, différence de fertilité et propriété foncière. L. Benzoni élargit les situations sources de surprofits. Les écarts de qualité, d'accessibilité et de situation entraînent des différences entre valeurs individuelles pour une même marchandise. Ces plus-values différentes deviennent des surprofits : les rentes différentielles. L. Benzoni distingue alors des rentes différentielles de qualité, de fertilité et de position (ou situation)¹³. La notion de rente de situation est présente chez A. Smith¹⁴ :

Nous retiendrons pour la suite de notre étude que la rente n'est pas une création de valeur mais un transfert. L'existence de rente peut être considérée comme une situation anormale dans des économies où seul le travail est à l'origine de la valeur. Nous pouvons ajouter que la rente n'est pas amenée à durer car elle dépend de conditions de productions exceptionnelles : concurrence réduite (monopole), propriété foncière et différentiel de fertilité.

1.2.2 **La littérature néo-classique : théorie de la valeur utilité**

La rupture néo-classique vient de l'introduction de la notion de valeur-utilité. Tous les biens et les facteurs de production sont rares et leur valeur repose sur leur utilité. Aussi, une théorie propre aux ressources naturelles présente-elle moins d'intérêt¹⁵.

¹² L. Benzoni, 1983, p. 45.

¹³ L. Benzoni, 1983, pp. 49-53.

¹⁴ « La terre située dans le voisinage d'une ville donne une rente plus élevée qu'une terre également fertile, située dans un endroit éloigné de la campagne », A. Smith, Livre I, chapitre XI, p. 224.

¹⁵ P. Barbet, 1983, pp. 1814-15.

Parmi les néoclassiques, nous allons distinguer A. Marshall qui définit plusieurs type de rentes : la rente foncière, la quasi-rente et la rente minière.

S'intéressant à l'agriculture, il désigne la rente foncière comme l'excédent des bénéfices au delà des débours immédiat ¹⁶. Son origine n'est pas le travail mais les avantages nets de la terre. La rente foncière est le paiement pour les services du sol et non pour les améliorations apportées par l'homme.

C'est la quasi-rente qui désigne les revenus nets provenant d'instruments de production créés par l'homme, sur une courte période *i.e.* sur une période trop courte pour qu'il y ait des modification de l'offre ¹⁷. La quasi-rente n'est pas un surplus sur le coût total, comme la rente foncière. Elle désigne un surplus sur les dépenses immédiates du producteur.

Enfin, il étudie aussi la redevance versée dans le cas des mines. Ce n'est pas une rente. « Cette redevance par tonne de charbon, lorsqu'elle est exactement fixée, représente, dans la valeur de la mine, regardée comme une source de richesse future, la diminution causée par l'enlèvement d'une tonne de charbon dans ce magasin de la nature » ¹⁸. La théorie sur les rentes minières est beaucoup plus large, mais nous sortirions du champ de notre recherche ¹⁹.

A. Marshall reprend une distinction faite par D. Ricardo entre la rente foncière et la rente minière qui est le paiement pour la consommation d'un capital construit par la nature. A. Marshall définit la rente foncière comme un revenu qui ne dépend pas de l'effort humain. Dans le cas de la quasi-rente, cette analyse est réduite à la courte période.

1.2.3 L'activité pétrolière : une illustration de l'enjeu stratégique des rentes dans une industrie

1.2.3. a Une estimation de la rente pétrolière

E. S. Amundsen propose une évaluation de la rente pétrolière totale et de ses composantes pour l'année 1986, par région de consommateurs : Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, OPEP ²⁰ et autres pays du monde. Son calcul repose sur un modèle d'équilibre général (Encadré 2).

¹⁶ A. Marshall, 1971, tome 2, p. 107.

¹⁷ A. Marshall, 1971, tome 2, p. 126.

¹⁸ A. Marshall, 1971, tome 2, p. 118.

¹⁹ L'analyse sur la rente minière est approfondie grâce à la notion de rareté. En effet, l'épuisement du gisement au fur et à mesure de l'extraction et donc la croissance de la rareté, le prix augmente. H. Hotelling établit que le prix d'une ressource naturelle croît avec le taux d'intérêt (E. S. Amundsen, 1992, p. 15 et P. Barbet, 1983, p. 1823). La rente minière est donc un concept dynamique lié à la valeur d'un stock d'une ressource naturelle et évolue donc en fonction de l'épuisement de ce stock. Les contraintes inter-temporelles fixent les conditions d'exploitation du pétrole, E. S. Amundsen, 1992, p. 21.

²⁰ L'OPEP, Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole, a été fondée en 1960, par l'Iran, l'Irak, l'Arabie saoudite et le Venezuela.

Il présente un modèle mondial d'équilibre général simultané sur plusieurs marchés qui traitent quatre segments de la chaîne pétrolière : l'extraction de brut, le transport (de brut et de produits pétroliers), le raffinage et la consommation des produits. Ce modèle va alors déterminer :

- le prix et les quantités d'équilibre pour les différentes qualités de pétrole brut dans les différentes régions productrices,
- les prix d'équilibre des différents produits pétroliers pour les différentes régions consommatrices,
- les quantités de brut et les quantités de produits transportés de par les différentes régions du monde,
- les coûts d'extraction de pétrole brut et les coûts marginaux dans les différents types de raffinerie et dans les différentes régions de raffinage
- et les rentes périodiques (annuelle) pour les différentes régions de production

E. S. Amundsen présente notamment la rente de position, la rente de qualité, la rente de fertilité différentielle et la rente de rareté. Ses estimations sont réalisées en situation de concurrence parfaite.

La rente de position d'une certaine qualité de brut d'une région est définie par la différence entre le prix de brut de cette région et le prix le plus bas de ce brut. L'auteur considère que la variation du prix pour une qualité donnée résulte de la position de transport vis-à-vis des marchés de ce brut. Nous retrouvons la définition proposée par A. Smith.

La rente de qualité pour un brut est mesurée par la différence entre le prix d'un brut avec le prix le plus bas d'un brut dans la même région mais de moindre qualité ²¹.

La rente de fertilité différentielle d'un brut d'une région est estimée en comparant le coût total d'exploitation pour ce brut dans les différentes régions du monde.

La rente de rareté instantanée d'un brut est la différence entre le prix et la somme du coût d'exploitation, du coût de capital, coût de fonctionnement, les rentes de position, rente de qualité et rente de fertilité différentielle.

Source : E. S. Amundsen, 1992, pp. 189 - 208.

²¹ La qualité du brut est estimée par la graduation API des pétroles bruts.

Nous présentons ci-dessous la rente pétrolière et ses composantes, par grandes régions productrices selon E. S. Amundsen, en 1986 (Tableau 1). La décomposition par type de rente est instructive. Plusieurs remarques peuvent être faites. L'avantage de l'OPEP repose sur des coûts de production très faibles, elle bénéficie par conséquent de la rente différentielle la plus élevée. Deuxièmement, la bonne qualité du brut qu'elle produit lui accorde la rente de qualité la plus importante. Par contre, éloignée des grands points de consommation, la rente de position qu'elle perçoit est nulle.

Tableau 1 : Rentes de rareté, rentes différentielles de fertilité, rentes de qualité et rentes de position

| | Amérique du Nord | | Europe de l'Ouest | | OPEP | | Autres | |
|-----------------------------------|------------------|--------|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rente de rareté | 10 481 | 31.8 % | 2 103 | 34.5 % | 14 990 | 15.4 % | 6 036 | 18.4 % |
| Rente différentielle de fertilité | 10 322 | 31.4 % | 0 | 0 % | 69 302 | 71.2 % | 19 311 | 59 % |
| Rente de qualité | 6 477 | 19.7% | 3 544 | 58.1 % | 13 069 | 13.4 % | 6 554 | 20 % |
| Rente de position | 1 581 | 4.8 % | 453 | 7.4 % | 0 | 0 % | 837 | 2.6 % |
| Somme | 32 861 | 100 % | 6 100 | 100 % | 97 361 | 100 % | 32 738 | 100 % |

Source : Amundsen, 1991, page 205 - 207.

1.2.3. b Le comportement des acteurs pétroliers

L'exploitation du pétrole génère, selon J. M. Chevalier, P. Barbet et L. Benzoni, un ensemble de rentes ou surplus pétrolier. La part élevée du surplus pétrolier captée par les Etats producteurs est typique des économies pétrolières. Parce que les différentes rentes apparaissant dans l'industrie pétrolière sont visibles au niveau d'un pays, elles prennent donc une dimension macroéconomique. Nous pourrions étendre cette analyse aux économies rentières.

L'activité pétrolière génère un ensemble de rentes (rente différentielle, rente de monopole et rente de rareté). J. M. Chevalier, P. Barbet et L. Benzoni dans leur ouvrage collectif montrent qu'elles catalysent des enjeux considérables. Ils proposent un concept clef pour comprendre les stratégies des offreurs de l'industrie pétrolière : le surplus pétrolier qui comprend l'ensemble des rentes énergétiques²². Si du point de vue théorique, le surplus est la somme de différentes rentes, dans la réalité il prend la forme de multiples prélèvements : de redevances, de droits de concessions, de titres miniers, d'impôts directs et indirects, etc. Le surplus apparaît alors comme un agrégat de revenus réels de natures différentes captés au moyen de multiples instruments dont disposent les sociétés pétrolières et les Etats. Le surplus pétrolier est un concept ambivalent car il est à la fois somme de rentes et somme de revenus.

²² J. M. Chevalier et alii, 1986, p. 191.

Le surplus pétrolier cristallise des stratégies visant l'obtention des prélèvements les plus importants. Les offreurs sont au nombre de trois : les pays exportateurs d'énergie, les pays importateurs et les compagnies. Ils s'affrontent ou s'entendent pour s'approprier les rentes énergétiques ²³. Trois exemples viennent illustrer notre propos.

Premièrement, on peut comprendre l'objet des nationalisations au Moyen-Orient. Il s'agissait alors d'élever la part des recettes pétrolières perçues par les pays producteurs. Les paiements courants des compagnies pétrolières entre 1913-1949 et 1956-1960 ont été multipliés par sept ²⁴. Les recettes ont alors bénéficié aux secteurs publics. L'Etat, propriétaire collectif des gisements, peut exiger un tribut auprès des entreprises publiques. La rente de monopole prend la forme d'un « impôt général d'Etat » ²⁵. Les impôts sur les sociétés pétrolières et les transferts de profits reflètent alors l'existence d'une rente.

Second exemple, le premier choc pétrolier. En 1974, la hausse du prix de pétrole brut décidée unilatéralement élève de nouveau la part prélevée par les pays producteurs. Jusqu'au contre-choc de 1986, le niveau élevé des prix du brut permet un partage du surplus favorable à ces Etats.

Enfin, nous verrons que dans le cas égyptien, les autorités ont modifié la répartition de ce surplus. Les gisements en Égypte présentent peu d'atout : ils sont dispersés et de petite taille. Les autorités ont donc élevé les avantages financiers accordés aux sociétés pétrolières afin d'en attirer le plus grand nombre possible. De ce point de vue, la politique pétrolière égyptienne est un succès.

Cette étude sur le surplus pétrolier nous a intéressé pour deux raisons. D'une part, le surplus pétrolier désigne des revenus qui ne sont pas liés à une activité productive. Ce sont des transferts de richesses, enjeu des stratégies des différents acteurs. D'autre part, le prélèvement opéré par l'État dépend du rapport de force vis-à-vis des offreurs. Dans le cas des ressources pétrolières, la rente foncière est le résultat de « contraintes économiques qui délimitent l'étendue du pouvoir des propriétaires » ²⁶. Dans le cas présent, les nationalisations, puis le premier choc pétrolier ont permis d'accroître la part des États.

²³ J. M. Chevalier et alii, 1986, pp. 217 à 285.

²⁴ D'après les données de C. Issawi et M. Yeganeh, « The Economics of Middle Eastern Oil », Londres 1962, citées par H. Mahdavy, 1970, p. 432. Ces données concernent le Bahrein, l'Iran, l'Irak, le Koweït, le Qatar, l'Arabie Saoudite et les pays de transit.

²⁵ M. Massarat, 1975a, p. 24.

²⁶ J. M. Chevalier et alii, 1986, p. 189.

Cette étude sur les conditions d'existence de la rente reste brève car il s'agit pour nous d'éclaircir le rapport entre la notion de ressource exogène et celle de rente. Nous retiendrons que la rente est un transfert de revenu, il n'y a pas création de valeur. L'existence de ce transfert est temporaire car il dépend de conditions de production exceptionnellement plus favorables (rente différentielle) de situations non concurrentielles (rente de monopole), des conditions d'exploitation (rente absolue) ou de l'exploitation de ressources non renouvelables (rente minière).

1.3 La rente dans la littérature sur les économies rentières

Dans la littérature sur les économies rentières, la rente est un concept global. Elle est visible au niveau d'un pays, au niveau macroéconomique. Par contre, les pensées classique, marxiste et néo-classique ont une approche centrée sur un type d'activité : agriculture et ressources naturelles. L'existence de la rente est liée à des sur les conditions de production particulière.

Les écrits sur les économies rentières veulent mettre en avant le caractère exceptionnel et non durable des revenus appelés rente. Ils sont une manne tombée du ciel : le pays en bénéficiant mobilise peu ses facteurs de production.

Afin de clarifier notre analyse, nous emploierons l'expression ressource exogène plutôt que rente externe ou rente généralisée. Dans la littérature sur les économies rentières, la rente est un concept global c'est-à-dire qui regroupe toute une série de revenus qui ont en commun 1/ de ne pas être contrôlés par l'économie bénéficiaire et 2/ de ne pas être liés à une activité productive. La rente pétrolière est alors une sous-catégorie de ressources exogènes.

Selon H. Mahdavy, est rentier un État qui reçoit régulièrement un montant substantiel de rentes externes qui sont « les revenus payés par des individus, entreprises ou gouvernements étrangers à des individus, ou entreprises ou gouvernements d'un pays donné »²⁷. Elles comprennent les droits de transit par le Canal de Suez, par les oléoducs, les redevances pétrolières reçues par les gouvernements et les dons étrangers. Les redevances pétrolières sont incluses car le secteur pétrolier est enclavé : peu lié à l'activité économique interne, les revenus qu'il procure peuvent être considérés comme « des dons gratuits de la nature »²⁸. Les dons publics aux États présentent des particularités identiques : ils sont indépendants de l'activité interne. Seulement ils sont temporaires et incertains. Ici, la rente externe est identifiée à un revenu associé à une activité mobilisant peu les facteurs de production locaux ou peu lié à l'activité économique interne.

²⁷ Revenu est la traduction de « *rentals* » dans le texte original. H. Mahdavy, 1970, p. 428. *Rental* désigne les revenus en loyers ou fermage. A. Sid Ahmed propose redevance, A. Sid Ahmed, 1989, tome 2, p. 10.

²⁸ H. Mahdavy, 1970, p. 429.

M. Chatelus et Y. Schemeil présentent sous le terme rente généralisée un concept assez proche. Les rentes désignent « tout revenu qui n'est pas le résultat d'une activité productive, et dont le flux et la dimension ne sont pas directement liés à l'activité du pays bénéficiaire (c'est-à-dire que, pour l'essentiel, le bénéficiaire ne peut pas contrôler) »²⁹. La rente généralisée regroupe des revenus qui sont en dehors du contrôle de l'économie bénéficiaire.

La rente pétrolière devient alors une sous catégorie de la rente généralisée. Elle est déterminée par la taille des gisements et dépend donc peu de la politique pétrolière interne. Le pétrole est une ressource naturelle non-renouvelable. Néanmoins, dans le cas des économies très riches en or noir, les recettes pétrolières sont considérées comme éternelles : la politique économique est établie en supposant que la contrainte en devises est levée pour une longue période. En 1995, les réserves mondiales de pétrole brut ont représenté plus de 50 années d'exploitation pour cinq pays sur les 30 plus gros producteurs répertoriés par la revue Pétrole³⁰ (l'Arabie Séoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Irak, le Koweït et le Venezuela).

Nous incluons l'aide étrangère. Si durant une période précise et assez longue, le flux net de la dette est positif, alors on peut considérer cette aide comme une rente généralisée. Sur une durée limitée, l'économie perçoit des devises sans qu'une activité productive y soit associée. Nous avons vu dans le chapitre I que l'aide accordée à l'Égypte a généré un transfert net positif entre 1974 et 1989. Nous retiendrons donc ce transfert comme un élément de la rente généralisée perçue par l'Égypte, sur cette période précise.

Les analyses de M. Chatelus, Y. Schemeil et H. Mahdavy sont très proches, ils définissent la rente externe (ou rente généralisée) comme un revenu qui n'est ni associé à une activité productive et ni contrôlé par le bénéficiaire. La rente externe peut être comprise comme un don gratuit de la nature comme l'exprime H. Mahdavy. Seulement cette explication n'est pas suffisante. L'emploi de l'expression rente n'est pas anodin, il se réfère à un concept clef de la pensée classique. Par conséquent, nous proposons l'expression ressource exogène à celle de rente externes ou de rente généralisée. Nous distinguons ainsi deux type d'analyse.

Les ressources exogènes regroupent donc des flux financiers très divers. Dans le chapitre I, nous y avons inclus, dans le cas égyptien, la rente pétrolière, les revenus du transit par le Canal de Suez et des oléoducs, les transferts des travailleurs émigrés vers leur pays d'origine et l'aide étrangère sous certaines conditions.

²⁹ Ce concept est le première fois présenté par M. Chatelus et Y. Schemeil, 1984, p. 255.

³⁰ La même année les réserves de pétrole brut ont représenté entre 20 et 50 années d'exploitation pour le Mexique, l'Algérie, l'Angola, la Libye, le Nigeria, le Qatar, le Brunei, la Chine, l'ex-URSS et l'Inde. Revue « Pétrole », 1995.

On retiendra 2 caractéristiques des ressources exogènes :

1. Ressource que le pays bénéficiaire ne contrôle pas ou peu. Il subit donc les variations d'une poste parfois essentiel de la balance des paiements, c'est donc un facteur de fragilité.
2. Ressource qui n'est pas liée à une activité productive sur le territoire (le transit commercial) ou associé à une activité enclavée (comme le pétrole).

On soulignera donc les ressources exogènes ne sont pas le résultat d'une activité productive *i.e.* d'une création de richesse. Ce sont des transferts de richesse sur le reste du monde. C'est en quelque sorte « un don du ciel ». Ces flux financiers dépendent du transit commercial, des dons publics, de l'aide étrangère (dans le cas d'un transfert net), de l'épargne des travailleurs émigrés (sous certaines conditions) ou encore de la rente pétrolière. La problématique posée par les économies rentières est leur capacité à promouvoir la création de ressources *i.e.* à transformer les ressources disponibles et donc à préparer la fin des ressources exogènes.

Les théories sur la rente exposées plus haut comme la littérature sur les économies rentières s'intéressent au même problème : des revenus qui ne proviennent pas de création de valeur.

1.4 Conclusion

Nous avons défini une économie rentière comme une économie qui reçoit un montant substantiel de ressources exogènes. Elles bénéficient de transfert de revenus en provenance du reste du monde, selon différentes modalités : transit commercial, dons publics, aide étrangère (dans le cas d'un transfert net), épargne des travailleurs émigrés (sous certaines conditions) ou encore la rente pétrolière.

Nous avons préféré employer l'expression ressource exogène plutôt que rentes externes (selon H. Mahdavy) ou rente généralisée (selon M. Chatelus et Y. Schemeil) afin de clairement écarter l'ambiguïté attachée au terme rente.

P. Vieille résume cette ambivalence visible dans les économies rentières. S'intéressant à la rente pétrolière dans le cas algérien, P. Vieille déclare « la rente générée par le fonctionnement du marché mondial et appartenant à ce fonctionnement induit son utilisation comme rente (c'est-à-dire comme revenu ne correspondant pas à une production) parce que le bénéficiaire est l'agent de la reproduction sociale »³¹. La rente générée le fonctionnement du marché mondial *i.e.* les ressources exogènes sont perçues comme des rentes parce que l'État en les redistribuant renforce

³¹ P. Vieille, 1984, p. 13.

les tendances anti-productives et qu'aucune activité productive n'est liée à leur existence. L'emploi par l'État de ces ressources compte plus que leur nature. La réflexion de P. Vieille est très intéressante : le mode d'utilisation des ressources exogènes par l'État est déterminant dans l'évolution de l'économie.

Sous les termes ressources exogènes, nous désignons les recettes en devises perçues par un pays qui présentent deux caractéristiques :

1. L'économie bénéficiaire ne contrôle pas ou peu ou peu ces recettes. Elle subit donc les variations d'une poste parfois essentiel de la balance des paiements, c'est donc un facteur de fragilité.
2. Ces recettes ne sont pas liées à une activité productive sur le territoire (le transit commercial) ou ils dépendent d'une activité enclavée (comme le pétrole).

Pour comprendre pourquoi les expressions rentes externes ou rente généralisée sont utilisées dans la littérature sur les économies rentières, nous avons repris les analyses de la rente dans la pensée classique, marxiste et néo-classique.

Nous sommes face à deux analyses différentes. Les littératures classique, marxiste et de A. Marshall veulent définir l'origine de la rente. C'est un revenu qui ne provient pas de la création mais de transfert de valeur. La littérature sur les économies rentières reprend ce concept pour étudier son impact au niveau d'un pays quand la rente (les ressources exogènes) sont (est) une source importante de recettes en devises.

La portée théorique de chacune de ces analyses est très différente. En fait, la littérature sur les économies rentières emploie le concept de rente comme un instrument montrant l'incapacité de ces économies à produire. Elles vendent une ressource non reproductible (le pétrole) ou un service (le transit commercial) ou bénéficient de transferts publics ou privés. Cette acquisition de devises n'est pas associée à une activité productive.

Dans le cas du pétrole, l'exploitation et l'exportation du pétrole si elles fournissent des devises sont des activités limitées dans le temps du fait de l'épuisement des gisements. Dans une économie dite rentière, les ressources exogènes apportent des devises qui sont dépensées moins pour la création de nouvelles activités que pour la consommation. Aussi, P. Vieille peut-il conclure au sujet de l'Algérie qu'elle se ruine en consommant la rente pétrolière³².

Nous verrons que généralement, la seconde caractéristique des économies rentières est l'importance de l'État. Le plus souvent en développement, ces pays grâce aux ressources

³² P. Vieille, 1984, p. 9.

exogènes pourront entamer ou poursuivre une industrialisation sous l'égide de l'Etat. L'intervention étatique s'étend aux champs économique, politique et social. Au cœur de l'activité économique, il s'approprie et redistribue les ressources exogènes. Leur mode d'utilisation explique les transformations des économies rentières.

Les économies pétrolières sont l'archétype des économies rentières. Quel que soit le niveau de leurs réserves en pétrole, elles se sont souvent engagées dans des politiques d'amélioration du bien-être de la population et dans des programmes industriels ambitieux.

Au cours de la section suivante, nous allons établir le bilan de ces stratégies de développement et surtout analyser pourquoi et comment ces économies restent dépendantes des ressources exogènes. Nous définirons le rôle tenu par l'État.

2. Economie rentière : les effets ambigus des ressources exogènes sur le développement

Nous avons défini une économie rentière comme une économie percevant régulièrement des ressources exogènes et où l'Etat a un rôle primordial. Le contrôle étatique est souvent très fort, il se fonde sur la captation et la redistribution de ces ressources.

L'économiste peut alors s'interroger sur les conséquences de ces flux de devises pour des pays majoritairement en développement. Est-ce une chance historique ? L'Angleterre et la Norvège ont bénéficié de l'élévation très rapide des recettes externes, nous les avons étudiées au cours du chapitre II. Mais le concept d'économie rentière nous paraît plus particulièrement désigner le cas des économies en développement pour lesquelles les ressources exogènes deviennent importantes au moment de leur industrialisation.

Notre analyse suit 2 étapes. Nous reviendrons dans un premier temps sur la gestion étatique des ressources exogènes (2.1). Puis nous verrons comment l'intervention étatique dans le domaine industriel forge une identité propre aux économies rentières alors qu'elles sont originellement différentes (2.2).

Notre étude porte sur quelques économies choisies selon quatre critères :

Les deux premiers critères rassemblent les économies typiquement rentières.

1. Les pays considérés des archétypes des économies rentières : les Etats de la péninsule arabique (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis, Koweït, Oman et Qatar) et l'Iran³³,
2. Des économies arabes où l'intervention de l'Etat est similaire à celle du cas égyptien : Algérie et Irak,

Les critères suivants désignent des économies plus hétérogènes, les conséquences de l'activité pétrolières sont moins importantes que dans les cas précédents.

3. Une production de pétrole par habitant en 1994 relativement proche du cas égyptien : Équateur, Indonésie et Argentine (Tableau 2).
4. Un niveau d'industrialisation relativement élevé avant l'essor pétrolier : Norvège, Colombie, Malaisie et Mexique.

³³ Ce sont notamment les économies citées par H. Mahdavy, M. Chatelus et Y. Schemel.

Tableau 2 : Pétrole et démographie en 1994 (classement en ordre décroissant).

| | Population (millions) | Production (milliers de tonnes) | Pét/hab (tonnes/1000 habitants). |
|----------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| Koweït | 1,6 | 103 700 | 64 813 |
| E. A. U. | 2,4 | 113 600 | 47 333 |
| Qatar ^a | 0,5 | 19 900 | 39 800 |
| Norvège | 4,3 | 119 339 | 27 753 |
| Arabie S. | 17,8 | 427 500 | 24 017 |
| Oman | 2,1 | 40 500 | 19 286 |
| Bahreïn ^a | 0,5 | 1 975 | 3 950 |
| Iran | 62,5 | 178 000 | 2 848 |
| Algérie | 27,4 | 55 700 | 2 033 |
| Mexique | 88,5 | 158 910 | 1 796 |
| Équateur | 11,2 | 18 500 | 1 652 |
| Malaisie | 19,7 | 30 900 | 1 569 |
| Argentine | 34,2 | 35 100 | 1 026 |
| Égypte | 56,8 | 46 500 | 819 |
| Colombie | 36,3 | 23 400 | 645 |
| Indonésie | 190,4 | 74 200 | 390 |

Source : « Pétrole », 1996.

« Rapport sur le développement dans le monde », Banque mondiale, 1996.

Note ^a : donnée de 1991.

2.1 Une intervention étatique croissante grâce aux recettes pétrolières

La croissance des recettes pétrolières profite principalement à l'Etat (2.1.1). Le secteur public (2.1.2) et les dépenses publiques (2.1.3) s'étendent. Les effets de la croissance du secteur pétrolier se diffusent par le biais de l'État.

2.1.1 Les recettes pétrolières bénéficient principalement à l'Etat

H. Mahdavy souligne dès 1970 le rôle croissant de l'Etat permis par l'élévation des revenus pétroliers dans les Etats où la part de ce secteur est la plus importante. Ce sont l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite dans les années 60 ³⁴. Les autorités captent alors soit les redevances versées par les sociétés pétrolières soit les recettes pétrolières lorsque le pétrole est exploité par une entreprise publique ³⁵. Par conséquent, durant cette période, les gouvernements qui reçoivent les paiements effectués par les sociétés pétrolières vont pouvoir élever leurs dépenses. Le pétrole leur permet d'acquérir ou d'étendre leur pouvoir financier. Le secteur public des économies productrices de pétrole s'élargit donc rapidement. L'extension du pouvoir de l'Etat est inhérente à la croissance de la richesse pétrolière.

³⁴ Dans les années 60, la part du pétrole dans le PIB est comprise entre 10 et 55 % en Iran, en Irak, en Arabie Saoudite et au Bahreïn. Le Koweït et le Qatar constituent un cas extrême, le pétrole y représente 90 % du PIB. Pour l'ensemble de ces pays, les recettes pétrolières atteignent entre 60 et 90 % des recettes étatiques. H. Mahdavy, 1970, p. 430.

³⁵ Les nationalisations des sociétés pétrolières commencent en Iran (1950), puis continuent en Algérie (1969-1971) et en Irak (1972-1975).

Dans les pays arabes et en Iran, l'Etat est le propriétaire de ces gisements. Contrairement aux sociétés européennes, la propriété privée du sol et de la terre n'était pas dominante avant l'extension du système capitaliste dans les sociétés orientales et asiatiques. Aussi, est-ce l'Etat qui reçoit les redevances des sociétés pétrolières. Il est le représentant de la classe dirigeante et donc le propriétaire des sources de matières premières. Comme nous l'avons vu au cours de la première section, il perçoit une rente de monopole. Finalement, des particuliers ou des entreprises privées ne pourront pas s'enrichir du fait de la propriété de gisements pétroliers comme au début de l'ère américaine du pétrole entre 1959 et 1911³⁶. L'Etat est donc le bénéficiaire immédiat de l'activité pétrolière.

La dépendance des Etats arabes à l'égard des revenus pétroliers est considérable. Nous développerons plus longuement ce point dans la troisième section. Bien que les données budgétaires disponibles soient éparpillées et de qualité inégale, elles sont révélatrices de l'importance du pétrole pour ces Etats (Tableau 3). Comme G. Luciani, on distinguera les pays pétroliers du Golfe et la Libye des autres. Dans les premiers, les revenus pétroliers représentent au moins 50 % du revenu total. Malgré la baisse des prix pétroliers à partir de la fin de 1985, ces revenus demeurent dominants. Parmi les autres économies, l'Algérie et l'Iran se démarquent du fait d'une dépendance réduite à l'égard de ces revenus. G. Luciani y voit outre les conséquences de la chute des prix, l'effet de l'existence de sources alternatives de revenus liés à une activité interne plus diversifiée. Pour les autres pays, les revenus pétroliers et les allocations budgétaires (et les recettes du Canal de Suez dans le cas égyptien) ne constituent pas une source essentielle des finances étatiques. Le fonctionnement du budget sur la base quasi exclusive des revenus pétroliers, pour le premier groupe de pays, est un facteur de fragilité. Ils sont ainsi très vulnérables à une baisse des prix de l'or noir.

³⁶ Les débuts de l'industrie pétrolière américaine sont présentés dans l'ouvrage de J.M. Chevalier et alii, 1986, pp. 63-64.

Tableau 3 : Part du revenu pétrolier dans le revenu de l'Etat en pourcentage.

| | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Algérie | .. | .. | .. | 43.1 | 23.2 | 22 | 25.8 | 39.1 | 49.8 | 50.8 | .. |
| Arabie Saoudite | .. | .. | 69.4 | 66.2 | 55.5 | 64.9 | 57.2 | 66.2 | 76.1 | .. | .. |
| Bahrein | 73.4 | 67.4 | 68.4 | 70.2 | 62.7 | 61 | 56.8 | 58.9 | 65 | 61.8 | 63.1 |
| Égypte | .. | .. | .. | .. | .. | 20.8 | 20.4 | 18 | 39.5 | 33.5 | .. |
| E.A. U. | .. | .. | .. | .. | 79.1 | 82.3 | 74.2 | 86.1 | 86.4 | 82.4 | .. |
| Iran | .. | 59.4 | 45.9 | 40.1 | 20.7 | 30.5 | 26.9 | 20.1 | 16.9 | 16.4 | 48 |
| Jordanie | 36.6 | 34.3 | 21.2 | 31.3 | 23.5 | 21.7 | 24.6 | 33.7 | 18.8 | .. | .. |
| Koweït | 93.8 | 93.6 | 93.6 | 94.6 | 95.9 | .. | .. | 85.9 | 91.2 | 80.5 | 90.2 |
| Libye | .. | .. | .. | .. | 65.2 | 66.8 | 58.2 | 47.2 | 61.6 | .. | .. |
| Oman | 89.4 | 85.7 | 81 | 82.2 | 73.6 | 82.2 | 79.7 | 81.2 | 85.1 | 79.7 | 82.6 |
| Tunisie | .. | 14.6 | 14.8 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Yémen | .. | 16.2 | 14 | 11 | 24.8 | 24.8 | 27.4 | 24 | 24.6 | 19.8 | 12.9 |

Source : G. Luciani, 1994, p. 209.

Note : Égypte, Jordanie et Yémen : les transferts budgétaires inclus.

Koweït : les revenus d'investissements pour les années précédents 1986 inclus.

Égypte : revenu du Canal de Suez inclus.

2.1.2 La gestion publique des ressources et la croissance du secteur public

La principale caractéristique des économies rentières est la gestion publique des ressources exogènes. Leur croissance a modifié l'intervention de l'Etat, intervention qui influence à son tour la structure économique.

J. Amuzegar distingue la gestion privée de la gestion publique des ressources dans le cas des économies pétrolières³⁷. Dans un cas, la gestion relève d'une multitude d'acteurs³⁸ (fournisseurs, travailleurs, clients et investisseurs) dans l'autre le processus de décision est centralisé par la bureaucratie. Selon lui, la décision étatique se substitue aux réponses « automatiques » du secteur privé. Selon que la gestion est publique ou privée, les conséquences sur la structure du PIB et le rythme et la direction du développement économique sont par conséquent différentes. Il veut donc opposer les comportements concurrentiels du secteur privé aux comportements bureaucratiques des planificateurs.

Ce sont dans les pays de la péninsule arabe que la taille du secteur public est la plus importante. En Iran, depuis 1979, le contrôle de l'Etat s'est accru avec les nationalisations, mais le nouveau régime paraît divisé sur cette question³⁹. Dans les économies socialistes (Algérie, Irak et Égypte de 1957 à 1963), les performances du secteur public ne sont pas mesurées à l'aune des pertes et des profits. L'offre d'emploi, la fourniture de biens à faible prix, la création d'activité dans des régions pauvres et l'autosuffisance dans la production de biens à valeur stratégique sont

³⁷ J. Amuzegar, 1983, p. 11.

³⁸ Hormis dans le cas de monopole.

³⁹ J. Waterbury, 1991, p. 208.

les critères d'évaluation. Les entreprises publiques sont un vecteur de la redistribution des ressources exogènes parce qu'elles permettent de construire des usines et d'augmenter l'emploi public. Le secteur public est dominant car il est le moyen par lequel l'Etat stimule le développement. Seulement, ses entreprises sont moins des unités de production visant la maximisation des profits qu'un instrument de la redistribution des revenus, comme le suremploi. La taille de l'Etat s'étend avec l'essor des entreprises publiques. Il devient omniprésent.

La distinction entre la gestion publique et privée des ressources est intéressante. Néanmoins, même dans le cas d'une économie où le secteur privé aurait pu gérer des ressources naturelles, l'Etat s'est parfois imposé comme gestionnaire dès lors que les recettes pétrolières deviennent substantielles. Nous pensons à la Norvège. Dès 1970, l'Etat a très rapidement augmenté sa participation dans la compagnie norvégienne Norsk Hydro, puis il a créé une entreprise nationale afin de superviser et prendre en charge l'activité pétrolière. Tant la coalition des libéraux et conservateurs que le parti travailliste ont recherché une gestion de l'activité pétrolière qui profite à l'ensemble de la population⁴⁰. La crainte est alors d'assister à une rapide croissance de la consommation des biens matériels et des inégalités sociales, la dégradation de l'environnement, le développement inégal des régions et la dépendance à l'égard des sociétés étrangères.

L'exemple norvégien montre que le surplus pétrolier, tels que J. M. Chevalier et *alii* le définissent, est tellement important en volume qu'il pose un problème au pays bénéficiaire. Dans le cas présent, les acteurs de l'industrie pétrolière norvégienne tentent d'accaparer une large part du surplus pétrolier. Mais le gouvernement ne laissera pas la manne pétrolière entre les mains des entreprises privées. La gestion publique doit permettre de diffuser les effets de la croissance rapide des recettes pétrolières. Progressivement, l'Etat devient le redistributeur de la rente selon l'expression de A. Sid Ahmed au sujet des pays de l'OPEP⁴¹. Ce processus est logique dans le sens où l'Etat est ou devient (dans le cas des nationalisations) le récepteur de la rente pétrolière.

Nous retrouvons ici un débat abordé, dans le second chapitre, au sujet du syndrome hollandais : que faire dans le cas d'une croissance soudaine d'un secteur d'activité ? Les modèles du syndrome hollandais proposent des politiques économiques qui consistent à contrecarrer les effets de cet essor en agissant sur l'offre ou la demande. Dans le cas présent, la mesure est extrême, l'Etat agit directement sur le secteur de la production en devenant le propriétaire afin de canaliser les conséquences de l'essor pétrolier. Cela permet-il de stimuler durablement les secteurs productifs ? La réponse de A. Sid Ahmed dans ses écrits sur la croissance sur la base des

⁴⁰ B. Ghalioun, 1984, p. 168, J. M. Chevalier et *alii*, 1986, p. 253.

⁴¹ A. Sid Ahmed, 1983, p.105.

ressources naturelles ⁴² est négative. L'objet de notre recherche est d'approfondir cette réflexion en analysant le rôle tenu par l'État dans le processus rentier.

2.1.3 L'élévation des dépenses publiques

Conséquence inhérente à la soudaine aisance financière, les consommations individuelle et collective augmentent dans les économies pétrolières. Or, nous avons précisé au sujet de la rente minière que les redevances sont la contrepartie de l'extraction de ressources non renouvelables.

Certains pays de notre échantillon se démarquent nettement du fait du niveau élevé de la consommation des administrations publiques. Très tôt, en 1960 ou en 1965, l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Iran et la Malaisie y consacrent une part importante du PIB (Tableau 4). Durant les années 70 et 80, cette proportion s'élève dans l'ensemble des pays en voie de développement, seulement cette tendance est plus forte dans le cas de ces économies rentières. Parce que les recettes reçues par l'Etat augmentent, les dépenses publiques s'élèvent et redistribuent la rente pétrolière dans l'économie.

⁴² A. Sid Ahmed, 1983 et 1989.

Tableau 4 : Part de la consommation des administrations publiques dans le PIB (en pourcentage).

| | 1960 | 1965 | 1970 | 1980 | 1985 | 1990 | 1994 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|
| Arabie S. | .. | 18 | 20 | 23 | 37 | .. | 29 |
| E. A. U. | .. | .. | .. | 11 | 17 | .. | 18 |
| Koweït | .. | 13 | .. | 11 | 20 | .. | 37 |
| Oman | .. | .. | 13 | 25 | .. | 35 | 39 |
| Algérie | 15 | 15 | 15 | 14 | 15 | 18 | 17 |
| Argentine | 9 | 8 | 10 | | 10 | 11 | .. |
| Colombie | 6 | 8 | 9 | | 10 | 10 | .. |
| Équateur | 10 | 9 | 11 | 15 | 12 | 8 | 7 |
| Indonésie | 12 | 5 | 8 | 11 | 12 | 9 | 8 |
| Irak | 18 | 20 | .. | .. | .. | .. | .. |
| Iran | 10 | 13 | 16 | 21 | .. | 11 | 15 |
| Malaisie | 11 | 15 | 16 | 17 | 15 | 13 | 10 |
| Mexique | 6 | 6 | 7 | 10 | 10 | 11 | 12 |
| Norvège | 12 | 15 | 17 | 19 | 19 | 21 | 22 |
| Égypte | 17 | 19 | 25 | 16 | 23 | 10 | 14 |
| EFR | 8 | 8 | 10 | 12 | 13 | 11 | 12 |
| ERI | 11 | 11 | .. | 14 | 12 | 14 | 14 |
| ERE | 15 | 15 | 16 | 17 | 17 | 17 | .. |

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, diverses années.

Note : La consommation des administrations publiques comprend toutes les dépenses courantes consacrées à l'achat de biens et services par les administrations de tous les niveaux. Les dépenses en capital au titre de la défense et de la sécurité nationale sont considérées comme des dépenses de consommation.

Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

.. donnée non disponible.

EFR : Economie à faible revenu

ERI : Economie. à revenu intermédiaire

ERE : Economie à revenu élevé

Les conditions de vie de l'ensemble de la population s'améliorent du fait des dépenses dans les services collectifs (éducation et santé) et les infrastructures. Cette distribution de la rente pétrolière sous forme de bien-être participe alors à la « préservation de la paix sociale interne »⁴³. Différentes catégories bénéficient et dépendent selon des modalités variables de la hausse des moyens financiers de l'Etat : croissance de l'appareil d'Etat (et donc de l'emploi public), des salaires des fonctionnaires et des retraites et réduction des impôts. Les investissements dans les domaines de la construction, des infrastructures stimulent l'emploi également. Ils ont alors accru temporairement la demande en main-d'œuvre non qualifiée et attiré la population rurale vers les zones urbaines.

Le gonflement des dépenses et des investissements publics élève la demande globale sans que l'offre locale puisse la satisfaire. La production locale est donc stimulée mais ne suffit pas. Les

⁴³ S. Adel, 1992, p. 67.

importations en biens alimentaires et en biens de consommation durable s'élèvent donc. Dans le même temps, la hausse de la production nécessite le recours à des techniques intensives en capital et souvent importées. Elle encourage donc peu l'emploi et entraîne des importations supplémentaires.

Demier aspect des dépenses publiques, les dépenses militaires. La permanence des conflits régionaux au Moyen-Orient et en Afrique du Nord depuis la seconde guerre mondiale et le fait que les gouvernements soient le plus souvent militaires expliquent le niveau élevé des dépenses de sécurité. Entre 1974 et 1985, elles auraient représenté entre 10 et 14 % du P.N.B. pour ces pays⁴⁴. Cette région dépasse ainsi l'Asie de l'Est, l'Afrique Sub-saharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine et les Caraïbes. Ces dépenses militaires constituent donc un poste important du budget de ces Etats.

Les revenus pétroliers sont utilisés à des fins de consommation et également pour stimuler le développement. Généralement, la consommation individuelle et collective est encouragée du fait de l'aisance financière que donne la rente pétrolière. Dans le même temps, le nouveau pouvoir financier acquis par l'Etat lui permet d'entamer ou de poursuivre une stratégie de développement fondée sur l'industrialisation.

2.2 Une intervention de l'Etat favorable à l'industrialisation ?

Notre hypothèse est que les politiques industrielles des pays arabes pétroliers doivent se comprendre avant tout comme un moyen pour les gouvernements d'asseoir leur autorité et ensuite de construire une économie indépendante. L'objectif politique prime sur l'objectif économique. Nous expliquons ainsi le succès limité de ces stratégies.

Les modalités de ces politiques et les transformations économiques et sociales liées à la richesse pétrolières seront différentes suivant la structure originelle de l'économie. Au préalable, nous reviendrons sur le caractère enclavé de l'activité pétrolière, qui limite les possibilités de croissance induite par l'essor de ce secteur (2.2.1). Nous distinguerons alors les Etats de la péninsule arabique, peu peuplés, désertiques ou faiblement agricoles (2.2.2) des autres économies pétrolières plus diversifiées (2.2.3).

La croissance en volume du PIB des économies rentières est supérieure à celle des autres économies durant les années 70. L'essor de l'activité pétrolière élève le PIB mais les efforts d'industrialisation sont également considérables.

⁴⁴ Ces données, citées par A. Richards et J. Waterbury, proviennent du gouvernement américain. A. Richards et J. Waterbury, 1991, p. 361.

2.2.1 L'activité pétrolière est une enclave

L'activité pétrolière a peu d'effet sur le reste de l'économie. Elle est une enclave. La croissance de ce secteur selon le modèle du syndrome hollandais s'interprète comme une entrée exogène de devises uniquement sans impact sur le marché du capital et du travail ⁴⁵.

L'analyse de P. Bairoch sur la notion d'enclave est intéressante ⁴⁶. Il explique la faiblesse des effets d'entraînements attendus dans le cas d'une industrie extractive par quatre arguments :

- 1) La demande de biens d'équipement ne stimule pas la production locale mais les importations.
- 2) Les mines sont situées dans des régions désertiques et reliées à des ports d'exportations. Les importations, notamment alimentaires, sont alors encouragées.
- 3) Cette industrie mobilise peu de main-d'œuvre, son effet sur la masse salariale est donc limité.
- 4) Enfin, les profits ne sont pas réinvestis mais rapatriés.

La dernière conséquence est observable même lorsque l'Etat est propriétaire des gisements et des entreprises en charge de l'exploitation comme dans le cas algérien. En effet, pour attirer les entreprises étrangères qui apportent les financements nécessaires, les Etats sont amenés à proposer le rapatriement des profits. Cela est particulièrement vrai concernant la politique pétrolière égyptienne.

Un secteur enclavé a peu d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie. Le problème est alors que les devises générées par l'activité pétrolière encouragent moins la production que la circulation. Par conséquent, la rente pétrolière engendrent une faible croissance. Elles sont associées à une faible mobilisation des facteurs de production locaux et ne stimulent pas d'industries connexes.

2.2.2 Les Etats de la péninsule arabe

Les six Etats de la péninsule arabe ⁴⁷ constituent une catégorie homogène : faible population, pas ou peu d'agriculture, pas de tradition manufacturière et une ressource commune : le pétrole. Ils sont peu agricoles et peu manufacturiers (Tableau 5). Ces économies ont entamé des projets industriels très ambitieux mais le résultat est limité du fait du caractère enclavé de ces

⁴⁵ Il s'agit d'une possibilité dans le cas de la croissance soudaine du secteur E1 quand le travail est le seul facteur mobile entre les trois secteurs selon W. M. Corden et J. P. Neary.

⁴⁶ P. Bairoch, 1997, tome 3, p. 857.

⁴⁷ Ce sont l'Arabie Saoudite, le Bahrein, les Émirats Arabes Unis, le Koweït, Oman et le Qatar qui forment le Conseil de Coopération du Golfe.

programmes. Les industries liées au pétrole représentent en moyenne 70 % de la valeur ajoutée manufacturière.

Tableau 5 : Structure du PIB des principales économies pétrolières (en pourcentage).

| | <i>Agriculture</i> | | | | <i>Industrie</i> | | | | <i>dont manufacture</i> | | | | <i>Services</i> | | | |
|----------|--------------------|------|------|------|------------------|------|------|------|-------------------------|------|------|------|-----------------|------|------|------|
| | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 |
| Arabie S | 8 ^a | 1 | 8 | .. | 60 ^a | 78 | 45 | .. | 9 ^a | 4 | 9 | .. | 31 ^a | 26 | 48 | .. |
| E. A. U | .. | 1 | 2 | 2 | .. | 77 | 55 | 57 | .. | 4 | 9 | 8 | .. | 22 | 43 | 40 |
| Koweït | 0 ^a | .. | 1 | 0 | 70 ^a | 79 | 56 | 53 | 3 ^a | 6 | 9 | 11 | 29 ^a | 21 | 43 | 47 |
| Oman | 61 ^a | .. | 3 | 3 | 23 ^a | .. | 80 | 53 | 0 ^a | .. | 4 | 4 | 16 ^a | .. | 18 | 44 |

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, diverses années.

Note : les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

.. donnée non disponible.

^a : donnée se rapportant à 1965.

EFR : Economie à faible revenu

ERI : Economie. à revenu intermédiaire

ERE : Economie à revenu élevé

Malgré une croissance élevée de la valeur ajoutée manufacturière (a), la diversification industrielle reste relativement faible (b). L'exemple de l'Arabie Saoudite est révélateur (c). Ces analyses témoignent des enjeux politiques que revêt l'industrialisation dans ces pays (d).

2.2.2. a Une croissance soutenue de la VAM (valeur ajoutée manufacturière) et du PIB

Les données sur les Etats de la péninsule arabique sont souvent incomplètes. Néanmoins, quelques traits majeurs de leur industrialisation peuvent être dessinés. Les différents auteurs soulignent l'ampleur des projets. Les quelques données à notre disposition confirment le volume des dépenses. On remarquera d'abord le niveau élevé du taux de croissance de la VAM (valeur ajoutée manufacturière) aux Émirats Arabes Unis (E.A.U.), en Arabie Saoudite et au Koweït, dans une moindre mesure, relativement aux économies en voie de développement entre 1970 et 1985 (Tableau 6). La performance des E.A.U. est la plus impressionnante. D'après les données disponibles, la part du secteur manufacturier dans le PIB est multipliée par 4 entre 1975 et 1980, puis par plus de 2 entre 1980 et 1985 (Tableau 7).

Tableau 6 : Taux de croissance annuel moyen de la VAM à prix constant (en pourcentage).

| | 1970-80 | 1980-85 | 1985-90 | 1990-93 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|
| Arabie Saoudite | 6,8 | 6,9 | 3,3 | 4,6 |
| Bahrein | .. | 1,9 | 3,8 | 4,4 |
| E. A. U. | 45,9 | 17,6 | -1,2 | 3,3 |
| Koweit | 8,3 | 2,0 | 4,0 | 23,2 |
| Oman | .. | 40,2 | 8,4 | .. |
| Qatar | 6,5 | 8,6 | 6,5 | 2,7 |

Source : Nos calculs à partir de « Industrie et développement dans le monde », ONUDI.

Note : .. donnée non disponible

Tableau 7 : Part du secteur manufacturier dans le PIB (en pourcentage).

| | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
|-----------------|------------------|------|------|-------------------|-------------------|
| Arabie Saoudite | 4,9 ^c | 5 | 7,8 | 8,2 | .. |
| Bahrein | .. | 14,8 | 8,5 | 15,9 | .. |
| E. A. U. | 0,9 | 3,8 | 9 | 7,2 | .. |
| Koweit | 5,8 | 5,6 | 5,9 | 11,9 ^c | 14,1 ^c |
| Oman | 0,2 | 0,8 | 2,4 | 3,7 | 4,3 |
| Qatar | 2,7 | 3,3 | 7,8 | .. | .. |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Note : les chiffres en italique sont des estimations de l'ONUDI.

^c : donnée à prix constants

.. : donnée non disponible

La forte croissance de la VAM est maintenue jusqu'à présent à Oman et au Koweit. Mais ces efforts ne permettent à ces économies de présenter des niveaux d'industrialisation comparables à la moyenne mondiale (22% entre 1970 et 1993⁴⁸). Plus largement, sur l'ensemble de la période, les contributions des secteurs de l'industrie manufacturière et de l'agriculture paraissent insuffisantes au regard de la situation moyenne des pays en développement. Dans les Etats de la péninsule arabique, la part des secteurs productifs dans le PIB demeure inférieure à 20%. Néanmoins, dans le cas des E.A.U., du Koweit, de Oman et du Qatar la contribution initiale de l'industrie manufacturière était très faible. Il convient d'apprécier le chemin parcouru car ces économies ne disposaient que de quelques industries, elles devaient donc fournir un effort considérable pour édifier un tissu industriel.

Résultat direct de la faible participation des secteurs productifs, les exportations demeurent dominées par les produits pétroliers (Tableau 8). Parmi ces pays, l'Arabie Séoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Irak, le Koweit possèdent les plus importantes réserves pétrolières au monde. Aussi, la faiblesse des exportations non pétrolières n'est-elle pas un problème majeur ou du moins immédiat. Si la diversification de la production paraît insuffisante, il semble moins pressant d'élargir les exportations tant que le pétrole peut fournir des recettes en devises

⁴⁸ Données de l'ONUDI, Industrie et développement dans le Monde.

substantielles. On peut alors se demander si le caractère ostentatoire des dépenses en capital ne reflète pas l'absence d'urgence dans l'esprit des autorités.

Tableau 8 : Structure des exportations, péninsule arabique.

| | <i>Combustibles, minéraux et métaux</i> | | | | <i>Autres produits primaires</i> | | | | <i>Machines et matériel de transport</i> | | | | <i>Autres biens manufacturiers</i> | | | |
|----------|---|------|------|------|--------------------------------------|------|------|------|--|------|------|------|--|------|------|------|
| | 1965 | 1980 | 1985 | 1993 | 1965 | 1980 | 1985 | 1993 | 1965 | 1980 | 1985 | 1993 | 1965 | 1980 | 1985 | 1993 |
| Arabie S | 98 | 99 | 98 | 90 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 0 | 1 | 7 |
| E. A. U. | 99 | .. | 95 | .. | 1 | .. | 1 | .. | 0 | .. | 1 | .. | .. | .. | 0 | .. |
| Koweït | 98 | 89 | 95 | .. | 1 | 1 | 0 | .. | 1 | 3 | 1 | .. | 0 | 6 | 3 | .. |
| Oman | 100 | .. | 92 | 90 | 0 | .. | 1 | 2 | .. | .. | 5 | 6 | 0 | .. | 2 | 3 |
| EFR | 17 | 18 | 25 | .. | 52 | 37 | 31 | .. | 3 | 4 | 4 | .. | 28 | 23 | 41 | .. |
| ERI | 30 | 36 | 40 | .. | 52 | 27 | 19 | .. | 7 | 10 | 14 | .. | 9 | 18 | 27 | .. |
| ERE | 9 | 13 | 11 | .. | 21 | 15 | 13 | .. | 31 | 35 | 40 | .. | 38 | 32 | 37 | .. |

Source : Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale, diverses années.

Note : Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

.. donnée non disponible.

EFR : Economie à faible revenu

ERI : Economie à revenu intermédiaire

ERE : Economie à revenu élevé

2.2.2. b Une faible diversification industrielle

Les nouvelles industries sont souvent enclavées, peu diversifiées et dépendent uniquement de l'activité pétrolière. Elles ont peu d'effet d'entraînement sur le reste de l'économie. S. Adel souligne le manque de cohérence des projets industriels⁴⁹. Ces industries (pétrochimie, raffinage, la fabrication d'aluminium, aciéries, usines d'engrais) dépendent d'une part des techniques et de la main-d'œuvre importés, d'autre part des matières premières bon marché que fournissent le pétrole et le gaz. La dépendance externe est renforcée par la forte insertion de ces entreprises au commerce mondial par le biais des réseaux d'activités des firmes transnationales⁵⁰. Ainsi, les industries créées dans le domaine pétrolier sont souvent des entreprises conjointes associant des capitaux publics et ceux des firmes multinationales.

Pour ces économies au départ peu industrialisées, l'effet final est ambigu. Elles ont réussi à créer des industries sans pour autant édifier un tissu industriel *i.e.* un ensemble d'entreprises intégrées les unes aux autres. Les investissements publics dans le domaine industriel ont surtout concerné des industries lourdes dont la rentabilité interne demeure souvent insuffisante. Par ailleurs, la contribution locale est limitée à un apport en capital. La critique est donc double : la croissance reste tributaire d'un secteur enclavé et dans le même temps les nouveaux investissements que les revenus pétroliers permettent sont limités à des activités liées au pétrole. L'échec de ces stratégies est alors de ne pas avoir pu créer un secteur productif important et autonome. La croissance demeure déterminée par l'extérieur. La diversification semble se limiter à intégration verticale

⁴⁹ S. Adel, 1992, p. 65-66.

⁵⁰ S. Adel, 1992.

dans l'industrie pétrolière internationale : les principaux pays producteurs investissent dans le capital de raffineries et de stations services sur les marchés des pays industrialisés ⁵¹.

La répartition de la VAM selon les secteurs de la CITI ⁵² n'est disponible que dans les cas saoudien et koweïtien. Les activités manufacturières sont concentrées sur trois secteurs (Tableau 9). Deux sont directement liés au pétrole : les secteurs 351 (industrie chimique, dont la pétrochimie) et 353 (raffinerie de pétrole). Le troisième secteur 369 (autres produits minéraux non métalliques ⁵³) concerne les matériaux de construction, dont les besoins croissent avec le développement des infrastructures de bâtiments et routes. On peut reprendre une phrase de J. Waterbury, « l'industrialisation ne sera jamais une option réaliste sauf dans le domaine pétrolier » ⁵⁴. Les industries en amont du secteur pétrolier sont la base de la diversification industrielle.

Depuis 1980, le secteur manufacturier koweïtien est dominé par le raffinage (353). Viennent ensuite, mais dans de plus petites proportions, le verres et matériaux de construction (36), l'alimentation et tabac (31) et les machines et matériels de transport (38). La diversification industrielle est donc réduite. Par ailleurs, le secteur agricole est quasi-inexistant. Le pétrole demeure un élément moteur de l'activité économique. L'Etat koweïtien a privilégié les investissements et les placements internationaux. L'économie saoudienne est, au contraire, plus diversifiée même si le secteur manufacturier est peu important par rapport aux standards internationaux.

⁵¹ G. Luciani, 1992, p. 57.

⁵² Classification Internationale Type par Industrie des branches de l'industrie manufacturière de l'ONUDI. Voir annexe statistique, p. 225.

⁵³ Voir annexe, p. 225

⁵⁴ A. Richards et J. Waterbury, 1990, p. 211.

Tableau 9: Structure de la Valeur ajoutée manufacturière selon la CITI en pourcentage : Arabie Saoudite et Koweït

| | Arabie Saoudite | | | | Koweït | | | |
|---------------|-----------------|------|------|------|--------|------|------|------|
| | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
| 31 | 5.3 | 6.5 | 8 | 8 | 6.6 | 10.3 | 4.2 | 5.5 |
| 32 | 5.2 | 2.4 | 0.5 | 0.5 | 5.2 | 6.5 | 3.2 | 4.2 |
| 33 | 1.1 | 0.8 | 0.8 | 0.6 | 4.6 | 3.5 | 1.9 | 2.4 |
| 34 | 5.2 | 4.1 | 2.7 | 2.6 | 2.6 | 5 | 1.6 | 2.3 |
| 35 | 45.2 | 52.7 | 60.2 | 60.4 | 61.4 | 52.2 | 79.3 | 69.6 |
| <i>Dont :</i> | | | | | | | | |
| - 351 | 20,0 | 28,7 | 35,9 | 39,2 | 6,7 | 4,4 | 2,0 | 2,6 |
| - 352 | 2,5 | 2,8 | 2,9 | 2,5 | 0,7 | 1,3 | 0,7 | 0,9 |
| - 353 | 19,4 | 17,2 | 16,2 | 13,7 | 52,2 | 44,0 | 75,8 | 64,7 |
| - 354 | 1,7 | 1,8 | 2,3 | 1,9 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| - 355 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,1 | 0,1 |
| - 356 | 1,5 | 2,1 | 2,8 | 3,0 | 1,4 | 1,9 | 0,7 | 1,3 |
| 36 | 23.4 | 19.7 | 12.8 | 14.3 | 8.4 | 9.3 | 3.9 | 8 |
| 37 | 0.8 | 2.6 | 6.1 | 5.4 | 0.4 | 1.1 | 0.5 | 0.6 |
| 38 | 12.5 | 10.2 | 8.5 | 7.5 | 10.5 | 11.6 | 4.7 | 6.4 |
| 390 | 1,3 | 1,0 | 0,6 | 0,6 | 0,4 | 0,4 | 0,8 | 1,0 |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Note : les secteurs de la CITI sont présentés en annexe, p. 225.

2.2.2. c Le cas saoudien

L'Arabie Saoudite est le pays de la péninsule arabique dont les efforts de diversification, fondés sur l'industrie et l'agriculture ont été les plus importants. C'est aussi la première économie de la péninsule arabique mesurée selon le PIB. Tout en menant une industrialisation sélective et limitée, l'Etat a contrôlé l'activité économique. Les entreprises du secteur public semblent relativement diversifiées : 40 sociétés réparties dans le logement, l'agriculture et l'entreposage et la SABIC (Saudi Basic Industries Corporation)⁵⁵. La SABIC est le véritable maître d'œuvre de l'industrialisation. Selon l'ONUUDI, elle rassemblait en 1985 2 000 entreprises industrielles, d'une valeur totale de 16 milliards de dollars⁵⁶, soit 17 % du PIB⁵⁷. Par ailleurs, les autorités ont investi dans les infrastructures, le développement des ports, les nouvelles villes industrielles. On peut y voir la volonté d'installer les éléments de base d'un tissu industriel⁵⁸. Depuis la fin des années 1980, les autorités veulent encourager le secteur privé au sein d'une stratégie de remplacement des importations. En 1985, la production intérieure ne fournissait que 15 % des articles manufacturés consommés, le reste étant importé. De même, dans le domaine des infrastructures, les entreprises privées sont attendues pour relayer une intervention étatique en recul.

⁵⁵ A. Richards et J. Waterbury, 1990, p. 211.

⁵⁶ « Industrie et développement », ONUUDI, 1987, pp. 51- 52.

⁵⁷ La Banque mondiale estime le PIB saoudien à 95 milliards de dollars en 1985, Rapport sur le développement dans le monde, 1987.

⁵⁸ A. Richards et J. Waterbury expliquent notamment que le ministre du Pétrole a prédit en 1984 que l'Arabie Saoudite serait prochainement parmi les pays semi-industrialisés. A. Richards et J. Waterbury, 1990, p. 212.

Selon G. Luciani⁵⁹, la contribution du secteur pétrolier au PIB est de 45 % en 1968, 79 % en 1973, de 53 % en 1977, 65 % en 1980 et 30 % en 1986. Pour lui, la hausse de 1980 s'explique par celle des prix du pétrole brut. Selon nous, la baisse de 1986 est probablement le résultat du phénomène inverse : la baisse des prix pétroliers dès la fin de 1985. Cependant, l'auteur y voit une tendance à long terme à la réduction de la part de ce secteur dans le PIB, l'effet-prix de 1986 ne serait donc que partiel. L'Arabie saoudite serait en voie de diversification industrielle.

Pour G. Luciani, la diversification saoudienne est bien réelle car elle s'appuie sur les secteurs productifs, sur des activités liées au pétrole mais qui subsisteraient en cas de baisse de la demande énergétique (raffinage et pétrochimie), la construction et le commerce. Cette diversification est d'autant plus importante que la participation du secteur pétrolier au PIB saoudien serait en diminution (Encadré 3). Cependant, la diversification n'est pas indépendante puisqu'elle se fonde largement sur une politique publique interventionniste. Les entreprises publiques contrôlent les secteurs productifs. L'activité agricole dépend des aides étatiques. L'industrialisation est d'abord un moyen pour l'Etat d'affirmer sa puissance, de renforcer sa stabilité.

2.2.2. d L'industrialisation : un projet politique plus qu'économique ?

L'exemple saoudien peut-être étendu aux autres états de la péninsule arabique.

Pour M. Chatelus, l'industrialisation doit se comprendre davantage comme un projet politique qu'économique. En effet, les sommes consacrées à l'édification d'un tissu industriel permettent « d'acheter une certaine légitimité »⁶⁰. Il appuie sa réflexion sur l'abondance de projets inachevés, l'absence de coordination entre Etats voisins et le niveau élevé des dépenses de fonctionnement. Ce sont des dépenses ostentatoires qui répondent au désir des gouvernements de se légitimer vis-à-vis de leur population et des autres nations. La rente pétrolière est un instrument permettant de construire une économie indépendante mais principalement d'asseoir l'Autorité de l'Etat. Au cours de la section 3, nous reviendrons sur les enjeux politiques de l'industrialisation.

Pour G. Beaugé⁶¹, dans les États du Golfe la gestion de la rente pétrolière conduit à une contradiction : entre la nécessaire stabilité de la position de l'Etat basée sur la redistribution des

⁵⁹ G. Luciani, 1990, p. 77.

⁶⁰ M. Chatelus, 1986, p. 665.

⁶¹ G. Beaugé, 1985, p. 611.

revenus et la nécessité de dégager une force de travail. C'est l'immigration de la main-d'œuvre qui résout cette contradiction. La redistribution des revenus par l'État permet l'émergence d'une classe d'entrepreneurs privés et demande une main-d'œuvre supplémentaire. Une des premières conséquences de l'industrialisation des États de la péninsule arabique est donc la demande croissante en main-d'œuvre. L'offre locale étant insuffisante, cela a entraîné des migrations régionales considérables dont l'Égypte a été une des premières bénéficiaires. Les populations locales, comme nous le verrons, ont bénéficié de la richesse étatique sous forme d'emplois dans les administrations publiques et également d'aides, de bourses etc.

2.2.3 Les économies plus diversifiées avant le pétrole : une industrialisation plus réussie?

Les économies rentières qui n'appartiennent pas à la péninsule arabique sont hétérogènes. Nous regroupons l'Algérie, l'Argentine, la Colombie, l'Équateur, l'Indonésie, l'Irak, l'Iran, la Malaisie, le Mexique et la Norvège. Elles ont en commun d'être plus peuplées. Hormis la Norvège, ces économies sont en développement. La rente pétrolière leur permet soit d'entamer soit de poursuivre une stratégie d'industrialisation.

La croissance de la valeur ajoutée manufacturière est soutenue (a) mais elle repose sur une diversification plus ancienne que dans les États de la péninsule arabique (b). Nous nous demanderons alors si la rente pétrolière a l'effet positif ou négatif sur les économies déjà industrialisées (c).

2.2.3. a Une croissance soutenue de la VAM et du PIB

Contrairement aux pays précédents, dès les années 60, les secteurs productifs constituent une part importante du PIB (supérieure à 20 %, Tableau 10) pour ce second groupe de pays. La part de l'agriculture dans le PIB recule en moyenne de 16 points de PIB entre 1960 et 1993⁶². En contrepartie, le secteur manufacturier a avancé de 9 points de PIB en moyenne. Ce sont surtout la Malaisie et l'Indonésie qui se démarquent avec un gain de 21 et 16 points de PIB respectivement. Cette performance résulte d'une croissance réelle, régulière et élevée entre 1970 et 1993, par rapport au reste du monde de la VAM.

⁶² Calculé à partir du tableau 2 de l'annexe, pour le premier groupe de pays hormis l'Irak pour lequel les données sont incomplètes.

Tableau 10 : Structure du PIB des principales économies pétrolières (en pourcentage).

| | <i>Agriculture</i> | | | | <i>Industrie</i> | | | | <i>dont manufacture</i> | | | | <i>Services</i> | | | |
|-----------|--------------------|------|------|------|------------------|------|------|------|-------------------------|------|------|------|-----------------|------|------|------|
| | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 | 1960 | 1980 | 1990 | 1994 |
| Algérie | 16 | 6 | 13 | 12 | 35 | 57 | 47 | 32 | 6 | 14 | 12 | 18 | 49 | 37 | 41 | 54 |
| Argentine | 16 | .. | 13 | .. | 38 | .. | 41 | .. | 32 | .. | .. | .. | 46 | .. | 45 | .. |
| Colombie | 34 | 28 | 17 | .. | 26 | 30 | 32 | .. | 17 | 22 | 21 | .. | 40 | 42 | 51 | .. |
| Équateur | 29 | 13 | 13 | 12 | 19 | 38 | 42 | 38 | 13 | 8 | 23 | 21 | 48 | 49 | 45 | 50 |
| Indonésie | 54 | 26 | 22 | 17 | 14 | 42 | 40 | 41 | 8 | 9 | 20 | 24 | 31 | 32 | 38 | 42 |
| Iran | 29 | .. | 21 | 21 | 33 | .. | 21 | 37 | 11 | .. | 8 | 14 | 38 | .. | 58 | 42 |
| Malaisie | 37 | 24 | .. | 14 | 18 | 37 | .. | 43 | 9 | 23 | .. | 32 | 23 | 39 | .. | 42 |
| Mexique | 16 | 10 | 9 | 8 | 29 | 38 | 30 | 28 | 19 | 24 | 23 | 20 | 55 | 52 | 61 | 64 |
| Norvège | 9 | 5 | 3 | .. | 33 | 41 | 36 | .. | 21 | 16 | 14 | .. | 58 | 54 | 62 | .. |
| Égypte | 30 | 23 | 17 | 20 | 24 | 35 | 29 | 21 | 20 | 28 | 16 | 15 | 46 | 42 | 53 | 59 |
| EFR | 50 | 36 | 31 | 20 | 18 | 35 | 36 | .. | 12 | 15 | 27 | .. | 32 | 29 | 35 | .. |
| ERI | 24 | 15 | 12 | 12 | 30 | 40 | 37 | .. | 20 | 19 | .. | .. | 46 | 45 | 50 | .. |
| ERE | 6 | 4 | .. | .. | 40 | 37 | .. | .. | 30 | 27 | .. | .. | 54 | 62 | .. | .. |

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, diverses années.

Note : les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées.

.. donnée non disponible.

EFR : Economie à faible revenu

ERI : Economie. à revenu intermédiaire

ERE : Economie à revenu élevé

L'ensemble de ces pays, à l'instar des Etats de la péninsule arabe, présente des taux de croissance du PIB réel au-dessus de la moyenne des pays industrialisés et des pays en voie de développement entre 1970 et 1980 (Tableau 11). L'activité pétrolière y a contribué mais on relèvera le niveau élevé de la croissance de la VAM pour l'ensemble de ces pays (Tableau 12). Parmi ces pays, quelques uns (Algérie, Indonésie, Iran et Malaisie) maintiennent un taux de croissance supérieur à la moyenne mondiale de 1980 à 1985. Par conséquent, la part de ce secteur dans le PIB s'accroît relativement aux autres économies rentières. Ces économies sont donc très dynamiques sur cette période.

Tableau 11: Taux de croissance annuel moyen de la VAM à prix constant (en pourcentage).

| | 1970-80 | 1980-85 | 1985-90 | 1990-93 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|
| Algérie | 9,1 | 8,9 | 2,5 | -2,7 |
| Argentine | 1,6 | -3,2 | 0,4 | 8,6 |
| Colombie | 6,0 | 1,2 | 4,8 | 3,4 |
| Équateur | 9,5 | 1,4 | -0,9 | 3,2 |
| Indonésie | 15,0 | 13,0 | 10,7 | 9,6 |
| Irak | 13,4 | 1,3 | -5,1 | -26,1 |
| Iran | 11,0 | 4,9 | 6,0 | 9,3 |
| Malaisie | 12,3 | 5,2 | 13,6 | 12,5 |
| Mexique | 7,1 | -0,1 | 4,0 | 1,6 |
| Norvège | 1,4 | 1,4 | -0,8 | 0,5 |
| Égypte | 4,2 | 12,1 | 8,8 | 0,7 |
| Monde | 3,7 | .. | .. | 0,4 |
| PVD | 6,2 | 2,9 | .. | .. |

Source : « Statistiques financières internationales », F.M.I.
« Industrie et développement dans le monde », ONUDI

Note : .. donnée non disponible

Tableau 12: Part du secteur manufacturier dans le PIB (en pourcentage).

| | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
|-----------|------|------|------|------|------|
| Algérie | 6,1 | 12,3 | 12,1 | 10,5 | 11,2 |
| Argentine | 27,9 | 29,5 | 29,6 | 27,1 | 23,6 |
| Colombie | 24,1 | 23,3 | 21,4 | 19,9 | 19,8 |
| Équateur | 15,5 | 17,8 | 19,3 | 20,1 | 22,4 |
| Indonésie | 8,5 | 13 | 16 | 19,9 | 22,4 |
| Irak | 2,7 | 4,5 | 9,5 | 8,4 | 9,5 |
| Iran | 6,4 | 9,1 | 8,5 | 12,2 | 131 |
| Malaisie | | 21,2 | 19,9 | 26,5 | .. |
| Mexique | 22,5 | 21,9 | 23,1 | 22,5 | 20,2 |
| Norvège | 20,7 | 17,3 | 15,3 | 14,6 | .. |
| Égypte | 12,6 | 12,9 | 15,4 | 18 | .. |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Note : les chiffres en italique sont des estimations de l'ONUUDI.

.. : donnée non disponible

La Malaisie et l'Indonésie se distinguent car elles présentent des taux de croissance élevés sur plus de deux décennies. Seulement, la première figure dans la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire en 1994 selon la classification de la Banque mondiale alors que la seconde a récemment accédé à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire. En 1993, selon le PNUD, le PIB réel par habitant atteint 8 360 dollars (PPA) en Malaisie contre 3 270 dollars en Indonésie⁶³. Les écarts démographiques doivent être soulignés : la population indonésienne (181 millions d'habitants) est 10 fois supérieure à la population malaysienne. Cela nous permet d'insister sur le fait que les recettes pétrolières n'auront pas la même incidence sur le

⁶³ La même année le PIB réel par habitant en Égypte est de 3 800 dollars (PPA). Rapport mondial sur le développement humain, 1996, P. N. U. D.

développement selon les pays selon leur poids démographique. Dans le cas présent, la production malaysienne de pétrole brut par habitant est quatre fois supérieure à la production indonésienne ⁶⁴. La capacité de développement est donc déterminée par la stratégie des autorités mais également par la richesse pétrolière par habitant.

2.2.3. b Une diversification industrielle plus ancienne que celle des Etats de la péninsule arabique

Ce second groupe de pays bénéficie d'une structure économique plus diversifiée que les Etats de la péninsule arabique. Nous distinguerons les pays non arabes (i) et arabes (ii). En Égypte et dans les pays arabes, l'intervention de l'Etat augmente considérablement pendant les années 1960, avant la croissance des prix pétroliers.

i) L'Argentine, la Colombie, l'Iran, la Malaisie, l'Indonésie et le Mexique : une diversification ancienne et croissante

L'Argentine, la Colombie, l'Iran, la Malaisie, l'Indonésie et le Mexique sont les économies les plus diversifiées de ce groupe. Elles sont intéressantes car l'industrialisation n'est pas fondée exclusivement sur le pétrole. Dans le cas latino-américain, elle est antérieure à l'essor pétrolier. En d'autres termes, le pétrole a accompagné une stratégie industrialisante déjà entamée. Hormis dans le cas iranien, ces pays ont atteint aujourd'hui un niveau d'industrialisation assez proche de la moyenne mondiale.

L'Argentine se démarque des autres économies pétrolières du fait d'une industrialisation plus importante et plus ancienne : de 1970 à 1993, la part du secteur manufacturier dans le PIB est supérieure à celle des économies à revenu intermédiaire. Le raffinage de pétrole contribue largement à la création de valeur ajoutée manufacturière ⁶⁵ (plus de 18% depuis 1985). Mais d'autres activités telles les industries traditionnelles alimentaires (secteur 311/12) et textiles (secteur 321), le matériel de transport (secteur 384) et les industries chimiques (secteurs 351 et 352) sont importantes. Jusqu'en 1993, l'activité pétrolière a donc une moindre importance stratégique : elle n'est pas l'élément moteur de l'industrialisation.

L'Équateur, l'Indonésie, l'Iran et la Malaisie sont les pays les plus dynamiques de notre échantillon. La part du secteur manufacturier s'est notablement élevée pendant l'ère pétrolière : de 1970 à 1985 ⁶⁶, ce qui permet de les comparer à l'Égypte. En revanche, la structure du

⁶⁴ Tableau 2, p. 179

⁶⁵ En 1985, l'application du plan Austral entraîne un recul du secteur manufacturier : la production manufacturière recule de 10 % entre 1984 et 1985 selon l'ONUDI. Les données à notre disposition en répartition, à prix courant témoignent d'une contribution accrue des secteurs liés au pétrole (industrie chimique, autres produits chimiques, raffinerie de pétrole).

⁶⁶ Les données sont présentées dans l'annexe statistique, pp. 226 à 230.

secteur manufacturier mexicain, fondée sur trois secteurs (l'alimentaire, le raffinage du pétrole et plus récemment le matériel de transport) est assez stable sur la période.

La Malaisie et l'Indonésie sont les pays ayant mené le plus loin leur diversification. L'industrialisation malaysienne depuis le milieu des années 1980 se fonde sur l'édification de grandes entreprises auxquelles sont proposés des avantages fiscaux, une protection douanière, des zones de libre échange et des emplacements particuliers dans le pays. La baisse de la part des exportations des matières primaires témoigne de la réussite de cette stratégie. Les principales industries exportatrices sont aujourd'hui : les biens et les composants électroniques (secteur 383), les produits du textile (secteur 321), du bois (secteur 331) et du caoutchouc. C'est une des économies les plus dynamiques de l'Asie du sud-est. L'Indonésie dépend plus largement des industries liées au pétrole et au gaz (secteurs 351 et 352). Les autres industries importantes sont le tabac (secteur 314), les produits du textile et du caoutchouc.

Le cas iranien est également intéressant. En 1975 cette économie est relativement moins industrialisée que les autres. Seulement, la contribution du secteur industriel est multipliée par deux entre 1975 et 1990 comme pour l'Indonésie. La valeur ajoutée manufacturière, comme dans le cas égyptien, est dominée par les branches du textile et de l'alimentaire. Depuis 1980, l'essor en volume de la VAM repose principalement sur les activités des métaux non ferreux, des machines non électriques et la sidérurgie.

Leur diversification mesurée par le degré de spécialisation est croissante sur la période (Tableau 13). La contribution des secteurs liés au pétrole (secteurs 351 à 354) n'est pas très élevée sauf en Malaisie. Des industries très diverses occupent plus de 10 % du PIB : l'industrie alimentaire comme dans plupart des pays en développement mais aussi le bois pour l'Indonésie, les machines non électriques pour la Malaisie et le textile en Colombie, en Iran, en Équateur et en Indonésie. L'essor de la part des biens manufacturiers dans les exportations totales (Tableau 14) témoigne dans les cas de l'Argentine, de la Colombie, de l'Indonésie, de la Malaisie et du Mexique d'une diversification industrielle.

Tableau 13 : Degré de spécialisation

| | 1975 | 1980 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Algérie | 19,8 | 17,2 | 14,4 | 13,8 | 12,7 | 19,1 |
| Argentine | 11,5 | .. | 13 | 15,9 | 16,3 | 17,4 |
| Colombie | 19,3 | .. | 14,6 | 14,7 | 13 | 13,1 |
| Équateur | 32,7 | 27,2 | 17,2 | 16,7 | 19,7 | 19,1 |
| Indonésie | 29,1 | 29,1 | 17,6 | 14 | 15,2 | 14,7 |
| Irak | 13,8 | 13,6 | 20 | 24,2 | 23,3 | 21,9 |
| Iran | 19 | 19,3 | 20,3 | 15,9 | 15,9 | 18,3 |
| Malaisie | 16,1 | 14,8 | 15,7 | 15,3 | 14,8 | 16,4 |
| Mexique | 11 | 10,5 | 8,9 | 9,6 | 10,4 | 10,9 |
| Norvège | 14,4 | 14,5 | 12,2 | 13,2 | 12,9 | 14,7 |
| Égypte | 29 | 22,5 | 22,6 | 15 | 20,5 | 19,5 |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Note : Si les apports de toutes les branches sont égaux, le degré de spécialisation est égal à 0, s'il n'y a qu'une seule branche, il est de 100. .. : donnée non disponible

Tableau 14 : Structure des exportations (en pourcentage).

| | Combustibles, minéraux et métaux | | | | Autres produits primaires | | | | Machines et matériels de transport | | | | Autres biens manufacturiers | | | | Dont textiles et habillement | | | |
|-----------|----------------------------------|------|------|------|---------------------------|------|------|------|------------------------------------|------|------|------|-----------------------------|------|------|------|------------------------------|------|------|------|
| | 1960 | 1970 | 1980 | 1993 | 1960 | 1970 | 1980 | 1993 | 1960 | 1970 | 1980 | 1993 | 1960 | 1970 | 1980 | 1993 | 1960 | 1970 | 1980 | 1993 |
| Algérie | 12 | 73 | 99 | 96 | 81 | 20 | 1 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 6 | 5 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Argentine | 1 | 1 | 6 | 11 | 95 | 85 | 71 | 57 | 0 | 4 | 7 | 11 | 4 | 10 | 14 | 21 | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Colombie | 19 | 11 | 3 | 26 | 79 | 81 | 77 | 34 | 0 | 1 | 2 | 6 | 2 | 7 | 12 | 34 | 0 | 2 | 6 | 10 |
| Équateur | 0 | 1 | 56 | 42 | 99 | 97 | 41 | 50 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 5 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Indonésie | 33 | 44 | 76 | 32 | 67 | 54 | 22 | 15 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 1 | 48 | 0 | 0 | 1 | 17 |
| Irak | 97 | | | | 3 | .. | .. | | 0 | .. | .. | .. | 0 | .. | .. | | 0 | .. | .. | .. |
| Iran | 88 | 90 | | 93 | 9 | 6 | .. | 3 | 0 | 0 | .. | 0 | 3 | 4 | .. | 4 | 0 | 3 | .. | .. |
| Malaisie | 20 | 30 | 35 | 14 | 74 | 63 | 46 | 21 | 0 | 2 | 11 | 41 | 6 | 6 | 6 | 24 | 60 | 1 | 2 | 6 |
| Mexique | 27 | 19 | 39 | 34 | 64 | 49 | 22 | 13 | 1 | 11 | 19 | 31 | 7 | 22 | 17 | 21 | 4 | 3 | 3 | 3 |
| Norvège | 22 | 25 | 59 | 59 | 34 | 20 | 9 | 10 | 10 | 23 | 12 | 13 | 32 | 32 | 19 | 18 | 2 | 3 | 1 | 1 |
| Égypte | 4 | 5 | 67 | 55 | 84 | 68 | 22 | 12 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | 26 | 2 | 32 | 22 | 19 | 9 | 20 |
| EFR | 9 | 28 | 18 | .. | 70 | 44 | 37 | .. | 0 | 3 | 4 | .. | 6 | 24 | 23 | .. | 15 | 13 | 18 | .. |
| ERI | 30 | 31 | 36 | .. | 59 | 41 | 27 | .. | 1 | 14 | 10 | .. | 7 | 16 | 18 | .. | 3 | 3 | 9 | .. |
| ERE | 11 | 11 | 13 | .. | 23 | 16 | 15 | .. | 29 | 35 | 35 | .. | 30 | 38 | 32 | .. | 7 | 39 | 5 | .. |

Source : Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale, diverses années.

Note : Les chiffres en italique se rapportent à des années autres que celles qui sont indiquées. .. donnée non disponible.

EFR : Economie à faible revenu

ERI : Economie. à revenu intermédiaire

ERE : Economie à revenu élevé

ii) Les pays arabes : Algérie, Irak

Ces pays comme l'Égypte se caractérisent par un État fort. A partir des années 60, l'État a pris en charge le développement industriel en s'appuyant sur des entreprises nationalisées. Nous insisterons plus particulièrement sur le cas algérien.

a) *Algérie et Irak : des industrialisations réussies ?*

L'objectif économique est un développement indépendant. Le pouvoir central utilise ou étend son contrôle pour stimuler sur l'activité économique. La rente pétrolière a alors donné des moyens supplémentaires à une politique déjà entamée. En Irak, en Algérie et en Égypte (jusqu'en 1974), l'État est omniprésent. Le secteur public industriel est l'instrument de l'industrialisation. Le statut des entreprises publiques est ambivalent, elles « sont une des formes majeures de l'exercice du pouvoir, à la fois enjeu et objectif des groupes qui contrôlent la société »⁶⁷. De même, l'industrialisation est enjeu et objectif. Mais dans le cas algérien ces stratégies vont engendrer une dette externe remettant en cause le régime d'accumulation. Par ailleurs, elles ne réussissent pas à édifier un tissu industriel : les branches industrielles sont insuffisamment intégrées les unes aux autres⁶⁸.

Comme dans le cas des États de la péninsule arabique, les investissements tant publics que privés ont des effets d'entraînement réduits sur le reste de l'économie. L'essor de nouvelles activités n'a pas profité aux industries traditionnelles. Au contraire, H. Katouzian considère que cette dynamique détruit les anciens secteurs. Le choix en faveur de techniques intensives en capital peut pénaliser et même créer du chômage dans ces secteurs. Les importations en technologie étrangère augmentent et réduisent les disponibilités en devises. La croissance induite par la création de nouvelles activités est par conséquent limitée car elle n'entraîne pas l'ensemble des industries locales mais crée une dépendance à l'importation. L'essor des industries modernes entraîne une demande croissante en main-d'œuvre qualifiée dans des techniques récentes aux dépens de la main-d'œuvre traditionnelle locale. L'intégration industrielle est donc réduite. Les secteurs productifs traditionnels peuvent rester à l'écart de la dynamique induite par les dépenses publiques. Cette évolution rappelle celle décrite par P. Bairoch au sujet des enclaves⁶⁹.

Les résultats sont limités : les investissements ont été considérables mais les gaspillages et les surcoûts également. Néanmoins, M. Chatelus ajoutait en 1981 que le bilan pouvait se faire dans une perspective de long terme⁷⁰. Sous cette hypothèse, les coûts des premières années peuvent être assimilés à des coûts d'apprentissage. Or, les données disponibles sur l'industrie algérienne témoignent d'une stagnation de la productivité du travail entre 1980 et 1985 (Tableau 15).

En 1975, l'industrie manufacturière représente 6 % du PIB algérien. Sa contribution va doubler en 15 ans. En Irak, la croissance est encore plus forte : ces activités augmentent de 2,7 à 8,4 %

⁶⁷ M. Chatelus, 1981, p. 70.

⁶⁸ L. Jaidi, 1987, p. 344.

⁶⁹ Voir plus haut.

⁷⁰ M. Chatelus, 1986, p. 666.

Tableau 15 : indice de la productivité en Algérie, 1975 -1990 (dollars courants).

| | 1 975 | 1 980 | 1985 | 1 990 |
|----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Production brute par travailleur | 22 406 | 28 928 | 28 353 | 20 647 |
| Valeur ajoutée par travailleur | 4 672 | 11 682 | 12 639 | 7 597 |
| Salaire moyen | 4 114 | 6 380 | 6 760 | 5 685 |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Lorsque au milieu des années 80, les prix pétroliers ont baissé, l'économie algérienne doit affronter un équipement industriel coûteux et inemployé, un chômage répandu et une pénurie de devises. A partir de 1985, le PIB par tête, à prix constant diminue. L'indice de la production industriel stagne puis baisse à compter de 1989. De même, la productivité du travail est constante puis chute de 27 % en 1990. Outre les difficultés politiques, la croissance algérienne est limitée par l'insuffisante intégration du tissu productif. C'est la principale critique faite à ce modèle autocentré d'industrialisation. L'économie algérienne affronte aujourd'hui une double dépendance alimentaire et technologique.

Le bilan de la stratégie algérienne est difficile : depuis 1985, la croissance réelle de la VAM est très faible. Entre 1975 et 1980, la part du secteur manufacturier a été multipliée par deux sous l'effet principalement du dynamisme des secteurs des matériaux de construction, de la sidérurgie et des ouvrages en métaux. Jusqu'en 1985, cette croissance est soutenue par l'industrie des ouvrages en métaux et de la sidérurgie. Au cours des années 1980, l'endettement externe augmente, reflet de l'incapacité de la nouvelle industrie algérienne à créer une valeur ajoutée suffisante. Les dépenses sont supérieures à la production intérieure.

Nous sommes dans la situation de développement sans croissance évoquée par A. Sid Ahmed ⁷⁴. Le secteur pétrolier se développe. Des industries sont alors installées par l'État pour diversifier l'activité. Seulement, les dépenses induites par cette nouvelle politique dépassent les recettes pétrolières. Les Autorités sont prises en étau entre la volonté de construire des industries et le surplus disponible. Comme M. Chatelus l'a montré, ces politiques sont très ambitieuses ⁷⁵. Les dépenses sont alors très supérieures aux ressources immédiatement disponibles. L'Algérie doit emprunter. Ce sont alors les générations futures qui devront rembourser la dette grâce à la rente minière. Seulement, l'objectif principal, à savoir le développement de l'industrie n'est pas concrétisé. Nous retrouvons le débat sur la valeur : la rente minière est un transfert (le prélèvement sur le gisement pétrolier) et non la contrepartie de la création de valeur.

G. Luciani en conclut que « L'Algérie comme l'Égypte doivent leurs difficultés au fait qu'elles ont trop dépensé de leur rente pétrolière, même aux beaux jours du début de 1980, accumulant un

⁷⁴ A. Sid Ahmed, 1983, p. 19 et 107.

⁷⁵ M. Chatelus et Y. Schemel, 1983.

niveau de dette qui absorba une grande partie de la rente pendant les années suivantes, aggravant encore plus les effets des prix pétroliers déclinants »⁷⁶. Nous verrons dans la deuxième partie de cette thèse si l'expérience algérienne est pertinente dans la compréhension du cas égyptien.

On peut tirer une leçon de cet exemple. Il est difficile de promouvoir une croissance soutenue et autonome dans le cas d'une économie en cours d'industrialisation, qui bénéficie de l'essor des ressources exogènes. Le problème est l'incapacité des nouvelles industries à fonctionner indépendamment des financements permis par les recettes externes.

2.2.3. c *La rente pétrolière et les économies déjà industrialisées : atout ou obstacle ?*

Comme dans les pays de la péninsule arabique, la rente pétrolière dans les économies déjà industrialisées ne suffit nécessairement pas à promouvoir la croissance. Les économies les mieux armées face à la richesse de l'or noir sont celles déjà industrialisées avant l'ère pétrolière. Même si un recul des secteurs productifs peut se produire, elles peuvent encore diversifier leurs structures industrielles et leurs exportations. Nous pensons à la Malaisie, à l'Indonésie, à l'Argentine, au Mexique et à la Colombie.

En revanche, la création *ex nihilo* d'industries ne serait pas possible ou du moins limitée. Les expériences des Etats de la péninsule arabique et de l'Algérie présentent toutes des industrialisations conduites par l'Etat. Les conséquences inhérentes à ce type de stratégie sont une insuffisante diversification industrielle, l'extension de la bureaucratie et le monopole du secteur public sur l'activité interne. La dépendance à l'exportation du pétrole brut, de ses dérivés ou des produits de l'industrie pétrochimique perdure.

N. Eftekhari impute l'échec algérien à l'incapacité de la sphère de la production de s'émanciper de la sphère de la rente⁷⁷. Dans son analyse, la sphère de la rente désigne les activités liées à la redistribution de la rente : administration, commerce, services et armée. La sphère de la production comprend les activités créatrices de la valeur. Dans le cas algérien, la première sphère domine. Cette représentation de l'activité économique peut être étendue aux économies de la péninsule arabique. Par contre, lorsque la croissance des recettes pétrolières touche une économie plus industrialisée, les conséquences négatives de la rente pétrolière sont moindres. La sphère de la rente se développe à côté de la sphère de la production mais sans la dominer. L'économie est alors moins fragile.

⁷⁶ G. Luciani in G. Salamé, 1994, p. 218.

⁷⁷ N. Eftekhari, 1984a, pp. 43-44.

2.3 La dynamique des économies rentières en question

Nous avons analysé les effets de la rente dans les économies rentières, sous l'hypothèse d'une gestion centralisée de la rente pétrolière, le cas le plus courant. Nous pouvons distinguer les effets du côté de la demande et du côté de l'offre. Ce n'est qu'une présentation sommaire des mécanismes qui retiennent notre attention. Les recettes supplémentaires captées par l'État permettent d'élargir les dépenses en faveur de :

- l'offre : les investissements permettent d'élargir ou d'édifier des industries. Le choix en faveur des secteurs des biens intermédiaires, des biens d'équipement et de consommation est variable selon les pays. On notera :

- La stratégie industrielle : dans une économie déjà industrialisée, l'État peut privilégier des industries exportatrices dans les biens des consommations comme dans l'exemple de la Malaisie. Par contre, dans une économie moins industrialisée au départ, les secteurs des biens intermédiaires et les biens d'équipement peuvent être privilégiés afin de construire un tissu industriel. C'est le cas de l'Algérie.
- La contrainte en devises : la forte demande en intrants stimule les importations, et cela d'autant plus que le tissu industriel est initialement peu important. Dans le cas algérien, la politique des industries industrialisantes a été très gourmande en technologie et en intrants. Son financement repose alors sur l'emprunt.
- La contrainte sur les exportations : la production locale peut être détournée vers le marché intérieur du fait d'une politique protectionniste. Les exportations non pétrolières diminuent car une partie de la production répond à une demande interne croissante.
- La contrainte de productivité des facteurs de production : elle peut augmenter seulement la tendance au suremploi et aux investissements massifs peut limiter son évolution. Les effets positifs sur la production qui s'élève sont contrebalancés par une forte croissance du capital et du travail. Le suremploi est probable car il s'insère dans la politique redistributive.

- la demande : les dépenses courantes soutiennent la demande locale. Elles sont un des premiers instruments de la politique redistributive.

- La contrainte en devises : la demande supplémentaire générée par la politique budgétaire peut s'adresser au reste du monde. Deux raisons peuvent être avancées : la capacité de l'offre est réduite et les consommateurs préfèrent les biens importés. Par exemple, dans les pays de la

péninsule arabique, la production locale est très insuffisante puisqu'il n'y a pas pratiquement pas d'industrie au moment de la croissance de la rente pétrolière.

Nous avons distingué les économies rentières suivant leur degré d'industrialisation. Les plus fragiles sont les moins industrialisées. Elles sont plus vulnérables à l'écart entre les capacités de production et la consommation locale. En d'autres termes, dans les économies de circulation, l'essor de la demande dépasse celui de la production. Cette vulnérabilité est visible dans le creusement du déficit commercial non pétrolier. Elle entraîne alors une dépendance financière vis-à-vis de la rente pétrolière. Si la politique de l'offre est insuffisante ou inexistante, alors la dépendance est inéluctable. Par contre, une politique de l'offre substantielle peut être enclenchée. Elle sera coûteuse en devises à court terme. Mais à moyen ou à long terme, elle permet une diversification réduisant cette vulnérabilité si la demande en intrants étrangers (biens intermédiaires et biens d'équipement) diminue avec le temps.

Le rôle de l'État apparaît alors prépondérant : selon le mode d'utilisation des devises, l'économie évolue vers une diversification industrielle ou une dépendance financière.

2.4 Conclusion

Dans notre analyse, nous avons distingué deux types d'économie selon la taille de leur secteur industriel. Sur la base de notre échantillon, les économies les plus diversifiées avant la croissance des ressources exogènes sont celles dont le niveau d'industrialisation reste relativement plus élevé. On distingue trois catégories.

1. Ainsi, l'Argentine, la Colombie, le Mexique et la Norvège présentent un secteur manufacturier important et diversifié. L'Équateur, la Malaisie, l'Indonésie et l'Iran ont en commun d'avoir fortement élevé la contribution de ce secteur au PIB, elles sont donc les économies les plus dynamiques.
2. L'Algérie et l'Irak (mais les données sont éparses pour ce pays) montrent les difficultés à mettre en place un secteur industriel sur la base des recettes pétrolières.
3. De même, les Etats de la péninsule arabique sont peu diversifiés. Le pétrole, directement ou indirectement (industrie pétrochimique) demeure l'élément moteur de ces économies.

Or, ce sont ces deux dernières catégories qui sont le plus souvent qualifiées d'économies rentières dans la littérature. Originellement moins industrialisées, elles ne peuvent pas accéder à une industrialisation suffisamment diversifiée qui les rendraient moins dépendantes à l'exportation de

un ou quelques produits. La richesse pétrolière n'est donc pas une condition suffisante pour construire les bases d'une croissance autonome ; au contraire, elle peut être un obstacle.

La consommation sous la forme de bien de consommation finale ou de biens intermédiaires a alors été davantage stimulée que la production. Même les nouvelles industries stimulent les importations. La faible interdépendance industrielle et le caractère enclavé de l'industrie pétrolière empêchent une diffusion de la croissance à toutes les activités : la création d'activités stimulées par une demande locale plus forte en biens d'équipement, en biens intermédiaires et en biens de consommation finale est insuffisante. Les effets d'entraînement des activités pétrolières sont d'autre part réduits car ils mobilisent peu les facteurs de production locaux.

Nous pouvons reprendre la conclusion de N. Eftekhari au sujet de l'industrialisation algérienne. Il impute son échec à l'incapacité de la sphère de la production de s'émanciper de la sphère de la rente. Les activités créatrices de valeur c'est-à-dire les activités productives dépendent de celles liées à la circulation de la rente pétrolière (administration, commerce, services et armée). L'industrialisation n'a pas réussi à édifier un tissu industriel indépendant du financement par la rente.

Notre objectif est d'étendre ces conclusions aux cas des économies rentières qui dépendent non pas de la rente pétrolière mais de ressources exogènes. Les termes « ressources exogènes » sont plus généraux que l'expression rente. Le but est alors d'élargir la portée de l'analyse des économies rentières, souvent circonscrite à l'impact de la rente pétrolière. Nous avons vu que la croissance liée à l'essor des ressources exogènes, engendre peu d'activités nouvelles et a un faible impact sur les marchés locaux de la main-d'œuvre et du capital.

Enfin, le secteur agricole ne semble pas s'intégrer aux stratégies de développement inaugurées avec la hausse des revenus. L'essor des activités industrielles est accompagné d'un recul du secteur agricole. Les importations alimentaires augmentent dans tous les pays de notre échantillon. La situation extrême est celle des économies traditionnellement agricoles dont le ratio importations alimentaires par habitant est aujourd'hui relativement élevé, ce qui est le cas de l'Algérie, de l'Égypte et de la Malaisie. Deux raisons peuvent encore être avancées : la main-d'œuvre se déplace vers les nouvelles industries et l'élévation des ressources exogènes change le comportement à la consommation.

La redistribution de la rente prend de l'importance autour de l'activité étatique au détriment du secteur privé. Nous avons vu que le secteur privé dépend fortement de la politique publique. Maintenant, il convient d'étudier comment le pouvoir étatique s'étend avec la puissance financière et politique que lui accorde la rente.

3. L'Etat rentier : l'Etat source exclusive du pouvoir économique et politique ?

Dans cette section, notre réflexion s'appuie principalement sur les pays arabes, premier objet d'étude de la littérature sur les économies rentières. L'abondance de ressources consacrées à l'industrialisation et l'extension du rôle de l'Etat a suscité notre intérêt.

La croissance des revenus pétroliers a d'abord bénéficié aux autorités. L'Etat a ainsi soit pu devenir un acteur central de l'activité économique soit étendre une influence déjà importante. L'omniprésence de l'Etat est caractéristique des économies rentières arabes. Le processus rentier arabe peut être résumé par un pouvoir croissant des Autorités sur la base exclusive de la rente pétrolière. L'Etat rentier désigne un pouvoir central dont la puissance repose sur la captation et la distribution de rentes circulant dans une économie rentière. Il est donc un sous-système associé à une économie rentière ⁷⁸.

Le processus rentier peut être qualifié d'Étatisme fortuit ⁷⁹. Le rôle de l'Etat est renforcé. Il a un pouvoir étendu au moment de l'industrialisation. Malgré des configurations relationnelles différentes selon les pays, l'élévation des ressources exogènes uniformise le rapport entre l'Etat et la population. La dépendance économique et sociale des seconds envers les premiers se renforce alors que les Autorités ne dépendent pas de l'activité interne mais du flux de ressources exogènes arrivant dans leur escarcelle.

Dans une économie rentière, à cause des ressources exogènes, l'Etat devient central dans l'activité économique (3.1) mais également dans la structuration de la société (3.2). Au niveau régional, les relations inter-étatiques sont aussi marquées par la circulation de la rente pétrolière (3.3).

3.1 L'Etat rentier : un pouvoir fondé sur la rente

L'Etat reçoit puis redistribue les recettes liées à l'activité pétrolière. Par conséquent, cette redistribution oriente l'activité économique. La dépendance vis-à-vis de ces flux est donc moins l'effet de nouvelles relations interindustrielles entre l'activité pétrolière et le reste de l'économie que la conséquence du volume croissant des dépenses budgétaires ⁸⁰. L'Etat devient le médiateur

⁷⁸ H. El Beblawi et G. Luciani, 1987, introduction, p. 11.

⁷⁹ Mahdavy, 1970, p. 437.

⁸⁰ H. Mahdavy, 1970, p. 432.

obligé pour l'obtention d'emplois et de subventions. Progressivement, il étend son rôle de redistributeur.

Traditionnellement, les économies du Moyen-Orient sont fondées sur la circulation des richesses (3.1.1). Aujourd'hui, la rente pétrolière consolide ce mode de fonctionnement mais révèle une indépendance relative des Autorités (3.1.2). La fiscalité de ces Etats est à cet égard significative (3.1.3).

3.1.1 Une conception particulière de l'Etat dans les villes-Etats du Moyen-Orient

Cet historique rapide de la structure des villes-Etats et des empires du Moyen-Orient nous a semblé utile à la compréhension de l'époque contemporaine. Il montre que traditionnellement les économies des villes-Etats vivent de richesses non pas produites sur place mais appropriées de l'extérieur. Cela permet de comprendre pourquoi les monarchies pétrolières constituent l'archétype des économies rentières. Par contre l'Iran, l'Egypte et l'Irak (mais nos informations sont insuffisantes), anciens empires présentaient des structures économiques plus diversifiées.

Au Moyen-Orient, cohabitent d'anciens empires (la Perse et l'Egypte) et d'anciennes villes-Etats selon l'expression de M. Chatelus et Y. Schemeil⁸¹. L'originalité des secondes reposait sur l'absence d'activité de production. Le commerce, le paiement de rentes, de tribut de guerre, la distribution des bénéfices étaient les principales sources de revenus de ces Etats. Aujourd'hui, cette distinction serait toujours pertinente. La Jordanie, le Koweït et les Émirats Arabes Unis sont alors les formes actuelles de ces villes-Etats. L'intérêt de cette analyse est de proposer une explication à la prééminence de la circulation sur la production de richesses dans quelques pays du Moyen-Orient.

La distinction est avant tout historique. Les villes-Etats se sont dispersées autour du croissant fertile⁸² et de la péninsule arabique. Ce sont les Etats de Palmyre, de Babylone et de Tyr et les dynasties des Nabatéens, des Hamdânides et des Hachémides (Encadré 4). Les empires sont apparus à la périphérie de cette zone : la Vallée du Nil et le plateau persique. Aujourd'hui, « une version contemporaine des villes-Etats occupe un rôle central dans la configuration politique moyen-orientale »⁸³ tels que la Jordanie, le Koweït et les Émirats Arabes Unis.

⁸¹ M. Chatelus et Y. Schemeil, 1984.

⁸² Le croissant fertile désigne la région d'Asie occidentale, en forme d'arc de cercle, couvrant une bande étroite à l'Est de la Méditerranée (Israël, Liban), s'élargissant vers le Nord (Syrie), puis s'orientant vers le sud-est (plaine du Tigre et de l'Euphrate, en Irak) pour rejoindre le Golfe persique. Du point de vue historique, le croissant fertile fait référence aux puissants empires de Babylone, d'Assyrie et de Phénicie.

⁸³ M. Chatelus et Y. Schemeil, 1984, p. 258.

Les Villes-Etats : Palmyre est à son apogée de 260 à 272 (aujourd'hui en Syrie), Babylone entre 1730 et 1687 avant J. C. (aujourd'hui en Irak) et de Tyr au XXII^{ème} siècle avant J. C. (aujourd'hui au Liban).

Les dynasties : les Nabatéens sont originaires du Nord-Ouest de l'Arabie (V^{ème} siècle avant J. C.), les Hamdânides ont régné sur Mossoul (Irak) et Alep (X^{ème} siècle, Syrie) et les Hachémites ont fondé les monarchies d'Irak et de Jordanie.

Ces villes-Etats présentent trois caractéristiques :

1. Les frontières de ces villes-Etats étaient instables et mal définies contrairement aux cas grecs et italiens. La notion de citoyenneté est vague dans les codes légaux moyen-orientaux.
2. L'Etat ou le Roi a une double dimension politique et religieuse. Il a un rôle central dans les domaines de la justice et de l'économie (contrôle des marchés, des prix et des taux d'intérêt).
3. Enfin, et cette troisième caractéristique nous paraît la plus intéressante, les villes-Etats n'ont pas de système productif centralisé. Les économies ne s'appuient pas sur des industries privées ou des activités publiques mais sur la protection accordée au commerce et aux finances et sur une justice distributrice. De même, les dynasties sont construites sur des réseaux commerciaux et non sur des activités productives.

Pour expliquer le faible essor productif, les auteurs insistent sur les fonctions de l'Etat dans ces villes-Etats. Ils les comparent à un modèle familial où chaque membre a droit à une part du revenu et de la propriété. Par conséquent le chef de la communauté (famille ou clan) « n'a ni le droit ni de raison de faire travailler et produire un surplus à l'échelle des systèmes impériaux ou féodaux »⁸⁴. Cette réflexion est intéressante car elle dépeint des sociétés où chacun peut subvenir à ses besoins car il appartient à une communauté où le chef prend en charge ses membres. En cas d'agression individuelle ou collective, la responsabilité est partagée contrairement aux sociétés féodales.

Cette configuration originale des relations explique selon M. Chatelus et Y. Schemeil pourquoi dans ces sociétés la circulation des richesses domine. L'économie de ces villes-Etats s'est successivement appuyée sur les produits du butin des razzias, puis les tributs de guerres, les rentes sur le commerce terrestre, aux droit d'accès par les caravanes et enfin la rente pétrolière.

⁸⁴ M. Chatelus et Y. Schemeil, 1984, p. 259.

Par conséquent, dans ces villes - États le pouvoir central ne s'appuie pas sur le travail de la population locale. Le pouvoir est lié au pillage (razzias, guerres) et aux droits de passage (sur le commerce et le transit). La capacité à s'approprier ces richesses puis la redistribution fonde la légitimité du pouvoir central. Ce n'est pas la création mais le prélèvement des richesses qui fournir les biens et les services nécessaire au pouvoir et à la population.

Les redevances versées par les compagnies au début de l'exploitation pétrolières au Moyen-Orient sont une forme moderne de prélèvement par le Pouvoir. La croissance de ces pays ne repose plus sur la richesse des pays voisins ou le commerce régional mais sur la richesse du sous-sol.

Au Moyen-Orient, les économies d'aujourd'hui sont héritières des structures laissées par les anciens empires, fondés sur la production, et les anciennes villes-Etats, basées sur la circulation. L'Iran et l'Égypte appartiendraient à la première catégorie, le Koweït, la Jordanie, les Émirats Arabes unis à la seconde. Les économies de circulation, identifiées par M. Chatelus, sont dominées par la redistribution des richesses. Les capacités à transformer les ressources sont limitées. Aussi, l'essor de la rente pétrolière soutient davantage la demande que l'offre locale.

3.1.2 L'Etat : une indépendance relative

L'indépendance relative de l'Etat repose sur le paradoxe suivant : l'Etat est indépendant financièrement de l'économie interne (a) mais dépendant du reste du monde pour son approvisionnement en devises (b). L'industrialisation revêt alors un enjeu social et politique (c).

3.1.2. a La reconnaissance interne

L'Etat grâce aux revenus pétroliers acquière une autonomie tant économique que sociale⁸⁵. Les recettes de l'Etat constituent une part accrue du revenu national. La caractéristique la plus importante est alors que les recettes budgétaires dépendent peu des recettes fiscales prélevées sur le revenu des personnes. Nous y reviendrons plus loin. Elles proviennent souvent des entreprises pétrolières.

Par conséquent, l'essor des dépenses publiques stimule la croissance de l'activité économique. Cette prospérité n'est pas donc liée à l'essor de l'activité interne mais à celui des dépenses de l'Etat. H. Katouzian y voit une situation originale : « la prospérité économique et le progrès sont largement indépendants du surplus généré par l'activité économique interne et de la taille de celui-ci »⁸⁶. La puissance de l'Etat ne s'appuie pas sur l'Economie auquel il est attaché. Au contraire, c'est celle-ci qui dépend de l'Etat. Cette dépendance s'observe à différents niveaux : le secteur

⁸⁵ H. Katouzian, 1979, p. 6.

⁸⁶ H. Katouzian, 1979, p. 6.

privé reçoit des aides, les consommateurs bénéficient de subventions, la population accède à une santé et une éducation publiques. Nous verrons que dans les monarchies du Golfe, ces relations prennent la forme de rapport clientélistes.

S. Adel compare les économies rentières à des économies dépendantes mais dont l'Etat est autonome. Il est affranchi financièrement de l'économie interne mais dépendant du reste du monde pour son approvisionnement en devises. Seulement, la surdétermination politique est encore plus forte⁸⁷. Les dirigeants sont des intermédiaires dont la légitimité repose sur une politique redistributive. Nous retrouvons la première fonction du chef de la communauté inscrite dans le contrat social des villes-Etats orientales.

3.1.2. b La reconnaissance internationale

Nous avons conclu dans la section précédente au sujet des Etats de la péninsule arabique que les sommes consacrées à l'industrialisation permettaient aux Etats d'acheter une certaine légitimité. L'industrialisation doit donc être interprétée comme un projet politique au niveau national. La rente pétrolière offre également à l'Etat les moyens financiers nécessaires à sa crédibilité internationale. Jusqu'au milieu des années 80, les Etats vont s'engager dans des plans de développement ambitieux. Pour M. Chatelus et Y. Schemeil, ils répondent aux désirs des Etats d'affirmer leur puissance au niveau mondial⁸⁸. Le gigantisme des sites industriels sert à impressionner les experts internationaux et offre une reconnaissance de leur pouvoir. Il s'agit d'être considéré comme des partenaires indispensables dans les relations économiques et politiques internationales. Leur reconnaissance internationale repose alors sur l'engagement dans des programmes de développement.

Les relations entre les Etats producteurs et le reste du monde sont marquées par une dépendance vis-à-vis des pays consommateurs et les intermédiaires. Ces derniers sont les compagnies pétrolières (notamment les majors) qui conservent une influence sur les prix et destination du pétrole et donc sur le surplus pétrolier. Les pays producteurs importent les technologies de l'industrie pétrolière et dépendent des majors intermédiaires entre eux et les consommateurs⁸⁹. Aussi, l'autonomie financière et politique des pays producteurs est-elle réduite. Les programmes d'industrialisation comme les tentatives d'intégration verticale dans l'industrie pétrolière sont des moyens d'échapper à cette dépendance.

⁸⁷ S. Adel, 1992, p.68.

⁸⁸ M. Chatelus et Y. Schemeil, 1983, p. 262.

⁸⁹ S. Jaber, 1975, pp. 72-73.

Cette stratégie montre que la gestion de l'économie est l'instrument d'une reconnaissance politique. Cette modalité du pouvoir est visible tant au niveau international qu'au niveau interne. L'Etat assoit son pouvoir politique sur le fait qu'il est le médiateur obligé de la redistribution des revenus. Ici, l'industrialisation et le développement ne sont pas des objectifs finaux mais des objectifs intermédiaires qui permettent de consolider le pouvoir de la classe dirigeante.

3.1.2. c État et industrialisation

En Arabie Saoudite, en Algérie et en Irak, l'Etat dirige l'industrialisation. Les entreprises publiques, les programmes industriels, les aides accordées sont les éléments d'une stratégie étatique visant à insuffler le développement. La rente pétrolière offre les moyens financiers de cette politique. Dans le cas saoudien, l'Etat impulse une diversification industrielle en conservant le contrôle sur le secteur privé. En Algérie, jusqu'à la moitié des années 80, l'industrialisation repose sur les entreprises publiques. De même, l'Etat irakien devient le principal agent économique à partir de 1968, à l'arrivée du pouvoir baasiste⁹⁰. Les nationalisations du secteur pétrolier en 1972-73 vont élargir sa base financière. Il s'engage dans une politique dépensière à l'instar des économies pétrolières arabes. L'Etat contrôle l'essentiel des industries de grandes tailles et produit les biens intermédiaires. Il crée des infrastructures et des usines.

Les trois pays ont des régimes autoritaires. Seulement, pour S. Jaber, E. Mandel et S. Adel, les classes dirigeantes d'Irak ont en commun de porter un projet d'indépendance et de développement contrairement à l'Arabie saoudite et aux autres Etats de la péninsule arabique⁹¹. Les programmes industriels irakiens ont un objectif interne. L'indépendance nationale repose sur une autonomie économique. Aussi, S. Adel considère-t-il que l'articulation des États de la péninsule arabique sur le marché mondial domine alors que dans le cas irakien elle est plus ambiguë. L'Algérie ressemble à l'Irak de ce point de vue.

Dans les Etats de la péninsule arabique et l'Iran, la rente pétrolière permet de préserver des relations anciennes fondées sur l'interdépendance, la protection comme dans les anciennes villes-Etats. Les classes dirigeantes ne s'engagent pas dans une diversification économique qui affaiblirait leur autorité. Nous expliquons ainsi le succès limité des stratégies industrielles dans ces pays. Leurs politiques industrielles doivent être interprétées comme un moyen pour leurs gouvernements d'asseoir leur autorité. L'édification d'une économie indépendante est donc un objectif secondaire.

Le développement industriel mené par l'Etat revêt un enjeu social et politique. Nous retrouvons une problématique abordée par A. Gerschenkron au sujet de l'industrialisation des pays « en

⁹⁰ A. Richards et J. Waterbury, 1991, p. 255-57 et S. Adel, 1992, pp. 68-69.

⁹¹ S. Jaber, 1975, p. 64-65, E. Mandel, 1975, p. 51, S. Adel, 1992.

retard »⁹². Dans le cas de la Russie soviétique, elle a donné à l'Etat une fonction sociale. Les dirigeants conservent le pouvoir tant qu'ils peuvent « faire croire à la population qu'ils accomplissent une fonction sociale importante qui ne pourrait être réalisée en leur absence »⁹³. Paradoxalement, l'Etat garde cette fonction alors que le régime est autoritaire. En effet, la population soviétique malgré la dureté du régime ne remet pas en cause le pouvoir étatique puisqu'elle attend de l'industrialisation une amélioration de ses conditions de vie. Cette réflexion nous paraît dépeindre l'attitude des Etats irakien, algérien et égyptien (sous Nasser durant les années 60). Leur légitimité repose sur leur stratégie de développement, facilitée par la rente pétrolière. La fonction de l'État est alors de promouvoir le développement.

3.1.3 La fiscalité des économies pétrolières

Dans les économies rentières moyen-orientales, les recettes budgétaires vont dépendre principalement des impôts sur les sociétés pétrolières ou des recettes non fiscales. Le lien avec la population locale est réduit à la gestion des dépenses.

En 1970, H. Mahdavy fait une observation clef sur l'évolution des finances publiques iraniennes : les recettes budgétaires liées au pétrole ont supplanté les recettes fiscales dès 1955. L'affaiblissement de la part de l'impôt dans le budget réduit le pouvoir de redistribution de la politique fiscale, les dépenses deviennent alors le seul instrument budgétaire disponible⁹⁴. L'Iran, avant 1955, est une économie relativement diversifiée où la politique fiscale est développée. Les modalités d'intervention de l'Etat changent donc avec l'essor des recettes pétrolières. Son intervention est dorénavant restreinte à la gestion des dépenses.

La faible fiscalité des économies pétrolières du Moyen-Orient reflète des relations particulières entre gouvernant et gouvernés : les Etats rentiers sont des régimes autoritaires. Le pouvoir n'est pas l'objet de réclamation de la part de la population locale puisque celle-ci ne verse pas d'impôt ; au contraire, elle bénéficie de la redistribution de la rente pétrolière. Cette redistribution est arbitraire, mais l'inégalité des revenus qu'elle génère n'est pas remise en cause car « ce qui est donné [aux gouvernés] est dans tous les cas plus que ce qu'ils méritent ou ce qu'ils pourraient obtenir ailleurs »⁹⁵.

Les finances publiques dépendent essentiellement des ressources pétrolières. Le risque inhérent est la vulnérabilité à l'arrêt ou la diminution des ressources exogènes ou encore à une baisse des prix du pétrole. Cette question est importante et urgente pour les producteurs de pétrole dont les

⁹² A. Gerschenkron, 1966.

⁹³ A. Gerschenkron, 1966, pp. 28-29.

⁹⁴ H. Mahdavy, 1970, p. 453.

⁹⁵ G. Luciani, 1988, p. 463.

réserves sont limitées tels que l'Indonésie et l'Égypte. Les recettes pétrolières contribuent largement au budget et leurs réserves ont une durée estimée à 10 ans⁹⁶. Par contre, les recettes budgétaires de l'Argentine et la Norvège pour lesquels l'ère pétrolière est proche, sont plus variées. Même les gros producteurs arabes de pétrole avec la baisse des prix du pétrole dès 1986 sont entrés dans une crise fiscale.

La comparaison des budgets des économies rentières est difficile en raison de l'insuffisance des données statistiques. Dans la deuxième section, sur la base des données de G. Luciani, nous avons distingué les pays pétroliers du Golfe et la Libye des autres économies arabes⁹⁷. Chez les premiers, les revenus pétroliers représentent au moins 50 % des recettes totales de l'État.

Dans les États rentiers, la base fiscale est étroite, elle repose sur trois types de recettes⁹⁸ :

1. Les taxes sur le commerce international qui demandent peu de contrôle étatique sur le territoire.
2. Les impôts sur la propriété, notamment immobilière et sur les revenus des compagnies. L'imposition des firmes étrangères est aisée à percevoir et exige peu de légitimation politique.
3. La taxation des biens et services intérieurs facile à administrer lorsqu'il s'agit de produit de première nécessité. Dans les pays arabes, ce type d'impôt est peu développé car ces produits sont souvent subventionnés.

Les données statistiques montrent que les recettes budgétaires dépendent également des recettes non-fiscales dans une proportion importante relativement à celle des autres économies. Elles rassemblent en particulier les revenus de l'entreprise et de la propriété et les excédents d'exploitation des entreprises publiques.

Les recettes non fiscales sont la première source de revenus pour le Bahreïn, les Émirats Arabes Unis, l'Iran, le Koweït et Oman (Tableau 16 et Tableau 17)⁹⁹. En Équateur, en Indonésie et en Malaisie, si les recettes fiscales sont plus importantes, elles sont dominées par les impôts sur les sociétés (Tableau 18). Pour la première, leur contribution atteint plus de 40 % entre 1980 et 1995. Elles concernent exclusivement les compagnies pétrolières. Pour la deuxième, elle diminue de 70 % à la fin des années 1980 à 43 % en 1995. Pour la troisième, elles sont stables et représentent en moyenne 30 % des recettes fiscales. La participation des impôts prélevés sur les

⁹⁶ Estimation de 1996, « Pétrole » 1996.

⁹⁷ G. Luciani, 1994, p. 209-210., Tableau 3, p. 181.

⁹⁸ G. Luciani, 1994, p. 203-204.

⁹⁹ Nous ne disposons pas de données sur l'Arabie saoudite, l'Irak, le Qatar et l'Algérie.

compagnies pétrolières baisse entre 1986 et 1995 de 11 % à 5 % de ce total avec la baisse des prix du pétrole (Tableau 18).

Tableau 16 : Catégorie de recettes en pourcentage des recettes de l'administration publique centrale, milieu des années 80.

| | Date | Impôts sur le revenu, les Bénéfices et les gains en capital | Dont impôts sur les sociétés | Cotisations de sécurité sociale | Impôts intérieurs sur les biens et services | Dont impôts généraux sur la vente, le chiffre d'affaire ou la valeur ajoutée | Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales | Recettes non fiscales | Dont revenu de la propriété |
|-----------|-------|---|------------------------------|---------------------------------|---|--|---|-----------------------|-----------------------------|
| Bahrein | 1 986 | 4,52 | 4,52 | 8,12 | 3,77 | 0 | 8,81 | 74,4 | 60,18 |
| E. A. U. | 1 981 | 0 | .. | 0 | 0 | .. | 0 | 100 | 8,46 |
| Koweit | 1 986 | 0,61 | 0,61 | .. | 0,38 | 0 | 1,26 | 97,56 | 96,25 |
| Oman | 1 986 | 19,6 | 19,3 | .. | 1,21 | 0 | 4,35 | 73,18 | 64,81 |
| Argentine | 1 985 | 4,9 | 0,01 | 27,05 | 37,38 | 13,78 | 14,68 | 9,66 | 3,46 |
| Colombie | 1 983 | 19,3 | 8,01 | 13,04 | 21,76 | 15,22 | 11,55 | 18,09 | 16,85 |
| Indonésie | 1 986 | 40,37 | 35,97 | .. | 23,29 | 13,6 | 4,87 | 29,69 | 2,96 |
| Iran | 1 985 | 13,42 | 12,1 | 9,52 | 8,02 | 0,69 | 9,04 | 54,38 | 41,47 |
| Malaisie | 1 984 | 38,92 | 29,29 | 0,52 | 18,5 | 6,44 | 23,34 | 16,29 | .. |
| Mexique | 1 985 | 24,29 | 12,72 | 12,95 | 66,97 | 17,46 | 4 | 8,76 | 6,64 |
| Norvège | 1 985 | 24,6 | 16,88 | 20,39 | 39,07 | 18,98 | 0,48 | 14,28 | 12,73 |
| Égypte | 1 986 | 15,61 | 12,52 | 12,64 | 10,24 | 0 | 13,45 | 36,4 | 13,98 |

Source : Government Finance Statistics Yearbook, F.M.I., Rapport 1987.

Note : les données en italique sont des estimations.

.. : donnée non disponible

Tableau 17 : Catégorie de recettes en pourcentage des recettes de l'administration publique centrale, milieu des années 90

| | Date | Impôts sur le revenu, les Bénéfices et les gains en capital | Dont impôts sur les sociétés | Cotisations de sécurité sociale | Impôts intérieurs sur les biens et services | Dont impôts généraux sur la vente, le chiffre d'affaire ou la valeur ajoutée | Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales | Recettes non fiscales | Dont revenu de la propriété |
|-----------|-------|---|------------------------------|---------------------------------|---|--|---|-----------------------|-----------------------------|
| Bahrein | 1 994 | 6,07 | 6,07 | 9,74 | 4,28 | 0 | 10,69 | 67,46 | 61,31 |
| E. A. U | 1 994 | 0 | .. | 1,73 | 23,35 | .. | 0 | 74,38 | .. |
| Oman | 1 994 | 20,31 | 20,06 | 0 | 1,05 | 0 | 2,99 | 74 | 66,54 |
| Argentine | 1 990 | 2,3 | 0 | 41,84 | 19,02 | 9,24 | 13,65 | 9,43 | 1,86 |
| Colombie | 1 993 | 37,23 | .. | 0 | 41,56 | 36,39 | 8,44 | 12,43 | 7,15 |
| Équateur | 1 994 | 49,86 | 41,37 | 0 | 25,78 | 21 | 11,27 | 11,74 | .. |
| Indonésie | 1 993 | 49,33 | 38,94 | 0 | 26,35 | 21,81 | 5,15 | 15,93 | 2,69 |
| Iran | 1 994 | 8,64 | 7,2 | 5,14 | 6,84 | 3,64 | 9,54 | 66,71 | 55,74 |
| Malaisie | 1 995 | 34,14 | 25 | 1,21 | 23,67 | 8,21 | 13,8 | 21,96 | 15,67 |
| Mexique | 1 989 | 29,39 | 15,67 | 11,45 | 53,13 | 18,83 | 5,13 | 16,53 | 6,46 |
| Norvège | 1 992 | 14,64 | 5,94 | 25,22 | 38,13 | 18,93 | 0,51 | 20,27 | 17,86 |
| Égypte | 1 993 | 18,7 | 14,37 | 9,01 | 12,39 | 0 | 9,13 | 32,94 | 15,91 |

Source : Government Finance Statistics Yearbook, F.M.I., Rapport 1995.

Note : les données en italique sont des estimations.

.. : donnée non disponible

Tableau 18 : Part des impôts sur les sociétés dans les recettes fiscales : Malaisie, Indonésie et Équateur (moyenne annuelle)

| | 1977-1980 | 1981-1985 | 1986-1990 | 1990-1995 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|
| Malaisie | 30,3 | 36,2 | 33,5 | 33,6 |
| Dont compagnies pétrolières | | | 13,3 | 9,0 |
| Indonésie | 69,9 | 75,2 | 54,3 | 44,1 ^a |
| Équateur | 21,1 | 44,6 | 44,6 | 49,6 ^a |

Source : nos calculs à partir de « Government Financial Statistical Yearbook », F.M.I.

Note : Équateur : les impôts sur les sociétés proviennent uniquement des sociétés pétrolières

.. donnée non disponible.

^a 1990-1994

La Norvège présente une base fiscale assez développée, toutefois les recettes non fiscales y sont élevées relativement à l'ensemble des pays industrialisés (Tableau 19). De même en Argentine, en Colombie et au Mexique, la base fiscale est diversifiée comparée à celle de notre échantillon.

Tableau 19 : Part des recettes non fiscales dans les recettes totales de l'administration publique centrale (moyenne annuelle)

| | 1980-85 | 1986-90 | 1991-94 |
|------------|---------|---------|---------|
| Bahrein | 82,0 | 72,3 | 71,5 |
| E. A. U. | 100,0 | 68,8 | 71,4 |
| Koweït | 95,7 | 97,6 | .. |
| Oman | 69,8 | 74,1 | 74,9 |
| Argentine | 13,8 | 8,9 | .. |
| Colombie | 19,0 | 11,3 | 13,0 |
| Équateur | | 2,2 | 5,5 |
| Indonésie | 12,2 | 22,1 | .. |
| Iran | 63,4 | 46,0 | 60,8 |
| Malaisie | 17,0 | 30,0 | 25,2 |
| Mexique | 8,6 | 12,8 | .. |
| Norvège | 12,1 | 19,5 | 20,9 |
| Égypte | 35,3 | 33,2 | 33,1 |
| France | 5,7 | 7,4 | 6,9 |
| États-Unis | 9,7 | 8,5 | 8,0 |
| PVD | 21,2 | .. | .. |

Source : nos calculs à partir de « Government Financial Statistical Yearbook », F.M.I.

Note : .. donnée non disponible.

Afin d'évaluer le degré d'autonomie de l'Etat vis-à-vis de la nation, nous avons présenté dans un tableau la part des impôts sur le revenu et les bénéfices en pourcentage des recettes totales (Tableau 20). Sur les 13 pays de notre échantillon, la contribution de cette taxe est faible pour trois pays (Bahrein, Koweït et Iran). Pour Oman, l'imposition sur les revenus est inexistante. Quant à l'Équateur et l'Indonésie, nous avons constaté l'importance des impôts sur les sociétés. Finalement, seuls le l'Argentine, la Colombie, le Mexique et la Norvège témoignent d'une fiscalité diversifiée.

La faible diversification de l'assiette fiscale est caractéristique des économies rentières.

Tableau 20 : Impôt sur le revenu et les bénéfices en pourcentage des recettes totales de l'administration publique centrale, moyenne annuelle.

| | 1980-85 | 1986-90 | 1991-94 |
|------------|---------|---------|---------|
| Bahrein | 3,0 | 4,6 | 5,2 |
| Émirats | | | .. |
| Koweït | 1,9 | 0,6 | .. |
| Oman | 27,2 | 21,2 | 19,6 |
| Algérie | 16,4 | 19,5 | 15,1 |
| Argentine | 4,6 | 5,4 | .. |
| Colombie | 22,7 | 27,3 | 38,9 |
| Équateur | | 56,1 | 56,0 |
| Indonésie | 72,9 | 52,7 | 53,7 |
| Iran | 9,1 | 15,9 | 10,7 |
| Malaisie | 37,7 | 31,6 | 33,5 |
| Mexique | 29,2 | 29,7 | .. |
| Norvège | 26,1 | 16,6 | 16,2 |
| Égypte | 16,1 | 15,4 | 19,0 |
| France | 17,7 | 17,5 | 17,6 |
| États-Unis | 52,1 | 51,6 | 50,7 |

Source : Nos calculs à partir de « Gouvernement Financial Statistical Yearbook », F.M.I.

Note : .. donnée non disponible.

3.2 Stratification sociale et rente pétrolière

Dans le cas des plus gros exportateurs de pétrole (Koweït, Abu Dhabi, Iran, Irak et Nigeria), la croissance des dépenses publiques profite en premier lieu à une catégorie de la population que H. Katouzian appelle la clientèle de l'Etat (3.2.1). Cela nous conduira à nous interroger sur l'existence de relations clientélistes dans le monde arabe (3.2.2).

3.2.1 Une société stratifiée par la rente

H. Katouzian¹⁰⁰ et P. Vieille¹⁰¹ observant les conséquences sur la structure de la société de l'utilisation de la rente par l'Etat, concluent à une stratification sociale fondée sur la distribution de la rente. Ils présentent les trois catégories sociales induites par la politique de l'Etat :

1. La clientèle : cette catégorie désigne une population au statut privilégié dans la société, sa position repose sur la tradition, la propriété ou l'éducation. Il s'agit des chefs de tribus et l'aristocratie régnante dans les Etats de la péninsule arabe qui, selon E. Longuenesse,

¹⁰⁰ H. Katouzian, 1979, p. 6-7.

¹⁰¹ P. Vieille, 1984, p. 20-21.

constituent une aristocratie rentière¹⁰². Elle bénéficie fortement de l'augmentation de l'emploi et des revenus de l'Etat : hauts salaires, emplois lucratifs, faible intérêt sur les prêts. Pour P. Vieille les dirigeants constituent une classe fonctionnelle : intermédiaire entre l'extérieur et la société. Elle gère la rente pétrolière et l'utilise comme instrument de la modernisation. La composition de sa consommation s'oriente vers des services modernes, des biens de consommation durable et des biens alimentaires de luxe. Leur assise sociale et économique est donc modifiée et se trouve dorénavant liée à l'Autorité centrale. La croissance de leur niveau de consommation et de leur accumulation financière n'est permise que la redistribution de la rente pétrolière.

Dans le même temps, les investissements et les dépenses publiques (notamment les dépenses sociales) permettent aux autres catégories sociales de profiter de l'aubaine pétrolière. La consommation publique augmente avec la croissance de l'appareil d'Etat, des salaires des fonctionnaires, des retraites et la réduction des impôts :

2. La population urbaine qui profite des conséquences sur l'emploi et le revenu du haut niveau des dépenses publiques et des réglementations étatiques (salaire minimum, emploi). P. Vieille la qualifie de classe-appui : elle dépend directement de la classe fonctionnelle. Elle est le résultat de la salarisation dans les administrations et le secteur publics. Le salaire ne se comprend pas comme la contrepartie d'un travail mais comme « une allégeance implicite à la classe État fonctionnelle »¹⁰³. Parmi eux, les kafils sont rémunérés en tant qu'intermédiaires entre l'Autorité locale et la population étrangère (Encadré 5).

3. Les populations rurales pour H. Katouzian (dans le cas des pays possédant un large secteur agricole) ou les classes populaires (paysans, ouvriers des entreprises libres et les sans-travail) selon P. Vieille sont exclues de cette nouvelle politique, elles bénéficient peu de la rente.

Les analyses de H. Katouzian et P. Vieille se complètent. La première semble plus caractéristique des sociétés orientales : les chefs de tribus ou l'ancienne aristocratie bénéficient de hautes rémunérations et de privilèges puis viennent les classes urbaines et la population rurale. Par contre, P. Vieille, à partir du cas algérien, propose une catégorisation en trois classes (classe fonctionnelle, classe appui et classe populaire) dont la fonction est liée à la position sur le circuit de la rente pétrolière. Il y a donc une forte différenciation sociale quant à l'accès à la rente.

L'approche de G. Beaugé est très proche de celles de H. Katouzian et P. Vieille. Il s'intéresse aux États du Golfe qui vont redistribuer le surplus pétrolier dans une optique productive¹⁰⁴. Une

¹⁰² « Sa définition comme classe repose sur le contrôle et l'appropriation de la rente » E. Longuenesse, 1984, p. 148.

¹⁰³ P. Vieille, 1984, p. 21.

¹⁰⁴ G. Beaugé, 1985, p. 611.

nouvelle classe d'entrepreneurs privés émerge. Seulement, leur activité est confinée à un cadre délimité par l'État. Nous retrouvons les caractéristiques de l'Arabie Saoudite. Les nouveaux producteurs dépendent de la politique publique.

En Norvège la situation est différente du point de vue de la répartition des richesses. La rente pétrolière est un instrument d'une égalisation entre les individus. Elle s'intègre dans un objectif plus large de justice sociale, de réduction des inégalités et du développement des institutions de l'Etat de bien-être ¹⁰⁵.

Encadré 5 : le kafil ou comment les nationaux n'ont pas besoin de travailler

Dans les Etats de la péninsule arabique, la population locale du fait de sa citoyenneté perçoit des commissions soit sur les contrats d'entreprise soit sur l'activité d'un étranger travaillant sur le territoire. Le kafil ou sponsor (personne morale ou physique) garantit les agissements et l'activité d'un étranger (personne morale ou physique). Il en est également responsable devant la loi. Il est alors rémunéré ¹⁰⁶. Les nationaux n'ont donc pas besoin de travailler. Le revenu du kafil ne repose pas sur une activité mais sur sa nationalité. Cet exemple montre que la rente pétrolière peut décourager toute velléité de participer à la production.

3.2.2 Rente pétrolière et clientélisme, résurgence d'un ancien type de relation : l'Etat organisateur des relations économiques

H. Katouzian appuie son analyse sur l'existence d'une clientèle de l'Etat. Cela nous amène à nous interroger sur la présence, dans le monde arabe, de relations clientélistes. Comment comprendre les rapports qui s'instaurent entre l'Etat, bénéficiaire de la rente pétrolière, et les membres de la société qui de différentes manières profitent de sa redistribution. Les relations de clientèles, telles que J. Leca et Y. Schemeil les définissent, sont complexes et ont revêtu des formes variées selon les époques et les régions. Aussi, ce qui est visible aujourd'hui, doit-il être compris comme le résultat, le produit de formes de relation historiquement déterminée.

J. Leca et Y. Schemeil considèrent que « la relation de clientèle, en tant qu'alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir et de ressources inégaux, dont chacune d'entre elles juge utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même, est susceptible d'être repérée dans n'importe quel type de régime ou de société contemporains » ¹⁰⁷. Ils situent le sens

¹⁰⁵ P. Vieille, 1984, p. 21.

¹⁰⁶ E. Longuenesse, 1984, pp. 153-54.

¹⁰⁷ J. Leca et Y. Schemeil s'appuient sur la définition de C. Lande « Introduction : the dyadic basis of clientelism », pp. 13-37 in S. Schmidt et al. (Eds) *Friends, Followers and Factions : a reader in Political Clientelism*, 1977, Berkeley, University of California Press.

nodal du clientélisme politique entre trois concepts : l'idée pré-islamique de suprématie, le serment d'allégeance islamique et les commandements militaires ottomans.

Le clientélisme est un problème qui se pose à l'économiste travaillant sur le monde arabe dès lors qu'il veut comprendre la nature des relations entre les gouvernants et les gouvernés. Nous retiendrons 4 points de l'étude de J. Leca et Y. Schemeil :

1. L'ancienneté des relations clientélistes sous des formes diverses.

Dans le système mamelouk, qui introduit l'agent administratif, « Le patronage est au cœur du système », il structure politiquement le processus de production. L'Etat est le « patron » l'organisateur de ce système politique.

1. Ils opposent le système politique bourgeois aux systèmes politiques arabes : l'économie est ici enchâssée dans le politique. On retrouve l'hypothèse émise plus haut au sujet de l'industrialisation : elle est un instrument au service d'un objectif politique.
2. L'Etat « apparaît séparé de sa société et extérieur à elle tout en étant l'élément constitutif principal des rapports sociaux, en étant le rapport social » (souligné par les auteurs). Il est séparé car il n'est pas le représentant de la société civile. Il est en même temps organisateur des relations économiques.

Ce dernier point est intéressant car il révèle un paradoxe : l'Etat ne dépend pas de sa société et pourtant il est l'organisateur des relations économiques. Les relations Etat-sociétés paraissent unilatérales.

La rente pétrolière se greffe donc sur des sociétés où l'Etat est à la fois central et extérieur. Le mérite de cette analyse est de montrer les spécificités de l'Etat oriental. L'étude de H. Katouzian montre peut-être insuffisamment que la relation de clientèle est ancienne dans le monde arabe. Par contre, P. Vieille puis S. Adel inscrivent les relations de l'Etat à l'économie dans l'Histoire récente. Pour le premier, l'Etat algérien tel que le présente P. Vieille « a été pensé et s'est réalisé dans le contexte des revenus pétroliers »¹⁰⁸. Il est ici l'instrument de la construction d'une société indépendante et en développement. Il a acquis les caractéristiques de l'Etat oriental : il a un rapport d'extériorité à la société : « parce qu'il dispose de la rente qui l'extériorise » et il est devenu organisateur des relations au sein de la société.

¹⁰⁸ P. Vieille, 1984, p. 24.

S. Adel dans son article récent au sujet de l'Irak témoigne aussi de l'actualité de cette analyse. Les classes dirigeantes au pouvoir ont créé une « bourgeoisie parasite » première bénéficiaire de la redistribution de la rente pétrolière et une « classe appui »¹⁰⁹ telle que P. Vieille la définit.

Cette réflexion nous conduit à nous interroger sur les relations entre l'Etat et l'économie. L'exemple des entreprises publiques est à cet égard intéressant. Non seulement elles expriment la volonté étatique de prendre en charge l'industrialisation comme dans d'autres pays en développement, mais elles s'inscrivent dans les relations de clientèles citées plus haut. Elles sont un vecteur de la redistribution de la rente. Dans le cas égyptien, il sera nécessaire d'approfondir les conséquences de ce type de rapports sur la politique économique.

3.3 La redistribution de la rente pétrolière: un facteur de rapprochement des économies arabes

Les pays producteurs de pétrole ont redistribué la rente pétrolière aux économies voisines. Ce rapprochement a permis une homogénéisation des politiques économiques. Cette redistribution s'effectue suivant trois axes :

1. Les pays de transit bénéficient d'une rente de location¹¹⁰. C'est le cas des revenus du Canal de Suez pour l'Egypte et des redevances versées pour le transit par les oléoducs pétroliers dans le cas syrien.
2. Les migrations du travail ont permis à l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, la Tunisie et au Yémen de recevoir des transferts de fonds en provenance des économies pétrolières. Au milieu des années 70, les mouvements du travail se sont accéléré entre les pays arabes pauvres en pétrole mais riches en main-d'œuvre et les économies pétrolières dépourvues de force de travail. Les transferts de fonds des travailleurs émigrés dans les pays exportateurs concernent surtout l'Egypte, le Maroc, la République du Yémen et la Jordanie (Tableau 21).
3. Parallèlement, les pays les plus démunis ont reçu des aides civiles et militaires de la part des Etats ou des organisations arabes. Les premiers bénéficiaires ont été l'Egypte, la Syrie et la Jordanie¹¹¹. H. El Beblawi y voit un instrument visant à instaurer une stabilité

¹⁰⁹ S. Adel, 1992, p. 69-70.

¹¹⁰ Le concept de rente de location est proposé par H. Mahdavy, 1970.

¹¹¹ L'Egypte n'a plus été bénéficiaire de l'aide arabe entre 1979 et 1988 du fait de la signature des accords de Camp David. Voir chapitre I.

favorable à la rente pétrolière. Une relation d'allégeance s'installe entre le pays aidé et le donateur ¹¹².

Tableau 21 : Cinq premiers récepteurs de l'aide et des remises des travailleurs émigrés en provenance des pays arabes, moyenne annuelle, milliards de dollars

| | Aide des pays et des organisations arabes | | | Transferts des travailleurs nationaux résidents dans les pays arabes | | | |
|----------|---|-----------|-----------|--|-----------|-----------|-----------|
| | 1973-1989 | 1973-1978 | 1979-1989 | | 1973-1989 | 1973-1978 | 1979-1989 |
| Syrie | 725 | 585 | 801 | Égypte | 2 285 | 724 | 3 229 |
| Égypte | 551 | 1 518 | 23 | Maroc | 861 | 458 | 1 101 |
| Jordanie | 522 | 274 | 657 | République du Yémen. | 677 | 582 | 703 |
| Maroc | 256 | 184 | 295 | Jordanie | 597 | 259 | 807 |
| Soudan | 248 | 201 | 274 | Algérie | 291 | 308 | 279 |

Source : nos calculs à partir de P. Van den Boogarde, 1991.

Ces trois aspects de la redistribution permettent aux économies non pétrolières arabes de bénéficier de la rente. H. El Beblawi les qualifie de semi-rentières. A leur tour, ces Etats présentent le schéma de fonctionnement des Etats rentiers. L'Etat central redistribue sous formes de subventions et d'emploi les devises reçues ¹¹³.

La circulation de la richesse pétrolière dans toute une région n'a pas été accompagnée par une augmentation suffisante des mouvements de marchandises et de capitaux entre pays arabes. La circulation des hommes n'a pas suffi à impulser une intégration régionale. La croissance économique repose donc plus sur la redistribution de la rente pétrolière que sur l'essor des secteurs productifs. Pour M. Chatelus ¹¹⁴, les Etats producteurs de pétrole n'ont pas intérêt à réaliser des investissements productifs dans les pays voisins. Les aides financières permettent davantage de stabiliser la région que de stimuler les économies les plus pauvres ¹¹⁵. Les prêts et les transferts des émigrés créent alors des rapports de dépendance et d'allégeance. Les économies réceptrices ne se consolident pas puisque la rente pétrolière n'est pas utilisée dans des activités créatrices de valeur ajoutée.

Par conséquent, au niveau des économies pétrolières comme au niveau régional, la rente pétrolière n'encourage pas les secteurs productifs. Sa redistribution entraîne l'extension d'un comportement rentier. Pour M. Chatelus puis pour H. El Beblawi, le revenu d'un nombre croissant de citoyen ne serait plus lié à un travail ¹¹⁶. Cette hypothèse s'appuie sur le fait que la

¹¹² H. El Beblawi, 1987, p. 60.

¹¹³ H. El Beblawi, 1987, p. 61.

¹¹⁴ M. Chatelus, 1981, p. 67-68.

¹¹⁵ Rapport RAMSES, 1982, p. 265.

¹¹⁶ M. Chatelus, 1984, p. 256 et H. El Beblawi, 1987, p. 62.

consommation ou les dépenses ont été davantage stimulées que la production. La croissance de la rente pétrolière a permis un transfert et non une création de richesse. Le processus rentier est visible localement et régionalement.

3.4 Conclusion

Nous avons défini le processus rentier comme une transformation de l'économie et un élargissement du rôle de l'Etat sur la base de la rente : l'Étatisme fortuit.

Dans le cas des économies du Moyen-Orient, la rente pétrolière a renforcé des tendances déjà existantes. Le Koweït, les Émirats Arabes Unis sont la forme actuelle des anciennes villes-Etats. Ces économies fonctionnaient traditionnellement non pas sur la base de richesses créées localement mais appropriées de l'extérieur. Nous retrouvons le débat posé par les théories de la rente.

Aujourd'hui, la reconnaissance interne et externe des Autorités des économies rentières arabes est fondée essentiellement sur la rente. Mais la situation est paradoxale : l'Etat est affranchi financièrement de l'économie interne mais dépendant du reste du monde pour son approvisionnement en devises. Les dirigeants sont des intermédiaires dont la légitimité repose sur une politique redistributive. L'industrialisation doit être interprétée comme un objectif intermédiaire, instrument de la solidification du pouvoir de la classe dirigeante.

La fiscalité de ces économies rentières dépend largement des recettes pétrolières. Les budgets étatiques sont donc vulnérables aux aléas des marchés pétroliers. D'après notre échantillon, seul l'Argentine, la Colombie, le Mexique et la Norvège présentent une large base fiscale. Par contre, l'Équateur, l'Indonésie et la Malaisie, bien que leur structure productive soit relativement diversifiée, la fiscalité est dominée par les activités pétrolières.

Le circuit de distribution de la rente dans ces économies va structurer la société. Nous avons distingué trois catégories sociales : La clientèle d'Etat, la classe-appui et les classes populaires. Ces relations sont la forme actuelle de rapports anciens et unilatéraux entre l'Etat et sa société.

De même les relations entre les Etats arabes sont moins fondées sur des échanges commerciaux que sur des échanges financiers : dons et aide des Etats producteurs de pétrole, migration du travail et mouvements de capitaux. Ils créent des rapports d'allégeance entre Etats donateur et Etat aidés.

4. Conclusion du chapitre

La littérature sur les économies rentières de même que le modèle du syndrome hollandais montre que la croissance des recettes en devises ne suffit pas à promouvoir le développement. Dans les deux cas, les structures économiques sont fragilisées. Seulement, si la seconde explication se fonde sur le marché, sur la base des variations des prix relatifs, les écrits sur les économies rentières accordent une place de premier plan à l'intervention étatique. En effet, centrées sur les pays en développement et en particulier ceux du Moyen-Orient, il a fallu tenir compte des spécificités locales et des contraintes imposées par les politiques d'industrialisation. L'Etat est immédiatement au cœur de l'analyse pour deux raisons : soit parce qu'il conduit l'industrialisation (Algérie, Irak) soit parce qu'il est traditionnellement central (Etats de la péninsule arabique). La rente pétrolière a alors soit amplifié ou soit permis l'industrialisation.

Par contre, le modèle du syndrome hollandais ne nous permet pas d'interpréter les conséquences d'une gestion centralisée de la rente parce que seuls les mécanismes du marché sont mis en avant. Des politiques visant la baisse de la demande interne et / ou la protection de l'offre sont proposées mais sur la base des ajustements attendus sur la marché. La portée théorique de ces deux analyses est donc différente.

La question posée par les économies rentières est celle de la capacité d'un pays à se développer alors qu'il dépend du reste du monde pour l'obtention de devises. En définissant, les ressources exogènes nous avons souligné l'absence de contrôle par l'économie bénéficiaire. A l'instar de la rente pétrolière, il génère peu d'activité localement. Étudiant la dynamique des économies insulaires qui bénéficient de l'aide bilatérale d'une métropole, B. Poirine conclut que le développement dans l'interdépendance est possible¹¹⁷. Mais ce choix est viable tant que les avantages réciproques du donateur et du récepteur de l'aide sont maintenus. Autrement dit, le développement de ces économies est tributaire de la persistance d'un transfert de richesse.

Pour sortir du cercle vicieux de la dépendance financière, il convient de développer des activités productives autonomes. Les stratégies de développement que nous avons étudiées montrent les difficultés rencontrées. Leur succès limité repose sur la primauté du politique sur l'économique. Le processus rentier serait alors un obstacle à la croissance.

¹¹⁷ B. Poirine, 1993.

Annexe statistique au chapitre III :

Secteurs de la CITI : classification internationale type, par industrie, de toutes les branches de l'activité économique.

| | | |
|--------|---|---|
| 311/12 | Produits alimentaires | Abattage du bétail, préparation et conserves de viandes. Produits laitiers. Conserves de fruits et de légumes. Conserves et préparation de poissons. Huiles et graisses végétales et animales. Produits des minoteries. Produits des boulangerie. Sucrierie et raffinerie. Cacao, chocolat, confiserie. Autres produits alimentaires. Aliments pour animaux. |
| 313 | Boissons | Distillation des spiritueux. Vin. Bières et boissons maltées. Boissons non alcoolisées. |
| 314 | Tabac | Traitement des feuilles. Cigarettes et cigares. Tabac à fumer. |
| 321 | Industrie Textile | Filature, tissage et finissage des textiles. Ouvrages en tissu Bonneterie. Tapis et carpettes. Corderie, câblerie, et ficellerie. Autres articles. Textiles (toiles pour pneumatique) |
| 322 | Article d'habillement | |
| 323 | Article en cuir et en fourrure | Tannerie, mégisserie. Préparation des fourrures et teintures. Articles en cuir et succédanés, sauf chaussure |
| 324 | Chaussure | |
| 331 | Bois et produits du bois | Bois d'industrie, contre-plaqué, panneaux de particules, placages. Emballages en bois. Autres ouvrages en bois sauf meubles. |
| 332 | Meubles et accessoires. | Meubles et accessoires sauf en métal ou matière plastique moulée, à l'usage des ménages, bureaux, professions et métiers, restaurants et magasin. Meubles gamis. |
| 341 | Papier et article en papier | Pâte, papiers et cartons. Emballage et boîtes en papiers et cartons. |
| 342 | Imprimerie et édition | Édition de livres. Édition de journaux et revues. Imprimerie et édition générales. Cartes, enveloppes et autres articles. |
| 351 | Industrie chimique | Chimie organique (surtout pétrochimie). Alcalis chlorés et autres produits chimiques inorganiques. Engrais et pesticides. Matières plastiques. Fibres synthétiques. Caoutchouc synthétique. |
| 352 | Autres produits chimiques | Peintures, vernis et laques. Produits pharmaceutiques et médicaments. Savons, produits de nettoyage, parfums, produits de beauté et huiles essentielles. Explosifs. |
| 353 | Raffinerie de pétrole | Essence. Carburants. Huiles et graisses lubrifiantes. |
| 354 | Dérivés du pétrole et du charbon | Asphalte, bitume, matériaux de revêtement et de couverture. Huiles et graisses lubrifiantes mélangées. Distillation du charbon dans les cokeries. |
| 355 | Industrie du Caoutchouc | Pneus et chambres à air pour automobiles, camions, aéronefs, tracteurs, etc. Autres ouvrages en caoutchouc. |
| 356 | Ouvrages en matière plastique | Moulage, extrusion et fabrication d'article en matière plastique. Récipients, chaussures, meubles, etc., en matière plastique. |
| 361 | Grès, porcelaine et faïences | Vaisselle et ustensiles de cuisine en porcelaine. Appareil en porcelaine ou faïence pour salle de bain et autres. Poterie de grès ou de terre cuite. |
| 362 | Industrie du verre | Récipients en verre. Vitres. Fibres de verre. Autres produits. |
| 369 | Autres produits minéraux non métalliques. | Briques, tuiles, tuyaux. Ciment, chaux, plâtre. Autres matériaux de construction. |
| 371 | Sidérurgie | Billette, blooms, brames et barres. Tôles laminées à chaud et à froid. Moulage et pièce de forage. Tubes et tuyaux. Rails et barres. |
| 372 | Métaux non ferreux | Fonte et raffinage de métaux non ferreux (Aluminium, plomb, zinc, cuivre, étain), dont alumine à partir de la bauxite. Production de lingots, barres, tiges, tubes, tuyaux, fils, pièce de fonte et extrusion. |
| 381 | Ouvrages en métaux | Coutellerie, outils à main et quincaillerie. Meubles et accessoires principalement en métal. Éléments de construction en métal, tels que portes et fenêtres, éléments de construction navale, éléments préfabriqués de ponts, de chaudières, etc. Autres ouvrages en métaux, tels que boîtes, tonneaux, fils et câbles, ressorts, tuyauteries et accessoires. |
| 382 | Machines non électriques | Moteurs et turbines. Machines et matériels agricoles. Machines à travailler le métal et le bois. Machines et matériels spéciaux pour l'industrie. Machines de bureau, machines. à calculer et machines comptables. Autres machines et matériels. |
| 383 | Machines. électriques | Matériel de production et de distribution de l'énergie électrique. Appareil de radio et de T.V. Composants électroniques. Appareil électroménagers. Autres appareillages électriques tels que l'éclairage. |
| 384 | Matériel de transport | Construction navale et réparation de navires. Matériel ferroviaire. Véhicules automobiles. Motocycles et cycles. Autre matériel de transport. |
| 385 | Matériel prof et scientifique | Matériel médico-chirurgical. Appareil de radar et de radiologie. Appareil de mesure et de contrôle. Matériel photo et instruments d'optique. Montres et horloges. |
| 390 | Autres industries manufacturières | Bijouterie, jouets, articles de sport, instruments de musique. |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Tableau 22: Structure de la Valeur ajoutée manufacturière selon la CITI (en pourcentage) : Algérie, Argentine et Colombie.

| | Algérie | | | | | Argentine | | | | | Colombie | | | | |
|--------|---------|------|------|------|------|-----------|------|------|------|------|----------|------|------|------|------|
| | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
| 311/12 | 20,7 | 18,0 | 12,5 | 11,4 | 23,8 | 16,9 | 14,5 | 17,0 | 15,1 | 15,7 | 14,9 | 13,3 | 17,4 | 16,6 | 16,0 |
| 313 | 4,3 | 3,7 | 2,6 | 2,8 | 5,8 | 4,5 | 2,9 | 3,3 | 3,0 | 3,1 | 12,4 | 14,3 | 15,4 | 11,8 | 12,3 |
| 314 | 5,5 | 4,8 | 3,4 | 3,1 | 6,4 | 1,1 | 2,0 | 2,5 | 1,5 | 1,7 | 2,6 | 2,2 | 3,3 | 2,2 | 1,6 |
| 321 | 8,5 | 7,7 | 8,1 | 6,8 | 3,8 | 9,5 | 6,9 | 6,3 | 7,1 | 7,5 | 12,4 | 11,3 | 9,2 | 10,4 | 8,3 |
| 322 | 6,9 | 6,2 | 6,6 | 5,2 | 2,4 | 2,4 | 3,7 | 1,9 | 1,6 | 1,8 | 2,9 | 3,4 | 3,1 | 2,8 | 2,9 |
| 323 | 2,5 | 1,6 | 1,1 | 1,1 | 0,3 | 0,6 | 1,2 | 1,2 | 1,1 | 1,1 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,8 | 0,6 |
| 324 | 2,8 | 2,7 | 1,9 | 1,9 | 0,7 | 0,7 | 1,0 | 0,8 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 1,3 | 1,3 |
| 331 | 3,5 | 3,0 | 2,6 | 2,4 | 1,9 | 1,3 | 1,5 | 1,0 | 0,8 | 0,5 | 1,1 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 |
| 332 | 1,6 | 1,4 | 1,2 | 1,1 | 1,0 | 0,8 | 0,9 | 0,6 | 0,8 | 0,8 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| 341 | 4,2 | 3,5 | 3,0 | 3,2 | 2,6 | 3,0 | 2,3 | 2,6 | 2,8 | 2,9 | 3,1 | 3,2 | 4,1 | 3,8 | 4,3 |
| 342 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 3,1 | 2,8 | 2,8 | 2,2 | 2,4 | 2,7 | 2,6 | 2,7 | 2,7 | 2,5 |
| 351 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 3,2 | 3,7 | 4,7 | 5,9 | 5,4 | 5,6 | 4,2 | 6,0 | 6,6 | 7,2 |
| 352 | 1,6 | 2,6 | 2,8 | 3,6 | 2,3 | 4,6 | 4,9 | 6,6 | 5,7 | 3,9 | 7,1 | 5,9 | 6,8 | 7,6 | 9,0 |
| 353 | 7,6 | 2,3 | 2,5 | 3,0 | 3,0 | 3,4 | 14,9 | 17,7 | 19,5 | 20,4 | 4,8 | 10,8 | 1,3 | 1,9 | 1,7 |
| 354 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,5 |
| 355 | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 0,7 | 0,4 | 1,9 | 1,4 | 1,1 | 1,2 | 1,0 | 2,0 | 1,6 | 2,1 | 1,7 | 1,9 |
| 356 | 0,5 | 0,9 | 1,0 | 1,2 | 0,7 | 1,1 | 1,7 | 1,7 | 1,4 | 1,1 | 1,4 | 2,0 | 2,5 | 2,8 | 3,4 |
| 361 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,5 | 0,8 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,9 |
| 362 | 0,5 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 0,9 | 1,1 | 0,8 | 0,5 | 0,8 | 0,6 | 1,1 | 1,1 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| 369 | 5,9 | 9,7 | 9,1 | 9,2 | 8,9 | 4,2 | 2,7 | 2,0 | 3,0 | 2,9 | 3,9 | 3,3 | 3,9 | 4,3 | 4,1 |
| 371 | 6,5 | 8,9 | 11,9 | 12,2 | 10,7 | 4,5 | 3,7 | 4,3 | 5,3 | 5,5 | 2,8 | 3,0 | 3,1 | 3,6 | 3,4 |
| 372 | 0,5 | 0,5 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 1,0 | 0,4 | 0,5 | 0,5 | 0,7 | 0,7 |
| 381 | 4,9 | 7,3 | 9,8 | 10,1 | 8,4 | 6,9 | 5,2 | 5,2 | 5,2 | 5,5 | 4,5 | 3,6 | 3,6 | 3,5 | 3,3 |
| 382 | 2,3 | 1,3 | 1,7 | 1,8 | 1,5 | 6,0 | 5,5 | 3,2 | 2,7 | 3,0 | 2,3 | 1,7 | 1,7 | 1,6 | 1,8 |
| 383 | 2,3 | 3,4 | 4,6 | 4,7 | 3,2 | 4,3 | 3,7 | 3,2 | 3,3 | 2,9 | 2,4 | 3,4 | 3,1 | 3,4 | 3,3 |
| 384 | 3,8 | 5,0 | 6,7 | 6,9 | 5,8 | 11,6 | 9,3 | 7,1 | 6,9 | 7,3 | 5,6 | 3,6 | 3,3 | 4,2 | 4,8 |
| 385 | 0,2 | 0,8 | 1,1 | 1,1 | 0,9 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,9 | 0,7 |
| 390 | 1,4 | 2,1 | 2,5 | 3,4 | 2,9 | 0,6 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,9 | 1,0 | 1,2 | 1,1 | 1,0 |

Source : Industrie et développement dans le Monde, ONUDI.

Note : VA : Valeur ajoutée, en dollars 1990

.. : donnée non disponible

Tableau 23: Structure de la Valeur ajoutée manufacturière selon la CITI en pourcentage : Égypte, Équateur et Indonésie.

| | Égypte | | | | | Équateur | | | | | Indonésie | | | | |
|--------|--------|------|------|------|------|----------|------|------|------|------|-----------|------|------|------|------|
| | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
| 311/12 | 11,8 | 17,4 | 14,3 | 20,2 | 22,1 | 28,4 | 22,8 | 24,8 | 26,5 | 26,3 | 20,3 | 11,1 | 13,4 | 12,0 | 12,8 |
| 313 | 1,6 | 0,8 | 2,4 | 1,4 | 1,2 | 8,7 | 7,4 | 4,9 | 3,8 | 3,6 | 2,0 | 1,5 | 1,2 | 0,7 | 0,8 |
| 314 | 4,3 | 1,2 | 4,5 | 3,1 | 3,6 | 2,2 | 3,6 | 1,3 | 0,1 | 0,2 | 11,1 | 19,2 | 11,4 | 10,8 | 8,5 |
| 321 | 31,1 | 28,6 | 17,3 | 18,2 | 15,5 | 13,3 | 10,4 | 11,0 | 11,0 | 10,4 | 12,1 | 12,4 | 10,6 | 12,8 | 13,9 |
| 322 | 0,5 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,5 | 1,2 | 1,6 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 0,1 | 0,4 | 1,6 | 2,5 | 2,3 |
| 323 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,7 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 324 | 1,0 | 1,2 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,0 | 0,5 | 0,5 | 0,7 | 0,6 | 1,2 | 0,8 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 331 | 0,5 | 0,5 | 0,8 | 0,5 | 0,4 | 2,9 | 2,7 | 1,4 | 1,9 | 1,8 | 2,8 | 7,1 | 9,4 | 11,5 | 10,4 |
| 332 | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 1,2 | 1,2 | 1,0 | 2,2 | 1,7 | 1,0 | 1,2 | 0,3 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 341 | 3,1 | 2,4 | 2,6 | 1,1 | 1,4 | 3,1 | 3,3 | 3,1 | 4,0 | 4,0 | 1,3 | 1,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 342 | 2,1 | 2,2 | 3,4 | 1,2 | 1,2 | 3,9 | 3,1 | 2,6 | 3,1 | 3,0 | 1,5 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 351 | 2,5 | 3,9 | 4,9 | 3,2 | 3,4 | 1,4 | 1,9 | 2,4 | 2,0 | 2,4 | 5,6 | 4,3 | 5,9 | 4,4 | 5,0 |
| 352 | 5,5 | 4,9 | 7,0 | 8,4 | 8,0 | 5,5 | 7,0 | 5,7 | 8,7 | 8,5 | 4,1 | 7,1 | 6,6 | 4,5 | 5,0 |
| 353 | 2,2 | 2,3 | 2,0 | 2,2 | 2,4 | 3,4 | 2,2 | 2,9 | 4,3 | 4,6 | 18,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 354 | 2,2 | 3,4 | 2,7 | 1,1 | 1,2 | 0,2 | 0,3 | 1,1 | 0,5 | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 355 | 1,7 | 0,7 | 1,0 | 0,4 | 0,4 | 1,7 | 1,9 | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 1,5 | 4,8 | 5,1 | 4,8 | 5,3 |
| 356 | 1,3 | 1,9 | -0,7 | 2,0 | 1,9 | 3,4 | 2,6 | 4,3 | 4,9 | 4,9 | 0,9 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 361 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,9 | 0,9 | 0,2 | 0,5 | 1,1 | 0,8 | 0,9 | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 362 | 1,0 | 1,0 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 0,5 | 0,7 | 1,1 | 0,9 | 1,0 | 0,5 | 1,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 369 | 4,1 | 4,4 | 5,7 | 8,8 | 8,6 | 4,8 | 7,8 | 7,6 | 7,0 | 7,0 | 3,6 | 5,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 371 | 5,7 | 5,0 | 3,3 | 5,4 | 4,9 | 1,2 | 1,9 | 4,2 | 2,2 | 2,4 | 0,2 | 3,2 | 7,2 | 7,2 | 4,3 |
| 372 | 2,2 | 3,6 | 9,5 | 8,1 | 7,3 | 0,2 | 0,4 | 0,8 | 0,2 | 0,4 | 0,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 381 | 3,3 | 2,4 | 3,2 | 3,3 | 3,3 | 5,3 | 7,2 | 5,9 | 5,1 | 5,2 | 2,9 | 3,5 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 382 | 3,1 | 3,1 | 2,8 | 3,1 | 3,4 | 0,2 | 0,3 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 1,3 | 1,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 383 | 4,2 | 3,9 | 6,2 | 1,6 | 1,9 | 4,8 | 4,6 | 4,4 | 3,7 | 4,0 | 3,1 | 5,3 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 384 | 3,7 | 3,7 | 3,6 | 2,3 | 3,4 | 0,7 | 1,8 | 1,7 | 2,6 | 2,5 | 3,4 | 6,4 | 5,1 | 7,3 | 8,2 |
| 385 | 0,0 | 0,2 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,2 | 0,2 | 0,7 | 0,3 | 0,4 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 390 | 0,2 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 1,0 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

Source et note : voir tableau précédent.

Tableau 24: Structure de la Valeur ajoutée manufacturière selon la CITI en pourcentage : Irak, Iran et Malaisie.

| | Irak | | | Iran | | | | | Malaisie | | | |
|--------|------|------|------|------|------|------|------|------|----------|------|------|------|
| | 1980 | 1985 | 1990 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
| 311/12 | 8,9 | 10,8 | 8,4 | 14,4 | 11,4 | 10,3 | 9,2 | 10,5 | 18,4 | 14,4 | 9,5 | 8,2 |
| 313 | 4,4 | 3,4 | 3,8 | 1,4 | 1,8 | 2,5 | 1,9 | 1,5 | 2,9 | 2,5 | 2,2 | 1,1 |
| 314 | 5,3 | 3,8 | 3,5 | 4,6 | 2,3 | 0,9 | 1,0 | 1,3 | 2,6 | 4,2 | 1,4 | 1,1 |
| 321 | 12,0 | 6,7 | 10,0 | 14,1 | 16,2 | 17,3 | 16,9 | 14,4 | 5,1 | 2,7 | 3,3 | 3,7 |
| 322 | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 0,3 | 1,0 | 0,6 | 1,1 | 0,6 | 1,8 | 2,0 | 3,1 | 2,7 |
| 323 | 1,2 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,4 | 0,6 | 0,9 | 0,6 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| 324 | 0,9 | 2,2 | 1,9 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 1,1 | 0,8 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,1 |
| 331 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,9 | 0,8 | 1,0 | 1,4 | 1,0 | 10,9 | 5,4 | 6,4 | 5,5 |
| 332 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 1,0 |
| 341 | 2,3 | 1,4 | 2,2 | 1,7 | 1,6 | 2,1 | 1,6 | 1,4 | 0,9 | 1,1 | 1,7 | 1,7 |
| 342 | 1,4 | 0,9 | 1,4 | 2,0 | 1,0 | 0,8 | 1,4 | 1,1 | 4,0 | 4,0 | 2,9 | 2,7 |
| 351 | 3,3 | 4,1 | 4,6 | 4,2 | 1,1 | 1,9 | 2,8 | 2,8 | 2,2 | 12,6 | 8,2 | 10,0 |
| 352 | 9,1 | 10,6 | 10,0 | 4,8 | 3,4 | 5,0 | 5,2 | 3,8 | 3,2 | 3,1 | 2,6 | 2,6 |
| 353 | 19,2 | 23,6 | 23,1 | 1,6 | 20,2 | 7,2 | 0,4 | 0,3 | 3,2 | 2,8 | 2,2 | 1,9 |
| 354 | 1,3 | 1,1 | 1,5 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 0,5 | 0,3 | 0,1 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| 355 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 1,5 | 1,1 | 1,5 | 1,5 | 1,4 | 8,1 | 5,1 | 5,8 | 5,2 |
| 356 | 0,5 | 0,9 | 0,8 | 1,0 | 2,4 | 1,9 | 2,1 | 1,6 | 1,9 | 1,9 | 2,9 | 3,1 |
| 361 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 0,4 |
| 362 | 1,0 | 1,0 | 0,9 | 1,9 | 1,4 | 1,4 | 0,9 | 1,5 | 0,6 | 0,5 | 0,8 | 0,7 |
| 369 | 9,3 | 15,4 | 15,4 | 11,6 | 10,0 | 11,2 | 8,6 | 8,3 | 4,6 | 6,1 | 4,9 | 4,5 |
| 371 | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 7,5 | 4,5 | 5,8 | 11,2 | 9,3 | 2,2 | 3,1 | 3,2 | 3,0 |
| 372 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,6 | 1,6 | 5,2 | 3,7 | 1,1 | 0,7 | 0,7 | 0,6 |
| 381 | 2,6 | 1,3 | 1,5 | 5,8 | 3,9 | 4,5 | 4,2 | 4,1 | 3,8 | 3,0 | 3,5 | 3,8 |
| 382 | 7,8 | 4,1 | 3,1 | 2,7 | 2,5 | 5,2 | 9,1 | 10,5 | 3,2 | 2,0 | 3,8 | 4,0 |
| 383 | 6,0 | 5,0 | 3,8 | 7,3 | 4,8 | 6,1 | 4,2 | 2,7 | 12,3 | 15,1 | 21,4 | 24,1 |
| 384 | 0,7 | 1,1 | 1,5 | 6,9 | 4,9 | 7,6 | 6,3 | 15,1 | 4,2 | 4,3 | 5,4 | 5,0 |
| 385 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,7 | 0,6 | 1,1 | 1,5 |
| 390 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,8 | 1,2 | 1,4 |

Source et note : voir tableau précédent.

Tableau 25: Structure de la Valeur ajoutée manufacturière selon la CITI en pourcentage : Mexique et Norvège.

| | Mexique | | | | | Norvège | | | | |
|--------|---------|------|------|------|------|---------|------|------|------|------|
| | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 | 1975 | 1980 | 1985 | 1990 | 1993 |
| 311/12 | 11,1 | 16,2 | 15,1 | 15,1 | 15,4 | 13,3 | 9,7 | 8,3 | 9,7 | 13,4 |
| 313 | 6,8 | 6,3 | 5,6 | 5,7 | 6,5 | 3,0 | 3,1 | 3,9 | 4,9 | 4,7 |
| 314 | 2,2 | 1,4 | 1,6 | 1,4 | 1,7 | 0,3 | 1,8 | 2,9 | 3,5 | 3,8 |
| 321 | 6,8 | 7,3 | 6,7 | 5,3 | 4,9 | 2,2 | 2,3 | 1,6 | 1,4 | 1,5 |
| 322 | 2,1 | 3,0 | 2,4 | 2,1 | 2,0 | 1,4 | 1,1 | 0,8 | 0,4 | 0,4 |
| 323 | 0,5 | 0,9 | 0,9 | 0,6 | 0,6 | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 324 | 0,9 | 2,0 | 1,4 | 1,0 | 0,9 | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 331 | 1,2 | 2,1 | 1,7 | 1,5 | 1,2 | 6,0 | 6,3 | 4,8 | 4,6 | 3,3 |
| 332 | 0,8 | 1,8 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 2,0 | 2,1 | 2,2 | 1,7 | 1,7 |
| 341 | 3,0 | 2,8 | 2,5 | 2,9 | 2,7 | 5,6 | 4,8 | 5,2 | 5,8 | 4,4 |
| 342 | 2,4 | 2,4 | 2,7 | 2,9 | 2,9 | 5,9 | 7,2 | 9,4 | 10,2 | 10,2 |
| 351 | 5,2 | 5,2 | 6,4 | 6,6 | 6,3 | 3,6 | 4,8 | 5,5 | 6,0 | 4,7 |
| 352 | 7,7 | 5,2 | 5,5 | 7,2 | 7,1 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,9 | 3,4 |
| 353 | 6,6 | 4,5 | 9,4 | 9,6 | 9,5 | 1,4 | 1,1 | 0,3 | 1,4 | 1,1 |
| 354 | 0,4 | 0,5 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 0,6 | 0,6 | 0,8 | 0,5 | 0,4 |
| 355 | 1,8 | 1,8 | 2,5 | 2,1 | 2,0 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,2 |
| 356 | 1,8 | 1,8 | 1,7 | 1,9 | 1,8 | 1,7 | 1,8 | 1,9 | 2,1 | 2,2 |
| 361 | 0,4 | 0,9 | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| 362 | 1,4 | 1,3 | 1,1 | 1,2 | 1,3 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,6 | 0,5 |
| 369 | 3,4 | 3,4 | 2,4 | 1,8 | 1,8 | 2,9 | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,0 |
| 371 | 6,5 | 4,8 | 4,8 | 4,7 | 4,2 | 6,5 | 4,1 | 3,6 | 2,6 | 2,3 |
| 372 | 2,0 | 1,3 | 1,1 | 1,0 | 0,8 | 4,5 | 8,0 | 7,2 | 6,1 | 5,0 |
| 381 | 6,0 | 4,6 | 4,0 | 4,1 | 4,1 | 6,4 | 6,4 | 6,1 | 5,8 | 5,6 |
| 382 | 4,7 | 4,8 | 3,5 | 3,5 | 3,3 | 8,6 | 10,0 | 14,1 | 11,8 | 14,1 |
| 383 | 5,8 | 4,4 | 3,5 | 3,3 | 3,2 | 6,4 | 5,9 | 6,5 | 5,6 | 5,8 |
| 384 | 7,1 | 6,9 | 7,8 | 8,6 | 9,7 | 12,3 | 10,7 | 7,2 | 7,6 | 7,3 |
| 385 | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 1,2 | 1,6 | 0,2 | 0,3 | 0,5 | 0,6 | 0,8 |
| 390 | 0,8 | 1,8 | 1,7 | 1,8 | 1,9 | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,7 | 0,8 |

Source et note : voir tableau précédent.

Conclusion de la première partie

Bien que les apports externes de devises aient élevé les capacités locales de financement, l'économie égyptienne s'est endettée et supporte les difficultés déjà rencontrées à la veille de l'*Infitah* : faible croissance du PIB et déficit des échanges extérieurs.

Les caractéristiques propres des ressources exogènes sont-elles un facteur explicatif ? Pour évaluer leur impact, il convient d'analyser comment elles ont été diffusées dans l'économie. Nous avons vu que l'État égyptien avait capté l'essentiel de ces apports en devises. Aussi, faut-il s'interroger sur la gestion publique de ces ressources et donc leur utilisation. En particulier, les prélèvements sur la rente pétrolière égyptienne, en baisse depuis 1980 du fait de la chute du prix du pétrole.

Il convient de distinguer l'effet global de l'effet de chaque ressource exogène. Le premier réduit la contrainte en devises sans l'éliminer : la dette extérieure augmente pendant toute la période. Les dépenses permises par la nouvelle conjoncture ont dépassé le montant effectif des apports externes. Ces flux sont aléatoires et peu contrôlés par les autorités égyptiennes. Hormis les remises des travailleurs, ils ont essentiellement été perçus par des entités publiques.

Cependant, chaque ressource exogène a sa propre influence :

- l'aide étrangère : les créanciers décident partiellement de l'orientation de leur apports. Ils ont ainsi financé des projets d'infrastructures. L'État est ainsi déchargé d'une partie des investissements. Dans le même temps, ces prêts ou ces dons consolident l'intervention publique. Il est l'intermédiaire entre l'extérieur et l'intérieur, entre le reste du monde et les entreprises locales. Ces travaux permettent aussi de soutenir l'activité économique : améliorations des transports, des réseaux d'électricité, de téléphone, etc.
- Le pétrole et le Canal de Suez : les recettes budgétaires ont progressé avec les prélèvements publics directs (par la fiscalité) sur ces activités. Par conséquent, les dépenses inscrites au budget ont été élargies. De même, les prélèvements indirects (par la politique cambiaire) ont crû. Ils permettent de subventionner les achats de biens importés.
- Enfin, les remises des travailleurs émigrés. Leur effet est original. L'épargne est employée pour la consommation immédiate ou dans des projets : de petites entreprises ou des entreprises conjointes plus importantes. Les remises vont alors directement soutenir le secteur privé.

Les ressources exogènes ont un double effet sur l'économie égyptienne, à la fois global et particulier.

Le modèle du syndrome hollandais et la littérature sur les économies rentières diffèrent sur un aspect : l'intervention de l'État et les conséquences de celles-ci sur les transformations de l'économie.

Le premier privilégie les effets sur les marchés du travail, du capital et des biens. Nous avons vu que les hypothèses initiales notamment sur la définition des secteurs, le rôle de l'État, le fonctionnement du marché du travail, l'équilibre des échanges extérieurs et la mobilité du capital ont une portée limitée. Les résultats du modèle sont doubles. Sous les trois hypothèses suivantes : le secteur en croissance est le plus capitalistique, le travail est mobile et le capital spécifique, on observe :

- le recul du secteur en retard, le plus souvent l'industrie et l'agriculture. Par conséquent, les capacités exportatrices sont réduites. Le problème est alors le devenir de l'économie une fois que la croissance du premier secteur cesse.
- Le taux de change réel augmente. Il est mesuré par le rapport des prix des biens non échangeables à ceux des biens échangeables.

Ils constituent les aspects visibles du syndrome hollandais dans une économie. Le syndrome hollandais est donc une nouvelle configuration, une adaptation à un choc externe. Le problème posé par l'ajustement est probable recul du secteur en retard, sous les hypothèses citées plus haut. Les politiques économiques proposées ne peuvent durablement empêcher l'ajustement de l'économie. Les autorités réduisent ou reportent dans le temps les effets attendus.

La littérature sur les économies rentières permet de placer l'État au cœur de l'analyse. Il est le vecteur de diffusion des recettes en devises. Nous les avons définies comme des économies percevant des ressources exogènes. Ils répondent à deux critères :

- l'économie bénéficiaire ne contrôle pas ou peu ces recettes en devises. Elle subit donc les variations d'un poste essentiel de la balance des paiements, c'est un facteur de fragilité.
- Ces recettes ne sont pas liées à une activité productive sur le territoire (le transit commercial) ou elles dépendent d'une activité enclavée (le pétrole).

Cette définition est volontairement large : elle englobe ainsi la rente pétrolière. Notre objectif est d'étendre une analyse au départ circonscrite aux économies pétrolières. Par ailleurs, nous avons été particulièrement intéressées par les économies dont le rôle de l'État est étendu ou consolidé au moment de l'essor de ces recettes. Elles constituent le cas de figure le plus souvent cité au sujet des économies rentières. Les effets des ressources exogènes sont alors essentiellement redistributifs. Les efforts sur les secteurs productifs sont insuffisants car l'objectif est moins économique que politique. Les politiques industrielles doivent être interprétées comme un moyen pour les gouvernements d'asseoir leur autorité. Édifier une économie indépendante des recettes en devises est alors un objectif secondaire.

La littérature sur les économies rentières privilégie la politique redistributive. La redistribution peut-être directe (subventions à la consommation, élargissement des services publics) ou indirecte (embauches dans les entreprises publiques, subvention à la production, aide à l'investissement, contrôle des prix).

DEUXIÈME PARTIE :

Une intervention de l'État subordonnée aux fluctuations des ressources exogènes

Chapitre IV : La hausse des ressources exogènes consacre un rôle de l'État

Chapitre V : Les transformations des économies rentières : les leçons du cas égyptien

DEUXIEME PARTIE : Une intervention de l'État subordonnée aux fluctuations des ressources exogènes

L'objet de la deuxième partie est d'interpréter l'évolution de l'intervention de l'État lorsque les ressources exogènes augmentent puis diminuent, et notamment son impact sur les activités industrielles et agricoles.

Notre hypothèse est que dans une économie rentière, où l'intervention publique est considérable, l'influence des ressources exogènes ne peut être analysée qu'en partant de cette action publique.

Nous procédons en deux temps.

La chapitre IV montre que l'action des États rentiers est subordonnée à ces apports en devises. Leur capacité de redistribution et donc leur légitimité sont étroitement corrélées à ces flux. La politique distributive est de fait vulnérable. La conjoncture devient défavorable au milieu des années 1980 (baisse accentuée du prix de pétrole, crise de la dette). Elle les oblige à réviser leur action. Dans le cas égyptien, l'intervention publique, déjà élargie dans les années 1960, est renforcée jusqu'en 1982. Le déclin progressif des ressources exogènes sape les bases financières de l'État et donc sa légitimité. Il est contraint de modifier sa politique économique (notamment budgétaire) : ses recettes reculent et les bailleurs de fonds l'obligent à appliquer des réformes structurelles.

La question est alors celle du devenir de l'économie quand l'intervention de l'État fluctue. C'est l'objet du chapitre V. Dans les États rentiers, l'industrialisation est élargie ou entamée grâce aux recettes externes. Nous l'avons interprétée avant tout comme un instrument de légitimation et ensuite un moyen de diversifier de l'économie, au cours du chapitre III. Les entreprises publiques acquièrent un rôle essentiel dans la redistribution. Leur situation financière, plus ou moins fragile est soutenu par des transferts publics. Le déclin remet en cause cette organisation économique et sociale. Le secteur public est fragilisé. Dans le cas d'un endettement externe, les réformes précipitent le recul de l'État. Dans le cas égyptien, une partie des ressources exogènes consolide effectivement l'État rentier; cependant, une autre partie (les remises des travailleurs) transite par le secteur privé. L'essor des secteurs public et privé est donc concomitant jusqu'en 1985. Le

retournement des ressources exogènes fragilise le premier, cependant, le niveau élevé des remises, soutient l'activité du second. Dans l'agriculture, la libéralisation dès 1986 permet de relancer la production locale. Nous demanderons alors comment peuvent évoluer les secteurs public et privés, en particulier si ils développent des relations de complémentarité.

Chapitre IV : la hausse des ressources exogènes consacre un rôle de l'État ¹

« Que ce soit par le biais du système redistributif traditionnel (tribal), ou par celui de la redistribution rationnelle telle qu'instituée par le "socialisme arabe", la rente pétrolière a finalement consacré dans la région (le Moyen-Orient) le rôle de l'État. » ²

Introduction

Entre 1974 et 1985, l'Égypte réussit à s'insérer volontairement au cœur de plusieurs circuits financiers : au niveau régional (remises des travailleurs, aide arabe, Canal de Suez) et au niveau international (aide étrangère, pétrole). Elle reçoit donc un montant substantiel de devises que nous avons qualifié de ressources exogènes.

L'objet de ce chapitre est de comprendre comment l'État a pu capter et redistribuer l'essentiel de ces ressources exogènes. Notre hypothèse est que les changements observés s'expliquent selon la littérature sur les économies rentières et non selon le modèle du syndrome hollandais parce que l'État est le premier destinataire de ces flux de devises. Pour cela, nous proposons d'analyser la circulation des ressources exogènes à l'intérieur de l'économie en partant de l'État.

L'évolution de l'économie est déterminée par les variations des ressources exogènes. Entre 1974 et 1996, on distingue quatre périodes :

¹ Nous employons l'expression « consacrer » au sens propre voire religieux. Les ressources exogènes permettent une réelle consolidation d'un rôle de l'État : le rôle de redistributeur.

² M. Seurat, 1982, p. 66.

* 1974 - 1980 : nous avons vu dans le premier chapitre que l'année 1974 inaugurait une plus grande ouverture sur l'extérieur (*Infitah*) et un apport substantiel en devises (prêts et recettes liées au pétrole et au Canal de Suez). Par conséquent, les recettes externes augmentent et culminent en 1980/81. Elles sont principalement perçues par l'État : le Canal de Suez et le pétrole sont gérés par des sociétés publiques et les prêts étrangers sont accordés à l'État ou à ses entreprises. Seules les remises des travailleurs émigrés échappent au circuit public.

* 1981 - 1985 : les ressources exogènes diminuent. Les dépenses budgétaires encouragées par les recettes en devises pendant la période précédente restent très élevées alors que les revenus du budget sont insuffisants. Le déficit budgétaire augmente et atteint 20 % du PIB.

* 1986 - 1990 : les ressources exogènes, en pourcentage du PIB, sont deux fois moins importantes. En 1986, le déficit externe conduit l'Égypte à demander une aide au F.M.I. et à la Banque mondiale. En 1987, est appliqué le premier programme d'ajustement structurel. Certains effets sont visibles : réforme de la politique de change, révision de la politique budgétaire (principalement une diminution des dépenses). Cependant, la réforme n'est appliquée que partiellement.

* 1991- 1996 : les effets de la première réforme ne sont pas suffisants. L'Égypte est en cessation de paiement en 1990. Son attitude pendant la guerre du Golfe lui permet de bénéficier de l'annulation d'une partie de sa dette externe, sous condition d'appliquer plus précisément les réformes économiques.

Notre analyse suit 4 étapes. Il est nécessaire dans un premier temps de préciser qu'elle est la relation entre l'État et l'économie avant 1974 (1). Avec l'essor des ressources exogènes, l'évolution des recettes budgétaires est typique de celle des économies rentières (2). Les ressources exogènes renforcent un rôle de l'État : la redistribution. En effet, la hausse des dépenses appuie la légitimité de l'État (3), et le secteur public (4) véritable pilier de la redistribution étatique est temporairement consolidé.

1. L'État en Égypte

Dans le chapitre III, nous avons proposé une analyse centrée sur les termes d'économie rentière, d'État rentier et de ressources exogènes. Elle s'appuie essentiellement sur les cas des économies arabes et iraniennes du Moyen-Orient, bénéficiaires de la rente pétrolière à partir du milieu des années 1950. Le cas égyptien est singulier pour trois raisons : la taille de la sphère publique et la surdétermination du politique avant l'essor des ressources exogènes et enfin les ressources

exogènes n'atteindront jamais les niveaux observés dans ces économies pétrolières (nous l'avons vu dans le chapitre I).

Nous voudrions dans cette première section revenir sur ces singularités parce qu'elles nous permettent de comprendre l'influence des ressources exogènes sur les transformations récentes (1974-1994).

1.1 La taille de la sphère publique avant 1974

Les décennies précédentes l'Ouverture économique sont marquées par l'expérience nassérienne. Elle est souvent mise en parallèle avec celle de Mohamed Ali. Les deux dirigeants ont promu un développement industriel fondé sur l'intervention étatique et une réorganisation du secteur agricole³. Le monopole d'État sur toute l'activité industrielle de Mohamed Ali et les nationalisations de G. Nasser doivent conduire l'industrialisation.

Sous Mohamed Ali, l'État fonde sa stratégie de développement sur trois piliers : une agriculture spécialisée dans l'exportation du coton, un secteur industriel sous monopole d'État et une armée forte. Entre 1816 et 1842, les activités principales sont les secteurs du textile et de l'armement. Cette politique est accompagnée d'un aménagement des espaces agricoles, notamment dans le Delta du Nil, du contrôle de la terre et de la commercialisation des produits agricoles. Face à la réticence et la fuite des paysans du fait des contrôles, une partie du pouvoir fiscal et commercial fut rétrocédée aux notables ruraux⁴.

Nasser entreprend à l'instar de Mohamed Ali une réorganisation de l'agriculture. La construction du haut-barrage, les réformes agraires, le monopole d'État sur la production et la vente de produits agricoles vont permettre de soutenir le développement de l'industrie. Au départ privée, celle-ci n'applique pas les directives du l'État. Les nationalisations permettent au pouvoir central de décider et d'orienter l'essentiel de l'activité économique, notamment industrielle. Il contrôle les prix et les salaires qui sont fixés au niveau des ministères dont dépendent les sociétés publiques. L'État s'engageant à offrir un emploi à tous les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur, il oblige donc l'ensemble du secteur public à embaucher au-delà de ses capacités. Il a donc une influence déterminante sur le niveau de l'emploi.

L'État devient un élément central de la société. Il est incontournable, voire omniprésent dans le sens où ses entreprises, son contrôle de l'activité agricole et l'imposante bureaucratie sont au coeur de l'organisation économique et sociale. Les réformes agraires, la politique des prix et de l'emploi à travers les sociétés publiques, les subventions composent une large politique

³ M. Seurat, 1982, G. Amin, 1982.

⁴ S. Fanchette, 1997, p. 40.

redistributive. L'État structure, organise les relations économique et sociale. Ce point est très important car ce système, ce réseau de relations subsiste jusqu'à la fin des années 1980. En effet, nous verrons que les ressources exogènes seront redistribuées par ces canaux : subventions à la consommation, transferts aux sociétés publiques, emploi et salaire.

1.2 La surdétermination du politique

Le projet nassérien comme la stratégie de Mohamed Ali sont surdéterminés par les facteurs politiques. Le développement de l'industrie n'est qu'un objectif économique intermédiaire. L'objectif final est de consolider la puissance politique.

Avant de revenir sur les stratégies industrielles, il convient de souligner que le pouvoir de l'État est déterminant dans l'occupation de l'espace, du fait des conditions géographiques propres à l'Égypte. S. Fanchette montre que l'espace du Delta « dont l'occupation humaine et l'utilisation des ressources agricoles dépendent en grande partie de la maîtrise de l'hydraulique, est le produit d'une action volontariste planifiée émanant du pouvoir d'Etat... »⁵. L'État est historiquement le seul pouvoir à même de gérer l'espace. Un pouvoir central fort permettant toujours à l'Égypte de bien maîtriser les contraintes liées à sa géographie⁶.

Au début du 19^{ème} siècle, la première tentative d'industrialisation est destinée à « relever le défi de l'Europe conquérante »⁷. C'est un projet politique qui pour Mohamed Ali, s'impose pour rattraper l'Europe. Il s'agit d'imiter et de rattraper le développement capitaliste⁸. L'industrialisation n'est pas endogène. Elle est importée et doit permettre à l'Égypte de s'insérer dans le commerce international. Le Pouvoir central décide et oriente le développement industriel et agricole. Cependant, dépendante de l'Europe pour son approvisionnement en matières premières et en biens d'équipement, cette première tentative sera brisée par l'Angleterre au début des années 1840.

Sous Nasser, l'élargissement du secteur public est aussi un objectif politique. Les nationalisations sont la base d'une indépendance économique et politique. Avec la réforme agraire, elles participent également à la structuration de la société. M. Seurat montre ainsi que la réforme agraire « en se proposant explicitement de mettre un terme à la marginalité ancestrale des masses

⁵ S. Fanchette, 1997, p. 329.

⁶ La gestion de l'espace par l'État est qualifiée de mode de production asiatique ou encore de despotisme oriental. Sur la pertinence de ces concepts dans le cas égyptien, voir A. E. Hillal Dessouki, 1990 et S. Akhavi, 1975.

⁷ M. Seurat, 1982, p. 36.

⁸ M. Seurat s'appuie sur l'analyse de M. Rodinson pour lequel le développement du capitalisme dans l'Orient arabe a été « quelque chose d'exogène, une implantation ou une imitation de l'Europe », M. Rodinson, « Islam et Capitalisme », Paris, Ed. du Seuil, 1966, p. 147. M. Seurat, 1982, p. 36.

égyptiennes, de les "socialiser", autrement dit de bâtir autour du nouvel État rien de moins qu'une "société civile", le projet nassérien est éminemment politique »⁹. L'industrialisation est un projet fédérateur destiné à rassembler la population autour de la construction nationale.

Cependant les effets de l'industrialisation sont limités. Ils peuvent être interprétés comme le résultat de la prédominance des facteurs politiques. Les « réalisations industrielles se situent très largement en-deçà des objectifs ambitieux énoncés par l'idéologie officielle : "l'édification d'une économie nationale indépendante" »¹⁰. Les performances industrielles sont médiocres parce que les plans sont incomplets, incohérents¹¹. F. Rivier conclut alors que « le politique » est très largement en avance sur « l'économique ». Dans les entreprises publiques, on constate la sous-utilisation des capacités de production et le gonflement d'emplois non productifs. Ce constat n'est pas surprenant car l'augmentation exagérée de la taille des projets présente des avantages : rémunérer des fournisseurs, manifester la volonté publique d'industrialisation. La finalité du projet est alors moins économique que politique. De même, le suremploi répond à l'engagement de l'État d'offrir un poste à tous les diplômés.

Dans le cas des États rentiers, l'utilisation de la rente par l'État structure la société. Ainsi, en Arabie saoudite, la rente finance l'industrialisation qui sert en premier lieu les clientèles d'État. Mais en Égypte, cette stratification de la société est antérieure à l'essor des ressources exogènes.

Nous comprenons pourquoi le modèle du syndrome hollandais est inopérant dans le cas égyptien. Les ressources exogènes transitent essentiellement par les canaux de l'État. Le rentabilité du capital et la rémunération du travail ne vont pas augmenter suite au « boom » d'un secteur. Ici, les devises fortifient la sphère publique : les subventions augmentent, les transferts aux sociétés déficitaires également. Par conséquent, le déplacement des ressources vers le secteur en boom est amoindri. Ce n'est pas le marché mais l'État qui préside à la réallocation des ressources.

1.3 L'Égypte, géant industriel du monde arabe à la veille de 1974

À la veille de 1974, l'Égypte est un géant industriel à l'échelle du monde arabe. En 1975, l'industrie manufacturière représente 12.6 % du PIB soit deux fois plus qu'au Koweït et en Algérie. Néanmoins, elle reste un petit pays eu égard au reste du monde : son industrie n'atteint que la moitié de celle du Mexique et de la Colombie.

⁹ M. Seurat, 1982, p. 57.

¹⁰ F. Rivier, 1982, p. 89.

¹¹ « La planification égyptienne se borne à la mise en forme de programmes d'investissements pluriannuels. Il n'existe pas de plan au sens d'un ensemble cohérent d'objectifs et de moyens ». F. Rivier, 1982, p. 79.

Par contre, elle se rapproche davantage du cas iranien, où l'industrie manufacturière était plus importante au moment de la hausse des recettes pétrolière. Cependant, le niveau de production de pétrole est alors très élevé. L'expression État rentier apparaît d'ailleurs sous la plume de H. Mahdavy pour expliquer les transformations liées la rente pétrolière en Iran ¹².

Les comparaisons internationales sont difficiles parce que les stratégies de développement ne sont pas identiques et ne se produisent pas au même moment. Mais on peut insister sur le fait que comparée aux économies arabes dites rentières, même si ces ressources exogènes sont plutôt réduite, elle est relativement industrialisée au moment de l'essor des recettes en devises.

Avant l'essor des ressources exogènes, l'Égypte est déjà structurée par l'intervention publique dont l'influence est visible tant sur l'activité économique que sur la société. Les recettes en devises captées par l'État vont alors appuyer la puissance économique et politique de l'État. Aussi, les points de ressemblance avec les économies rentières du Golfe persique sont-ils plus nombreux.

¹² H. Mahdavy, 1970.

2. Une fiscalité typique des économies rentières

Dans les pays en développement, la fiscalité est souvent dominée par les recettes prélevées sur les grandes entreprises et le commerce extérieur. Les impôts sur les revenus des personnes sont peu développés.

Nous avons étudié, au cours du chapitre III, la fiscalité des économies rentières du Moyen-Orient. G. Luciani relève que leur base fiscale est étroite et des recettes non fiscales relativement importantes¹³.

- Les recettes fiscales proviennent soit des taxes sur le commerce international, soit des impôts sur la propriété et les revenus des entreprises. Le plus souvent les firmes travaillant dans le domaine pétrolier en sont les premiers contributeurs. En revanche, les recettes tirées de la fiscalité sur les revenus des personnes et sur les biens et services sont limitées.
- Le niveau élevé des recettes non fiscales résulte des excédents d'exploitation des entreprises publiques, entreprises dont l'activité principale est souvent la gestion de l'exploitation pétrolière sur le territoire.

Dans le cas égyptien, le budget dépend essentiellement de deux types de financements : les versements des sociétés publiques et les droits de douanes. Au sein du secteur public, les contributions des deux autorités publiques (*l'EGPC* et la *SCA*) sont substantielles. Elles représentent entre 9 % et 24 % des recettes totales de 1981/82¹⁴ à 1993/94.

Aussi, les finances publiques sont-elles tributaires de quelques postes du budget, très dépendants des ressources exogènes. Les citoyens sont moins des contribuables que des bénéficiaires du budget public. Dans le cas égyptien, ce sont les contributions des sociétés publiques (2.1) et les droits de douanes (2.2) qui déterminent l'évolution du budget. Les autres instruments budgétaires (2.3) restent insuffisants malgré une refonte de la fiscalité indirecte. Enfin, nous aborderons une ultime source de financement : le déficit public couvert par l'emprunt bancaire (2.4).

2.1 Les contributions des sociétés publiques sont déterminantes

L'importance des contributions des sociétés publiques n'est pas originale dans les pays en développement. Seulement, il s'agit ici de sociétés en charge d'activité générant des rentes. Nous

¹³ G. Luciani, 1994.

¹⁴ Les données budgétaires sont présentées selon l'année fiscale commençant le 1^{er} juillet.

l'avons vu dans le premier chapitre. C'est notamment le secteur pétrolier qui présente une rente différentielle, qui sera très sensible aux fluctuations des prix.

On voit alors les conséquences tantôt positive tantôt négative de la dépendance du budget à des recettes d'origine rentière. La puissance financière de l'État est corrélée au mouvement des prix sur les marchés internationaux d'une matière première (ici, le pétrole).

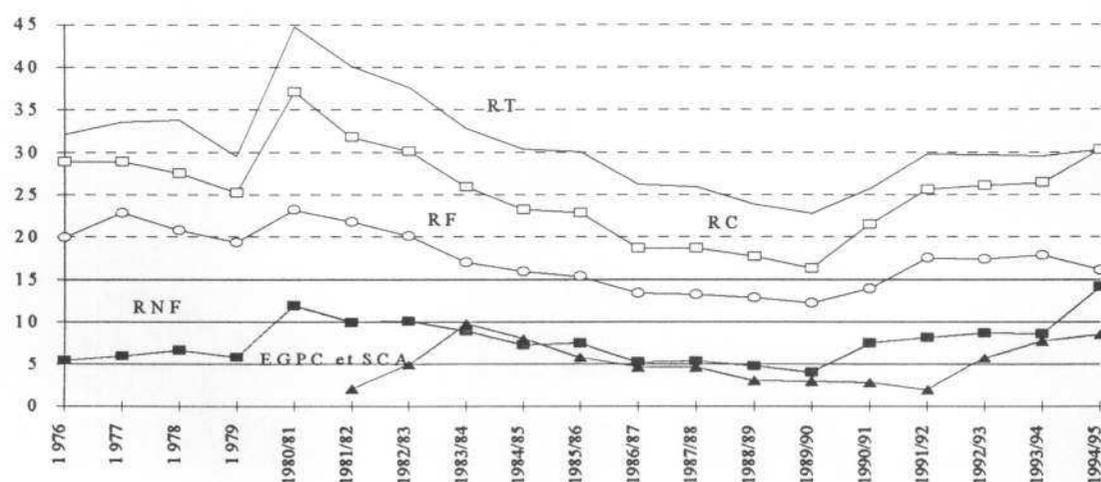
On distinguera la contribution de l'EGPC et du SCA (2.1.1) des autres recettes budgétaires (2.1.2)

Stimulées par la hausse des prix du pétrole et son impact sur le transit par le Canal de Suez, les recettes publiques seront substantielles jusqu'en 1984/85. Ce n'est qu'au début des années 1990, que les recettes augmentent de nouveau avec la seconde réforme économique

2.1.1 Les versements de l'EGPC et du SCA sont les plus importants

Ces sociétés publiques l'EGPC (*Egyptian General Petroleum Corporation*) et du SCA (*Suez Canal Authority*) sont les premiers contributeurs aux impôts sur les profits des sociétés et aux transferts. Les transferts de profits désignent les excédents bruts d'exploitation versés à l'État par les sociétés publiques.

Graphique 1 : principaux postes des recettes, en pourcentage du PIB.



Source : Rapport annuel, F.M.I.

Note : RT : recettes totales ; RC recettes centrales ; RF : recettes fiscales ; RNF : recettes non fiscales ; EGPC et SCA : contributions totales de l'EGPC et de la SCA (voir *infra*).

2.1.1. a 1979 - 1984/85 : des contributions déterminantes sur l'évolution des recettes publiques

Jusqu'en 1981, les impôts sur le profit des sociétés était de 40 %. Depuis 1981, la taxe sur le profit net est de 32 % pour les entreprises du secteur public. Pour les autres sociétés (individuelle ou société par action), la taxe est comprises entre 20 % jusqu'à 1000 LE et 32 % au delà de 4 500 LE ¹⁵.

Les recettes liées au pétrole et au Canal de Suez augmentent en raison de la réouverture du Canal et de la récupération du Sinaï. Nos données ne nous permettent d'identifier alors les contributions respectives de l'EGPC et de la SCA. Mais en 1981/82, le total des impôts (des sociétés) et des transferts est maximal : 10% du PIB (Tableau 1).

Tableau 1: Contribution de l'EGPC et de la SCA aux recettes budgétaires en pourcentage du PIB, moyenne annuelle. : 1979 - 1986/87.

| | 1 979 | 1981/82- 1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|-------------------------|-------|------------------|-----------------|-----------------|
| Impôts sur les sociétés | 5,7 | 6,0 | 4,3 | 6,3 |
| dont EGPC | n d | 1,9 | 0,6 | 2,0 |
| dont SCA | n d | 0,6 | 0,5 | 1,3 |
| Transferts de profits | 5,6 | 6,9 | 4,1 | 5,3 |
| dont EGPC | n d | 3,7 | 1,8 | 2,6 |
| dont SCA | n d | 1,0 | 0,6 | 1,8 |
| Total EGPC et SCA | n d | 7,2 | 3,5 | 7,7 |

Note : n d : non disponible

Source : nos propres calculs à partir de :

F.M.I. , « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

Banque mondiale, « Country Economic Memorandum », diverses années.

Sur la période 1981/82-1984/85, les contributions de l'EGPC et de la SCA aux recettes totales restent élevées (19.8 %). Si la part de la SCA est stable, on constate la baisse rapide des versements de l'EGPC. Au total, la participation de ces sociétés diminue de 5 points de PIB, alors que les recettes totales recule de 10 points de PIB. Nous avons vu précédemment que la rente pétrolière égyptienne diminuait pendant les années 1980 avec la baisse du prix international.

La baisse des versements de l'EGPC et de la SCA explique celui des ressources budgétaires.

¹⁵ H. Garaibeh, 1987, p. 198.

Tableau 2: Répartition des recettes en pourcentage des recettes totales (moyenne annuelle).

| | 1979-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|---------------------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Impôts sur les sociétés | 17,7 | 16,8 | 16,4 | 21,4 |
| dont EGPC | 6,4 | 5,2 | 2,3 | 6,7 |
| dont SCA | 2,5 | 1,7 | 2,0 | 4,6 |
| Transferts de profits | 16,9 | 19,5 | 15,5 | 17,7 |
| dont EGPC | | 10,3 | 6,7 | 8,5 |
| dont SCA | | 2,7 | 2,5 | 6,0 |
| Contribution totale EGPC et SCA | 8,9 | 19,8 | 13,3 | 20,2 |

Source : Tableau 1

2.1.1. b 1985/86 - 1990/91 : des contributions minimales

De 1985/86 à 1990/91, leur contribution en pourcentage des recettes totales est réduite à 13.3 % en moyenne (Tableau 2).

Les recettes pétrolières diminuent relativement au niveau atteint au début des années 1980 parce que les prix internationaux du pétrole baissent. Ce n'est donc pas la politique de l'EGPC qui change mais les conditions internationales. Le société publique ne fixe pas les prix, elle subit donc leur diminution.

Dans le même temps, les transferts versés par la SCA diminuent. Or, nous avons vu au cours du chapitre I que les recettes étaient stables pendant les années 1980. Par conséquent, la part de ces recettes dans le PIB recule. La baisse des profits peut s'expliquer par la stagnation du transit d'une part mais également par la politique tarifaire. Nous avons vu dans le chapitre I que la SCA pour élever le trafic maritime réduisait les tarifs. Par conséquent, le profit et donc la part perçue par l'État, que nous avons qualifié de rente absolue, diminuent.

Finalement, les versements de l'EGPC et de la SCA diminuent de 8 points de PIB, alors que les recettes reculent de 18 points de PIB. En d'autres termes, près de 50 % de la réduction des finances publiques résulte encore une fois du recul des contributions de l'EGPC et de la SCA. On constate ainsi l'influence déterminante de ces deux autorités sur le budget.

Tableau 3: Contribution de l'EGPC et de la SCA aux budget en pourcentage du PIB : 1987/88 - 1994/95.

| | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95* |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Impôts sur les sociétés | 1,0 | 0,9 | 0,7 | 1,7 | 3,0 | 3,7 | n d | n d |
| - EGPC | 0,6 | 0,5 | 0,3 | 0,8 | 1,8 | 2,2 | n d | n d |
| - SCA | 0,4 | 0,5 | 0,4 | 0,9 | 1,2 | 1,4 | n d | n d |
| Transferts de profits | 2,0 | 1,9 | 1,3 | 4,1 | 4,8 | 4,9 | 4,1 | 3,7 |
| - EGPC | 1,5 | 1,3 | 0,8 | 2,9 | 2,7 | 2,9 | 2,6 | 2,2 |
| - SCA | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 1,2 | 2,2 | 1,9 | 1,5 | 1,5 |
| Recettes totales (% PIB) | 25,9 | 23,8 | 22,8 | 27,6 | 29,8 | 29,7 | 29,5 | 30,3 |

Note et source : Tableau 1
* estimation

2.1.1. c 1991/92 - 1993/94 : les effets favorables de la réforme cambiaire de 1991

La période 1991/92 - 1993/94 témoigne des effets des réformes économiques de 1991. Les versements de l'EGPC et de la SCA atteignent alors 20 % des recettes totales en moyenne. Le régime des taux de change est libéralisé. Il en découle une dévaluation du taux de la Livre face au dollar. Le taux appliqué lors de la conversion des recettes en devises de ces sociétés s'est élevé en 1991 : de 0.7 à 3.33 LE pour 1 dollar. Il convient de préciser que bien que le taux acheteur applicable aux ressources de la Banque centrale ait été officiellement porté progressivement de 0.7 LE à 1.1 LE, puis 2.2 LE pour 1 dollar, la majorité des transactions du secteur public a été effectuée au taux de 0.7 LE pour 1 dollar. Finalement, la contrepartie en Livre des exportations de ces sociétés augmente effectivement en février 1991. Par conséquent, les résultats sont visibles sur l'année fiscale s'achevant le 31 juin 1991 (1990/91). Les versements de ces autorités augmentent donc de 6,5 points de PIB entre 1989/90 (veille des réformes) et 1992/93. Cet essor explique pratiquement la hausse totale des recettes totales.

L'élévation du taux de change, à l'incertain, appliqué à ces transactions est comparable à une hausse des prix. La rente pétrolière et la rente absolue perçue respectivement sur l'EGPC et la SCA augmentent.

Les versements de l'EGPC et de la SCA représentent en moyenne 17 % des recettes budgétaires. Nous avons constaté que les variations des recettes budgétaires étaient déterminées largement par celles en provenance de ces autorités. Ce sont notamment les contributions de l'EGPC plus importantes en volume et plus variables dans le temps qui expliquent la baisse des rentrées de l'État au début des années 1980. Nous verrons plus bas que le gouvernement égyptien a alors revu à la baisse sa politique redistributive.

2.1.2 Les contributions des autres sociétés

2.1.2. a Transferts et profits

La contribution des sociétés, privée et publiques, autres que *l'EGPC* et la *SCA* aux impôts sur les profits est à peu près équivalente à celle de ces 2 autorités publiques (10 % des recettes totales). La fiscalité sur les sociétés semble donc insuffisamment développée. La participation de *l'EGPC* et la *SCA* apparaît d'autant plus significative.

La participation des sociétés publiques autres que *l'EGPC* et la *SCA* aux transferts de profits diminue sur la période 1982/83 - 1993/94 de 8.5 % à 3.6 % du PIB.

2.1.2. b Les investissements autofinancés

Ce poste désigne les profits des entreprises publiques consacrés au financement des investissements. Ces ressources transitent donc par l'État et sont uniquement destinées aux sociétés publiques. Elles constituent un fonds commun. Elles sont redistribuées sur la base des budgets d'investissement décidés au niveau de l'État.

Depuis 1991, cette règle n'est appliquée qu'aux sociétés du secteur public non concurrentiel¹⁶. Les investissements des autres sociétés sont donc débudgétisés. Sur la période 1981/82-1991/92, ce poste reste stable et relativement important, 18 % des recettes totales en moyenne, soit 5 points du PIB (Tableau 4).

Aussi, les sociétés publiques participent-elles selon 3 modalités aux financements de l'État : sous la forme d'impôts sur les profits, de transferts et d'investissements autofinancés. Nos données ne nous permettent pas d'identifier les premiers. Cependant la somme des impôts versés par *l'EGPC* et la *SCA*, des transferts et des investissements autofinancés représente jusqu'à 12 % du PIB au début des années 1980; soit le tiers des recettes totales.

¹⁶ En 1991, le secteur public a été restructuré afin de préparer les privatisations. Seules les investissements des sociétés amenées à rester dans le service public apparaissent au budget depuis 1991. La réforme des entreprises publiques est abordée plus bas dans ce chapitre.

Tableau 4 : Contribution totale des sociétés publiques aux recettes totales en pourcentage du PIB, moyenne annuelle.

| | 1972-73 | 1974-1980/81 | 1981/82 - 1984/85 | 1985/86- 1990/91 | 1991/92- 1994/95 |
|------------------------------|---------|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts sur les profits | n. d. | 3,49 ^a | 2,49 | 1,12 | 3,32 |
| Transferts de profits | 3,07 | 5,09 | 6,89 | 4,10 | 5,34 |
| Investissements autofinancés | 3,22 | 4,27 | 5,68 | 5,23 | 1,52 ^b |
| Contribution totale | | 12,85 | 15,06 | 10,45 | 8,66 ^c |

Note : ^a : 1976-1980/81

^b : donné à titre indicatif, puisque depuis 1991 les investissements autofinancés ne sont plus enregistrés au budget.

^c : investissements autofinancés exclus.

Source : Tableau 1

2.2 Des droits de douane en baisse

L'évolution des recettes douanières est révélatrice des changements de l'économie : la croissance des importations à la fin des années 1970, la pénurie de devises de 1986 et l'impact des réformes entamées en 1991. On distingue donc deux périodes 1974-1986 (2.2.1) et 1987-1994 (2.2.2).

2.2.1 1974-1986 : les recettes douanières demeurent substantielles

Jusqu'en 1987, les tarifs douaniers restent très élevés. De 1974 à 1976, ces recettes augmentent parce que l'ouverture économique stimule les importations et entraîne une dévaluation du taux de change sur le marché parallèle (Tableau 5).

Tableau 5 : Recettes douanières, Taux de change et Importation, 1974 - 1982/83.

| | 1974 | 1975 | 1976 | 1977 | 1978 | 1979 | 80/81 | 81/82 | 82/83 | 83/84 | 84/85 | 85/86 | 86/87 |
|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Droits de douanes en % : | | | | | | | | | | | | | |
| du PIB | 5,5 | 8,2 | 8,6 | 11,9 | 9,4 | 7,2 | 7,7 | 7,6 | 6,3 | 6,1 | 5,1 | 4,2 | 3,7 |
| des RT | | | 31,9 | 39,4 | 32,5 | 24,6 | 17,3 | 18,9 | 16,9 | 18,5 | 16,9 | 14,1 | 14,3 |
| TC officiel | 0,392 | 0,392 | 0,392 | 0,392 | 0,392 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,7 |
| TC parallèle | - | - | 0,7 | 0,7 | 0,7 | - | - | 0,832 | 0,832 | 0,832 | 0,832 | 1,33 | 1,36 |
| Importations en pourcentage du PIB | 21,9 | 31,5 | 23,7 | 23,0 | 26,9 | 21,5 | 19,8 | 29,6 | 24,5 | 22,8 | 20,2 | 18,3 | 15,6 |

Note : RT : Recettes douanières en pourcentage des recettes budgétaires totales.

Taux de change de la Livre pour un dollar américain.

Source : Statistiques Financières Internationales, F.M.I.

K. Ikram, 1980, tableau 15.1.

F.M.I. . « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

Pendant cette première période, les recettes douanières représentent 22 % du budget. Elles sont donc relativement élevées. Comme dans de nombreux pays en développement, ces recettes sont faciles à prélever par les États puisqu'elles reposent sur les importations et non la production locale. Les États peuvent identifier les marchandises entrants sur son territoire alors qu'il est parfois difficile d'atteindre le producteur local. Les droits de douanes dépendent du commerce

international. L'État est moins tributaire des contributions de la population locale. Ces recettes budgétaires sont associées à la circulation des richesses et non à une activité productive sur le territoire ou au revenu des citoyens. On les retrouve donc dans la majorité des économies rentières et des pays en développement.

La part des droits de douanes dans les recettes totales chute de 32 % en 1976 à 17 % en 1980/81 à 14 % en 1986/87 (Tableau 5). Sur cette période, les recettes en provenance du secteur public augmentent. Par ailleurs, ce type de prélèvement est de moins en moins efficace du point de vue des recettes. La base fiscale est érodée par les exemptions douanières et les délais de paiement. Certains ministres (notamment le Ministre des Finances et le 1^{er} Ministre) accordent des exemptions sur certaines transactions individuelles. Aussi, les variations en volume des importations n'ont-elles pas systématiquement des effets visibles sur les recettes douanières.

Jusqu'en 1987, l'importance relative des droits de douanes est à mettre en parallèle avec la faiblesse des impôts sur le revenu des personnes (moins de 1 point de PIB) et des taxes sur les biens et services (4 points de PIB).

2.2.2 1986/87 - 1993/94 : les effets inégaux de la réforme.

Les recettes reculent entre 1986 et 1990 du fait de la pénurie en devises. Des restrictions à l'importation, notamment sur les biens de luxe, sont instaurées en 1986. En 1987 et de nouveau 1991, l'Égypte s'engage dans un programme d'ajustement structurel et une réforme économique ¹⁷. En 1991, la réforme du commerce extérieur touche le budget.

Elle met progressivement fin aux interdictions à l'importation et réduit l'éventail des tarifs. Dans le même temps, le taux de change est libéralisé. Sur cette période l'effet majeur est une plus grande ouverture à l'extérieur et une plus grande efficacité de la politique douanière du point de vue des recettes. On doit distinguer les trois aspects de cette libéralisation.

À compter de 1990, les barrières non tarifaires sont progressivement éliminées (Tableau 6). L'effet attendu est une hausse des recettes douanières car un plus grand nombre de marchandises peut entrer sur le territoire et est assujéti aux droits de douanes.

Tableau 6 : Pourcentage de la production locale protégée par des interdictions à l'importation (production agricole et manufacturière).

| 1990 | Mars 1990 | Mars 1991 | Juin 1991 | Août 1992 | Juin 1993 |
|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 53 * | 37.2 | 33.3 | 22.7 | 13 | 4.7 |

Source : Banque mondiale, 1993.

* G. Abdel-Khalek, 1993, p. 125.

¹⁷ Nous reviendrons plus loonguement sur les réformes et les programme d'ajustement structurel de 1987 et 1991 dans le chapitre suivant.

Deuxième aspect : la structure des tarifications douanières. L'éventail des droits de douanes est rétréci progressivement de [0.7, 120] à [5, 100] en mai 1991 à [5-80] en février 1993, à [5, 70] en décembre 1993. Si en mai 1991, la hausse de la taxe minimale et la baisse de la taxe maximale peuvent avoir des effets contradictoires, depuis la diminution des droits maximums tend à réduire les recettes douanières.

Troisième aspect : les variations du taux de change réel (encadre ?). Le taux de change réel (au certain) de la Livre face au dollar s'élève sur les périodes 1987-1989 et 1992-1994. Par conséquent, les importations sont renchéries. Or, l'élasticité des importations aux variations des taux de change est faible¹⁸. La baisse des importations est donc relativement réduite. La hausse en valeur du montant des importations élève les recettes douanières.

Tableau 7 : Effets attendus de la réforme du commerce extérieur et de la libéralisation des taux de change sur les recettes douanières

| | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|--|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1/ Restrictions à l'importation | | | | | | | | | |
| Effet attendu sur droits de douanes | - | | | | | + | + | + | + |
| 2/ Structure des droits de douanes | | | | | | | | | |
| Effet attendu sur droits de douanes | | | | | | +/- | | - | - |
| 3 / Taux de change réel | | | | | | | | | |
| Effet attendu sur droits de douanes | - | + | + | + | | | + | + | + |
| Variation observée des importations en % du PIB | -3.3 | +2.8 | +2.8 | -3.9 | +5 | -4.2 | -0.5 | -1.9 | -0.5 |
| Variation observée des droits de douanes en % du PIB | -0.5 | +0.10 | -0.10 | -0.65 | -0.10 | +0.35 | -0.12 | +0.20 | +0.10 |

Source : nos calculs à partir de :

F.M.I.; « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

F.M.I., Statistiques Financières Internationales

Les effets des trois mesures sont présentés dans le tableau ci-dessus (Tableau 7). Il apparaît clairement que ces impacts ne sont pas homogènes. Au début des années 1990, toutes les marchandises peuvent être importées mais les droits perçus sont situés dans une fourchette plus étroite (ils ne dépassent plus 100 % de la valeur des marchandises). Le taux maximum a été réduit par deux. Les exemptions ont été supprimées.

Les objectifs de la libéralisation : simplification des droits de douanes et des procédures (fin des exemptions et des restrictions) ont été atteints. Sur la période 1986/87 - 1993/94, le cumul des

¹⁸ La faible élasticité des importations découle de la structure des importations. Les importations incompressibles sont relativement importantes. Les biens intermédiaires et les biens d'équipement composent respectivement 43 % et 24 % des importations totales de 1981/82 et 1991/92. Banque Centrale d'Egypte, 1991/92, n°4, p. 93.

variations des droits de douanes est pratiquement nul. Elles sont toutefois inférieures au niveau atteint à la fin des années 1970. Entre 1976 et 1994/95, elles ont chuté de 32 % à 12 % des recettes totales.

2.3 Faiblesse des autres recettes budgétaires

La faible diversification des recettes n'est pas surprenante dans un pays en développement et encore moins dans une économie rentière. En effet, une partie des recettes en devises sont récupérées par l'État et réduit la nécessité d'élargir la fiscalité aux impôts sur les revenus et sur la consommation. Cependant, l'application d'un programme de stabilisation (première phase du programme d'ajustement structurel) demande de réviser cette structure.

2.3.1 L'impôt sur le revenu

En Égypte, mais également dans les pays maghrébins, la fiscalité sur les revenus est complexe. Les taux et les exonérations dépendent de l'activité économique, du niveau de revenu, etc. En Égypte, les taux d'imposition sont progressifs. Selon la loi 157 de 1981, jusqu'à 960 LE, il y a exemptions, au-delà, jusqu'à 480 LE, le taux est de 2 %. Le maximum est de 22 % au-delà de 4800 LE ¹⁹.

Toutefois, l'évasion fiscale est considérable. Selon une étude de la Banque mondiale ²⁰, 90 % des estimations fiscales sont basées sur les enquêtes des inspecteurs et non sur l'enregistrement des contribuables. Par ailleurs, plus de 75 % des personnes percevant de hauts revenus seraient inconnues des autorités fiscales.

Généralement, en Égypte comme au Moyen-Orient, l'impôt sur le revenu n'est perçu que sur les traitements des fonctionnaires et les salaires qui ne peuvent y échapper. Le problème est plus largement celui de la difficulté à atteindre l'ensemble de la population, de la capacité de l'État à imposer les revenus du travail et les profits des sociétés. Son pouvoir fiscal apparaît donc limité. La fiscalité est donc réduite aux autres sources de revenu que sont les droits de douanes et les contributions des sociétés publiques.

Nous retrouvons là une caractéristique des économies rentières : la fiscalité est peu développée car les recettes publiques sont restreintes aux versements des sociétés chargées d'exploiter le pétrole.

¹⁹ K. Borotav, 1994, H. Garaibeh, 1987, p. 197.

²⁰ Etude citée par The Economic Intelligence Unit, 1993.

Tableau 8 : Impôts sur le revenu et taxes sur les biens et services en pourcentage du PIB, moyenne annuelle.

| | 1976-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|---------------------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Impôt sur le revenu | 0,57 | 0,45 | 0,62 | 0,67 |
| Taxes sur les biens et services | 4,19 | 4,13 | 3,20 | 4,57 |
| Recettes Totales | 29,54 | 27,77 | 19,25 | 27,10 |

Source : Tableau 1

2.3.2 Les taxes sur les biens et services

Jusqu'en 1991, les taxes sur les biens et services proviennent à hauteur de 80 % des boissons; des cigarettes, du sucre et du thé. La base fiscale est donc étroite et réduit l'élasticité de ces impôts à l'activité interne.

L'impôt sur la consommation a une efficacité limitée puisqu'il ne s'applique qu'au stade de la production et de l'importation et il ne porte que sur 124 produits ou groupes de produits. Or, ce sont des biens traditionnels et non des produits nouveaux. Enfin, les services ne sont pas fiscalisés. Aussi, une large partie de la consommation locale n'est-elle pas sujette à l'impôt.

Deuxième caractéristique, la possible double imposition. L'impôt s'applique essentiellement à des produits finis mais il porte aussi sur des biens qui sont utilisés par les producteurs. Le produit fini est donc imposé et contient l'impôt acquitté sur les biens intermédiaires.

Troisième caractéristique, le multitude et la complexité des taux. Ils peuvent être spécifiques ou *ad valorem*. Les taux diffèrent selon que le bien est produit localement ou importé.

À compter de 1991, la politique fiscale est révisée dans la cadre de la réforme de 1991. Une taxe générale sur les ventes est introduite. Appliquée dans un premier temps aux importations et au niveau de la production (*manufacturing level*), elle doit devenir une taxe sur la valeur ajoutée en 1995.

L'assiette fiscale est élargie progressivement. Leur contribution atteint alors 15 % des recettes totales et dépasse celle des droits de douanes. Entre 1990/91 et 1993/94, le gain est de 1.5 point de PIB alors que les recettes totales augmentent de 2.7 points de PIB. En d'autres termes, cette réforme explique 55 % de la croissance du budget sur cette période. Aussi, la fiscalité indirecte se développe et participe à la croissance des revenus de l'État.

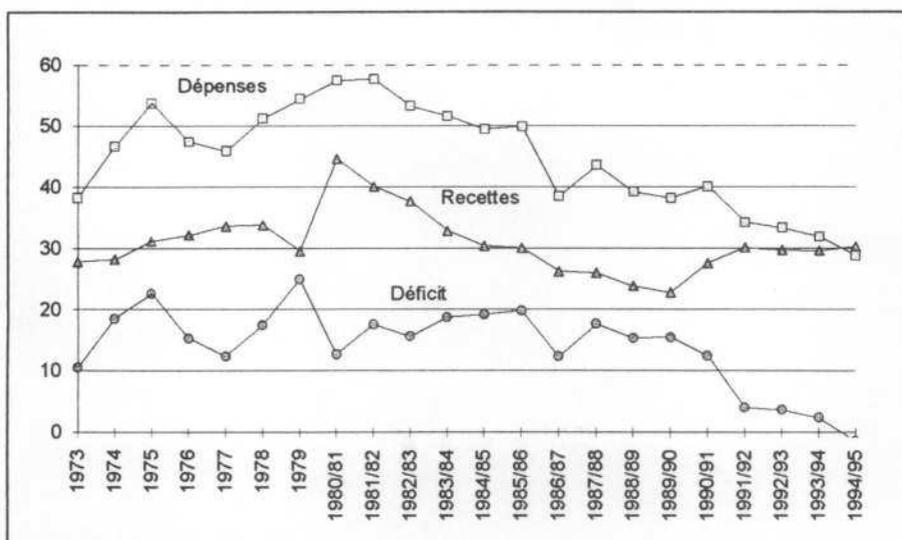
2.4 Un déficit structurel financé par l'emprunt bancaire.

Le déficit public est une constante du budget public jusqu'au début des années 1990. Les recettes trop élevées sont financées essentiellement par les emprunts bancaires. Depuis 1974, alors que les recettes dépendent largement de facteurs externes, les dépenses sont déterminées par les contraintes internes. Les dépenses sont donc durablement plus élevées que les recettes (Graphique

2). Le déficit disparaîtra pratiquement avec l'application rigoureuse du programme de stabilisation de 1991.

Ce déficit reflète des contraintes impossibles à gérer pour un pays dont les ressources exogènes sont insuffisantes. La contribution des sociétés et de la population aux recettes budgétaires est peu développée. À l'instar de économies rentières, la dépendance à l'égard des impôts directs et indirects perçus sur le territoire est réduite. Au contraire, les dépenses en faveur des populations sont privilégiées. En Égypte, elles tendent à augmenter avec la hausse des recettes et la demande locale sous forme de subventions et d'emploi.

Graphique 2 : Principaux postes du budget en pourcentage du PIB



Source : K. Ikram, 1980
F.M.I., diverses années.

Jusqu'en 1988/90, la possibilité d'emprunter auprès des banques publiques autorisait un déficit structurel relativement important (Tableau 9). Il représente plus de 20 % du PIB certaines années (1975, 1979, 1983/84 et 1985/86). L'endettement bancaire est systématique, notamment en faveur de la GASC. Le financement non bancaire provient alors essentiellement des contributions de la Sécurité sociale²¹ et des caisses de retraite. Enfin on note l'importance relative du financement étranger

Depuis 1991, la politique fiscale a été profondément révisée. Les volets traditionnels des réformes économiques sont présents. Le déficit doit être réduit. Au financement bancaire est préféré l'émission de bons du Trésor.

²¹ La sécurité sociale présente un excédent sur toute la période (1977 - 1994/95). Ses ressources viennent des versements des fonctionnaires, des employés du secteur public et du secteur privé.

Tableau 9. Financement du déficit

| | 1977-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|-----------------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Déficit (% PIB) | 17.9 | 19.3 | 16.5 | 2.8 |
| Financement du déficit en % | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Financement étranger | 35.1 | 18.9 | 31.6 | 8.7 |
| Financement local | 60.4 | 86.2 | 68.2 | 91.3 |
| - bancaire | 32.4 | 48.5 | 36.5 | -42.5 |
| - non bancaire ^a | 27.9 | 29 | 29.8 | 134.5 |
| Autres ^b | -10.4 | 12.9 | 1.8 | 0.6 |

Note : ^a voir *infra*

^b désigne les arriérés de paiement et les erreurs statistiques

Source : Nos calculs à partir des données du F.M.I. (diverses années) et du Rapport annuel de la Banque centrale (1991/92 - 1994/95)

On observe donc un renversement. Le déficit est divisé par trois entre 1990/91 et 1991/92 du fait de la débudgétisation des investissements des entreprises publiques. L'État a pu rembourser ses dettes auprès des banques et de ses créanciers étrangers. Dorénavant, le financement repose sur le secteur non bancaire local. Il comprend principalement les versements de l'assurance sociale et des caisses de retraite jusqu'en 1990 et également mais plus récemment les bons du Trésor. Leur émission de bons du Trésor est un succès à double titre. D'une part, le taux d'adjudication des bons du trésor est devenu le taux directeur quant aux conditions des crédits et les taux de placements bancaires. D'autre part, c'est un succès auprès des banques et des agents non financiers. L'encours des bons du Trésor, toutes échéances confondues est croissant.

Tableau 10 : Émission de bons du Trésor (milliards de LE)

| | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 |
|----------|------|------|------|------|------|
| Fin juin | 4. | 17.1 | 30.5 | 35.2 | 26.9 |

Source : rapport annuel de la Banque centrale .

2.5 Conclusion

Les principaux postes des revenus sont donc les versements des sociétés publiques (impôts, transferts, et investissements autofinancés) et les droits de douanes.

Nous avons alors constaté la sensibilité des recettes publiques au prix international du pétrole (baisse des recettes de l'EGPC), au recul de l'activité économique régionale (stagnation du transit par le Canal de Suez), à la dévaluation de la Livre (élévation des droits de douanes). Il convient de mettre ces mouvements en parallèle avec la faiblesse de la fiscalité sur le revenu des personnes, sur la propriété, sur les biens et services et sur les profits des sociétés autres que l'EGPC et la SCA.

Au total, les instruments fiscaux sont peu développés. Ils sont caractéristiques des économies rentières : forte dépendance à l'égard des sociétés publiques et faible fiscalité indirecte. Quand au début des années 1980 les ressources exogènes ont diminué, les recettes budgétaires ont suivi. Le problème est alors l'incapacité des Autorités à pallier la diminution de leur recettes car les ressources fiscales sont réduites. Nous voyons donc que le pouvoir de l'État est fragilisé du fait de la structure de ses propres ressources.

Or, bien que les recettes baissent dès 1980, les dépenses restent élevées. La conséquence est un déficit croissant qui représente 18 % du PIB entre 1980/81 et 1987/88, soit le double de la contribution des sociétés publiques aux recettes. L'État égyptien ne vit-il pas au dessus de ses moyens ? Il semble que la priorité soit accordée à la poursuite des dépenses publiques alors qu'il faudrait soit les réduire soit accroître les recettes. L'enjeu est donc de préserver les espaces de souveraineté de l'État. Pour les États rentiers ce sont les dépenses consacrées à l'emploi, aux subventions et aux infrastructures.

3. Des dépenses qui préservent la souveraineté de l'État : l'emploi, les subventions et les investissements publics

L'analyse des dépenses est révélatrice des priorités de l'État. La structure des dépenses, leur évolution et les priorités qui émergent montrent comment l'État a utilisé ses revenus. Or, le caractère rentier d'une économie découle du mode d'utilisation des recettes en devises. Même si dans le cas égyptien, la dépendance aux secteurs gérant les ressources exogènes n'atteint pas les records observés dans les économies pétrolières arabes, elle existe. Nous venons de le voir. Par ailleurs, elle s'accompagne de dépenses qui rendent une partie de la population tributaire de l'activité publique. Plus largement, nous avons vu que selon H. Katouzian et S. Adel, elles participent à la reconnaissance interne de l'Autorité de l'État²². Les dirigeants sont des intermédiaires dont la légitimité repose sur la politique redistributive.

Dans le cas égyptien, la hausse des recettes publiques n'a pas entraîné de nouveaux types de dépenses. Elle a surtout permis de maintenir ou accroître les postes traditionnels. Selon A. Roussillon, le système redistributif mis en place dans les années 1960 repose sur trois « piliers »²³ : un secteur public fort, le marché de l'emploi et les subventions. Au milieu des années 1980, les entreprises publiques dominent la production, l'État emploie le tiers de la population active occupée et subventionne les entreprises et les biens de première nécessité.

Au milieu des années 1980, cette redistribution est bousculée. La tempête la plus forte est sans doute celle des réformes de 1991. L'État doit se retirer de la sphère économique. D'ailleurs, ses moyens se sont progressivement réduits. Il baisse les subventions, il n'embauche plus, il investit moins et il doit vendre ses entreprises. La libéralisation remet en cause le mode traditionnel d'utilisation des ressources exogènes et affaiblit la sphère d'influence de l'État. Le pouvoir politique résiste donc à la remise en cause de sa puissance économique. La cession des actifs publics sera donc lente.

Cette section ne concerne donc les trois piliers de la politique redistributive : l'emploi dans les administrations publiques (3.1), les subventions à la consommation (3.2) et les investissements (3.3). Les dépenses budgétaires liées à l'activité des sociétés publiques (subventions et investissement) seront étudiées séparément (4).

²² H. Katouzian 1979, et S. Adel, 1992.

²³ A. Roussillon, 1988, p. 281.

3.1 L'emploi public : une politique inaugurée sous Nasser qui renforce le pouvoir public

La question de l'emploi public est très intéressante car elle témoigne directement de la capacité d'intervention de l'État. Les embauches augmentent avec et diminuent avec les recettes. D'autre part, dans les pays en développement, elles constituent un mode privilégié de redistribution des revenus. L'État participe ainsi à la création d'emploi.

Dans les économies rentières, nous avons vu que cette tendance est encore plus visible. Seulement contrairement aux subventions et aux investissements qui peuvent être réduits, plus ou moins facilement il est vrai, les fonctionnaires accèdent à un emploi à vie. Les États ne peuvent donc pas diminuer leur nombre mais uniquement le stabiliser.

Enfin, H. Katouzian et P. Vieille analysent les emplois publics comme un élément de la stratification sociale induit par la rente dans les économies pétrolières²⁴. Les fonctionnaires et les employés du secteur public constituent une classe-appui.

L'emploi dans les administrations et les entreprises publiques est une des pierres angulaires de la politique populiste entamée au début des années 1960. Il embauche près du tiers de la main-d'œuvre au début des années 1980. La croissance des ressources exogènes a fourni un peu d'oxygène à cette politique. Seulement dès 1981/82, ce choix devient trop coûteux. L'État doit réviser sa stratégie parce qu'il n'en a plus les moyens financiers. L'effet des apports en devises sur les dépenses n'est donc que temporaire. Les embauches dans l'administration publique sont ralenties. Ainsi, c'est moins la libéralisation de 1974 que l'affaiblissement de ces ressources qui remet en cause le rôle et la place de l'État dans l'économie.

L'emploi public constitue un pilier du système redistributif égyptien, que les autorités ont dû remettre en cause (3.3.1). Cependant, les candidats à un poste restent nombreux du fait des avantages monétaires et non monétaires offerts (3.3.2). Plus largement, l'attente pour un poste est symptomatique du prestige et du pouvoir attaché à un tel emploi (3.3.3).

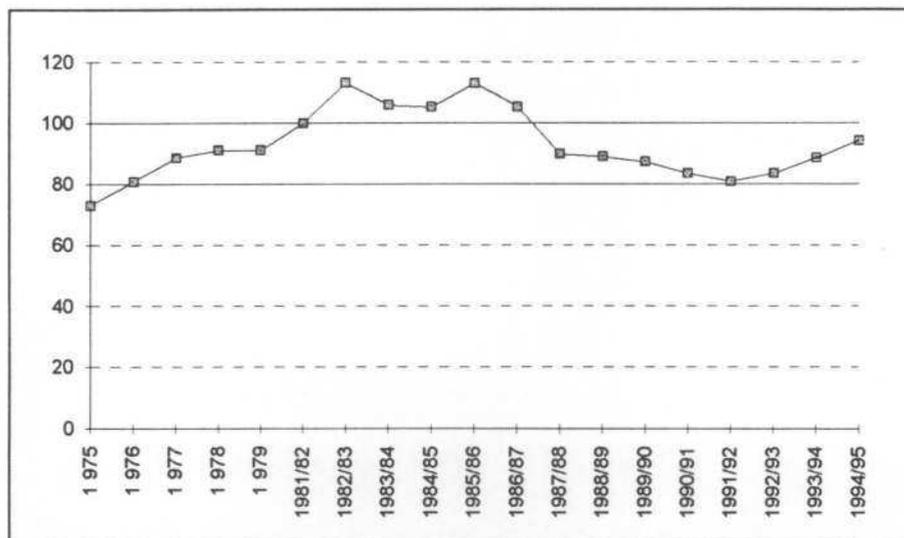
3.1.1 Stratégie de l'État : de l'engagement au recul progressif

Les salaires, premier poste des dépenses courantes, augmentent en volume jusqu'en 1981/82 (Graphique 3). Ils constituent le premier poste des dépenses courantes sur toute la période. Ici, nous ne présentons que les données concernant les traitements des fonctionnaires. La rémunération des salariés du secteur public est enregistrée sur le budget des sociétés ne sont pas à

²⁴ Voir chapitre III

notre disposition. Cependant, jusqu'en 1979, elles ont participé à « l'employment drive », la politique de l'emploi : elles doivent embaucher du personnel comme les administrations gouvernementales.

Graphique 3 : Traitements versés par l'État aux fonctionnaires, prix constants, (100 = 1980/81)



Source : Nos calculs à partir des données du F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments » (traitements) et des données I. F. S. (Indice des prix à la consommation)

3.1.1. a Les années de richesse : 1974 - 1981/82

Depuis 1960, l'État est engagé dans une politique populiste. L'essor des ressources publiques en 1974 lui donne donc les moyens de renforcer sa politique (Graphique 3). Les dépenses courantes consacrées aux salaires augmentent du fait de la hausse des rémunérations et des embauches.

Les salaires réels augmentent de 2.5 % par an entre 1974 et 1981²⁵ dans le secteur gouvernemental, ce qui est comparable à la variation observée dans le secteur privé.

Les conséquences de la politique en faveur de l'emploi public expliquent la croissance des salaires en volume. Depuis 1961, un emploi dans une entreprise ou une administration publique est offert à tous les diplômés de l'université. En 1964, cette garantie est étendue aux diplômés de l'enseignement secondaire traditionnel et technique. Entre 1973 et 1976, elle est accordée aux conscrits démobilisés. Pendant que les possibilités d'emploi dans le secteur public au sens large (entreprises et administrations publiques) augmentent, un nombre croissant d'étudiant est formé dans les écoles et universités égyptiennes. Le nombre d'inscrits dans l'enseignement préparatoire et secondaire est multiplié par 6 et 3 respectivement entre 1956 et 1961. La formation universitaire est devenue plus attractive avec la suppression des droits d'inscription en 1963. La croissance

²⁵ Nos calculs à partir des données de M. A. Zaytoun, 1991, tableau 86.

annuelle du nombre d'étudiants diplômés est considérable. Entre 1963 et 1983, elle atteint 13 % puis diminue à 4 % entre 1983 et 1991 alors que la population active s'accroît de 2 % et 2.5 % sur ces deux périodes²⁶. L'offre de travail dépasse donc la demande émanant des autorités.

Du côté des autorités, le Ministère de la main-d'œuvre reçoit les demandes de travail en provenance des agences du gouvernement et des sociétés publiques et les offres de travail des jeunes diplômés. Jusqu'au début des années 1980, les embauches augmentent (Tableau 11) mais elles ne permettent pas de fournir un emploi à tous les diplômés.

Tableau 11 : *Emploi dans le gouvernement et entreprises publiques(en millions).*

| | 1960 | 1965/66 | 1970/71 | 1976 | 1981 | 1984 | 1990 | 1995 |
|---|------|---------|-------------------|------|------|------|------|------|
| Gouvernement | 0.67 | 0.93 | 1.25 | 1.77 | 1.91 | 2.53 | 3.3 | 3.94 |
| Sociétés publiques | | | | 0.96 | 1.33 | 1.27 | 1.51 | 1.37 |
| Gouvernement et sociétés publiques en pourcentage de l'emploi total | | | 14.7 ^a | 27.2 | 33.3 | 32.2 | 33.4 | 34.9 |

Note ^a : hors entreprises publiques.

Source : H. Handoussa, 1988 (données de 1960 à 1976).

R. Assaad, 1997.

Jusqu'en 1985, c'est dans le secteur public au sens large que l'emploi augmente le plus rapidement²⁷. Au début des années 1980, l'État est donc obligé de revoir cette politique. Or, il ne supprime pas le droit à un emploi dans le secteur public. Au contraire, celui-ci est maintenu mais les conditions d'accès à un poste deviennent plus difficiles. Il semble pris en étau entre deux contraintes : rester un État « employeur » et la baisse des dépenses publiques. La priorité affichée est de rester fidèle aux engagements nassériens. L'État évite d'abolir ce droit²⁸. Seulement la stratégie de l'évitement ne résout pas le problème des années 1980 : la création d'emploi est insuffisante alors que la population active augmente. Si l'essor des ressources exogènes a permis de prolonger cette politique jusqu'au début des années 1980, elle devient intenable.

3.1.1. b *Le désenchantement : 1982/83 - 1994/95*

L'État égyptien adopte deux politiques pour limiter les demandeurs d'emploi auprès de ses ministères : restreindre les inscriptions auprès des universités publiques et allonger la période d'attente pour obtenir un emploi.

Le Ministère de l'Éducation réduit le nombre d'étudiants admis à l'université. La pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur recule de 33 % à 27 % entre 1983 et 1991. Les formations

²⁶ R. Assaad, 1997.

²⁷ Le secteur privé comprend le secteur informel et les entreprises employant au moins 10 personnes. N. Fergany estime l'emploi dans ce secteur en retranchant l'emploi dans les établissements de plus de 10 travailleurs du nombre d'employés dans le secteur privé, l'agriculture exclue. N. Fergany, 1991.

²⁸ R. Assaad, 1997.

choisies change en faveur des spécialisations demandées par le secteur privé, notamment celles tournées vers l'industrie.

La deuxième politique consiste à élever le délai d'attente²⁹ de 2 à 5 ans pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de 3 à 6 ans pour les diplômés de l'enseignement secondaire. Même les nouveaux diplômés trouvant un emploi dans le secteur privé, cache leur nouvelle situation et reste dans la file d'attente. Quand en 1992, les Autorités ont tenté d'éliminer effectivement les diplômés trouvant un travail dans une entreprise privée, un grand nombre d'entre eux ont démissionné. L'attrait pour un emploi public est donc considérable.

L'effet de ces deux politiques est lisible sur le budget public. Le poste « salaires » diminue de 1.4 points de PIB entre 1981/82 et 1985/86 et de 2 points de PIB entre 1985/86 et 1994/95³⁰. Les salaires réels dans le secteur gouvernemental baissent de 0.9 % par an entre 1981 et 1986³¹.

3.1.2 Stratégie des travailleurs : les bénéficiaires liés à un emploi public

Du fait de la politique de l'emploi, une large partie des diplômés préfèrent attendre pour un travail qui présente des avantages pécuniaires et non pécuniaires. En mi 1995, 36.5 % des diplômés entre 1984 et 1990 étaient dans la file d'attente. Dans certaines formations (enseignement secondaire professionnel), un étudiant sur deux préfère patienter³².

3.1.2. a Les avantages monétaires

Un emploi dans le secteur public offre un avantage en terme de salaire pour les femmes. En effet, dans le secteur privé, pour une même expérience, elles peuvent être rémunérées deux fois moins que les hommes. Par contre, dans le secteur public, la différence est minime (Tableau 12). De plus, elles sont mieux payées dans l'administration publique que dans le privé, ce qui est rarement le cas pour leur compagnon.

²⁹ Cette période se situe entre la date d'obtention du diplôme et celle à partir de laquelle le nouveau diplômé peut demander un emploi auprès du ministère de la main-d'œuvre.

³⁰ Nos calculs à partir des données du F.M.I., « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

³¹ Nos calculs à partir des données de M. A. Zaytoun, 1991, tableau 86.

³² Les écarts sont considérables suivant la formation. Généralement, les diplômés de l'université sont relativement moins nombreux à attendre que ceux sortant de l'enseignement secondaire professionnel. R. Assaad, 1997.

Tableau 12 : Estimation des salaires selon l'employeur, le sexe, l'expérience et le niveau d'étude (LE/heure).

| Expérience et niveau d'étude | Hommes | | Femmes | |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|
| | Administrations publiques | Secteur privé | Administrations publiques | Secteur privé |
| <i>Expérience^a</i> | | | | |
| 5 ans | 0.49 | 0.54 | 0.48 | 0.22 |
| 15 ans | 0.69 | 0.74 | 0.73 | 0.26 |
| 25 ans | 0.88 | 0.83 | 0.98 | 0.29 |
| 35 ans | 1.03 | 0.76 | 1.19 | 0.30 |
| <i>Niveau d'étude^b</i> | | | | |
| Primaire (6-12 ans) | 0.45 | 0.69 | 0.51 | 0.27 |
| Préparatoire (13-15 ans) | 0.52 | 0.69 | 0.60 | 0.26 |
| Secondaire (16-18ans) | 0.72 | 0.74 | 0.80 | 0.39 |
| Secondaire professionnel | 0.69 | 0.74 | 0.73 | 0.26 |
| Supérieur (18 ans et +) | 1.35 | 1.56 | 1.42 | 0.78 |

Note Ces données sont des estimations économétriques sur la base d'une équation des salaires établie par l'auteur.

^a Ces données concernent les diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et résidant dans le Grand Caire.

^b Ces données concernent les personnes ayant plus de 15 ans d'expérience et résidant dans le Grand Caire.

Source : R. Assaad, 1997, tableau 9.

À la lecture du tableau ci-dessus, il apparaît que les femmes, ayant 35 ans d'expérience et formées dans l'enseignement secondaire professionnel sont les plus discriminées sur le marché du travail. Le salaire qu'elles peuvent obtenir dans le secteur privé ne représenterait que le quart de sa rémunération dans l'administration publique. Par conséquent, l'attente pour un emploi est légitimée par l'espoir d'une meilleure rémunération. Pour une femme, les avantages monétaires sont évidents alors que pour les hommes ils sont plus incertains. Les bénéfices non monétaires expliquent donc la file d'attente.

3.1.2. b *Les avantages non monétaires*

Un emploi public offre trois avantages principaux : une assurance sociale et une couverture médicale plus complète et une plus grande sécurité du travail. Divers gains en nature doivent être mentionnés : moindres heures de travail, moins d'effort, pot-de-vin, le travail au noir/ double emploi (*moonlighting*), l'accès aux biens et aux logements subventionnés et aux transports gratuits. Finalement, l'employeur public - ici le gouvernement- paraît moins regardant quant au travail effectif.

Si l'on se réfère à l'estimation de R. Assaad, ces gains non monétaires seraient substantiels. Il les évalue à 85 % des salaires dans le secteur public. Les travailleurs profitent de cet emploi pour accéder à des avantages qui n'existent pas ailleurs i.e. dans le secteur privé. Or, il ne s'agit pas de

d'une redistribution directe par l'État mais de gains corrélés à l'emploi dans le secteur public. La file d'attente est symptomatique de ces avantages.

Mais les enjeux sont beaucoup plus larges, car un emploi dans l'administration apporte un prestige et un pouvoir que seul le secteur public peut offrir.

3.1.3 L'emploi public : la recherche du prestige social et du pouvoir

Cette analyse sur les avantages liés à un emploi public conduit à la question du rôle et de la place de la bureaucratie dans la société égyptienne. Depuis 1960, l'administration est un instrument de contrôle de l'économie et de la société afin de promouvoir le développement. Seulement, cet objectif affiché dissimule le véritable enjeu : le pouvoir.

On a observé que dans les pays arabes l'essor des ressources exogènes en transitant par l'État renforce le pouvoir de l'administration. En Égypte, la tradition étatique administrative est ancienne. Le pouvoir est centralisé et hiérarchisé avant l'essor significatif des recettes en devises. Par conséquent, entre 1974 et 1980, le pouvoir et donc l'attrait de la bureaucratie s'étendent. Elle contrôle une part substantielle des ressources nationales. Les fonctionnaires eux-mêmes bénéficient de son importance croissante.

Tous les fonctionnaires n'ont pas la même autorité et donc le même prestige. Une distinction peut être faite au sein même de l'administration. En haut, se trouve les dirigeants, pour qui celle-ci est un instrument de contrôle. À un niveau inférieur, pour les cadres, elle est un moyen d'acquérir de l'Autorité et d'exercer de l'influence³³.

La file d'attente est révélatrice des avantages liés à un emploi public, que le secteur privé ne peut offrir. L'accès à un emploi dans le secteur public signifie entrer dans une relation de clientèle. Nous l'avons vu au sujet des économies rentières Pour A. Roussillon, ces fonctionnaires constitue une des clientèles d'Etat (Encadré 1) Celle-ci ont en commun d'être tributaire du système de redistribution étatique. Système qui détermine selon A. Roussillon, « l'émergence de clientèles "captives" du système - tant que celui-ci parvient à répondre à leurs attentes - qui doivent à la *wazîfa* (travail) qu'elles occupent au sein de la "fonction publique" leur statut social et leur niveau de vie et qui sont directement intéressées à son maintien et à son expansion »³⁴.

Nous sommes bien dans un processus rentier : l'État redistribue sa richesse sous la forme d'emploi. Seulement, le client-fonctionnaire dépend de la perpétuation de cette politique redistributive. Or, nous avons souligné au cours du premier chapitre l'instabilité inhérente aux ressources exogènes dans le cas égyptien. Si l'État ne peut respecter son engagement redistributif,

³³ N. Ayubi, 1988.

³⁴ A. Roussillon, 1988, p. 281.

il perd un élément de sa légitimité. Nous sommes face au paradoxe des états rentiers dont l'Autorité dépend de financement qu'ils contrôlent peu.

Encadré 1 : Les clientèles d'Etat.

Selon A. Roussillon, la clientèle d'Etat est composée au milieu des années 1970 :

1/ L'armée : elle a employé jusqu'à 4 % de la population active. Elle bénéficie de logements, de retraites, de coopératives. Les militaires sont également présent dans les ministères (40 % des fonctionnaires) et à la direction des sociétés publiques.

2/ La techno-bureaucratie : son importance vient de son rôle de premier plan dans la répartition des ressources publiques en tant que gestionnaire et redistributeur depuis 1960.

3/ Les cadres de l'Union Socialiste Arabe et des administrations locales : l'appartenance au parti unique autorise l'accès à de nombreux postes ou fonctions dans le secteur public au sens large.

4/ La « *rural middle class* » : la réforme agraire entamée en 1952 a favorisé les propriétaires à la tête de 11 à 50 feddans³⁵. Pour A. Roussillon, ils sont la véritable base de classe du régime issu de la Révolution.

Source : A. Roussillon, 1988, p. 282.

Les bureaucrates sont encore au début des années 1990 les clients de l'État. La libéralisation de 1974 et la réforme de 1991 n'ont pas entamé leur rôle dans le système redistributif. Si les subventions diminuent et les entreprises publiques sont cédées au secteur privé, les fonctionnaires restent, bien que les embauches reculent. L'emploi public reste un pilier du régime politique et du système économique égyptien.

3.1.4 Conclusion

Dans un pays en développement, où les recettes externes diminuent depuis 1982, le secteur public offre une sécurité que le secteur privé est incapable de proposer. Ce ne sont donc pas les avantages pécuniaires mais la position sociale qui prime. L'emploi public comme les subventions est un outil politique et social fondamental pour le gouvernement.

³⁵ La réforme agraire a consisté à réduire la taille maximale des propriétés de 200 feddans (1 feddan = 0.42 mètres) en 1952, à 100 en 1961 et 50 en 1969. Seul 9 % de la population rurale a reçu de la terre. En fait, les riches propriétaires ont été autorisés à vendre leur terre, ils ont ainsi évité la confiscation de leur terre. A. Richards et J. Waterbury, 1991. Ce sont donc eux selon A. Roussillon les bénéficiaires de la réforme.

3.2 Les subventions : un système ancien, renforcé pendant l'Infitah

Les subventions permettent aux États de préserver le pouvoir d'achat de leur population. Ils prennent en charge une partie du prix des biens de consommation courantes. Cet instrument est destiné aux ménages les plus défavorisés. L'objectif est de réduire l'impact de la hausse des prix alors que le revenu disponible augmente insuffisamment ou pas du tout.

En Égypte, les subventions constituent le deuxième poste des dépenses courantes après les salaires. Elles sont un des principaux instruments de l'État pour maintenir le pouvoir d'achat de la population. Existant depuis 1941, elles concernent l'alimentation et l'énergie.

Seulement, alors que les recettes budgétaires proviennent d'activités liées au reste du monde (pétrole, Canal de Suez et droits de douanes), les subventions sont largement déterminées par des contraintes internes (consommation, démographie).

Nous distinguerons les différents types de subventions (3.2.1), puis nous reviendrons sur les subventions inscrites directement au budget (3.2.2) et celles supportées par les sociétés publiques : les subventions indirectes (3.2.3) et enfin les conséquences de la politique cambiaire (3.2.4).

3.2.1 Des subventions multiples

Les subventions sont en fait un ensemble complexe d'opérations qui laissent l'État supporter une partie du coût d'un bien ou d'un service. Les subventions sont multiples (a). Leur élargissement en 1974 témoigne des effets contradictoires de l'*Infitah*. (b).

3.2.1. a Les différentes subventions

Dans le cas égyptien, on distingue traditionnellement trois types de subventions.

- 1) Tout d'abord, les subventions directes qui inscrites au budget. Elles permettent une réduction directe du prix de vente. Elles sont destinées principalement aux denrées alimentaires. Le GASC est l'Autorité publique en charge de leur répartition (Encadré 2). La distribution et la commercialisation des productions subventionnées, d'origine locale ou étrangère, sont le fait du Ministère de l'Approvisionnement. Les subventions directes sont accordées également sur l'essence et le gaz.
- 2) Les subventions indirectes, également inscrites au budget, supportent des pertes occasionnées par la vente des marchandises à des prix inférieurs aux coûts de production des sociétés du secteur public: autorités et entreprises.

La GASC (*General Authority for Supply Commodities*) une Autorité publique économique. Son financement repose sur des transferts réguliers (40 % du financement total) et sur des financements bancaires (60 %). Tout deux sont inclus dans le budget afin de montrer le montant total des subventions alimentaires. Elles sont considérables puisqu'elles représentent 60 % des subventions totales.

- 3) Enfin, certaines subventions sont invisibles car elles n'apparaissent pas au budget. Elles prennent différentes formes : exemptions fiscales et douanières accordées à certains secteurs, possibilité pour certaines entreprises d'emprunter à un taux d'intérêt plus faibles que celui du marché et même, certains biens sont vendus à un prix inférieur au coût de production sans que l'État ne prennent en charge la perte subie par le vendeur. L'exemple le plus clair est celui de l'agriculture. Le prix de vente du coton est imposé par l'État. L'acheteur, une industrie textile, bénéficie d'une subvention. Elle a pour contrepartie une taxe indirecte payée par le producteur. Si ces subventions sont connues, il est néanmoins difficile de les étudier. Nous y incluons donc l'effet de la politique cambiaire. Elle permet au secteur public d'importer des marchandises à un prix réduit puisque le taux de change officiel est surévalué par rapport aux taux sur le marché parallèle.

3.2.1. b *Les effets contradictoires de l'Infitah*

Dans le cas égyptien, les subventions existent depuis 1945. Elles sont alors limitées à quelques biens alimentaires. Au moment de l'*Infitah*, elles vont être élargies. Donc, au moment de la libéralisation du commerce extérieur et de l'ouverture des capitaux, l'État renforce son action auprès des ménages défavorisés. On peut alors faire l'hypothèse que, compte tenu des risques d'envolée des prix, l'État prend en charge une partie de la consommation des ménages afin de réduire les risques de conflits sociaux.

Le désengagement de l'État dans le commerce extérieur et les investissements est réel mais relatif. Le secteur public perd son monopole mais il reste dominant jusqu'au milieu des années 1980³⁶. Ce recul est en quelque sorte compensé par l'élargissement des subventions. Aussi, limite-t-il les effets attendus sur le pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres. Dans le même temps, nous verrons plus bas, que le désengagement de l'État permet le retour du secteur privé. Une petite partie de la population pourra élargir son activité économique et élever ses revenus.

Finalement, les subventions seraient la contrepartie de la libéralisation. Cette hypothèse est intéressante car elle explique pourquoi le volume des subventions a fortement augmenté. En effet,

³⁶ Nous y reviendrons dans le chapitre V.

la consommation pour les biens subventionnés, notamment alimentaire a augmenté à partir de 1974. On peut y voir l'effet du déplacement de la demande interne vers ces produits. La libéralisation aurait élevé le prix des autres biens. Mais cette analyse doit être nuancée car les prix des matières premières augmentent entre 1974 et 1980.

Pour A. Roussillon, les subventions deviennent « le principal instrument de la compensation par l'État de ses manquements à assurer la redistribution par le biais du marché du travail »³⁷. Nous avons vu que l'engagement de l'État en faveur de l'emploi sous la forme d'embauche massive est devenu intenable. Son analyse nous amène à considérer les subventions plus globalement. En effet, l'élévation des subventions est nécessaire car les revenus sont insuffisants. La création d'emploi est peut-être faible mais la répartition des revenus doit être questionnée.

En effet, nous sommes donc dans le cas d'une économie rentière dont le revenu global, quoique croissant, ne suffit pas à la population. Est-ce que la répartition des gains en ressources exogènes est uniforme ? Ou bien l'effet positif sur la demande interne, des apports croissants en devises, est supérieur à la croissance effective des revenus ? Dans ce dernier cas, les consommateurs auraient anticipé une élévation de leur revenu supérieure à l'élévation effective.

3.2.2 Les subventions alimentaires

Après un rapide survol de l'évolution des subventions (a), nous identifierons les causes de leur croissance (b).

3.2.2. a Croissance rapide jusqu'en 1985

i) Des subventions élargies de 1974 à 1980

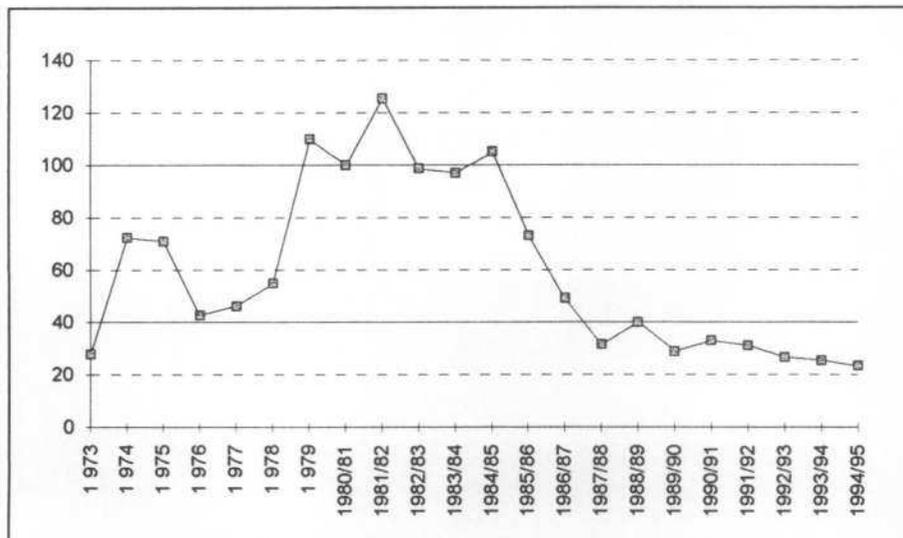
Depuis 1941, le gouvernement subventionne certains biens jugés essentiels afin de garantir le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés. Ce sont l'huile, le sucre et le thé. Pendant les années 50 et 60, le montant des subventions est limité. En 1960, elles sont estimées à 9 millions de LE soit 0.6 % du PIB. Ce sont principalement de blé, le kérosène et le sucre.

A compter de 1974, l'État a étendu les subventions à 18 produits parmi lesquels les haricots, les lentilles, la viande et les poissons congelés et les poulets. Entre 1979 et 1984/85, au moment où les recettes en devises captées par l'État culminent, les subventions à prix constants sont multipliées par près de deux par rapport à leur valeur en 1978 (Graphique 4). En 1981/82, elles représentent 20 % des dépenses courantes.

³⁷ A. Roussillon, 1988, p. 281.

Cette aide directe à la consommation alimentaire des ménages est pratiquement équivalente aux contributions de l'EGPC et de la SCA au budget de l'État (Tableau 1) - 8 % du PIB en moyenne - sur la période 1974-1984/85.

Graphique 4 : Subventions alimentaires, 100 = 1980/81.



Source : nos calculs à partir des données de S.M. Ali et R. H. Adams, Jr., 1996 et du F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

Les premiers secteurs des dépenses sont le blé et la farine de blé, l'huile et le sucre (Tableau 13). Ils composent l'essentiel de l'apport nutritionnel de la population. Ce sont des biens dont la consommation diminuent relativement avec la hausse des revenus.

Depuis 1985, elles ont été graduellement réduites. En volume, dès 1987/88, elles sont trois fois plus faibles que le niveau atteint en 1980/81. Elles représentent moins de 3 % du PIB. En 1995, elles sont restreintes à 4 biens : le pain, la farine de blé, le sucre et l'huile. Elles sont pratiquement divisées par deux, exprimées en pourcentage du PIB. Nous verrons que par crainte de réaction populaire³⁸, la diminution des subventions a été progressive et a pris des formes variables : hausse du prix des biens subventionnés, baisse du nombre de détenteurs de cartes d'approvisionnement, de la quantité et du nombre de biens subventionnés.

³⁸ Ainsi, en janvier 1977, les autorités ont décidé d'élever le prix du pain. Décision qui a alors provoqué les « émeutes du pain ». La hausse des prix a alors été annulée.

Tableau 13 : Structure des subventions alimentaires inscrites au budget (1) (moyenne annuelle)

| | 1970-1974 | 1974-1980/81 | 1981/82- 1983/84 | 1984/85- 1990/91 | 1991/92- 1994/95 |
|----------------------|-----------|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Blé et farine de blé | 49.7 | 53.7 | 39.2 | 28.7 | 53,2 |
| Maïs | 2.6 | 7.6 | 11.5 | 4.1 | 0 |
| Huile comestible | 22.2 | 17.8 | 14.7 | 14.9 | 20.5 |
| Sucre | 16.2 | 8.4 | 7.1 | 22.7 | 24.5 |
| Autres denrées | 9.2 | 14.7 | 27.5 | 29.6 | 1.56 |

Notes : (1) : comprend les pertes financières des entreprises chargées de la distribution.

Source : nos calculs à partir des données de S.M. Ali et R. H. Adams, Jr., 1996 et de « Statistiques Financières Internationales », F.M.I.

ii) 1985 : le lent désengagement de l'État

La réduction de ses moyens budgétaires conduit l'État à modifier son intervention. Aussi, les autorités ont-elles tenté de restreindre le nombre de bénéficiaires et d'augmenter le prix des biens subventionnés.

Pour réduire le coût des subventions, le Ministère, en 1981, a différencié les bénéficiaires en deux catégories : les cartes vertes (subvention totale) et les cartes rouges (subvention partielle). Les secondes cartes sont destinées aux personnes à haut-revenu (investisseurs, propriétaires de magasins, immeubles, voitures ou de terres de plus de 10 feddans). Cette tentative a été peu concluante. Les détenteurs de cartes rouges ne représentent que 3 % des bénéficiaires.

Jusqu'en 1994, le nombre de carte de rationnement est resté inchangé. Entre 1981 et 1989, près de 90 % de la population détenait des cartes de rationnement. Aucune sélection n'est faite. En 1994, ce pourcentage a baissé jusqu'à 78,7 % du fait de l'élimination par le Ministère de l'approvisionnement des noms des personnes décédées ou à l'étranger et en n'enregistrant plus les enfants nouveau-nés. Même si pratiquement toute la population a accès aux subventions, nous avons vu que le système égyptien soulage effectivement les dépenses de consommation des plus pauvres.

Enfin à compter de 1984, le ministère de l'approvisionnement a progressivement augmenté le prix des biens subventionnés, réduit le poids des denrées (pain) ou cessé les subventions (pain, huile, riz, thé). Cette révision n'est toujours pas facile. Les élévations des prix ont parfois été reportées ou annulées (cas du pain, du maïs et de l'huile en 1984) suite aux réactions violentes de la population. Sur le graphique plus haut, la baisse des subventions en volume est visible en 1984/85. En pourcentage des dépenses courantes, les subventions diminuent de 30 % de 1979 à 1983/84 à 20 % jusqu'en 1990/91 puis moins de 10 %.

Ces hausses graduelles ont été poursuivies avec les programmes d'ajustement de 1987 et 1991. En 1988, le prix du maïs est ainsi comparable au prix international. En 1995, seuls quatre produits demeurent subventionnés.

3.2.2. b *Les facteurs stimulants les subventions*

i) **Les effets des prix et taux de change**

Durant la seconde moitié des années 1970, la dévaluation de la Livre et la hausse des prix internationaux participent à l'essor des subventions. En effet, l'augmentation des prix à l'importation n'est pas répercutée sur les biens subventionnés.

Parce que les subventions concernent essentiellement des denrées alimentaires importées, elles augmentent avec les prix internationaux en 1973. Entre 1973 et 1975, elles sont multipliées par plus de 2 en volume (Graphique 4). En effet, plus de 60 % des subventions est alors destiné à l'alimentation jusqu'en 1984/85³⁹.

En 1979, le taux de change officiel de la LE contre le dollar s'élève de 0.39 à 0.70. Les importations du secteur public sont donc renchéries.

Seulement, cette croissance est partiellement couverte par celle des recettes budgétaires. En effet, le Canal de Suez reprend son activité et l'exploitation pétrolière s'étend avec la récupération du Sinaï. En 1981/82, les subventions culminent mais également les transferts de l'EGPC et de la SCA. Seulement la croissance réelle des premières est deux fois plus importante que celle des seconds (Tableau 14).

Tableau 14 : Croissance réelle des subventions et des recettes budgétaires, base 100 en 1977. .

| | 1977 | 1981/82 | variation |
|--------------------------|------|---------|-----------|
| Subventions alimentaires | 100 | 271 | + 171 % |
| Recettes budgétaires | 100 | 170.2 | + 70 % |

Source : voir Tableau 13.

ii) **Les conséquences inégales de l'Infitah**

L'importance des subventions alimentaires montre également les conséquences inégales de l'Infitah. Si l'ouverture économique s'accompagne de la liberté d'investir, d'importer et d'exporter pour le secteur privé, elle ne bénéficie qu'à une partie de la population. Aussi, les subventions apparaissent-elles comme un instrument privilégié face à l'inégal croissance du revenu par personne. Nous reviendrons sur le secteur privé dans le chapitre suivant. Mais on peut déjà préciser que sa croissance sera lente. De même, nous avons vu que les migrations du travail

³⁹ Notre calcul à partir des données du F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années. Le reste est accordé aux sociétés publiques. Nous y reviendrons dans la section 3.

ont eu des effets visibles en pourcentage du PIB. Cependant, elles restent limitées à la famille du migrant (logement, biens de consommation et parfois création d'entreprises). L'État reste ainsi le principal canal de transmission de l'essor des ressources exogènes.

Plus largement, le système redistributif est confronté à la capacité limitée de l'État. Cependant, l'essor des subventions révèle un second problème : l'insuffisante production agricole locale.

iii) Une politique agricole freinant les productions traditionnelles

Les subventions alimentaires sont surtout consacrées au blé et à la farine de blé (Tableau 13), puis au sucre, à l'huile et au maïs. Ces denrées sont produites localement, seulement la croissance de la consommation a été largement supérieure à celle de la production.

Or, la part du coût de production supporté par l'État peut-être très élevée. Les subventions au pain « baladi ⁴⁰ » représentent 67 % du coût de production en 1994/95. De même, la subvention à l'huile représente le tiers du prix de vente. Enfin, le volume de sucre subventionné représente la moitié de la consommation totale.

Il nous faut donc revenir sur la politique agricole engagée après la réforme agraire en 1952. Nous reviendrons sur ses conséquences dans le chapitre suivant. Seulement, on peut d'ores et déjà en présenter les traits saillants. Les agriculteurs doivent respecter des quotas de production pour les cultures traditionnelles (blé, coton et sucre). Elles sont obligatoires et achetées par l'État à des prix inférieurs aux coûts de production. L'objectif est de prélever un surplus financier sur le secteur agricole afin de financer le développement industriel et également de contrôler les prix à la consommation de la population urbaine. Les utilisateurs des matières premières agricoles : les consommateurs et l'industrie bénéficient de subventions indirectes. Aussi, les producteurs ont-ils préféré, quitte à payer des amendes, les productions de fruits, de plantes fourragères et de bétail dont les prix étaient librement fixés sur le marché. Les cultures traditionnelles ont donc reculé. Les productions traditionnelles ont repris avec la progressive libéralisation du secteur en 1986.

Au moment de l'*Infitah*, la politique agricole ne change pas. Les productions pour les biens les plus demandés (blé, maïs, huile, sucre) stagnent ou augmentent trop faiblement (lentilles). Seulement, la consommation interne augmente. La différence est donc croissante entre la demande et l'offre locales. Les ratios d'autosuffisance, inférieurs à un en 1974, continuent à baisser (Tableau 15). Ce n'est qu'en 1986 que la tendance est inversée du fait de la libéralisation progressive du secteur. La politique agricole aboutit un paradoxe. L'insuffisante production locale conduit à importer des biens dont les prix augmentent. Or, l'inflation externe ne peut pas

⁴⁰ Le pain « baladi » est un pain rond et plat, de 15 cm de diamètre environ.

être transmise aux consommateurs vis-à-vis desquels l'État s'est engagé à garantir le pouvoir d'achat.

Tableau 15 : Ratio d'autosuffisance (production/consommation) en pourcentage.

| | 1974 | 1978 | 1981/82 | 1984/85 | 1987/88 | 1990/91 | 1994/95 |
|---------------|------|------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Blé | 41.8 | 34.6 | 31.9 | 29.6 | 41.3 | 45.2 | 49.6 |
| Maïs | 83.6 | 80.8 | 72.2 | 68.5 | 66.5 | 84.8 | 77.1 |
| Sucre raffiné | 103 | 66.1 | 54 | 52.3 | 64.2 | 67.8 | 76.3 |
| Huile | 37.6 | 27 | 26.1 | 18.7 | 19.7 | 44.5 | 52.8 |
| Lentille | 65.4 | 24.6 | 50.7 | 46 | 27.1 | 28.9 | 19.8 |

Source : Banque Centrale d'Égypte et Banque Nationale, rapports annuels, K. Ikram (1980) et Banque Nationale d'Égypte, 1981.

Le cas du blé est même caricatural. Une majorité des importations, qui représentent jusqu'à 70 % de la consommation locale (en 1981/82, la production locale de blé n'atteint que le tiers de la consommation), provient des États Unis. A. Roussillon rapporte à ce sujet les débats tenus en Égypte. Il cite notamment un rapport du parti de Rassemblement, défenseurs de la sécurité alimentaire. « Les subventions payées par le Trésor égyptien (pour soutenir le prix du blé à la consommation) sont, en dernière analyse, une subvention aux agriculteurs américains qui vendent leur production de blé au gouvernement des États Unis à des prix supérieurs au marché mondial, et auxquels nous le rachetons au prix qu'il fixe comme il l'entend »⁴¹.

Cette analyse est intéressante. Néanmoins, on peut rappeler qu'une partie des importations en blé est couverte par l'aide américaine. Nous avons vu au cours du chapitre I qu'elle comprend une aide en nature (PL. 80), destinée au financement des achats de blé et de produits agricoles. Entre 1976 et 1992, elle atteint 3.4 milliards de dollars, soit 15 % des importations annuelles en nourriture.

Plus largement, le blé, céréale stratégique, reflète les incohérences du système égyptien. Traditionnellement, gros producteur, l'Égypte doit en importer de plus en plus, alors que ses recettes sont limitées et incertaines. La demande interne est indépendante de la capacité productive égyptienne. Nous sommes confrontés au paradoxe de l'économie rentière. L'essor des ressources exogènes stimulent les dépenses mais l'offre locale ne suit pas. La raison principale dans le cas du blé est la poursuite d'une politique agricole fondée sur l'extraction d'un surplus en faveur des consommateurs. Elle est restée une priorité alors que l'agriculture aurait pu être libéralisée puisque les autorités bénéficiaient des recettes de l'EGPC et de la SCA. Mais cette libéralisation, si elle est fondée économiquement, aurait déstabilisé un équilibre politique et social en remettant en cause le Pouvoir central sur cette activité.

⁴¹ A. Roussillon, 1985, pp. 613-14. Le parti du Rassemblement appartient à l'opposition.

iv) Une consommation croissante : cause ou conséquence des subventions ?

La croissance de la consommation locale est concomitante à celle des subventions alimentaires. Si les nouveaux modes alimentaires sont un facteur explicatif, on peut y voir aussi un effet des subventions elles-mêmes.

Pendant les années 70, la hausse des revenus et les changements d'habitudes alimentaires, liés principalement à l'émigration des travailleurs dans les pays du Golfe et à l'exode rural, ont entraîné de nouveaux comportements à la consommation.

On peut s'appuyer sur l'exemple du blé. Entre 1970 et 1981, la demande a augmenté de 9,3 % par an, soit une croissance très supérieure à celle de la population. Par contre, entre 1981 et 1992, elle n'est plus que de 3,6 % par an, un taux bien plus proche que celui de la population ⁴².

La part du riz, des pommes de terres, des légumes verts, du blé dans l'alimentation a fortement augmenté entre la seconde moitié des années 60 et le début des années 80. Selon A. Roussillon y voit la conjonction de deux tendances ⁴³. D'une part, la demande des classes aisées se diversifie (viande, gâteaux, sucrerie) alors que celle des classes à bas revenus se concentre sur les biens subventionnés, du fait de l'inflation.

L'influence des subventions sur la consommation doit être précisée. En 1981-82, selon une étude de International Food Policy Research Institute ⁴⁴, la part du pain et de la farine de blé dans la consommation quotidienne de calorie atteint respectivement 42 % pour un ménage urbain et 23 % pour un ménage rural. L'importance de la consommation en blé serait liée aux subventions dont il est l'objet depuis 1941.

v) Des subventions centrées sur les biens inférieurs

Par ailleurs, le système redistributif égyptien a effectivement subventionné les ménages les plus pauvres ⁴⁵. La principale raison est que les subventions portent sur des biens inférieurs. Ces denrées sont donc de moins en moins achetées lorsque les dépenses de consommation augmentent.

Par ailleurs, selon l'étude de M. Ali et R. H. Adams Jr les subventions alimentaires auraient un « léger » effet redistributif : en 1990-91, la mobilisation de 2 400 millions de LE (soit 2,2 % du PIB annuel) réduit les inégalités de 1 % à 4 % entre les ménages face aux dépenses de consommation. Cet effet est finalement bien faible comparé à l'importance des ressources

⁴² Banque de France, miméo.

⁴³ A. Roussillon, 1985, p. 611.

⁴⁴ Etude citée par S. M. Ali et R. H. Adams Jr., 1997, p. 1780-81.

⁴⁵ M. Ali et R. H. Adams Jr., 1997.

exogènes dans le PIB. La même année, elles représentent 11 % du PIB, dont la moitié est gérée par des sociétés publiques.

Au cours des années 1970, les habitudes alimentaires sont modifiées du fait même de l'élargissement du panier des biens subventionnés. Les ménages tendent alors à consommer des biens dont l'État a progressivement réduit le prix. Le montant des subventions dans le revenu du ménage est alors une contrepartie de la redistribution des ressources exogènes par l'État. Seulement, contrairement aux économies rentières du Golfe persique, les subventions n'ont pas été instaurées grâce aux recettes en devises. Elles ont été étendues.

Alors que la politique quant à l'emploi des fonctionnaires n'a pas changé avec l'élargissement des moyens financiers, les subventions sont plus volumineuses. On peut alors penser que leur croissance est imputable à la demande locale plutôt qu'à la volonté des Autorités. Elles ont décidé de garantir le prix d'un plus grand nombre de marchandises, la demande interne s'est déplacée vers ses produits. Encourageant la consommation, l'aide publique aurait donc participé au déséquilibre du commerce extérieur.

3.2.3 Les subventions indirectes : le cas de l'énergie

Les subventions indirectes sont par définition difficiles à évaluer. Elles n'apparaissent pas sur le budget public. Dans la cas de l'énergie, elles sont supportées par les sociétés publiques chargées de leur distribution. Elles pourraient donc apparaître sous la forme de transfert de l'État vers ces unités. Ce qui n'est pas le cas.

Dans le cas du pétrole et de l'électricité, nous disposons des données de I. Harick et du F.M.I.⁴⁶. Selon le premier, ces subventions augmentent de 1,9 à 4,7 milliards de LE entre 1979 et 1986, en terme réels, il y a une baisse de 20 %. Elles seraient donc relativement importantes puisqu'elles seraient passées de 15 % à 11,5 % du PIB, soit plus que les subventions enregistrées sur le budget. On peut anticiper sur notre analyse en précisant que ces subventions sont supérieures aux montants des contributions des sociétés publiques au budget étatique⁴⁷.

Au delà du débat sur les données, cette étude dévoile le mécanisme des subventions indirectes. Le secteur public au sens large (les entreprises et les autorités publiques) supporte les pertes occasionnées par le contrôle des prix sur certains produits jugés stratégiques. Cette politique est envisageable tant que la société publiques ou l'État peut financer les dépenses par des recettes supplémentaires ou le recours à l'emprunt bancaire. Par ailleurs, on note qu'il s'agit d'une

⁴⁶ I. Harick, 1992, F.M.I., « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années

⁴⁷ Voir plus bas dans la section consacrée au secteur public.

redistribution des unités publiques excédentaires (comme l'EGPC ou la SCA) vers les consommateurs. L'État est au coeur de ce circuit.

Le cas du pétrole présente des similitudes avec celui de agriculture. En effet, alors que la production est importante, le surplus à l'exportation est réduit du fait de la forte consommation interne. Elle constitue 40 % de la production annuelle. Ce pourcentage élevée peut être expliqué la forte demande pour les transports mais également dans les industries (chimie, ciment, et dans une moindre mesure engrais) et la génération d'électricité. Depuis 1991, une politique de substitution du gaz au pétrole est d'ailleurs encouragée.

Or, comme dans le cas agricole, les produits pétroliers sont subventionnés. Depuis 1974, l'État a décidé de protéger tous les utilisateurs d'énergie de la hausse des prix internationaux du pétrole. Le débat sur le sens de la causalité subvention - consommation est donc de nouveau posé.

Selon le F.M.I., le prix moyen pondéré des produits pétroliers en Égypte représentait 34 % du prix équivalent en Italie en mars 1988 (Tableau 16). Notre calcul (dernière colonne) évalue la subvention à 2,9 milliards de LE, en juin 1987, soit le double des subventions alimentaires. A compter de 1991, du fait des réformes, les autorités ont graduellement augmenté les prix intérieurs. Le prix intérieur représente 88 % du prix international en juillet 1993.

Tableau 16 : Comparaison des prix des produits pétroliers en Égypte et en Italie

| Produit | Prix interne (égyptien) (LE/MT) | Prix à la sortie raffinerie en Italie (LE/MT) | PE / PI | Consommation en 1986/87. (MT) | Écart en valeur entre le PE et PI |
|-------------------------|---------------------------------------|--|---------|-------------------------------------|---|
| | PE | PI | | C | E ^a |
| Gazoline Premium | 420 | 355 | 118 | 118 | 7,7 |
| Gazoline Standard | 350 | 319 | 110 | 1 949 | 60,4 |
| Naphte | 52 | 305 | 17 | 12 | -3 |
| Kérosène | 63 | 305 | 19 | 2 436 | -589,5 |
| Gazole | 60 | 305 | 20 | 3 928 | -962,4 |
| Diesel Fuel | 53 | 282 | 19 | 60 | -13,7 |
| Fioul | 28 | 169 | 17 | 8 114 | -1 144 |
| Butane | 52 | 305 | 17 | 702 | -177,6 |
| Carburant (aviation) | 246 | 331 | 74 | 360 | -30,6 |
| Bitume | 27 | 100 | 27 | 608 | -44,4 |
| Moyenne pondérée | | | 34 | | |
| Subvention indirecte | | | | | -2 897,2 |

Note : MT : milliers de tonnes

LE : livres égyptiennes

^a différence entre la consommation estimée aux prix à la sortie de raffinerie en Italie et le la consommation estimée aux prix interne en Égypte, en millions de LE.

soit $E = C \cdot PI - C \cdot PE$.

Source : F.M.I., « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », 1988.

L'électricité est également subventionnée. En 1985, elle était vendue à 20 % du prix de marché. Comme dans le cas des produits pétroliers, les prix ont depuis progressivement augmenté à partir de 1989.

Les subventions varient selon l'utilisateur : ménages ou industries ou même selon le type d'entreprise. Des tarifs bas sont accordés aux ménages et aux industries consommatrices d'électricité à « *haut voltage* ». La subvention à la consommation non-industrielle est équivalente à celle à l'utilisation industrielle.

On peut considérer que les subventions à l'énergie contrairement à celles destinées à l'alimentation ne bénéficient qu'à une partie de la population. En effet, dans le cas du pétrole, les zones urbaines sont les premières destinataires de ces aides. La majorité des utilisateurs - automobilistes, usagers des transports publics - y réside ⁴⁸.

3.2.4 Les subventions invisibles : l'effet de la politique cambiaire

La politique cambiaire égyptienne repose jusqu'en 1991 sur un régime de change multiple, qui va permettre à l'État de taxer certaines exportations et de subventionner certaines importations ⁴⁹.

Le régime de taux de change multiple est appliqué depuis 1969. Au taux de change officiel (côté à l'incertain) sont alors ajoutées des primes et majorations pour favoriser les recettes du tourisme, les envois de fonds des travailleurs et flux de capitaux.

Au milieu des années 1970 ce régime est institutionnalisé. Il existe deux taux. Le taux officiel de la Banque centrale (0.39 LE pour un dollar) et le taux du second marché (0.70 LE pour un dollar). Le premier est donc surévalué par rapport au second.

Sur le premier marché, sont versés les produits des exportations de pétrole, de coton, de riz, les recettes provenant du Canal de Suez et du pipeline du SUMED. Ces fonds permettent de financer les importations de certaines denrées alimentaires (blé, farine de blé, huile comestible, thé et sucre), d'insecticides, d'engrais et les opérations en capital du secteur public. Ils servent également aux paiements au titre du service de la dette extérieure du secteur public. Sur ce pool, la Banque centrale achète les devises à un taux inférieur à celui du second marché. Les exportateurs (notamment l'*EGPC* et la *SCA*) sont donc pénalisés car leurs recettes en devises sont taxées. En contrepartie, les devises nécessaires au financement des importations sont vendues à un prix relativement faible. Les importations sont donc subventionnées. Au cours du premier chapitre, nous avons estimé l'effet pour l'*EGPC* et la *SCA* de cette pénalité.

⁴⁸ Selon une étude de l'US AID, citée par I. Harick, en 1979, 75 % des subventions à l'énergie et à l'alimentation est perçu par la population en zones urbaines alors qu'elle représente 45 % de la population totale, I. Harick, 1992, p. 488.

⁴⁹ M. El Erian, 1994.

Sur le second marché dit des banques commerciales, sont versés les produits des envois de fonds des travailleurs, du tourisme et des exportations qui ne transitent pas par le pool de la Banque centrale. Ces devises permettent de financer les importations du secteur public qui ne passent pas par le premier marché. Ce marché est instauré en 1976 pour encourager les transferts d'épargne des travailleurs émigrés dans les pays arabes.

Au début des années 1980, il existe un troisième marché sur lequel opèrent les entreprises du secteur privé. Il est alimenté par les devises provenant de l'épargne des travailleurs ou du tourisme qui ne transitent par les marchés officiels.

Dans le cadre des réformes de 1987 et de 1991, le régime de changes est modifié. En 1987, un nouveau marché bancaire est inauguré sur lequel toutes les banques commerciales agréées et deux agences de voyages sont autorisées à effectuer des opérations. À l'ouverture du marché, le taux de change était défini en fonction des taux sur les marchés hors-banques. Il s'est peu à peu appliqué à la plupart des transactions en dehors du pool de la Banque centrale. En octobre 1991, le nombre de taux est réduit à un. Seul le pool de la Banque centrale est supprimé.

Quand en 1991, le régime de change est réunifié, les recettes des seconds, en LE, vont mécaniquement augmenter et les importations de premiers sont renchéries.

Finalement, les opérateurs du secteur public chargés d'importer des denrées de base bénéficient de subventions indirectes. Seulement ces subventions sont difficiles à estimer. Elles sont la contrepartie de la taxe perçue sur les exportations du secteur public. Plus précisément, les taxes indirectes payées par les deux principaux fournisseurs de devises (*EGPC* et *SCA*) permettent de subventionner les achats en produits alimentaires. La politique cambiale est une politique redistributive des « riches » sociétés publiques vers les consommateurs.

3.2.5 Conclusion

L'élargissement du nombre de biens subventionnés et la croissance en volume des subventions avec *l'Infitah* posent la question de la répartition des ressources exogènes dans l'économie et de leur effet sur la consommation.

Les subventions alimentaires ont un effet positif sur le pouvoir d'achat des ménages défavorisés. À ce titre, les subventions sont un mode de redistribution des ressources exogènes. Donc l'État décide de leur répartition et renforce son rôle. La décision d'élargir les subventions montre sa volonté de réduire les écarts de revenus. Dans le même temps, sa légitimité est renforcée.

Par contre, le sens de la causalité subvention - consommation est difficile à préciser. Cependant, les ressources exogènes ont globalement poussé la consommation locale. Elles expliquent alors le volume croissant des subventions jusqu'au début des années 1980

Les subventions sont alors réduites. Comme dans le cas de l'emploi, elles posent le problème suivant : l'État a-t-il la capacité financière de poursuivre ? Or, ce sont des engagements politiques qui fondent sa légitimité. La baisse des recettes à la fin des années conduit l'Égypte à entamer des réformes. Pour obtenir les financements nécessaires à l'achat des importations, il applique des réformes qui visent à réduire son intervention.

Les subventions sont un enjeu social et économique. Si il est socialement impossible de les réduire, il est économiquement insoutenable de les maintenir. L'État égyptien est face à un dilemme qu'il sera amené à résoudre sous la pression étrangère (les créanciers et ses conseillers, le F.M.I. et la Banque mondiale).

3.3 Des investissements publics très importants

Les dépenses en capital représentent le tiers des dépenses totales. Elles comprennent outre les investissements publics traditionnels (infrastructures et service public), ceux destinés aux entreprises publiques.

Jusqu'à la seconde moitié des années 1980, la contribution du secteur public à l'investissement reste élevée. Le secteur privé très dynamique depuis 1982/83, va progressivement le rattraper. On constate alors un retournement : le secteur public perd le contrôle quasi total des investissements, détenu depuis les nationalisations de 1956 et 1961. Le recul du secteur public est visible en valeur absolue (*i.e.* en volume) mais également en valeur relative, vis-à-vis du secteur privé .

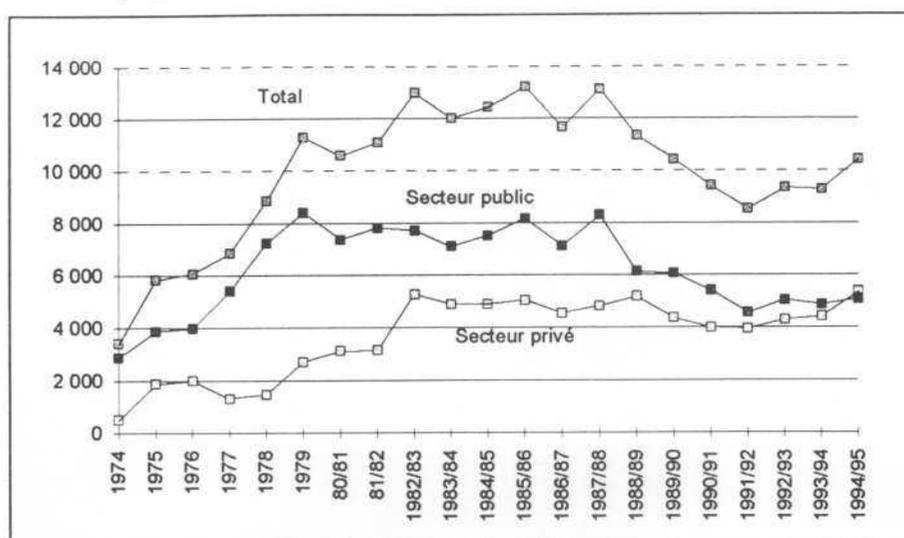
Après une période de forte croissance des investissements (3.3.1), l'État se retire et s'appuie sur les investissements du secteur privé (3.3.2). Les modalités de financements des investissements témoigne d'une structure très centralisée (3.3.3).

3.3.1 L'investissement public consolide l'intervention de l'État (1974- 1980)

Les investissements publics augmentent, en volume, de 23 % par an entre 1974 et 1979. En pourcentage du PIB, leur contribution est pratiquement multipliée par deux et atteint 22.5 %.

Ces investissements se répartissent principalement entre ceux des entreprises publiques non financières (38 % en moyenne de 1976 à 1980) et ceux destinés aux services économiques (38 %). Nous reviendrons sur les investissements des entreprises publiques au cours du chapitre suivant.

Graphique 5: Investissement brut fixe par secteur, à prix constants (1985/86).



Source : nos calculs à partir de :

F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années,
Banque mondiale, « Country Economic Memorandum », diverses années.

Le graphique ci-dessus montre la croissance des investissements publics jusqu'en 1979 puis leur stabilisation. Nous reviendrons sur la période suivante plus bas.

Les investissements privés sont confinés à quelques activités parce que l'*Infitah* n'est pas accompagnée d'un désengagement, même partiel, de l'État des entreprises publiques. Ceux-ci ont donc peu de marché à conquérir car l'État est présent dans toutes les activités. Cependant, on notera que les investissements des entreprises publiques non financières sont pratiquement équivalents à ceux du secteur privé (Tableau 17). Il semble que la prépondérance de l'État se mesure par ses dépenses dans les infrastructures (services économiques). À compter de 1974, la base industrielle publique est réorganisée en une structure plus moderne et plus capitalistique. L'importance des dépenses dans des technologies très intensives en capital est critiquée (Handoussa, B. Hansen). En effet, l'Égypte possède une main-d'œuvre abondante et l'État s'est engagé dans une politique d'emploi massive depuis 1960.

Tableau 17 : Investissement public et privé en pourcentage du PIB

| | 1974-1980/81 | 1981/82-1984/85 | 1985/86 - 1990/91 | 1991/92 - 1994/95 |
|--------------------------------------|--------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Investissements publics | 21.4 | 19.1 | 15.6 | 6.2 |
| dont | | | | |
| - Entreprises publiques ^a | 8.3 | 7.6 | 5.4 | |
| - Services économiques | 8.1 | 6.5 | 6.9 | 3.3 |
| - Autres | 5 | 5 | 3.3 | 2.9 |
| Investissements privés | 6.1 | 11.0 | 11.2 | 9.3 |

Note ^a : entreprises publiques non financières

Source : nos calculs à partir du

F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années,
Banque mondiale, 1986 et 1994.

Les services économiques regroupent les dépenses consacrées aux infrastructures, essentiellement les transports et communications. Viennent ensuite trois secteurs : l'électricité, l'agriculture (et l'irrigation) et l'industrie.

L'investissement dans les infrastructures est indispensable pour accompagner l'*Infitah*. Le plan quinquennal 1978-82 y consacre 45% des investissements publics. La principale raison est le retard accumulé du fait du sous-investissement durant la décennie précédente. Entre 1965-66 et 1973, les investissements en électricité, dans la construction et le logement ont reculé respectivement de 60 %, 41 % et 32 % en volume⁵⁰. Par ailleurs, les sociétés en charge de ces activités sont pénalisées par la fixation des prix. Quand l'État privilégie d'autres secteurs, comme la défense entre 1967 et 1973, ces unités ne reçoivent plus de ressources pour investir et sont donc fragilisées. Il faut insister sur le fait que la redistribution est une politique globale. Les entreprises participent à la redistribution des revenus en vendant sous le coût marginal et en embauchant au-delà de leur besoin. En contrepartie, l'État leur verse des transferts pour réduire les pertes sur les opérations courantes mais également pour couvrir les dépenses en capital qu'elles ne peuvent pas financer. Le problème est donc le déficit croissant supporté par les sociétés alors que l'État ne compense pas les pertes. L'État détermine les priorités : la défense en temps de guerre, les infrastructures pour accompagner l'*Infitah*. L'orientation des investissements ne fait que révéler les secteurs privilégiés.

Si le rattrapage et la politique d'ouverture expliquent pourquoi les investissements publics augmentent, ce sont les recettes publiques croissantes qui fournissent les moyens financiers. Entre 1974 et 1979, les recettes courantes augmentent de 12.2 % par an en volume, les dépenses en capital de 21 %⁵¹.

⁵⁰ K. Ikram, 1980.

⁵¹ Nos propres calculs à partir des données du F.M.I.

Tableau 18 : Répartition des investissements publics en pourcentage des investissements totaux

| | 1974-1980/81 | 1981/82-1984/85 | 1985/86 - 1990/91 | 1991/92 - 1994/95 |
|---|--------------|-----------------|-------------------|-------------------|
| Services économiques | 38 | 34.3 | 44.2 | 53.0 |
| *Agriculture et irrigation | 5.6 | 5.2 | 5.5 | 11.5 |
| *Mines, pétrole et industrie manufacturière | 5.2 | 3.7 | 4.8 | 5.2 |
| *Électricité | 7.6 | 9.3 | 14.5 | 19.1 |
| *Transport et communication | 18.8 | 14.4 | 13.9 | 14.5 |
| *Commerce | 0.6 | 0.7 | 0.3 | 0.1 |
| *Tourisme | 0.1 | 1 | 5.2 | 2.5 |
| Entreprises publiques | 38 | 39.9 | 34.1 | - |
| Autres | 24 | 25.8 | 21.7 | 47 |

Source : F.M.I., « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années

Le plan quinquennal de 1978- 1982 a consacré 45 % des investissements publics aux infrastructures (9 % à l'énergie, 27 % aux transports et télécommunications et le reste au logement et à la construction). Les principales sources d'énergie sont le pétrole, le gaz et l'hydroélectricité⁵². À la fin des années 1970, ces trois sources d'énergie suffisent à la consommation locale. La construction de centrales électriques, du métro du Caire et l'aménagement du Canal de Suez expliquent l'importance des investissements en direction de l'électricité et des transports et communication (Tableau 18).

Les dépenses en infrastructure sont permises par l'aide étrangère. Nous l'avons vu dans le premier chapitre: l'aide publique favorise ce type de projets. Elle participe alors à la consolidation d'un rôle de l'État puisqu'il est l'intermédiaire entre les créanciers et les entreprises locales (publiques et privées). La baisse des investissements publics n'a pas touché les infrastructures car les financements sont étrangers.

3.3.2 Recul du secteur public: la nouvelle concurrence du secteur privé ?

Entre 1979 et 1982/83, le secteur privé rattrape le secteur public. Sa contribution augmente de 24 % à 40 % de l'investissement total.

Le plan quinquennal de 1982 - 1987 annonce une place accrue aux investissements. Seulement, on constate une stabilisation en terme réel. Le plan suivant (1987 - 1992) confirme une rupture de tendance en réduisant la contribution publique et en incitant le secteur privé à investir (+130 % par rapport au plan précédent). La baisse des recettes publiques et la réforme entamée en 1987 obligent l'État à réduire ses dépenses. Dans le même temps, les autorités reconnaissent implicitement que le secteur privé peut le relayer. Nous verrons au cours du chapitre suivant que

⁵² l'énergie hydraulique disponible a considérablement augmenté avec la construction du barrage d'Assouan.

l'activité du secteur privé dépend du secteur public. Même si le contrôle direct par l'État est réduit, il semble conserver son influence sur l'activité économique.

À compter de 1986/87, les investissements publics déclinent en volume, notamment ceux des entreprises publiques, alors que ceux du secteur privé sont stables (Graphique 5). Les dépenses en capital en électricité et en transports et communication restent élevées (Tableau 18). La première ligne du métro du Caire est inaugurée en 1986/87. Les travaux d'élargissement du Canal de Suez ne s'achèvent qu'en 1994 (chapitre I).

Le secteur privé bénéficie de l'Infitah, des remises des travailleurs émigrés et du tourisme. Enfin, les réformes entamées en 1987 et 1991 lui sont favorables. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

En 1991, la seconde réforme entraîne une chute des investissements. En réalité, elle recouvre deux choses : la diminution du poste des services économiques et la débudgétisation des dépenses en capital des entreprises publiques. Quant aux services économiques, les investissements sont pratiquement divisés en deux en pourcentage du PIB. Le désengagement de l'État est donc évident dans tous les secteurs, hormis l'éducation. C'est un tournant dans l'Histoire égyptienne récente : l'État abandonne son contrôle sur les investissements des entreprises publiques.

3.3.3 Financement de l'investissement : un système très centralisé

Les investissements publics peuvent être financés de deux manières : soit par la National Investment Bank, soit par autofinancement.

3.3.3. a Des investissements publics sous le contrôle de la National Investment Bank.

Les investissements sont sous l'autorité de la National Investment Bank, (NIB). Créée par la loi 119 de juin 1980, elle est chargée des dépenses d'investissement pour le compte du gouvernement et pour le reste du secteur public. Une autorisation est nécessaire pour chaque projet. Formellement, les contrôles des ministères des Finances et de la Planification sont donc réduits avec l'ouverture de cette banque. Cependant, durant la période d'investissement, les entreprises restent l'objet de la surveillance du gouvernement (par exemple le choix des fournitures, des matériaux et des entreprises de construction). La liberté de décision des entreprises quant au montant et à la composition de l'investissement est limitée par les choix inscrits dans les plans quinquennaux.

Enfin les entreprises sont contraintes de rembourser ces prêts. Le système précédent reposait sur les prêts de l'État, ils étaient assimilés à des parts du capital des entreprises.

Les sources de financement de la NIB sont les surplus des fonds d'assurance sociale et des fonds de retraite, le financement local non bancaire et bancaire, les prêts et les dons étrangers.

Le financement bancaire est normalement destiné aux opérations de capital. Seulement, certains prêts peuvent financer les opérations courantes. Traditionnellement, les banques financent les investissements non couverts par les allocations budgétaires (arriérés de paiement des transferts de profits, des impôts).

3.3.3. b *Les investissements autofinancés*

Les entreprises peuvent aussi recourir à l'autofinancement C'est un fonds commun. Les investissements des entreprises publiques sont également inscrits sur le poste investissement autofinancé des recettes. Entre 1980/81 et 1990/91, ils représentent environ 6 % du PIB et 15 à 22 % des recettes budgétaires totales. Ces investissements désignent les investissements des Compagnies et des Autorités publiques financés à partir des surplus sur les profits de ces sociétés.

Les investissements autofinancés des entreprises publiques sont relativement important eu égard aux investissements des seules entreprises publiques non financières (Tableau 19).

Tableau 19 : Investissements des entreprises publiques et autofinancement (% du PIB)

| | 1974-1980/81 | 1981/82-1984/85 | 1985/86 - 1990/91 |
|---------------------------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Autofinancement | 4.4 ^a | 5.7 | 5.2 |
| Entreprises publiques non financières | 8.3 | 7.6 | 5.4 |

Note : ^a 1976-1980/81

Source : nos calculs à partir des données du F.M.I., diverses années.

Jusqu'en 1984/85, les investissements autofinancés couvrent un peu plus de moitié des dépenses en capital de ces entreprises. À la fin des années 1980, la pénurie en devises réduit les capacités d'autofinancement. Depuis 1991, ce système est supprimé afin de rendre les entreprises publiques plus indépendantes.

3.3.4 Conclusion

Les investissements publics ont retenu notre attention parce c'est le poste qui a immédiatement augmenté avec la croissance des recettes budgétaires. Quand celles-ci ont diminué, ils se sont stabilisés. La part du secteur privé est devenue relativement plus importante. C'est donc un poste très sensible aux variations des ressources publiques. La baisse des dépenses en capital est plus indolore que celle des dépenses courantes.

Jusqu'à la fin des années 1990 les investissements des entreprises publiques sont sous le contrôle des autorités. Ce système de financement ne sera remis en cause qu'en 1991. Cependant, tant que les privatisations sont limitées, le contrôle de l'État demeure.

3.4 Conclusion

Les principales composantes des dépenses publiques : les salaires, les subventions et les investissements publics ont des impacts substantiels sur l'activité économique mais aussi sur la société. Le quatrième poste a changé : les dépenses militaires jusqu'en 1986 puis les intérêts de la dette (Tableau 20).

À la nécessité de financer d'entretenir une armée et une industrie, a donc succédé l'obligation de rembourser les créanciers. Entre 1967 et 1973, le secteur militaire est très important dans le budget public. Les forces armées représentent jusqu'à 4 % de la population active en 1972. Les officiers sont visibles dans les instances gouvernementales. Il est difficile d'évaluer le pouvoir politique de l'armée. Néanmoins, le fait que les trois derniers présidents de la République soient des officiers militaires est symptomatique de son rôle. Elle permet leur accès et leur maintien au pouvoir ⁵³.

Tableau 20 : Dépenses courantes : la défense et les intérêts de la dette (en % du PIB)

| | 1974-1980/81 | 1981/82-1984/85 | 1985/86 - 1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|----------------------|--------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| Défense ^a | 6.2 | 6.6 | 4.7 | 3.4 |
| Intérêts de la dette | 2.8 | 3.2 | 4.1 | 8 |
| *dette interne | 1.8 | 2.7 | 3.2 | 5.7 |
| *dette externe | 1 | 0.5 | 0.9 | 2.3 |

Note : ^a les dépenses inscrites au budget reflètent les paiements effectifs des intérêts et de l'amortissement liés à la dette militaire. Elles ne comprennent pas les prêts et les dons étrangers.

Source : nos calculs à partir des données du F.M.I. « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années.

Entre 1974 et 1984/85, les ressources exogènes ont permis de consolider les secteurs traditionnels de dépenses : emploi, subvention, investissement et aussi défense. L'État qui capte l'essentiel des recettes en devises a alors étendu sa sphère d'influence. Ce processus le rend comparable aux économies rentières arabes et iranienne. La redistribution des revenus est alors un moyen d'asseoir le pouvoir politique. Le poste « défense » révèle montre que toutes les dépenses n'ont pas une finalité économique.

La diminution des recettes en devises a conduit l'État à réviser sa politique. Les investissements ont été immédiatement réduits car ils n'ont pas le même impact auprès de la population. Cependant, cette politique a dû être poursuivie : les subventions, l'emploi et la défense reculent nettement au milieu des années 1980.

⁵³ B. Hansen, dans une étude comparative sur la Turquie et l'Égypte, montre que la puissance politique de l'institution militaire égyptienne sur le gouvernement est relativement faible. La politique économique de Nasser, par exemple, à compter de 1956 (les nationalisations, les mesures socialistes) n'a pas eu le soutien de la majorité de l'armée. B. Hansen, p. 455-56.

L'essor des ressources exogènes a permis à l'Égypte de conserver une gestion centralisée des ressources pendant une décennie supplémentaire : de 1974 à 1984/85. Contrairement aux économies rentières, les recettes en devises n'expliquent pas ce type de fonctionnement, elles le prolongent. Dans le cas de l'Égypte, l'ancienneté de l'État et la politique nassérienne ont favorisé l'extension, momentanée, d'un système redistributif qui assoit la légitimité du Pouvoir central. Depuis 1974 ce n'est pas l'industrialisation (comme sous Nasser ou Mohamed Ali) qui constitue un projet politique fédérateur, mais des dépenses publiques, qui soutiennent la consommation et non la production.

Enfin, c'est donc le mode d'utilisation des ressources exogènes qui explique le caractère rentier de l'économie. Le fait que ces revenus soient instables et peu contrôlables par les autorités fragilise ce mode de fonctionnement. Leur diminution au milieu des années 1980, contraint l'Égypte à remettre en cause une politique redistributive qui est à la base du pouvoir de l'État depuis 1960.

L'étude du secteur public nous permet de compléter l'analyse car il est le support de la politique en faveur de l'emploi et de la politique des prix.

4. Le secteur public : pilier de la politique des prix, des subventions et de l'emploi

Le secteur public comprend le gouvernement central, le gouvernement local, les autorités publiques et les entreprises publiques. Les autorités publiques sont divisées entre autorités de services et autorités économiques. Notre intérêt porte sur la participation de ce secteur à la redistribution des richesses par l'État. Participation qui repose sur deux axes principaux : la politique des prix et des subventions et l'emploi public. En conséquence, ces unités publiques sont souvent déficitaires et dépendent des transferts budgétaires.

Les bases du secteur public ont été jetées à l'époque nassérienne (4.1). L'*Infitah* aura un impact relativement faible sur son organisation et sa participation à l'activité économique (4.2). Au milieu des années 1980, la politique de redistribution est progressivement remise en cause. Les réformes entamées en 1991 remettent lentement en cause la place et le rôle du secteur public dans l'économie (4.3).

4.1 Un secteur public omniprésent : un héritage des nationalisations de 1956 et 1961

L'objet de cette section est de comprendre l'organisation actuelle de l'activité du secteur public, définie à l'époque nassérienne.

Les présidents Sadate et Moubarak ne remettent pas en cause le rôle assigné aux entreprises et aux autorités publiques : elles conduisent le développement économique et social de l'Égypte (4.1.1). Le poids du secteur public dans les activités agricoles et industrielles augmente alors rapidement (4.1.2).

4.1.1 Objectif des nationalisations : conduire le développement

À compter de 1961, le secteur public devient dominant. Il participe à la redistribution des ressources. Cette politique sera renforcée dans les années 1975 - 1985 grâce aux ressources exogènes captées par l'État. C'est pour cette raison qu'il convient de saisir quelles sont les relations entre le gouvernement et ses sociétés.

Jusqu'en 1956, l'activité étatique est circonscrite aux investissements dans les infrastructures (surtout dans l'irrigation) et les services sociaux. Seule la réforme agraire a contraint le secteur privé en limitant la propriété privée à 200 feddans et donc les bases de sa puissance économique. Elle a alors réduit le pouvoir des grands propriétaires. Nous avons vu plus haut qu'ils pourront

éviter les confiscations des terres et les vendre eux-mêmes. A. Roussillon y voit l'apparition d'une nouvelle clientèle d'Etat : le bureaucratie d'Etat et la *rural middle class*.

L'État devient un acteur économique de premier plan lors de deux vagues de nationalisations. En 1956, le Canal de Suez et les actifs britanniques et français, concentrés dans la banque et l'assurance, sont séquestrés. Une Organisation économique est créée en 1957 afin de gérer ces actifs. Elle participe alors directement à la promotion des politiques économiques.

La deuxième vague de nationalisations, en 1961, place pratiquement toute l'activité économique sous le contrôle de l'État. Le secteur public possède la plupart des industries modernes, toutes les banques, les compagnies d'assurances et les intermédiaires financiers et une forte proportion des entreprises de la construction, des transports modernes et du commerce de gros. Le secteur privé a donc un rôle mineur. Bien que la propriété privée ne soit pas abolie, la place du secteur privé dans l'investissement et la production est circonscrite à quelques activités.

Ces nationalisations ne sont pas inspirées par l'idéologie socialiste. Elles sont davantage le résultat des difficultés rencontrées par Nasser dans l'application de sa stratégie dans les années 1950. Le secteur privé est alors dominant et surtout réticent à l'égard des priorités fixées par le gouvernement. Aussi, les nationalisations sont-elles plus un choix pragmatique qu'idéologique. Ce n'est qu'en mai 1962, que Nasser a présenté les nationalisations comme une composante du socialisme arabe⁵⁴.

La distribution des richesses repose alors sur la réforme agraire de 1952 et les nationalisations des grandes entreprises industrielles. Les nationalisations ont « réduit la concentration [des revenus] vers le haut *du spectre*, ouvert des opportunités de promotion et permis une participation élargie de ceux jusqu'ici exclus »⁵⁵. Les embauches dans le secteur public s'accélérent, les prix sont contrôlés.

Il nous semble que les nationalisations ont surtout instauré une nouvelle configuration des relations économiques et sociales. Les entreprises produisent et vendent des biens et des services. Le coût de production est partiellement supporté par l'État. Plus précisément, certaines génèrent des profits : l'Autorité du Canal de Suez et l'Autorité du coton. D'autres sont déficitaires, elles reçoivent alors de transferts de l'État. Quand celui-ci bénéficiera de la croissance des ressources exogènes au milieu des années 1970, cette prise en charge deviendra plus importante.

⁵⁴ C'est notamment lors de la présentation de la Charte d'action Nationale en 1962 que Nasser inscrit ses choix dans l'idéologie socialiste. Voir F. Rivier, 1982, K. Ikram, p. 21-22.

⁵⁵ K. Ikram, p. 24.

Ce sont les recettes en devises qui permettront l'élargissement voire le renforcement de l'intervention de l'État dans l'activité économique. La redistribution des ressources exogènes s'appuiera donc sur des canaux établis dans les années 1960.

4.1.2 Une intervention croissante dans les activités industrielles et agricoles

Entre 1952 et 1959/60, la contribution du secteur public au PIB augmente peu de 13 % à 18 %. En 1976, elle atteint 50 %. Par contre, sa participation à la formation brute de capital s'élève rapidement de 28 à 74 % entre 1952 et 1959/60 .

Conséquence du concours croissant de l'État, les investissements sont plus importants en pourcentage du PIB : entre 1952/53 et 1965/66, ils passent de 13.6 % à 18 % du PIB. À la veille de 1974, ils diminuent à 13 %.

L'influence croissante de l'État est donc visible dans les investissements dès la seconde moitié des années 1950 (Tableau 21).

Tableau 21 : Répartition de l'investissement brut fixe, 1955/56 - 1974.

| | 1955/56 | 1960/61 | 1965/66 | 1967/68 | 1970/71 | 1972 | 1974 |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------|------|
| Agriculture, irrigation et drainage | 10.9 | 17 | 21.8 | 19.3 | 15 | 13.3 | 8.5 |
| Industrie, mines et pétrole | 28.9 | 30.1 | 26.7 | 27.6 | 35.4 | 31.6 | 36.6 |
| Électricité | 5.6 | 2.5 | 16.2 | 21.5 | 6.5 | 6.9 | 4.7 |
| Construction | n.d. | n.d. | n.d. | 0.7 | 2.5 | 1.0 | 1.7 |
| Transport et communication | 14.6 | 33.1 | 14.1 | 13.1 | 22.9 | 26.5 | 29.2 |
| Commerce et Finance | n.d. | n.d. | 0.7 | 0.2 | 2.7 | 0.8 | 0.8 |
| Logement | 31.7 | 8.5 | 12.6 | 14.3 | 7.5 | 10.6 | 8 |
| Autres | 8.3 | 8.8 | 6.1 | 3.3 | 7.5 | 9.2 | 10.5 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| dont secteur public | n.d. | n.d. | 92.6 | 91 | 88.5 | 89.2 | 95.7 |

Note : n.d. non disponible.

Source : K. Ikram, 1980, p. 404-405.

Sur toute la période 1955/56 - 1974, le tiers des investissements totaux est orienté vers l'industrie, les mines et le pétrole. La stratégie industrielle repose sur l'industrialisation substitutive d'importation. Le secteur des biens intermédiaires reçoit 50 % des investissements entre 1957 et 1964. L'industrie lourde est stimulée, la construction de l'aciérie d'Helwan est décidée en 1954. Il s'agit alors de répondre en priorité à la demande interne. Ce choix est caractéristique de la politique égyptienne jusqu'au début des années 1990. Selon B. Hansen les investissements industriels sont intensifs en capital, reposent sur des technologies obsolètes et sont caractérisés par la recherche de larges économies d'échelle. Il cite notamment une étude de Mabro et Radwan où les secteurs de l'acier, de l'automobile, du papier et de la pharmacie

présentent une intensité capitaliste excessive⁵⁶. Leur analyse part du constat que l'Égypte dispose d'une main-d'œuvre abondante. Le développement d'industrie à fort contenu technologique ne s'impose donc pas. De plus, l'État s'était engagé dans une politique d'emploi massive. Le choix pour des projets intensifs en main-d'œuvre paraît plus pertinent.

L'effort d'industrialisation favorise donc l'implantation de grosses structures mais il restera insuffisant. Pendant les années 1980, le secteur public industriel conservera sa position dominante. Le secteur privé reste spécialisé là où l'État n'est pas : les petites industries : le cuir, le bois le meuble, l'imprimerie, etc. F. Rivier souligne le manque de cohérence industrielle. La production de bien d'équipement est négligée, celle à destination de l'agriculture est insuffisante. Par contre, dans le même temps, la production de biens de consommation durable (automobile, réfrigérateurs, téléviseurs, machines à laver, climatiseur) est très importante. F. Rivier y voit une réponse au besoin sociaux « d'une fraction privilégiée de la population, plus précisément aux classes moyennes dont le régime nassérien favorise l'ascension. »⁵⁷. Le choix des industries repose davantage sur des critères politiques et sociaux que sur celui de la performance économique. Les déficits des entreprises publiques montrent bien que leur résultats financiers sont insuffisants. Mais ce n'est pas la priorité. Pendant les années 1970 et 1980, la stratégie des autorités ne change pas de ce point de vue. Au contraire, les recettes en devises prolongent cette politique jusqu'à sa limite.

À la veille de 1974, le secteur public manufacturier domine. Il produit plus de 90 % de la VA industrielle moderne (établissements de 10 salariés et plus). Il peut alors contrôler les prix et les salaires et décider d'augmenter les effectifs dans ses entreprises. Nous reviendrons plus bas sur les modalités de cette intervention. Ce qui nous paraît essentiel est que dès le début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980, la politique sera sensiblement la même. L'État domine l'industrie. Il influence le niveau général des prix, des salaires et de l'emploi. Il prend alors en charge les pertes éventuelles. Le résultat final est de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et donc la demande interne.

Les investissements dans l'agriculture, l'irrigation et le drainage sont importants (Tableau 21). Au milieu des années 1960, du fait de la construction du barrage d'Assouan, ce secteur représente jusqu'à 20 % de l'investissement fixe total. Si le secteur agricole reste privé, il est étroitement contrôlé par l'État. Par le biais des coopératives, ce dernier monopolise la vente des inputs et l'achat de la production. Il décide des prix et des conditions de production.

⁵⁶ « The Industrialization of Egypt, 1939 - 1973 », R. Mabro et S. Radwan, Oxford, Clarendon Press, 1976, cité par B. Hansen, 1991, p. 160.

⁵⁷ F. Rivier, 1982, p. 79.

Le secteur public domine aussi le secteur tertiaire (finance, assurance, commerce de gros).

C'est donc pendant les années 1950 et 1960 que les instruments de contrôle par l'État sont définis : la domination de l'industrie manufacturière et des services, le contrôle de l'agriculture. Les unités publiques sont au service d'un objectif social et politique. L'insuffisante performance économique est secondaire relativement à cet enjeu. La politique sera sensiblement la même jusqu'au début des années 1990.

4.2 L'ouverture économique de 1974 : un impact réduit sur le secteur public

En 1974, l'État décide d'ouvrir l'économie aux technologies et aux investissements étrangers. Le nouveau cadre législatif doit promouvoir le développement en laissant plus de place à l'initiative privée : étrangère puis locale en 1977. Les apports en capitaux ne sont plus l'exclusivité du secteur public.

Les unités publiques sont réorganisées mais restent peu autonomes financièrement (4.2.1). Cependant, leur rôle dans l'activité économique est modifié du fait de la concurrence du secteur privé et des entreprises conjointes (4.2.2). Enfin, leur situation financière semble se dégrader vu la hausse des transferts de l'État en leur faveur (4.2.3).

4.2.1 La réorganisation du secteur public

Les unités du secteur public malgré leur réorganisation en 1975 et 1983 sont peu autonomes. La politique de fixation des prix et de l'embauche dans le secteur public réduit leur liberté. Nous commencerons par une rapide présentation des composantes de ce secteur (a), avant d'analyser la relation entre l'Autorité et chaque entité (b) et la politique des prix (c).

4.2.1. a Les composantes du secteur public

Les autorités économiques publiques, les entreprises publiques et les entreprises dépendant des gouvernements locaux sont des unités publiques ayant une fonction économique. Elles sont à la tête de plusieurs établissements dont l'activité reste concentrée dans les secteurs du commerce, de l'industrie et de la finance (Tableau 22).

Tableau 22 : Répartition des établissements publics en 1976 et 1986 (en pourcentage).

| | Commerce, Restaurants et Hôtel | Industrie manufacturière | Finance, Assurance, Immobilier | Transport et Communication | Construction | Électricité, Gaz et Eau | Pétrole et Mines | Autres |
|------|--------------------------------|--------------------------|--------------------------------|----------------------------|--------------|-------------------------|------------------|--------|
| 1986 | 38.8 | 17.8 | 18 | 11.4 | 8.1 | 2.5 | 3.2 | 0.2 |
| 1976 | 44.6 | 18.4 | 11.1 | 9.9 | 6.1 | | 1.9 | 8 |

Source : Banque mondiale, 1994, tableau 2.

i) Les Autorités publiques

Les Autorités publiques sont des entreprises non financières. Ce sont des agences de gouvernement chargées de fournir un service public selon des principes commerciaux. Le F.M.I. recense 56 autorités économiques en 1980 contre 46 pendant les années 1970. Ce sont notamment l'*EGPC (Egyptian General Petroleum Company)*, la *SCA (Suez Canal Authority)*, la *GASC (General Authority for Supply Commodities)*, les Autorités en charge du transport ferroviaire, de l'électricité, des ports, de l'imprimerie, etc.

ii) Les entreprises publiques

L'activité des entreprises publiques est très diversifiée, cependant la moitié d'entre elles sont dans l'industrie. Elles sont généralement en monopole sur leur marché.

En 89/90, le F.M.I. recense 386 entreprises publiques⁵⁸, pratiquement autant que durant les années 1970. Elles se répartissent ainsi : 117 dépendent du ministère de l'industrie, 43 du ministère de l'approvisionnement, 58 se trouvent dans les secteurs de la construction et du logement, 25 dans celui des transports et le reste dans celui du coton, du commerce extérieur, de la santé, de l'agriculture, du pétrole et de l'électricité. Ces entreprises sont elles-mêmes à la tête de plusieurs établissements. En 1986, le recensement effectué par le CAPMAS, a identifié 14 741 entreprises publiques et 1,1 million d'entreprises privées. Les premières sont généralement plus grandes que les secondes, présentent dans le secteur artisanal, le cuir et le bois.

iii) Les entreprises des gouvernements locaux

Les gouvernorats possèdent et gèrent de plus petites entreprises. En 1986, 250 sociétés produisent dans les secteurs de l'alimentaire (poisson, volaille, viande et produits laitiers). Les directeurs sont nommés par les gouvernorats qui contrôlent toutes les décisions concernant les investissements, les intrants et le financement de la production.

4.2.1. b Des sociétés peu autonomes

Les sociétés publiques sont sous la tutelle de 6 ministères et le contrôle de plusieurs agences. Leur organisation est présentée dans l'encadré ci-dessous (Encadré 3).

⁵⁸ F.M.I., Rapport 28, 1992, p. 26.



D'après Attiat F. Ott, 1991, p. 199.

Les entreprises publiques dépendent de différents ministères. On imagine donc que les décisions peuvent être contradictoires et non coordonnées. Ainsi, le Ministère des Finances alloue les subventions à la production et influence fortement les prix, les budgets et les investissements. Le Ministère de la Planification jusqu'en 1980 puis la NIB (*National Investment Bank*)⁵⁹ ont établi la répartition des investissements. Ces décisions sont donc centralisées au niveau du Ministère puis de la NIB.

⁵⁹ Voir plus haut.

Le ministère de l'industrie, qui date du début des années 1960, est traditionnellement responsable du secteur public industriel. Dans le cadre de l'*Infitah*, le Ministère de l'Economie (créé dans les années 1970) a été chargé de l'encouragement au secteur étranger. Il est donc entré en conflit avec le Ministère de l'industrie quand les nouvelles entreprises conjointes ont menacé celles du secteur public. Aussi, en 1978, la GOFI (*General Organisation For Industry*) a-t-elle été créée au sein du Ministère de l'industrie.

Des agences du gouvernement central interviennent également. La *Central Audit Agency* vérifie les résultats financiers, le CAPMAS gère les données sur l'industrie. Finalement, l'autonomie des entreprises est restreinte à l'organisation courante de la production.

Les organisations publiques en charge des secteurs productifs ont été abolies en 1975. Ces *Holding Companies* planifiaient l'activité d'un groupe d'entreprises publiques depuis les nationalisations de 1961. Elles ont été remplacées par 23 institutions du secteur public (loi 111 de 1975). En théorie, les entreprises acquièrent alors plus de autonomie quant l'emploi, le fermeture ou la vente des unités déficitaires et la gestion financière. Une plus grande responsabilité est donc laissée aux dirigeants sur la production courante et aux conseils d'administration sur l'emploi, les salaires et les prix. En pratique, le pouvoir est concentré au niveau ministériel ⁶⁰.

Chargées de la coordination entre les ministères et les entreprises publiques, 6 compagnies (ou *holding*) du secteur public ont été instaurées par la loi 97 de 1983. L'objectif annoncé est alors la décentralisation des décisions. En réalité, ces dernières relèvent toujours des ministères et des agences du gouvernement.

Finalement, les efforts de décentralisation sont insuffisants car le pouvoir réel appartient au ministère de tutelle. Le changement de loi ne suffit pas. Il nous semble que la priorité est toujours de contrôler les conditions de productions au plus haut niveau. Les autorités conservent leur puissance politique grâce à leur réseau de sociétés publiques. L'ouverture de 1974 n'aura aucun effet sur cette répartition du pouvoir. Les ressources exogènes permettent de renforcer ce système en élevant les ressources financières.

4.2.1. c La politique des prix

Les sociétés publiques supportent donc un manque d'autonomie décisionnelle et financière. La politique des prix en est une illustration. . Nous distinguerons deux périodes : jusqu'en 1985, les prix sont fixés au niveau des ministères (i), depuis dans le cadre des réformes, ils sont progressivement libérés (ii).

⁶⁰ A. E. H. Dessouki, 1991, p. 260-62.

i) Jusqu'en 1985, le contrôle des prix complète la politique de distribution

Il faut distinguer le prix des intrants des prix de la production. Le secteur public bénéficie du prix réduit des intrants à la production. En effet, une partie importante de la production dépend du secteur agricole : les industries du textile, des boissons et de l'alimentaire, par exemple. Or, l'État détermine les prix des productions agricoles. Ces industries bénéficient donc d'intrants subventionnés : les graines de coton pour les industries produisant l'huile comestible, l'électricité et le gaz naturel pour les usines d'engrais. De même le blé importé fourni aux meuniers ⁶¹ et les boulangeries est subventionné. Cette politique est remise en cause avec les réformes de 1987 et 1991.

Les prix des productions publiques sont définis par un comité interministériel, où siège le premier ministre. La différence éventuelle entre les coûts de production et le prix de vente est supportée par le Trésor. Dans les années 1980, H. Handoussa identifie 3 systèmes de prix :

- Prix fixe pour les denrées dites de base. Parmi la production sous la responsabilité du ministère de l'industrie, ce sont l'huile végétale, le lait, le fromage, le sucre, le sel, les cigarettes, les boissons non alcoolisées, les savons, les détergents, les réfrigérateurs, les machines à laver, les automobiles, l'engrais, les fil de coton, la laine, l'acétylène, les barres d'acier. Elles représentent 30 % de la production des entreprises sous la tutelle du ministère de l'industrie. Le producteur vend le plus souvent à un prix qui ne couvre pas ses coûts de production. Or, les subventions versés par l'État ne permettent pas de couvrir les pertes. Entre 1970 et 1985, ces prix n'ont pratiquement pas changé.
- Prix négocié entre les entreprises, le ministère de tutelle, un autre ministère et parfois le principal acheteur. Les prix hors usines sont établis sur la base du coût de production auquel s'ajoute une marge comprise entre 5 et 10 %. Au milieu des années 1980, les prix de la majorité des marchandises sont ainsi déterminés. Afin de prévenir l'inflation, la croissance des prix a été minimale. Par conséquent, les écarts de prix entre les secteurs sous contrôle et les autres secteurs ont donc été importants.
- Progressive libération de certains prix depuis 1984/85. Selon H. Handoussa, l'impact sur les revenus des entreprises a été une progression comprise entre 3 % (biens d'équipement) et 12 % (chimie, métaux). Le nombre de produits rigidement contrôlés est réduit de 29 à 19.

⁶¹ Ou minotier ?

ii) La libéralisation des prix : élément central des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel

Nous présenterons plus longuement les objectifs et les instruments des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel dans le chapitre V. Néanmoins, il convient de resituer les enjeux de la libération des prix. L'objectif principal est le rétablissement des grands équilibres économiques et la rupture avec un mode de gestion étatique. On distingue une phase de stabilisation à court terme de la phase d'ajustement à moyen terme.

La révision de la politique des prix relève de la phase d'ajustement. Dans le cas des entreprises publiques, la modification des prix a une double aspect. Leur libre détermination au niveau de chaque entreprise participe à un meilleur fonctionnement du marché des biens et des services. L'allocation des ressources résulte des mouvements des prix et non des priorités fixées par l'État. Dans le même temps, il s'agit de préparer les privatisations. Tant que l'État prend en charge les pertes des entreprises, les prix peuvent être inférieurs aux coûts de production. Dès lors qu'il se désengage, elles doivent supporter seules leurs dépenses. La libéralisation des prix participe à la restructuration des entreprises. Nous verrons que cette phase est particulièrement difficile. Elle demande la révision des principaux mécanismes d'intervention publique.

Dans le cas égyptien, la libéralisation des prix est graduelle. Elle avance sous la pression des bailleurs de fonds, du F.M.I. et de la Banque mondiale. Le renouvellement des crédits est suspendu à l'avancée des réformes.

4.2.2 L'ouverture économique : un remaniement des objectifs assignés au secteur public ?

Le contexte législatif change et semble plus favorable à l'initiative privée. Deux changements sont alors introduits : le secteur privé peut revenir sur la scène économique et le rapprochement entre le secteur public et le secteur privé est rendu possible sous la forme d'entreprises conjointes. Si les sociétés publiques conservent un objectif social et politique, ces nouvelles entreprises doivent respecter des critères de profits.

4.2.2. a L'ouverture au secteur privé : une remise en question du rôle du secteur public

Le retour du secteur privé constitue un bouleversement. Accepté comme acteur économique, il vient concurrencer l'État sur un champ qu'il s'était pratiquement approprié lors des nationalisations de 1961.

L'ouverture économique est concrétisée par plusieurs lois. La plus importante est la loi 43 de 1974 qui encourage les investisseurs étrangers en leur offrant notamment des exemptions d'impôts, des garanties contre des nationalisations éventuelles et en facilitant les importations de matières premières. La loi 63, la même année, autorise la représentation de sociétés étrangères

par le secteur privé. Selon M. Zaalouk ⁶², cette loi inaugure la véritable libéralisation interne de l'économie égyptienne. Elle autorise la réapparition du secteur privé en tant qu'acteur économique dans des secteurs dont il était exclu depuis 1961. Le commerce extérieur est ouvert au secteur privé. Puis en 1977, la loi 32 offre aux investisseurs égyptiens les avantages accordés par la loi 43.

Le secteur privé local peut donc, 15 ans après les nationalisations, revenir sur la scène économique. Nous reviendrons sur l'impact sur les investissements privés au cours du chapitre V. Nous avons vu plus haut que ceux-ci augmentent fortement en volume au début des années 1980. On peut déjà remarquer que les capitaux investis sont majoritairement des capitaux égyptiens et que les capitaux publics dominent dans le secteur industriel.

L'État conserve donc un quasi monopole dans l'industrie et le contrôle de l'activité agricole. Seul le secteur pétrolier constitue un véritable pôle d'attraction pour les investisseurs étrangers, notamment arabes.

La loi 43 met fin au monopole de l'État sur l'activité économique. Bien que cette ouverture ait un faible impact dans la réalité, elle est un complet retournement de stratégie. En permettant au secteur privé d'investir, le gouvernement est en rupture vis-à-vis des engagements nassériens. La référence au socialisme revendiquée dans la « Charte d'action nationale » est progressivement abandonnée L'État réduit ses responsabilités en matière de développement. Seulement, cette loi restera insuffisante. En effet, nous verrons dans la chapitre suivant que son impact sur les investissements privés, en particulier étranger, est lent dans un premier temps. Les dépenses en capital des secteurs public et privé ne seront comparables qu'à la fin des années 1980.

Si théoriquement le secteur privé peut dorénavant concurrencer le secteur public, en réalité la compétition reste inégale. Cette nouvelle stratégie ne remet pas en cause l'intervention publique. Elle est seulement remaniée. En effet, l'*Infitah* permet l'élévation de la participation privée mais celle-ci tarde à se concrétiser. Il faut attendre un désinvestissement dans le secteur public (voir section précédente) pour que la contribution du secteur privé soit visible. Selon les données du tableau suivant, (Tableau 23) la croissance du secteur privé dans l'activité industrielle reste limitée. Dix ans après l'*Infitah*, le secteur privé ne contribue qu'à 17 % de la valeur ajoutée totale.

⁶² M. Zaalouk, 1989.

Tableau 23 : Part du secteur privé dans l'industrie manufacturière (plus de 10 employés), 1974 - 1983/84.

| | Valeur ajoutée | Capital utilisé | Emploi |
|---------|----------------|-----------------|--------|
| 1974 | 9 % | 5 % | 17 % |
| 1983/84 | 17 % | 10 % | 18 % |

Source : H. Handoussa, 1990, tableau 28.

Il convient d'insister sur le fait qu'après les nationalisations de 1961, le secteur privé était pratiquement en marge de l'activité économique. Aussi, l'*Infitah* ne peut-elle pas remettre immédiatement en cause le rôle de l'État. L'ampleur de l'intervention publique reste donc importante. Cependant, l'*Infitah* permet l'apparition de nouvelles entreprises associant des capitaux publics et privés.

4.2.2. b Une association inédite : les entreprises conjointes sous capitaux publics

La loi 43 de 1974 autorise la création d'entreprises conjointes associant des investisseurs étrangers et des entreprises publiques, entreprise considérée comme privée.

i) Une forte participation publique

Ces projets sont relativement importants mesurés en coûts d'investissement⁶³. H. Handoussa estime que le tiers du coût des investissements locaux, établis sous la loi 43, a été supporté par le secteur public soit directement sous la forme de participation au capital soit indirectement sous la forme de prêts à long terme par les banques publiques.

En juin 1988, les projets comprenant une participation publique représentaient 18 % du nombre de projets approuvés et 23 % du montant total des capitaux autorisés⁶⁴. Seulement, si on restreint la comparaison aux investissements locaux, les capitaux publics constituent le tiers du capital autorisé en juin 1989. En réalité, la participation publique est encore plus importante car les crédits bancaires sont le plus souvent accordés par des banques publiques ou des banques mixtes avec une participation publique majoritaire. Le financement bancaire local est donc un concours public indirect.

ii) Les entreprises conjointes avec capitaux publics : une forme de privatisation

Selon N. Ayubi, les entreprises conjointes sous capitaux publics constituent une forme de privatisation⁶⁵. En effet, la nouvelle société est considérée comme privée par les pouvoirs publics. Elle ne connaît donc pas les contraintes propres aux entreprises publiques. En d'autres termes, elle n'est pas chargée de répondre au double objectif social et politique de l'État.

⁶³ Les coûts d'investissement désignent le montant du capital apporté par les investisseurs et les prêts.

⁶⁴ Il s'agit d'une comparaison sur les projets autorisés par l'Autorité chargée des Investissements.

⁶⁵ N. Ayubi, 1990.

L'intervention publique est donc remaniée. Les unités publiques sont peu modifiées mais leurs objectifs changent. Le rôle assigné aux entreprises publiques demeure : maintien de l'emploi public et production et fourniture des biens essentiels à bas prix. Par contre, le rôle des entreprises conjointes est strictement économique. Entreprises privées, elles doivent faire des profits pour poursuivre leur activité. La sphère publique connaît donc un nouveau développement à partir de ces entreprises qui s'associent au secteur privé.

Finalement, l'État maintient ses fonctions sociales. Dans le même temps, les pouvoirs publics en permettant aux dirigeants du secteur public de faire des associations avec des capitaux privés réduisent alors le rôle de l'État à celui de producteur. L'État n'est plus le seul investisseur.

N. Ayubi y voit une contradiction entre un courant populiste et un courant développementaliste⁶⁶. Le premier désigne les fonctions sociales de l'État, le second s'identifie à son rôle de producteur.

a) Une contradiction croissante entre l'État producteur et l'État providence

Le courant populiste désigne les composantes de l'État favorables à la réduction des fonctions sociales des entreprises publiques. N. Ayubi semble fonder son argumentation sur la coopération entre l'État et les investisseurs étrangers sous la forme d'entreprises conjointes.

L'État ne développe plus de fonctions sociales puisque ces nouvelles sociétés sont purement commerciales. Ces nouvelles entreprises privées ne sont pas contraintes quant à l'embauche, le montant des salaires, la fixation des prix à la production. Les employés ne bénéficient pas des privilèges du secteur public : subventions notamment. Aussi, bien que la participation publique au capital puisse être substantielle, ces entreprises fonctionnent-elles comme des entreprises commerciales.

D'autre part, il n'encourage plus l'industrialisation en tant que pilier du développement économique. Il élargit les possibilités d'action des entreprises publiques en permettant des participations au capital d'entreprises privées et stimule le secteur privé par la loi 43. Finalement, l'État égyptien réduit ses responsabilités et ses engagements en tant que producteur. Nous verrons au cours du chapitre suivant que nous ne pouvons pas parler de politique industrielle sur notre période d'étude, mais plutôt d'un *laisser-faire*. Nous entendons par politique industrielle un ensemble de mesure permettant et encourageant les entreprises à investir davantage, dans de meilleures conditions afin d'accroître la production et l'exportation. En Égypte, si l'État autorise effectivement le retour du secteur privé, il n'élabore aucune politique industrielle. Les

⁶⁶ N. Ayubi, 1990, p. 110.

exportations sont freinées par une politique commerciale et cambiaire défavorable. Les investissements sont limités car les banques, majoritairement publiques, prêtent au secteur public.

Les fonctions sociales de l'État reposent dorénavant sur les anciennes entreprises publiques et sur la santé, les subventions, l'éducation, etc. Ce sont les ressources exogènes qui ont financé ses dépenses traditionnelles.

La contradiction présentée par N. Ayubi nous semble un véritable fossé entre l'objectif de croissance laissé davantage à l'initiative privée et l'objectif social circonscrit aux sociétés publiques et aux dépenses sociales (santé, subventions, éducation). *L'Infitah* apparaît, de ce point de vue, comme une rupture politique, sociale et économique.

b) Des entreprises purement commerciales ou des entreprises diversifiées ?

N. Ayubi insiste sur le caractère commercial de *l'Infitah*, la recherche de profit s'étant généralisée au secteur privé et au secteur public. Cette analyse doit être nuancée. En effet, les données sur les investissements réalisés sous la loi 43 en 1978 et 1988 (Tableau 24) montrent l'importance des projets dans le secteur manufacturier tant dans les investissements avec participation publique que dans le total. Le tourisme et les compagnies d'investissement ne viennent qu'en seconde position. La participation aux secteurs productifs (industrie et agriculture) est importante : 54.3 % en 1978 et 44.3 % en 1988 (41.6 % des projets avec participation publique).

Tableau 24 : Répartition des projets réalisés sous la loi 43 selon les coûts d'investissement, 1978 et 1988.

| | Industrie | Mines | Agriculture | Tourisme | Logement | Construction | Services | Banques | CI ^b |
|---|-----------|-------|-------------|----------|----------|--------------|----------|---------|-----------------|
| Déc. 1978 | 42.8 | - | 11.5 | 22.8 | 5.8 | - | 6 | 2.2 | 6.8 |
| Juin 1988 | 34.7 | 4.4 | 9.6 | 24.4 | 11 | 1.9 | 5.4 | 0.4 | 8.1 |
| dont projets avec participation publique ^a | | | | | | | | | |
| Juin 1988 | 34 | 0.8 | 7.6 | 6.4 | 1.2 | 3.2 | 8.4 | 16.8 | 20.8 |

Note : Coût d'investissement : capital + prêts.

^a concerne les projets autorisés.

^b Compagnies d'investissement

Source : calculé d'après les données de H. Handoussa, 1990.

Compte tenu des données à notre disposition, il nous paraît difficile de vérifier le caractère commercial des entreprises fondées sous la loi 43.

Cependant, le nouveau rôle laissé au secteur privé entraîne une réduction de l'intervention publique dans la sphère économique. De plus, la possibilité d'association entre capitaux privé et public constitue un mode original de développement des entreprises publiques.

Les nouvelles modalités de l'intervention publique doivent donc être mises en parallèle avec la continuité des actions traditionnelles : les dépenses sociales et les entreprises publiques. Or, les transferts et subventions en faveur des sociétés publiques demeurent élevés exprimés en pourcentage du PIB : 13 % en moyenne entre 1981/82 et 1990/91. La dépendance financière de ces unités constitue une charge financière considérable que les contributions de l'*EGPC* et la *SCA* ne peuvent pas combler.

4.2.3 Les difficultés de financement des sociétés publiques non financières

L'ouverture économique n'a pas réduit la dépendance financière des sociétés publiques. Seules certaines sociétés publiques ont su dégager des profits. Les autres unités restent déficitaires en raison d'une politique très rigoureuse en matière de tarification.

4.2.3. a Les flux financiers entre l'État et les sociétés publiques non financières

Les flux financiers entre l'État et les sociétés publiques consistent soit en flux sortant (des sociétés vers l'État) soit en flux entrant (de l'État vers les sociétés).

i) Les contraintes sur les sociétés publiques

Avant d'analyser les transferts entre ces unités et l'État, il convient de faire une mise au point. Ces sociétés connaissent plusieurs contraintes :

- les recettes sont limitées : les prix sont fixés au niveau des ministères indépendamment des coûts de production, jusqu'en 1985,
- les dépenses sont fonctions des salaires décidés au niveau des ministères, des prix des intrants. Certains sont subventionnés : le pétrole, l'électricité, mais aussi le sucre des raffineries, le coton dans l'industrie textile. Rappelons que depuis 1979, les sociétés publiques déterminent elle-même leurs embauches.

Par conséquent, les recettes peuvent être supérieures ou inférieures aux dépenses courantes.

Concernant les dépenses en capital, elles sont supportées et décidées par les ministères de tutelle. Nous avons vu que les entreprises réalisant des excédents participent à un fond d'investissement commun : les investissements autofinancés.

Les entreprises ne décident donc pas des investissements, des prix et des salaires. Aussi, et nous y reviendrons dans le chapitre V, l'évolution de la productivité des facteurs de production n'est-elle pas déterminante dans les choix de production. En effet, les contraintes sur les décisions des entreprises sont trop fortes.

Les cas de l'*EGPC* et de la *SCA* sont intéressants. Elles présentent des profits substantiels relativement aux autres sociétés. Elles participent doublement au budget : elles versent des impôts

et des transferts sur les profits. Ce double prélèvement grève leurs recettes et réduit leur capacité à investir. Nous ne disposons pas de données plus précises sur leurs résultats financiers. Mais globalement du fait des contraintes, seul l'État peut allouer les investissements.

On peut se demander si la dépendance financière ne nuit pas à la productivité et au progrès technique. Le problème n'est donc pas que les capitaux soient publics mais que le mode de gestion soit centralisé.

Dans le cas égyptien, nous allons estimer la dépendance financière par le montant des transferts nets de l'État vers les sociétés publiques. Leur élévation, jusqu'à l'application des réformes de 1991, montre leur situation financière s'aggrave.

ii) Les flux sortants : des sociétés publiques vers l'État

Nous désignons ainsi les transferts de profit et les investissements autofinancés. Ils représentent près de 10 % du PIB entre 1979 et 1986/87, soit le tiers des revenus du gouvernement central (Tableau 25).

Tableau 25 : Transferts de profits et investissements autofinancés en % du PIB et des recettes budgétaires

| | 1976-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|------------------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Transfert | 5.6 | 5.5 | 3.5 | 5.3 |
| * EGPC | | 2.9 | 1.5 | 2.6 |
| * SCA | | 0.8 | 0.6 | 1.8 |
| * BCE | | 0.8 | 0.9 | 0.3 |
| * Autres | | 1 | 0.6 | 0.3 |
| Investissements autofinancés | 4.4 | 4.5 | 3.6 | |
| Total | 10 | 10 | 7.1 | 5.9 |
| en % recettes budgétaires | 28.8 | 28.4 | 27.2 | 19.8 |

Source : nos calculs à partir des données du F.M.I., « Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments », diverses années .

Les sociétés publiques doivent transférer au gouvernement central 65 % des profits après impôts. Les premières sociétés excédentaires sont l'EGPC, la SCA et la Banque centrale. La première représente près de la moitié des transferts sur toute la période. La dépendance à l'égard de l'activité pétrolière est donc importante. Les transferts en provenance de l'autorité en charge de l'exportation du coton sont pratiquement nuls depuis 1974 après la baisse des prix du coton. Ce sont donc les Autorités publiques contrôlant les activités génératrices de ressources exogènes qui sont les principaux contributeurs.

Il convient d'ajouter les investissements autofinancés. Nous avons vu plus haut qu'ils désignent les excédents restant aux entreprises publiques après le versement des impôts et des transferts de profits. Ils forment un fonds commun destiné aux financements des investissements publics. Ils

sont enregistrés comme des recettes budgétaires. Leur participation est comprise entre 2,6 et 6,3 % du PIB entre 1976 et 1991/92 ⁶⁷.

iii) Les flux entrants : de l'État vers les sociétés publiques

Ce sont les subventions, des transferts et les investissements. Les subventions et les transferts sont inscrits dans les dépenses courantes.

a) Les subventions

Le Fonds Spécial des Subventions, dépendant du Trésor, distribuent des fonds vers les Autorités du secteur public responsables des subventions pour différents secteurs (agriculture, pétrole, transports, textile, construction). Cette distribution est détaillée dans le tableau ci-dessous (Tableau 26). Elle constitue un prélèvement relativement important en pourcentage du PIB jusqu'en 1985/86 (9 %). Depuis, elle a été divisée par deux.

Tableau 26 : Subventions inscrites au budget

| | 1974-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|--------------------|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Total : | 8.8 | 8.8 | 4.6 | 2.8 |
| GASC | 6 | 5.8 | 1.7 | 1.9 |
| Autres | 2.8 | 3 | 1.8 | 0.9 |
| GASC en % du total | 65.9 | 64.3 | 52.2 | 63.6 |

Source : nos calculs à partir des données du F.M.I., diverses années et des « Statistiques Financières Internationales » F.M.I..

Le premier bénéficiaire des subventions est la *GACS* chargée de la distribution des denrées alimentaires. Parmi les destinataires suivant, les premières sont les sociétés en charge des secteurs de l'agriculture (*Agricultural Stabilisation Fund* qui préside aux subventions sur les engrais et les graines), du textile (*Textile Corporation*) et de l'industrie (*Industrial Output Subsidies*).

Au milieu des années 1980, le gouvernement décide de réduire progressivement les subventions aux entreprises dépendant du ministère de l'industrie. Les subventions aux « vêtements populaires » et aux *coaking coal* sont réduites dès 1985/86 et celles des engrais l'année suivante. Les dépenses destinées à la GASC sont divisées par deux et celle des autres postes par trois.

b) Les transferts vers les autorités publiques

Les transferts permettent aux autorités économiques de couvrir leur dépenses courantes quand leurs recettes sont insuffisantes. Cela résulte des restrictions imposées sur la politique des prix. Ils couvrent les subventions indirectes ⁶⁸. Nous avons précisé plus haut qu'elles découlent des

⁶⁷ Le système de l'autofinancement est supprimé depuis 1991 dans le cadre de la réforme des entreprises publiques.

⁶⁸ Les différents types de subventions sont présentées dans la section précédente

pertes occasionnées par la vente de marchandises à des prix inférieurs aux coûts de production. Comparés aux autres postes enregistrés dans les dépenses courantes, les transferts sont peu élevés : 0.6 % du PIB entre 1980/81 et 1990/91 puis 0.2 % jusqu'en 1992/93. Ils représentent en moyenne moins de 2 % des dépenses courantes. Les données à notre disposition nous paraissent très faibles compte tenu du montant des subventions indirectes et invisibles.

Ces transferts se dirigent essentiellement (autour de 80 %) vers le secteur des transports (notamment *Railway Authority*) et des communications (comme *The Post Office Authority*) entre 1980/81 et 1990/91⁶⁹. Depuis 1991/92, la redistribution est plus favorable aux secteurs de l'agriculture et de l'irrigation (40 % des transferts), de la culture et de l'information (10 %, notamment *The Union of Broadcasting and Television*) et de la finance et de l'économie (10 %). On peut souligner que l'industrie manufacturière ne reçoit pratiquement rien (moins de 1 %). L'Autorité publique la plus déficitaire est celle en charge des transports ferroviaires du fait des contrôles des prix.

c) Les investissements des sociétés publiques

Enfin, les investissements des sociétés publiques sont enregistrés sur le budget de l'État. Nous avons vu plus haut que leur financement repose soit sur les investissements autofinancés soit sur les prêts de la NIB. Les données à notre disposition sont peu détaillées : le montant des dépenses à destination des autorités publiques et de l'ensemble des entreprises publiques n'est pas précisé. Nous connaissons seulement le montant global affecté aux entreprises publiques non financières (Tableau 27).

Tableau 27 : Investissements publics vers les entreprises publiques non financières en pourcentage du PIB

| | 1974-1980/81 | 1981/82-1984/85 | 1985/86 - 1990/91 |
|---------------------------------------|--------------|-----------------|-------------------|
| Entreprises publiques non financières | 8.3 | 7.6 | 5.4 |

Note : ^a 1976-1980/81

Source : nos calculs à partir des données du F.M.I., diverses années.

4.2.3. b Bilan : les sociétés gérant les ressources exogènes ne financent qu'une partie des subventions et des transferts versés aux sociétés déficitaires

Pour faire un bilan des flux financiers entre les sociétés publiques et l'État, nous proposons deux types d'analyse : la première est globale et la seconde distingue les pertes des autorités économiques et les entreprises publiques. Elles présentent des résultats légèrement différents du fait des modalités de calculs. Cependant, elles montrent que les unités publiques sont globalement déficitaires malgré l'apport substantiel des autorités gérant les ressources exogènes.

⁶⁹ Nous ne disposons de données détaillées qu'à compter de 1980/81.

i) Une comparaison globale

Cette comparaison repose sur l'étude des flux sortants et les flux entrants à partir des données à notre disposition (Tableau 28).

Tableau 28 : Solde des opérations entre l'État et les sociétés publiques (en % PIB)

| | 1974-1980/81 | 1981/82 -1984/85 | 1985/86-1990/91 | 1991/92-1994/95 |
|---|--------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Flux entrants : de l'État vers les sociétés : | 17.8 | 15.4 | 10.4 | 3 |
| Flux sortants : des sociétés vers l'État | 10 | 10 | 7.1 | 5.3 |
| Solde | -7.8 | -5.4 | -3.3 | 2 |
| Déficit budgétaire | -17.9 | -19.3 | -16.5 | -2.8 |

Note : un signe - signifie que le solde est déficitaire : l'État verse plus qu'il ne reçoit des sociétés publiques.

Source : Nos calculs à partir des tableaux précédents

Le solde est négatif jusqu'en 1990/91. Les transferts de profits et les investissements autofinancés ne couvrent pas les subventions, les transferts et les investissements publics. Les contributions l'EGPC et de SCA qui représentent près du tiers des transferts de profits sont donc insuffisantes. Aussi, les sociétés publiques sont-elles globalement dépendantes des ressources publiques. L'apport des sociétés gérant les activités génératrices de ressources exogènes est trop faible même si on tient compte des impôts versés par ces sociétés (1.5 % du PIB en moyenne de 1976 à 1990/91). Finalement, elles ne font que réduire la charge financière associée aux sociétés publiques.

Le solde des opérations avec les sociétés publiques contribue partiellement au déficit. Alors que le déficit budgétaire reste relativement important (18 % du PIB en moyenne), le solde de ces opérations diminue de 7.8 à 3.3 % du PIB. Globalement, les flux vers les sociétés publiques n'expliquent que le tiers du déficit budgétaire.

Depuis 1991/92, les dépenses en capital des entreprises publiques ne sont plus enregistrées sur le budget. En même temps, les subventions sont réduites. Pour la première fois, le solde devient positif et couvre les deux tiers du déficit budgétaire.

ii) Les performances inégales des autorités économiques et des entreprises publiques

Les données de A. F. Ott (Tableau 29) permettent de distinguer le solde des opérations selon le type de sociétés publiques. Elles témoignent donc des fonctions assignées à ces unités selon leur statut. En effet, le solde des opérations courantes des autorités publiques (à l'exclusion de l'EGPC et de SCA) est négatif. Ces unités n'ont pas un objectif commercial mais un objectif de service public. Ce sont par exemple les autorités en charge des subventions alimentaires (GASC) ou du transport ferroviaire. Le solde global est donc négatif.

Les entreprises publiques présentent également un déficit global. Le solde de leur opérations courantes est positif. Par contre, le solde des dépenses en capital est négatif. Le financement des investissements explique donc la dépendance financière vis-à-vis de l'État.

Tableau 29 : Solde global des opérations des sociétés publiques non-financières en pourcentage du PIB. 1973 - 1983/84.

| | 1973 | 1977 | 1979 | 1980/81 | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 |
|--|------|-------|-------|---------|---------|---------|---------|
| <i>Entreprises publiques</i> | | | | | | | |
| Surplus courant | 7.9 | 9.1 | 8.2 | 6.1 | 3.8 | 3.8 | 3.9 |
| Dépenses de capital (-) | 10.7 | 15.3 | 13.2 | 13.3 | 12.3 | 11.3 | 10.8 |
| Déficit global | -2.8 | -6.2 | -5.0 | -7.1 | -8.6 | -7.4 | -6.9 |
| <i>Autorités économiques publiques (hors EGPC et SCA):</i> | | | | | | | |
| Surplus ou déficit courant | 2.9 | -1.6 | -1.5 | -1.6 | -4.1 | -1.2 | -1.5 |
| Dépenses de capital (-) | 3.4 | 5.2 | 5.7 | 5.5 | 4.6 | 6.0 | 5.5 |
| Déficit global | 0.5 | -6.8 | -7.35 | -7.0 | -8.7 | -7.2 | -7.1 |
| <i>Entreprises et autorités économiques publiques :</i> | | | | | | | |
| Déficit global (hors EGPC et SCA) | -3.2 | -13 | -12.4 | -14.2 | -17.3 | -14.7 | -14.1 |
| Déficit global (dont EGPC et SCA) | -3.9 | -10.4 | -9.8 | -3.8 | -9.0 | -8.8 | -8.4 |

Source : A. F. Ott, 1991, p. 205.

Ces deux analyses conduisent à une conclusion identique. Le solde des opérations des sociétés publiques est déficitaire, malgré la contribution substantielle de l'EGPC et de la SCA. Par ailleurs, elles témoignent d'une diminution des déficits à la fin des années 1980. En revanche, si selon A. F. Ott, le déficit de financement augmente très rapidement au début des années 1980 (il atteint 10 % du PIB), nos calculs montrent une relative amélioration. Selon nos estimations, les apports de l'EGPC et de la SCA à compter de 1979 allègent les charges de l'État dues aux sociétés publiques.

iii) Une évaluation de la redistribution publique des ressources exogènes

Globalement ces estimations nous permettent de comprendre l'impact de l'essor des ressources exogènes sur l'activité économique. Nous avons précisé plus haut que ce sont les réformes agraires, puis les nationalisations de 1960 et la politique des prix et de l'emploi qui fondent les relations entre l'État et les sociétés publiques. Un réseau de redistribution est donc édifié. Lorsque les ressources exogènes augmentent à la fin des années 1970, une partie circule dans la sphère publique. Ce sont les recettes en provenance de l'EGPC, de la SCA mais aussi les prêts et les dons internationaux vers l'État et les entreprises publiques. Les dépenses publiques s'élèvent également, notamment les investissements. Aussi, une partie des ressources exogènes va-t-elle être dépensée sous la forme de subventions (surtout à l'alimentation) et de transferts vers les sociétés publiques déficitaires mais aussi de salaires.

On peut alors se demander si les ressources exogènes en renforçant les moyens d'intervention publique n'ont pas renforcé les conséquences négatives de la gestion centralisée des sociétés

publiques. Hormis l'*EGPC* et la *SCA* qui versent une partie de leur profit, les unités publiques sont globalement destinataires des transferts publics. Or, la dépendance financière s'élève (mesurée par le déficit global, de A. F. Ott), on peut se demander quels sont les effets sur la productivité des facteurs.

Nous retrouvons un problème posé par la littérature sur les économies rentières et par le modèle du syndrome hollandais : les recettes en devises peuvent limiter la croissance à moyen terme. Les premiers insistent sur l'élévation insuffisante de la production relativement à la demande interne et les seconds sur le déplacement des ressources vers les secteurs des biens non échangeables. Plus largement, d'après le cas égyptien, les ressources exogènes nuisent à la croissance en réduisant la productivité.

On peut s'interroger sur le progrès technique. La question est posée par S. van Wijnbergen, le syndrome hollandais le secteur en retard est soumis à un choc négatif. Son déclin peut alors nuire à la croissance si on retient l'hypothèse qu'il est source d'apprentissage et de progrès technique⁷⁰. Dans le cas présent, sans objectif de profit, les entreprises égyptiennes ne sont pas tentées d'élargir ou d'améliorer leurs conditions de production.

4.2.3. c Le cas des entreprises sous la tutelle du Ministère de l'industrie

Une étude de H. Radwan⁷¹ présente les résultats financiers des 117 entreprises publiques sous la tutelle de Ministère de l'industrie en 1984/85. La majorité des unités publiques sont dans l'industrie. Alors que les secteurs textile et alimentaire présentent globalement un excédent et le secteur métallurgique améliore ses performances, le secteur chimique connaît des difficultés.

Les meilleures performances viennent des secteurs textile et alimentaire. En effet, les sociétés textiles malgré une diminution de leur contribution à l'excédent disponible, présentent un résultat positif. En 1984/85, 14 sont en déficit et 15 en excédent. Les 21 entreprises du secteur alimentaire présentent un excédent estimé à 126 millions en 1984/85. La décennie précédente a été difficile, ces entreprises ont alors connu des déficits du fait de la concurrence des biens importés. Ce secteur bénéficie des intrants subventionnés en provenance du secteur agricole. Sa performance repose sur une politique des prix défavorable à l'agriculture dans son ensemble⁷².

Les industries de la métallurgie ont amélioré leur résultat entre 1963 et 1984/85. Dans les années 1960, elles expliquaient plus de 50 % du déficit total des entreprises sous la tutelle du Ministère

⁷⁰ S. van Wijnbergen, 1984a. Voir chapitre II.

⁷¹ H. Radwan, 1988, p. 146.

⁷² Nous reviendrons sur la gestion du secteur agricole dans le chapitre suivant.

de l'industrie. Depuis le milieu des années 1970, elles sont globalement excédentaires. En 1984/85, sur 10 entreprises, 7 présentent un excédent total de 76 millions.

La situation de l'industrie chimique s'est dégradée depuis 1960. Le secteur connaissant un déficit entre 1974 et le début des années 1980. En 1984/85, sur 27 entreprises, 7 offre un excédent estimé à 43 millions et 14 un déficit de 30 millions. Ce résultat est surprenant puisque l'industrie chimique depuis la fin des années 1970 bénéficie de l'intense activité pétrolière.

Ces quelques données sont intéressantes car elles témoignent de la diversité des performances au sein même des secteurs. Il faut surtout souligner qu'elles montrent l'importance de la contribution des activités traditionnelles (l'industrie alimentaire et textile) à l'excédent total.

4.3 Les privatisations : la réforme inéluctable des entreprises publiques

Les privatisations commencées en 1991 montrent la difficulté de la transition vers une économie de marché. Les obstacles sont économiques et politiques car elles bouleversent les relations instituées trente ans avant entre l'État et la société. Nous verrons que l'État lui-même n'est pas un bloc homogène mais la somme de composantes aux intérêts parfois divergents.

Après une présentation de la loi 203 qui réorganise les relations entre l'État et ces entreprises (4.3.2.), nous étudierons pourquoi les privatisations sont si lentes (4.3.3).

4.3.1 Les enjeux des privatisations dans les pays sous ajustement

Les privatisations sont une des mesures de l'ajustement structurel. Nous reviendrons dans le chapitre V sur l'articulation entre programmes de stabilisation et d'ajustement. Nous voudrions préciser ici les difficultés que rencontrent les privatisations. On rappellera que les privatisations visent à réduire l'intervention publique sur les marchés des biens et services. Le désengagement de l'État doit encourager le secteur privé et une meilleure répartition des ressources. Le problème central posé par l'ajustement en général et les privatisations en particulier est le retrait de l'État.

La résistance aux privatisations ou aux restructurations est visible dans de nombreux pays sous ajustements. On peut se référer à l'étude récente de S. Haggard et *alii* sur la faisabilité politique de l'ajustement⁷³. Pour S. Haggard et *alii*, les programmes d'ajustement qui ont connu les meilleurs résultats économiques sont ceux qui ont le mieux réussi politiquement *i.e.* ceux pour lesquels il a été possible de constituer une coalition favorable et de faire face avec succès à la résistance politique qu'ils suscitaient⁷⁴. Le problème est donc le conflit attendu au sein de l'État

⁷³ S. Haggard, J. D. Lafay et C. Morrisson, 1995.

⁷⁴ S. Haggard, J. D. Lafay et C. Morrisson, 1995, p. 12.

entre les tenants de l'ajustement et ses opposants. L'État n'est pas une entité homogène. Dans les pays en développement, les modes de représentation, les partis et les structures coopératives, sont insuffisamment développés. Les différents intérêts de la population sont donc mal représentés.

Dans le même temps, au sein même du gouvernement se pose la question de degré d'acceptabilité des réformes. « Un qui doit procéder à des choix d'ajustement difficiles reconnaît donc qu'il y a des limites aux efforts qu'il peut imposer à la société ; au-delà d'un certain seuil, il risque de perdre le pouvoir, soit de façon violente, soit lors des prochaines élections »⁷⁵. Le plus souvent, les réformes sont entamées sous la pression des bailleurs de fonds. L'accord de crédit est subordonné à leur avancée. Le gouvernement est donc contraint de les appliquer.

Les privatisations sont donc révélatrices des difficultés d'application de l'ajustement. S. Haggard et *alii* distinguent les perdants et les gagnants⁷⁶. Les dirigeants (parfois clients des hauts responsables politiques), les hauts fonctionnaires (qui peuvent plus tard espérer une fonction bien rémunérée dans une entreprise publique) et les salariés sont des perdants touchés immédiatement. Par contre, pour les gagnants, les effets positifs apparaissent après plusieurs années. Ils constituent un groupe plus diffus. Les perdants et les gagnants sont dans des positions asymétriques.

Par conséquent, les capacités d'organisation des perdants sont plus importantes : les pertes sont immédiatement visibles et ciblées. Par contre, les gains sont à moyen terme et diffus. Les privatisations révèlent donc un conflit et leur application dépend de la capacité de l'État à y résister. Dans le cas égyptien, le gouvernement n'est pas capable de faire face à ce conflit. Le problème est moins le seuil d'acceptabilité que les conflits au sein de ce gouvernement.

4.3.2 La loi 203 : de nouveaux objectifs pour les entreprises publiques

Dès 1986, l'État égyptien a privatisé certaines activités. Mais le véritable coup d'envoi des privatisations est donné par le vote de la loi 203 de 1991. L'objectif est de permettre la cession du capital aux investisseurs privés. Elle a deux effets principaux :

1. l'abandon d'un objectif social en faveur d'un objectif de profit
2. l'autonomie croissante des entreprises vis-à-vis de l'État - propriétaire

4.3.2. a Un texte de transition

Pour évaluer les changements, une comparaison avec la loi 97 de 1983 est utile (Encadré 4). Nous avons vu plus haut que cette loi devait en théorie permettre la décentralisation des décisions

⁷⁵ S. Haggard, J. D. Lafay et C. Morisson, 1995, p. 39.

⁷⁶ S. Haggard, J. D. Lafay et C. Morisson, 1995, p. 74.

au niveau des nouvelles organisations générales. En réalité, le pouvoir reste au niveau des Ministères.

Encadré 4 : Principales différences entre la loi 203 de 1991 et la loi 97 de 1983.

| Comparaison | Loi 203 | Loi 97 |
|------------------------------|--|---|
| Organisme de tutelle | Holdings Publics (27 en 1992, 17 en 1995) | Organisations du Secteur Public |
| Degré d'autonomie | Directeurs des entreprises publiques sont libres de prendre des décisions indépendamment du Ministère de Tutelle | Directeurs des entreprises publiques sont sous le contrôle des Organisations du secteur public, du Ministère de Tutelle et des agences du gouvernement. |
| Objectif principal | Maximisation des profits | Les objectifs sociaux et économiques de l'État indépendamment des contraintes financières et de l'efficacité de l'entreprise. |
| Position financière | Indépendance financière vis-à-vis du gouvernement et des Holdings de tutelle. Les Holdings ne peuvent pas subventionner régulièrement les entreprises publiques. Financement des investissements sur les marchés des capitaux. | Dépendance financière vis-à-vis du gouvernement : subventions pour les opérations courantes, financement des investissements. |
| Statut légal des entreprises | Société par action | Entreprises publiques |
| Privatisation | Autorisée | Non Autorisée |
| Liquidation | Autorisée | Non Autorisée sauf circonstances exceptionnelles |
| Faillite | Autorisée | Non Autorisée |
| Emploi | Entreprises ne sont plus soumises à la Loi 48 sur l'emploi. Libre décision quant à l'emploi. | Entreprises soumises à la Loi 48 sur l'emploi |

Source : Banque mondiale, 1991, p. 22.

Au moment de la privatisation, les 313 entreprises entièrement publiques sont censées passer dans un premier temps sous le régime de la Loi 203. Seule une partie du secteur public est en dehors du champ de cette loi : les banques, les compagnies d'assurance et des entreprises comme *Egypt Air*, l'*EGPC*, la *SCA*.

Les entreprises assujetties à la loi 203 deviennent alors des sociétés par actions. La majorité du capital doit être détenue par un ou plusieurs holdings publics, le secteur privé pouvant posséder jusqu'à 49 % de capital. Les Holdings de tutelle pourront alors les gérer librement. Dans une seconde étape, ils peuvent céder la majorité du capital de leurs filiales et ainsi les privatiser. L'analyse de L. Blin sur les conditions dans lesquelles les entreprises publiques sont préparées à la privatisation montre les difficultés d'un tel processus dans le cas égyptien. Il qualifie ainsi la loi 203 de « texte de transition ménageant momentanément les défenseurs d'un secteur public

dominant »⁷⁷. En effet, « cette loi a été rédigée avec une subtilité probablement destinée à lui permettre de franchir plus aisément la barrière d'un Parlement aux tendances dirigistes. Le texte indique de manière sibylline et quelque peu tautologique qu'elle s'applique "aux holdings et à leur filiales objets de cette loi", mais il n'interdit pas explicitement aux holdings de céder la majorité du capital de leur filiales. En un tel cas, ces sociétés sortent tout simplement du cadre de cette loi, perdant le statut d'entreprises publiques »⁷⁸. Cette analyse éclaire les différentes stratégies des composantes de l'État. Une première encourage les privatisations, alors que la seconde freine ce processus. Nous revenons sur ce point plus bas.

La comparaison des lois 203 et 97 montre également que les entreprises publiques deviennent plus autonomes financièrement. Depuis le 1^{er} juillet 1992, les entreprises du secteur public financent leur investissement par autofinancement, emprunts auprès du système bancaire et en levant des marchés sur les capitaux. Ils n'apparaissent plus sur le budget de l'État. Cependant, le produit des ventes des entreprises bénéficiaires et non endettées doit permettre de désendetter ou de recapitaliser celles qui sont en cours de restructuration.

La Loi 203 permet donc officiellement les privatisations, une indépendance accrue des firmes publiques vis-à-vis de l'État tant financière que du point de vue de leur objectif circonscrit à la rentabilité économique. Seulement, si le texte législatif change, les effets réels restent lents car certaines composantes de l'État résistent.

4.3.2. b Des réticences au sein même de l'État

En réalité, les privatisations ne peuvent être effectuées immédiatement parce que la structure juridique des entreprises ne le permettait pas, mais aussi parce que le Parlement (dont la majorité appartient au Parti National Démocrate au pouvoir) n'est pas prêt. Nous y voyons l'effet des réticences à l'intérieur même des Pouvoirs publics alors que certains encouragent les privatisations. Une explication peut être trouvée dans l'analyse de K. Borotav⁷⁹. A partir d'une anatomie de l'appareil étatique, il distingue les cadres politiques de l'administration. Les premiers « nouent des liens de clientélisme avec des groupes privées et perdent peu à peu leur autonomie dans les questions économiques ». Par contre, la bureaucratie est plus imperméable aux groupes d'intérêts privés.

L'étude de K. Borotav est différente celle de S. Haggard et *alii*. Les cadres politiques sont présents dans les institutions (parlements). Pour K. Borotav, les fonctionnaires soutiennent les privatisations, alors que dans la seconde analyse, ils peuvent espérer à un emploi dans une

⁷⁷ L. Blin, chronique économique, Egypte / Monde Arabe, n°8, 1991, p. 278.

⁷⁸ L. Blin, chronique économique, Egypte / Monde Arabe, n°8, 1991, p. 272.

⁷⁹ K. Borotav, 1994.

entreprise publique. Ils résisteraient alors à la privatisation. En fait, K. Borotav centre son analyse sur le Moyen-Orient alors que S. Haggard et alii ont une approche plus générale. K. Borotav montre que dans ces pays, les activités des secteurs public et privé sont liées. Par contre, les fonctionnaires résistent mieux à cette pénétration progressive de l'État par les groupes d'intérêts. Pour K. Borotav, « Une longue tradition étatique et administrative et la prédominance d'un discours à tonalité révolutionnaire et nationaliste, dans lequel l'administration maintient son image de vrai "protecteur de l'État", favorisent cette résistance, et au Moyen-Orient, ces deux facteurs étaient réunis »⁸⁰.

Nous pouvons prolonger l'analyse de K. Borotav en reprenant les arguments proposés par S. Haggard et alii. Les privatisations révèlent un conflit entre les perdants et les gagnants. Le gouvernement doit alors le gérer. Les fonctionnaires s'opposent alors à la classe politique au pouvoir. Ici, les seconds sont réticents à une vente des actifs publics qui peut gêner le secteur privé dans un premier temps. En effet, nous verrons au cours du chapitre V que le secteur privé et le secteur public sont plus complémentaires que concurrents. Les privatisations remettent donc en cause la configuration des relations entre les entreprises.

Par contre l'administration serait dans le cas égyptien plus engagé dans les privatisations. Les privatisations sont entamées sous la pression de la Banque mondiale et du F.M.I. et moins sous l'effet d'un choix interne. Or, c'est l'administration qui négocie avec ces institutions. Elle est donc conduite à mener les privatisations. En mai 1991, l'accord avec le F.M.I. et la Banque mondiale stipule que les remises de dettes sont corrélées à la conduite effective des réformes structurelles, au premier rang desquels figurent les privatisations⁸¹. Deux accords permettant de réduire la dette sont prévus en février 1993 et juillet 1994. Le premier accord sera conclu avec 10 mois de retard en décembre 1993, le second avec plus de deux ans. La relation entre le gouvernement et le F.M.I. est donc conflictuelle car le rythme effectif des réformes est lent relativement au calendrier fixé conjointement par les deux protagonistes.

Les privatisations sont également l'objet de débats au sein des syndicats, de la presse et des économistes⁸². La réforme remet en cause un mode de régulation économique et sociale édifié sous Nasser et conservé sous Sadate et Moubarak. L'État ne peut plus utiliser les entreprises publiques afin de réaliser ses propres objectifs. Il contrôle le pouvoir d'achat des consommateurs et offre des emplois à tous les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur. Mais il influence surtout les principaux agrégats économiques (salaire, prix, production, emploi). Il a

⁸⁰ K. Borotav, 1994, p. 617.

⁸¹ La réduction de la dette dépend en réalité du Club de Paris. Cependant celui-ci subordonne son avis au renouvellement de l'accord du F.M.I. sur le respect du programme de réforme arrêté avec la Banque mondiale.

⁸² F. Clément, 1992.

donc un impact déterminant sur l'activité économique dans son ensemble. Nous avons souligné plus tôt que ce sont les relations entre les sociétés publiques et l'État qui forment le réseau de redistribution depuis 1960. Et celui-ci a permis la répartition des ressources exogènes captées par l'État 15 ans plus tard.

Les réformes en cours vont réduire progressivement sa zone d'influence. La privatisation est d'autant plus contraignante qu'elle concerne en particulier les entreprises publiques de l'industrie qui contrôlent la majorité de la production du secteur. La réforme amène l'État à réviser son rôle.

Il ne peut plus par exemple soutenir l'emploi. Les privatisations sont difficiles car l'État s'engage à préserver les effectifs. Il a donc affirmé à plusieurs reprises que la cession des entreprises publiques ne se solderait par des licenciements. C'est ainsi que les acheteurs de l'*Egyptian Bottling Company* et de *El Nasr Bottling Company* se sont engagés à conserver le personnel de ces entreprises pendant une période déterminée. Par ailleurs, pour réduire les effets sociaux des réformes, notamment le chômage, le Fonds Social de Développement a été créé en 1991 (Encadré 5). Le gouvernement est pris en étau entre les exigences du F.M.I. et de la Banque mondiale et sa responsabilité en tant que garant traditionnel de l'emploi aux diplômés.

Encadré 5 : Le Fonds Social de Développement

Fonds Social de Développement : créé en 1991, sous l'égide de la Banque mondiale. Son objectif est la réduction du coût social des réformes. Pour cela, il finance des projets d'infrastructure, de développement social et d'aide aux petites entreprises. Il doit ainsi permettre la reconversion des salariés licenciés du fait des privatisations. Ses ressources proviennent de dons publics étrangers et de prêts.

4.3.3 Un processus lent et complexe

Entre 1991 et 1996, le gouvernement annonce à plusieurs reprises la privatisation effective de certaines entreprises. Seulement, ces engagements ne sont pas systématiquement suivis par des ventes concrètes d'actifs publics. Une chronologie des privatisations jusqu'en 1997 montre la lenteur des ventes. (Tableau 30).

Tableau 30 : Privatisation : 1991 - 1996.

| Période | Nature de la vente | Entreprises | Montant (Millions de LE) | Secteur |
|--------------------------|---|---|--------------------------|--------------|
| 1991 - 1992 | V T | 1 471 petites et moyennes entreprises appartenant aux collectivités locales. | 40 | Divers |
| | V T | Hôtels Méridien (Le Caire) et Sheraton (Hurghada) | 250 | Tourisme |
| | V T | Terres agricoles | 463 | Agriculture |
| | V P | Divers actifs publics | 81 | Divers |
| BILAN 1991 - 1992 | | 1 471 privatisations d'actifs des collectivités locales 2 privatisations d'actifs du gouvernement central, vente partielle | 834 | |
| 1993 - 1995 | V T | Al Nasr Bottling Company (Coka Cola) | 317.5 | Industrie |
| | V T | Egyptian Bottling Company (Pepsi Cola) | 157.6 | Industrie |
| | V T | Al Nasr Boilers | 55 | Industrie |
| | V T | Cairo Sheraton Hotel | | Tourisme |
| | V T | 11 Entreprises du Bâtiment | | Construction |
| V P | 12 entreprises (dont Suez Cement Company, Misr Chemical Industry Company, Commercial International Bank). | | Divers | |
| BILAN 1993 - 1995 | | 17 privatisations 12 ventes partielles | | |
| 1996 | V T | Madinat Nasr Constructors | 195 | Construction |
| | V P | 38 dont 14 cessions majoritaires | 1 009 | Divers |
| 1997 | V P | 20 entreprises | | |
| BILAN 1991 - 1997 | | 20 privatisations totales (actif du gouvernement central) 60 privatisations partielles | | |

Note : V P : vente partielle

V T : vente totale

Source : Nos estimations à partir de

Egypte / Monde Arabe, chronique économique, divers numéros.

B.N. E., revue économique.

La Lettre d'Égypte, février 1996.

Les privatisations ont donc commencé par la vente d'actifs publics peu stratégiques. En 1993, elles ont pris plus d'ampleur avec la cession totale de 4 entreprises. En 1996, elles s'accélérent. En janvier de cette année, un nouveau gouvernement est formé qui semble s'engager dans une voie plus à même de satisfaire le F.M.I. En 1996, sur 313 entreprises publiques, 20 ont été cédées en totalité au secteur privé et 60 ont été partiellement privatisées. Les privatisations ont également consisté en cession des participations publiques dans les entreprises conjointes. Au début 1991, la contribution publique totale au capital de 245 sociétés mixtes était estimée à 2.6 milliards de LE.

Nous avons présenté plus haut les obstacles politiques, les privatisations sont également freinées par les difficultés techniques et financières.

Pour des raisons techniques, l'audit financier et technique des sociétés est lent et complexe. L'évaluation d'une entreprise est difficile en raison du manque de référence quant au

fonctionnement d'une entreprise importante hors du secteur public. Les nationalisations de 1956 et 1962 ont supprimé pratiquement toute concurrence entre entreprises publiques et privées. Aussi, l'évaluation de la performance future d'une entreprise publique et donc de son prix de vente est-elle biaisée.

Pour des raisons financières : la privatisation peut être effectuée soit par la mise sur le marché financier des actions soit sur l'appel d'offre à des sociétés égyptiennes ou étrangères soit par le rachat d'une partie ou de la totalité du capital par les salariés. Le premier procédé est limité par la taille du marché financier égyptien dont la réforme est encore récente ⁸³.

4.4 Conclusion

Les sociétés publiques sont depuis 1960 l'instrument privilégié de la politique publique de redistribution. Elles sont très dépendantes de l'État : les décisions concernant l'emploi, les prix et les investissements sont prises au niveau des ministères. Elles reçoivent des aides de l'État qui leur permettent de poursuivre leur activité.

Quand en 1974, les ressources exogènes ont augmenté, le financement des transferts et des dépenses en capital est devenu plus facile. La réorganisation des relations entre les sociétés et les ministères est restée formelle. Aucune révision de leur structure n'a été effectuée. La politique vis-à-vis des unités publiques est donc inchangée. Néanmoins, leur sphère d'influence s'est élargie grâce aux associations avec le secteur privé permises par l'*Infitah*.

Nous avons également constaté la présence au sein de l'État de composantes aux intérêts parfois divergents. Le Pouvoir central n'est pas homogène : on a donc distingué les bureaucrates des hommes politiques (le parlement). L'analyse des privatisations permet de différencier ces strates au sein de l'État. La politique redistributive est effectivement un enjeu politique auquel le Parlement semble plus sensible. Aujourd'hui, il semble que le projet nassérien se brise sur la dure réalité : après l'industrialisation, ce sont les ressources exogènes qui s'épuisent. L'Etat égyptien n'a donc plus les moyens de sa politique.

⁸³ En 1993, la capitalisation boursière en Egypte ne représentait que 9.2 % du PIB contre 30 % en Turquie, 94 % en Jordanie. Plus largement, les pays arabes n'ont reçu que 0.2 milliards de dollars sur les 52 milliards qui ont circulé sur les marchés financiers des pays en développement en 1994. Bien que le Caire ait été une place boursière très actives dans les années 1940, depuis les nationalisations elle est complètement atone. Ce n'est que depuis 1992, que la Bourse a été réformé. M. El Erian et M. S. Kumar, 1995.

5. Conclusion du chapitre

Au cours de ce chapitre, nous avons analysé les circuits par lesquels transitent les ressources exogènes. Nous avons vu dans le chapitre I que les recettes liées au pétrole et au Canal de Suez et l'essentiel des prêts et des dons étrangers sont perçus par l'État.

A compter de 1974, les recettes budgétaires augmentent donc en volume et culminent en 1980/81. Jusqu'en 1984/85, les contributions des sociétés publiques (l'*EGPC* et la *SCA*) ont alors une influence déterminante sur l'évolution du budget. La fragilité des États rentiers est la faible diversification des ressources publiques et donc la dépendance à l'égard de flux incertains et instables. Dans le cas égyptien, la diminution des recettes entre 1981/82 et 1984/85, conduit finalement l'État à réduire ses dépenses.

Seulement, dans un État rentier ces dépenses fondent la légitimité de l'État et la stabilité politique. Les autorités égyptiennes tardent donc à changer de stratégie. Les investissements ont rapidement été touchés. C'est ensuite la politique des subventions à la consommation et l'emploi public qui a lentement été modifiée.

Nous avons également étudié les relations entre l'État et ses sociétés. Pilier de la politique de redistribution, elles doivent appliquer des directives précises en matière de tarification et d'embauche. Ces contraintes réduisent leurs résultats financiers. De 1974 à 1984/85, le solde des opérations entre l'État et ses sociétés est négatif : elles dépendent globalement des transferts publics, malgré les contributions de l'*EGPC* et de la *SCA*. Les privatisations entamées en 1991 sont longues parce qu'il est difficile pour l'État de se séparer des entreprises sur lesquelles il fonde son pouvoir.

Ces postes du budget sont importants économiquement mais aussi politiquement. Leur réduction amène l'État à remodeler son intervention. Il perd le contrôle de l'emploi, des prix et des salaires. Il cède une partie de ses prérogatives au secteur privé. Or, l'Égypte sort de 15 années de gestion centralisée des ressources, support de son indépendance politique et économique. Depuis 1960, les sociétés publiques participent au projet d'indépendance économique et politique.

Par conséquent, c'est le mode d'utilisation des ressources exogènes qui dans le cas égyptien détermine le caractère rentier de cette économie. L'essor des recettes en devises a temporairement consolidé la gestion centralisée des ressources. La puissance politique s'est donc mesuré par la capacité de l'État rétribuer ses clientèles : fonctionnaires, armée mais aussi consommateurs.

Néanmoins cette analyse serait incomplète si on ignorait le rôle tenu par le secteur privé. Écarté jusqu'en 1974, il est lentement revenu sur la scène économique. Il a alors bénéficié des remises des travailleurs émigrés, d'une partie de l'aide étrangère. Son activité a été soutenue par ces apports en devises. Ils lui ont permis notamment de financer ses importations en biens d'équipement.

Par ailleurs, il s'est associé aux entreprises publiques. Ces sociétés mixtes sont alors particulièrement intéressantes. Elles montrent comment des dirigeants du secteur public ont pu utiliser leur bonne connaissance de la sphère étatique pour réaliser des profits dans le secteur privé. Plus largement, nous verrons que les secteurs public et privé sont complémentaires et non pas concurrents. Dans une économie rentière, l'activité privée dépend étroitement du secteur public tant que celui-ci a accès aux ressources exogènes.

Chapitre V : Les transformations des économies rentières : les leçons du cas égyptien

« L'ouverture économique était conçue comme un moyen d'attirer les ressources vers l'économie, et non fondamentalement comme une façon de changer son organisation. Pour cette raison, le changement dans la sphère externe - permettre l'émigration, encourager l'afflux des remises, changer les relations extérieures notamment pour attirer l'aide étrangère et l'investissement et faciliter les importations - était plus radical qu'à l'intérieur de l'économie ». ¹

Introduction

L'étude de l'économie égyptienne nous a amené à opposer deux types d'analyse pour expliquer l'impact de la croissance des recettes en devises. La première privilégie les mécanismes de marché, la seconde les mécanismes étatiques. Selon que l'intervention de l'État est considérée comme minimale ou substantielle, l'économie est confrontée au syndrome hollandais ou ce qu'on appellera le syndrome rentier.

Au cours du chapitre I, nous avons montré que l'État est le premier bénéficiaire des ressources exogènes. Elles sont incertaines dans la durée et en volume. Le faible contrôle de l'économie bénéficiaire sur leur durée et leur volume est caractéristique des ressources exogènes. La hausse et la baisse de ces apports en devises sont subies plutôt que contrôlées. Les ressources exogènes sont alors considérées comme une manne.

Dans le chapitre IV, nous avons précisé que ces recettes ont été un instrument d'expansion du pouvoir économique et politique de l'État égyptien. Ses dépenses lui permettent d'asseoir sa légitimité : progression des subventions aux consommateurs, des transferts aux entreprises

¹ P. Rivlin, 1984, p. 174. Notre traduction.

publiques, de l'emploi public. Elles sont donc variées. En effet, selon la littérature sur les économies rentières l'État édifie ou élargit l'industrie pour, d'abord, consolider son pouvoir politique et, ensuite, stimuler et diversifier l'activité économique. L'agriculture est le plus souvent en marge de ce processus.

L'objectif de ce chapitre est double : comprendre les effets de ressources exogènes sur l'économie égyptienne et analyser pourquoi les économies rentières sont vulnérables. Notre analyse est centrée sur l'industrie et l'agriculture car ces secteurs sont au cœur des littératures sur le syndrome hollandais et les économies rentières. Ils sont symptomatiques des transformations attendues.

Notre étude est scindée en deux parties. Dans un premier temps, jusqu'en 1986, les ressources exogènes sont élevées puis elles reculent et se stabilisent à un niveau plus faible.

Pendant les années de richesse, 1974 - 1986, l'industrie, dominée par le secteur public, est dynamique (1). L'essor du secteur privé est alors remarquable. Par contre, l'agriculture, pénalisée par la politique publique, ne peut pas répondre à la demande locale. La seconde période (1986 - 1996) est marquée par une double rupture : le niveau relativement faible des ressources exogènes et l'engagement dans des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. L'industrie privée et l'agriculture vont alors progresser (2). Nous verrons que l'influence de l'État n'est pas réduite mais progressivement modifiée. Par ailleurs, nous montrerons que la faiblesse des économies rentières peut être expliquée par l'insuffisante voire l'absence de diversification vers l'industrie et l'agriculture pendant les années d'aubaine.

L'analyse du cas égyptien ouvre une discussion sur la capacité des économies en développement à passer d'un mode de développement centralisé à un mode plus ouvert à la concurrence mais où l'État reste important.

1. 1974 - 1986 : les années de richesse

Au cours de cette première section, nous verrons que l'effet des ressources exogènes est surtout visible sur les activités contrôlées par l'État (Canal de Suez, pétrole, industrie et service public). Cependant, l'Ouverture aux capitaux privés (étrangers et locaux), l'essor des remises des travailleurs émigrés, la libéralisation du commerce extérieur stimulent également le secteur privé.

Notre analyse suit 4 étapes. Nous commencerons par une mise au point sur l'impact des ressources exogènes et le degré de protection du marché interne (1.1). L'étude des secteurs industriel (1.2) et agricole (1.3) montrera les effets inégaux des ressources exogènes selon le degré de contrôle public. Nous verrons alors que ces effets sont déterminés par le mode d'utilisation des apports en devises (1.4).

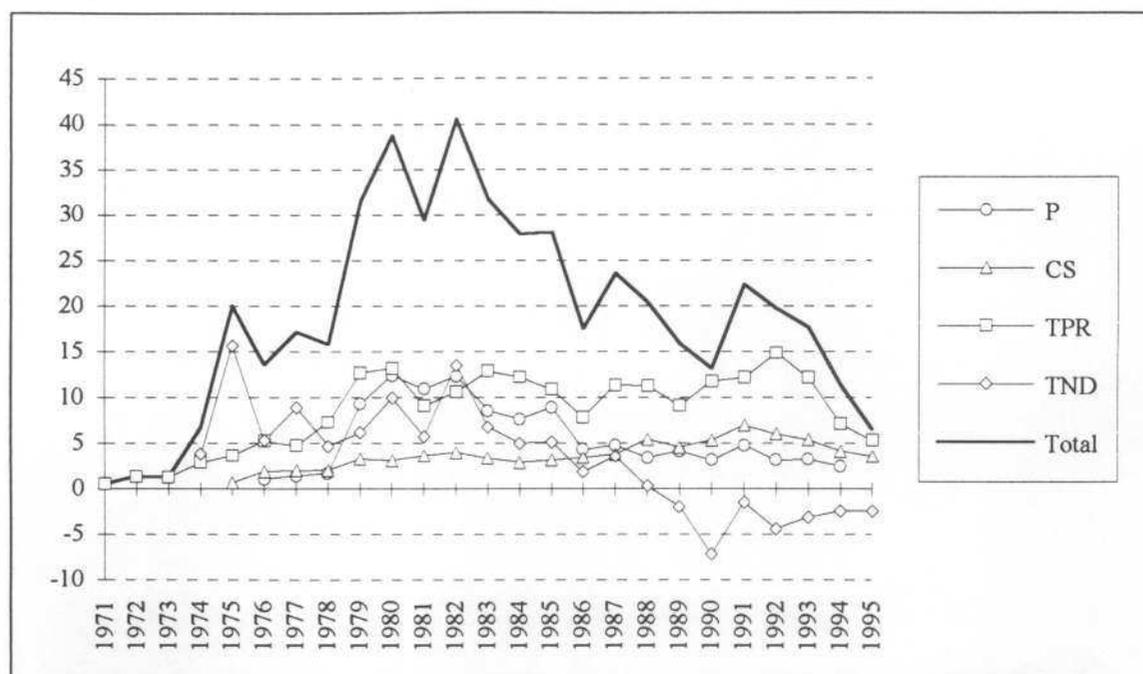
1.1 Mise au point : impact des ressources exogènes et protection effective

Nous allons préciser l'effet des ressources exogènes sur le PIB et les marchés du travail et du capital (1.1.1). Puis nous évaluons le degré d'ouverture à la concurrence de l'industrie et de l'agriculture (1.1.2).

1.1.1 L'essor des ressources exogènes est temporaire et peu diffus

Nous avons vu au cours du chapitre IV que la majorité des ressources exogènes bénéficiait à l'État : les recettes liées au Canal de Suez et au pétrole et le transfert net de la dette (TND). Ils culminent au début des années 1980 (Graphique 1). Leur impact sur la balance des paiements est équivalent à 15.2 % du PIB par an de 1974 à 1980, puis 18.3 % du PIB de 1981 à 1986.

Graphique 1 : Part des ressources exogènes dans le PIB



Note : Ces données mesurent les apports en devises liés aux ressources exogènes telles qu'ils sont enregistrés sur la balance des paiements,

P : pétrole

CS : Canal de Suez

TPR : transferts privés

TND : transferts net de la dette.

Source : nos calculs à partir des données de Balance of Payments Statistical Yearbook et International Financial Statistics, F.M.I.

Les remises des travailleurs occupent près de 13 % de la population active jusqu'en 1986 (Tableau 1) et depuis 1978 représentent entre 10 et 15 % du PIB par an. Nous verrons que leur effet sur l'économie est particulier.

Le pétrole et le Canal de Suez mobilisent peu les facteurs de production locaux (Tableau 1). On a souligné l'importance des investissements étrangers dans l'activité pétrolière : 65 % des dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissements est supporté par les compagnies pétrolières étrangères². La participation locale aux investissements pétroliers représente donc le tiers des investissements du secteur. Ces activités contribuent à hauteur de 10 % à la création de valeur ajoutée.

² Voir chapitre II, tableau 31.

Tableau 1 : Ressources exogènes dans l'économie, 1974-1986.

| | 1974-1980 | | | 1981-1986 | | |
|-----------------|--------------------------------------|-----|---|--------------------------------------|------|---|
| | Facteurs de production mobilisés (%) | | Participation à la création de VA (% PIB) | Facteurs de production mobilisés (%) | | Participation à la création de VA (% PIB) |
| | PA | IBF | | PA | IBF | |
| CS ^a | 4.5 | 5.4 | 2.2 | 4.3 | 1.3 | 2.3 |
| Pétrole | 0.1 | 3.6 | 8.2 | 0.2 | 4.4 | 9.9 |
| RT | 12.9 ^b | | | 13.5 ^c | | |
| Total | 17.5 | 9 | 10.4 | 18 | 14.4 | 11.2 |

Note : PA : population active, IBF : Investissement Brut Fixe, CS : Canal de Suez, RT : remises des travailleurs.

^a : Les données sur la part dans la population active et les investissements concernent le secteur « transport, communication »

^b : 1976

^c : 1982 et 1985.

Source : Nos calculs à partir des données de la B.N. E., Economic Review (population active), Banque mondiale (IBF), Banque Centrale d'Égypte et Banque mondiale (part dans la valeur ajoutée) et F.M.I.

Les activités liées au pétrole et au Canal de Suez expliquent donc près de 5 points de croissance entre 1975 et 1980 (Tableau 2). Elles sont ensuite dépassées par l'industrie. Le trafic par le Canal de Suez se stabilise et les recettes liées au pétrole diminuent depuis 1981. L'essor de l'activité commerce et finance reflète le dynamisme du secteur privé (puisque l'État lui permet d'investir) et la très forte croissance de la demande intérieure. La chute du taux de couverture commercial révèle cette expansion. Le problème étant que la production locale ne suit pas.

Tableau 2 : Contribution des différents secteurs à la croissance du PIB (moyenne annuelle, prix constants)

| | 1975-1980 | 1981/82-1986/87 |
|---|-----------|-----------------|
| PIB | 9.1 | 7.4 |
| Agriculture | 0.9 | 0.8 |
| Industrie | 1.2 | 1.3 |
| Pétrole | 3.0 | 1.1 |
| Construction | 0.6 | 0.3 |
| Électricité | 0.1 | 0.1 |
| Transport, communication, Canal de Suez | 1.6 | 0.9 |
| Commerce et finance | 2.2 | 1.4 |
| Logement | 0.1 | 0.2 |
| Tourisme | 0.2 | 0.1 |
| Autres | 1.3 | 1.3 |

Nos calculs à partir des données de la Banque mondiale, 1986 (1975-1980) et du F.M.I., 1988 (1981/82-1986/87).

Les remises des travailleurs émigrés doivent être analysées séparément. Dans le chapitre I, nous avons constaté que leur effet était plus diffus. Les migrants et leur famille sont les récepteurs de recettes en devises, qui stimulent des dépenses de consommation, des achats de logements ou des créations d'entreprises. De plus, les émigrés égyptiens, actifs, représentent jusqu'à 13 % de la

main-d'œuvre. Les transferts en devises sont équivalents à 7 % du PIB de 1974 à 1980, puis 10.6 % du PIB de 1981 à 1986.

1.1.2 Activités abritées - Activités concurrencées.

Pour comprendre l'effet de la hausse des ressources exogènes sur l'économie, il faut tenir de l'influence de l'État sur les secteurs. On distinguera l'industrie où le secteur public domine de l'agriculture pénalisée par une politique publique défavorable. Nous disposons de deux types d'information : l'évolution des prix par type d'activité (a) et une étude sur la protection effective (b).

1.1.2. a Évolution des prix par type d'activité

Les données sur l'évolution des prix nous permettent de distinguer les secteurs selon la croissance des prix. Cette analyse permet de faire un premier classement : une faible croissance des prix reflétant le contrôle des autorités sur le secteur.

Sur la base des données sur l'indice des prix de gros, on distingue deux groupes de produits (Tableau 3) : ceux dont les prix augmentent rapidement relativement à l'indice pondéré et ceux dont les prix augmentent plus lentement. Cette hiérarchie des prix montre donc l'importance de la production publique dans l'industrie.

Le premier groupe comprend les produits agricoles, l'alimentation, les matériaux de construction (de 1974 à 1983) et le bois (de 1974 à 1980). Si on fait l'hypothèse qu'une croissance des prix supérieure à IPG révèle un faible contrôle des prix par les Autorités, alors ces activités sont relativement autonomes *i.e.* privées. Dans l'agriculture, une partie des cultures est en effet soumise au contrôle des prix. Les autres cultures (légumes, fruit) et l'élevage sont gérés uniquement par le secteur privé. Le bois est une matière première importée par le secteur privé essentiellement. Son prix est déterminé sur le marché mondial. Enfin, la production de matériaux de construction est privée et stimulée par l'essor du bâtiment à compter de 1974.

Dans le second groupe, on distingue le coton, le tabac, le pétrole et les produit dérivés, les produits chimiques, les médicaments, les métaux et les produit dérivés, les produits chimiques et le papier. Ces activités seraient soumises à la fixation centralisée des prix et publiques. Entre 1983 et 1986, les prix augmentent davantage car les Autorités révisent leur politique. Les productions de tabac, de pétrole et d'équipement de transport présentent des taux de croissance des prix supérieurs à l'indice pondéré.

Tableau 3 : Composantes de l'Indice des prix de gros (IPG), 1974-1986.

| | 1974 | 1980 | 1983 | 1986 | Croissance annuelle moyenne | | |
|---|------|------|------|------|-----------------------------|-----------|-----------|
| | | | | | 1974-1980 | 1980-1983 | 1983-1986 |
| Croissance des prix supérieure à celle de IPG | | | | | | | |
| Produits agricoles | 100 | 200 | 278 | 510 | 12.2 | 11.6 | 22.5 |
| Alimentation et boisson | 100 | 198 | 345 | 395 | 12.1 | 20.2 | 4.7 |
| Matériaux de construction | 100 | 276 | 393 | 508 | 18.5 | 12.5 | 8.9 |
| Bois | 100 | 213 | 214 | 272 | 13.5 | 0.1 | 8.2 |
| Croissance des prix inférieure à celle de IPG | | | | | | | |
| Tabac et produits dérivés | 100 | 113 | 123 | 215 | 2.0 | 2.9 | 20.4 |
| Produits chimiques | 100 | 134 | 196 | 222 | 5.0 | 13.6 | 4.1 |
| Papier | 100 | 151 | 178 | 257 | 7.1 | 5.7 | 13.1 |
| Équipement de transport | 100 | 165 | 208 | 320 | 8.8 | 7.9 | 15.6 |
| Pétrole et carburants | 100 | 169 | 200 | 344 | 9.2 | 5.8 | 19.8 |
| Médicaments | 100 | 169 | 196 | 288 | 9.1 | 5.1 | 13.6 |
| Métaux et produits dérivés | 100 | 177 | 233 | 283 | 10.0 | 9.6 | 6.6 |
| Coton et textile | 100 | 189 | 209 | 300 | 11.2 | 3.4 | 12.8 |
| IPG | 100 | 191 | 260 | 395 | 11.4 | 10.8 | 14.9 |

Source : Nos calculs à partir des données de la National Bank of Egypt, « Economic Review », divers numéros.

Les données sur l'indice des prix à la consommation (Tableau 4) confirment une inflation plus forte concernant l'alimentation. Par contre, alors que le prix de gros du coton augmente peu, les vêtements connaissent une croissance relativement élevée des prix. Nous y voyons l'effet de la politique en faveur de l'industrie textile : le coton est un intrant subventionné. La confection bénéficie d'une protection du fait des prix réduits d'un intrant essentiel.

Les données sur les prix à la consommation sont moins détaillées concernant le reste des produits en provenance de l'industrie. Les prix du mobilier et des biens durables augmentent peu relativement à l'indice pondéré. En fait, cet indicateur est trop global. Il rassemble le mobilier où le secteur privé est important et les biens durables (comme les appareils électroménagers, le matériel de transport, par exemple) où les entreprises publiques sont plus nombreuses. Cependant, compte tenu de la hiérarchie des prix de gros, les producteurs qui peuvent écouler leurs marchandises selon un prix librement déterminé, bénéficient d'une protection.

Tableau 4 : Composantes de l'Indice des prix à la consommation (IPC), 1974-1986, zone urbaine

| | 1974 | 1980 | 1983 | 1986 | Croissance annuelle moyenne | | |
|---|------|------|------|------|-----------------------------|-----------|-----------|
| | | | | | 1974-1980 | 1980-1983 | 1983-1986 |
| Croissance des prix supérieure à celle de IPC | | | | | | | |
| Aliment et boissons | 100 | 219 | 352 | 589 | 14.0 | 17.0 | 18.8 |
| Vêtements | 100 | 229 | 329 | 518 | 14.8 | 12.8 | 16.4 |
| Croissance des prix inférieure à celle de IPC | | | | | | | |
| Transport et communication | 100 | 158 | 254 | 265 | 7.9 | 17.3 | 1.4 |
| Mobilier et biens durables | 100 | 177 | 290 | 332 | 10.0 | 17.8 | 4.7 |
| Logement | 100 | 109 | 116 | 120 | 1.4 | 2.0 | 1.2 |
| IPC | 100 | 201 | 306 | 501 | 12.3 | 15.1 | 17.8 |

Source : Nos calculs à partir des données de la National Bank of Egypt, « Economic Review », divers numéros.

1.1.3 Protection nominale - Protection effective

Les données disponibles sur la protection effective des secteurs industriels complètent cette analyse. La notion de la protection effective est plus précise que celle de protection nominale, qui elle, n'évalue que l'incidence des mesures tarifaires sur les produits finis.

1.1.3. a La notion de protection effective

La protection effective estime l'impact des restrictions tarifaires sur les intrants (Encadré 1). Un niveau élevé de protection effective révèle une augmentation de la valeur ajoutée estimée selon les prix locaux relativement à la valeur ajoutée estimée selon les prix internationaux.

La protection effective vise à évaluer l'impact de la protection tarifaire sur la valeur ajoutée locale.

Soit V'_{aj} : valeur ajoutée unitaire de l'industrie avec tarif

V_{aj} : valeur ajoutée unitaire de l'industrie sans tarif

PE : protection effective

Alors
$$PE = \frac{V'_{aj} - V_{aj}}{V_{aj}}$$

PE mesure le pourcentage d'accroissement de la valeur ajoutée unitaire du fait de la structure d'un tarif, comparé à la valeur ajoutée sans tarif avec le même taux de change.

Si les droits de douanes sur le produit fini sont plus élevés que le taux moyen des droits appliqués aux facteurs de production matériels et aux composants alors le producteur local bénéficie d'une protection effective. La valeur ajoutée estimée aux prix mondiaux est inférieure à celle estimée aux prix locaux. Alors la protection effective est positive.

Par contre, si les droits sur le produit fini sont inférieurs aux droits appliqués aux facteurs de production, alors la protection effective est négative.

Cette analyse repose sur des hypothèses qui réduisent sa portée explicative. Parmi elles, il est supposé que les produits fabriqués dans le pays et les produits importés sont parfaitement substituables et que le pays est price-taker.

Cependant, cette méthode permet de proposer une hiérarchie entre les branches d'activités sur la base de la protection tarifaire.

D'après le rapport du GATT, volume 1, 1992, et K. Ikram, 1980, p. 270.

Lorsque la protection effective est négative ou encore inférieure à la moyenne, l'activité est pénalisée relativement aux autres activités bénéficiant d'une protection effective positive. En effet, ces derniers peuvent élever leur prix pour l'acquisition des facteurs de production locaux (terre, main-d'œuvre par exemple). En augmentant ces prix, ils pénalisent les activités non protégées. Les coûts de production des productions non abritées sont renchérissés.

1.1.3. b Une protection effective élevée dans le cas égyptien

En Égypte, la politique industrielle est de type substitutive d'importation. Effectivement, la protection effective est positive et plus élevée que la protection nominale.

Tableau 5 : Taux de protection nominaux et effectifs dans certains secteurs, en pourcentage.

| Secteur d'activité | Indicatif (CITI) | TNPj (1986) | TEP (1986)j | TEPj (1980) |
|---|---------------------|-------------|-------------|-------------|
| Secteur agricole : | | | | |
| Agriculture | 111 (001-14) 112 | 31 | 38 | 41 |
| Élevage | 111 (015-26)-113 | 12 | 113 | 11 |
| Secteur industriel : | | | | |
| Industrie alimentaire | 311-12 | 8 | 17 | 5 |
| Boissons | 313 | 110 | 262 | 295 |
| Industrie du tabac | 314 | 195 | -59 | 15 |
| Égrenage du coton | 3216 | 0 | -68 | -68 |
| Filature et Tissage | 321 sauf 3216 | 34 | 788 | N |
| Confection | 322 | 109 | 348 | 862 |
| Cuir et ouvrages en cuir (sauf chaussures) | 323 | 16 | 35 | 68 |
| Chaussures | 324 | 51 | 160 | 35 |
| Bois et ouvrages en bois (sauf meubles) | 331 | 42 | 40 | -6 |
| Meubles en bois ou en métal | 332, 3812 | 110 | 296 | 607 |
| Papier et imprimerie | 341-42 | 16 | 36 | 29 |
| Produits chimiques (sauf pétrole raffiné) | 351-52 | 15 | 75 | 61 |
| Caoutchouc, matières plastiques et ouvrages en ces matières | 355 | 28 | 563 | 1221 |
| Ouvrages en céramiques | 361 | 75 | 214 | 336 |
| Ouvrages en verre | 362 | 36 | 54 | 88 |
| Autres produits non métalliques | 369 | 6 | 1 | 14 |
| Fer, acier et produits métalliques | 371 | 17 | 120 | 192 |
| Outils et machines | 382 | 28 | 39 | 58 |
| Matériel de transport | 384 | 60 | 628 | 473 |
| Moyenne | | 47.6 | 176.2 | 215.4 |

Notes : TNPj : Taux nominal de protection pour le secteur d'activité j

TEPj : Taux effectif de protection pour le secteur d'activité j

N : valeur ajoutée négative aux prix internationaux

Source : H. Kheir El-Din, M. El-Baradei et H. El-Sayed, « Evaluation of the Protection System in Egypt », Centre de Recherche et études économiques et financières, Université du Caire, 1989, cité dans GATT, 1992, volume 1, p. 110.

Un niveau de protection effective positif et supérieur à la moyenne définit les activités bénéficiant d'une protection tarifaire. Dans le cas égyptien, en 1980 et 1986, 7 activités sur les 19 étudiées sont donc abritées : les boissons, la filature et le tissage, la confection, les meubles en bois ou en métal, les ouvrages en caoutchouc, en céramique et le matériel de transport. En 1980, les activités du fer, de l'acier et des produits métalliques sont aussi abritées.

On s'attend, sur la base du modèle du syndrome hollandais à une croissance de ces activités pendant l'essor des ressources exogènes. Seulement, nous avons vu au cours du chapitre IV que l'influence du secteur public sur l'industrie était considérable du fait des entreprises publiques. Aussi, les prix et le niveau de concurrence existant dans une activité sont-ils probablement moins déterminants que ne le prédit ce modèle. C'est moins la protection tarifaire que les décisions de l'État qui influencent les niveaux de production. Ses choix sur les investissements, l'emploi, les productions prioritaires expliquent la croissance ou le recul d'une activité. La notion de secteur

abrité ne serait pas pertinente. L'effet de la croissance des recettes en devises doit être analysé à travers les conséquences de l'augmentation des moyens budgétaires.

1.2 L'industrie : une croissance tirée par le nouveau secteur privé

En 1974, la structure de l'industrie égyptienne est typique des pays en développement. Les secteurs liés à l'agriculture dominent. Ce sont le textile et la confection ("32"³, 37 % de la valeur ajoutée manufacturière) et l'alimentation ("31", 18 %). Deux autres activités sont importantes : la chimie ("35", 16 %) et « les machines, outils et matériel de transport » (dorénavant machines-outils, "38", 14 %). C'est aussi le secteur où l'influence de l'État est la plus importante du fait des entreprises publiques.

Notre analyse concerne plutôt les grandes et moyennes entreprises (dorénavant GME), qui emploient plus de 10 personnes, du fait de la disponibilité des données. Les GME représentent 65 % de la valeur ajoutée manufacturière, en moyenne, entre 1980 et 1992, 10 % du PIB et 60 % de l'emploi (en 1986).

Après une présentation des obstacles à l'activité du secteur privé (1.2.1), nous verrons que l'essor des ressources exogènes a stimulé l'investissement (1.2.2) et l'emploi (1.2.3) des secteurs privé et public. La valeur ajoutée a donc crû rapidement jusqu'en 1986 (1.2.4), notamment sous l'effet des petites entreprises privées. Cependant, cette croissance n'a pas eu d'impact visible sur les exportations industrielles (1.2.5).

1.2.1 Les obstacles à l'activité du secteur privé demeurent malgré l'Infitah

Les nationalisations de 1956 et 1961 ont réduit la place du secteur privé. Un rapport récent de la Banque mondiale considère qu'avec les mesures plus rigides en matière de prix et de législations sur le travail, elles ont poussé les entreprises dans l'informalité⁴. Il nous semble que les nationalisations ont visé les grandes et moyennes entreprises (plus de 10 employés, dorénavant GME). Par conséquent les petites sociétés demeurent privées. Elles peuvent agir dans le secteur formel ou informel.

L'année 1974 marque une rupture pour le secteur privé. Depuis 1974, la loi 43 protège et autorise les investissements privés. Cette loi inaugure l'Ouverture économique (*Infitah* en arabe) c'est-à-dire la possibilité pour le secteur privé local et étranger d'investir en Égypte⁵. Elle doit stimuler

³ Le chiffre entre guillemet correspond à la nomenclature de l'ONUDI, selon les secteurs de la CITI (Classification Internationale Type par Industrie).

⁴ Banque mondiale, 1994, p. 2.

⁵ Plus précisément, c'est la loi 62 de 1977 qui permet effectivement au secteur privé local de bénéficier des avantages accordés par la loi 43 de 1974 aux capitaux étrangers. Voir M. Zaalouk, 1989.

la croissance grâce aux capitaux et à la technologie d'origine étrangère. Dorénavant, des entreprises conjointes, entre capitaux étranger et local et aussi entre capitaux publics et privés, peuvent être créées. Le succès est surtout visible auprès des gros investisseurs locaux et internationaux. Les sociétés dites de la loi 43 emploient généralement de 50 à 200 personnes. L'*Infitah* n'a pas changé la structure du secteur privé : les petites entreprises sont les plus nombreuses.

Le second effet de l'ouverture est l'accès du secteur privé aux prêts bancaires. Le crédit interne augmente entre 1976 et 1981 de 16.5 % par an en terme réels⁶. Cette croissance bénéficie surtout au secteur privé. Sa part dans le crédit augmente de 5.7 à 21 % alors que celle du secteur public recule de 19 à 12 %⁷. Le financement par action est limité. La capacité à drainer des fonds par financement externe est donc réduite.

Enfin l'Ouverture met fin au monopole public sur le commerce extérieur. Nous avons présenté les caractéristiques de régime des changes dans le chapitre IV. Pour notre analyse, il faut souligner que les transactions des secteurs public et privé sont séparées. Les importations du second sont financées par les envois de fonds des travailleurs, le tourisme et les exportations des entreprises. Nous reviendrons plus bas sur l'effet de l'épargne des égyptiens émigrés.

Dans le secteur privé non agricole, 99% des firmes sont de petites entreprises (moins de 10 employés, dorénavant PE). Les GME bénéficient d'une meilleure visibilité institutionnelle et sont intégrées dans des formes légales sophistiquées. Par contre, les petites entreprises sont peu représentées et peu réglementées. Si dans de nombreux pays en développement, les petites entreprises sont si importantes dans le secteur privé, il est plus rare qu'elles représentent l'essentiel de l'emploi privé.

En 1971, le secteur privé se maintient dans les branches traditionnelles telles que l'imprimerie, la confection, le bois, le meuble et le cuir. Au début des années 1980, la petite industrie privée est concentrée sur les meubles, les produits métalliques, le cuir, l'habillement et les ateliers de réparation. L'extraction du pétrole brut est la seule branche où le secteur privé étranger continue à jouer un rôle prépondérant⁸.

Les obstacles à l'activité du secteur privé sont nombreux : absence de visibilité sur les politiques macroéconomiques, complexité du système législatif (loi du travail), du système réglementaire

⁶ Calculé à partir des données de la Banque Nationale d'Egypte

⁷ Le premier débiteur est le gouvernement central qui reçoit 61 % du crédit interne.

⁸ Nous avons vu au cours du chapitre I que l'exploitation pétrolière est surtout financée par les investisseurs étrangers.

(comme les barrières à l'entrée sur le marché), du système bureaucratique et du système judiciaire⁹.

1.2.2 Investissements: une croissance réduite aux années 1974-1978 pour les GME

L'essor des ressources exogènes est accompagné par celui des investissements totaux (+160 % en volume, de 1974 à 1978). La contribution du secteur public est en moyenne de 75 %¹⁰. Cependant, ses dépenses s'orientent principalement vers les infrastructures (transport, communication, électricité). Si les investissements manufacturiers augmentent également de 160 %, les investissements des seules GME ne s'élèvent que de 28 %. Aussi, les investissements reposeraient-ils essentiellement sur les petites entreprises.

Les investissements des GME sont concentrés sur quelques activités : le textile (321), la chimie (351 et 352), le verre (362), les matériaux de construction (369) et la sidérurgie (371). Ce sont donc des activités traditionnelles. Le secteur public est dominant sauf dans les matériaux de construction. Le textile est une vieille industrie, datant du 19^{ème} siècle. Elle s'appuie sur le secteur agricole pour son approvisionnement en coton, l'or blanc d'Égypte. Les investissements dans le verre et les matériaux de construction peuvent être associés au dynamisme de la construction à compter de 1974, activité stimulée par l'effort public dans les infrastructures et par les remises des travailleurs émigrés. Nous avons vu que ces fonds sont destinés aux dépenses de consommation, au logement ou à la création d'entreprises¹¹.

La croissance, en volume, des investissements entre 1974 et 1978 repose sur le textile et la confection (notamment le textile), la chimie et la métallurgie. Ces industries sont de taille importante en terme d'effectif et les premières contributrices à la valeur ajoutée manufacturière. Concernant la chimie, la participation des activités de transformation liées au pétrole est visible : industrie chimique ("351") et raffinerie de pétrole ("353")¹².

Les investissements des GME reculent de 1979 à 1986 de 30 % en volume. En revanche, dans l'industrie et au niveau global, ils se stabilisent en 1980 et ne diminuent qu'en 1987/88. Par déduction, ce sont les petites entreprises qui ont plus investi sur cette période. Or, en Égypte, les entreprises privées sont généralement de petites tailles. Le secteur privé serait donc plus dynamique que le secteur public.

⁹ Banque mondiale, 1994.

¹⁰ Banque mondiale, 1994.

¹¹ Voir chapitre I.

¹² Le secteur 351 comprend notamment la pétrochimie.

La baisse des investissements s'explique par le recul observé dans les secteurs « textile et confection » et chimie. Par contre, les dépenses en capital dans « le grès, porcelaine, verre et matériaux de construction » ("36", dorénavant verre et construction) restent croissantes.

Tableau 6 : Contribution des différents secteurs à la croissance de la FBCF des GME, (moyenne annuelle, prix constants).

| | 1974-78 | 1979-84 |
|--|---------|---------|
| Total | 33,71 | -11,90 |
| Alimentation, boissons et tabac (31) | 3,99 | -0,27 |
| Textile et confection (32) | 7,21 | -3,80 |
| Bois, meubles (33) | 0,20 | -0,04 |
| Papier, édition (34) | 0,69 | 0,24 |
| Chimie (35) | 9,11 | -3,18 |
| Céramique, verre, et autres produits minéraux (36) | 1,81 | -1,33 |
| Métallurgie (37) | 7,15 | -1,56 |
| Machines, outils et matériel de transport (38) | | -1,95 |
| Autres (39) | 0,02 | |

Source : Nos calculs à partir des données de l'ONUDI. Données déflatées par l'indice des prix à la consommation, zone urbaine, Banque Nationale d'Égypte.

Nos données ne nous permettent pas de différencier les secteurs public et privé. Néanmoins, selon H. Handoussa¹³, les investissements publics destinés à accroître les capacités de production sont limités à la chimie (engrais, ciment et pétrochimie), à la métallurgie (aluminium, fer) et au textile. Dans les autres activités, ce sont des investissements de remplacement. Par contre, les GME privées privilégient l'alimentation, le vêtement, la chimie (hors chimie de base), les matériaux de construction et les biens de consommation durable. L'*Infitah* explique le dynamisme des grandes entreprises privées, notamment sous la forme d'entreprises conjointes.

Le recul des investissements depuis 1979 peut s'expliquer par les choix de l'État. Dans le chapitre précédent, nous avons souligné qu'il a privilégié les infrastructures depuis 1978. Le plan quinquennal de 1978 - 1982 y a consacré 45 % des investissements publics : transport, communication (métro du Caire, aménagement du Canal de Suez), électricité (centrales électriques) et logement. Par conséquent, les autres domaines (industrie, agriculture) sont pénalisés. Il maintient des dépenses qu'il peut supporter financièrement, avec notamment des financements internationaux. Le dynamisme industriel repose davantage sur le secteur privé, qui profite d'une nouvelle liberté d'entreprendre.

Par ailleurs, les dépenses en capital du secteur public se stabilisent en volume en 1980/81, contre 1982/83 dans le secteur privé. En 1980, les recettes liées au Canal de Suez et au pétrole stagnent.

¹³ H. Handoussa, 1991, p. 97.

L'ajustement à la baisse des moyens budgétaires depuis 1980/81 est d'abord transféré sur les dépenses en capital.

Les investissements publics industriels diminuent avec les ressources exogènes captées par l'État. La réduction de la politique redistributive concerne d'abord les investissements. Nous allons voir que l'emploi subi également les conséquences de la baisse des recettes budgétaires.

1.2.3 Emploi : faible croissance

L'Égypte dispose d'une main-d'œuvre abondante et qualifiée : nous avons souligné dans le chapitre précédent l'importance des formations supérieures.

Sur la période, la croissance de l'emploi industriel est limitée. Le secteur manufacturier est le second employeur (12 % de l'emploi total) après l'agriculture (35 %) et avant le commerce (10 %) ¹⁴. Nous retrouvons des tendances identiques à celle de l'investissement.

1.2.3. a Structure de l'emploi

Entre 1974 et 1983/84, la contribution du secteur privé à l'emploi dans les GME industrielles ne varie pas (18 % ¹⁵). Les projets établis sous la loi 43 sont peu nombreux : sur 4 729 établissements, seuls 305 dépendaient de cette loi en 1986. Ils occupent 18 % de la main-d'œuvre dans les GME privées.

La répartition de l'emploi entre grandes et petites entreprises est stable. Les petites entreprises représentent 80 % de l'emploi dans les GME privées. Par contre, les GME sont le premier employeur de l'industrie : 60 % de l'emploi ¹⁶.

La création d'emploi dans les GME est réduite de 1975 à 1985 (2.2 % en moyenne par an.). Or, le taux de croissance démographique est élevé : 2.2 % en 1975, 2.7 % en 1980 et 2.75 % en 1985. À compter de 1980, la création d'emploi est plus soutenue dans les petites entreprises que dans les GME (respectivement 4 % et 1.8 % par an ¹⁷). Concernant les GME, les premiers pourvoyeurs d'emploi sont le textile et la confection. Notons que le textile au sens strict (321) représente 90 % de ce total. Trois autres activités dominent l'emploi : l'alimentation, la chimie et les machines - outils (Tableau 7). Dans le secteur privé, on remarquera que « le verre et construction » est le troisième employeur.

¹⁴ Notre calcul à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte.

¹⁵ Données de H. Handoussa, 1991.

¹⁶ Calculés d'après les données de H. Handoussa, 1991, p. 97-99.

¹⁷ Notre calcul à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte.

Tableau 7 : Répartition de l'emploi dans les GME, 1983/84.

| | <i>Alimentation, boissons et tabac (31)</i> | <i>Textile et confection (32)</i> | <i>Chimie (35)</i> | <i>Céramique, verre, et autres produits minéraux (36)</i> | <i>Métallurgie (37)</i> | <i>Machines, outils et matériel de transport (38)</i> | <i>Autres</i> |
|---------------|---|-----------------------------------|--------------------|---|-------------------------|---|---------------|
| Tous secteurs | 19.4 | 32.9 | 12.6 | 9.6 | 7 | 13.4 | 5 |
| Secteur privé | 32 | 27 | 6.9 | 14.5 | 2 | 10 | 7.5 |

Source : Tous secteurs : ONUDI

Secteur privé : H. Handoussa, 1991, p. 98-99.

Comme dans le cas de l'investissement, la moindre création d'emploi dans les GME peut s'expliquer par le retournement de la politique redistributive au début des années 1980. Nous avons vu dans le chapitre IV que les entreprises publiques ne sont plus contraintes d'embaucher les diplômés de l'enseignement supérieur. Elles peuvent dorénavant décider d'un nouvel emploi compte tenu de leur besoin effectif en main-d'œuvre. Par contre, la législation du travail reste très contraignante concernant les licenciements. Elle s'applique d'ailleurs aux entreprises privées et publiques. Le premier effet est donc un ralentissement des embauches. La croissance de l'emploi dans le secteur public diminue de 4 à 0.2 % entre 1975 - 1979 et 1979 - 1985/86 ¹⁸.

Par contre, dans le secteur privé les embauches augmentent avec l'*Infitah*. Elles passent de 1 % à 3.5 % par an entre 1965 - 1975 et 1975 - 1985 ¹⁹.

1.2.3. b Salaire et productivité

La situation financière des entreprises publiques se dégrade comme le montre la comparaison des variations des salaires et de la productivité du travail. Les salaires des entreprises publiques sont indexés sur le coût de la vie. Ils augmentent jusqu'en 1982. Ils sont plus élevés que dans les entreprises privées. Les grandes et moyennes entreprises privées sont contraintes de suivre la croissance des salaires réels.

Nous disposons de peu de données sur la productivité. Cependant nous pouvons comparer quelques indicateurs. Ils ne nous permettent que de déceler des tendances en l'absence de statistiques plus homogènes. D'une part, le secteur public serait pénalisé parce que la croissance des salaires est supérieure à celle de la productivité du travail entre 1970 et 1980 (Tableau 8). Les entreprises publiques sont prises en étau entre des salaires croissants et des gains de productivité insuffisants. On peut penser que les hausses de salaires sont décidées au niveau des

¹⁸ H. Handoussa, 1991, p. 100.

¹⁹ H. Handoussa, 1991, p. 100.

ministères. Elles ne dépendent pas des résultats des unités de production. Les transferts budgétaires viennent compenser les pertes car ces sociétés ne sont qu'un instrument servant la politique de redistribution. L'évolution de la productivité n'expliquerait donc pas celle des salaires dans ces unités.

La baisse des ressources exogènes et donc des recettes budgétaires remettra en cause cette politique : les investissements et les transferts diminuent. La gestion de la main-d'œuvre devient plus souple mais les licenciements restent impossibles.

Tableau 8 : Croissance annuelle moyenne du salaire et de la productivité du travail entre 1970 et 1980, (prix courants).

| | <i>Secteur public</i> | <i>Secteur privé</i> |
|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Salaire annuel moyen (LE/personnes) | 24 | 29 |
| Productivité du travail | 22 | 30 |

Note : Productivité du travail : valeur de la production divisée par l'emploi

Source : H. Handoussa, 1991, p. 103.

D'autre part, entre 1975 et 1982/83, l'ensemble des GME de l'industrie est confronté à une forte croissance des salaires relativement à la productivité du travail (Tableau 9). La tendance globale est déterminée par le secteur public qui emploie près de 80 % de la main-d'œuvre. De plus, la comparaison avec le secteur privé est limitée parce que la structure des prix (les intrants du secteur public sont subventionnés) et la politique salariale (les salariés du secteur public ont des avantages non monétaires) sont différentes

Tableau 9 : Croissance annuelle moyenne du salaire et de la productivité du travail entre 1975 et 1982/83, dans les GME, (prix courants).

| | <i>Tous secteurs</i> | <i>Secteur public</i> |
|-------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Salaire annuel moyen (LE/personnes) | 22.86 | 16.9 |
| Productivité du travail | 11.75 | 13.7 |

Note : Productivité du travail : valeur de la production divisée par l'emploi

Nos calculs à partir des données de H. Handoussa, 1991, p. 108 (secteur public) et de l'ONUDI (tous secteurs).

Dans les GME, les gains de productivité du travail sont insuffisants compte tenu de la variation des salaires. Pourtant, la mécanisation progresse dans les années 1970. Pour un même niveau d'emploi, la production par employé doit donc augmenter. H. Handoussa estime que l'intensité capitaliste a augmenté de plus de 10 % par an (prix du capital constant) dans les secteurs privé et public²⁰. Elle l'explique par 1/ la hausse du salaire réel comparé aux prix des autres facteurs de production, du fait des migrations du travail dans les années 70 et 2/ la rareté de la

²⁰ H. Handoussa, 1991, p. 101.

main-d'œuvre très qualifiée, la rigidité de la politique salariale dans le secteur public et le comportement des travailleurs (absentéisme, travail au noir). Les entreprises ont alors utilisé des machines automatisée et sophistiquée qui réduisent leur dépendance en emploi qualifié. Les nouvelles machines n'auraient donc pas demandé de création d'emploi mais plutôt de nouvelles occupations à la main-d'œuvre qualifiée disponible.

1.2.4 La valeur ajoutée : la croissance des GME est prolongée jusqu'en 1983

De 1974 à 1986, la croissance du PIB est plus élevée. Elle repose essentiellement sur le pétrole, le commerce (assurance et finance compris) et l'industrie. La contribution du pétrole explique le tiers de la croissance entre 1975 et 1980. Concernant l'industrie, on observe de nouveau un décalage entre les GME et les petites entreprises (Tableau 10). Au sein des GME, les activités contribuant le plus à la croissance sont, par ordre décroissant, les machines-outils, la chimie et l'alimentation (31). Viennent ensuite, le textile et les matériaux de construction (Tableau 11).

Tableau 10 : Croissance annuelle du PIB et de la valeur ajoutée manufacturière

| | 1974-1983 | 1983-1986 |
|-------------------------------|-----------|-----------|
| PIB | 9.1 | 6.1 |
| Valeur ajoutée manufacturière | 7.7 | 8.4 |
| Dont GME | 6.3 | -2 |

Source : PIB : Banque mondiale,
 Valeur ajoutée manufacturière : Banque mondiale
 Valeur ajoutée, GME : ONUDI

La variation de la valeur ajoutée dans les GME est négative à compter de 1983. On peut y voir deux raisons. On a constaté la baisse de leurs investissements depuis 1979. Par ailleurs, les entreprises publiques sont sureprésentées au sein des GME. Elles représentent 70 % de la production industrielle²¹. Elles ne profitent donc de l'essor des ressources exogènes que de 1974 à 1983. En 1986/87, la valeur ajoutée des entreprises publiques est au niveau de l'année 1982/83. Les entreprises publiques reçoivent moins de transferts (a) alors que le secteur privé est très dynamique (b). Enfin, nous verrons que l'évolution des activités abritées ne répond pas aux attentes du modèle du syndrome hollandais (c).

²¹ F.M.I.

Tableau 11 : Contribution des différents secteurs à la croissance de la valeur ajoutée manufacturière des GME (moyenne annuelle, prix constants).

| | 1974-1983 | 1983-1986 |
|--|-----------|-----------|
| Total | 6.25 | -2.03 |
| Alimentation, boissons et tabac (31) | 1.33 | 0.76 |
| Textile et confection (32) | 0.89 | -2.08 |
| Bois, meubles (33) | 0.05 | -0.06 |
| Papier, édition (34) | 0.29 | 0.14 |
| Chimie (35) | 1.10 | -1.34 |
| Céramique, verre, et autres produits minéraux (36) | 0.65 | 0.13 |
| Métallurgie (37) | 0.32 | 1.48 |
| Machines, outils et matériel de transport (38) | 1.62 | -1.06 |
| Autres (39) | 0 | 0 |

Source : Nos calculs à partir des données de l'ONUDI, déflatées par l'indice des prix à la consommation, zone urbaine, Banque Nationale d'Égypte.

1.2.4. a La baisse des transferts vers les entreprises publiques

Le secteur public est confronté à la baisse des flux financiers en provenance de l'État. Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'en cas de déficit des unités publiques, il accordait des aides pour couvrir les dépenses courantes ou en capital. Or, depuis 1980/81, les aides publiques, exprimées en pourcentage du PIB ont diminué.

Les données de A. F. Ott montrent la baisse du surplus courant des entreprises et celle des financements au titre des investissements. Par conséquent, leur déficit global augmente. Jusqu'en 1980/81 cette hausse peut être couverte par des recettes budgétaires croissantes mais depuis ce n'est plus possible.

Tableau 12 : Solde global des opérations des entreprises publiques non-financières en pourcentage du PIB. 1973 - 1983/84.

| | 1973 | 1977 | 1979 | 1980/81 | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 |
|-------------------------|------|------|------|---------|---------|---------|---------|
| Surplus courant | 7.9 | 9.1 | 8.2 | 6.1 | 3.8 | 3.8 | 3.9 |
| Dépenses de capital (-) | 10.7 | 15.3 | 13.2 | 13.3 | 12.3 | 11.3 | 10.8 |
| Déficit global | -2.8 | -6.2 | -5.0 | -7.1 | -8.6 | -7.4 | -6.9 |

Note : un signe "-" signifie que l'État verse plus qu'il ne reçoit des entreprises publiques.

Source : A. F. Ott, 1991, p. 205.

Le surplus courant diminue. Il confirme la dégradation financière des entreprises publiques non financières. La création de valeur ajoutée par les entreprises publiques est insuffisante. Les gains de productivité également. Par contre, le secteur privé est très dynamique.

1.2.4. b Le dynamisme du secteur privé

Le secteur privé est très dynamique à compter de 1974. Sa part dans l'industrie augmente de 9 à 17 %²² 1974 à 1983. La croissance de la valeur ajoutée manufacturière y est élevée : 8.1 % par an jusqu'en 1983 et + 14 % entre 1982/83 et 1986/87²³.

La structure de l'activité privée est relativement stable de 1974 à 1983. Elle est concentrée dans les matériaux de construction, l'alimentation et le textile (Tableau 13). Les deux premiers sont les plus dynamiques, leur contribution augmente respectivement de 11 à 18 % et de 24 à 29 %.

Tableau 13 : Répartition de la VA brute publique en 1984/85 et privée (83/84) en pourcentage (entreprises de plus de 10 employés).

| | Alimenta- tion, boissons et tabac (31) | Textile et confection (32) | Chimie (35) | Céramique , verre, et autres produits minéraux (36) | Métallur- gie (37)) | Machines, outils et matériel de transport (38) | Autres |
|----------------|---|----------------------------------|----------------|--|------------------------|---|--------|
| Tous secteurs | 22.5 | 21 | 16.5 | 7.8 | 5.5 | 20.2 | 6.5 |
| Secteur public | 10 | 21 | 22 * | | 16 | 21 | 11 |
| Secteur privé | 29 | 20 | 11 | 17.8 | 2.6 | 8.5 | 9.6 |

Source : H. Handoussa, 1991, p. 98-99 (secteurs public et privés), ONUDI (tous secteurs).

Note : * les secteurs 35 et 36 sont regroupés.

L'essor du secteur des matériaux de construction doit être lié à la forte croissance du bâtiment permise par les dépenses croissantes des travailleurs émigrés ou de leur famille. Les données de l'ONUDI confirment le dynamisme de ce secteur : sa part dans la production industrielle augmente de 3.8 à 6.7 % et dans l'investissement de 6.9 à 21.4 % entre 1975 et 1986.

Plus globalement, i.e. PE et GME confondues, la contribution à la valeur ajoutée du secteur privé rattrape celle du secteur public en 1986/87. L'*Infitah* a donc permis le retour du secteur privé sur la scène économique au niveau des GME (entreprises conjointes) comme des PE. Elle s'est aussi accompagnée par une moindre croissance du secteur public en volume (Tableau 14). Cette dynamique est imputable à l'*Infitah* et à la libéralisation du commerce extérieur. On peut aussi se demander si le secteur privé n'a pas indirectement bénéficié de la politique redistributive : l'effort soutenu dans les infrastructures ne favorise-t-il pas son activité ? Les investissements dans les communications et l'électricité facilitent l'activité industrielle.

²² H. Handoussa, 1991.

²³ Données de H. Handoussa (1974 à 1983) et de la Banque mondiale. (1982/83 et 1986/87, Tableau 14).

Tableau 14 : Valeur ajoutée manufacturière par secteur (public et privé), base 100 en 1982/83, prix constants.

| | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 |
|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Secteur public | 100 | 97 | 110 | 109 | 101 |
| Secteur privé | 100 | 114 | 136 | 148 | 170 |
| Total | 100 | 104 | 121 | 125 | 128 |

Nos calculs à partir des données de la Banque mondiale, 1994 et de « Statistiques Financières Internationales », F.M.I.

Les effets de l'Ouverture économique et des ressources exogènes sont donc inégaux dans l'industrie : le secteur public paraît pénalisé relativement au secteur privé. Bien que le premier bénéficie encore de l'aide publique, son activité stagne. Entre 1974 et 1986, la valeur ajoutée manufacturière des GME, où il domine, a crû de 2.6 % par an en volume.

Par ailleurs, on peut en conclure que la politique publique est peu orientée vers l'industrie. On verra qu'il en est de même dans l'agriculture. Le faible intérêt pour les secteurs productifs n'est-il pas caractéristique des économies rentières. La consommation est soutenue par l'élargissement des subventions. Les infrastructures se développent mais on ne voit pas de politique industrielle. Nous reprendrons ce point plus bas.

1.2.4. c L'évolution peu conforme au syndrome hollandais des activités dites abritées

Les activités dites abritées, compte tenu du taux de protection effective, ne suivent pas l'évolution anticipée par le syndrome hollandais. En effet, selon ce modèle on s'attend à l'essor des activités abritées. Selon les données de l'ONUDI, seules, les productions de « l'habillement » et de « la chaussure », du « meuble », des « ouvrages en caoutchouc » sont relativement dynamiques. Par contre, les performances des activités des « boissons », des « produits métalliques » et du « matériel de transport » peuvent être qualifiées de moyenne : leur croissance est comparable à celle du secteur. Quant à la production des « ouvrages en céramique », elle diminue relativement.

1.2.5 Des exportations industrielles en recul

1.2.5. a Des exportations peu encouragées

Le dynamisme de l'industrie manufacturière jusqu'en 1986 n'est pas visible sur le commerce extérieur. Les exportations de produits manufacturés, de produits chimiques et de machines et matériel de transports reculent en volume de 47 % de 1974 à 1980, au moment où la croissance de la valeur ajoutée manufacturière est la plus forte. La croissance industrielle est forte mais elle est tirée par les petites entreprises, moins tournées vers l'exportation. De 1980 à 1986, au moment où les recettes pétrolières chutent, ces exportations augmentent de 23 %²⁴. Elles reflètent probablement les ventes des GME privées.

²⁴ Nos calculs à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte.

La production locale reste insuffisante comme le montre la progression des importations en produits manufacturés. Elles représentent, en 1986, 22,8 % des importations totales contre 13 % en 1973. Par contre, les importations de machines et matériel de transports, qui sont des intrants à la production, augmentent de 25 % en 1973, à 36 % en 1978 puis diminuent pour à 26 % en 1986²⁵. Les importations destinées à la consommation augmentent plus que celles destinées à la production.

Les exportations sont freinées par l'absence de stratégie offensive sur les marchés étrangers. La production locale est surtout destinée au marché intérieur. Seule les exportations de coton sont encouragées par une politique soutenant la production. Nous avons vu que l'industrie bénéficie d'une forte protection effective du fait des droits de douanes élevés sur les produits finis et les intrants. Elle est protégée de la concurrence extérieure. Il devient difficile d'exporter car les entreprises ne sont pas préparées à affronter la concurrence externe. Seules les exportations industrielles sont dynamiques du fait de la production militaire (Encadré 2).

Encadré 2 : Le dynamisme des industries militaires

Le dynamisme des exportations industrielles doit être lié à la production militaire. Les données sur le secteur sont éparpillées. On retiendra deux choses : il exporte beaucoup et il est étroitement lié aux industries civiles en coopération avec des firmes multinationales²⁶. En pourcentage du PNB, ce secteur a reculé de 25 % en 1967, à 14 % en 1973 à 12 % en 1981²⁷. Ses exportations placent l'Égypte au premier rang des exportateurs d'armes au Tiers - Monde²⁸.

Les exportations proviennent essentiellement du secteur public, 88 % dans les années 1980²⁹. Les entreprises d'État sont pénalisées par le taux de change appliqué à leurs transactions. Cela nous conduit à nous interroger sur la politique publique concernant les taux de change. Nous avons vu dans le chapitre précédent que différents taux de change étaient appliqués suivant le type d'opération. Le secteur public, qui domine les exportations, est contraint de convertir ses devises à un taux réduit relativement à celui au secteur privé. Par exemple, en 1982, les devises du secteur public sont converties à un taux de 0.7 LE pour un dollar contre 1.1 LE pour un dollar sur le marché hors banque. La contrepartie en dollar de la production locale destinée à l'exportation est donc réduite. Cette politique décourage donc les exportateurs. Mais il faut préciser qu'elle permet à la Banque centrale d'obtenir des devises à prix réduit. Le paiement des

²⁵ Nos calculs à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte.

²⁶ F. Clément, 1995, W. Carr, 1990.

²⁷ Données présentées par F. Clément, 1995, p. 339.

²⁸ « Arabies », p. 54. N° 47, 1990. Rapport du GATT.

²⁹ F.M.I.

importations devient ainsi plus facile. Finalement, afin de fournir le marché local en marchandises importées à prix réduit, les exportations sont découragées. Les consommateurs bénéficient de subventions implicites tandis que les producteurs, du secteur public, sont pénalisés. Le conflit entre les consommateurs et les producteurs est régulé par le taux de change. Il est donc un instrument de contrôle des flux réels pour les autorités.

1.2.5. b *Les effets de la politique cambiaire*

Selon certains économistes (H. Handoussa 1991, Adler, R. Assaad et S. Commander), le syndrome hollandais est visible dans l'appréciation du taux de change³⁰. Or le taux employé dans les transactions n'est pas nécessairement déterminé par le marché. Son évolution reflète-t-elle le syndrome hollandais ou la politique publique ?

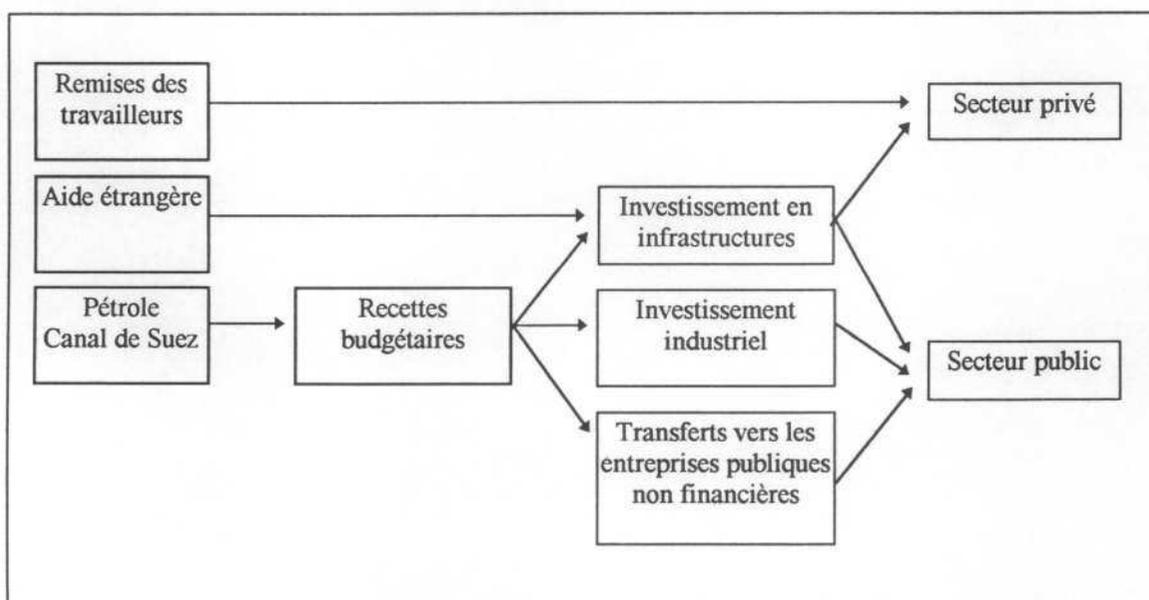
Nous estimerons le taux de change réel plus bas. Nous verrons que l'appréciation réelle de la monnaie entre 1979 et 1985 est imputable à des dépenses intérieures croissantes, notamment publiques.

Cette appréciation nuit à la compétitivité prix et décourage les exportations privées et publiques.

1.2.6 Conclusion sur l'industrie

L'essor des ressources exogènes a deux types d'effet sur le secteur industriel. On peut les schématiser ainsi :

Figure 1 : Effets des ressources exogènes sur l'industrie



³⁰ au certain. Voir plus bas.

De 1974 à 1980, les ressources exogènes en devises augmentent. Parmi elles, celles liées au pétrole et au Canal de Suez bénéficient à l'État qui les redistribue en partie à l'industrie. Les prêts étrangers augmentent. Seulement, la part de l'industrie manufacturière dans les crédits versés à long terme est de 7.4 % en 1980.

De 1980 à 1986, les ressources exogènes diminuent et pénalisent le secteur public. Les investissements diminuent très rapidement. L'industrie est la première touchée. En revanche, les infrastructures deviennent le premier poste des investissements. Les crédits étrangers financent le transport, la communication et l'énergie à hauteur de 28 %. Les données sur les prêts ne sont pas complètes. Mais ils doivent participer aux financements des travaux d'infrastructures. Néanmoins, les prêts à long terme ont été versés au gouvernement central et aux entreprises publiques à hauteur de 70 % entre 1980 et 1986.

Les dépenses soutenues dans les infrastructures favorisent l'activité des secteurs public et privé. Par contre, la forte progression des remises des travailleurs émigrés a stimulé le secteur privé. Nous y reviendrons plus bas.

Les mauvais résultats du commerce extérieur sont liés à une politique privilégiant le marché intérieur. L'orientation de la production vers la demande locale vise à satisfaire les consommateurs égyptiens. Ils bénéficient de l'essor de la production lié à celui des recettes en devises. La politique distributive s'accompagne d'une politique « pro-consommation ». Les importations liées à la consommation immédiate sont plus dynamiques que celle nécessaires à la production locale.

Nous proposons plus bas une évaluation du taux de change effectif réel. Nous constaterons la dégradation de la compétitivité prix sur les marchés officiel et parallèle entre 1980 et 1985. La principale raison est l'essor de la demande interne du fait d'une politique budgétaire expansionniste.

1.3 L'agriculture: l'essor de la demande interne ne bénéficie pas à la production locale

Depuis Nasser, la gestion publique consiste à prélever un surplus sur l'agriculture pour le distribuer à l'industrie et aux consommateurs. En 1974, l'État a réduit ses contrôles sur les conditions de production. Les transferts vers l'industrie et les consommateurs sont moins financés par l'agriculture que par les nouvelles recettes budgétaires, liées aux ressources exogènes.

La distribution en faveur de l'industrie et des consommateurs est donc une pratique relativement ancienne en Égypte.

Du fait des contraintes exercées sur l'agriculture (1.3.1), l'effet des ressources exogènes sur ce secteur est réduit. En effet, elles expliquent les structures des prix et de la production (1.3.2). L'essor de la consommation locale n'entraîne donc pas la production mais creuse le déficit alimentaire (1.3.3).

1.3.1 Les déterminants majeurs : contraintes naturelles, politique publique et main-d'œuvre

L'évolution de l'agriculture est fixée par les contraintes naturelles (a), la politique établie sous Nasser (b) et la baisse de la population active du fait des migrations du travail (c).

1.3.1. a Les contraintes naturelles

L'activité du secteur agricole est soumise à deux contraintes : le manque de terre cultivable et la pénurie d'eau.

- Le manque de terre cultivable. Elle ne représente que 3 % de la surface totale. La bonification³¹ des terres, commencée dans les années 50 est onéreuse compte tenu des besoins très élevés en eau de ce type de culture. Or, ces gains en « nouvelles » terres sont contrebalancés par leur utilisation à d'autres fins que l'agriculture. Durant les années 70, elle aurait perdu 900 000 feddans³² de terres arables, soit 12 % du total³³. Pour H. Ayeb, le recul résulte des constructions de logement, de l'érosion des sols, de la fabrication des briques en terre cuite et de la salinisation due à la sur-irrigation des cultures³⁴.

- La quantité limitée d'eau disponible. L'agriculture dépend totalement de l'irrigation et utilise 97 % des ressources disponibles en eau³⁵, le Nil étant la seule source d'approvisionnement. L'irrigation explique le niveau élevé des rendements égyptiens relativement aux autres pays en développement. Le volume d'eau disponible est limité. La construction du Haut Barrage devait accroître le volume d'eau utilisable pour l'irrigation. Très vite, les besoins en eau du pays ont augmenté avec l'excès d'irrigation, le mauvais entretien des canaux, l'augmentation des superficies cultivées et la demande trop élevée en eau de certaines cultures (notamment le riz)³⁶.

³¹ La bonification permet de rendre cultivable des terres gagnées sur le désert. Ces nouvelles terres et la mise en culture des étendues marginales attenantes à certaines zones agricoles et côtières représentent 25 % aujourd'hui des terres agricoles totales.

³² Un feddan = 0,416 hectare

³³ Données citées par A. Richards, 1991, p. 64.

³⁴ H. Ayeb, 19XX.

³⁵ Données de R. Wilson, 1993, p. 5. (Voir World Bank Atlas?)

³⁶ S. Fanchette, 1997, pp. 60-61.

1.3.1. b La gestion publique

L'agriculture en Égypte est marquée par les contraintes naturelles qui demandent une forte intervention de l'État : la gestion des crues du Nil, l'irrigation puis l'aménagement des terres et des cultures après la construction du Haut Barrage d'Assouan.

i) Une politique inaugurée sous Nasser

Deux aspects de la politique nassérienne retiennent notre attention : la réforme agraire et la gestion centralisée de l'agriculture.

a) La réforme agraire

La réforme agraire a modifié en profondeur la répartition des terres. Elle a réduit le pouvoir politique des grands propriétaires en affaiblissant leur base économique. La propriété privée est alors limitée à 200 feddans et les terres sont redistribuées aux petits propriétaires et aux paysans sans terre. La part des petites exploitations (moins de 5 feddans) a alors augmenté de 1/3 (en 1964) à 2/3 (en 1975) des terres exploitées. Pendant les années 1980, cette configuration changera, les autorités favorisant les grands propriétaires.

b) La gestion centralisée

La gestion publique du secteur agricole s'interprète compte tenu des priorités nationales: soutenir l'industrie et le pouvoir d'achat des consommateurs. Pour cela, les Autorités vont contrôler et taxer l'agriculture. La production est organisée autour des coopératives agricoles : l'unique moyen d'accès aux intrants ou aux crédits (Encadré 3)

Le développement de l'industrie demande des devises. Les cultures exportables sont donc encouragées. Le coton, par exemple, est exporté, notamment vers l'URSS qui fournit alors des crédits pour l'achat d'équipements militaires et industriels. L'État l'achète au producteur à des prix très bas et taxe ainsi la production. Par ailleurs, l'agriculture fournit les intrants nécessaires à l'industrie : le coton pour l'industrie textile, la canne à sucre pour les raffineries, etc. Le faible prix d'achat auprès des producteurs permet de subventionner l'industrie, composée à 50 % par les activités du textile et de l'agro-alimentaire.

Les engrais, les pesticides, le gasoil et les machines agricoles sont largement subventionnés. Le crédit agricole est quelque peu bonifié.

Quant aux consommateurs, ils bénéficient des subventions sur les produits alimentaires de base. Le salaire peut donc être maintenu à un bas niveau. Les consommateurs de produits agricoles, majoritairement urbains, sont privilégiés relativement aux producteurs, eux en zone rurale.

La gestion publique repose sur le contrôle du commerce agricole et le monopole d'Etat sur les circuits commerciaux. Les coopératives en sont l'instrument essentiel. Ce sont des organisations para-étatiques, datant de la réforme de 1952, qui interviennent directement sur les conditions de production : rotations des cultures, quantités et prix de production. Elles réquisitionnent les productions destinées aux villes (blé, fèves, lentilles sésame, sucre et riz) et celles destinées à l'exportation (arachide, coton, oignon et riz). Des schémas de récolte sont fixés, notamment pour le coton, le blé et le riz. La fourniture de la production aux coopératives permet l'obtention des intrants et des crédits. Seules les banques du gouvernement accordent des prêts, à des taux préférentiels. De même, les matières premières et la consommation intermédiaire sont fournies à bas prix.

Les excédents sur les quotas de production des coopératives peuvent être écoulés sur les marchés libres locaux. Les écarts entre prix sur le marché et prix des coopératives peuvent être considérables.

ii) 1974 : une libéralisation partielle du secteur agricole

Avec l'*Infitah*, la politique agricole change. Le contrôle sur les productions est réduit. Le surplus agricole diminue mais les recettes budgétaires augmentent grâce aux ressources exogènes. Par contre, la politique distributive n'est pas révisée. Au contraire, nous avons vu dans le chapitre IV, que les subventions à la consommation et à la production avaient été élargies.

S. Fanchette identifie 4 changements³⁷. Premièrement, la gestion centralisée par le biais des coopératives est réduite. Les paysans riches bénéficient d'une plus grande liberté. Ils intensifient et diversifient et leur production agricole. Ils développent l'emploi des machines, limitent la main-d'œuvre. Cette agriculture est donc plus moderne. Elle commercialise des productions plus rentables : laits, fruits et légumes.

Deuxièmement, une plus grande initiative est laissée aux agriculteurs pour choisir leur culture. Les plans de cultures obligatoires demeurent, mais ils sont moins suivis. Cultiver des plantes fourragères est préférable au coton parce que l'amende est faible relativement aux bénéfices attendus.

Troisièmement, seul le prix de quelques cultures est déterminé par l'État. La production de coton et de riz (la moitié) doit être vendue aux coopératives. Nous verrons que la hausse des prix est restée limitée du fait de la concurrence de l'État. Il vend les denrées de base (maïs, blé et riz) à

³⁷ S. Fanchette, 1997, pp. 81-84.

des prix subventionnés. Par conséquent, la production de légumes et de fruits et l'élevage devient plus rentable.

Enfin, l'État encourage la mécanisation afin de réduire la pénurie de main-d'œuvre du fait de l'exode rural et de l'émigration, de limiter le cheptel de bât et de trait et d'augmenter le nombre de récoltes annuelles.

Le désengagement de l'État se mesure également par la baisse des investissements publics consacrés à l'agriculture et l'irrigation. Entre 1965 (au moment de la construction du Haut Barrage) et 1971/72, ils ont reculé de 25 % à 12 % des investissements totaux. Ils sont orientés prioritairement vers la bonification des terres.

1.3.1. c La réduction de la main-d'œuvre

L'agriculture est le premier employeur au niveau national. Entre 1974 et 1986, sa participation à l'emploi recule de 46.6 % à 36.6 %. Elle est encore plus importante dans le seul secteur privé : 53 % de l'emploi privé est agricole ³⁸.

Nous avons vu dans le chapitre I que l'essor de l'activité pétrolière au Moyen-Orient a stimulé la demande de travail adressée aux égyptiens. Ce sont notamment des travailleurs agricoles qui ont émigré. Par ailleurs, de façon concomitante, les recettes budgétaires de l'Etat égyptien ont augmenté avec les ressources exogènes. L'emploi dans les entreprises et les administrations publiques a alors crû. Ces deux phénomènes sont au cœur des changements sur le marché agricole entre 1974 et 1986.

Les statistiques présentées ne constituent que des ordres de grandeur. L'estimation de l'emploi agricole est difficile pour trois raisons principalement. 1/ le travail des femmes et des enfants est mal évalué, 2/ la période d'enquête est déterminante du fait de la saisonnalité de la production agricole et 3/ le phénomène du double emploi.

Le marché du travail agricole est donc marqué par la baisse de l'offre liée notamment aux migrations vers le Moyen-Orient. Nous avons vu que les migrations avaient d'abord concerné les populations citadines puis rurales. A. Richards estime qu'en 1984, 12.5 % de la population active agricole et 7 % de la population active rurale non agricole avaient émigré à l'étranger ³⁹. En terme de flux, la même année, selon la même enquête, le tiers des migrants ruraux était à l'étranger pour moins d'un an, soit 162 000 travailleurs. Or, les entrants sur le marché du travail agricole sont alors estimés à 98 000. Le solde est alors négatif : le nombre d'émigrants est

³⁸ Banque Nationale d'Egypte et Banque mondiale, 1994, Tableau 18.

³⁹ Calculé par l'auteur sur la base de l'enquête de 1984 du Conseil National de la Population, A. Richards, 1991, p. 75.

supérieur au nombre des nouveaux arrivants (l'écart est de 64 000 travailleurs). Par conséquent, entre 1983 et 1984, l'émigration aurait participé à la réduction de l'offre de main-d'œuvre agricole. La perte est évaluée à 92 700 personnes⁴⁰.

Ces calculs ne sont que des estimations d'un phénomène difficilement mesurable. Ils nous permettent toutefois d'appréhender le sens des conséquences des migrations sur l'offre de main-d'œuvre. Le déplacement des travailleurs aurait réduit la population active agricole et élevé le revenu réel agricole. Cette hypothèse est confirmée par les données de A. Richards (Tableau 15). Les salaires réels augmentent en 1972 et diminuent dès 1986, date du retournement à la baisse des migrations égyptiennes vers le monde arabe.

En effet, durant les années 70 et le début des années 80, le nombre de travailleurs à temps plein dans l'agriculture a diminué et la participation des femmes au travail salarié s'est élevée. Le marché du travail est concurrentiel selon A. Richards. Aussi, la hausse du salaire réel sur cette période s'explique-t-elle par les tensions entre une demande de travail constante et une diminution de l'offre.

Tableau 15 : Salaire réel agricole (homme).

| 1970 | 1972 | 1974 | 1976 | 1978 | 1980 | 1982 | 1984 | 1986 | 1988 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 100 | 102 | 107 | 162 | 189 | 220 | 288 | 336 | 318 | 247 |

Source : A. Richards, 1991, p. 71.

Sur la même période, le travail rural non agricole s'est accru. Il représentait 20 % de l'emploi rural en 1971, 25 % en 1976 et 40 % en 1984 et 1986. Ce sont notamment les emplois du secteur public (les services et le secteur « eau, gaz et électricité »), la construction, la finance et le transport qui ont augmenté. Or, la croissance de l'emploi dans ces trois derniers secteurs reflète également l'impact des remises des travailleurs qui sont dépensées localement. En effet, nous avons vu au cours du chapitre I que l'épargne des émigrés se diffusait dans l'ensemble de l'économie. Elle a permis l'achat de biens de consommation, de logement mais également le lancement de petites entreprises (cas du transport) ou encore le placement dans des sociétés financières.

Par conséquent, les remises des travailleurs émigrés, contrairement aux autres sources de devises largement perçues par l'État, ont stimulé de petites activités dans les zones rurales. A. Richards peut alors conclure « Dans l'agriculture, comme dans le reste de l'économie, les migrations et le gouvernement ont été les principales sources d'emploi durant les 15 dernières années »⁴¹.

⁴⁰ Données d'une enquête du CAPMAS sur l'emploi, citées par A. Richards, 1991, p. 76.

⁴¹ A. Richards, 1991, p. 80.

1.3.2 Les conséquences d'une gestion centralisée

La structure des prix à la production est définie par l'État (a). Elle explique pourquoi la production est détournée vers les cultures spéculatives au détriment des cultures traditionnelles (b).

1.3.2. a Les effets sur la structure des prix

L'effet de la politique public est visible sur le commerce extérieur et intérieur.

i) La taxation à l'exportation

Les exportations agricoles sont pénalisées par une politique cambiaire défavorable. Elles sont converties au taux de change officiel et donc la contrepartie en devises est réduite. En revanche, les importations, exprimées en LE, se déprécient. Les intrants agricoles importés bénéficient d'une subvention implicite. Pour A. Richards, cette politique reflète les contradictions des autorités qui se sont officiellement engagées à réduire les distorsions des prix⁴². Les agriculteurs importent des intrants subventionnés mais dans le même temps, les subventions, inscrites au budget ont diminué. Les subventions visibles baissent alors que celles qui sont implicites sont maintenues. Cependant, ces subventions à l'importation sont contrebalancées par l'élévation des coûts de production (notamment les salaires), ce qui réduit la marge de profit des producteurs.

K. Ikram définit la taxe à l'exportation : résultat du niveau élevé du taux de change officiel relativement à celui du marché parallèle. Entre 1976 et 1978, le taux de change officiel est supérieur de 44 % à celui du marché parallèle. Aussi, estime-t-il la taxe à l'exportation entre 40 et 50 % dans le cas des productions destinées à l'exportation (le riz et le coton).

ii) La taxation sur le marché interne

Deuxième conséquence des contrôles sur les conditions de vente : le faible prix d'achat des coopératives taxe la production locale.

K. Ikram définit ainsi la taxe interne : différentiel de prix entre le prix d'achat au producteur par les coopératives et le prix sur le marché libre. Dans le cas du riz, l'effet net de la subvention aux intrants, de l'écart de prix et de la taxe à l'exportation est une taxe sur la valeur ajoutée est en moyenne de 30 % pendant les années 70 et de 87 % en 1974. Concernant le coton, la taxe nette est en moyenne de 55 % et de 79 % en 1974. Ces données doivent être considérées avec précaution. Elles nous permettent seulement de comprendre le sens des conséquences sur les prix de la politique agricole.

On peut déterminer les coefficients de protection nominale du coton, du sucre, du riz, du blé et du maïs (Tableau 16). Ils sont inférieurs à 100 : les prix internes sont donc plus faibles que les prix

⁴² A. Richards, 1991.

mondiaux. L'activité la plus pénalisée est ici le coton. Le prix interne ne représente en moyenne que 34 % du prix mondial. Le coton est utilisé par une des plus grandes industries égyptiennes, le textile. Rappelons qu'elle emploie en moyenne 33 % de la main-d'œuvre et crée 30 % de la valeur ajoutée de la grande industrie (*i.e.* des GME) 1974 et 1986.

Tableau 16 : Coefficients de protection nominale pour quelques productions.

| Production | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 | 1987/88 | Moyenne |
|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Coton | | | | | |
| Fibre longue | 37 | 41 | 30 | 28 | 34 |
| Fibre moyenne | 41 | 48 | 34 | 34 | 39 |
| Sucre | | | | | |
| (1) | 117 | 101 | 80 | 64 | 88 |
| (2) | 48 | 45 | 44 | 46 | 46 |
| Riz | | | | | |
| - Livraison obligatoire | 48 | 55 | 61 | 56 | 55 |
| - Marché libre | 76 | 121 | 144 | 88 | 107 |
| - Moyenne pondérée | 60 | 93 | 91 | 59 | 76 |
| Blé | 70 | 87 | 84 | 79 | 80 |
| Maïs | 83 | 94 | 120 | 101 | 100 |

Note : Coefficient de protection nominale : $(\text{prix interne} / \text{prix mondial}) \times 100$ (au taux de change officiel).

(1) : *prix mondial réel*

(2) : *Données corrigées des prix mondiaux.*

Source : A. Richards, 1991, tableau 15.

L'écart des prix est ici calculé sur la base des taux de change officiel. Ces calculs sous-tendent que les productions étrangères sont convertis à ce taux. Or, nous avons expliqué plus haut que la surévaluation du taux de change dépréciait la valeur des importations exprimées en LE. Autrement dit, le prix « réel » des productions étrangères doit être estimé à partir des taux de change parallèle. A. Richards et J. Waterbury (1990) proposent une estimation du coefficient de protection nominale sur la base des deux taux de change (Tableau 17).

Tableau 17 : Effet des taux de change sur les coefficients de protection nominale, prix moyen du blé 1971-1981.

| Indice de surévaluation (1) | Coefficient au taux de change officiel | Coefficient au taux de change du marché parallèle |
|-----------------------------|--|---|
| 174 | 79 | 45 |

Note (1) : Valeur officielle de la monnaie nationale en pourcentage de sa valeur sur le marché
Coefficient : prix moyen au producteur en pourcentage du prix à l'importation.

Source : A. Richards et J. Waterbury, 1990, tableau 6.6.

Finalement, sur la base de ces calculs, la pénalité supportée par les producteurs de blé est très importante compte tenu du prix du blé sur la marché mondial pendant les années 70. Bien que ces données soient anciennes, elles nous permettent de comprendre les conséquences d'une politique privilégiant encore l'industrie et la consommation intérieure.

Une étude plus récente montre que la pénalité supportée par l'agriculture et de l'élevage est encore importante en 1986. Le taux effectif de protection de ces deux activités est inférieur à la moyenne des taux effectifs de protection (Tableau 5, page 328).

1.3.2. b Les effets négatifs sur les productions traditionnelles

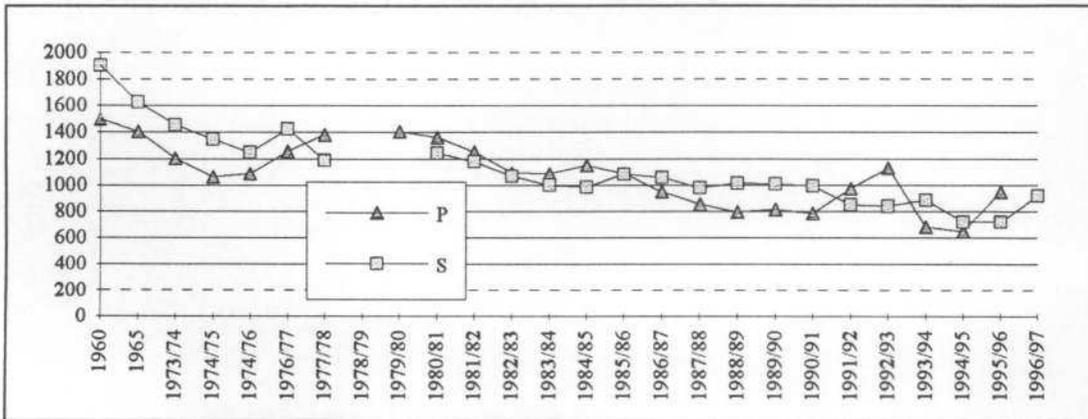
La croissance du secteur agricole est inférieure à celle des services et de l'industrie. Sa part dans le PIB recule de 32 % à 17 % entre 1974 et 1986/87. Il reste le premier secteur devant l'industrie, le pétrole et le commerce. Cependant, sa contribution à la croissance du PIB est faible (Tableau 2, page 323).

i) Des cultures traditionnelles en recul alors que la demande interne augmente

Les cultures traditionnelles (trèfle, blé, coton, riz et maïs) représentent plus de 70 % de l'aire cultivée. Seulement, ces cultures ont longtemps diminué du fait des prix relatifs. Parmi elles, c'est le coton, longtemps considéré comme « l'or blanc » de l'Égypte qui a été le plus touché.

Le coton est la matière première de la principale industrie égyptienne et le premier poste des exportations de marchandises après le pétrole. Il devait ses performances à l'irrigation, qui a permis sa culture sur une grande échelle depuis le 19^{ème} siècle. Pénalisée par la gestion publique favorisant l'industrie textile, la surface cultivée et sa production déclinent depuis les années 1960 (Graphique 2).

Graphique 2 : Production de coton et surface cultivée



Note : P : production en milliers de tonnes métriques.

S : surface cultivée, milliers de feddans

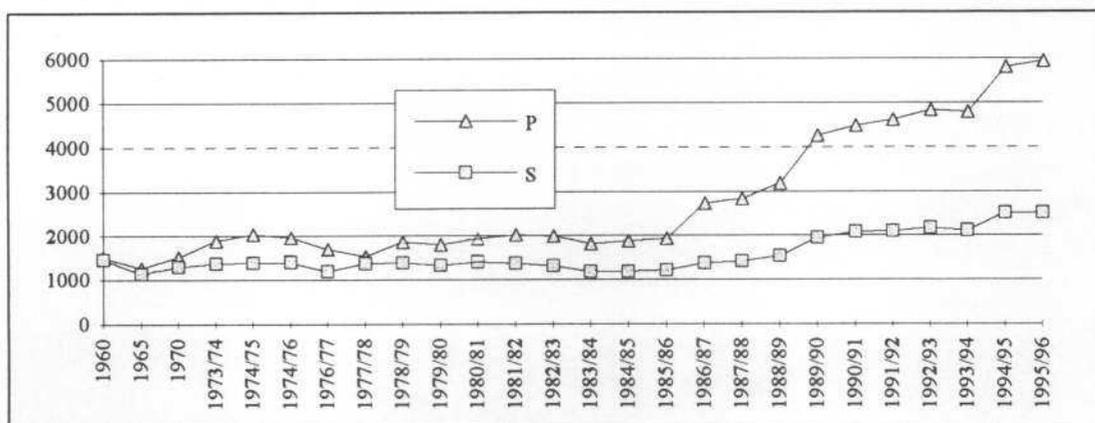
Source : 1960- 1977/78 : K. Ikram, 1980, p. 423.

1979/80 : B.N. E., « Economic Review », diverses années.

Le blé, le maïs et le riz sont les premières céréales consommées en Égypte. Seule la production de riz est suffisante pour permettre l'exportation. Souvent intensives en travail, elles sont pénalisées à la fois par la faible hausse des prix sur le marché et par la hausse des salaires réels. Les productions de blé, de riz et de maïs n'augmenteront qu'à compter de 1986, date d'une libéralisation plus profonde du secteur.

Dans le cas du blé, bien que les prix soient librement déterminés, ils sont limités du fait de la concurrence du blé importé et subventionné par l'État. Nous l'avons vu au cours du chapitre IV. La production de blé est donc délaissée par les producteurs. Résultat, la surface cultivée et la production stagnent depuis le début des années 1970 (Graphique 3).

Graphique 3 : Production de blé et surface cultivée



Note : P : production en milliers de tonnes métriques.

S : surface cultivée, milliers de feddans

Source : 1960- 1977/78 : K. Ikram, 1980, p. 422-23.

1979/80 : B.N. E., « Economic Review », diverses années.

Le cas du riz est aussi intéressant. La moitié de la production est soumise à l'obligation de vente auprès des coopératives. L'autre moitié est écoulée sur le marché libre par de grands exploitants où le prix est deux fois supérieur à celui du marché officiel. Ils réalisent donc des bénéfices. La libéralisation partielle de la vente du coton permet à l'État de commercialiser à bas prix le riz destiné aux couches urbaines les plus défavorisées. En même temps, la demande locale étant très forte, les gros exploitants peuvent écouler leur production vers d'autres consommateurs et faire des profits. Le marché est dual : un marché pour les plus pauvres sous la responsabilité de l'État et un marché pour les autres gérés par les gros agriculteurs. Seulement, cette situation durera tant que certains producteurs sont contraints de vendre à perte, producteurs qui supportent et financent indirectement la subvention à la consommation de riz. Dans le cas présent, ce n'est pas l'État qui subventionne les consommateurs mais les petits producteurs. Son pouvoir de contrôle permet la perpétuation de ces écarts de prix.

ii) Les effets stimulants de l'Infitah sur les cultures spéculatives

La croissance des productions de légumes et de fruits explique le recul des cultures traditionnelles. Elles sont qualifiées de spéculatives car leur prix est librement déterminé sur le marché. Les bénéfices engendrés sont donc plus importants que pour les cultures traditionnelles. Les données sont peu disponibles. Leur essor est toutefois visible par la croissance des terres

cultivées. Dans le Delta du Nil, les surfaces en légumes ont crû de 139 % et celle en vergers de 197 % entre 1961 et 1981 ⁴³. Au niveau national, entre 1974 et 1985, la croissance des surfaces destinées aux vergers est de 67 %. Elles représentent 4 % de la surface cultivée contre 2 % en début de période.

Certains économistes (A. Richards, 1991 et N. Shafik, 1994) s'appuient sur le modèle du syndrome hollandais pour expliquer la croissance des cultures de fruits et légumes et du bétail. Pour le premier, la viande fraîche est un bien non échangeable en raison de la préférence des consommateurs pour la viande fraîche (protection naturelle) et des conditions d'accès au marché égyptien (barrières tarifaires ou non tarifaires). La croissance des recettes en devises élève le revenu national et stimule la demande locale pour ce type de bien.

N. Shafik conçoit de la même manière le recul des productions de coton et de riz et l'essor des cultures à destination du marché intérieur (bétail, par exemple). La demande locale se déplace des premiers (qualifiés de biens échangeables) vers les seconds (qualifiés de biens non échangeables).

Cependant, le modèle du syndrome hollandais ⁴⁴ explique le mouvement des prix entre les biens échangeables et les biens non échangeables par deux effets : le mouvement des facteurs de production vers le secteur en croissance (effets ressource) et le déplacement de la demande locale vers la production des biens non échangeables. Ici, les auteurs retiennent uniquement l'effet dépense. Le problème de cette analyse est qu'elle n'insiste pas suffisamment sur la responsabilité de l'État. En raison de ses priorités, il empêche un libre mouvement des prix pour les cultures traditionnelles. La forte demande pour ces produits ne stimule pas la production locale. Au contraire, la production de blé stagne et les importations grimpent. Le mouvement des ressources (capital et travail) ne répond pas aux variations de la demande mais à la politique publique.

Les cas du riz et du blé sont à cet égard révélateurs. La production du premier est partiellement commercialisée par l'État et achetée à bas prix auprès des fournisseurs. L'autre moitié est librement vendue et génère de substantiels bénéfices. La demande locale suit donc deux circuits selon que le consommateur opte pour le commerce d'État ou le marché libre. Dans le cas du blé, le prix est libre mais la hausse est limitée par la marchandise importée et subventionnée par l'État. Le producteur préfère les cultures spéculatives. Il n'y pas deux types de demande mais un marché où les importations (subventionnées) concurrencent la production locale.

⁴³ S. Fanchette, 1997.

⁴⁴ Nous nous référons au cas de la croissance soudaine d'un secteur lorsque le travail et le capital sont mobiles entre les trois secteurs. L'intensité capitalistique du secteur en retard est intermédiaire entre celle du secteur en croissance et celle du secteur des biens non échangeables. Voir chapitre II.

L'étude du cas du riz nous amène à souligner l'essor d'une nouvelle classe sociale possédante. En effet, S. Fanchette considère que la libéralisation partielle du secteur a bénéficié aux moyens propriétaires, aux commerçants et aux notables locaux. Optant pour les cultures les plus rentables et spéculatives telles que les produits maraîchers, les fruits, le riz, ils peuvent réaliser des profits.

L'évolution récente des productions agricoles est déterminée par la politique publique. La demande locale augmente et renforce la préférence des producteurs pour les cultures spéculatives.

1.3.3 Commerce extérieur

Le commerce extérieur agricole est déficitaire. En 1973, à la veille de l'Infitah, les exportations représentent 90 % des importations du secteur. Depuis 1974, ce pourcentage est inférieur à 30 %⁴⁵. L'essor de la demande a donc entraîné une accélération des importations. La production n'a pas suivi.

Les ratios d'autosuffisance ont donc diminué (Tableau 18), celui du blé a chuté, alors que jusqu'en 1950 la production couvrait les besoins du pays. De même, ces ratios pour les lentilles et le sucre sont en net recul. Le sucre est importé alors que la production locale est transformée dans des raffineries en Haute Égypte. Elles sont les premiers employeurs régionaux. Or, ce sont des matières premières stratégiques car elles composent la majeure partie de la consommation alimentaire.

Tableau 18 : Ratio d'autosuffisance

| | 1960 | 1973 | 1974 | 1981/82 | 1986/87 |
|---------------|------|-------|------|---------|---------|
| Blé | 70 | 43.7 | 41.8 | 31.9 | 31,1 |
| Maïs | 94 | 92..3 | 83.6 | 72.2 | 63,3 |
| Sucre raffiné | 114 | 103 | 91.2 | 50.7 | 58,1 |
| Lentilles | 93 | 80.5 | 65.4 | 24.6 | 24,2 |
| Viande | n.d. | 98.7 | 97.4 | n.d. | 75,2 |

Note : ratio d'autosuffisance : production/consommation en pourcentage
n.d. : non disponible

Source : 1960 : D. W. Carr, 1990 p. 240.

1973 - 1986/87 : calculé à partir des données du rapport annuel de la Banque Centrale d'Égypte.

Alors que le revenu national augmente entre 1974 et 1981 et les subventions à la consommation sont élargies, les cultures traditionnelles reculent. L'agriculture est largement sous le contrôle de l'État qui décourage les productions en blé, maïs, sucre, etc. Le problème n'est donc pas une offre locale insuffisante mais les priorités fixées par l'État. Cette stratégie a privilégié la demande locale : 1/ l'industrie textile et les raffineries de sucre avec des intrants à bas prix et 2/ les

⁴⁵ Calculé à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte. Elles concernent le commerce extérieur sur les productions agricoles non transformées. Le coton et le riz sont donc exclus.

consommateurs avec des marchandises subventionnées. En revanche, elle a pénalisé l'offre. Sur la liste des priorités de l'État, les consommateurs passent devant les producteurs, l'industrie devant l'agriculture. Cette stratégie pouvait être retenue si le déficit alimentaire était couvert par les exportations industrielles. Ce qui n'est pas le cas. La croissance de l'industrie repose plutôt sur le secteur privé, notamment les petites entreprises qui profitent d'une libéralisation partielle du commerce extérieur et de l'activité économique. L'essor des ressources exogènes a temporairement réduit la contrainte en devise sans la résoudre.

1.3.4 Conclusion sur l'agriculture

L'activité agricole est sous deux influences contradictoires :

- Les productions traditionnelles sont pénalisées par une politique publique privilégiant la demande (industrie et consommation finale). Les prix de vente sont donc faibles alors que le salaire réel agricole augmente.
- Une demande croissante avec le revenu national et l'élargissement de l'éventail des subventions.

Par conséquent, les producteurs évitent, quitte à payer des amendes, les cultures obligatoires ou peu rentables (blé). La demande locale forte stimule les importations et les productions de fruits, légumes et viande. La production se déplace vers ces derniers car les prix y sont relativement plus élevés que pour les cultures traditionnelles. Le mouvement des prix relatifs résulte de la politique publique.

L'étude du commerce extérieur est révélatrice : la dépendance alimentaire croissante reflète l'ordre des priorités de l'État : les consommateurs avant les producteurs, l'industrie avant l'agriculture. Seulement, les autres sources de devises sont insuffisantes : l'industrie exporte peu, les ressources exogènes n'ont que temporairement réduit la contrainte en devise.

1.4 Des transformations liées au mode d'utilisation des ressources exogènes

Les variations du taux de change réel entre 1974 et 1985 montrent l'effet positif des dépenses sur le taux de change, côté au certain (1.4.1). Les effets des ressources exogènes sont déterminés par l'utilisation qu'en fait le bénéficiaire (1.4.2). Les remises des travailleurs émigrés se diffusent dans toute l'activité économique (1.4.3). Le secteur privé est alors en plein essor. Il est de plus poussé par les effets indirects de la politique redistributive (1.4.4).

1.4.1 Appréciation réelle de 1979 à 1985

Pour y répondre, nous proposons une estimation du taux de change effectif réel (Encadré 4). Nous avons repris la définition proposée dans le deuxième chapitre : le taux de change réel comme le rapport des prix des biens non échangeables (P_N) aux biens échangeables (P_E). Par conséquent, à une hausse du taux de change effectif réel, correspond une appréciation réelle de la monnaie et une perte de compétitivité. Nous n'employons pas la définition courante du taux de change réel afin de rester conforme à l'analyse du syndrome hollandais.

Au cours du chapitre II nous avons défini le taux de change réel comme le rapport des prix des biens non échangeables (P_N) aux biens échangeables (P_E) soit :

$$TCR = \frac{P_N}{P_E}$$

Selon S. Edwards (1989), on ne peut pas trouver de contrepartie dans la réalité à la définition théorique du taux de change réel. Il faut trouver des *proxies*. S. Guillaumont Jeanneney (1993) propose dans les pays en développement de calculer le taux de change effectif réel à partir du taux de change nominal (TCEN) et des indices des prix à la consommation dans le pays (P_C) et chez ses principaux partenaires commerciaux (P^*_C). Soit

$$TCER = TCEN \times \frac{P_C}{P^*_C}$$

avec TCEN : taux de change nominal, au certain (valeur d'une unité de monnaie nationale en devises),

P_C : indice des prix à la consommation dans le pays

P^*_C : moyenne des indices des prix à la consommation à l'étranger.

S. Guillaumont Jeanneney montre que les variations sur taux de change effectif réel sous-évaluent la variation du taux de change réel théorique. Sa démonstration repose sur deux arguments.

1/ Les indices des prix à la consommation sont calculés à partir des prix des biens domestiques et des biens d'origine étrangère. Soit α la part des biens domestiques, plus α est élevé, plus les variations de TCR et de TCER sont proches. 2/ Les prix des biens domestiques dans l'ensemble du monde croissent en moyenne plus vite que les prix des biens internationaux. Le taux de change réel tend donc à s'apprécier.

Le problème est donc que le calcul proposé est une estimation imparfaite des variations réelles du taux de change. La difficulté est notamment que l'indice des prix à la consommation (IPC) comprend des biens échangeables.

Dans notre calcul du taux de change effectif réel, nous avons employé les variables suivantes :

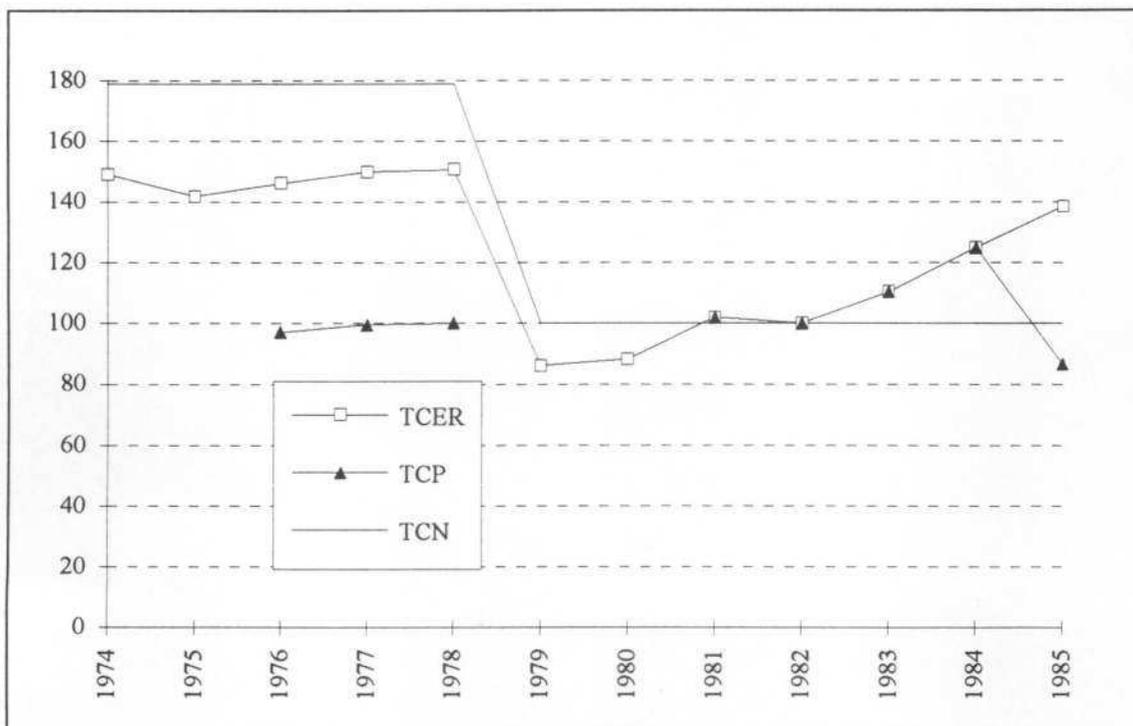
- P_C : indice des prix à la consommation, zone urbaine, à partir des données du « International Financial Statistics », F.M.I.

- P^*_C : moyenne pondérée des indices des prix à la consommation des 10 premiers partenaires à l'importation. La pondération est fondée sur la participation au commerce extérieur, à partir des données du « International Financial Statistics », F.M.I.

Nous avons distingué le taux de change nominal sur le marché officiel et sur le marché parallèle. Sous l'hypothèse que la répartition des partenaires commerciaux est la même sur les deux

marchés, nous avons alors calculé le taux de change effectif réel (TCER) d'après le marché officiel (TCEN) et le taux de change effectif réel sur le marché parallèle (dorénavant TCP). Nous ne disposons de données sur le marché parallèle sur les années : 1976-1978 et 1981-1990. Depuis 1991, un seul marché des changes existe.

Graphique 4 : taux de change nominal, taux de change effectif réel (marchés officiel et parallèle), 1974-1985, (1982 = 100)



Source et note : voir *infra*

On distinguera l'évolution du TCER et du TCP. L'évolution du TCER suit 3 étapes : hausse de 1975 à 1978, baisse en 1979 puis élévation.

1975 - 1978 : les ressources exogènes s'élèvent et entraînent une hausse de la demande intérieure, notamment en biens importés. Les prix intérieurs augmentent. Ils élèvent le TCER. La monnaie s'apprécie.

1979 : la dévaluation de la Livre explique la dépréciation réelle.

1980 - 1985 : l'essor des ressources exogènes se poursuit jusqu'en 1982, nous l'avons vu plus haut. Cependant, les dépenses publiques restent élevées en pourcentage du PIB. La politique budgétaire est expansionniste. Le déficit public financé par le recours au crédit stimule la création monétaire jusqu'en 1987, date du premier accord avec le F.M.I. Les dépenses intérieures sont donc très élevées. D'autre part, le protectionnisme commercial renchérit les importations et tire l'IPC vers le haut. Cette période est intéressante car deux analyses peuvent être proposées.

D'une part, le modèle du syndrome hollandais explique la hausse de TCER par l'effet dépense ⁴⁶. Les recettes en devises stimulant la demande en biens non échangeables. Seulement ces apports externes diminuent en 1982.

D'autre part, la littérature sur les économies rentières explique le niveau élevé des dépenses intérieures par la politique publique. L'État capte l'essentiel des recettes en devises. Il renforce sa politique redistributive. Il va alors prolonger l'effet-dépense car il conserve une politique expansionniste jusqu'en 1985. On remarquera que l'effet des contrôles des prix internes n'est pas visible : on attend alors une baisse du TCER. En fait, la protection du marché intérieur renchérit les importations. Et donc, les prix intérieurs.

Le TCP s'élève de 1976 à 1978 puis de 1981 à 1984. Ce taux reflète les transactions sur le marché parallèle par lequel transitent les remises des travailleurs émigrés. Leur croissance, notamment à partir de 1982, élève la valeur de la LE exprimée en devises. La compétitivité se dégrade. Les exportations du secteur privé sont découragées.

Selon notre estimation du taux de change effectif réel, l'appréciation réelle est visible sur les années 1976-1978 et 1980-1985. Nous expliquons cette appréciation par l'inflation interne du fait de l'essor de la demande interne. Nous reviendrons sur ce point plus bas au sujet de la période 1985-1996. Les exportations déjà pénalisées par la politique économique (favorable au marché intérieur) supportent une dégradation de la compétitivité prix sur ces périodes.

1.4.2 Les effets des ressources exogènes ne sont pas uniformes

La littérature sur les économies rentières insiste sur le rôle redistributeur de l'État. Les ressources exogènes renforcent son budget et lui permettent d'accroître ses dépenses. L'industrialisation ou l'encouragement de l'industrie répond à deux nécessités : renforcer la dépendance vis-à-vis de l'État et diversifier l'activité économique.

L'effet de la croissance des ressources exogènes n'est pas uniforme. Le secteur public en est le premier bénéficiaire. Et les transformations observées dans les économies rentières sont visibles en Égypte : croissance des dépenses publiques (emploi, subvention, investissement) et de l'industrie publique. Ses dépenses ne favorisent pas uniquement l'industrie et les consommateurs en général. Elles s'orientent également vers les infrastructures et les services publics. Le secteur privé peut alors en bénéficier du fait des effets secondaires. La demande publique adressée au secteur du bâtiment augmente. La demande locale en biens de consommation courante s'élève. Elle encourage les activités commerciales et notamment celles liées à l'importation.

⁴⁶ Sous les hypothèses suivantes : le secteur en croissance est le plus capitalistique, le travail est mobile et le capital spécifique.

Les premiers secteurs contribuant à la croissance du PIB sont le pétrole, le commerce, l'industrie et l'agriculture (Tableau 2, p.323). L'essor du transport révèle l'effet des dépenses publiques en infrastructures et l'activité du Canal de Suez. Pour comprendre la dynamique des autres secteurs, en particulier, le commerce et la construction, il faut revenir sur l'effet des ressources exogènes. Dans le cas égyptien, ils sont différents selon qu'ils transitent par l'État (pétrole, Canal de Suez et TND) ou par le secteur privé (les remises des travailleurs). Le second circuit participe notamment à la progression de la construction et au commerce.

Il est nécessaire de revenir sur les conséquences des remises des travailleurs émigrés.

1.4.3 Les effets diffus des remises des travailleurs

On a vu plus haut que l'Ouverture économique a ouvert le commerce extérieur au secteur privé. Ces importations sont financées par les exportations, peu importantes, le tourisme, dynamique à compter de 1987 et surtout les transferts des travailleurs.

Leur effet est tout à fait différent des autres ressources exogènes sur un point : l'État n'en bénéficie pas. Cependant, l'impact des transferts privés doit être interprété compte tenu de l'élargissement de la politique distributive depuis 1974.

L'utilisation de ces flux est difficile à préciser du fait du manque de données. Cependant, quelques articles (G. Meyer, 1991 et R. Adams, 1991) sur l'impact des migrations montrent que les conséquences sont doubles. On distingue un effet consommation et un effet investissement.

- L'effet consommation désigne les achats en biens de consommation courante des émigrés de retour en Égypte ou de leur famille.
- L'effet investissement désigne les dépenses des travailleurs sous la forme de logement et d'investissements dans des entreprises. Ce dernier aspect nous intéresse plus particulièrement.

Une partie des investissements privés est financée par le « système des importations sans transferts de devises ». Nous avons vu qu'il permettait au secteur privé d'importer des marchandises dans faire de conversion⁴⁷. Elles sont la contrepartie de comptes bancaires en devises, qui sont essentiellement alimentés par les remises des travailleurs. Les importations en biens intermédiaires et en matières premières des entreprises conjointes (créées sous la loi 43) sont enregistrées comme transferts privés sans contrepartie. Les données apparaissant sur la balance des paiements reflètent donc les conversions en LE des devises épargnées et les importations en intrants de ces entreprises.

⁴⁷ Voir chapitre I.

Entre 1975 et 1980, les importations sans transferts de devises passent de 10 à 33 % des importations totales de marchandises⁴⁸. Elles sont surtout composées de biens intermédiaires (Tableau 19). Elles sont donc une source de devises importante pour le secteur privé. Les entreprises conjointes représentent le quart des importations sans transferts de devises jusqu'en 1986/87. La croissance soutenue des remises jusqu'au milieu des années 1980 explique l'essor du secteur privé.

Tableau 19 : Composition des importations sans transferts de devises, en pourcentage.

| | 1980 | 1980/81 | 1981/82 | 1982/83 | 1983/84 | 1984/85 | 1985/86 | 1986/87 |
|-------------------------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Biens de consommation | 16 | 21 | 15 | 24 | 30 | 24 | 36 | 45 |
| Biens intermédiaires | 44 | 46 | 46 | 46 | 47 | 49 | 44 | 32 |
| Biens d'investissements | 40 | 32 | 38 | 29 | 22 | 27 | 20 | 21 |
| Matières premières | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Note : * Les données de 86/87 sont une estimation
Les importations des entreprises conjointes sont exclues.

Source : données du Fonds Monétaire International, rapport annuel (1979/80 - 1985/86)
Rapport annuel de la Banque Centrale d'Égypte

Les remises des travailleurs émigrés financent directement les investissements des firmes privées, dont le quart est destiné aux entreprises conjointes. Il serait intéressant de définir quelles activités sont représentées. Les informations sont disponibles sur les entreprises conjointes. L'industrie, le tourisme et l'agriculture dominent les projets établis sous la loi 43 (Tableau 20). Or, l'influence de l'État est très différente selon les secteurs.

Tableau 20 : Répartition des projets réalisés sous la loi 43 selon les coûts d'investissement, 1978 et 1988.

| | Industrie | Tourisme | Agriculture | Logement | CI* | Services | Banques | Mines | Construction |
|-----------|-----------|----------|-------------|----------|-----|----------|---------|-------|--------------|
| Déc. 1978 | 42.8 | 22.8 | 11.5 | 5.8 | 6.8 | 6 | 2.2 | - | - |
| Juin 1988 | 34.7 | 24.4 | 9.6 | 11 | 8.1 | 5.4 | 0.4 | 4.4 | 1.9 |

Note : Coût d'investissement : capital + prêts.

* Compagnies d'investissement

Source : calculé d'après les données de H. Handoussa, 1990.

1.4.4 Les effets secondaires de la politique redistributive sur le secteur privé

Selon le syndrome hollandais, l'essor de la production est en partie liée une demande croissante. Ce modèle anticipe un effet ressource (le mouvement des facteurs de production vers le secteur en croissance) et un effet dépense (le déplacement de la demande locale vers la production de biens non échangeables). Dans le cas présent, le secteur en croissance est l'émigration.

⁴⁸ Voir chapitre I.

L'effet ressource explique la progression des départs vers la péninsule arabe jusqu'en 1985. Seulement les conditions de fixation des salaires dans les pays arabes ne dépendent pas des caractéristiques de l'économie égyptienne. Les rémunérations y sont relativement plus élevées du fait de la conjoncture des économies arabes.

Selon l'effet dépense, la demande locale en biens non échangeables augmente. Le modèle explique alors les dépenses sous forme de logement et l'importance des investissements dans le tourisme, le logement, la construction, les services (Tableau 20). Seulement, près de la moitié des projets établis sous la loi 43 concerne l'industrie et l'agriculture.

Nous distinguerons l'évolution de l'industrie et l'agriculture (a) et la politique distributive (b)

1.4.4. a Les cas de l'industrie et de l'agriculture

Concernant l'industrie, nous avons vu que les secteurs de la confection, des meubles en bois ou en métal, des ouvrages en caoutchouc, en céramique, où le secteur privé est important, bénéficient d'une protection effective⁴⁹. On peut en déduire que son dynamisme reflète l'essor de la production de biens non échangeables. Seulement, l'intervention de l'État est visible à trois niveaux :

1. La présence des entreprises privées est limitée à l'espace que lui réserve le secteur public : les petites entreprises et les activités où la concurrence est possible. Sur ce dernier point, il faut tenir compte des entreprises publiques qui jusqu'au milieu des années 1980 sont contraintes de vendre aux prix fixés au niveau des ministères⁵⁰. Les prix sont généralement insuffisants pour couvrir les coûts de production. Le secteur privé est donc pénalisé.
2. D'autre part, nous avons vu dans le chapitre IV que la participation publique aux entreprises conjointes est substantielle. Elle représente 30 % du capital et les banques publiques sont les premières créancières. L'essor des entreprises conjointes reposerait partiellement sur le secteur public.
3. Enfin, selon H. Handoussa, les entreprises conjointes contribuent à 85 % des investissements manufacturiers privés entre 1977 et 1986/87⁵¹. Compte tenu de l'importance de la participation publique au capital de ces projets, le dynamisme du secteur privé est en partie lié au secteur public.

⁴⁹ Tableau 5, page 328.

⁵⁰ Voir chapitre I.

⁵¹ H. Handoussa, 1990, p. 159.

Quant à l'agriculture, nous avons vu que ce sont les productions de légumes et de fruits qui ont fortement augmenté. Nous avons souligné l'importance des contrôles publics qui détournent les producteurs des cultures traditionnelles.

Dans le cas de l'agriculture et de l'industrie, le syndrome hollandais peut apporter des éléments d'explication mais il n'est pas suffisant. L'impact de l'intervention de l'État sur leur évolution est également important.

1.4.4. b *L'impact de la politique distributive*

La littérature sur les économies rentières montre que la politique distributive est un élément central dans la stratégie de l'État rentier. L'objectif est de légitimer leur intervention en favorisant différentes catégories de la population. Il peut alors asseoir son pouvoir politique. Dans le cas égyptien, les contrôles exercés sur l'industrie et l'agriculture sont les instruments d'une politique initiée sous Nasser, qui permet de consolider l'industrie publique et de favoriser les consommateurs.

Les effets des remises doivent être analysés compte tenu de cette politique. L'État abandonne quelques domaines au secteur privé mais reste très influent. Dans l'agriculture, les bénéfices réalisés dans les productions dites spéculatives sont liés aux contrôles publics sur les prix. Dans l'industrie, ce sont les effets conjoints des remises des travailleurs et des financements publics qui expliquent l'essor des entreprises privées.

Plus généralement, les effets des ressources exogènes sont complexes. Ils se diffusent dans toute l'économie selon deux circuits : le circuit public et le circuit privé. Le premier est au centre de l'analyse sur les économies rentières. Les ressources exogènes augmentent ses recettes. Il élargit l'éventail de ses dépenses et consolide alors son pouvoir politique.

Le circuit privé est surtout alimenté par les remises des travailleurs émigrés. Les exportations sont limitées et l'activité touristique ne démarre qu'à la fin des années 1980. L'effet de ces apports en devises est surtout visible sur l'investissement privé. Seulement, il bénéficie du soutien public sous la forme de capital ou de prêts et de dépenses d'infrastructure.

La présence de deux circuits de ressources exogènes rend donc l'Égypte singulière.

1.5 Conclusion

La littérature sur les économies rentières analyse les transformations liées à l'essor des ressources exogènes en insistant sur la légitimité des États. Pour renforcer leur pouvoir politique ils vont utiliser le pouvoir économique étendu grâce aux apports en devises. Le cas égyptien montre que

la politique distributive est le principal instrument de l'État (1.5.1) . Elle repose souvent sur les prix et modifie les prix relatifs (1.5.2).

1.5.1 La politique redistributive

Ses nouvelles ressources lui permettent d'élargir son intervention en direction de l'offre (investissement, notamment dans les infrastructures, transferts aux entreprises publiques) et de la demande (emploi public, subventions à la consommation : alimentation, énergie et transport).

Plus généralement, dans les économies rentières 1/ la gestion des entreprises publiques est centralisée, elles dépendent financièrement de l'État (dépenses en capital et subventions aux dépenses courantes), 2/ les subventions à la consommation sont élargies 3/ l'emploi public augmente. Les changements observés avec l'essor des ressources exogènes sont donc déterminés par l'intervention de l'État.

La demande intérieure (DI) sera stimulée par les dépenses publiques, ce que l'on peut synthétiser ainsi :

$$DI = f(I, S_p, N_g, S_c)$$

avec I : investissement public

S_p : subventions à la production pour les dépenses courantes et les dépenses en capital des entreprises publiques

N_g : emploi public

S_c : subventions à la consommation

La demande intérieure s'élève avec l'essor des ressources exogènes. Elle s'adresse alors à la production locale et aux importations. La variable clef est alors la capacité de l'offre à répondre à la demande. La croissance de la consommation dépasse celle de la production et creuse le déficit extérieur. H. Katouzian fait cette constatation sur les économies pétrolières pendant les années 1970. Il montre que le secteur agricole est incapable de suivre l'essor de la demande. Il avance deux raisons : les contraintes techniques et institutionnelles et la négligence dont fait l'objet ce secteur dans la stratégie de développement ⁵².

H. Katouzian insiste alors sur un élément important : la stratégie de développement choisie par les économies rentières. Nous avons abordé cette question au cours du troisième chapitre. Le bilan est alors négatif : les économies peu diversifiées avant l'essor des ressources exogènes

⁵² H. Katouzian, 1979, p. 9.

restent dépendantes du secteur en croissance. Dans le cas des économies pétrolières, l'activité économique reste centrée sur les industries en aval (raffinerie, chimie notamment).

Finalement, les ressources exogènes favorisent la consommation plutôt que la production locale. La hausse des dépenses de l'État a des effets complexes que le modèle du syndrome hollandais ne permet pas d'appréhender. Ici, l'effet des dépenses s'étend de la consommation, à l'emploi et à la production.

1.5.2 Le mode de fixation des prix réduit la capacité explicative du syndrome hollandais

Nous avons constaté que la capacité explicative du modèle du syndrome hollandais butait sur le mode de fixation des prix.

Les prix sont supposés parfaitement flexibles. Nous sommes dans le cadre traditionnel de l'analyse néo-classique. Ainsi, les prix des biens et services, les salaires et les taux d'intérêt sont fixés sur leur marché respectif, dans un contexte concurrentiel.

Dans les pays en voie de développement, les prix sont souvent contrôlés et fixés par les Autorités. Par conséquent, leur détermination répond moins aux déséquilibres sur le marché local qu'aux objectifs des autorités. Les mouvements des prix reflètent la tension entre la volonté publique de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et la tendance déterminée par les écarts entre l'offre et la demande. Les prix sont donc un indicateur d'un conflit entre les choix de l'État et le marché.

On a vu que le contrôle des prix dans l'agriculture vise maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs urbains, qui consacrent une part importante de leur budget à l'alimentation. La hausse de la demande en produits agricoles n'entraîne pas une hausse des prix. Ces prix sont rendus rigides.

La fixation des salaires peut répondre à des contraintes inverses. Ainsi, les employés du secteur public et les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une croissance de leur salaire réel indépendante de la productivité du travail. Les entreprises publiques sont des instruments de la redistribution des revenus.

Les prix ne sont pas uniquement déterminés par la loi de l'offre et de la demande mais également selon des contraintes sociales et politiques. Aussi, les prix ne vont-ils pas jouer le rôle de signal que les économistes néo-classiques leur attribuent. Le contrôle public prix modifie les prix relatifs.

La politique des prix accompagne la redistribution publique des ressources exogènes. Or, la littérature sur les économies rentières développe peu cette question. Si le contrôle des prix n'est

pas une exclusivité des économies rentières, il consolide la politique redistributive. Il est donc intéressant car il va influencer l'allocation des facteurs de production.

Si on fait l'hypothèse que l'objectif premier des États rentiers est la légitimité politique, les autorités vont devoir préserver la stabilité économique du pays. Elles vont alors privilégier les consommateurs. Pour cela, les prix et les taux de change sont des instruments de redistribution interne. Ils sont donc moins déterminés par le marché que par la politique publique.

La politique publique peut influencer les prix de deux façons : la fixation arbitraire du prix sur le marché et la politique cambiaire. Celle-ci permet de réduire ou d'élever le prix des importations et des exportations. Nous avons vu ainsi que les régimes de taux de change multiple reviennent par exemple à favoriser certaines opérations et à en pénaliser d'autres. Suivant le type de produit, l'influence de la politique publique est variable. On a vu dans le cas égyptien qu'elle concernait les productions agricoles à destination de l'industrie (coton, électricité) et de la consommation locale (sucre, riz, blé, électricité).

L'Égypte est un cas singulier parmi les économies rentières. Contrairement aux autres sources de devises, les remises des travailleurs émigrés ne vont pas être appropriées par l'État. C'est le secteur privé qui en bénéficie. Ces devises lui permettent d'importer des intrants et de revenir sur la scène économique. Depuis 1974, le secteur privé croît après 15 ans de mise à l'écart, en particulier dans l'industrie. Depuis 1980, les ressources exogènes lentement s'étiolent, en 1986, elles sont au niveau de 1978. L'économie égyptienne entre dans une période de transition, c'est la fin des années rentières.

2. 1987 - 1995 : de nouvelles formes d'intervention de l'État ?

Cette seconde section ouvre le débat sur la transition d'un système fondé sur les ressources exogènes à un système, plus ouvert à la concurrence, qui repose sur la capacité à produire et exporter des biens et services. Est-ce que la baisse des ressources exogènes et le désengagement de l'État sous la pression de ses créanciers conduisent à la fin d'un fonctionnement rentier ?

Nous étudierons d'abord le durcissement de la contrainte externe induit par la baisse des ressources exogènes et les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (2.1). Nous analyserons son impact sur les principaux secteurs (2.2). Nous verrons alors que les nouvelles conditions économiques n'ont pas réduit mais modifié le rôle et la place de l'État dans l'économie (2.3).

2.1 Une contrainte externe renforcée

A la fin des années 1980, les pays en développement entrent en crise. Pour assurer le service de leur dette externe, ils doivent exporter et dégager un excédent commercial. L'Égypte est aussi brusquement confrontée à des contraintes qu'elle a pu ignorer jusque là.

Jusqu'au milieu des années 1980, elle a pu, grâce aux ressources exogènes, continuer de pratiquer des politiques économiques typiques des pays en développement : monopole du secteur public sur l'industrie, contrôle du secteur primaire. L'ouverture au secteur privé n'a été que partielle.

La diminution substantielle des ressources exogènes la confronte à une contrainte en devises qui la pénalise sur les plans interne et externe (2.1.1). Les recettes en devises n'alimentent plus le budget étatique. Le déficit courant réduit la capacité d'importation. Ses bailleurs de fonds l'obligent à s'engager dans un programme d'ajustement structurel (2.1.2).

2.1.1 Des ressources exogènes minimums

Depuis 1982, les ressources exogènes diminuent régulièrement (Graphique 1, page 322). Les années 1986 et 1990 sont particulièrement marquées. Depuis 1988, les flux liés au remboursement de la dette sont négatifs. Ils pèsent directement sur le budget public. Par contre, les transferts privés deviennent substantiels, 15 % du PIB en 1992. Depuis 1986, les ressources exogènes transitant par le secteur privé sont supérieures à celles transitant par le secteur public (pétrole, Canal de Suez et TND).

Les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel expliquent cette évolution. En 1987, le secteur privé, puis le secteur public en 1991, bénéficie d'une dévaluation de la LE. Ce n'est qu'en 1991, que le marché des changes est effectivement réunifié.

L'État est le plus touché par la baisse des apports en devises. Seulement, l'élévation du taux de change appliqué aux opérations du secteur public va élever la contrepartie en LE des recettes de ces entreprises⁵³. Aussi, les recettes budgétaires augmentent-elles. La contribution totale de l'EGPC et de la CSA progresse de 3.3 % à 6.1 % du PIB entre 1986/87 - 1990/91 et 1991/92 - 1995/96. Les recettes totales s'élèvent donc de 25.2 % à 29.8 % du PIB. Les années 1991 à 1995 témoignent donc d'une amélioration. Seulement, les dépenses sont dans le même temps ponctionnées par le service de la dette externe (TND négatif).

Tableau 21 : Ressources exogènes dans l'économie, 1987-1995.

| | Facteurs de production mobilisés | | | | Participation à la création de VA (% PIB) | | Recettes externes (% PIB) | |
|-----------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------------|---------------------|
| | PA | | IBF | | | | | |
| | 1986/87 - 1990/91 | 1991/92 - 1995/96.. | 1986/87 - 1990/91 | 1991/92 - 1995/96.. | 1986/87 - 1990/91 | 1991/92 - 1995/96.. | 1986/87 - 1990/91 | 1991/92 - 1995/96.. |
| CS ^a | 4.2 | | 0.3 ^b | | 2 | 3.4 | 4.5 | 5.2 |
| Pétrole | 0.3 | | 10.2 | 9.9 | 3.9 | 8.1 | 4 | 3.4 |
| Remises | 13.6 ^b | | | | | | 10.3 | 10.3 |
| TND | | | | | | | -0.7 | -2.7 |
| Total | 18.4 | | 10.5 | | 5.9 | 11.5 | 18.1 | 16.2 |

Note : PA : population active, INV : investissements, CS : Canal de Suez ; TND : transfert nets de la dette.

^a : Les données sur la part dans la population active et les investissements concernent le secteur « transport, communication »

^b : 1986.

Source : nos calculs à partir des données de la B.N. E. , Economic Review (population active), Banque mondiale (IBF), Banque Centrale d'Égypte et Banque mondiale (part dans la valeur ajoutée) et F.M.I., Balance of Payments Statistical Yearbook, (part dans les revenus externes).

Si on évalue l'impact des ressources exogènes sur l'activité économique (Tableau 21), on constate que le pétrole et le Canal de Suez contribuent davantage à la valeur ajoutée à compter de 1991/92. En terme d'investissement et d'emploi, aucune variation n'est notable. C'est donc la dévaluation qui renchérit les recettes de ces deux Autorités publiques sans une plus grande mobilisation des facteurs de production.

2.1.2 L'effet des deux programmes de stabilisation et d'ajustement structurel

Après une présentation des objectifs assignés aux programmes de stabilisation et d'ajustement structurel (a), on verra que leur portée réelle est limitée (b).

⁵³ Voir chapitre IV, section 1.

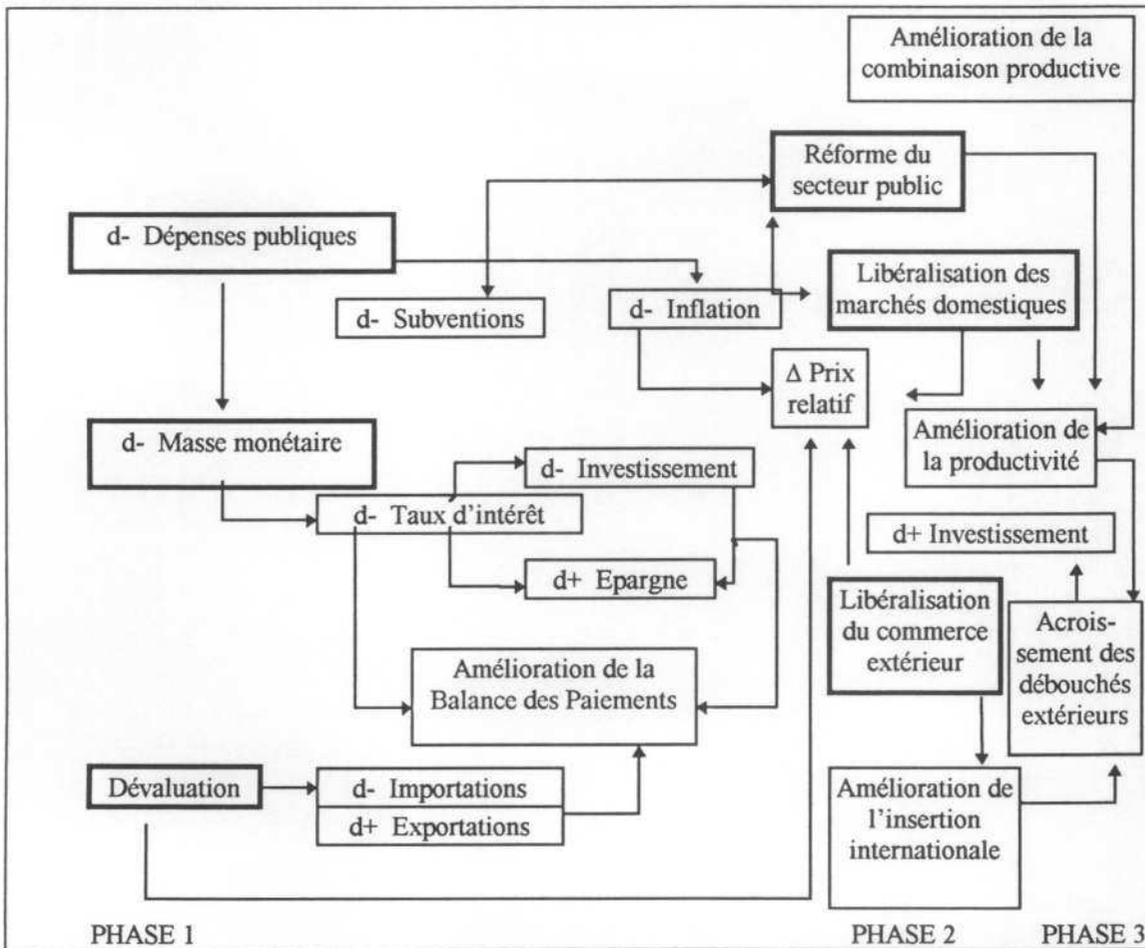
2.1.2. a Objectifs et contraintes des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel

L'objectif des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel est le rétablissement des grands équilibres économiques et la rupture avec un mode de gestion étatique. Ils entraînent un désengagement de l'État et une diminution de la croissance et des investissements.

i) Stabilisation et ajustement

La présentation schématique de J.-M. Fontaine montre l'articulation entre la stabilisation, à court terme (Phase 1) et l'ajustement (Phase 2, Encadré 5). La réussite de la seconde phase repose sur l'accomplissement de la première. A terme, la croissance de l'économie est permise par une amélioration du tissu productif, spécialisés compte tenu de ses avantages comparatifs (Phase 3).

Encadré 5 : Articulation entre mesures de stabilisation et d'ajustement structurel



Note : le signe d + ou d - indique une augmentation ou une diminution, le signe Δ une modification. Les flèches indiquent les principales liaisons. Les réformes et mesures centrales sont signalées par un cadre gras.

Source : J.-M. Fontaine, 1994, p. 137.

La stabilisation consiste à rééquilibrer les finances publiques, considérées comme source de déficit extérieur et de tensions inflationnistes, réduire la création monétaire et à dévaluer. Ces trois mesures visent la résorption des déficits externes et internes.

La phase d'ajustement est un désengagement de l'État. Les réformes doivent encourager l'activité du secteur privé. Les mesures comprennent une libéralisation des marchés interne (suppression des contrôles des prix, des subventions, privatisation) et externe (suppression des contrôles à l'importation, ouverture à l'exportation). La privatisation peut être précédée d'une restructuration des entreprises publiques qui doivent pouvoir fonctionner sans l'aide de l'État.

C'est la phase la plus délicate. Le cas égyptien est à cet égard typique : la stabilisation est effective, du moins partiellement. Par contre, l'ajustement n'est réalisé que sous la pression des bailleurs de fonds. Le rééchelonnement de la dette est conditionné à l'avancée des réformes structurelles. L'ajustement remet en cause toute une série de pratiques qui, nous l'avons vu dans le cas égyptien, fondent la légitimité de l'État. Dans le cas des économies rentières, les ressources exogènes ont permis l'élargissement du pouvoir politique. Les relations instaurées entre l'État d'une part, et les consommateurs, les entrepreneurs privés et les employés du secteur public d'autre part, sont la cible de l'ajustement.

ii) L'ajustement : les conséquences attendues du désengagement de l'État

L'ajustement doit à terme introduire de nouvelles relations entre l'État et les agents économiques. Selon K. Borotav, la deuxième phase est un moyen d'éliminer les « chasseurs de rente ». Pour les néoclassiques, l'intervention de l'État engendre des perturbations parmi lesquelles les transferts qu'il effectue vers les agents économiques (Encadré 6). Ce sont alors des mesures telles que la fixation arbitraire de certains prix et les quotas à l'importation qui doivent être proscrites. L'ajustement est une « libéralisation, doublée d'une attaque concertée contre le pouvoir "administratif", [qui doit] bouleverser les conditions objectives de la "recherche de rente" et les influences corruptrices exercées sur l'appareil étatique. »⁵⁴.

⁵⁴ K. Borotav, 1994, p. 618.

L'analyse est fondée sur la notion de rente, telle que l'a définie l'analyse classique. Selon D. Ricardo, le rente différentielle est un transfert de richesse permis par les écarts entre les coûts de production et le prix de vente (voir chapitre III). L'intervention de l'État crée des perturbations. Elles se traduisent par des transferts vers les agents économiques. L'idée est qu'un agent peut bénéficier de transferts suite à dégradation de la concurrence. Les quotas à l'importation (A. O. Krueger, 1974) sont un exemple. L'importateur peut élever le prix de vente sur le marché local des marchandises écoulées en quantité limitée. L'écart entre le prix effectif et le prix dans des conditions normales constitue un transfert, une rente. On peut reprendre la définition de P. Vornetti. « La rente représente un supplément de revenu perçu par une ressource au-delà de son coût d'opportunité, *i.e.* au-delà de ce qu'elle recevrait dans son usage alternatif le plus rémunérateur » (P. Vornetti, 1994, p.11).

Cette théorie analyse le gaspillage des ressources mobilisées par les chasseurs de rentes pour obtenir ces transferts.

Dans le cas égyptien, on a constaté l'effet de la politique des prix dans l'agriculture. Les gros producteurs de riz bénéficient de l'écart de prix créé par l'existence de deux marchés : le marché subventionné et le marché libre. Selon cette analyse, les producteurs perçoivent une rente mesurée par le différentiel de prix. Compte tenu de la demande élevée en riz sur le marché égyptien et de l'existence d'un marché subventionné où l'offre est insuffisante, les gros producteurs peuvent proposer un riz à un prix plus élevé.

Selon la théorie des « chasseurs de rente », le désengagement de l'État va réduire les situations propices à l'existence de transferts. K. Borotav est plus perplexe à ce sujet pour deux raisons. Premièrement, les comportements rentiers restent tant que l'intervention de l'État est importante. Le choix des entreprises de travaux publics, l'établissement des plans d'occupation des sols, les priorités concernant certaines activités sont des décisions publiques qui créent des situations propices aux chasseurs de rentes. Deuxièmement, la libéralisation elle-même crée « ses propres sources de rentes ». Il désigne les subventions à l'exportation, les privatisations, les opérations boursières, la liquidation des firmes insolvables, les mesures d'incitation en faveur des nouveaux secteurs prioritaires⁵⁵.

L'analyse de K. Borotav est donc pessimiste quant à la capacité des programmes d'ajustement à limiter les pratiques génératrices de rentes et les comportements rentiers. Son argument est que

⁵⁵ K. Borotav, 1994, p. 619.

l'influence de l'État n'est pas réduite mais modifiée au cours de l'ajustement. Nous y reviendrons plus bas.

iii) Les conséquences de l'ajustement

J.-M. Fontaine propose un bilan empirique et théorique des processus d'ajustement. Il montre alors quelles sont les difficultés des économies sous ajustement. L'économie sera donc confrontée à une baisse des recettes en devises, à un désengagement de l'État et à une diminution de la croissance et des investissements. Ces trois conséquences fragilisent les bases du pouvoir de l'État.

A partir de travaux sur les résultats des suivis des politiques d'ajustement conduites par la Banque mondiale, J.-M. Fontaine présente trois conclusions : 1/ l'accélération de la croissance est nulle ou faiblement positive, 2/ les exportations progressent et 3/ les investissements reculent⁵⁶.

La dévaluation encourage les exportations. De plus, elle s'accompagne de politiques monétaire (hausse des taux d'intérêt) et budgétaire restrictives. Les investissements sont donc découragés. Les effets multiplicateurs : hausse des exportations et baisse des investissements s'annulent.

Son argumentaire théorique est fondé sur les analyses de L. Taylor et de A. Bhaduri et S. Marglin⁵⁷. Le premier distingue deux types de politique ou régime de relance de la demande : la réanimation de la demande (régime stagnationniste) ou la restructuration de l'offre (régime d'éréthisme ou exhilarationniste). Il transpose une analyse sur les économies industrialisées (Encadré 7). Selon L. Taylor, l'ajustement proposé par la Banque mondiale appartient au second type de régime. Les politiques de relance privilégient l'ouverture sur l'extérieur. Elles passent donc par une restructuration de l'offre et non une stimulation de la demande. Les contraintes sur la croissance sont alors liées aux effets antagonistes sur l'offre et sur la demande.

⁵⁶ J.-M. Fontaine, 1993.

⁵⁷ J.-M. Fontaine, 1993 cite : L. Taylor, *Varieties of stabilization experience*, Oxford, Clarendon Press, 1988 ; L. Taylor, *Income distribution, inflation and growth : lectures on structuralist macroeconomics*, MIT Press, 1991 ; A. Bhaduri et S. Marglin, « Unemployment and the real wages : the economic basis for contesting political ideologies », *Cambridge Journal of Economics*, 14, 1990 ; S. Marglin et A. Bhaduri, « Profit Squeeze and Keynesian theory », in S. Marglin et J. Schor (eds), *The Golden Age of Capitalism : reinterpreting the postwar experience*, Oxford, Clarendon Press, 1990 et S. Marglin et A. Bhaduri, « Profit Squeeze and Keynesian theory », in E.J. Nell et W. Semmler (eds), *Nicholas Klador and maintream economics*, Londres, MacMillan, 1991.

Cette analyse concerne originellement les économies industrialisées. La reprise de l'activité est soit de type régime stagnationniste (elle réagit positivement à une redistribution progressive des revenus) soit de type régime exhilarationniste (elle réagit alors à une redistribution régressive des revenus). Dans le premier cas, un accroissement de la demande effective entraîne une hausse de la production, des taux d'utilisation des capacités de production et de l'emploi. Dans le second cas, c'est la part du profit dans le revenu national qui relance l'investissement du fait des anticipations de profit futur. L'économie réagit positivement à une distribution régressive des revenus. La part des profits dans le revenu national s'élève. Les anticipations de profits futurs s'améliorent et relancent l'investissement. Nous sommes dans un cadre keynésien. Selon que l'effet d'accélérateur ou les prévisions de profits domine, l'économie est en régime stagnationniste ou en régime exhilarationniste.

L'objectif prioritaire est l'ouverture des économies sur l'extérieur. Pour cela, l'insertion dans le commerce international doit être modifiée. La production du secteur ouvert doit donc progresser et l'offre être restructurée. Nous sommes dans le cas du régime exhilarationniste : il faut élever les profits pour stimuler la demande. Dans cette optique, les salaires sont compressés car ils entrent dans les coûts et réduisent les profits à l'exportation⁵⁸. Ce choix est fondé sur l'objectif initial. Seulement, les effets positifs attendus d'un accroissement des exportations seront contrecarrés par les conséquences, sur le plan intérieur, des mesures qui accompagnent l'ajustement.

En effet, la dévaluation stimule les exportations mais renchérit les importations. L'activité intérieure est pénalisée. Deuxièmement, le poids du service de la dette déprime la demande. Si la dette est privée, son remboursement réduit les marges et profits. Si elle est publique, l'austérité budgétaire influence négativement la demande. Enfin, la stimulation des exportations demande de transmettre les gains de productivité à l'extérieur et non sur les salaires.

Les conséquences sur le plan local de l'ajustement contrecarrent les effets positifs de la relance par les exportations. La résistance des Autorités aux changements structurels reflète le refus d'un désengagement profond de l'État et d'un recul de la croissance.

⁵⁸ Les salaires dans le secteur produisant pour le marché local sont à la fois un coût et un débouché. Mais si on retient les hypothèses suivantes : 1/ les impulsions salariales ne peuvent pas relancer la demande et donc les perspectives d'investissement et 2/ il existe un taux de salaire dans l'économie, alors les salaires seront globalement réduits. J.-M. Fontaine, 199 »; p. 505.

2.1.2. b *La résistance aux changements structurels*

Deux accords avec le Fonds Monétaire et la Banque mondiale ont été signés en 1987 et 1991. Dans les 2 cas, l'Égypte applique avec plus ou moins d'exactitude le programme de stabilisation (taux de change, prix et structure du budget). Par contre, l'ajustement est incomplet.

Un retour en arrière peut-être instructif. En 1976, l'Égypte s'engage avec le Fonds Monétaire dans un accord « *stand-by* », notamment en raison des arriérés de paiement sur ses dettes commerciales, du niveau de l'inflation et du déficit budgétaire. L'application des réformes est d'abord reportée à 1977. L'annonce de la hausse des prix a alors provoqué des émeutes, et toute réforme a été suspendue. Comme le déclare J. Waterbury « d'habiles manœuvres politiques et une grande chance ont empêché l'effondrement de l'économie »⁵⁹. Effectivement, les retombées économiques du voyage de A. Sadate à Jérusalem (au printemps 1977) seront appréciables. Les prêts, à long terme, du secteur officiel résident s'élèvent alors de 836 milliards de dollars en 1976, à 1 901 milliards en 1977 puis 1 305 milliards en 1978⁶⁰. De plus, les ressources exogènes augmentent (réouverture du Canal de Suez, reprise de l'exploitation pétrolière et croissance des émigrations du travail). Toute velléité d'ajustement disparaît. Les ressources exogènes « ont permis d'éviter un ajustement structurel plutôt que de rendre le processus moins douloureux »⁶¹.

En 1987, le contexte international est très différent. L'ensemble des pays en développement entame des programmes d'ajustement structurel. Les bailleurs de fonds sont plus exigeants vis-à-vis des nations endettées. L'Égypte n'a pas d'alternative. En 1991, la réduction de la dette est conditionnée par l'application des réformes. Dans les deux cas, elle doit faire preuve de volonté dans le sens car un refus entraînerait la fin des crédits.

En mai 1987, l'Égypte obtient un premier rééchelonnement d'une partie de la dette auprès du Club de Paris, représentants de 18 pays créanciers. En contrepartie, le gouvernement égyptien a adopté une série de mesures « correctives », selon les termes du Fonds Monétaire. Elles comprennent une dévaluation de la Livre, la suppression des contrôles dans certains secteurs, notamment l'agriculture, un ajustement des prix internes aux prix internationaux et un resserrement de la politique financière. Cependant, les réformes sont restées très insuffisantes en regard des attentes des institutions internationales. L'ajustement est réduit au secteur agricole et à un relèvement progressif de certains prix intérieurs.

En 1991, l'Égypte est de nouveau bord de la crise financière. Du fait de son comportement pendant la guerre du Golfe, elle obtient une diminution d'une partie de la dette et le

⁵⁹ J. Waterbury, p. 232, 1991.

⁶⁰ Balance of Payments Statistical Yearbook, F.M.I.

⁶¹ J. Waterbury, p. 233, 1991.

rééchelonnement de la dette restante. Après la Pologne, l'Égypte est le seul pays « à revenu intermédiaire » à avoir reçu un tel traitement de faveur. Le 25 mai 1991, elle a signé un accord avec ses créanciers du Club de Paris. L'annulation de la moitié de la dette est alors liée à l'application d'un programme d'ajustement structurel, soutenu par le Fonds Monétaire et la Banque mondiale. Ainsi, une réduction de 50 % de la valeur actualisée nette de la dette rééchelonnable et le rééchelonnement de la moitié restante sur 25 à 30 ans sont prévus.

Cette réduction de 50 % de la dette devait se faire en trois phases. Les deux dernières étaient conditionnées par un déroulement satisfaisant du processus d'ajustement. La première réduction de 15 % est immédiate. En septembre 1993, avec 10 mois de retard sur l'échéance prévue, la seconde tranche de la dette (15 %) est supprimée. En effet, si l'Égypte a appliqué le programme de stabilisation (unification des marchés de change, restriction monétaire), elle tarde à réaliser les réformes structurelles attendues par le Fonds Monétaire. Certaines mesures sont suivies : réduction du déficit budgétaire, introduction des bons du trésor, libéralisation financière, du commerce extérieur, restructuration des entreprises publiques. Seulement, les privatisations piétinent.

2.2 Les effets inégaux sur l'industrie et l'agriculture

Nous avons privilégié l'étude de l'industrie et de l'agriculture car ce sont les activités les plus importantes (respectivement 14.4 % et 13 % du PIB en 1995/96) et les plus dynamiques (Tableau 22).

Les effets de la baisse des ressources exogènes et des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sont inégaux. Dans l'industrie, la contribution du secteur privé est croissante parce qu'il bénéficie des remises des travailleurs et de la dévaluation (2.2.1). L'évolution de l'agriculture semble plutôt déterminée par l'ajustement entamé dès 1986 (2.2.2).

La baisse de la croissance liée au processus d'ajustement est significative. Entre 1988/89 et 1993/94, elle est inférieure à 3 %. Selon la Banque Centrale d'Égypte, la croissance serait plus importante depuis. Elle atteindrait 5 % par an les deux années suivantes.

Tableau 22 : Contribution des différents secteurs à la croissance du PIB (moyenne annuelle, prix constants)

| | 1986/87- 1990/91 | 1991/92 - 1995/96 |
|---|------------------|-------------------|
| PIB | 2.9 | 4.1 |
| Agriculture | 0.4 | 0.4 |
| Industrie | 0.4 | 0.8 |
| Pétrole | 0 | 0.2 |
| Construction | 0.1 | 0.2 |
| Électricité | 0.1 | 0.1 |
| Transport, communication, Canal de Suez | 0.3 | 0.2 |
| Commerce et finance | 0.6 | 0.8 |
| Logement | 0.1 | 0.1 |
| Tourisme | 0.2 | 0 |
| Autres | 0.5 | 0.6 |

Nos calculs à partir des données du F.M.I., 1988 (1981/82-1986/87) et de la Banque Centrale d'Égypte, 1991/92 - 1995/96.

2.2.1 Industrie : la croissance continue du secteur privé

La comparaison de la structure par branche d'activité entre la période antérieure à l'essor des ressources exogènes et la période postérieure montre une relative stabilité. Par contre, le rapport entre le secteur privé et le secteur public s'est inversé : le premier génère en 1995 près des deux tiers de la valeur ajoutée.

Le secteur privé reste très dynamique dans les investissements (a) et l'emploi (b). Par conséquent, il domine dans la création de valeur ajoutée (c). Bien que les 2 programmes successifs de stabilisation aient encouragé les exportations industrielles (d), l'effet de l'ajustement est limité.

2.2.1. a Le secteur privé domine les investissements depuis 1990

Globalement, les investissements reculent en volume de 35 % entre 1987/88 et 1991/92. Dans le secteur industriel, ils diminuent de 43 % jusqu'en 1994/95.

Jusqu'en 1988/89, le secteur public est le premier investisseur. Il est progressivement rattrapé puis dépassé par le secteur privé en 1990/91. Depuis les contributions respectives des secteurs privé et public ne sont plus disponibles⁶².

Nous avons vu que la baisse des investissements des GME date de 1979. En 1986/87, ils sont équivalents en volume au niveau de 1976. Entre 1986 et 1992, la diminution est en moyenne de 7.5 % par an, soit 30 % sur la période. Elle est surtout le fait des activités « Céramique, verre, et autres produits minéraux » (notamment les matériaux de construction, 369) et métallurgie (37). Par contre, ils sont maintenus dans la chimie, le textile et les machines - outils, secteurs où les

⁶² Les données sur les entreprises publiques du secteur des affaires sont intégrées à celle du secteur privé.

entreprises publiques sont nombreuses et l'emploi important (59 % de la main-d'œuvre employées dans les GME industrielles).

Les entreprises publiques ont été plus rapidement touchées par la baisse des recettes en devises. Le secteur privé bénéficie en effet de la hausse des transferts privés en 1987 et en 1991, en raison des deux programmes de stabilisation. Sur le nouveau marché bancaire de devises, établi en mai 1987, le cours de LE par rapport au dollar est plus élevé que sur le *pool* de la Banque centrale. Les remises des travailleurs sont donc encouragées. Nous avons vu plus haut que ces apports en devise financent les importations en biens d'investissement. En 1991, la libéralisation complète des taux d'intérêt et des taux de change renforce les transferts d'épargne vers l'Égypte.

On constate une forte croissance des importations de biens d'équipement. Entre 1986 et 1990, elles augmentent de 8.3 % par an. Elles suivent la hausse générale des importations. Par contre, entre 1991 et 1995, alors que les importations augmentent à peine de 0.5 % par an, les biens d'équipement progressent de 2 %⁶³.

Les entreprises publiques depuis la loi 203 de 1991 sont plus autonomes. Leurs investissements ne sont plus sous le contrôle de l'État. Mais les privatisations sont très lentes. Entre 1991 et 1997, nous avons estimé que sur les 313 entreprises publiques, 20 avaient été totalement privatisées et 60 partiellement⁶⁴. L'essor des recettes de l'EGPC et de la CSA serait dorénavant sans effet sur les entreprises publiques.

2.2.1. b Une faible création d'emploi

Globalement, l'emploi augmente plus lentement entre 1986/87 et 1994/95 (2.3 % par an). Cependant, il est tiré par le secteur privé, avec une croissance annuelle de 8 % par an entre 1986/87 et 1991/92 contre - 0,3 % dans le secteur public⁶⁵. En fin de période, le secteur privé emploie près de 60 % de la main-d'œuvre industrielle.

Nous avons souligné plus haut que la productivité du travail augmente peu dans la première période. Par ailleurs, les investissements reculent depuis 1987. Par conséquent, si l'évolution de la productivité du travail est inchangée, la hausse de la production demande d'augmenter le nombre d'homme. Ce que l'on constate dans le secteur privé.

Par contre, dans le secteur public, sous les mêmes hypothèses, la main-d'œuvre est pratiquement stable, on s'attend à une stagnation de la production.

⁶³ Nos calculs à partir des données de la Banque Nationale d'Égypte.

⁶⁴ Chapitre IV, section 4.

⁶⁵ Notre calcul à partir des données de la Banque mondiale, 1994.

Au sein de l'industrie, les GME sont les plus créatrices d'emploi (2.3 % par an en moyenne) relativement à l'ensemble du secteur (1.2 %) contrairement au début des années 1980. Parmi ces entreprises, les plus dynamiques sont celles de l'alimentation et des machines - outils. Les secteurs investissant moins sur la période, génèrent peu d'emplois (« Céramique, verre, et autres produits minéraux) ou débauchent (métallurgie).

Dans les GME, les investissements ont reculé et l'emploi très légèrement augmenté. Nous verrons plus bas que la valeur ajoutée augmente fortement en volume entre 1986 et 1992. Aussi, la productivité du travail aurait-elle crû.

2.2.1. c La valeur ajoutée : une croissance tirée par les GME

La croissance du PIB est ralentie depuis 1986/87 (Tableau 22). La part du secteur pétrolier a nettement reculé. Au sein de l'industrie, la croissance est tirée par les GME en 1986 et 1992. La valeur ajoutée manufacturière augmente globalement alors de 2.4 % tandis que la croissance de la valeur ajoutée des GME atteint 5.9 %⁶⁶.

Depuis 1986/87, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière repose essentiellement sur le secteur privé. Sa contribution augmente en moyenne de 6.6 % par an contre 1.9 % dans le secteur public. En 1995/96, le secteur public ne représente plus que 38 % de la valeur ajoutée manufacturière, contre 63 % en 1982/83. Jusqu'en 1991, date de la restructuration du secteur public, il aurait pâti de la baisse des investissements et des transferts budgétaires. Il est alors touché par la baisse des ressources exogènes⁶⁷.

Tableau 23 : Contribution des différents secteurs à la croissance de la valeur ajoutée manufacturière des GME, (moyenne annuelle, prix constants).

| | 1986-1992 |
|--|-----------|
| Total | 5.93 |
| Alimentation, boissons et tabac (31) | 0.35 |
| Textile et confection (32) | 0.04 |
| Bois, meubles (33) | 0.02 |
| Papier, édition (34) | -0.18 |
| Chimie (35) | 4.73 |
| Céramique, verre, et autres produits minéraux (36) | 0.63 |
| Métallurgie (37) | -0.34 |
| Machines, outils et matériel de transport (38) | 0.67 |
| Autres (39) | 0 |

Source : Nos calculs à partir des données de l'ONUUDI.

⁶⁶ Valeur ajoutée manufacturière: Banque mondiale et valeur ajoutée, GME : ONUUDI.

⁶⁷ Les données de l'ONUUDI s'arrêtent en 1992.

La contribution des GME à la croissance industrielle est remarquable (Tableau 23). Elle repose sur la chimie, surtout le sous - secteur 353 « Raffinage du pétrole ». Sa forte contribution doit être imputée, au moins partiellement, à la dévaluation de la LE en 1991. La contrepartie en monnaie locale des exportations a alors fortement augmenté. Toutefois, l'industrie des GME s'est peu diversifiée entre 1974 et 1992 (Tableau 24). Les ressources exogènes n'ont pas d'effet sur la structure industrielle des GME. En 1996, l'industrie reste un élément moteur de la croissance, avec l'agriculture et le commerce (Tableau 22).

Tableau 24 : Structure de la valeur ajoutée manufacturière, principales activités en pourcentage, grandes et moyennes entreprises.

| | 1974 | 1980 | 1986 | 1992 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Alimentation, boissons et tabac (31) | 18.1 | 19.4 | 26.1 | 14.3 |
| <i>dont produits alimentaires (311)</i> | <i>11.6</i> | <i>17.4</i> | <i>17.2</i> | <i>10.7</i> |
| Textile et confection (32) | 37.1 | 30.3 | 19.2 | 12.3 |
| <i>dont textile (321)</i> | <i>35.1</i> | <i>28.6</i> | <i>17.7</i> | <i>9.7</i> |
| Chimie (35) | 16.2 | 17.1 | 19.9 | 42.3 |
| <i>dont autres produits chimiques (352)</i> | <i>5.7</i> | <i>4.9</i> | <i>6.4</i> | <i>4.0</i> |
| <i>dont raffinage du pétrole (353)</i> | <i>2.3</i> | <i>2.2</i> | <i>2.3</i> | <i>31.7</i> |
| Céramique, verre, et autres produits minéraux (36) | 4.0 | 5.8 | 8.7 | 7.6 |
| <i>dont matériaux de construction (369)</i> | <i>3.2</i> | <i>4.4</i> | <i>6.4</i> | <i>6.8</i> |
| Machines, outils et matériel de transport (38) | 14.2 | 13.2 | 13.9 | 14 |

Source : ONUDI

2.2.1. d Commerce extérieur : des exportations croissantes

Les exportations industrielles ont surtout bénéficié du programme de stabilisation de 1987. C'est le volet monétaire qui est important. La libéralisation des taux de change a un double impact :

- Dès 1987, les importations du secteur privé, notamment en intrants sont plus chères. Cependant les apports croissants en devises, sous la forme de transferts privés, stimulent les importations en biens d'équipement. Enfin, les exportations sont encouragées par la création du marché libre des changes en mai 1987. Le taux de change, à l'incertain, s'apprécie. Les exportations égyptiennes sont donc plus compétitives. Entre 1986 et 1991, en volume, les exportations de produits finis augmentent de 43 % par an, celle de produits semi-finis de 23 %. La part de ces produits dans les exportations totales augmente de 28 à 39 %.

- d'autre part, les exportations publiques ne sont converties que depuis 1991 au taux du marché libre. Par conséquent, pour les entreprises publiques, la contrepartie en LE de leurs exportations est brusquement augmentée. Cependant, la dépréciation continue de la LE vis-à-vis du dollar

cesse. Entre 1991 et 1995, les exportations de produits finis reculent de 6 % par an et celle de produits semi-finis de 1 %.

2.2.1. e Conclusion sur l'industrie

La faiblesse industrielle reflète l'absence de stratégie (i). L'essor de secteur privé, quoique substantiel, n'est pas visible sur le commerce extérieur (ii).

i) L'absence de stratégie industrielle

En 1996, 20 ans après l'Infitah on peut faire un bilan sur la politique industrielle. On peut la définir en deux points : une production tournée en priorité vers le marché intérieur et une politique dirigiste basée sur le contrôle des entreprises publiques.

Au moment de la progression des ressources exogènes , l'État a brisé son monopole sur le commerce extérieur ⁶⁸. Seulement, la politique cambiaire est restée défavorable aux exportations. La forte croissance de la consommation locale a alors renforcé l'orientation vers le marché intérieur. On ne voit aucune velléité d'exportation. Le marché intérieur a détourné la production au détriment des exportations. Le contrôle de l'État aurait pu être un support d'une politique plus offensive sur le marché mondial. Il n'y a pas de politique industrielle : une stratégie de développement du tissu industriel, conçu comme une base de la croissance, qui promeut la production et les exportations.

Pour mieux saisir les conséquences d'une absence de politique, il est utile de faire une comparaison avec le Japon. Le marché intérieur est également abrité mais sert de tremplin à l'exportation ⁶⁹. Ce pays est très différent, mais notre comparaison porte ici sur les choix des autorités. Le marché est abrité par des barrières protectionnistes et il est caractérisé par la présence d'oligopoles. Le marché intérieur est un alors tremplin car « les bénéfices élevés [que les entreprises] réalisent ... leur permettent d'investir systématiquement et largement, d'améliorer la qualité de leur production et de capturer des marchés à l'étranger » ⁷⁰. Ce qui est intéressant est en effet l'obligation de résultat à l'exportation. Les Autorités pratiquent une politique commerciale protectionniste. En contrepartie elles exigent des entreprises de se tourner vers les marchés étrangers. Enfin, la rivalité entre les oligopoles sur le marché intérieur stimule les entreprises.

En Égypte, les entreprises produisent essentiellement pour la demande locale. On peut écrire qu'elles se reposent uniquement sur ce marché. La priorité accordée à la redistribution a empêché

⁶⁸ Seul le commerce agricole reste un monopole public jusqu'en 1986.

⁶⁹ A. H. Amsden et A. Singh, 1994.

⁷⁰ A. H. Amsden et A. Singh, 1994, pp. 648-49.

de construire une politique industrielle. Les Autorités ont privilégié la demande. Elles ont alors contraint les entreprises publiques en matières de prix, d'embauche, de salaires et d'investissements.

ii) Le dynamisme du secteur privé est lui aussi limité au marché local

Dans le cas égyptien, le processus rentier n'a pas permis de consolider l'industrie parce que l'État a peu stimulé les entreprises publiques. Quand les ressources exogènes ont diminué, c'est le secteur privé qui a tiré la croissance. Le faible dynamisme des investissements publics industriels reflète un moindre intérêt pour l'industrie. L'*Infitah* et les investissements publics dans les infrastructures ont cependant encouragé le secteur privé.

Nous avons vu au cours du chapitre précédent que l'État égyptien avait réduit ses contrôles sur les entreprises publiques, notamment sur la fixation des prix (au milieu des années 1980) et sur les investissements (en 1991). La deuxième phase des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel a donc été partiellement appliquée. Seulement, elle bute sur une réforme plus approfondie : les privatisations. L'ajustement dans l'industrie est donc lent.

Le pouvoir acquis par l'État avec les ressources exogènes reste important. On peut enfin s'interroger sur les liens existants entre le secteur privé et le secteur public. Des relations de complémentarité expliqueraient la croissance du secteur privé. L'existence de nombreuses entreprises conjointes, associant les capitaux publics et privés en témoigne. Nous y reviendrons après une analyse du secteur agricole.

2.2.2 Les effets visibles de l'ajustement dans l'agriculture

L'évolution du secteur agricole est très différente de celle de l'industrie. L'agriculture est en effet progressivement libéralisé depuis 1986, avec la coopération de l'US AID. En 1986, celle-ci réoriente son programme d'aide. En contrepartie de dons, l'Égypte doit éliminer progressivement la plupart des interventions directes et indirectes de l'État⁷¹. Cette réforme est antérieure à l'accord de mai 1987. Mais elle s'intègre dans les programmes d'ajustement proposés par le F.M.I. et la Banque mondiale qui ciblent la réforme sur la restructuration de l'offre.

Après une étude des nouvelles conditions déterminant l'agriculture (a), nous verrons leurs effets positifs sur la production (b) et le commerce extérieur (c).

2.2.2. a Les nouvelles conditions économiques

A compter de 1986, le secteur est progressivement libéralisé. Dans le même temps, l'offre de main-d'œuvre augmente avec la baisse des migrations vers la péninsule arabique.

⁷¹ Ce programme est connu sous le nom de *Agricultural Production and Credit Programme*.

i) Libéralisation de 1986

En 1986 (pour le blé) et en 1987 (notamment pour le maïs), le contrôle public sur les superficies cultivées et la distribution et la livraison obligatoire à bas prix sont levés. Un prix plancher annoncé à l'avance est garanti aux producteurs de blé et de maïs ⁷².

Par contre, la libéralisation est plus tardive pour le riz et le coton. Les livraisons obligatoires de riz sont réduites en 1990 puis abolies en 1991. Le prix est libéralisé en 1991. Seule les conditions de production de la culture de la canne à sucre sont inchangées.

Concernant, le coton, la libéralisation est progressive. En 1990, son prix est largement inférieur à la moyenne mondiale ⁷³. Il représente entre 63 % et 72 % du prix international ⁷⁴. De 1991 à 1994, les prix au producteurs sont graduellement augmentés. La reprise de la production n'est pas certaine car les cours mondiaux ont diminué et entraîné une baisse de 20 % des prix égyptiens pour la saison 1992/93. Décision très révélatrice des changements des autorités, la Bourse du Coton d'Alexandrie est rouverte en 1995.

Depuis 1991, les prix et le commerce des engrais, des pesticides et des aliments de bétail sont libéralisés.

Finalement, les prélèvements arbitraires par l'État sont éliminés. L'agriculture n'est plus pénalisée par une politique tournée vers l'industrie et la consommation. Cet ajustement n'est pas le résultat d'un choix local mais de pressions extérieures.

ii) Des migrations internationales qui reculent, une offre locale de main-d'œuvre croissante

Depuis 1980, la demande de main-d'œuvre diminue avec la mécanisation croissante. Depuis 1986, l'offre de main-d'œuvre augmente pour deux raisons. 1/ Les chances d'obtenir un emploi à l'étranger ont diminué avec la baisse de la demande de travail adressée aux égyptiens. Les migrations vers le Moyen-Orient déclinent. 2/ Le ralentissement de la croissance de l'économie suggère une diminution du transfert de l'emploi en dehors du secteur agricole.

2.2.2. b *Les effets positifs sur la production*

Après des années de quasi-stabilité, les productions de blé, de maïs et de lentilles augmentent en 1986/87. Par conséquent, les ratios d'autosuffisance s'améliorent. On notera les performances des cultures traditionnelles en blé et maïs (Tableau 25 et Graphique 3, page 351). La forte croissance de la production de blé est tirée par celles des prix courants ⁷⁵. Ces productions

⁷² L. Roudart, 1998, p. 4.

⁷³ Selon L. Blin, le rendement égyptien est de 1.95 5/ha soit moins du quart de la moyenne mondiale

⁷⁴ B.N. E., Revue Economique, n° 1 - 2, 1993.

⁷⁵ L. Roudart, 1998.

bénéficient d'une hausse des prix plus forte que celle des intrants. Par contre, les productions fourragères et d'élevage, qui présentaient un avantage du fait de l'absence de contrôle, reculent.

Tableau 25 : Ratio d'autosuffisance

| | 1986/87 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Blé | 31,1 | 36,0 | 37,7 | 45,2 | 47,0 | 47,5 | 48,2 | 49,6 |
| Maïs | 63,3 | 70,3 | 72,3 | 84,8 | 82,7 | 72,9 | 79,7 | 67,7 |
| Farine de froment, de maïs et d'orge | 90,1 | 88,2 | 89,1 | 94,1 | 95,7 | 95,2 | 96,7 | 96,7 |

Note : ratio d'autosuffisance : production/consommation en pourcentage

Source : 1986/87 -1994/95, calculé à partir des données du rapport annuel de la Banque Centrale d'Égypte.

Concernant le coton, on observe une stabilisation de la production après une chute régulière de 1984/85 à 1990/91 (Graphique 2, page 350). Une part croissance est dégagée pour les exportations. Quant au riz, le prix courant continue de croître. En 1992 et 1993, la surface cultivée et la production ont progressé.

2.2.2. c Les effets positifs sur le commerce extérieur

Les exportations agricoles décollent en 1986 : elles augmentent, en volume, de 23 % entre 1986 et 1991 contre 19 % pour l'ensemble des exportations. La libéralisation du commerce, des prix et des taux de change stimule la production et les exportations.

En 1991, les effets de la nouvelle politique du coton se font sentir. Les exportations de coton brut ont fortement augmenté : +22 % par an de 1991 à 1995. Le riz également : + 16 % par an alors que l'ensemble des exportations n'augmente que de 2 % en volume.

Cependant, les importations alimentaires restent importantes. En 1991, elles représentaient cinq fois le montant des exportations.

2.2.2. d Conclusion sur l'agriculture

C'est dans l'agriculture que le désengagement de l'État a été le plus complet, alors que les réformes promues par le F.M.I. et la Banque mondiale restent très en deçà de leurs objectifs dans les autres secteurs. Pourquoi l'État égyptien serait-il moins réticent, à réviser son intervention, dans le secteur agricole que dans l'industrie ? L'engagement de l'État dans l'industrie serait plus déterminant du fait des entreprises publiques ?

Dans l'agriculture, l'État contrôlait la distribution et les prix, mais la production restait aux mains du secteur privé. La restructuration de l'offre est alors plus facile que dans l'industrie. Le désengagement de l'État n'entraîne pas de restructuration et de vente de ces actifs.

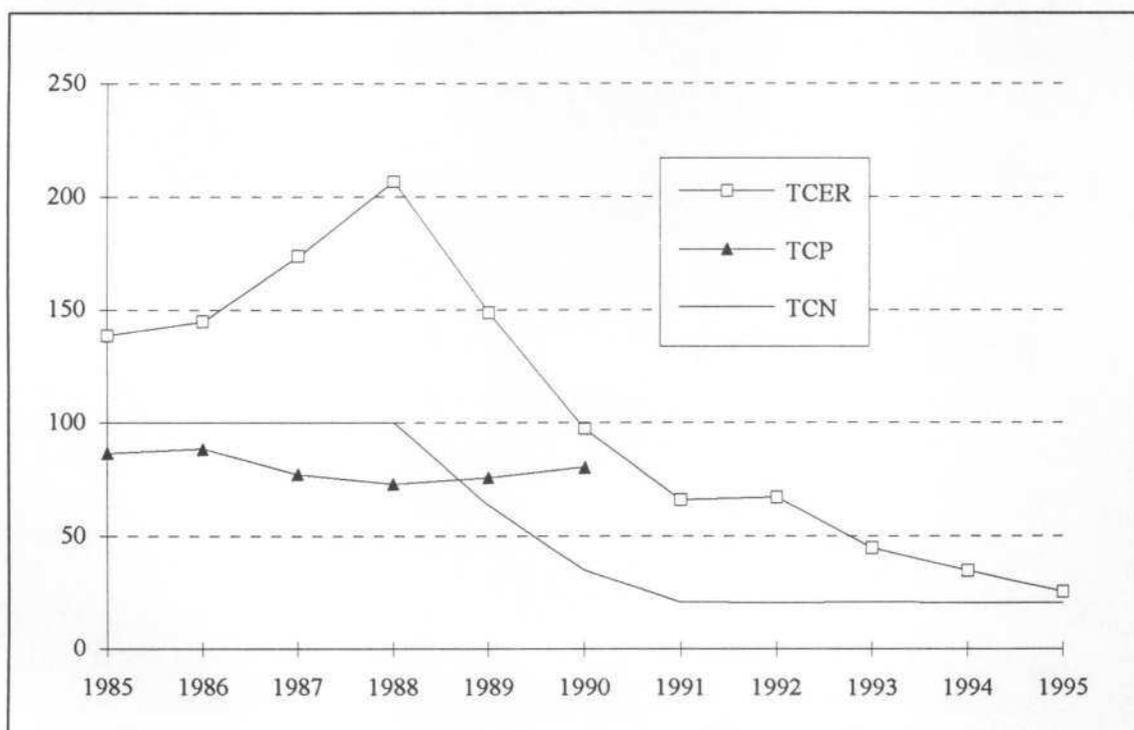
Par ailleurs, on peut se demander si ce désengagement ne favorise pas une catégorie de la population très proche du gouvernement : les gros propriétaires. La libéralisation d'un secteur de l'économie renforce les liens entre l'État et ces propriétaires.

2.3 Évolution du taux de change réel

Nous avons défini plus haut le taux de change réel comme le rapport des prix des biens non échangeables aux biens échangeables. Nous avons constaté sur la période 1980-1985 la dégradation de la compétitivité prix sur les marchés officiel et parallèle.

Entre 1985 et 1995, la baisse des ressources exogènes et l'application des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel entraînent un mouvement inverse.

Graphique 5 : taux de change nominal, taux de change effectif réel (marchés officiel et parallèle), 1985-1996, (1982 = 100)



Source et note : voir *infra*

Nous distinguerons les mouvements du TCER (taux de change effectif réel) et du TCP (taux de change effectif réel, sur le marché parallèle).

Le TCER, au certain, s'élève jusqu'en 1988 puis diminue jusqu'en 1995.

1985- 1988 : la croissance maintenue du TCER s'explique par la croissance prolongée des dépenses publiques puis la libéralisation progressive des prix intérieurs. Les contrôles sur les prix

des entreprises publiques (depuis 1985) et sur le secteur agricole (depuis 1986, voir ci-dessous) sont levés. Les prix domestiques augmentent alors plus vite que les prix internationaux, la monnaie s'apprécie, la compétitivité prix diminue.

1989 - 1991 : comme l'indique le taux de change nominal, la livre est graduellement dévaluée, dans le cadre de programme de stabilisation de 1987. Le TCER reflète la dévaluation.

1992 - 1995 : le TCN reste fixe du fait des interventions substantielles de la Banque centrale pour soutenir la Livre. Le TCER baisse. La libéralisation financière de 1991 est accompagnée d'une hausse des taux d'intérêt. Le crédit ralenti. Le PIB également, les recettes en devises étant plus faibles que sur les périodes précédentes. Enfin, l'inflation a fortement diminué. La monnaie locale est dépréciée en terme réel.

Le TCP est relativement stable. Depuis 1987, les transactions sur ce marché sont progressivement reportées sur le premier marché : il s'agit de préparer l'unification des marchés changes, nous l'avons vu. Nous expliquons ainsi la stabilité du TCP.

Dans notre analyse nous avons retenu deux facteurs explicatifs des variations du taux de change réel : les dépenses internes (consommation et investissement) et les prix. Pour évaluer le portée de ces variables explicatives, nous proposons deux régressions, sur les années 1970 - 1994 :

- la régression du taux de variation du taux de change effectif réel sur les trois premières variables. (Équation 1). Comme nous l'avons souligné plus haut, une hausse des prix intérieurs élève le TCER. Cette liaison est le reflet de la définition du TCER. Par contre, la liaison positive entre le déficit budgétaire et le TCEN révèle les effets de la politique budgétaire. Expansionniste jusqu'au début des 1990 elle a stimulé la demande intérieure. Le signe positif peut s'expliquer par la forte composante en production locale et non pas importée. L'essor de la demande aurait alors élevé les prix intérieurs et donc le TCEN.

- pour compléter l'analyse, nous avons introduit une quatrième variable explicative : le taux de variation des investissements (Équation 2, Tableau 26). Les trois premières variables sont significatives. Par contre, le taux de variation des investissements bruts fixes n'est significatif qu'au risque de 20 %. Cependant, il semble que la corrélation est négative : une hausse des investissements entraînerait un recul du TCER. Cette liaison peut s'expliquer par la forte composante en importation des investissements. Leur essor serait donc associé à une dépréciation réelle.

Tableau 26 : Estimation du taux de variation du TCER (1970-1994)

| Variables explicatives | Taux de variation du TCEN | Taux de variation du déficit budgétaire | Taux de variation des prix internes | Taux de variation des investissements bruts fixes | C | R ² | dl | F |
|------------------------|---------------------------|---|-------------------------------------|---|-------------------|----------------|----|------|
| Équation 2 | 1.04 (7.97)** | 0.11 (2.04)* | 1.30 (3.66)** | | -0.16 (3.18)** | 0.78 | 20 | 23.2 |
| Équation 1 | 1.08 (8.40)** | 0.17 (2.62)* | 1.25 (3.64)** | -0.20 (1.56) | -0.14 (3.15)** | 0.80 | 19 | 19.3 |

Note ** : significatif au risque de 1 %
* significatif au risque de 5 %

Cette régression confirme l'importance de la politique publique dans les transformations récentes de l'économie égyptienne. Elle est visible dans l'impact positif du déficit public sur le taux de change effectif réel.

Le modèle du syndrome hollandais anticipe une appréciation réelle sous certaines hypothèses ⁷⁶. Dans le cas égyptien, ce modèle est réduit à une hausse des dépenses internes. L'effet ressource est absent car la mobilité des capitaux et du travail est limitée, notamment du fait de l'intervention de l'État. Les salaires sont peu flexibles, le marché du crédit peu développé, les investissements majoritairement publics jusqu'en 1985. L'effet dépense est ici une élévation favorable à l'ensemble de la production locale et non aux seuls biens non échangeables. Par contre, les exportations sont découragées.

2.4 Le désengagement de l'État n'est que partiel

Après une analyse du rôle attendu de l'État dans les pays en développement (2.4.1), nous verrons que son désengagement est partiel pour deux raisons : d'une part, la capacité de l'État de maintenir son existence (2.4.2) et d'autre part, la complémentarité entre les secteurs public et privé (2.4.3). Nous verrons qu'en Égypte l'essor des entreprises conjointes est révélateur de la capacité d'adaptation du secteur public (2.4.4).

2.4.1 Défaillances du marché et défaillances de l'État

Dans un article de 1989, N. Stern propose un bilan sur l'économie du développement. Il aborde alors une problématique intéressante : quels sont la place et le rôle du marché et de l'État dans l'activité économique dans les pays en développement. Son analyse montre que le débat sur le rôle de l'État reste ouvert.

⁷⁶ Sous les hypothèses suivantes : le secteur en croissance est le plus capitalistique, le travail est mobile et le capital spécifique.

L'étude de N. Stern repose sur la constatation suivante : le marché n'est pas toujours efficace du point de vue de l'allocation des ressources. Il est défaillant en tant que moyen de coordination des échanges. La défaillance du marché appelle l'intervention de l'État. Mais, et c'est là la difficulté, cette intervention est elle aussi génératrice d'imperfections. Rappelons que la finalité est que la société puisse s'approcher le plus possible d'un optimum de Pareto. L'intervention de l'État doit, compte tenu de cet objectif, pallier la défaillance du marché. Selon N. Stern, l'analyse n'est pas limitée à un choix entre une économie où seul le marché préside à l'allocation des ressources et une économie totalement planifiée. Il est plus pragmatique. Nous résumons sa réflexion ainsi : suivant le jugement de chacun sur les difficultés du marché et de la planification, on accorde un rôle plus ou moins important au marché. Le degré d'intervention de l'État est déterminé par la situation de l'économie étudiée.

Le débat marché - planification reflète l'évolution de la théorie économique depuis la seconde guerre mondiale. N. Stern propose un *survey* sur ce débat. Les arguments (présentés en particulier par Rosenstein-Rodan, Hirshman, Scitovsky) en faveur d'une plus grande intervention de l'État sont notamment : le « *big push* » qui, pour N. Stern, reprend les concepts de demande effective (insuffisante) et de taille du marché (trop petit pour stimuler une offre), les externalités technologiques, la pénurie en prise de décision entrepreneuriale, l'absence de marché pour les secteurs en retard. D'autres auteurs (von Hayek, Bauer, Buchanan en particulier) soulignent les imperfections de l'État. Ce sont notamment les concepts d'activité de chasseurs de rentes et de groupes d'intérêt.

Les défaillances du marché et les problèmes posés par l'intervention de l'État sont synthétisés dans deux tableaux, reproduits ci-dessous. Les défaillances du marché résultent de la non-vérification des hypothèses néoclassiques traditionnelles (Tableau 27). Dans les pays en développement, ces hypothèses ont une portée limitée pour plusieurs raisons : le fonctionnement des marchés - quand ils existent (les marchés de l'assurance notamment peuvent ne pas exister, ligne 4) - le degré de concurrence, la convexité de la production et des préférences des consommateurs⁷⁷. Nous reviendrons sur la ligne 9 plus bas.

Par conséquent, les hypothèses néoclassiques sont peu recevables dans les pays en développement car elles sont trop éloignées du fonctionnement réel de l'économie. Aussi, l'intervention de l'État devient-elle nécessaire. En d'autres termes, l'État est un correcteur.

⁷⁷ La convexité des préférence implique que le taux de substitution est décroissant. Les cas où le consommateur est saturé ou n'aime pas les mélanges entre deux paniers de biens sont exclus. Par conséquent, l'échange sur le marché est intéressant pour le consommateur qui peut augmenter sa satisfaction.

Tableau 27 : Causes des défaillances du marché, selon N. Stern

| | |
|---|--|
| 1 | Les marchés peuvent être monopolistiques ou oligopolistiques. |
| 2 | Présence d'externalités. |
| 3 | Présence de rendement d'échelle croissants. |
| 4 | Certains marchés, comme l'assurance ou les « futures » peuvent ne pas être parfaits et même de pas exister. |
| 5 | Ajustement lent ou imprécis du marché car l'information circule lentement ou les institutions du marché sont rigides. |
| 6 | Ajustement lent des entreprises ou des individus. |
| 7 | Mauvaise information des entreprises ou des individus sur les produits, les prix, leur possibilité de production, etc. |
| 8 | Les individus n'ont pas un comportement maximisateur. |
| 9 | L'imposition est inévitable. Elle ne prendra pas, ou ne peut pas prendre, une forme permettant l'efficacité. |

Source : N. Stern, 1989, p. 616.

À son tour, l'intervention de l'État génère des problèmes (Tableau 28). Les défaillances de l'État, quant à sa capacité à pallier les insuffisances du marché, retenues par N. Stern, peuvent être regroupées en deux catégories : la capacité à réguler les échanges (lignes 1 à 8) et les effets indirects de la planification (lignes 9 à 11). Concernant ces derniers, nous retenons que la planification en elle-même est génératrice d'imperfections. En effet, le pouvoir gouvernemental est lui-même objet de convoitise : activités de chasseurs de rentes, groupes d'intérêt. Le pouvoir perd alors de sa capacité à réguler les échanges économiques. Ce sont les aspects politiques de la régulation par l'État qui sont soulignés.

Tableau 28 : Quelques problèmes posés par l'intervention de l'État selon N. Stern

- 1 Les individus connaissent mieux leurs préférences et leurs contraintes (budgétaires) que le gouvernement.
- 2 La planification gouvernementale peut élever les risques en orientant tout le monde dans la même direction. Les erreurs des gouvernements sont plus grandes que celles des marchés.
- 3 La planification gouvernementale peut être plus rigide que la prise de décision privée car le processus peut être complexe dans le gouvernement.
- 4 Les gouvernements peuvent être incapables de gérer des plans détaillés.
- 5 Les contrôles par les gouvernements peuvent empêcher l'initiative individuelle du secteur privé si les obstacles bureaucratiques sont nombreux.
- 6 Les organisations et les individus demandent des incitations pour travailler, innover, contrôler les coûts et répartir efficacement, or la discipline et les rémunérations du marché ne peuvent pas être reproduites facilement dans les entreprises et les organisations publiques.
- 7 Différents niveaux et composantes du gouvernement peuvent être pauvrement coordonnés en l'absence de signaux d'équilibre en provenance du marché, notamment quand des groupes ou des régions aux intérêts différents sont concernés.
- 8 Les marchés mettent des contraintes sur les actions du gouvernement comme la revente de marchandises au marché noir et les activités du secteur informel, qui perturbent le rationnement ou d'autres systèmes de prix non-linéaires ou de taxation. C'est le problème général de la « compatibilité des incitations ».
- 9 Les contrôles créent des activités utilisant des ressources pour influencer ces contrôles par les groupes de pression ou la corruption, appelées activités de chasseurs de rentes ou directement improductives dans la littérature.
- 10 La planification peut être manipulée par des groupes privilégiés ou puissants qui agissent dans leurs propres intérêts et, de plus, la planification crée des groupes avec des droits acquis dans la planification comme les bureaucrates ou les industriels qui obtiennent des positions protégées.
- 11 Les gouvernements peuvent être dominés par des petits groupes d'intérêt intéressés par leur propre bien-être et parfois activement hostile à de larges parties de la population. La planification peut étendre leur pouvoir.

Source : N. Stern, 1989, p. 616.

Les lignes 9 (Tableau 27) et 8 (Tableau 28) soulèvent la question de la « compatibilité des incitations ». Le marché et la planification sont des institutions qui organisent les échanges. Seulement, il y a interpénétration. Se pose la question des effets de la fiscalité sur les échanges sur le marché. Elle peut empêcher d'atteindre un équilibre optimal (ligne 9, Tableau 27). De même, l'impact du marché sur des échanges régis par la planification est de contraindre l'action de gouvernement (ligne 8, Tableau 28). Les effets de la planification sont contrecarrés par les comportements des individus.

Selon N. Stern, dans les pays en développement, ni le marché ni la planification ne sont des moyens de coordination des échanges efficaces. Ici, l'efficacité est évaluée selon l'optimum de Pareto, nous sommes dans le cadre de l'analyse néo-classique. Il conclut sur une intervention de l'État nécessaire mais limitée à la santé, aux infrastructures (routes, communication, énergie, eau, etc.), à l'éducation et à la sécurité sociale. Ce sont en effet des domaines où le marché est défaillant.

2.4.2 Les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel : la fin de l'intervention de l'État ou un renouvellement ?

La capacité d'intervention de l'État égyptien est amenée à baisser pour deux raisons.

Dans le cas des économies rentières l'essor des recettes en devises renforce le pouvoir des Autorités sur l'activité économique et sur la société. Lorsque ces mêmes recettes diminuent il perd ses moyens d'intervention. Et donc sa capacité à subventionner la consommation, à mettre en oeuvre des travaux d'infrastructures et à soutenir les entreprises s'étiolent.

D'autre part, nous avons souligné plus haut l'impact économique des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Il convient d'insister sur un autre aspect : l'impact politique de ce désengagement.

J. Coussy considère que, malgré l'ajustement, l'État peut résister⁷⁸. L'ajustement conduit alors à une « réinvention de l'État ». Il avance deux raisons.

Les programmes d'ajustement proposent une définition de l'État selon les principes néoclassiques (ordre public, production de biens publics). Il a alors un rôle de « veilleur de nuit » qui consiste à permettre le fonctionnement du marché : stabilisation, mais aussi allocation des ressources et redistribution. Nous retrouvons l'analyse de N. Stern : l'intervention de l'État est circonscrite aux domaines où le marché est particulièrement défaillant.

La seconde raison est plus déterminante. L'État se pose comme intermédiaire obligé entre les populations et les organisations internationales. J. Coussy s'appuie sur les exemples africains. La réticence des banques et des investisseurs étrangers vis-à-vis du secteur privé, renforce le rôle d'intermédiaire financier des États. Ils canalisent alors les financements. Il intervient également, à travers des organismes publics pour l'estimation de différentes demandes : les besoins alimentaires, la lutte contre la pauvreté, l'aide aux établissements de crédits.

Dans le cas égyptien, les privatisations sont l'occasion pour l'État de revenir sur le devant de la scène. Il revendique son devoir vis-à-vis des travailleurs menacés de licenciement. Les acheteurs potentiels d'une entreprise publique négocient les conditions de la privatisation et la protection de la main-d'œuvre.

Autre exemple, le Fonds Social de Développement créé au moment de l'accord de 1991 pour accompagner l'ajustement structurel. Ce fonds décide de la distribution de fonds provenant de la Banque mondiale. C'est un organisme égypto-étranger. Cependant, son directeur général et les membres du conseil d'administration sont nommés par le Premier ministre.

⁷⁸ J. Coussy, 1994.

2.4.3 La complémentarité entre les secteurs public et privé

L'intervention de l'État est donc modifiée, voire réinventée selon J. Coussy. Il demeure en tant que garant du fonctionnement du marché et comme intermédiaire dans l'application des réformes.

Les relations entre les secteurs public et privé peuvent aussi participer à cette réinvention. Si au départ, les entreprises publiques s'imposent sur leur marché, des relations de complémentarité entre les deux types d'entreprises peuvent apparaître.

K. Borotav analyse ainsi les relations existant les secteurs public et privé en Égypte, au Maroc, en Tunisie et en Turquie⁷⁹. En Tunisie et en Turquie, lors de la phase d'industrialisation, les entreprises publiques n'ont pas exclu le secteur privé. La distribution de la production manufacturière révèle une complémentarité. Les entreprises publiques produisent les biens de consommation subventionnés et les biens intermédiaires. Les entreprises privées se concentrent dans les autres biens de consommation courante, notamment les biens durables. Les premières fournissent les intrants aux secondes. Enfin, le protectionnisme commercial limite les tentatives d'exporter.

La croissance du secteur privé est lente. Progressivement, sa part dans les investissements augmente. La nouvelle répartition de l'activité entre les secteurs public et privé est qualifiée de « désengagement par le bas » par K. Borotav⁸⁰. Elle s'oppose au « désengagement par le haut » imposé par les programmes d'ajustement, décidés par le F.M.I. et la Banque mondiale. Le secteur privé devient brusquement majoritaire dans l'investissement.

Dans le cas égyptien, l'ouverture au secteur privé est plus récente (1974). Ses entreprises doivent alors affronter les grosses entreprises publiques, ignorant la concurrence depuis 1960. Les données disponibles ne nous permettent d'identifier précisément la complémentarité. Mais quelques éléments étayent notre analyse. Le secteur public par exemple est dominant dans l'industrie textile et la tannerie du cuir, alors que le secteur privé est en aval : dans la confection et la chaussure. La production d'acier est le fait d'entreprises publiques, mais la construction d'automobile depuis la fin des années 1980 est de plus en plus privées. Des entreprises conjointes sont établies avec les firmes multinationales.

Autre complémentarité au Moyen-Orient, la formation de la main-d'œuvre. Le personnel technique et les cadres de direction sont formés dans les entreprises publiques, spécialisées dans les branches d'activité les plus capitalistiques et sont ensuite recrutés par le secteur privé⁸¹.

⁷⁹ K. Borotav, 1994.

⁸⁰ Il reprend les analyses de A. Doumou, « Les dessous de la privatisation », *Lamalif*, n° 196, 1988 et de A. Richards et J. Waterbury, 1990.

⁸¹ K. Borotav, 1994, p. 623.

Nous verrons que de tels déplacements de main-d'œuvre s'observent en Égypte entre le secteur public et les entreprises conjointes.

Le développement du secteur privé est donc permis par celui des entreprises publiques. Le processus d'ajustement bouleverse la structure industrielle et peut saper les bases de la croissance. Les privatisations fragilisent les entreprises publiques qui ne peuvent plus fournir les intrants. Pour K. Borotav, « Ce schéma entraînait une croissance du secteur privé qui ouvrait la porte à un "désengagement par le bas". La proposition d'un désengagement volontariste "par le haut" risque donc de bouleverser les modes d'articulation entre formes de propriété au profit d'un schéma abstrait et général »⁸². Les liens entre les deux secteurs peuvent donc être qualifiés d'organiques : ils structurent le mode de développement.

2.4.4 Le cas des entreprises conjointes

Les entreprises conjointes sont intéressantes car une majorité d'entre elles est financée directement (sous la forme de participation au capital) ou indirectement (sous la forme de prêts émanant des banques publiques) par les capitaux publics. Nous avons vu dans le chapitre précédent que les capitaux publics constituent le tiers du capital autorisé en juin 1989. La participation publique est encore plus élevée si on retient que les crédits bancaires sont le plus souvent accordés par les banques publiques ou des banques avec participation publique majoritaire.

Une mise au point sur l'impact de ces entreprises sur l'économie est utile (a). Puis, nous étudierons les avantages de telles associations pour le secteur public (b), puis nous verrons qu'elles ont entraîné un départ substantiel du personnel du secteur public (c).

2.4.4. a Le dynamisme des entreprises conjointes

La contribution de l'État aux investissements régis par la loi 43 se mesure en terme de financement. Cette participation est importante car les investissements des entreprises conjointes constituent 41 % des investissements du secteur privé entre 1977 et 1986/87⁸³. Si on retranche le secteur agricole, 47 % des investissements bruts fixes de l'économie sont réalisés par ces entreprises.

Les données sur la participation à la valeur ajoutée des entreprises conjointes ne sont pas disponibles. Toutefois, leur part dans le commerce extérieur augmente, notamment dans les exportations. En pourcentage des exportations, elle est ainsi passée de 1 % en 1985, à 2.4 % en

⁸² K. Borotav, 1994, p. 638-39.

⁸³ H. Handoussa, 1990, p. 155-157.

1986/87 à 5.8 % en 1991/92. En fin de période, les principales activités sont dans l'ordre décroissant : le textile (tissage et filature), la métallurgie et le prêt à porter ⁸⁴.

La part des entreprises conjointes dans les importations est moins importante. Elle augmente entre 1983/84 et 1989/90 de 6.8 % à 9.9 %, puis elle recule jusqu'en 1991/92 à moins de 6 % ⁸⁵. Au-delà les données ne sont pas disponibles. Leurs importations sont plus faciles que pour les autres entreprises privées car elles n'ont pas besoin d'autorisations. Elles contribuent ainsi à 41 % des importations en biens d'équipement du secteur privé entre 1975 et 1983/84 ⁸⁶.

2.4.4. b Un moyen pour l'investisseur public de bénéficier des avantages du secteur privé

Cette forme d'investissement est très intéressante pour l'investisseur public. En effet, les entreprises conjointes sous financement public sont traitées comme des entreprises privées. Alors que l'activité des entreprises publiques est gérée au niveau des ministères, les entreprises conjointes, même sous financement public, sont libres dans leurs décisions. Nous avons vu que les entreprises publiques sont contraintes dans plusieurs domaines : les salaires des travailleurs qualifiés et des dirigeants, la fixation du prix de vente de la production, la stratégie de vente des produits et les décisions sur les investissements.

H. Handoussa précise que les entreprises conjointes ont parfois servi les intérêts des dirigeants et des employés de certaines firmes publiques ⁸⁷. La participation publique est un moyen d'exercer une nouvelle activité dans le secteur privé et d'élever les gains personnels. Elle critique le manque d'égard vis-à-vis de la situation financière de l'entreprise publique qui doit supporter le départ du personnel qualifié et la baisse de ses parts de marché. Elle cède ses parts de son marché à la nouvelle entreprise conjointe, qui, elle, n'est pas contrainte par une gestion centralisée de son activité.

Le cas de l'entreprise *Arab Contractor* est très révélateur des associations entre capitaux publics et privés. L'entreprise est publique depuis sa privatisation en 1961. À compter de 1974, elle va progressivement participer à des entreprises conjointes. Les capitaux publics de l'entreprise s'associent avec ceux du dirigeant (Osman Ahmed Osman) et de sa famille. Ce sont les ressources de l'État, placées dans le capital de la nouvelle entreprise, qui permettent au dirigeant d'étendre son activité. Le cas de Osman Ahmed Osman n'est pas unique. Pour R. Springborg et

⁸⁴ Banque Centrale d'Egypte, *Economic review*, 1992/93, n°1, p. 72-73.

⁸⁵ Banque Centrale d'Egypte, *Economic review*, 1991/92, n°4, p. 86.

⁸⁶ H. Handoussa, 1990, p. 158.

⁸⁷ H. Handoussa, 1990, p. 164.

C. H. Moore, de nombreuses entreprises conjointes constituent une forme d'enrichissement personnel⁸⁸. Les données disponibles ne nous permettent pas d'étayer cette hypothèse.

Dans le même temps, le dirigeant étend son influence aux sphères politique (il est ministre de la Reconstruction en 1973, membre du Parti National Démocrate⁸⁹) et syndicale (il est président du syndicat des ingénieurs en 1977). La réussite est donc économique et politique. Elle est soutenue dans les années 1980 par la puissance économique de l'empire familial et par ses connexions politiques.

2.4.4. c *L'exode du personnel des entreprises publiques*

L'exode du personnel du secteur public vers les entreprises conjointes a perturbé le fonctionnement des entreprises publiques. La perte de près de 10 % du personnel dans certaines catégories pose alors un problème de gestion. Au début des années 1980, N. Ayubi souligne l'inquiétude des dirigeants du secteur public puisque aux difficultés de financement s'ajoutent celles de la capacité à conserver ses employés. Par conséquent, il devient plus difficile pour ces entreprises d'embaucher puisqu'elles se trouvent en concurrence avec un secteur privé en plein essor. L'Égypte sort de 15 années de gestion publique, le secteur privé était quasi - inexistant dans le domaine industriel. Aussi, l'attraction qu'exerce le secteur privé est-elle d'autant plus forte. Ce sont en particulier, les personnes les plus qualifiées qui sont alors recrutées.

Tableau 29 : Taux de sortie du personnel du secteur public, 1977

| <i>Emplois techniques et qualifiés</i> | <i>Cadre moyen</i> | <i>Direction</i> | <i>Administration (Lower Management)</i> | <i>Employés</i> |
|--|--------------------|------------------|--|-----------------|
| 10,5 % | 10,5 % | 9 % | 9 % | 7 % |

Source : N. AYUBI, 1982, p. 391.

2.4.5 Conclusion

Finalement, les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel modifient l'influence de l'État. Ses zones d'intervention changent. Il est notamment l'intermédiaire privilégié dans la mise en oeuvre des réformes.

Seulement, l'ajustement conduit à un « désengagement par le haut » selon l'expression de K. Borotav. Le secteur privé est brusquement amené à dominer dans l'investissement et la production. Les liens de complémentarité entre les secteurs public et privé sont alors fragilisés. Le problème est alors de saper les bases du développement de ces économies.

⁸⁸ R. Springborg, 1989 et C. H. Moore, 1986.

⁸⁹ Parti fondé par A. El Sadate, proche du Gouvernement.

Les nombreuses entreprises conjointes montrent que l'essor du secteur privé est imputable au secteur public parce que celui-ci fournit les capitaux nécessaires mais aussi les employés et la connaissance du marché.

2.5 Conclusion

A partir de 1986, l'Égypte doit affronter deux phénomènes déterminants : la baisse des ressources exogènes et les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. Elle entre dans une période de transition. Son mode de développement doit être profondément modifié car l'État perd ses moyens financiers et ses instruments de contrôle de l'activité économique. Enfin, les apports en devises reculent et bénéficient moins à l'État.

La baisse des recettes en devises n'est pas nouvelle en elle-même mais elle semble ne pas avoir été préparée. On a notamment vu qu'il n'y avait pas de politique industrielle : une politique misant sur le développement conjoint de la production locale et des investissements.

Les recettes pétrolières, du fait du faible volume de la production et de la chute des prix, se stabilisent autour de 3 % du PIB. Le trafic sur le Canal de Suez est stable et à son maximum. Ses apports en devises représentent moins de 5 % du PIB. Enfin l'Égypte est contrainte de rembourser la dette externe, le transfert net de la dette devient négatif en 1988.

Le secteur privé semble, quant à lui, profiter de la nouvelle conjoncture : taux de change plus favorable, libéralisation du commerce extérieur. Les transferts privés progressent. Ces flux sont la contrepartie de l'épargne des travailleurs égyptiens ayant migré dans la péninsule arabique. Jusqu'en 1987, cette épargne est restée à l'étranger ou sur des comptes en devises. Depuis 1987, les transferts augmentent. Mais la diminution des migrations du travail depuis 1985 peut conduire à celle des transferts dans quelques années.

Dans le même temps, l'Égypte s'engage dans des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. A terme, ils signifient un désengagement de l'État. Ils s'accompagnent d'une baisse de la croissance jusqu'en 1993. Seulement, l'ajustement bien qu'avancé reste insuffisant. La restructuration de l'offre est effective dans l'agriculture, la libéralisation des marchés interne et externe est réelle. Par contre, les réalisations dans l'industrie sont incomplètes.

Les conditions de la croissance ont donc changé. Seulement, le désengagement de l'État est partiel. La « réinvention de l'État », selon les termes de J. Coussy, est permise par les négociations continues entre l'État et les instances internationales. Elle repose aussi sur les liens de complémentarité entre les secteurs public et privé.

Les fonctionnaires conservent un rôle d'intermédiaire. Les dirigeants et les employés des entreprises publiques s'associent avec le secteur privé pour étendre leur activité. Ils préservent alors leur pouvoir politiques. Les ressources de l'État bien que réduites demeurent les instruments d'un pouvoir économique et politique.

3. Conclusion du chapitre

L'objet de ce chapitre était de saisir les effets de l'essor puis de la baisse des ressources exogènes sur l'activité économique. Le mode d'utilisation des ressources exogènes détermine cet impact.

Jusqu'en 1986, le secteur public domine l'activité économique alors que le secteur privé est en plein décollage (notamment les grandes entreprises). Il capte l'essentiel des ressources exogènes. Jusqu'en 1980, l'industrie publique est ainsi soutenue. Dans le même temps, les effets de l'Ouverture économique sur le secteur privé augmentent. Depuis 1980, il contribue de plus en plus à l'activité industrielle.

Par contre, l'agriculture est freinée par des contrôles publics qui détournent les producteurs des cultures traditionnelles. L'essor des importations en blé est symptomatique. Par contre, les productions libres (fruit, légume et viande) sont stimulées par une demande croissante.

Les effets de la politique distributive et la diffusion des remises des travailleurs émigrés expliquent la croissance de l'industrie et le recul de l'agriculture. Les mécanismes de marchés ne peuvent pas fonctionner.

La seconde période est celle de l'adaptation à une nouvelle conjoncture. L'intervention de l'État car les ressources exogènes ont baissé et que les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sont en cours. Nous avons souligné l'existence de liens de complémentarité entre les secteurs public et privé. Leur croissance est liée. La relation sous la forme de sous-traitance (dans la construction), de fourniture de biens intermédiaires (dans l'industrie) ou de prise de participation constitue la base d'un mode de développement original pour l'Égypte.

On assiste à un « désengagement par le bas » du secteur public. Le « désengagement par le haut » promu dans les processus d'ajustement est quant à lui brutal. Les fonctionnements des marchés du capital (prise de participation), du travail (formation de la main-d'œuvre) et des biens (fourniture d'intrants) sont bouleversés.

La diminution des ressources exogènes et le processus d'ajustement ne remet pas en cause l'intervention de l'État. Elle met fin au fonctionnement rentier. Le mode de développement change sous l'effet de nouvelles relations entre les entreprises publiques et privées et de la révision de la politique budgétaire. La capacité de redistribution est doublement réduite : les ressources exogènes captées par l'État sont minimum et les instruments « rentiers » de redistribution éliminés.

L'évolution du TCR est instructive pour deux raisons. Le modèle du syndrome hollandais, sous réserve quant à la validité de certaines hypothèses, explique l'appréciation réelle de la monnaie. Elle résulte de l'effet-dépense : la production locale est largement abritée et a bénéficié de l'essor des recettes en devises. La demande interne élève les prix intérieurs. Enfin le capital et le travail sont peu mobiles.

Dans le même temps, l'État rentier en élargissant ses dépenses et donc la consommation locale renforce la hausse du taux de change réel. L'appréciation réelle de la monnaie (1979- 1989) montre que la politique expansionniste a soutenu la demande vers la production locale. On en déduit que l'effet positif des ressources exogènes sur les importations est secondaire. Une forte demande en biens importés aurait réduit le taux de change réel.

Conclusion de la deuxième partie

L'objet de la seconde partie était de préciser la stratégie de l'État, compte tenu de la fluctuation des ressources exogènes. Plusieurs remarques peuvent être faites.

Premièrement, l'impact des ressources exogènes n'est pas homogène selon les secteurs : privé ou public, agriculture ou industrie. Chaque flux a son propre circuit. Nous avons noté que les effets des remises des travailleurs émigrés sont surtout visibles sur le secteur privé, ceux de l'aide étrangère sur les investissements dans les infrastructures et ceux du pétrole et du Canal de Suez sur les dépenses publiques. L'Égypte est donc singulière de ce point de vue relativement aux archétypes des économies rentières.

Deuxièmement, nous avons interprété l'action de l'État égyptien comme typique des États rentiers. L'État est fragile car sa légitimité est corrélée aux recettes en devises. Il est un intermédiaire entre l'extérieur, qui apporte des devises et l'économie interne, qui dépend de son intervention. Depuis le milieu des années 1980, la relation avec le reste du monde a changé. Les apports en devises reculent, il doit réduire son action.

Au cours du chapitre V, nous avons constaté que ce recul est partiel. Le rôle acquis par l'État rentier reste substantiel. Il s'étend au-delà des fonctions définies par N. Stern. Son action n'est pas réductible à celle dite du « veilleur de nuit ». Notamment, parce qu'une complémentarité apparaît entre les secteurs public et privé dans la production de biens et services.

Troisièmement, l'estimation des variations du taux de change effectif réel montre que l'effet des ressources exogènes est double : hausse des prix locaux et des dépenses intérieures. Ce dernier est lu dans l'effet positif du déficit public sur le taux de change. L'effet des investissements locaux est plus difficile à estimer. Le modèle du syndrome hollandais explique la hausse des prix intérieurs par l'effet dépense. Seulement, nous restons réservé quant à sa portée théorique, nous avons souligné que les hypothèses sont peu pertinentes dans le cas égyptien. En suivant la littérature sur les économies rentières, on peut interpréter les variations du taux de change effectif réel comme le reflet d'une politique public expansionniste. L'appréciation réelle de la monnaie montre alors que la demande s'est dirigée vers la production locale. Les prix locaux augmentent alors plus vite que les prix internationaux.

Conclusion générale

L'objectif de notre recherche était d'interpréter l'impact de la fluctuation des recettes en devises sur une économie en développement lorsque l'État en est l'acteur principal. Prenant l'Égypte comme exemple, nous avons constaté que l'essor des apports externes ne stimule la croissance que temporairement.

La croissance n'est pas durable parce que l'essor des recettes en devises entraîne une dépendance financière qui pénalise l'économie et que la préoccupation des dirigeants est moins économique que politique (concept de l'État rentier).

La dépendance financière :

L'essor des recettes en devises entraîne une dépendance financière qui nuit à la croissance. Les théories du syndrome hollandais¹ et des économies rentières convergent sur ce point : la capacité à produire est freinée. Les apports externes stimulent plutôt la demande interne. De ce fait, la production est détournée vers le marché local. Les exportations sont découragées. Par contre, la forte demande interne élève les importations. La réduction du taux de couverture est symptomatique des comportements dits rentiers. À moyen terme, l'économie n'est pas préparée à la baisse des flux financiers. Elle est vulnérable dans la mesure où une partie de l'activité économique est financée par les apports en devises, que la production locale est insuffisante pour relayer la croissance et ce d'autant plus que les exportations ont reculé. Pour contrecarrer cette vulnérabilité, les tenants du modèle du syndrome hollandais proposent des politiques qui ne peuvent que reporter dans le temps les conséquences négatives de l'afflux de devises.

Sur le plan théorique, notre recherche a pu montrer que le modèle du syndrome hollandais est peu opératoire pour plusieurs raisons : la définition des secteurs, le mode de détermination des prix, l'hypothèse de l'équilibre initial des échanges.

- La distinction entre biens non échangeables et biens échangeables est délicate car les politiques de prix et de subventions protègent la production locale. Elle peut alors globalement être qualifiée de non échangeables.
- Les prix ne sont uniquement déterminés sur les marchés mais également par les pouvoirs publics. Or, le mouvement des prix relatifs est le principal mécanisme d'ajustement. Par

¹ Sous les hypothèses suivantes : le secteur en croissance est le plus capitalistique, le travail est mobile et le capital spécifique.

conséquent, les variations du taux de change réel reflètent les tensions sur les marchés mais aussi la politique des prix.

- Enfin, le commerce extérieur peut être initialement déficitaire. L'essor des recettes externes réduit alors la contrainte en devises sans l'éliminer.

Plus globalement, les hypothèses du modèle du syndrome hollandais, qui s'inscrit dans le cadre néo-classique, ne peuvent pas être appliquées au cas des pays en développement parce que les marchés des biens, du capital et du travail ne sont pas pleinement concurrentiels. Nous avons souligné dans l'introduction générale que l'intervention de l'État dans les domaines sociaux et économiques est importante. Aussi, l'analyse doit-elle retenir cette spécificité.

La littérature sur les économies rentières concerne essentiellement les effets de la rente pétrolière ou encore ce que nous avons appelé « ressources exogènes ». Ces apports externes sont associés à une faible mobilisation des facteurs de production locaux et donc à une faible création de valeur. Les ressources exogènes sont surtout assimilables à un transfert et peu à une création de richesse.

Le concept d'État rentier :

Le concept d'État rentier permet de comprendre que la préoccupation des dirigeants soit moins économique que politique. Les apports en devises servent leur légitimité. L'industrialisation, voire plus simplement les subventions à la production, et la politique de bien-être sont avant tout un moyen d'étendre les bases du pouvoir politique. Les priorités sont hiérarchisées : le politique avant l'économique. Cette analyse est très importante car elle explique pourquoi dans le cas égyptien, l'essor des recettes en devises n'a pas profité à l'industrie et à l'agriculture. Plus généralement, les stratégies industrielles doivent être interprétées comme un instrument de légitimation. Leur réussite est alors moins importante que le volume des capitaux et des hommes mobilisés, du point de vue de l'État. Par ailleurs, elle montre que la problématique de l'État rentier est celle de l'affectation des ressources exogènes par l'État. Le mode d'utilisation explique que les secteurs productifs ne puissent relayer les recettes en devises en tant que moteur de la croissance. La relation entre ressources exogènes et transformations économiques n'est pas linéaire mais complexe. Elle est déterminée par la politique publique.

Sur ce point, l'exemple égyptien est instructif pour plusieurs raisons.

Dans le cas égyptien, le concept de l'État rentier est plus particulièrement pertinent. En effet, l'État égyptien a élargi son influence : embauche de fonctionnaires, extension des subventions à la consommation et à la production, investissements (notamment dans les infrastructures, grâce aux prêts et aux dons internationaux). Son pouvoir se mesure à sa capacité à redistribuer les ressources exogènes. L'apport de devises succède à l'abandon d'une politique industrielle. Dans

l'industrie, le seul changement est l'autorisation d'investir et de produire accordée au secteur privé (étranger, puis local). Cela constitue une rupture par rapport à l'époque nassérienne. Mais cela est insuffisant en l'absence de politique de formation de main-d'œuvre dans les sections techniques, de politique de crédit vers les nouvelles entreprises, de politique de recherche, etc. Le rapport de la Banque mondiale sur le secteur privé en Égypte souligne les difficultés administratives, juridiques, financières des nouvelles sociétés². Concernant l'agriculture, le bilan est plus sombre. Jusqu'en 1986, les prix des intrants et de la production sont contrôlés afin de subventionner les intrants industriels (coton, sucre, blé) et les consommateurs, notamment urbains. Les cultures traditionnelles sont alors pénalisées. La libéralisation graduelle du secteur en 1986 permet une nouvelle progression de ces productions. Le désengagement de l'État a des effets positifs pour le producteur, par contre l'industrie publique et les consommateurs urbains doivent affronter une hausse des prix.

Le concept de l'État rentier permet par ailleurs d'interpréter la période commençant en 1985. Elle constitue une transition à double titre : les recettes en devises sont dorénavant durablement plus faibles et l'Égypte s'engage dans des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel en 1987 et en 1991.

Revenons à la première période : 1974-1985. L'Égypte a alors privilégié une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur pour financer sa croissance. L'*Infitah* signifie un nouveau mode d'insertion dans les échanges régionaux (arabes) et internationaux. Les investissements, la technologie, les prêts et les dons d'origine étrangère doivent stimuler l'économie. Les transferts des travailleurs, une partie du trafic par le Canal de Suez, des prêts et dons et des investissements directs constituent une forme de redistribution de la rente pétrolière arabe. Au niveau international, elle reçoit des prêts, des dons et des investissements. L'ouverture économique aux échanges est donc évidente. Mais l'Égypte reste une économie très centralisée. Le désengagement de l'État est circonscrit aux échanges externes.

Sur la seconde période, 1986-1996, l'intervention de l'État change. Ses vecteurs traditionnels sont remis en cause avec la réduction des moyens budgétaires et les réformes. Les bases traditionnelles de son action et de son pouvoir s'étiolent. La modification la plus conséquente est probablement l'élargissement de la fiscalité. Le budget dépend plus étroitement des revenus des personnes et des sociétés et moins du reste du monde (sous la forme de ressources exogènes). De même l'autonomie croissante des entreprises publiques bouleverse un mode d'organisation sociale et politique de l'activité économique. Elle prépare les privatisations qui révéleront la capacité de l'État rentier à devenir un État « producteur ».

² Banque mondiale, 1994.

Notre estimation du taux de change réel témoigne d'une appréciation réelle de 1976 à 1978 et de façon plus prononcée de 1980 à 1988. Nous l'avons interprétée comme l'effet de la hausse des dépenses internes. Les prix locaux augmentent plus rapidement que ceux des principaux partenaires commerciaux. La distinction entre biens non échangeables et biens échangeables est difficile à réaliser. La hausse du taux de change effectif réel reflète alors le rapport des prix de la production locale (biens échangeables et biens non échangeables compris) aux prix des importations. L'inflation interne est liée à une politique publique redistributive qui a stimulé la consommation alors que l'offre locale est insuffisante. Malgré les contrôles sur de nombreux prix, l'inflation interne est élevée.

Dans le cas égyptien, la diminution progressive des ressources exogènes a révélé la fragilité de l'économie. Les deux programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de 1987 et 1991 montrent que l'économie n'était pas préparée à ce retournement. Nous avons constaté que les secteurs productifs contribuent faiblement à la croissance du PIB, le recul des secteurs « Pétrole » et « Canal de Suez » est accompagné par une chute du PIB dès 1986. Les ressources exogènes sont dorénavant réduites (7 % du PIB), elles sont insuffisantes pour soutenir l'activité interne. L'économie égyptienne est dans une période de transition, le défi est alors de stimuler la croissance sans apports externes.

Nous avons centré notre étude sur les politiques publiques car elles singularisent les économies rentières. Le rôle de l'État dans la gestion des ressources exogènes mais également son influence sur les marchés du travail et des capitaux constituent des critères de différenciation à analyser. Dans le cas égyptien, l'industrialisation est très limitée à compter de 1965. Depuis 1974, la stratégie industrielle, si on peut ainsi la désigner, est plutôt un libéralisme partiel. Le secteur privé peut investir mais aucune politique n'est développée. L'*Infitah* est à cet égard contradictoire, l'influence de l'État reculant peu.

Les connexions entre sphères politique et économique sont difficilement lisibles. Notre long séjour sur le terrain égyptien et la connaissance de la langue nous ont permis de déchiffrer certaines d'entre elles. Notre analyse sur les économies rentières et les états rentiers est une interprétation de cette réalité. Il reste qu'une réflexion plus large sur l'État et sur ses spécificités devrait être entreprise car elle participe à la réflexion sur son rôle dans le développement.

Dans ce même ordre d'idée une analyse comparative devrait nous permettre de découvrir cette relation entre croissance, ressources exogènes et politique publique ; qui nous est restée, à ce jour difficilement accessible. Nous avons constaté que les effets sur la croissance sont temporaires. Les effets négatifs sur les secteurs productifs doivent être associés aux priorités des états rentiers

: les objectifs politiques primant les objectifs économiques. Un long travail sur le terrain nous a montré, du moins au Moyen-Orient, que l'État rentier privilégie des politiques qui préservent son pouvoir.

La forte intervention de l'État et donc le faible degré de concurrence sur les marchés renvoient à la volonté étatique de contrôler les mouvements des marchandises, des capitaux et des hommes. Cette configuration particulière des relations entre l'État et la société peut-elle être étendue à d'autres économies ? Nous pensons en particulier aux petits producteurs de pétrole tels que l'Indonésie. La problématique des économies rentières et de l'État rentier ouvre une nouvelle réflexion. Une comparaison avec ces pays pourrait donner lieu à un nouveau programme de recherche allant dans le sens d'une généralisation des résultats obtenus dans le cadre de cette thèse.

Bibliographie

- ABDEL-FADIL Mahmoud et ROUSSILLON Alain, « Présentation », Revue Tiers Monde, tome 31, n°121, janv-mars 1990, pp. 7-14.
- ABDEL-FADIL Mahmoud, « La chute des revenus extérieurs frappe une économie sans ressort », Le Monde diplomatique, n° 22, avril 1986
- ABDEL-FADIL Mahmoud, « Les effets de l'émigration de main d'oeuvre sur la distribution des revenus et les modèles de consommation dans l'économie égyptienne », Revue Tiers Monde, Juil-Sept. 1985, Tome 26, n° 103, , pp. 507-522.
- ABDEL-KHALEK Gouda, « Structural reform or dutch disease ? On the macroeconomic effects of ERSAP », L'Égypte contemporaine, vol. 84, juil-oct 1993, n °433-34, pp. 5-149.
- ABDEL-KHALEK Gouda et TIGNOR Robert (ss. la dir. de), The Political Economy of Income Distribution in Egypt, Holmes and Meier Publishers, New York et Londres, 1982, 525 p.
- ABDEL-MALEK Gouda, The Open Door Policy in Egypt : a Search for Meaning , Interpretation and Implications, Cairo Papers in Social Science, mars 1979, vol. 2, American University of Cairo Press, Le Caire, pp. 74-100.
- ABDEL-MONEM Said Ali, « Egypt ; a decade after Camp David », in QUANDT W. B., The Middle East Ten Years After Camp David, Brooking Institution, Washington D.C., 1988, pp. 63-93.
- ABOU-SENNA Dalia Mohamed, Some Factors affecting Crude Oil Production in Egypt whith a Case Study of a Field in the Gulf of Suez Area, Master of Arts Thesis, Université Américaine du Caire, Département d'Economie et de Sciences Politiques, 1992, 126 p.
- ADEL Samir, « Les mécanismes de la rente pétrolière », La Pensée, n° 285, jan-fev 1992, pp. 59-71.
- ADLER R. W., Egypt's Export Problem. A review plan for action, mimeo, US AID Egypt, déc. 1989, 34 p.
- AKHAVI Shahrough, « Egypt : Neo - Patrimonial Elite », in F. Tachan, Political Elites and Political Development in Middle East, 1975, pp. 70-112.
- AMIN Galal, « External Factors in the Reorientation of Egyptian Economic Policy », in KERR Malcom H et EL-SAYYET Yassin, Rich and Poor States in the Middle East: Egypt and the New Arab World Order, Westview Press, Boulder, 1982, pp. 285-315.

- AMSDEN Alice H. et SINGH Ajit, « Concurrence dirigée et efficacité économique en Asie : Japon, Corée du Sud, Taiwan », Revue Tiers Monde, Juil-Sept. 1994, Tome 35, n° 139, pp. 643-657.
- AMUNDSEN Eirik Schrøder, Théorie des ressources épuisables et rente pétrolière, coll. « Bibliothèques des Matières Premières », Economica, Paris, 1992, 245 p.
- ANDERSON Lisa, « The State in the Middle East and North Africa », Comparative Politics, vol. 20, n°1, oct. 1987, pp. 1-18.
- ANTARY (EL) Salwa, Le rôle de l'activité bancaire dans la nouvelle forme d'intégration des économies arabes au marché capitaliste mondial 1970-1985, 440 p., Université Paris VIII, Thèse de Sciences Économiques, 1993.
- ARTUS Patrick et DEBONNEUIL Michèle, « La réduction de la dette des pays en voie de développement », Revue d'Économie Financière, n°15, Hiver 1990, pp. 201-225.
- ASSAAD Ragui et COMMANDER Simon, « Egypt », in HORTON Susan, KANBUR Ravi, MAZUNDAR Dipak (ss. la dir. de), Labor Markets in an era of Adjustment, Vol. 2, Case Studies, Economic Development Institute of the World Bank, 1994, pp. 317-355.
- ASSAAD Ragui, « The Effects of Public Sector Hiring and Compensation Policies on the Egyptian Labor Market », The World Bank Economic Review, vol. 11, n°1, 1997, pp. 85-118.
- ASSAAD Ragui, « Structure of Egypt's construction labour market and its développement since the mid-1970's » in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjusment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 125-164.
- ASSIDON Elsa, Les théories économiques de développement, Collection "Repères", La Découverte, Paris, 1992, 128 p.
- ATTIAT F. Ott, « Privatization in Egypt : Reassessing the Role and the Size of the Public Sector », in ATTIAT F. Ott et KEITH Hartley, Privatization and Economic Efficiency. A comparative Analysis of Developed and Developing Countries, Edward Elgar Publishing Limited, Aldershot, Angleterre, 1991, pp. 184-222.
- AYUBI Nazih, « Etatism Versus Privatization : The Changing Role of the State in 9 Arab Countries », Working Paper Serie, Working Paper n° 9511, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Le Caire, 1995, 42 p.

- AYUBI Nazih N. « Etatisme contre privatisation : le cas du secteur public égyptien », Revue Internationale des Sciences Administratives, n°1, 1990, pp. 103-119.
- BADIE Bertrand, L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique, Fayard, Coll. "L'espace du politique", Paris, 1992, 334 p.
- BAIROCH Paul, Victoires et déboires III. Histoire économique et sociale du monde du XIV^e siècle à nos jours, Folio Histoire, 1997, Tome 3, 1111 p.
- BAKER Raymond William, Sadat and After. Struggles for Egypt's Political Soul, Harvard University Press, Cambridge, Massachussets, 1990, 365 p.
- BARBET Philippe, « La théorie des prix de l'énergie dans la pensée économique : une recension », Economies et Sociétés - Cahiers de l'ISMEA, « Les Prix de l'énergie », Série E.N., n°1, , tome 17, n°12, déc. 1983, pp. 1809-1834.
- BARBET Philippe, BENZONI Laurent et CHEVALIER Jean-Marie, Economie de l'énergie, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, Paris, 1986, 366 p.
- BARBOUR K M , The Growth, Location and Structure of Industry in Egypt, Praeger, New York, 1972, 222 p.
- BAYARD Jean-François (ss. la dir de), La réinvention du capitalisme. Les trajectoires du politique 1, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Paris, 1994, 254 p.
- BAYARD Jean-François, L'Etat en Afrique, La politique du ventre, Fayard, Coll. "L'espace du politique", Paris, 1989, 439 p.
- BEAUGE Gilbert et BUTTNER Friedmann (dir. de), Les migrations dans le monde arabe, Edition du CNRS, Marseille, 1991, 328 p.
- BEAUGE Gilbert, « Le rôle de l'Etat dans les migrations de travailleurs et la "diversification" économique des pays de la péninsule arabe », Revue Tiers Monde, juil-sept. 1985, tome 26, n° 103, Editeur, pp. 597-520.
- BEBLAWI Hazem et LUCIANI Giacomo (ss. la dir. de), The Rentier State, Série « Nation, State and Integration in the Arab World », volume II, Croom Helm, Londres, 1987, 240 p.
- BENASSY J. P., « Neo-keynesian Disequilibrium Theory in a Monetary Economy », Review of Economic Studies, vol. 42, oct. 75.
- BENSIDOUN Isabelle et CHEVALIER Agnès, Europe-Méditerranée : la pari de l'ouverture, Economica, coll. CEPII, 1996, 176 p.

- BENZONI Laurent, « Réexamen de la théorie marxiste de la rente gazière : une application à l'industrie », in ANGELIER J.P., BENZONI Laurent, BIDAULT F. et alii, Rente et structures des industries de l'énergie, coll. Energie et Société, C.N.R.S., Presses Universitaires de Grenoble, 1983, pp. 42-75.
- BERQUE Jacques, L'Egypte. Impérialisme et Révolution, Gallimard, NRF, Bibliothèque des Sciences Humaines, Paris, 1967, 747 p.
- BIANCHI Robert, Unruly Corporatism, Associational Life in Twentieth Century Egypt, Oxford University Press, Oxford, 1989, 268 p.
- BLAUG Mark, La pensée économique. Origine et développement, Economica, Paris, 1985, 4^{ème} édition, 891 p.
- BLIN Louis et GOBE Eric, Egypte 1993, Arabes, Paris, 1993, 144 p.
- BLIN Louis, « L'économie égyptienne », Problèmes Economiques, n° 2.367, 16 mars 1994, pp. 22-39.
- BLIN Louis, « Le renouvellement de l'accord entre l'Egypte et le Fonds Monétaire International et ses conséquences », Egypte / Monde Arabe, n°15-16, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1993, pp. 297-321.
- BOROTAV Korkut, « Réforme de l'Etat et développement économique : réflexions sur le cas de quelques pays du Moyen-Orient », Revue Tiers Monde, Juil-Sept. 1994, Tome 35, n° 139, pp. 613-641.
- BOROTAV Korkut, « Orthodox Economic Reform and its distributional Impact. The Case of Turkey », Conférence The Economic Reform and its Distributives Impact, Université du Caire, 21-23 novembre 1992, 9 p.
- BOUCHEZ Denis et ZIBANI Nadia, « Les migrations égyptiennes de main-d'œuvre et leurs enjeux du point de vue de "l'Infitah" : bilan de deux enquêtes nationales », Revue Tiers Monde, tome 31, n° 121, janv.-mars 1990, pp. 119-143.
- BOURGEY André (ss. la dir. de), Industrialisation et changements sociaux dans l'orient arabe, CERMOC (Centre d'Etude de Recherche sur le Moyen-Orient Contemporain), Beyrouth, 1982, 433 p.
- BOUTROS GHALI B., CHLALA Youssef, Le Canal de Suez. 1854 - 1956, Alexandrie, 1958, 204 p.

- BROWER Imco, « Les élites économiques et les groupes de pression égyptiens » Egypte / Monde arabe, n°21, 1^{er} trimestre 1995, pp. 73-113.
- BRUNO M. et SACHS Jeffrey, « Energy and Ressource Allocation : a Dynamic Model of the "Dutch Disease" », Review of Economic Studies, n°49, 1982, pp. 845-859.
- BUTTER David, « Debt and Egypt's Financial Policies », in TRIPP C. and OWEN Roger, Egypt under Mubarak, Londres, 1989, pp. 123-136.
- CABRILLAC Bruno, L'économie du Moyen-Orient, Coll. Que Sais-je, Presse Universitaires de France, 1994, 127 pp.
- CABRILLAC Bruno, « Les spécificités de l'économie égyptienne », Egypte / Monde arabe, n°12-13, 4^{ème} trimestre 1992 - 1^{er} trimestre 1993, pp. 11-20.
- CAMPAN Eliane et GRIMAUD André, « Le syndrome hollandais », Revue d'Economie Politique, n° 6, nov.-déc. 1989, pp. 810-834.
- CARR David W., « The Possibility of Rapid Adjustement to Severe Budget-Deficit and Other Economic Problem », The Journal of Developing Areas, n° 24, jan.1990, p. 225-246.
- CASSING James H. et WARR Peter G., « The Distributional Impact of a Resource Boom », Journal of International Economics, vol. 18, 1985, pp. 301-319.
- CHANG Ha-Joon, SAID Mona et SAKR Khaled, « Industrial Policy and the Role of the State in Egypt: Relevance of the East Asian Experience », Working Paper n° 9514, Economic Research Forum, Le Caire, Egypte, 1995, 46 p.
- CHATELUS Michel et SCHEMEIL Yves, « Towards a New Political Economy of States Industrialisation in the Arab Middle East », Journal of Middle East Studies, n° 16, 1984 pp. 251-265.
- CHATELUS Michel, « Revenus pétroliers et développement : leçons de l'expérience du monde arabe », Revue Tiers Monde, juil-sept. 1986, Tome 27, n° 107, pp. 659-668.
- CHATELUS Michel, « Le monde arabe vingt ans après-II. De l'avant pétrole à l'après pétrole (?) : les économies des pays arabes. », Maghreb Machrek, juil-sept. 1983, n° 100, pp. 5 - 45.
- CHATELUS Michel, « A propos du développement industriel du Moyen-Orient », Maghreb Machrek, avril-juin 1981, n° 92, pp. 63-72.
- CHATELUS Michel, « De la rente pétrolière au développement économique : hold-up du siècle ou de nouveaux espoirs pour le Tiers-Monde », Revue d'Economie Politique, n° 1, jan-fev 1976, pp. 22-45.

- CHENERY H. B. et STROUT A. S. « Aide étrangère et développement économique » in CHENERY H. B, Changement de structure et politique de développement, Economica, Paris, 1981, pp. 367-428.
- CLÉMENT Françoise, « Les industries d'armement au Moyen-Orient : paix et reconversion », in L. Blin et P. Fargues (ss. la dir. de), L'Économie de la paix au Proche Orient, Tome 1, Stratégies, Maisonneuve et Larose - CEDEJ, 1995, pp. 324-344.
- CLÉMENT Françoise, « Génèse d'une réforme : du discours à la réalité », Egypte / Monde Arabe, n°9, 1^{er} trimestre 1992, pp. 103-163.
- CORDEN W. Max et NEARY J. Peter, « Booming Sector and De-industrialisation in a Small Open Economy », The Economic Journal, vol 92, n° 2, déc. 1982, pp. 825-848.
- CORDEN W. M., « Booming sector and dutch disease economics : survey and consolidation », Oxford Economic Papers, 1984, n° 36, pp. 359-380.
- CORDEN W. M., « The Exchange Rate, Monetary Policy and North Sea Oil : The Economic Theory of the Squeeze on Tradables », Oxford Economic Papers, vol. 33, juil. 1981, supplément, pp. 23-46. (1981a).
- CORDEN W. M., « Exchange rate protection », in Cooper Richard N, The International Monetary System under Flexible Exchange Rates. Global. Regional and National. Essays in honor of Robert Triffin, Balinger Publishing Company, Cambridge, Massachussets, 1981, pp. 17-34. (1981b)
- COUSSY Jean, « Les ruses de l'Etat minimum » in BAYARD Jean-François (ss. la dir. de), La réinvention du capitalisme. Les trajectoires du politique 1, Karthala, coll. Hommes et sociétés, Paris, 1994, pp. 227-248.
- COUSSY Jean, « Formes spécifiques du Dutch Disease en Afrique de l'Ouest : le cas du Nigéria et du Cameroun », Revue Tiers Monde, janv-mars 1991, tome 32, n °125, pp. 63-91.
- DESSOUKI Ali E. Hilal et KORANY Baghat, The Foreign Policies of Arab States, Westview Press, Boulder, Colorado, 1984, 354 p.
- DESSOUKI Ali E. Hillal, « The Public Sector in Egypt : Organisation, Evolution and Strategies of Reform » in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjusment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 259-273.

- DESSOUKI Ali. E. Hillal, « L'évolution politique de l'Égypte : pluralisme démocratique ou néo-autoritarisme ? », Maghreb Machrek, n° 127, jan-fev 1990, pp. 7-16.
- DORNBUSH Rudiger, Open Economy Macroeconomics, Basic Books, New York, 1980, 293 p.
- DORNBUSH Rudiger, « Expectations and Exchange Rate Dynamics », Journal of Political Economy, 1976, vol. 84, n° 6, pp. 1161-1176.
- DOWIDAR Mohamed, « La politique économique de l'Infitah et la construction industrielle (le cas de l'Égypte) », L'Égypte contemporaine, n° 397, juillet 1984, pp. 169-190.
- EASTWOOD R. K. et VENABLES A. J., « The Macroeconomic Implications of a Ressources Discovery in an Open Economy », The Economic Journal, n° 92, juin 1982, pp. 285-299.
- EDWARDS Sebastian, Exchange Rates, Devaluation and Adjustment. Exchange Rate Policy in Developing Countries, MIT press, 1989, 371 p.
- EFTEKHARI Nirou, « Rente et dépendance en Algérie », Peuples Méditerranéens, n° 26, jan-mars 1984, pp. 31-73. (1984a)
- EFTEKHARI Nirou, « La Norvège et le mal hollandais », Peuples Méditerranéens, n° 26, jan-mars 1984, pp. 181-201 (1984b)
- ERIAN (EL) Mohamed A. et KUMAR Manmohan S., « Emerging Equity Markets in Middle Eastern Countries », IMF Staff Papers, vol. 42, n° 2, juin 1995, pp. 313-343.
- ERIAN (EL) Mohamed A., « Taux de change multiples : l'expérience des pays arabes », Finances et Développement, déc.1994, pp. 29-31.
- FANCHETTE Sylvie, « La carte agricole du Delta du Nil ; représentation des contradictions entre la politique agricole de l'Etat et les aspirations des agriculteurs », in LAVERGNE Marc (ss. la dir. de), Mutations rurales au Moyen-Orient, CERMOC, Amman-Beyrouth, 1990, pp. 127-174.
- FARGUES Philippe, « Du Nil au Golfe, Problèmes de l'émigration égyptienne », Population, 1, 1985, pp. 71-102.
- FERGANY Nader, « Recent trends in participation in economic activity and open unemployment in Egypt », Research Notes, Al Mishkat, Centre for Research and Training, Le Caire, Septembre 1995, 16 p.
- FERGANY Nader, « A Characterisation of the Employment Problem in Egypt », in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjustment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 25-56. (1991a)

- FERGANY Nader, « Sur le phénomène des retours », in Beaugé Gilbert et Buttner Friedmann (ss. la dir. de), Les migrations dans le monde arabe, Edition du CNRS, Marseille, 1991, pp. 213-246. (1991b)
- FONTAINE Jean-Marc, Mécanismes et politiques de développement économique. Du « Big Push » à l'ajustement structurel, Cujas, Théories économiques, 1994, 189 p.
- FONTAINE Jean-Marc, « Demande et investissement dans le processus d'ajustement », Revue Tiers Monde, Juil-Sept. 1993, Tome 34, n° 135, pp. 491-512.
- GED Anne, « Migrations et transformations économiques et sociales en Egypte », Revue Tiers Monde, Juil-Sept. 1985, Tome 26, n° 103, pp. 493-506.
- GÉRONIMI Vincent, Les économies pétrolières du Golfe de Guinée face aux chocs : apports et limites du modèle du syndrome hollandais, 507 p., Thèse de Sciences Economiques, Université de Paris X, 1992.
- GÉRONIMI Vincent, « Les modèles de « Dutch Disease » : pertinence vis-à-vis de l'expérience des pays pétroliers du Golfe de Guinée », in Philippe Hugon (éd.) Les stratégies de passage de crise des pays africaines du Golfe de Guinée, Paris, 1988, LAREA- CERED, 16 p.
- GERSCHEKRON Alexander, Economic Backwardness in Historical Perspective, Cambridge Massachusetts, 1966, 456 p.
- GHALIOUN Burhan, « Rente pétrolière et transformations sociales en Norvège », Peuples Méditerranéens, n° 26, jan-mars 1984, pp. 163-179.
- GINDIN Claude , « A propos de la théorie marxiste de la rente foncière », La Pensée, n° 203, fev 1992, pp. 123-140.
- GUERRIEN Bernard, L'économie néo-classique, La Découverte, coll. Repères, Paris, 1991, 128 p.
- GUIGOU Jean-Louis, La rente foncière. Les théories et leur évolution depuis 1650, Economica, Paris, 1982, 954 p.
- GUILLAUMONT Patrick, Economie du développement, Le sous-développement, Tome 1, 1986, Thémis, Science Economique, PUF, 464 p.
- GUILLAUMONT Patrick, Economie du développement, Dynamique internationale du développement, Tome 3, 1986, Thémis, Science Economique, PUF, 367 p.
- GUILLAUMONT Patrick, « L'aide internationale au développement. Notes sur trois concepts principaux », Revue Economique, 1968, n° 6, pp. 974-1003.

- GUILLAUMONT JEANNENEY Sylvianne, « Les difficultés de la mesure du taux de change réel : l'exemple du Sénégal », Revue d'Economie du Développement, 1993, n °1, pp. 91-108.
- HAGGARD Steffan, LAFAY J. Dominique et MORRISSON Christian, « La faisabilité politique de l'ajustement dans les pays en développement », étude du Centre de développement de l'OCDE, série La faisabilité politique de l'ajustement, OCDE, Paris, 1995, 149 p.
- HAMDI Radwan. « Crisis y perspectivas económicas en Egipto », Información Comercial Española, déc 1988, pp. 139-149.
- HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjustment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, 298 p.
- HANDOUSSA Heba et SHAFIK Nemat, « The Economy of Peace : the Egyptian Case », Conférence sur l'économie de la Paix au Moyen-Orient, Université de Harvard, novembre 1991, 48 p.
- HANDOUSSA Heba, « The Role of the State : the Case of Egypt », First Annual Conference on development Economics, Le Caire, 4-6 juin 1993, Initiative to Encourage Economic Research En Middle East and North Africa, 51 p.
- HANDOUSSA Heba, « Crisis and challenge : prospects for the 1990's » in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjustment. Egypt in the 1990's, American University in Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 3-21.
- HANDOUSSA Heba, « Egypt's Investment Strategy, Policies and Performance Since the Infitah », in EL NAGGAR Said, Investment Policies in the Arab Countries, Fonds Monétaire International, 1990, pp. 143-180.
- HANDOUSSA Heba, The Burden of Public Service Employment and Remuneration : A Case Study of Egypt, miméo, 1988, 88 p.
- HANDOUSSA Heba, « The Impact of Foreign Assistance on Egypt's Economic Development, 1952-1986 », Transitions in Development: The Role of Aid and Commercial Flows, Tele, Uma at Nabi Ijaz, International Center for Economic Growth, San Francisco : ICS Press, 1987, 64 p.
- HANSEN Bent et MARZOUK Girgis A., Development and Economic Policy in the U.A.R., North Holland Publishing Company, 1965, 333 p.

- HANSEN Bent, The Political Economy of Poverty, Equity, and Growth. Egypt and Turkey, Banque mondiale, Oxford, 1991, 573 p.
- HARICK Iliya, « Subsidization Policies in Egypt : neither Economic Growth nor Distribution », International Journal of Middle East Studies, août 1992, vol 24, pp. 481-499.
- HUGON Philippe, « Afrique Sub-Saharienne. Un essai de prospective économique », in BEAUD Michel et VERNIÈRES Michel (ss. la dir. de), L'Avenir des Tiers Monde, Collectif GEMDEV - Revue Tiers-Monde, I. E. D. E. S., Presse Universitaire de France, 1991, pp. 111-132.
- IKRAM Khalid, Economic Management in a period of transition, World Bank, John Hopkins University Press, 1980, 444 p.
- ISKANDAR Marwan, Economic Consequences of Peace Between Israël and its Neighbors, Conférence, Center for Contemporary Studies, Université de Georgetown, N.Y, novembre 1992, 25 p.
- JABER S. « L'émergence d'un nouveau mythe : au seuil de la dernière phase de l'impérialisme », Critique de l'économie politique, n° 22, octobre-décembre 1975, pp. 55-84.
- JACQUET Nicolas et NICOLAS Françoise, Pétrole. Crises, marchés, politiques, Institut français des relations internationales (IFRI), Dunod, Paris, 1991, 190 p.
- JAIDI Larbi, « Etat - Nation et intégration économique arabe : vers un nouvel espace régional », Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome 27, 1987, pp. 343-359.
- KAMAS Linda, « Dutch Disease Economics and the Colombian Export Boom », World Development, vol.14, n° 9, 1986, pp. 1177-1198.
- KATOUZIAN Homayoun, « The Political Economy of Oil Exporting Countries », Peuples Méditerranéens, n° 8, juil-sept 1979, pp. 3-22.
- KESSLER Denis et STRAUSS-KAHN Dominique, « Existe-t'il un lien entre l'épargne intérieure et l'afflux de capitaux extérieurs ? », Revue Tiers Monde, tome 25, n°98, avr-juin 1984, pp. 269-297.
- KHADER Bichara, « Les migrations vers le Golfe », Cahier 82, Centre d'Etudes et de Recherches Sur le monde Arabe Contemporain, Louvain, 1991, 24 p.
- KHAWEGA (EL) Laila, « Le chômage apparent et la structure du marché du travail en Egypte », Revue Tiers-Monde, tome 31, n° 121, janv-mars 1990, pp. 91-118.

- KHEIR-AL-DIN Hanaa et LAITHY (AL) Heba, « Evaluation de la pauvreté en Egypte en fonction des données sur les ménages », Egypte / Monde arabe, n°12-13, 4^{ème} trimestre 1992 - 1^{er} trimestre 1993, pp. 109-145.
- KORRA Noha Mohamed Nour El Din, The Suez Canal, its Role in the World Sea Borne Trade and its Effects on the Egyptian Economy, M. A. Thesis, American University in Cairo, mai 1981, 221 p.
- KOUSNETZOFF Nina, LEVET Véronique et PELTRAULT Frédéric, « L'après-pétrole dans les pays du Golfe », Economie Prospective Internationale, n° 53, 1^{er} trimestre 1993, pp. 33-55.
- KRUEGER Anne O., « Government Failure in Development », Journal of Economic Perspectives, vol. 4, n° 3, été 1990, pp. 9-23.
- KRUEGER Anne O., « The Political Economy of the Rent Seeking Society », American Economic Review, juin 1974, pp. 291-303.
- LANDES David S., Banquiers et Pashas. Finance internationale et impérialisme économique en Egypte, Albin Michel, coll. "L'évolution de l'humanité", Paris, 1993, 404 p.
- LAVY Victor et SHEFFER Eliezer , Foreign Aid Capital and Economic Development in the Middle East, Praeger, New York, 1991, 163 p.
- LECA Jean et SCHEMEIL Yves, « Clientélisme et patrimonialisme dans le monde arabe », International Political Science Review, Vol. 4, n °4, 1983, pp. 455-494.
- LEITHY (EL) Amr A. A. M., Small Manufacturing Firm Formation and Regional Development in Egypt, 473 p., Thèse du département de "Planning and Landscape", Université de Manchester, Angleterre, 1994.
- LINDERT Peter H., Economie Internationale, Economica, 1991, 8^{ème} édition, 880 p.
- LONGUENESSE Elisabeth, « Rente pétrolière et structure de classe dans les pays du Golfe », numéro spécial "Pétrole et société" de la revue Peuples Méditerranéens, n° 26, jan-mars 1984, pp. 147-161.
- LUCIANI Giacomo et SALAME Ghassan, The Politics of Arab Integration, Croom Helm, Londres, 1988, 334 p.
- LUCIANI Giacomo, « Rente pétrolière, crise fiscale de l'État et démocratisation » in SALAME Ghassan (ss. la dir. de), Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique, Fayard, Paris, 1994, pp. 199-231.

- LUCIANI Giacomo, « Le nouvel ordre pétrolier arabe », Maghreb Machrek, avr-juin 1992, n° 136, pp. 50-62.
- LUCIANI Giacomo, « Arabie saoudite. L'industrialisation d'un Etat allocataire », Maghreb Machrek, n° 129, juil-sept 1990, pp. 76-93.
- LUCIANI Giacomo, « Economic Foundations of Democracy and Authoritarianism : The Arab World in Comparative Perspective », Arab Studies Quaterly, vol. 10, n° 4, 1988, pp. 457-475.
- MABRO Robert, « Role and Importance of Energy In Arab Economies », MEES, 26/10/92, 36:4, 5 p.
- MABRO Robert, The Egyptian Economy 1952-1972, Clarendon Press, Oxford, 1974, 254 p.
- MACEDO (de) Jorge Braga, « Currency diversification and Export Competitiveness. A Model of the "Dutch Disease" in Egypt », The Journal of Development Economics, n°11, 1982, pp. 287-306.
- MAHDAVY H., « The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States : the Case of Iran » in COOK M.A., Studies in the Economic History of the Middle East from the Rise of Islam to the Present Day, Oxford University Press, Londres, 1970, pp. 428-467.
- MALINVAUD E., Réexamen de la théorie du chômage, Calman Levy, 1977, 188 p.
- MANDEL Ernest, « L'émergence d'un nouveau capital financier arabe et iranien », Critique de l'Economie Politique, n° 22, oct-déc 1975, pp. 41-54.
- MARSHALL Alfred, Principes d'Economie Politique, Gordon & Breach, Paris, 1971, tome 2 661 p.
- MARTIN Philips L et RICHARDS Alan, « The Laissez-Faire Approach to International Migration : The Case of the Arab Middle East », Economic Development and Cultural Change, vol. 31, n° 3, avril 1983, pp. 456-474.
- MARX Karl, Le capital. Critique de l'économie politique Livre III, Le procès d'ensemble de la production capitaliste, éditions sociales, Paris, 1977, 871 p.
- MASSARAT M., « Crise de l'énergie ou crise du capitalisme ? », Critique de l'économie politique, n° 21, juil-sept. 1975, pp. 3-53.
- MASSARAT M., « Crise de l'énergie ou crise du capitalisme à l'échelle mondiale. », Critique de l'économie politique, n° 22, oct-déc. 1975, pp. 3-40.

- MATHIAS Gilberto et SALAMA Pierre, L'Etat surdéveloppé. Des métropoles au tiers-monde, La découverte/ Maspéro, coll. Economie critique, Paris, 1983, 165 p.
- MCLIN Jon, Social and Economic Effects of Petroleum Development in non-OPEC developing Countries. Synthesis Report, International Labour Office, Genève, 1986, 104 p.
- MEYER Günter, « Retour et développement économique. Etudes de cas en Syrie, en République Arabe du Yémen et en Égypte », in BEAUGÉ Gilbert et BUTTNER Friedmann (ss. la dir. de), Les migrations dans le monde arabe, Edition du CNRS, Marseille, 1991, pp. 197-212.
- MICHAELY Michael, « Foreign Aid, Economic Structure, and Dependence », Journal of Development Economics, , n° 9, 1981, pp. 313-330.
- MILZA Pierre, « La relève des impérialismes au Proche-Orient. La crise de Suez ou l'émergence des deux grands sur la scène du Proche-Orient », L'Histoire, n° 38, oct. 1981, pp. 12-26.
- MORISSET Jacques, « L'affectation du financement externe dans un pays en voie de développement : un modèle de portefeuille », Revue d'Economie Politique, n°4, 1989, pp. 597- 615.
- NEARY J. Peter, « Short - Run Capital Specificity and the Pure Theory of International Trade », The Economic Journal, vol. 88, n° 2, déc. 1978, pp. 488-510.
- NEMAT Shafik, « Multiple Trade Shocks and Partial Liberalization : Dutch Disease and the Egyptian Economy », Working Paper Serie, Working Paper n° 9503, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Le Caire, 1995, 45 p.
- NOWAK Jean-Jacques, « Syndrome hollandais, distorsions et coût et bien-être », Revue d'Economie Politique, vol. 102, n° 6, nov-déc. 1992, pp. 873-890.
- OWEISS Ibrahim, The Political Economy of Contemporary Egypt, Georgetown University, Center for Contemporary Arab Studies, Washington D.C., 1990, 334 p.
- OWEN Roger, « The arab oil economy : present structure and futur prospects », in FARSOON Samih K. Arab society. Continuity and Change, Croom Helm, Londres, 1985, 125 p.
- POIRINE Bernard , « Le développement par la rente dans les petites économies insulaires », Revue Economique, vol. 44, n° 6, nov. 1993, pp. 1169-1200.
- POIRINE Bernard, « Rente geo-stratégique et avantage comparatif des petites économies insulaires », Revue Française d'Economie, vol. VIII, n° 4, automne 1993, pp. 87-119.
- POLANYI Karl, La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps, N.R.F; Galliamrd, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, 1983, 419 p.

- QUANDT William B., The United States and Egypt, An Essay on Policy for the 1990s, The Brookings Institution, Washington D.C., 1990, 82 p.
- QUESNAY François, Physiocratie. Droit naturel, Tableau économique et autres textes, GF Flammarion, Paris, 1991, 448 p.
- REICHERT Christoph, « Migrations de main-d'oeuvre et diversification institutionnelle dans deux villages égyptiens. Quelques résultats préliminaires », in BEAUGÉ Gilbert et BUTTNER Friedmann (ss. la dir. de), Les migrations dans le monde arabe, Edition du CNRS, Marseille, 1991, pp. 247-273..
- RICARDO David, Des principes de l'économie politique et de l'impôt, Science Flammarion, Paris, 1971, 379 p.
- RICHARDS Alan et WATERBURY John, Political Economy of the Middle East, American University of Cairo, Cairo Press, Le Caire, 1990, 495 p.
- RICHARDS Alan, « Agricultural employment, wages and government policy in Egypt during and after the oil boom », in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjustment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 57-93.
- RICHARDS H. Adams Jr et SONIA M. Ali, « The Egyptian Food Subsidy System : Operation and Effects on Income Distribution », World Development, vol. 24, n° 11, 1996, pp. 1771-1791.
- RICHARDS H. Adams, Jr, « The Economic Uses and Impact of International Remittances in Rural Egypt », », Economic Development and Cultural Change, vol. 39, n°4, juil. 1991, pp. 696-722.
- RICHARDS H. Adams Jr., « Bureaucrats, Peasants and the Dominant Coalition an Egyptian Case Study », The Journal Of Developpement Studies, vol 22, n° 2, jan. 86, pp. 336-354.
- RIVIER François, « Rente pétrolière et politique industrielles des Etats non pétroliers : Egypte, Jordanie, Liban, Syrie » in BOURGEY André (ss. la dir. de), Industrialisation et changements sociaux dans l'orient arabe, CERMOC, Beyrouth, 1982, pp. 71-143.
- RIVIER François, « Politiques industrielles en Egypte : de Nasser à Sadate », Maghreb Machrek, avr-juin 1981, n° 92, pp. 42-62.
- RIVLIN Paul, The Dynamics of Economic Policy Making in Egypt, Praeger, 1984, New York, 201 p.

- ROUDART Laurence, « La libéralisation et les transformations récentes de l'agriculture égyptienne (1986-1996) », in Colloque Europe-Méditerranée : vers quel développement, XIV èmes journées de l'association Tiers Monde, CRERI, Université de Toulon et du Var, Ile de Bendor, 27-29 mai 1998, 11 p.
- ROUSSILLON Alain, « Secteur public et sociétés islamiques de placements de fonds : la recomposition du système redistributif en Egypte », Bulletin du CEDEJ, n °23, 1^{er} semestre 1988, pp. 277-322.
- ROUSSILLON Alain, « Migration ou développement : quelle stratégie migratoire pour l'Egypte de "l'ouverture économique"? », in BOURGEY A., GOROKHOFF P., NANCY M. et alii, "Migrations et changements sociaux dans le monde arabe", CERMOC, Beyrouth, 1985, pp. 131-167.
- ROUSSILLON Alain, « "Développement" et "justice sociale" dans une économie sous perfusion : les enjeux des subventions en Egypte », Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome 23, 1984, pp. 601-631.
- RYBCZYNSKI T. M., « Factor Endowment and Relative Commodity Prices », Economica, Londres, volume 22, n° 88, 1955, pp. 336-341.
- SADOWSKY Yahya, Political Vegetables ? Businessman and Bureaucrats in the Development of Egyptian Agriculture, The Brookings Institution, Washington DC, 1991, 396 p.
- SAINT ALARY Eric, « La transmission des chocs extérieurs au secteur manufacturier en Afrique subsaharienne » Mondes en Développement, tome 19, n° 75/76, 1991, pp. 43-58.
- SAINT PAUL Gilles, « Les nouvelles théories de la croissance et leurs implications pour la politique économique et l'analyse de la concurrence internationale », Revue Française d'Economie, Paris, vol. 11, n° 3, été 1996, pp. 3-20.
- SALAMA Pierre et VALIER Jacques, L'Amérique latine dans la crise. L'industrialisation pervertie, Nathan, Collection Economie Sciences Sociales, Paris, 1991, 224 pp.
- SALAMA Pierre, La dollarisation, Agalma, La découverte, 1989, 102 p.
- SALAME Ghassan (ss. la dir. de), Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique, Fayard, Paris, 1994, 452 p.
- SALTER W. E. G., « Internal and External Balance : the Role of Price and Expenditure effect », The Economic Record, vol. 35, août 1959, pp. 226-237.

- SEBASTIAN Edwards et van WIJNBERGEN Sweder, « Disequilibrium and Structural Adjustment », in H. CHENERY et T. N. SRINIVISIAN, Handbooks of Development Economics, vol. 2, Elsevier Science Publisher, 1989, pp. 1481-1533.
- SEURAT Michel, « Etat et Industrialisation dans l'Orient arabe : les fondements socio-historiques » in BOURGEY André (ss. la dir. de) , Industrialisation et changements sociaux dans l'orient arabe, CERMOC, Beyrouth, 1982, pp. 29-67.
- SHAHID M. Alam, « The basic Macro-economics of Oil Economies », The Journal Of Development Studies, vol 18, n° 2, janv. 82, pp. 205-217.
- SHAPIRO Helen et TAYLOR Lance, « The State and Industrial Strategy », World Development, Volume 18, n° 6, 1990, pp. 861-878.
- SID AHMED Mohamed, « Le nouvel ordre régional, vu du Caire », Maghreb Machrek, avr-juin 1992, n° 136, pp. 15-25.
- SID AHMED Abdelkader, Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R.), Publisud, Paris, 1989, tome 1, 481 p.
- SID AHMED Abdelkader, Economie de l'industrialisation à partir des ressources naturelles (I.B.R.), Publisud, Paris, 1989, tome 2, 288 p.
- SID AHMED Abdelkader, « Du Dutch Disease à l'OPEP disease », Revue Tiers-Monde, tome 28, n° 112, déc. 1987, pp. 886-908.
- SID AHMED Abdelkader, Développement sans croissance. L'expérience des économies pétrolières du Tiers-Monde, Publisud, Paris, 1983, 524 p.
- SMITH Adam, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, GF-Flammarion, Paris, 1991, tome 1, 531 p.
- SPRINGBORG Robert, « Agrarian bourgeoisie, Semiproletarians, and the Egyptian State : lessons for Liberalization », International Journal of Middle East Studies, nov. 1990, vol 22, pp. 447-472.
- SPRINGBORG Robert, Mubarak's Egypt. Fragmentation of the Political Power, Westview Press, Boulder, Londres, 1989, 307 p.
- STAUFFER Thomas, « Trends in oil production costs in the Middle East, elsewhere », Oil and Gas Journal, 21/03/1994, pp. 105-107.
- STERN Nicholas, « The Economics of Development : A Survey », The Economic Journal, Sept. 1989, n °397, vol 99, pp. 597-685.

- SULLIVAN Denis J., « The Political Economy of Reform in Egypt », International Journal of Middle East Studies, nov. 1990, vol 22, pp. 317-334.
- TOLLISON Robert D., « Rent-seeking : a survey », Kyklos, vol 35, 4, 1982, pp. 575-602.
- van DEN BOOGAERDE, Pierre, Financial assistance from Arab countries and Arab regional institutions, Fonds Monétaire International, Washington D.C., 1991, 102 p.
- van WIJNBERGEN Sweder, « The "Dutch Disease" : a Disease after all ? », The Economic Journal, vol. 94, mars 1984, pp. 41-55. (1984a)
- van WIJNBERGEN Sweder, « Inflation, employment, and the Dutch Disease in oil-exporting countries : a short run disequilibrium analysis », The Quarterly Journal of Economics, vol. 99, n° 2, mai 1984, pp. 233-250. (1984b)
- VIDONNE Paul, Essai sur la formation de la pensée économique. Nature, rente et travail, 556 p., Université de Paris X, 1982.
- VIEILLE Paul, « Le pétrole comme rapport social » numéro spécial "Pétrole et société" de la revue Peuples Méditerranéens, n° 26, jan-mars 1984, pp. 3-29.
- VORNETTI Patricia, La théorie de la recherche de rente. Essai d'analyse positive, 413 p., Université Paris I, Thèse de Sciences économiques, 1994.
- WAHBA Mourad Magdi, « The Nationalization of the IMF : the Nature and Evolution of the Official Discourses on Economic Reform in Egypt (1987 - 1991) » in The Economics and Structural Adjustment in Egypt, Third Annual Symposium, Cairo Papers in Social Science, vol. 16, monographie 3, automne 1993, Université Américaine du Caire, pp. 51-62.
- WATERBURY John, « Twilight of the State Bourgeoisie », International Journal of Middle East Studies, février 1991, vol. 23, pp. 1-17.
- WATERBURY John, The Egypt of Nasser and Sadat. The Political Economy of Two Regimes, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1983, 475 pp.
- WATERBURY John, Egypt, Burdens of the past, Options for the Future, Bloomington, Indiana University Press, 1978.
- WILSON Rodney, « Wither the Egyptian Economy ? », Conférence, The European Association for Middle Eastern Studies, Université de Warwick, 8-11 juillet 1993, 10 p.
- ZAALOUK Malak, Power, Class and Foreign Capital in Egypt. The Rise of the New Bourgeoisie, Zed Books, Londres, 1989, 178 p.

ZAYTOUN Mohaya A., « Earnings and the cost of living : an analysis of recent developments in the Egyptian economy », in HANDOUSSA Heba et POTTER Gillian, Employment And Structural Adjustment. Egypt in the 1990's, American University of Cairo Press, Le Caire, 1991, pp. 219-247.

Sans auteurs (classé par éditeurs) :

Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce, Examen des politiques commerciales. Egypte 1992, Rapport GATT-EGYPTE, Genève, fev. 1993, vol. 1, 202 p.

Banque Mondiale, Private sector development in Egypt. The status and the Challenges, , Le Caire, Egypte, 1994, 43 p.

Central Bank of Egypt, « Import Performance and Relevant Policies in Egypt, 1981/82 - 1991/92 », Economic review, volume 32, n °4, 1991/92, pp 83-110.

ESCWA (United Nations Economic and Social Commission for Western Asia), Survey of economic and socials development in the ESCWA region, Economic and Social Commission for Western Asia, United Nations, October 1993, Amman, 140 p.

ESCWA, Financial Markets and Investment Promotion in the ESCWA region, Economic and Social Commission for Western Asia, United Nations, 1990, Baghdad, 142 p.

ESCWA, External Trade Bulletin of the ESCWA Region, Economic and Social Commission for Western Asia,» Amman, déc. 1992.

National Bank of Egypt, « Studies. Public State Budget », Economic Bulletin, vol. 39, n °1, 1986, pp. 5-29.

National Bank of Egypt, « Foodstuffs Subsidies in Egypt », Economic Bulletin, vol. 34, n °2, 1981, pp. 125-165.

National Bank of Egypt, « The Suez Canal in Five Years (June 1975 -June 1980), Economic Review, vol. 32, 1980, pp. 341-353.

The Economist « The Dutch Disease », 26 novembre 1977, pp. 82-83.

Conférence

La migration internationale en Egypte et dans le Monde arabe, Le Caire, Organisé par Organisation Internationale des Migrations, 2-4 novembre 1992.

Economic Cooperation in the Middle East : prospects and Challenges, Département d'Economie de l'Université du Caire, 14-16 mai 1992.

Mimeo et rapports non publiés (classé par organismes)

Ambassade américaine du Caire, Report for the Arab Republic of Egypt, 1991-1994.

Banque Mondiale, Country Economic Memorandum, 1986, 1988 (3 volumes) et 1995 (3 volumes).

Fonds Monétaire International, Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments, août 1992, 143 p.

Fonds Monétaire International, Arab Republic of Egypt. Recent Economic Developments, mai 1988, 111 p.

Revue statistiques (classé par organismes) :

Banque mondiale, World Bank Debt tables, annuel, Oxford University Press.

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, annuel, Oxford University Press.

Central Bank of Egypt : « Annual Report », annuel.

Central Bank of Egypt : « Economic review », trimestriel.

Comité Professionnel du Pétrole, « Pétrole », annuel.

Egyptian General Petroleum Company, Revue annuelle.

Fonds Monétaire International, Balance of Payments Statistical Yearbook, annuel.

Fonds Monétaire International, Gouvernement Finance Statistical Yearbook, annuel.

Fonds Monétaire International, International Financial Statistics, annuel.

National Bank of Egypt : « Economic Bulletin », trimestriel.

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, Industrie et développement, annuel.

Suez Canal Authority, Revue annuelle, annuel.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Sommaire | 6 |
| <i>Introduction générale</i> | 9 |
| <u>PREMIÈRE PARTIE : CROISSANCE ET RECETTES EN DEVISES</u> | 17 |
| Chapitre I : Les recettes en devises exogènes dans le cas égyptien | 31 |
| 1. Des recettes en devises peu diversifiées, facteur de fragilité..... | 19 |
| 1.1 Le déséquilibre structurel du commerce extérieur..... | 21 |
| 1.2 Des recettes d'invisibles insuffisantes | 25 |
| 1.3 Les investissements directs : les effets limités de la politique d'Ouverture | 26 |
| 2. L'aide étrangère : un transfert net positif jusqu'en 1989 | 31 |
| 2.1 Aide étrangère et développement | 32 |
| 2.2 L'aide étrangère : une aubaine dans la cas égyptien | 39 |
| 2.3 Conclusion | 54 |
| 3. Le pétrole et le Canal de Suez : des activités renforçant l'intervention de l'État | 56 |
| 3.1 Des activités déterminées par la conjoncture internationale | 57 |
| 3.2 L'Etat : premier destinataire des recettes liées au pétrole et au Canal de Suez | 68 |
| 3.3 Conclusion | 77 |
| 4. Les remises des travailleurs : des flux de devises peu contrôlés par les autorités | 78 |
| 4.1 Les effets de la rente pétrolière arabe | 79 |
| 4.2 Migration du travail et politique économiques | 81 |
| 4.3 Les remises des travailleurs : un effet diffus dans l'économie | 91 |
| 4.4 Conclusion | 95 |
| 5 Conclusion du chapitre | 97 |

| | |
|---|-----------|
| Chapitre II: Le syndrome hollandais : enjeux et limites | 99 |
| 1. Le syndrome hollandais : un ajustement ... douloureux ?..... | 101 |
| 1.1 Les hypothèses | 101 |
| 1.2 Le modèle de l'économie dépendante | 104 |
| 1.3 Le modèle présenté par W. M. Corden et J. P. Neary : les effets de la croissance de secteur E1 compte tenu de la mobilité du capital | 108 |
| 1.4 Effet de la croissance soudaine du secteur E1 dans le cas de la mobilité internationale du capital | 122 |
| 1.5 Conclusion | 125 |
| 2. Politique économique et syndrome hollandais | 127 |
| 2.1 Les politiques directes : la gestion par l'État des revenus du secteur en croissance | 127 |
| 2.2 Les politiques de demande | 130 |
| 2.3 Les politiques d'offre : la protection du secteur en retard | 135 |
| 2.4 Conclusion | 140 |
| 3. Pertinence des modèles du syndrome hollandais en question | 142 |
| 3.1 La remise en cause de certaines hypothèses par les théoriciens du syndrome hollandais | 142 |
| 3.2 Critiques de quelques hypothèses | 151 |
| 3.3 Conclusion | 157 |
| 4 Conclusion du chapitre | 158 |

| | |
|--|------------|
| Chapitre III : Économie rentière et État rentier : une analyse élargie des effets de la rente pétrolière sur les structures économiques, sociales et politiques | 159 |
| 1. Économie rentière : éléments d'une définition | 161 |
| 1.1 Économie rentière : primauté de la circulation sur la production de richesse | 161 |
| 1.2 La rente dans la littérature classique, marxiste et néoclassique | 163 |
| 1.3 La rente dans la littérature sur les économies rentières | 173 |
| 1.4 Conclusion | 175 |
| 2. Économie rentière . les effets ambigus des ressources exogènes sur le développement | 178 |
| 2.1 Une intervention étatique croissante grâce aux recettes pétrolières | 179 |
| 2.2 Une intervention de l'Etat favorable à l'industrialisation ? | 185 |
| 2.3 La dynamique des économies rentières en question | 203 |
| 2.4 Conclusion | 204 |
| 3. L'Etat rentier : l'Etat source exclusive du pouvoir économique et politique ?..... | 206 |
| 3.1 L'Etat rentier : un pouvoir fondé sur la rente | 206 |
| 3.2 Stratification sociale et rente pétrolière | 217 |
| 3.3 La redistribution de la rente pétrolière : un facteur de rapprochement des économies arabes | 221 |
| 3.4 Conclusion | 223 |
| 4 Conclusion du chapitre | 224 |
| Annexe statistique | 225 |
| <u>Conclusion de la première partie</u> | 231 |

| | |
|--|------------|
| <u>DEUXIEME PARTIE: UNE INTERVENTION DE L'ÉTAT SUBORDONNÉE AUX FLUCTUATIONS DES RESSOURCES EXOGENES</u> | 235 |
| Chapitre IV : Les ressources exogènes consacrent un rôle de l'État | 239 |
| 1. L'Etat en Égypte | 240 |
| 1.1 La taille de la sphère publique avant 1974 | 241 |
| 1.2 La surdétermination du politique | 242 |
| 1.3 L'Égypte : géant industriel du monde arabe à la veille de 1974 | 243 |
| 2. Une fiscalité typique des économies rentières | 245 |
| 2.1 Les contributions des sociétés publiques sont déterminantes | 245 |
| 2.2 Des droits de douane en baisse | 251 |
| 2.3 Faiblesse des autres recettes budgétaires | 254 |
| 2.4 Un déficit structurel financé par l'emprunt bancaire | 255 |
| 2.5 Conclusion | 257 |
| 3. Des dépenses qui préservent la puissance de l'État : l'emploi, les subventions et les investissements publics | 259 |
| 3.1 L'emploi public : une politique inaugurée sous Nasser qui renforce le pouvoir public | 260 |
| 3.2 Les subventions : un système ancien renforcé pendant l' <i>Infitah</i> | 267 |
| 3.3 Des investissements publics très importants | 280 |
| 3.4 Conclusion | 286 |
| 4. Le secteur public : pilier de la politique des prix, des subventions et de l'emploi | 288 |
| 4.1. Un secteur public omniprésent : un héritage des nationalisations de 1956 et de 1961 | 288 |
| 4.2 L'Ouverture Économique de 1974 : un impact réduit sur la secteur public | 292 |
| 4.3 Les privatisations : la réforme inéluctable des entreprises publiques | 309 |
| 4.4 Conclusion | 316 |
| Conclusion du chapitre | 317 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre V : Les transformations des économies rentières : les leçons du cas égyptien | 319 |
| 1. 1974- 1986 : Les années de richesse | 321 |
| 1.1 Mise au point : impact des ressources exogènes et protection effective | 321 |
| 1.2 L'industrie : une croissance tirée par le secteur privé | 329 |
| 1.3 L'agriculture : l'essor de la demande interne ne bénéficie pas à la production locale | 342 |
| 1.4 Des transformations sont liées au mode d'utilisation des ressources exogènes | 354 |
| 1.5 Conclusion | 362 |
| 2. 1986-1995 : Les nouvelles formes d'intervention de l'État | 365 |
| 2.1 Une contrainte externe renforcée | 365 |
| 2.2 Les effets inégaux sur l'industrie et l'agriculture | 374 |
| 2.3. Évolution du taux de change réel | 383 |
| 2.4 Le désengagement de l'Etat n'est que partiel | 385 |
| 2.5 Conclusion | 394 |
| Conclusion du chapitre | 396 |
| <u>Conclusion de la deuxième partie</u> | 398 |
| | |
| <u>Conclusion générale</u> | 399 |
| | |
| Bibliographie | 405 |
| Table des matières | 424 |

This study analyses the effects of foreign revenues variations on a developing country, when the State is a central actor. Our hypothesis is that these variations influence government activity because of the economic role of the State and of their positive impact on public budget. In order to study this theoretical problem, we choose Egypt : foreign revenues grew from 1974 to 1980 and the Economic Government activity is important.

In the first part, we present Egyptian foreign receipts : petroleum and Suez Canal revenues, foreign public aid and labor remittances. Then, we discuss two theoretical arguments. According to the Dutch Disease model, foreign receipts will change distribution of capital and labor between sectors. There is two tradable goods sectors (the first one is a booming sector, usually energy and the second one, manufacture) and a non tradable goods sector (services). Relative prices will change in short and medium period. The second theory discuss rentier economies, which depend on external rent. A little of capital and labor is employed to generate this revenue. This analysis emphasizes the role of the state when it benefits from this rent. It encourages productive activity in order to reinforce its political power.

In the second part, we study the Egyptian case to characterize the rentier process. Government intervention grew temporally until 1985, there is no economic diversification. So, when foreign revenues were low, Government intervention had to change. Moreover, there is no Dutch Disease since state action dominate market mechanism : capital and labor movements are therefore limited.

Rentier economy are fragile because of the financial dependency, which handicapes economic growth, and the political priorities of the government.
